

LIBRARY OF THE
DEPARTMENT OF
EXTERNAL AFFAIRS
CANADA



CANADA

CALL No.

Access.No.

JX351

A3F

1951

b 1603425 (F)

3



AFFAIRES EXTÉRIEURES

73365
6

Volume 3

Janvier 1951

N° 1

	PAGE
La crise coréenne.....	2
Déclaration du Ministre de la Défense Nationale.....	6
L'organisation du Traité de l'Atlantique-Nord en fin d'année.....	7
"Affaires extérieures" a deux ans.....	11
Les colonies britanniques des Caraïbes.....	12
La participation du Canada aux programmes d'assistance technique.....	19
Le Comité Canado-Américain d'organisation de la mobilisation industrielle	22
Le Canada et les Nations Unies.....	23
Nominations et mutations.....	31
Nominations et déplacements de représentants d'autres pays.....	31
Représentants du Canada aux réunions internationales.....	32
Conférences auxquelles le Canada s'est fait représenter en décembre 1950.....	33
Conférences de Janvier 1951.....	35
Accords internationaux conclus par le Canada.....	35
Publications	35
Documents des Nations Unies.....	36
Declarations et discours.....	36

Sous le titre *Affaires extérieures*, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international. Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: UN DOLLAR par année (étudiants: 50c.) franco. Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur du Roi, Ottawa (Canada).

Ministère des Affaires extérieures
Ottawa, Canada

LA CRISE CORÉENNE

L'INTERVENTION OUVERTE des armées de la Chine communiste dans la guerre de Corée a dominé l'action militaire et diplomatique poursuivie en décembre par les Nations Unies. Pour les troupes de l'Organisation mondiale, le mois a marqué leur retraite devant une armée numériquement supérieure. La VIII^e Armée s'est repliée, à 120 milles au sud, sur des points situés en deça du 38^e parallèle où, libérée de la pression immédiate des unités chinoises et nord-coréennes, elle a pu consolider ses positions le long d'une ligne de défense de 140 milles. L'évacuation du secteur de Hungnam par le 10^e Corps d'armée, la veille de Noël, a sensiblement éclairci le sombre tableau de la situation. Au cours d'une opération amphibie, une armée de 105,000 hommes s'est transportée avec tout son matériel dans la zone de concentration de Fusan Pohang.

Dans un bulletin publié tard dans la nuit de Noël, le général MacArthur a déclaré que les troupes communistes se « déployaient en positions d'attaque » sur plusieurs points et concentraient leurs effectifs sur un front faisant face aux armées des Nations Unies. Les dépêches en provenance du champ de bataille annonçaient dans le même temps que certains éléments communistes avaient franchi le 38^e parallèle, ligne idéale que, le 22 décembre, le ministre des Affaires étrangères de la Chine communiste déclara « abolie pour toujours ». Séoul, capitale de la République de Corée, était évacuée pour la seconde fois, et des milliers de réfugiés fuyaient vers le sud en direction de Fusan.

Le 24 décembre, la mort accidentelle du lieutenant-général Walton Walker portait un nouveau coup aux armées des Nations Unies. Le lieutenant-général Matthew Ridgway quitta immédiatement les États-Unis par avion pour aller prendre le commandement de la VIII^e Armée américaine, à laquelle fut alors intégré le 10^e Corps, qui avait jusque-là opéré indépendamment dans la région nord-est.

Attaques communistes

Les troupes communistes inaugurèrent la nouvelle année en déclenchant la veille du 1^{er} janvier des attaques tout le long du front des Nations Unies. On présume, d'après des renseignements non confirmés, que 200,000 Chinois et 85,000 Nord-Coréens participèrent à cette offensive. Les assaillants enfoncèrent la ligne des Nations Unies à plusieurs endroits et poussèrent même une pointe jusqu'à une vingtaine de milles de Séoul. Un grand nombre d'observateurs compétents ont vu dans ces attaques une offensive coordonnée des troupes sino-coréennes ayant pour objet d'anéantir ou d'expulser les forces militaires des Nations Unies. Les mesures de sécurité prises depuis quelques semaines ayant eu pour effet de ralentir la transmission des nouvelles sur les mouvements de troupes et la tournure du conflit, les détails de l'offensive de fin d'année nous parviendront nécessairement avec un certain retard.

Il est à prévoir qu'au cours de l'année qui commence les Canadiens vont s'intéresser davantage à la guerre de Corée. A la mi-décembre, en effet, le deuxième bataillon canadien d'infanterie légère « Princess Patricia » arrivait en Corée, où on le soumettait immédiatement à un régime d'instruction intensive. A la fin de l'année, rien n'avait encore été publié sur l'affectation éventuelle de cette unité.

Pendant tout le mois de décembre, les diplomates des nations libres se sont attaqués aux problèmes soulevés par l'intervention de la Chine en Corée et dont les conséquences intéressaient le monde entier. Lorsqu'ils ont conféré, à Washington, le Président Truman et le Premier ministre Attlee ont discuté dans le détail les questions d'intérêt international que comportait la menace communiste pour tous les pays et ils ont pris d'importantes décisions de principe afin d'empêcher la guerre de se généraliser. De leur côté, les Nations Unies étudiaient à Lake Success la possibilité de négocier une trêve en Corée en vue de mettre fin à la crise.

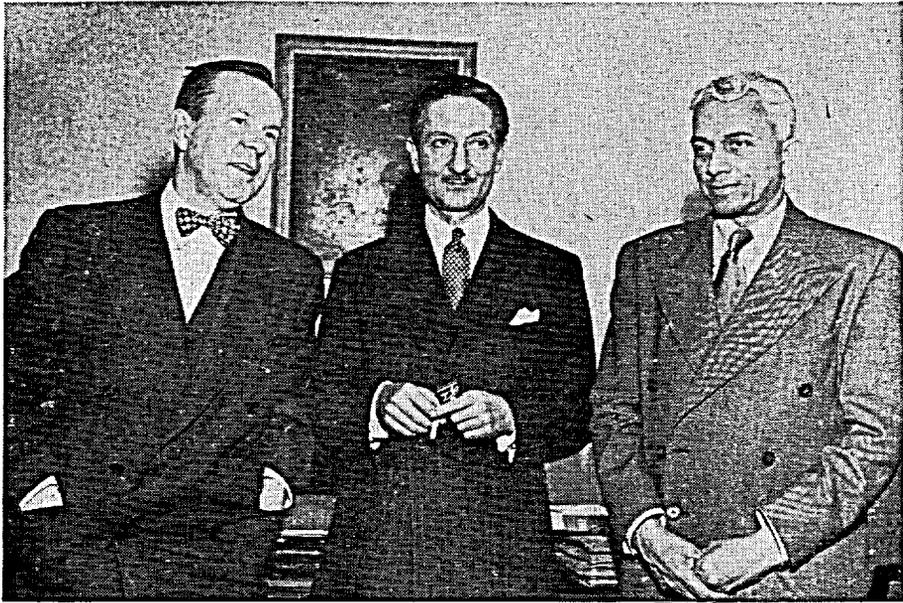


Photo: Nations Unies

COMITÉ DES NATIONS UNIES POUR LA CESSATION DES HOSTILITÉS EN CORÉE

Membres du Comité des Nations Unies pour la cessation des hostilités. De gauche à droite: M. L. B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures; Son Excellence M. Nasrollah Entezam, président de la cinquième session de l'Assemblée générale; sir Benegal N. Rau, représentant permanent de l'Inde auprès des Nations Unies.

Pendant leurs importantes conversations de Washington, le Président Truman et le Premier ministre Attlee ont jeté les fondements de la politique qu'ils entendaient suivre pendant la période critique qui s'annonçait. A l'issue de leur dernière réunion, qui eut lieu le 8 décembre, les deux hommes d'État ont publié un communiqué non pas uniquement sur la Corée, mais sur la guerre coréenne envisagée dans le contexte de la crise mondiale. Dans ce communiqué, M. Truman et M. Attlee affirment leur détermination de renforcer la défense de l'Occident et de consolider la communauté atlantique. Ils expriment en outre leur volonté de tenir bon en Corée et affirment à nouveau que c'est sur la recommandation de l'O.N.U. que les troupes des Nations Unies se sont mises en campagne afin de réprimer l'agression. « Il ne saurait être question, ont-ils ajouté, de pencher vers l'apaisement ou de récompenser l'agression », mais nous sommes disposés « à chercher par voie de négociations à mettre fin aux hostilités ». Le communiqué ne précisait pas si les négociations se limiteraient à la Corée ou si elles porteraient également sur d'autres problèmes d'Extrême-Orient.

En ce qui concerne Formose, le Président et le Premier ministre ont déclaré: « Nous avons convenu l'un et l'autre que ces problèmes devront être réglés par des moyens pacifiques et de façon à sauvegarder les intérêts de la population de Formose non moins que la paix et la sécurité dans le Pacifique; c'est ce à quoi viseront les Nations Unies dans l'étude qu'elles feront de la question ». Il existe cependant certaines divergences de vues au sujet de la Chine. « Sur la question du siège de la Chine aux Nations Unies, déclare le communiqué, nos deux gouvernements sont d'avis différents. Le Royaume-Uni, ayant reconnu le gouvernement populaire central, estime que ses représentants devraient occuper le siège de la Chine aux Nations Unies. Les États-Unis se sont opposés et continuent de s'opposer à l'admission des représentants de la Chine communiste aux Nations Unies ».

Le communiqué traite également de la question de la bombe atomique. « Le Président, y lit-on, a exprimé l'espoir que la conjoncture mondiale ne donnera jamais lieu à l'emploi de la bombe atomique. Il a également informé le Premier ministre de son désir de le tenir au courant de tous les événements qui pourraient provoquer un changement d'attitude à cet égard ».

Ce qu'il y a de plus important, c'est que le communiqué Truman-Attlee indique la ligne de conduite qu'il y aurait lieu d'adopter au cas où échoueraient les négociations avec le Gouvernement de Pékin. Le texte déclare que « s'il en est ainsi, il appartiendra aux peuples du monde de décider, par l'intermédiaire des Nations Unies, la meilleure façon de sauvegarder les principes de la Charte ». Ce sont donc les Nations Unies et leurs organes qui devront se prononcer sur la nécessité de nouvelles mesures, soit économiques soit militaires, contre la Chine communiste.

Immédiatement après la conférence de Washington, le Premier ministre du Royaume-Uni a fait une courte visite à Ottawa, où il s'est entretenu avec les dirigeants canadiens. M. St-Laurent et M. Attlee se sont déclarés profondément satisfaits de cette rencontre. Dans une allocution radiodiffusée, M. Attlee a dit qu'il était « à nouveau rassuré et encouragé par la constatation que les désirs du Canada étaient identiques aux siens et à ceux de son pays ».

Proposition d'une trêve en Corée

Pendant que le Président des États-Unis et le Premier ministre de Grande-Bretagne conféraient à Washington, treize pays d'Asie et du Moyen-Orient s'efforçaient, sous la direction de l'Inde, de préparer la voie à une trêve en Corée et à un règlement à l'amiable de la question coréenne.

Ainsi que le soulignait le numéro de décembre d'*Affaires extérieures*, au moment même où M. Pearson proposait un accord de trêve, ces pays invitaient le Gouvernement de Pékin et les autorités nord-coréennes à déclarer que leurs troupes ne franchiraient pas le 38^e parallèle. Poursuivant leur initiative, les mêmes pays présentaient, le 12 décembre, deux résolutions à la Commission des questions politiques. La première priait le « Président de l'Assemblée générale de constituer un groupe de trois personnes, dont il sera lui-même, pour déterminer les bases d'un accord satisfaisant sur la cessation des hostilités en Corée et pour présenter aussitôt que possible des recommandations à l'Assemblée générale ». La seconde, appuyée par douze pays (les Philippines ne s'étant prononcées qu'en faveur de la première) recommandait la constitution d'une commission qui se réunirait aussitôt que possible pour « présenter des recommandations en vue du règlement pacifique des questions en litige, conformément aux buts et aux principes des Nations Unies ». La Commission politique donna immédiatement la priorité à la résolution concernant la cessation des hostilités, qui fut approuvée le 14 décembre par 52 voix contre 5, malgré l'opposition du bloc soviétique et l'abstention de la Chine. En application de cette résolution, le président Entezam désigna sir Benegal Rau et M. L. B. Pearson pour constituer avec lui le Comité de Trois pour la cessation des hostilités.

En présentant la résolution relative à la cessation des hostilités, sir Benegal déclara que le général Wu lui avait assuré que le Gouvernement de Pékin ne désirait nullement une guerre avec les Nations Unies ou avec les États-Unis. Le délégué de l'Inde ajouta que Pékin « semblait vouloir appliquer à la Chine une sorte de doctrine Monroe », considérant toute intervention étrangère dans les territoires adjacents comme un acte hostile. M. Malik, pour sa part, précisa que l'Union soviétique jugeait cette proposition inacceptable. Il déclara que le bloc anglo-américain désirait une trêve à seule fin de gagner du temps en vue d'une contre-attaque et qu'en réalité il ne souhaitait pas aller jusqu'au bout des négociations. Il répéta que seul le projet de résolution soviétique, qui exigeait le retrait immédiat de toutes les troupes étrangères de la péninsule, renfermait la formule propre à résoudre la crise coréenne.

Or ce p
« troupe
si les «
Nations
forces a

Ob
conféren
à la pro
et se ra
troupes
Etats-U
siège au
essayer
militaire
coréen,
de la dé
cembre

En
hostilité
18 déce
un mess
concern
endroit

de
me
con

en
pos
con
de
par
rep
en

Proposit

Cet
de la Ch
Le 22 d
ment rej
télégram
président
était dit
participé
vernement
nulle et
Nations
troupes d
cette lign
réitérait
ment éve
forces ar

Janvier 19

Or ce projet de résolution, présenté le 9 décembre, n'indiquait pas clairement si les « troupes étrangères » comprenaient les communistes chinois ni, dans l'affirmative, si les « volontaires » chinois devaient se retirer en même temps que les forces des Nations Unies. M. Malik déclara par la suite, en termes ambigus, que le retrait des forces anglo-américaines rendrait inutile la présence des « volontaires » chinois.

Obéissant au vœu de Moscou, le général Wu tint, quelques jours plus tard, une conférence de presse au cours de laquelle il annonça la réponse que Pékin réservait à la proposition de trêve. Il la rejetait purement et simplement, comme « un piège », et se ralliait en revanche à la proposition soviétique visant au retrait de toutes les troupes étrangères de Corée. Le général Wu exigeait en outre que les troupes des Etats-Unis se retirent de Formose et qu'on accorde au Gouvernement de Pékin un siège aux Nations Unies. « Nous voulons bien, ajouta-t-il en termes équivoques, essayer de conseiller aux volontaires chinois de mettre fin rapidement aux opérations militaires qu'ils ont été forcés d'entreprendre, de concert avec l'armée du peuple coréen, pour résister à l'attaque des forces d'agression américaines ». Enfin, le chef de la délégation chinoise annonça qu'il avait l'intention de prendre l'avion le 19 décembre pour rentrer dans son pays, avec tous ses collègues de la délégation.

En dépit de la déclaration du général Wu, le Comité pour la cessation des hostilités continua ses efforts en vue d'obtenir une suspension d'armes en Corée. Le 18 décembre, il envoya à Chou En lai, Premier ministre de la Chine communiste, un message où il proposait de discuter avec les communistes chinois les arrangements concernant la suspension des hostilités, soit à Lake Success, soit à n'importe quel endroit qui conviendrait aux deux parties. Le télégramme était ainsi conçu :

Le but de cette trêve sera d'empêcher le conflit de s'étendre à d'autres régions, de mettre fin aux combats de Corée et de fournir une occasion d'étudier les nouvelles mesures à prendre pour aboutir à un règlement pacifique des problèmes existants, conformément aux buts et principes des Nations Unies.

Le Comité susmentionné a rencontré des représentants du Commandement unifié en Corée et a fait avec eux un examen préliminaire des conditions auxquelles il serait possible d'en arriver à une suspension d'armes. Le Gouvernement de la République communiste populaire de Chine ayant formulé des opinions catégoriques sur l'avenir de la Corée et sur la lutte qui s'y poursuit actuellement, et les Chinois eux-mêmes y participant, le Comité désire également examiner avec votre Gouvernement ou ses représentants, ainsi qu'avec les chefs militaires commandant les forces qui combattent en Corée du Nord, dans quelles conditions une trêve pourrait être conclue.

Proposition rejetée

Cette dépêche du Comité des Trois ne changea rien aux projets de la délégation de la Chine communiste et celle-ci quitta effectivement New-York le 19 décembre. Le 22 décembre, M. Chou En lai signifiait aux Nations Unies que son gouvernement rejetait la proposition tendant à suspendre les hostilités. M. Chou adressait son télégramme à M. Entezam à son titre de président de l'Assemblée et non à celui de président du Comité pour la cessation des hostilités, qu'il refusait de reconnaître. Il était dit dans le message que le représentant de la Chine communiste n'avait pas participé à la discussion relative à la formation du Comité des Trois et que le Gouvernement de la Chine communiste considérait par conséquent comme « illégale, nulle et non avenue » toute résolution importante concernant l'Asie adoptée par les Nations Unies sans la participation du représentant de Pékin. Il ajoutait que les troupes des Etats-Unis, en franchissant le 38^e parallèle, avaient « aboli pour toujours cette ligne de démarcation tracée par la géographie politique ». Enfin, le télégramme réitérait les conditions que le général Wu avait posées aux négociations d'un règlement éventuel, à savoir le retrait de toutes les troupes étrangères de Corée, celui des forces armées américaines de Taïwan, et l'attribution au représentant du Gouverne-

ment de Pékin d'un siège aux Nations Unies. La réponse se terminait par cette phrase: « Ne pas tenir compte de ces points rendrait impossible tout règlement pacifique du problème de Corée et des problèmes importants d'Asie ».

Au moment où 1950 achevait d'expirer, les Nations Unies attendaient le rapport que le Comité des Trois devait vraisemblablement présenter au début de l'année nouvelle. D'après les journaux, M. Gross, membre de la délégation des États-Unis aux Nations Unies aurait, le 1er janvier, fait connaître à sir Benegal Rau que son pays ne participerait pas aux négociations de trêve avec le Gouvernement de la Chine communiste, si les troupes de ce dernier poussaient leur attaque au delà du 38^e parallèle. On prévoyait d'autre part qu'à la suite du rapport du Comité pour la cessation des hostilités, la Commission des questions politiques se réunirait de nouveau pour étudier les problèmes d'Extrême-Orient qui figuraient encore à son ordre du jour.

■

DÉCLARATION DU MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

(On trouvera ci-dessous la déclaration que le ministre de la Défense nationale, M. Brooke Claxton, a faite pour les actualités filmées le 26 décembre 1950, à son retour de Bruxelles où il représentait le Gouvernement canadien aux réunions du Conseil de l'Atlantique-Nord et du Comité de défense. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson, qui devait assister aux réunions du Conseil, en a été empêché par ses fonctions de membre du comité constitué par les Nations Unies pour négocier la suspension d'armes en Corée.)

Même si nous sommes à l'époque des réjouissances qui précède l'année nouvelle, cela ne nous fait pas perdre de vue la rude tâche que les prochains mois nous réservent. La menace grandissante de l'agression continue de nous causer de vives inquiétudes. Les nations libres du monde doivent accélérer leurs préparatifs de défense afin de décourager l'agresseur éventuel.

Peu de temps avant Noël, je revenais d'une réunion des signataires du Traité de l'Atlantique-Nord qui s'est tenue à Bruxelles. A cette réunion, les douze nations participantes en sont venues à la conclusion qu'elles devaient faire grande diligence pour atteindre le but qu'elles se sont assigné: la sécurité.

A cette fin, j'ai eu l'honneur de proposer que le général Dwight D. Eisenhower soit nommé commandant suprême de la force intégrée de l'Europe. Sa tâche consistera à organiser cette force qui défendra l'Europe occidentale contre toute tentative d'agression communiste. Le Gouvernement étudie, à l'heure actuelle, la manière la plus efficace dont nous pourrions contribuer à mettre sur pied cette force intégrée. Les décisions que nous prendrons seront soumises à la ratification du Parlement lorsqu'il se réunira, à la fin de janvier. Une force militaire puissante sauvegardera la paix en détournant l'agression. Nos dépenses militaires doivent être considérées comme une prime d'assurance sur la paix. Comme les risques sont plus grands, nous allons dépenser davantage.

Les revers que les troupes des Nations Unies ont essayés en Corée et le refus de la Chine de se rendre à l'invitation que les Nations Unies lui ont faite de cesser le feu démontrent la nécessité impérieuse d'agir dès maintenant.

L'avenir du Canada est entre nos mains. L'esprit de résolution et de sacrifice n'a jamais manqué au peuple canadien.

Il nous faudra plus d'hommes, plus de fonds et plus de matériel. Il sera demandé à chacun beaucoup plus que la mesure courante.

Ce sera une année dure et cruciale que 1951, mais je suis sûr que si chacun de nous fait sa part, nous serons à la hauteur de la tâche.

L'ORGANISATION DU TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE-NORD EN FIN D'ANNÉE

LES 18 ET 19 DÉCEMBRE, il s'est tenu à Bruxelles une réunion conjointe, d'une importance capitale, du Comité de défense et du Conseil de l'Atlantique-Nord. Trois grandes décisions y ont été prises: formation d'une force intégrée pour l'Europe occidentale et désignation du général Eisenhower au poste de commandant suprême; accord sur la façon dont l'Allemagne occidentale participerait éventuellement à cette force intégrée; remplacement de la Commission de production et d'approvisionnement militaire de l'Organisation. Ces décisions sont les plus récentes que les pays de l'Atlantique nord aient prises en vue de mettre sur pied des forces collectives assez puissantes pour prévenir toute agression.

La désignation du général Eisenhower marque l'aboutissement d'une série de décisions militaires importantes. A sa réunion de Londres, en mai 1950, le Conseil avait décidé en principe que les forces des pays de l'Atlantique-Nord seraient constituées et développées de façon à former un tout équilibré plutôt que des armées nationales complètes en elles-mêmes. Ce n'est qu'ainsi qu'il a paru possible aux pays de l'Atlantique-Nord de se doter des armements nécessaires à leur sécurité sans compromettre gravement le niveau de vie de leurs populations et semer des germes de mécontentement derrière leurs lignes de défense. En septembre, à New-York, le Conseil a adopté le principe d'une force intégrée, sous un commandement unique, pour l'Europe occidentale. Fait plus important encore, les États-Unis ont offert de renforcer sensiblement leurs forces de l'Europe occidentale à la condition, entre autres, que les pays européens contribuent efficacement aux préparatifs de défense et que l'Allemagne de l'Ouest y participe. Cette offre comportait une adhésion implicite à la thèse de certains pays européens selon laquelle la première ligne de défense de l'Europe devait être, non pas sur le Rhin, mais sur les frontières orientales de l'Allemagne de l'Ouest.

Nomination importante

La nomination du général Eisenhower précède l'organisation de cadres au commandement unifié. On s'attend que le Commandant suprême établisse son quartier général en Europe au début de la nouvelle année. Il aura sous ses ordres un état-major fourni par les nations participantes. Cette nomination est d'une importance capitale au double point de vue psychologique et pratique. Les nations européennes y voient un gage de la volonté des États-Unis de participer à la défense de l'Europe et non pas seulement à sa libération. Du point de vue pratique, si l'agression se produit dans un avenir rapproché, il y aura tout intérêt à ce que le commandant en chef, à qui il incombera de diriger la résistance aux premiers assauts, ait pu mettre sur pied sa propre organisation, selon ses propres conceptions et qu'il ait dirigé lui-même l'instruction de forces qui devront être en mesure de se déployer selon un plan d'ensemble, si l'on veut que la défense collective soit une réalité. En raison de ses qualités personnelles, nul n'était mieux indiqué pour le commandement en chef que le général Eisenhower.

La décision de réarmer l'Allemagne de l'Ouest n'a été prise qu'avec beaucoup de répugnance et d'anxiété, surtout de la part de la France et de la Belgique, qui gardent mauvais souvenir du militarisme allemand. Mais il n'y avait pas d'autre parti à prendre étant donné la présence au delà du rideau de fer de vastes armées en formation, étant donné le réarmement de l'Allemagne orientale et d'autres satellites, la nécessité militaire de refuser aux Russes l'usage des ressources industrielles et humaines de l'Allemagne occidentale et le besoin pressant du concours des Allemands à cette fin. De plus, si l'Allemagne occidentale est comprise dans la

zone de défense, il n'est que juste que les Allemands de l'Ouest participent aux charges de la défense. Cette décision est d'ailleurs conforme à l'attitude prise en septembre par les trois Puissances occupantes de l'Allemagne occidentale, qui envisageaient « la rentrée progressive de l'Allemagne dans la communauté de l'Europe occidentale ».

Dès le début, il a été bien entendu qu'on ne reconstituerait en Allemagne ni un grand état-major, ni une armée nationale, ni une industrie lourde de guerre. Le plan primitif proposé par les États-Unis en septembre comportait la participation, à la force intégrée d'Europe occidentale, d'unités allemandes ayant les proportions de divisions. Ce plan a été jugé inacceptable par la France; celle-ci reconnaissait en principe la nécessité d'une participation allemande à la défense de l'Ouest, mais n'admettait pas le mode de participation proposé; non plus que son ampleur ni le moment choisi pour y recourir. Elle proposait en revanche que les Allemands soient organisés en unités ne dépassant pas les proportions de bataillons, et de n'armer aucun Allemand avant que les autres membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord ne soient réarmés; par surcroît de précaution, la France demandait que les unités allemandes fassent partie d'une armée européenne appartenant elle-même à la force intégrée. L'armée européenne relèverait d'une autorité européenne, par exemple, d'un ministre de la Défense responsable devant une Assemblée européenne de quelque sorte. En outre, il ne faudrait pas commencer à réarmer les Allemands avant qu'ils n'aient accepté le plan Schuman, c'est-à-dire coordonné leur production de charbon et d'acier avec celle des autres pays de l'Europe occidentale, sous une autorité qui serait européenne et non plus exclusivement allemande.

Accord intervenu

Sous la poussée des événements, la réunion de Bruxelles a adopté un compromis en vertu duquel les Allemands seraient versés dans la force européenne par unités dont l'effectif ne dépasserait pas celui de groupements tactiques régimentaires (ou groupes brigade), une décision ultérieure devant intervenir sur la question de formations plus amples. D'autre part, la France doit convoquer dès le début de l'année une réunion des gouvernements intéressés à la création d'une armée européenne.

Entretemps, les puissances occupantes sont autorisées à entamer des pourparlers avec le Gouvernement de l'Allemagne occidentale. La collaboration efficace de l'Allemagne occidentale à la défense commune présuppose l'appui empressé de la population allemande de l'Ouest. Or, il y a peu d'indices que cet appui soit assuré. Il semble plutôt que le réarmement n'enthousiasme guère la plupart des Allemands de l'Ouest, du moins si on ne le leur propose pas sur un pied d'égalité complète. Il est probable que les Allemands chercheront à obtenir les meilleures conditions possibles; on ne peut donc compter, d'ici plusieurs mois, sur des unités allemandes, même au stade de l'entraînement.

D'une façon générale, la transformation d'une nouvelle recrue en soldat prend moins de temps que la production du matériel militaire moderne à partir de zéro. Il se fait sentir un besoin urgent de production pour correspondre au rythme d'expansion des effectifs militaires. Même dans des conditions idéales, il n'aurait guère été possible de disposer à la fin de 1950 de plus de matériel qu'il n'en existe de fait. Certains problèmes dus au caractère collectif du réarmement des pays de l'Atlantique-Nord sont venus s'ajouter aux délais normaux que nécessite toute production nouvelle ou la conversion d'industries civiles en industries de guerre. Certains de ces problèmes ne pouvaient être résolus qu'après un minimum de détermination des plans de défense de la région. De quel matériel, par exemple, avait-on le besoin le plus urgent, et en quelle quantité? Et quel genre de matériel conviendrait le mieux aux forces nationales qui opéreraient ensemble? D'autres problèmes exigeaient des études économiques et financières: où produire de la façon la plus économique les articles

Janvier 1951

CONSEIL DE L'ATLANTIQUE NORD
Sixième Session

Bruxelles, 19 décembre 1950.

NORTH ATLANTIC COUNCIL
Sixth Session

Brussels, 19th December, 1950.

Le Conseil de l'Atlantique Nord ayant pris conformément à la recommandation du Comité de Défense, les dispositions nécessaires pour l'établissement sous un Commandant Suprême de la force unifiée pour la défense de l'Europe, et ayant demandé au Président des Etats-Unis d'Amérique de désigner un officier américain pour remplir les fonctions de Commandant Suprême, le Président des Etats-Unis d'Amérique ayant désigné le Général d'Armée Dwight D. Eisenhower, le Conseil déclare en conséquence que le Général d'Armée Dwight D. Eisenhower est nommé Commandant Suprême avec toutes les fonctions et pouvoirs spécifiés au document sur les forces qui seront affectées à ce commandement.

The North Atlantic Council having made provision, in accordance with the recommendation of the Defence Committee, for the Integrated Force for the defence of Europe under a Supreme Commander, and having requested the President of the United States to designate an officer of the United States to fill the position of Supreme Commander, and the President of the United States having designated General of the Army Dwight D. Eisenhower, the Council therefore declares that General of the Army Dwight D. Eisenhower is appointed the Supreme Commander, with the powers and functions specified in over the forces to be assigned to his command.

6

BELGIQUE	<i>Paul van Zeeland</i>	FRANCE	<i>Jules Moch</i>	NORVEGE.	<i>Habrand M. Lange</i>
BELGIUM	<i>E. V. G. A. De Greef</i>	FRANCE	<i>Robert Schuman</i>	NORWAY	<i>Jens Chr. Hauge</i>
CANADA	<i>M. Brooke Claxton</i>	ISLANDE	<i>Bjorn Benediktson</i>	PAYS-BAS	<i>M. P. Cunha</i>
CANADA		ICELAND		NETHERLANDS	<i>Fernando dos Santos Costa</i>
DANEMARK	<i>M. Bjorn Kraft</i>	ITALIE	<i>M. J. Betch</i>	PORTUGAL	<i>M. Emanuel Shinwell</i>
DENMARK		ITALY	<i>Pierre Dupong</i>	PORTUGAL	<i>Ernest Bevin</i>
ETATS-UNIS	<i>Dwight D. Eisenhower</i>	LUXEMBOURG	<i>M. H. M. Lange</i>	ROYAUME-UNI	
UNITED STATES	<i>Frank Pace</i>	LUXEMBOURG	<i>Jacob Stikker</i>	UNITED KINGDOM	

Les signatures apposées au bas de la résolution du Conseil de l'Atlantique-Nord, reproduite ci-dessus, sont celles des ministres des Affaires étrangères et des ministres de la Défense des pays membres, dans l'ordre suivant: M. Paul van Zeeland et le colonel E. V. G. A. DeGreef (Belgique) M. Brooke Claxton (Canada); M. Bjorn Kraft (Danemark); M. Dean Acheson et M. Frank Pace (Etats-Unis); M. Jules Moch et M. Robert Schuman (France); M. B. Benediktson (Islande); M. le comte Carlo Sforza et M. Randolpho Pacciardi (Italie); M. J. Betch et M. Pierre Dupong (Luxembourg); M. H. M. Lange et M. Jens Chr. Hauge (Norvège); M. D. U. Stikker et M. H. L.'s Jacob (Pays-Bas); M. P. Cunha et le lieutenant-colonel Fernando dos Santos Costa (Portugal); M. Ernest Bevin et M. Emanuel Shinwell (Royaume-Uni).

dont on avait besoin, et comment les membres européens à court de dollars pourraient-ils régler leurs achats de matériel et de matières premières?

Le début de l'année 1950 vit la création d'un Comité de production et d'approvisionnement militaire, au sein duquel tous les pays de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord étaient représentés par de hauts fonctionnaires. Cette commission, avec son personnel administratif permanent, a rendu de grands services lorsqu'ils s'est agi d'évaluer les besoins, de déterminer le degré de priorité qu'exigeait la production de chaque article et d'établir le relevé des sources éventuelles de production. Pour mieux coordonner la production, la réunion de Bruxelles a décidé de remplacer le Comité de production et d'approvisionnement militaire par un nouvel organisme appelé « Bureau de production des armements » et pourvu d'une plus grande autorité que le Comité. Sa tâche consistera à étendre et accélérer la production ainsi qu'à assurer l'utilisation réciproque des ressources industrielles de tous les pays membres. Un directeur consacra tous son temps à ce Bureau. Il est entendu qu'un éminent industriel américain remplira ce rôle.

La production du matériel militaire moderne ainsi que l'entretien des effectifs de combat son extrêmement coûteux. Certains pays sont en meilleure posture que d'autres pour fournir rapidement soit des hommes soit du matériel. Les normes varient d'un pays à l'autre pour le matériel et pour la régime d'entretien des forces armées. Les signataires du Traité se sont engagés à agir « d'une manière continue et effective, par le développement de leurs propres moyens et en se prêtant mutuellement assistance », afin d'être en mesure de résister à une attaque armée. La question de l'« aide mutuelle » exige évidemment qu'on détermine la mesure dans laquelle les divers pays peuvent supporter le fardeau économique et financier de la défense commune. Dans certains pays, les bases mêmes du relèvement d'après-guerre pourraient être ébranlées par de trop lourdes charges. De plus, il y a lieu d'examiner les aspects politiques autant que les aspects économiques de la question, et il n'est guère possible d'exiger d'un pays qu'il assume de graves et nouvelles obligations si les autres tirent de l'arrière. C'est dire que la collaboration dans la défense demande la collaboration dans d'autres domaines plus vastes encore.

Simplification des rouages de l'Organisation

La simplification des rouages de l'Organisation, surtout sur le plan politique, pose un autre problème, que l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord étudie actuellement. Au début, l'Organisation comportait trois organismes ministériels: le Conseil, composé des ministres des Affaires étrangères et qui assumait la direction générale de l'Organisation; le Comité de défense, composé des ministres de la Défense; et le Comité financier et économique de défense, qui groupait les ministres des Finances. Cet arrangement avait sans doute l'avantage d'intéresser d'une façon directe aux problèmes de la N.A.T.O. divers ministres de chaque gouvernement, ainsi que leurs fonctionnaires, mais il ne favorisait par l'action rapide. A la réunion de mai 1950, on décida de créer un conseil permanent de Suppléants des membres du Conseil, afin d'assurer une direction continue à l'activité de l'Organisation. On est toutefois d'avis, dans divers milieux, que la structure politique est inutilement compliquée. Aussi le Gouvernement canadien a-t-il proposé la fusion des trois comités ministériels en un seul organisme, qui serait en fait un conseil des gouvernements et aux séances duquel les pays membres auraient le droit de se faire représenter par les ministres de leur choix. Cette proposition, accueillie favorablement à Bruxelles, a été soumise pour étude aux Suppléants du Conseil.

Le renforcement de la communauté atlantique dépend, toutefois, plus immédiatement des mesures que prendront les gouvernements et les assemblées législatives que d'un accord de principe ou de plans élaborés aux réunions de l'Organisation. Le programme de défense considérablement amplifié que les Etats-Unis ont adopté

depuis l'agression de Corée est peut-être l'événement le plus marquant de l'année pour l'Organisation de l'Atlantique-Nord. Après les États-Unis, presque tous les membres de l'Organisation ont amplifié leur programme de défense. Le programme des États-Unis a quadruplé les crédits de défense de l'année; et un volume considérable de matériel et de fournitures militaires a commencé à traverser l'Atlantique.

Le Canada contribue à cette aide militaire. Les crédits spéciaux destinés à aider les pays de l'Atlantique-Nord à se réarmer, votés par le Parlement au mois de septembre, ont permis au Canada de prendre sur ses réserves de matériel militaire de type britannique l'armement, l'équipement et les munitions de deux divisions pour les offrir à ses alliés, l'armée canadienne devant les remplacer par l'achat de matériel de type américain. La moitié de ce matériel a déjà été attribuée aux Pays-Bas, à la suite d'une recommandation formulée par les Suppléants. On s'attend que le reste, suffisant pour une deuxième division, soit bientôt mis à la disposition des Suppléants.

Le Royaume-Uni et les États-Unis ont passé d'importantes commandes de matériel, principalement à leurs producteurs nationaux, afin de répondre à leurs propres besoins et à ceux de leurs alliés. Le Canada commence à utiliser sa capacité de production, et les autres pays de l'Atlantique-Nord de même. Mais ce n'est pas de sitôt que les ressources actuelles de toute la région seront exploitées à plein rendement ou que les moyens de production auront atteint le degré de conversion voulu. Et il faudra encore plus de temps pour que les produits finis commencent à sortir à la chaîne en quantités suffisantes.

La première phase du développement effectif de l'alliance nord-atlantique a été marquée par la création d'une administration et par l'élaboration de plans militaires. La deuxième a abouti à la décision de principe de former une force européenne intégrée. La prochaine phase est une période d'action: constitution de forces nationales; établissement en Europe d'une force intégrée suffisante pour décourager toute agression ou y résister avec succès; production de grandes quantités de matériel moderne. La réalisation de ces objectifs demandera les efforts de tous les signataires du Traité de l'Atlantique-Nord.

"AFFAIRES EXTÉRIEURES" A DEUX ANS

Avec ce numéro de janvier, *Affaires extérieures* a franchi le cap de sa deuxième année d'existence sous forme imprimée. On trouvera dans le numéro de décembre 1950 la table des matières du Volume II (janvier-décembre 1950) qui donne les titres et, dans certains cas, le sujet des articles publiés. La rubrique « Représentants du Canada aux réunions internationales » et autres qui reviennent chaque mois ou chaque trimestre n'y figurent pas séparément.

Dans ses articles d'actualité, *Affaires extérieures* reflète, avec une insistance appropriée, la gravité croissante de la situation internationale telle qu'elle se présente depuis le 25 juin 1950. Depuis juillet, la « Crise coréenne » a fait l'objet d'une étude dans chaque numéro, et celui de décembre reproduit intégralement les textes officiels des deux principales déclarations de principe que M. Pearson a faites les 4 et 5 décembre.

Le fait que le tirage mensuel d'*Affaires extérieures* s'est maintenu à environ 9,000 exemplaires au cours de l'année témoigne de l'utilité du bulletin. Le Ministère espère toutefois qu'en raison de la succession rapide des événements qui fixent l'attention de l'opinion canadienne sur les relations internationales, ce chiffre, qui comprend les éditions française et anglaise, accusera une augmentation dans les mois à venir.

LES COLONIES BRITANNIQUES DES CARAÏBES

DEPUIS UNE DÉCADE, l'attention se tourne de plus en plus vers les colonies britanniques de la région des Caraïbes. En effet, ces colonies, dont quelques-unes ont été acquises par l'Angleterre dès le début du 17^e siècle, semblent décidément engagées sur la voie devant les conduire à une plus grande mesure d'autonomie politique. Ce mouvement, qui a fait de rapides progrès depuis la seconde Grande Guerre, est lui-même l'aboutissement d'une longue évolution politique remontant pour ainsi dire à l'époque des conquêtes coloniales.

Quelques notes géographiques

On croit souvent, même au Canada, que les colonies britanniques des Caraïbes ne comptent qu'un petit groupe d'îles perdues dans la mer des Antilles. C'est là une notion bien incomplète. Ces colonies, en effet, comprennent de nombreuses îles, disposées tout autour de la mer des Caraïbes: à l'ouest de celle-ci, dans le groupe des grandes Antilles, se trouvent la Jamaïque et les îles Caïmanes; à l'est, dans le groupe des petites Antilles, ce sont les îles de la Vierge (partie anglaise), de la Barbade, Sainte-Lucie, Saint-Vincent, Grenade, Saint-Christophe, Nevis, Antigua, Montserrat, et Dominica (ou la Dominique)*, ainsi que les îles Trinidad (ou la Trinité) et Tabago, ces deux dernières situées plus au sud, près de la côte du Venezuela. Elles comprennent encore l'archipel des Bahama, formé d'une myriade de petites îles situées à la limite des tropiques, au nord de Cuba et d'Haïti; les îles Turks (ou Turques) et Caïques (ou Caicos), dépendant géographiquement des Bahama mais rattachées, aux fins d'administration, à la Jamaïque; le Honduras britannique, enclavé entre le Mexique et le Guatemala, au sud de la péninsule du Yucatan; et enfin la Guyane anglaise, située sur la côte nord du continent sud-américain et bornée par le Venezuela, le Brésil et Surinam (ou Guyane néerlandaise).

L'on voit, à cette seule énumération, que toutes ces colonies sont loin de former un tout géographique. Des distances énormes séparent certaines d'entre elles. Ainsi la Jamaïque se trouve à mille milles de Trinidad et à sept cents milles du Honduras britannique, tandis qu'une distance de quatre cents milles sépare Port-d'Espagne (Trinidad) de Georgetown (Guyane anglaise).

La population

Les colonies britanniques des Caraïbes comptent environ trois millions d'habitants, répartis de façon inégale: alors que certaines îles sont surpeuplées (la Barbade a une densité de population de 1,190/m²), d'autres colonies n'ont qu'une faible densité de population (la Guyane anglaise ne compte que 5 habitants au mille carré). La population est un mélange des races les plus diverses. La grande majorité des habitants sont de race noire (plus de 90% dans certaines colonies), mais on compte aussi une minorité de Blancs (dont l'influence est encore grande), d'importantes communautés d'Indiens (ces derniers groupés surtout en Guyane anglaise et à Trinidad), ainsi que des Chinois, des Syriens et des indigènes. Ajoutons que les mariages ou unions entre sujets des différents groupes ethniques contribuent à rendre le tableau encore plus complexe: c'est ainsi qu'à la Jamaïque et à la Barbade, les groupes de race mixte représentent environ 20 p. 100 de la population.

* Les îles Sainte-Lucie, Saint-Vincent, Grenade et Dominica forment, aux fins d'administration, les Windward Islands (ou îles du côté du Vent). Saint-Christophe et Nevis, Antigua, Montserrat, et les îles de la Vierge constituent la colonie des Leeward Islands (ou îles sous le Vent).



Au mélange des races s'ajoute la diversité des coutumes et des traditions. La plupart des colonies ont subi, au cours de leur histoire, l'influence de cultures différentes, influence qui se retrouve dans le parler et les coutumes du peuple. A la Jamaïque, à la Barbade et aux îles Leeward l'atmosphère sociale est anglaise, tandis qu'à Dominica, à Sainte-Lucie et à la Grenade l'influence de la culture française se fait encore sentir. A Trinidad, île qui, avant de passer aux mains des Anglais, fut d'abord colonisée par des Français, amenés là par les Espagnols, on voit encore des signes évidents de la culture et des traditions implantées par les premiers colons. Ces influences variées, jointes aux différences ethniques, expliquent les divergences et même les rivalités qui parfois divisent les colonies.

Problèmes économiques et sociaux

L'un des plus graves problèmes de la région consiste à relever le niveau de vie de la population. Les ressources naturelles y sont insuffisamment développées et les revenus publics, provenant surtout de la perception des droits de douane, sont inadéquats. Certaines colonies doivent compter, chaque année, sur des subventions spéciales du Royaume-Uni. En dépit de ces difficultés, des progrès notables ont été réalisés, dans toute la région, en ce qui concerne l'amélioration des services sociaux.

Si les revenus sont inadéquats, la balance commerciale de la plupart des colonies des Caraïbes est également déficitaire*, c'est-à-dire que leurs importations excèdent leurs exportations. De plus, par suite des ouragans, sécheresses et maladies qui affectent le rendement agricole, le volume des exportations varie d'une année à l'autre, ce qui crée parfois de graves problèmes; car, même quand les exportations subissent un déclin, les importations peuvent difficilement être réduites, surtout dans le cas de denrées essentielles (comme la farine, le poisson salé et la viande).

L'existence même des colonies britanniques des Caraïbes est liée à la prospérité de leur agriculture. Autrefois, elles produisaient presque exclusivement du sucre. Aujourd'hui, bien que la culture de la canne à sucre y occupe encore le premier rang, elles exportent également, sur une grande échelle, d'autres produits (café, coton, épices et fruits: tels que citrons et bananes). Mais le niveau de vie de la population y reste

* Il s'agit évidemment de la balance commerciale visible, ce qui ne comprend pas les revenus provenant du tourisme.

fonction des prix obtenus sur le marché mondial par leurs produits agricoles. Adviene une mauvaise récolte ou une baisse des prix, et toute l'économie des colonies s'en ressent.

Les ressources naturelles, bien que limitées, sont loin d'être épuisées. On trouve à Trinidad du pétrole et de l'asphalte naturel dont l'exploitation est une source de revenus précieux pour cette colonie. La Guyane anglaise possède des forêts, dont l'exploitation intensive ne fait que commencer, ainsi que des mines de bauxite, d'or et de diamants. Le Honduras britannique exporte de l'acajou et du chicle. Bref, chacune des colonies possède de nombreuses ressources dont l'exploitation pourrait être intensifiée et améliorée.

Industrie et tourisme

Bien que la plupart des colonies possèdent des usines pour la préparation de leurs produits primaires, elles doivent encore importer presque tous les produits manufacturés dont elles ont besoin. On note cependant un début d'industrialisation à la Jamaïque, à Trinidad et en Guyane anglaise, et des mesures sont prises pour accélérer ce mouvement.

L'industrie touristique joue un rôle de plus en plus important dans l'économie des principales îles, comme les Bahama, la Jamaïque et la Barbade, qui, jouissant d'un climat favorable, attirent chaque année des milliers de visiteurs. De nombreuses lignes aériennes, dont Air-Canada, contribuent au développement de cette industrie touristique, bien que les lignes de navigation maritime qui desservent la région—y compris les Canadian National Steamship Lines—continuent de transporter le gros des voyageurs.

Évolution politique

Les colonies britanniques des Caraïbes ont une longue histoire politique. Depuis longtemps, des assemblées législatives y maintiennent la tradition parlementaire de Westminster. Certaines de ces institutions datent d'un siècle et plus; la Barbade, que l'on appelle parfois la « Petite Angleterre », possède le « système représentatif » depuis le 17^e siècle.

Avant la seconde guerre mondiale, plusieurs milieux, au Royaume Uni et dans les colonies, trouvaient trop lente l'évolution politique et réclamaient de plus amples réformes constitutionnelles. Il est vrai que l'esclavage avait été aboli dès 1838, par la mise en application du *Emancipation Act*; mais la franchise électorale n'était encore accordée qu'à une minorité. De plus, les assemblées législatives étaient encore réduites au rôle de critiques et avaient peu d'influence réelle sur la conduite des affaires publiques, le pouvoir étant exercé en fait par le gouverneur et son conseil exécutif.

Les protestations contre ces conditions politiques atteignirent leur point culminant durant les années précédant immédiatement la seconde Grand Guerre. Les colonies se ressentaient encore des effets de la crise économique, le niveau de vie y était trop bas et les salaires insuffisants. Toutes ces causes d'instabilité, jointes au mécontentement politique, donnèrent naissance à une série de troubles: grèves, manifestations ouvrières, mutineries.

La Commission Royale

Afin d'apaiser ce mécontentement grandissant et de faire suite aux nombreuses demandes des colonies, Londres nomma, en juillet 1938, une Commission Royale, chargée d'enquêter et de faire rapport sur les conditions sociales et économiques de la région.

En décembre 1939, cette Commission présenta un Rapport qui recommandait l'amélioration des services sociaux et des conditions économiques en général. Au point

de vue constitutionnel, il proposait l'admission, au sein des Conseils exécutifs, de représentants élus par le peuple et l'adoption du suffrage universel (immédiatement ou par étapes). Tout en affirmant que la fédération politique n'apporterait pas nécessairement le remède à tous les maux des colonies, le Rapport déclarait qu'elle n'en constituait pas moins le but à atteindre. A cet effet, la Commission suggérait un premier essai d'union fédérative entre les îles Leeward et Windward.

Mise en oeuvre des recommandations de la Commission

Afin de donner suite aux recommandations de la Commission royale, le Gouvernement du Royaume-Uni a mis sur pied, en septembre 1940, une Organisation pour le développement et le bien-être des Indes occidentales britanniques, ayant à sa tête un contrôleur chargé de préparer et de soumettre des plans pour l'extension des services sociaux. De plus, en vertu du *Colonial Development and Welfare Act — 1940*, le Parlement anglais a voté à diverses reprises les fonds nécessaires à la mise en oeuvre d'un vaste programme d'aide financière et technique aux colonies. Bien que ces crédits bénéficient à toutes les colonies de l'Empire, celles des Caraïbes en ont reçu leur large part, puisque des plans de développement ont déjà été approuvés pour la Jamaïque (y inclus les îles Turques et Caïques), la Barbade, Saint-Vincent, la Guyane anglaise, la Grenade, et autres colonies.

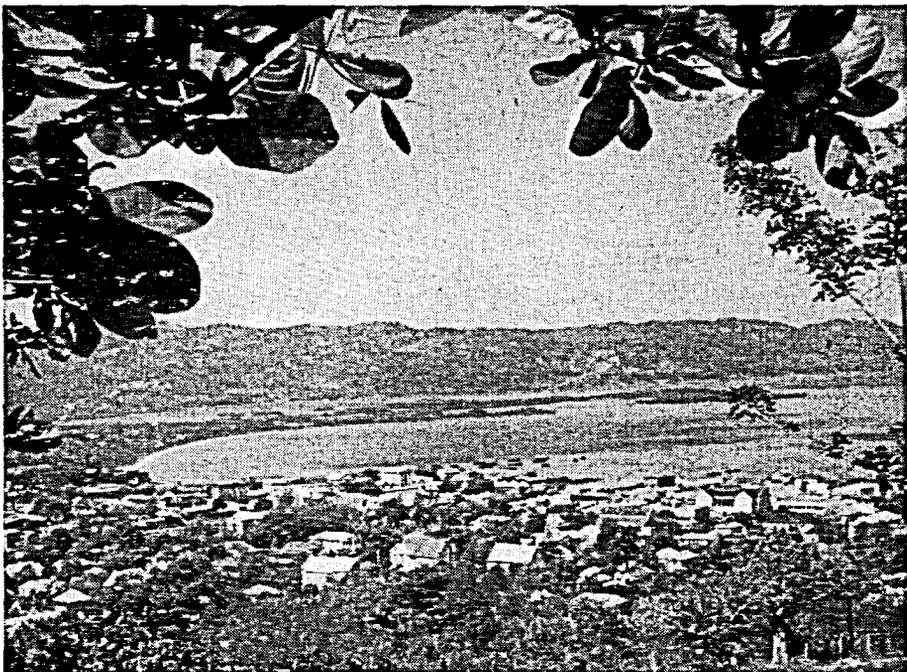
Le Gouvernement britannique n'a pas limité son action au domaine économique. Il a mis en oeuvre, surtout depuis la guerre, diverses réformes accordant aux colonies des Caraïbes une plus grande mesure d'autonomie politique. Ces réformes varient selon les besoins et les aspirations de chaque colonie. C'est ainsi que la Jamaïque et Trinidad ont déjà le suffrage universel, tandis que dans la plupart des autres colonies le droit de vote a été accordé à un plus grand nombre d'électeurs. On a aussi réduit le nombre des nominations « officielles » aux diverses Assemblées législatives, comme à la Jamaïque et à la Barbade où les membres de l'Assemblée législative sont tous élus par le peuple. Même, dans certaines colonies, des membres élus par le peuple siègent au Conseil exécutif; cela est déjà commencé à la Jamaïque et à la Barbade, et, tout récemment, dans la colonie de Trinidad et Tabago. La Jamaïque et Trinidad sont maintenant dotées d'une Constitution très avancée, tandis que la Barbade possède une certaine forme de gouvernement responsable.

Dès 1945, Londres donna aux diverses Législatures l'occasion de débattre le projet de fédération politique mis de l'avant par la Commission royale. Comme l'idée semblait rencontrer l'approbation générale, le secrétaire d'État aux Colonies, M. Creech Jones, convoqua à Montego-Bay (Jamaïque), pour le 11 septembre 1947, des représentants de toutes les colonies, dans le but de discuter officiellement le projet de fédération.

Conférence de Montego-Bay

La Conférence, présidée par M. Creech Jones lui-même, se prolongea jusqu'au 19 septembre. Seuls les Bahama ne s'étaient pas fait représenter. La plupart des délégués se déclarèrent en faveur du projet de fédération, du moins dans ses grandes lignes, mais réclamèrent des pouvoirs plus étendus pour chacun des gouvernements locaux, et ce sans attendre la création d'un gouvernement fédéral. La Conférence proposa la formation de divers comités chargés de préparer la voie à l'union et d'étudier, entre autres problèmes: l'unification des systèmes douaniers, des services publics et des transports maritimes, la création d'une monnaie pour toute la région et l'élaboration d'une constitution fédérale.

De tous ces comités, le plus important est, sans contredit, le « Comité de rapprochement » (Standing Closer Association Committee), dont les membres furent choisis par la législature de chacune des colonies, et dont le président et le secrétaire furent nommés par le secrétaire d'État aux Colonies. Ce Comité, le premier qui ait



BAIE DE MONTEGO

Jamaica Official

été mis sur pied, a tenu des réunions à la Barbade en novembre 1948, à Trinidad en mars 1949, à la Barbade à nouveau en juillet 1949, et finalement à la Jamaïque en octobre 1949. Sir Hubert Rance, aujourd'hui gouverneur de Trinidad et Tabago, en était le président. Le 10 mars 1950, le Comité a rendu publiques ses recommandations.

Le Rapport Rance

Après avoir rappelé que la création du « Comité de rapprochement » résulte d'une résolution de la Conférence de Montego-Bay, le Rapport Rance entreprend de tracer les grandes lignes de la structure fédérale proposée. Affirmant que la stabilité financière est une condition indispensable à l'acquisition de l'indépendance politique réelle, le Comité en arrive à la conclusion que, sans être une panacée, seule la fédération peut assurer la stabilité économique et, par suite, l'indépendance politique des colonies britanniques des Caraïbes. Car même si la région jouit actuellement d'une situation financière relativement bonne, une analyse plus serrée des faits montre que l'économie de ces colonies reste très vulnérable. Certaines d'entre elles dépendent encore des subventions du Trésor anglais pour l'équilibre de leur budget, tandis que les autres, même si elles sont plus prospères, ne possèdent pas les revenus suffisants pour améliorer leurs conditions sociales, ni pour maintenir les services de recherches dont elles ont tant besoin pour accroître leur production agricole et industrielle.

Le partage des pouvoirs

Dans un chapitre spécial, le Rapport Rance traite de la répartition des pouvoirs entre le gouvernement fédéral projeté et les parties constituantes. Se basant sur la Constitution australienne, le Rapport adopte le principe des « pouvoirs non attribués » (suivant lequel certains pouvoirs sont transférés au gouvernement central et les autres, non attribués, restent aux territoires constituants), puis répartit en deux classes les problèmes relevant du gouvernement fédéral: il y aurait d'abord une liste « exclu-

sive », des questions sur lesquelles seul le pouvoir central pourrait légiférer, puis une liste « concurrente », des questions sur lesquelles et le pouvoir central et les gouvernements locaux pourraient légiférer. La défense, les affaires extérieures, le contrôle du change, les emprunts à l'étranger, par exemple, relèveraient exclusivement du pouvoir fédéral tandis que les banques, la monnaie, le développement industriel, l'immigration, le droit criminel, le mariage et le divorce, les services postaux, les transports, les communications et les questions ouvrières relèveraient à la fois des autorités fédérales et locales, la législation fédérale prévalant toutefois en cas de contradiction. Les autres pouvoirs non attribués, qui portent principalement sur l'agriculture, l'éducation, et le maintien de l'ordre public, resteraient en propre aux gouvernements locaux, mais le gouvernement fédéral pourrait, même en ces matières, agir comme conseiller s'il le désirait. Le partage des pouvoirs, toutefois, n'aurait rien de définitif et pourrait, à la lumière de l'expérience, être révisé.

Les finances

Le Rapport affirme que le gouvernement fédéral devrait avoir ses propres sources de revenus. A cette fin, il s'attribuerait 25 p. 100 des perceptions douanières, le reste devant aller aux gouvernements locaux. Les postes relèveraient aussi du gouvernement central, mais les colonies retirant actuellement des profits des services postaux pourraient réclamer des subsides en compensation des pertes subies par suite du transfert de l'administration.

Au même chapitre des relations financières entre le pouvoir fédéral et les gouvernements locaux, le Rapport souligne que chaque colonie aurait le droit de lancer des emprunts sur son propre territoire, mais que les emprunts faits à l'étranger relèveraient du pouvoir central. Celui-ci aurait la charge de distribuer les subsides spéciaux accordés jusqu'ici par le Trésor anglais à certaines colonies dont les revenus sont insuffisants. Ces octrois, qui — semble-t-il — devraient être maintenus, même sous le régime fédératif, pendant une période d'au moins dix ans, prendraient la forme d'un subside annuel équivalent à la moyenne des subsides accordés durant les cinq années précédant la fédération. Si ces subsides s'avéraient insuffisants, le pouvoir central devrait y compenser à même ses revenus; si ces derniers à leur tour étaient insuffisants, le pouvoir fédéral devrait s'adresser directement à Londres. Cette disposition porterait le gouvernement fédéral et conséquemment chacune des parties constituantes à pratiquer l'économie et à compter d'abord sur eux-mêmes. Le gouvernement fédéral pourrait cependant continuer à bénéficier de l'aide accordée en vertu du *Colonial Development and Welfare Act*. Quant au coût annuel du projet de fédération, le Rapport estime qu'il serait d'environ £180,000, du moins durant les premières années.

Le pouvoir législatif

La législature fédérale serait formée de deux Chambres, à savoir: une Assemblée législative et un Sénat. L'Assemblée législative, dont les membres seraient élus directement au suffrage universel,* comprendrait 50 députés, répartis comme suit: 16 pour la Jamaïque, 9 pour Trinidad, 6 pour la Guyane anglaise, 4 pour la Barbade, 2 pour le Honduras britannique et 2 pour chacune des autres colonies (sauf Montserrat qui n'en aurait qu'un). Le Sénat serait composé de 23 membres (soit 2 par territoire, sauf Montserrat qui n'en aurait qu'un), nommés par le chef de l'Etat.

L'Assemblée législative pourrait légiférer sur tous sujets, sauf ceux réservés au Gouverneur général. Le Sénat, par contre, ne pourrait retarder l'adoption d'un projet de loi au delà d'une période de douze mois. L'Assemblée aurait priorité sur le Sénat,

* Sauf lors des premières élections, qui se feraient selon les lois en vigueur dans chaque colonie.

dont le rôle principal serait de protéger les intérêts de chacune des colonies faisant partie de la fédération.

Le pouvoir exécutif

Le pouvoir exécutif serait confié à un Gouverneur général, nommé par le Roi, et à un Conseil d'État (ou exécutif), composé de 14 membres. Les membres de l'Assemblée législative éliraient l'un des leurs au poste de « Premier ministre », lequel choisirait, soit à l'Assemblée législative, soit au Sénat, sept autres « ministres » ou membres du Conseil. Le Gouverneur général nommerait ensuite directement les six autres membres du Conseil exécutif, mais devrait choisir trois de ces derniers parmi les membres de l'une ou l'autre des deux Chambres. C'est le Conseil d'État qui formulerait la politique du gouvernement et qui en serait responsable devant la Législature. Quant au Gouverneur général, il serait tenu de suivre l'avis de ses ministres sur tout projet de loi préalablement adopté par les deux Chambres, sauf pour certaines questions soumises à son droit de veto, savoir: la défense, les relations extérieures, certaines matières financières, ainsi que le maintien de l'ordre et des services publics en temps d'urgence ou de crise.

Le Rapport prévoit aussi la création d'une Cour suprême fédérale, qui connaîtrait de certaines causes déterminées par la Constitution et entendrait également les appels des cours locales ou régionales.

La fédération s'appellerait officiellement la « Fédération britannique des Caraïbes » (British Caribbean Federation), et aurait son siège à Trinidad.

Action pré-fédérative

Le Rapport Rance termine ses recommandations en demandant aux différents comités formés après la Conférence de Montego-Bay de poursuivre leurs travaux avec vigueur sans attendre la réalisation du projet de fédération politique, car, dit-il, dans certains cas le besoin d'une action commune et immédiate se fait vivement sentir. Cette invitation ne s'adresse certes pas au Comité de l'unification des services publics, puisque ce dernier, qui a siégé de décembre 1948 à août 1949, sous la présidence de sir Maurice Holmes, a publié son rapport en même temps que le « Comité de rapprochement », le 10 mars 1950. Le Comité de l'unification des douanes a, de son côté, tenu plusieurs réunions, mais n'a pas encore présenté de rapport. On note aussi des progrès dans l'étude de divers problèmes, comme la création d'une monnaie unique, et autres questions économiques.

Depuis la publication du Rapport Rance, les législatures des diverses colonies intéressées* ont entrepris l'étude de ses recommandations. Jusqu'ici le Rapport a été, de façon générale, bien accueilli. Certaines colonies l'ont reçu avec réserve, d'autres avec enthousiasme. D'autres encore, sans lui être complètement hostiles, rejettent certaines de ses recommandations.

Il faudra sans doute concilier bien des intérêts et aplanir bien des obstacles avant d'en arriver à une entente. Comme l'on peut voir aussi, les attributions de la fédération projetée, surtout en matière de défense et de relations extérieures, seront limitées. Mais il est permis de croire que le projet, s'il se réalise, marquera une étape importante dans l'évolution politique des colonies britanniques des Caraïbes et leur permettra d'atteindre un jour, à l'instar des autres membres du Commonwealth, au statut de Dominion et à l'indépendance.

* Les Bahama ne feront pas partie de la fédération projetée.

LA PARTICIPATION DU CANADA AUX PROGRAMMES D'ASSISTANCE TECHNIQUE

PLUSIEURS DES PROBLÈMES déconcertants avec lesquels les démocraties occidentales sont aux prises depuis la fin de la guerre, ont été abordés avec sagacité et détermination. En aucun cas cette sagacité et cette détermination ne se sont manifestées plus opportunément que lorsqu'il s'est agi d'assumer l'obligation de fournir une assistance technique aux pays insuffisamment développés, pour les aider à améliorer leurs conditions économiques et sociales.

L'indépendance politique nouvellement acquise par plusieurs pays économiquement arriérés a fait ressortir d'une façon saisissante la misère de leurs populations, qui ne produisent pas assez de vivres et de biens de consommation parce qu'ils n'ont pas l'alimentation, l'instruction, les méthodes techniques et les capitaux voulus. Ces populations ne veulent plus du paupérisme sordide qui a si souvent été leur sort dans le passé. Or, plusieurs de ces pays ont vu, depuis la guerre, leur évolution pacifique entravée par des forces révolutionnaires qui ont exploité ces conditions de vie pour semer le mécontentement. S'ils ne veulent pas que l'acquisition de leur indépendance politique ne soit chimérique, il faudra que leur volonté de mobiliser leurs ressources matérielles en vue d'améliorer le sort de leurs populations corresponde à la sollicitude des pays libres de l'Occident à leur égard. Le Gouvernement canadien, comme d'autres gouvernements démocratiques de l'Occident, s'intéresse au progrès matériel des populations de ces régions insuffisamment développées, tant pour des raisons d'ordre humanitaire que parce qu'il est convaincu que leur progrès favorisera la cause de la liberté humaine et assurera le développement du mode de vie démocratique et de la compréhension entre les peuples.

Passant en revue la situation internationale actuelle, à la conférence fédérale-provinciale, le 4 décembre 1950, M. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, soulignait dans les termes suivants l'intérêt que le Canada porte à ce problème:

« Par le passé, les forces de l'agression communiste en Asie se sont alliées avec succès aux forces de libération nationale et de réforme sociale. Il incombe aux puissances démocratiques occidentales d'aider les gouvernements démocratiques de ces régions à rompre cette alliance anormale. A cette fin, il est essentiel que les pays occidentaux aident les nations démocratiques d'Asie à exécuter leurs programmes d'évolution économique, afin de soulager la misère et la pauvreté qui dans ces pays favorisent les menées du communisme international. Le Canada devrait, à mon avis, participer à ce noble effort en vue d'accroître le bien-être humain et, partant, d'assurer la paix au monde »

La contribution du Canada

Les événements politiques et militaires des derniers mois ont en quelque sorte relégué à l'arrière-plan les initiatives que le Gouvernement canadien a prises jusqu'ici pour mettre en oeuvre sa politique « d'intérêt personnel bien compris » en participant à des programmes d'assistance technique aux pays insuffisamment développés. Dans un numéro antérieur d'*Affaires extérieures* (Vol. 2, n° 7, juillet 1950, pp. 295-297), il a été fait mention de la création du Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies et de la contribution canadienne de \$850,000 au fonds prévu pour les dix-huit premiers mois de l'application de ce programme. En même temps, le Gouvernement canadien a versé une contribution de \$400,000 pour la première année de mise en oeuvre du Programme d'assistance technique aux pays du Sud et du Sud-Est de l'Asie, initiative qui a pris une telle ampleur qu'il ne s'agit plus exclusivement d'un programme du Commonwealth; en effet, on l'appelle maintenant le Programme

de Colombo pour la coopération technique dans le Sud et le Sud-Est de l'Asie. Ce programme a pour objet de compléter celui des Nations Unies et de fournir une aide immédiate à une région où les besoins sont très pressants. Les pays qui ont participé à la préparation du Rapport de Colombo pour le développement économique du Sud et du Sud-Est de l'Asie se sont rendu compte qu'il est indispensable de mettre sur pied un programme visant à fournir à ces pays des conseils et de l'assistance techniques, tant par la formation d'experts sur place que par l'envoi d'experts des pays plus avancés, si l'on veut tirer le meilleur parti possible de toute aide financière d'envergure qui pourrait leur être accordée.

Au cours des six derniers mois, la mise en oeuvre de ces programmes ambitieux a été commencée. La constitution du Conseil, qui est composé de représentants de tous les pays participants et a pour fonction de diriger l'application du programme d'assistance technique au Sud et au Sud-Est de l'Asie, a été approuvée. Les premières réunions ont eu lieu en décembre; elles avaient pour objet d'examiner les demandes précises d'assistance technique reçues des pays de cette région. Le programme sera mis en oeuvre directement par un bureau établi à Colombo.* Le Gouvernement canadien a approuvé la constitution du Conseil le 10 novembre 1950 et a désigné M. Paul Sykes, commissaire de commerce du Canada à Colombo, comme représentant du Canada au sein de cet organisme.

Co-ordination de l'activité

Le Programme élargi des Nations Unies a permis de réaliser des progrès notables dans la coordination de l'activité en matière d'assistance technique des institutions spécialisées et des autres organismes participants. L'Organisation des Nations Unies, dont relèvent en propre les aspects plus généraux du Programme, a créé une Administration d'assistance technique destinée à fournir de l'assistance technique sous forme de relevés techniques généraux, de consultations techniques, de services de recherches et d'administration, et de bourses d'études en administration publique et en sciences économiques et sociales. En septembre, M. H. L. Keenleyside, ancien sous-ministre canadien des Ressources et du Développement économique qui avait dirigé au début de l'année une mission d'assistance technique des Nations Unies en Bolivie, a été nommé directeur général de cette Administration.

Le Gouvernement canadien a reconnu la nécessité de coordonner autant que possible l'activité de ces programmes d'assistance technique, tant sur le plan administratif que dans leur mise en oeuvre même. Il a également reconnu qu'il était préférable de coordonner la participation du Canada à ces programmes afin de la rendre aussi fructueuse que possible.

On a donc créé un Service de l'assistance technique, chargé de coordonner la participation du Canada avec les initiatives d'assistance technique soit des Nations Unies ou des institutions spécialisées, soit du Bureau du Plan coopératif d'assistance technique au Sud et au Sud-Est de l'Asie, ou encore avec celles auxquelles donneraient lieu les demandes directes de gouvernements étrangers. Le Service de l'assistance technique, qui relève du ministère du Commerce, a commencé son activité avec l'année nouvelle. Le Directeur qui fait rapport à un comité interministériel composé de représentants des ministères intéressés, dont le président est un haut fonctionnaire du ministère des Affaires extérieures, est chargé de recruter des experts canadiens et des conseillers du service civil, de l'industrie et des universités; il est

* Entre le moment où le plan a été approuvé en principe, par l'annonce de contributions financières de la part des pays participants, et celui où le Conseil a été établi, une enquête préliminaire a été entreprise sur les ressources dont on disposait et les besoins qu'il s'agissait de satisfaire, la liaison fut établie avec les fonctionnaires du Programme d'assistance technique des Nations Unies, et certains détails de la constitution du Conseil et du Bureau furent mis au point par un comité permanent du Conseil consultatif du Commonwealth qui s'est réuni à Colombo.

également chargé d'accueillir les étudiants, stagiaires et observateurs qui viennent au Canada en vertu de ces programmes pour étudier dans nos universités ou nos services publics et se mettre au courant de nos techniques industrielles. Le Gouvernement canadien est tout disposé à prendre les dispositions nécessaires dans le cas des fonctionnaires fédéraux qui seront recrutés en vertu de ces programmes et a appelé l'attention de tous les ministères et organismes fédéraux sur le fait que leur coopération, « en ce qui concerne tant l'encouragement à donner aux employés qui accepteraient des situations temporaires à l'étranger que la réception de stagiaires dans leurs services, est essentielle à la participation efficace du Canada aux programmes d'assistance technique ».

Placement des boursiers

Jusqu'à ce que le Service de l'assistance technique eût été établi, c'est au ministère des Affaires extérieures que le Gouvernement canadien confiait les demandes d'assistance technique. Ces derniers mois, depuis l'entrée en vigueur du Programme élargi des Nations Unies, le ministère des Affaires extérieures s'est occupé de vingt-cinq demandes des Nations Unies concernant le placement de boursiers dans les services publics, les industries et les universités canadiennes. Il n'y a que deux demandes auxquelles il n'a pas été possible de donner suite. Actuellement, en vertu du programme de bourses des Nations Unies, des fonctionnaires publics des pays suivants font des études au Canada: Irak, Haïti, Pakistan, Mexique, Brésil, Cambodge, Inde, Malte, Siam, Birmanie. Les domaines qu'ils étudient sont très divers: médecine vétérinaire, cotisation fiscale, développement industriel, génie forestier, exploitation d'énergie hydroélectrique, administration publique, relevés géologiques, méthodes de recensement, administration du personnel des services publics. Le recrutement des experts et techniciens canadiens pour servir à l'étranger a également progressé. En plus de prêter les services de fonctionnaires canadiens à l'O.A.A., à l'O.M.S. et à l'O.I.T. pour aider à la réalisation de certaines entreprises spéciales d'assistance technique, le Canada a aidé l'Administration d'assistance technique des Nations Unies à recruter des experts pour une mission technique en Colombie et pour une mission d'enquête chargée de faire des recommandations au sujet des problèmes administratifs, économiques et sociaux auxquels devra faire face le nouveau gouvernement de la Libye, ancienne colonie italienne.

Le Canada a déjà démontré son empressement à répondre aux appels des pays insuffisamment développés en leur offrant de partager les moyens dont il dispose. Les rouages administratifs nécessaires ont été établis de manière à répondre à un nombre bien plus grand encore d'appels de ce genre. Le Gouvernement canadien a accepté cette obligation, à un moment où les talents, les techniques et les ressources en main d'oeuvre spécialisée du Canada sont plus que jamais indispensables aux intérêts immédiats de la sécurité internationale. Les événements qui ont amené cette situation ont fait voir la nécessité, immédiate aussi bien que médiata, de démontrer d'une façon pratique l'intérêt que nous portons au bien-être des pays insuffisamment développés, où les conditions économiques et sociales engendrent l'instabilité et l'effervescence politiques.

LE COMITÉ CANADO-AMÉRICAIN D'ORGANISATION DE LA MOBILISATION INDUSTRIELLE

LE COMITÉ CANADO-AMÉRICAIN d'organisation de la mobilisation industrielle a été établi par voie d'échange de notes entre le Canada et les États-Unis, le 12 avril 1949, à la suite d'une série d'entretiens engagés au mois de juin de l'année précédente, au moment où la situation mondiale s'annonçait de nouveau menaçante.

Ce sont les intérêts communs des deux pays en matière de défense qui ont servi de point de départ à la création de ce Comité. Si l'on songe à la proximité du Canada et des États-Unis et aux caractéristiques complémentaires de leurs ressources, on se rend compte des avantages qu'il y a pour les deux pays à coordonner leurs plans de mobilisation industrielle. C'est la seule façon dont ils puissent tirer le maximum de leurs moyens de production.

Le Comité est autorisé à assurer l'échange de renseignements requis pour coordonner les plans de mobilisation industrielle, ainsi qu'à étudier les recommandations qu'il y aurait lieu de soumettre à chacun des Gouvernements en ce qui concerne les sphères d'intérêt commun dans ce domaine.

Cet organisme est autorisé à instituer au besoin des sous-comités qui l'aideront dans l'exercice de ses fonctions, et il est chargé d'assurer la coopération avec la Commission permanente canado-américaine de défense en matière de mobilisation industrielle. Cette commission a été créée en 1940 par le président Roosevelt et M. Mackenzie King, alors Premier ministre du Canada.

Le Canada est représenté au sein du Comité par le ministre du Commerce et le président de la Commission industrielle de défense, et les États-Unis par le président de la Commission des ressources nécessaires à la sécurité nationale et le président de la Commission des munitions.

La première réunion du Comité a eu lieu à Washington le 1er juin 1949, et les délibérations ont porté principalement sur les questions d'organisation. Il fut alors recommandé aux deux Gouvernements d'étudier avec soin l'ordre de priorité suivant lequel il conviendrait d'examiner chaque problème d'intérêt commun dans le cadre des plans de mobilisation industrielle du Canada et des États-Unis, compte tenu de l'ampleur et de la portée des sujets à étudier et des renseignements à échanger.

Quelques-uns des sous-comités créés par le Comité se sont réunis en vue d'examiner les questions de production et d'approvisionnement qui présentent un intérêt commun dans l'ensemble des projets établis par les deux pays. Au cours de ces réunions, les représentants du Canada et des États-Unis ont échangé des renseignements et préparé des recommandations à l'intention du Comité.

Le 8 août 1950, le Comité a tenu sa deuxième réunion, à Ottawa. Il a alors examiné les rapports des sous-comités et tracé à ceux-ci leur programme de travail de l'année. La guerre de Corée ayant donné un nouvel élan à l'étude des problèmes que pose la mobilisation industrielle, on a recommandé l'examen des programmes industriels des deux pays ainsi que des mesures requises pour répondre aux besoins de la production et de l'approvisionnement. Pour faciliter la préparation des règlements nécessaires concernant les priorités, la répartition et le contrôle des exportations, le Comité a décidé d'adopter une série de principes qui définiraient et motiveraient l'utilisation en commun des matériaux et des ressources par le Canada et les États-Unis.

Le 20 octobre 1950, l'Ambassadeur du Canada aux États-Unis, M. H. H. Wrong, et le Secrétaire d'État des États-Unis, M. Dean Acheson, signaient à Washington un échange de notes consacrant officiellement la « Déclaration de principes concernant la coopération économique » formulée en conséquence par les deux pays. Cette Déclaration, qui énonce les principes généraux qui guideront les deux Gouvernements dans l'exécution d'un programme économique coordonné en vue de leur défense commune, est reproduite aux pages 459 et 469 du numéro de novembre d'*Affaires extérieures*.

LE CANADA ET LES NATIONS UNIES

Bilan de la cinquième session

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE a terminé, le 15 décembre, l'étude des divers points inscrits à l'ordre du jour de sa cinquième session ordinaire, à l'exception des quatre questions qui demeuraient encore à l'ordre du jour de la Première Commission (questions politiques). Cette dernière a suspendu ses travaux, en attendant que le Comité de trêve lui présente un rapport sur le résultat des efforts qu'il a tentés pour faire cesser le combat en Corée. On prévoyait, au moment de l'ajournement, que ce rapport serait prêt au début de janvier, époque où la Commission des questions politiques devait se réunir de nouveau.

Questions politiques*

Fusion de la Commission de l'énergie atomique et de la Commission des armements de type classique

Reconnaissant que tout système efficace de contrôle des armements doit embrasser les armes de tous genres, y compris les armes atomiques, l'Assemblée générale a approuvé une résolution tendant à fusionner éventuellement la Commission de l'énergie atomique et la Commission des armements de type classique. Cette résolution, adoptée par 47 voix contre 5 et 3 abstentions, prévoit la création d'un comité de douze membres composé des représentants des États membres du Conseil de sécurité à la date du 1^{er} janvier 1951, et du représentant du Canada, et qui sera chargé d'étudier les moyens propres à coordonner les travaux des deux commissions existantes, ainsi que l'utilité de fusionner leurs attributions en les confiant à une nouvelle commission élargie de désarmement, et de faire rapport à ce sujet à la prochaine session ordinaire de l'Assemblée générale.

Une proposition soviétique tendant à inviter la Commission de l'énergie atomique des Nations Unies à reprendre ses travaux et à procéder immédiatement à la préparation de deux projets de conventions simultanées sur l'interdiction sans conditions des armes atomiques et sur le contrôle international de l'énergie atomique, a été rejetée, à l'Assemblée générale, par 32 voix contre 5 et 16 abstentions.

Prisonniers de guerre

L'Assemblée générale a adopté, par 43 voix contre 5 et 6 abstentions, une résolution demandant à tous les gouvernements qui détiennent encore des prisonniers de guerre de se conformer aux règles reconnues de conduite internationale en fournissant à ces personnes, sans délai ni réserve, l'occasion de rentrer dans leurs foyers. Les gouvernements visés sont priés de communiquer au Secrétaire général des Nations Unies, avant le 30 avril 1951, les noms de tous les prisonniers de guerre qu'ils détiennent encore, ainsi que les motifs et le lieu de leur détention.

La résolution primitive, présentée conjointement par l'Australie, le Royaume-Uni et les États-Unis, reposait sur la plainte bien précise que l'Union soviétique n'avait pas encore rapatrié certains prisonniers de guerre détenus dans son territoire, ni donné d'explications à ce sujet. Par suite d'une série d'amendements proposés au sein de la Commission des questions sociales, le sujet à l'étude finit par englober diverses mesures destinées à résoudre par des moyens pacifiques le problème des prisonniers de guerre en général. La délégation du Canada, comme beaucoup d'autres, eût préféré que cette résolution fût adoptée dans son texte initial, qui correspondait mieux aux réalités de la situation en ce qui concerne les prisonniers de guerre encore éloignés de leurs foyers. Cependant, vu que les parrains de la résolu-

* On trouvera dans le présent numéro un article spécial sur la situation coréenne.

tion primitive consentaient à accepter la majorité des amendements proposés, la délégation du Canada appuya la résolution modifiée.

Le texte définitif adopté par l'Assemblée générale le 14 décembre prévoit de plus la création d'une commission spéciale composée de trois personnes impartiales choisies par la Croix-Rouge Internationale ou par le Secrétaire général. Cette commission devra se réunir après le 30 avril 1951 pour examiner les renseignements transmis par les gouvernements qui ont encore des prisonniers de guerre sous leur garde et aider ces gouvernements à organiser le rapatriement de ces prisonniers. Aux termes de la résolution, tous les gouvernements en cause sont priés de collaborer à fond avec la commission, de lui fournir les renseignements requis et de lui accorder le droit de se rendre dans leurs pays respectifs et dans les régions où des prisonniers de guerre sont encore détenus. Les résultats des travaux de la Commission devront être signalés au Secrétaire général qui les communiquera aux membres de l'Organisation des Nations Unies.

Jérusalem

Au cours de la dernière semaine de la session, une commission de l'Assemblée a discuté trois moyens de sortir de l'impasse résultant de l'impossibilité dans laquelle s'était trouvé le Conseil de tutelle d'appliquer un régime international à la région de Jérusalem*. La Suède a proposé que l'Assemblée nomme un Commissaire pour Jérusalem, qui inviterait Israël et la Jordanie à introduire ou à suspendre certaines mesures, chaque fois qu'il le jugerait nécessaire à la protection des Lieux Saints, à la liberté d'y accéder, ou à la sauvegarde des droits conférés aux divers cultes. La Jordanie s'est opposée au projet de résolution de la Suède, mais elle a accepté, comme Israël, un amendement présenté par le Royaume-Uni, les États-Unis et l'Uruguay. D'après cet amendement, les Nations Unies devaient se limiter à l'envoi à Jérusalem d'un représentant qui les tiendrait au courant de la façon dont la Jordanie et Israël observaient leurs engagements concernant les Lieux Saints, les droits de l'homme, les droits de cultes et la réduction des forces armées. Toutefois, les membres de l'Assemblée de l'avis de qui il était possible d'instituer un contrôle international plus complet se rallièrent à la proposition belge consistant à faire nommer par le Conseil de tutelle quatre personnes chargées d'étudier, de concert avec les États, les autorités et les institutions religieuses intéressés, les conditions d'un règlement qui permettrait aux Nations Unies de veiller à la protection des Lieux Saints et des intérêts spirituels et religieux en Terre Sainte. Soumise à l'Assemblée le 15 décembre, cette proposition ne recueillit pas assez de voix affirmatives (30 sur 48) pour satisfaire à la règle de la majorité de deux tiers. Neuf pays, y compris le Canada, s'abstinrent de voter. Aucune autre résolution concernant Jérusalem ne fut présentée, mais la Jordanie et Israël se sont engagés de leur propre gré à protéger les Lieux Saints et à garantir les droits reconnus des confessions religieuses ainsi que la liberté d'accès aux Lieux Saints dans les zones relevant de leur administration respective.

Réfugiés de Palestine et règlement pacifique des différends

La Commission de conciliation n'a pas réussi jusqu'ici à régler le problème des réfugiés, surtout parce que les Arabes insistent toujours pour que les réfugiés soient rapatriés, conformément à la résolution adoptée par l'Assemblée le 11 décembre 1948, tandis qu'Israël soutient qu'ils doivent être rétablis dans les pays arabes. L'Assemblée a rejeté une proposition soviétique visant à dissoudre la Commission de conciliation et à laisser les parties régler leurs différends par voie de négociations directes. Le 14 décembre, après des débats animés en commission, l'Assemblée adoptait une résolution à laquelle seul le bloc soviétique s'opposa. Celle-ci prévoyait a) que les négociations à entreprendre en vue d'un règlement définitif des problèmes en suspens auraient lieu, soit par l'intermédiaire de la Commission de conciliation,

* Voir *Affaires extérieures*, nos de janvier, mai et juillet 1950.

comme le désiraient les Arabes, soit directement, comme le proposait Israël, et b) que la Commission établirait un bureau chargé de prendre les dispositions nécessaires pour l'évaluation des pertes subies par les réfugiés ainsi que pour le versement des indemnités requises, et de déterminer des méthodes pratiques pour la mise en oeuvre des autres dispositions de la résolution adoptée par l'Assemblée le 11 décembre 1948, au sujet du rapatriement, du rétablissement et de la réinstallation des réfugiés. Cinq États arabes votèrent en faveur de cette résolution, mais Israël, l'Irak et deux autres membres s'abstinrent de voter.

En attendant le règlement du problème des réfugiés, ceux-ci reçoivent des secours prélevés sur les contributions bénévoles versées à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine. Le 2 décembre, l'Assemblée a adopté, par 46 voix contre 0 et 6 abstentions, une résolution conjointe due à l'initiative des quatre pays qui forment la Commission consultative de l'Office. Cette résolution prévoit, pour l'année 1951-1952, un fonds de 20 millions de dollars constitué au moyen de souscriptions volontaires aux fins de secours directs ainsi qu'un fonds de réintégration d'au moins 30 millions, à constituer de la même façon, pour certains programmes proposés par les gouvernements du Proche-Orient et approuvés par l'Office en vue de rétablir les réfugiés en permanence. Le Canada a été nommé membre d'un Comité de négociation composé de sept puissances et chargé d'obtenir des États membres et non membres des engagements définitifs de financer les opérations courantes de l'Office et son activité pendant la période du 1er juillet 1951 au 30 juin 1952.

Anciennes colonies italiennes

Le 2 décembre, l'Assemblée a approuvé par 46 voix contre 10 et 4 abstentions, la proposition prévoyant la fédération de l'Erythrée avec l'Éthiopie, dont il a été question dans le numéro de décembre d'*Affaires extérieures*. Le 14 décembre, M. Eduardo Anze Matienzo, de Bolivie, était élu Commissaire des Nations Unies pour l'Erythrée, afin de faciliter la mise en oeuvre de la fédération qui doit être achevée le 15 septembre 1952.

D'autre part, l'Assemblée a formellement approuvé le 2 décembre, l'accord de tutelle concernant la Somalie italienne, négocié en janvier dernier par l'Italie et le Conseil de tutelle, l'Éthiopie ayant décidé de ne pas mettre à exécution son projet initial, dont fait également mention le numéro de décembre d'*Affaires extérieures*, de solliciter un avis consultatif de la Cour internationale de justice au sujet de l'interprétation qu'il y a lieu de donner à l'article 79 de la Charte.

Le 15 décembre, on acceptait un nouveau projet de résolution de nature technique prévoyant le transfert à la Libye, avec l'assistance du tribunal des Nations Unies, de biens publics et semi-publics de toutes sortes appartenant à l'Italie. L'Assemblée a également recommandé au Secrétaire général de présenter à la prochaine session ordinaire un rapport sur la mesure dans laquelle la réparation des dommages de guerre en Libye pourrait se relier à l'assistance technique.

Certaines parties non délimitées des territoires de la Somalie italienne et de la Libye seront fixées par la procédure qu'expose une autre résolution, adoptée le 15 décembre par l'Assemblée. Après avoir acquis son indépendance, la Libye négociera son propre règlement de frontières avec la France, avec ou sans l'aide d'une « tierce personne ». L'Italie déterminera de concert avec l'Éthiopie et l'administration du Royaume-Uni en Somalie britannique les frontières de la Somalie italienne. En cas de divergences, les parties intéressées pourront avoir recours à un médiateur nommé par les Nations Unies ou à l'arbitrage.

Le Canada s'est prononcé en faveur de toutes ces résolutions. Toutes, excepté celle concernant les dommages de guerre en Libye, ont été combattues par le bloc soviétique.

Le Sud-Ouest Africain

Le 11 juillet 1950, la Cour internationale de justice faisait connaître son avis sur certaines questions relatives au statut international du Sud-Ouest Africain. Ce tribunal exprimait l'opinion unanime que le Sud-Ouest Africain était un territoire sous mandat international et que l'Afrique du Sud était toujours liée par certaines obligations internationales comportant l'envoi de rapports annuels sur l'administration du territoire et la transmission des pétitions émanant de la population locale, tandis que l'Organisation des Nations Unies devait exercer des fonctions de surveillance à cet égard. Tout en reconnaissant que l'Afrique du Sud n'était pas tenue en droit de proposer un accord de tutelle applicable au Sud-ouest Africain, la Cour internationale constatait que l'Union Sud-Africaine, agissant seule, n'avait pas compétence pour modifier le statut international de ce territoire, mais que cette compétence appartenait à l'Union agissant avec le consentement de l'Organisation des Nations Unies.

Deux catégories de projets de résolution se dessinèrent au cours des débats consacrés à la question du Sud-Ouest Africain pendant la cinquième session de l'Assemblée générale: l'une a trait à l'application des avis rendus par la Cour de justice, l'autre concerne la proposition d'un accord de tutelle.

La Quatrième Commission a adopté, à une faible majorité, une proposition de la première catégorie, présentée sous les auspices de plusieurs pays d'Amérique latine et d'Asie, à la tête desquels se trouvaient le Brésil et l'Inde. Cette résolution invite le Gouvernement de l'Afrique du Sud à déposer des rapports au sujet de son administration du Sud-Ouest Africain pendant les années 1947 à 1950, et, en temps utile, pour les années à venir. Elle lui demande également de transmettre au Secrétaire général toutes les pétitions relatives au Sud-Ouest Africain, et propose la création d'une commission pour ce territoire, qui serait chargée d'aider l'Assemblée générale à étudier les rapports annuels, les pétitions et toutes autres questions se rapportant à ce territoire sous mandat.

La délégation du Canada s'est opposée à cette résolution, parce qu'elle préférerait la proposition avancée par huit puissances qui se ralliaient à l'opinion de la Cour internationale et recommandaient la création d'un comité chargé de conférer avec l'Afrique du Sud au sujet des mesures nécessaires à la mise en oeuvre de cet avis. La proposition des Huit ne fut cependant pas mise aux voix par la Quatrième Commission, en raison de l'adoption de la résolution présentée par les pays d'Amérique latine et d'Asie.

L'issue des débats soulevés au sein de la Quatrième Commission ne donna satisfaction ni aux tenants de la résolution formulée par les pays d'Amérique latine et d'Asie ni aux partisans du projet des Huit. Il fut convenu que, conformément à l'article 18 de la Charte, toute résolution sur le Sud-Ouest Africain, visant la mise en oeuvre d'un avis de la Cour internationale, exigerait une majorité des deux tiers des membres présents et votant en séance plénière. D'autre part, en raison de l'infime majorité accordée à la résolution de l'Amérique latine, les parrains des deux résolutions élaborèrent en commun une proposition de compromis destinée à l'Assemblée réunie en séance plénière. Cette nouvelle proposition acceptait le principe fondamental du projet des Huit selon lequel la Commission à créer par la résolution des Nations Unies serait un organisme de « négociation » et non pas un organisme de « contrôle ». Elle renfermait aussi des dispositions se rapportant aux pétitions, aux rapports et aux « autres questions » que le projet des Huit n'avait pas mentionnées.

Saisie du problème du Sud-Ouest Africain à sa séance plénière du 13 décembre. L'Assemblée générale adopta la proposition de compromis par 45 voix (y compris celle du Canada) contre 6 et 5 abstentions. L'Assemblée adopta également une résolution complémentaire concernant la question de tutelle, présentée conjointement par l'Inde et plusieurs délégations de l'Amérique latine. Le résultat du vote fut de 30 voix pour, 10 contre (y compris le Canada) et 16 abstentions.

La délégation du Canada, estimant que la création d'un comité de négociation offrait la meilleure chance de résoudre la question épineuse du Sud-Ouest, a appuyé la résolution de compromis. En revanche, elle s'est opposée à la résolution concernant la tutelle, du fait que la Cour avait émis l'opinion que le Gouvernement de l'Afrique du Sud n'était pas juridiquement tenu de proposer un accord de tutelle ni, étant donné l'importance immédiate de conclure les arrangements nécessaires, de donner suite dans son ensemble à l'avis exprimé par la Cour.

Admission de nouveaux membres

La République d'Indonésie, officiellement admise le 28 septembre, est le seul Etat qui soit entré dans l'Organisation des Nations Unies au cours de la cinquième session de l'Assemblée générale. Bien que de toute évidence on tende actuellement vers l'universalité d'accès à l'O.N.U., en raison du fait que les Nations Unies constituent en principe une organisation représentative du plus grand nombre possible de secteurs de l'opinion internationale, aucun nouveau progrès n'a été réalisé en ce qui concerne l'admission des quatorze autres candidats.

La principale raison pour laquelle le Conseil de sécurité ne parvient pas à sortir de l'impasse où il se trouve à cet égard est que l'on estime d'une façon générale que certains des candidats patronnés par l'Union soviétique ne sont pas en état de se conformer aux conditions d'admission prévues à l'article 4 de la Charte. De son côté, l'U.R.S.S. semble peu disposée à faire bon accueil aux demandes des autres candidats, à moins que le Conseil de sécurité ne décide d'admettre tous les Etats dont la demande est encore en suspens. En raison du paragraphe 2 de l'article 4 de la Charte et de l'avis consultatif rendu le 3 mars 1950 par la Cour internationale de justice, l'Assemblée générale ne peut de sa propre initiative agréer l'admission de ces pays, vu que cet acte doit être précédé d'une recommandation expresse du Conseil de sécurité.

Dans ces circonstances, l'Assemblée générale a dû se borner à approuver, le 4 décembre, une résolution présentée conjointement par le Brésil, le Canada, les Philippines, la Suède et la Syrie, demandant au Conseil de sécurité de continuer l'examen des demandes d'admission en suspens conformément aux résolutions adoptées par l'Assemblée générale à sa quatrième session. Cette résolution commune a été approuvée par 46 voix contre 5, et 2 abstentions. L'Assemblée générale avait également été saisie de deux autres résolutions sur l'admission de nouveaux membres: l'une, de l'Union soviétique, invitant le Conseil de sécurité à réviser les demandes d'admission de tous les candidats, à l'exception de la République de Corée; l'autre, présentée par le Salvador, visant à conférer la qualité d'observateur à tous les candidats appuyés par les puissances occidentales, en attendant leur admission définitive. Ni l'une ni l'autre de ces résolutions n'a recueilli le nombre de voix voulu à l'Assemblée générale. La délégation du Canada a voté contre la proposition soviétique, parce qu'elle excluait la République de Corée de la liste des candidats. Il lui a également été impossible de donner son appui à la résolution du Salvador, parce qu'elle comportait des modifications importantes aux cadres des Nations Unies et qu'elle ne pouvait être considérée comme étant parfaitement compatible avec les dispositions de la Charte.

Questions administratives

Lieu de réunion de la sixième session

Le 14 décembre, l'Assemblée générale a adopté, par 31 voix contre 16 et 11 abstentions, une proposition présentée conjointement par la Bolivie, la Colombie et le Pérou, demandant la convocation en Europe de la sixième session ordinaire de l'Assemblée. Cette proposition chargeait le président de l'Assemblée et le Secrétaire général de choisir la ville la plus propice à cette réunion et de conclure les arrangements nécessaires avec le gouvernement appelé à offrir son hospitalité.

La délégation du Canada a voté contre la proposition conjointe pour la raison que toutes les installations voulues existaient déjà au siège de l'Organisation à New-York, tandis que la tenue de la prochaine session en Europe comporterait non seulement de grandes difficultés d'ordre technique, mais aussi des frais additionnels de l'ordre de \$1,750,000 si la session se tenait à Paris, et de \$1,600,000 si elle avait lieu à Genève. Encore ces chiffres minima ne sont-ils valables qu'à condition que le pays choisi assure la majeure partie des services requis par l'Assemblée générale.

D'un autre côté, on a insisté sur les grands avantages politiques que présentait une décentralisation raisonnable des travaux des principaux organes de l'O.N.U. L'Organisation pourrait ainsi prendre connaissance des problèmes et des besoins des diverses parties du monde, tandis qu'en retour l'opinion publique locale serait en mesure de mieux comprendre les buts et les objectifs des Nations Unies. Plus particulièrement, la décision de tenir en Europe la session de 1951 de l'Assemblée générale serait interprétée par les Européens comme un gage de solidarité et un message de confiance dans l'aptitude des nations du monde à résoudre la crise actuelle.

Budget et contributions

L'Assemblée générale a approuvé le 15 décembre les prévisions de dépenses pour l'année 1951 qui lui avaient été soumises dans le rapport de la Cinquième Commission (questions administratives et budgétaires). Le budget total, qui servira de base à la contribution de chaque Etat membre, se chiffre par \$42,829,335. Ce montant tient compte des dépenses et des diverses recettes prévues pour l'année 1951, de même que de certains crédits supplémentaires demandés pour l'année financière précédente.

Le fonds de roulement sera maintenu à 20 millions de dollars; le Secrétaire général a été autorisé à avancer sur ce fonds les sommes requises pour pourvoir à des dépenses imprévues ou des dépenses dont il n'est pas possible pour le moment de déterminer avec précision l'ampleur, y compris les prêts nécessaires pour venir en aide aux réfugiés de Palestine et pour appliquer le programme d'assistance et de relèvement en Corée.

Le barème des contributions de 23 Etats membres a été légèrement modifié au cours de la dernière session de l'Assemblée générale. La révision des taux vise surtout les pays du bloc soviétique, dont les contributions ont été augmentées de 10 p. 100. D'après une règle de calcul précédemment adoptée par le Comité des contributions, c'est le maximum d'augmentation par an qu'on puisse apporter à la contribution d'un Etat membre. Par la même révision, la contribution des Etats-Unis a été abaissée de 39.78 à 38.92 p. 100. La contribution du Canada a été portée de 3.2 à 3.3 p. 100. Cette majoration est due en partie au niveau d'activité économique notablement plus élevé dont le Canada a joui l'an dernier.

Questions économiques et sociales

Réfugiés et apatrides

A sa cinquième session, l'Assemblée générale a consacré beaucoup de temps à l'examen d'importantes questions qui auront probablement des répercussions au cours des années à venir sur la vie des réfugiés et des apatrides. La délégation du Canada a pris une part très active à ces travaux, en particulier à la préparation d'une définition de compromis du mot « réfugié », qui fixera l'étendue des fonctions du nouveau haut commissaire pour les réfugiés, et du projet de convention concernant les réfugiés.

En résumé, l'Assemblée générale a décidé quelles seraient les personnes qui relèveraient du haut commissaire pour les réfugiés, dont l'entrée en fonction date du 1er janvier 1951. On s'est entendu pour que certains groupes importants de ré-

fugés aient droit à sa protection juridique et à son assistance, la définition adoptée à cette fin étant beaucoup plus large que celle qui figure, par exemple, dans les attributions de l'Organisation internationale pour les réfugiés. L'Assemblée a aussi approuvé un document détaillé qui fixe la ligne d'action, l'organisation, les pouvoirs, les fonctions et la compétence du haut commissariat. Enfin, elle a désigné comme premier haut commissaire pour les réfugiés M. G. J. van Heuven Goedhart, des Pays-Bas. Le seul autre candidat était M. J. Donald Kingsley, actuellement directeur de l'O.I.R.

D'autre part, l'Assemblée a adopté une définition plus restrictive du mot « réfugié », qui pourrait faire partie du projet de convention concernant les réfugiés, rédigé en 1950 par le Comité spécial pour les réfugiés et les apatrides. Il a aussi été décidé de convoquer une conférence spéciale de plénipotentiaires en vue de la rédaction définitive et de la signature de la convention et du protocole relatif au statut des apatrides. Cette conférence se tiendra à Genève en 1951.

Eu égard au prolongement du mandat de l'O.I.R. jusqu'en septembre 1951, la discussion sur l'assistance matérielle aux réfugiés a été remise à la prochaine session de l'Assemblée. A ce sujet, l'Assemblée a adressé un appel pressant à tous les États, les invitant à soutenir les efforts de l'O.I.R. pour rétablir les réfugiés qui restent encore sous ses soins, avant que cet organisme cesse de fonctionner.

Assistance à la Corée

Le 1er décembre, l'Assemblée générale a adopté une résolution qui incorporait les recommandations du Conseil économique et social concernant un programme d'assistance et de relèvement à longue portée pour la Corée. Cette résolution renferme des plans d'organisation du programme ainsi qu'un exposé de politique relatif à son exécution. Une Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée sera créée et placée sous la direction d'un Agent général des Nations Unies qui sera responsable devant l'Assemblée générale. On a veillé à prendre les dispositions nécessaires pour coordonner les travaux de cet organisme avec ceux de la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée, avec les autorités coréennes désignées, ainsi qu'avec les institutions spécialisées et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales compétentes. Un comité consultatif comprenant des représentants de cinq États membres, y compris le Canada, donnera des avis à l'Agent général sur les problèmes économiques importants ayant trait à ses plans et à ses travaux. Certaines catégories de priorités sont prévues en ce qui concerne les approvisionnements et les services de première importance à assurer pendant la période initiale du programme qui doit s'étendre du 1er janvier 1951 au début de 1952. Il faudra d'abord fournir à la population coréenne les aliments, les vêtements et les abris essentiels et prendre des mesures pour prévenir les épidémies. On s'occupera ensuite des programmes visant la remise en état des moyens de transport et des sources d'énergie, dont les résultats se feront rapidement sentir dans la production nationale des articles de première nécessité. A mesure que l'exécution du programme avancera, on s'attachera de plus en plus à fournir d'autres matériaux et fournitures pour la reconstruction ou le remplacement des installations endommagées par la guerre.

L'exposé de politique générale approuvé par l'Assemblée générale prévoit, entre autres choses, que l'aide des Nations Unies doit renforcer les mesures que le peuple coréen prendra pour assurer son propre relèvement; que cette aide ne doit être soumise à aucune condition d'ordre politique; que le programme, bien qu'il doive s'adapter aux grandes lignes du développement économique à long terme de la Corée, est forcément limité à l'assistance et au relèvement; et que les approvisionnements fournis en vertu de ce programme seront distribués de façon équitable à toutes les classes de la population sans distinction de race, de religion ou d'adhésion politique.

Dans une autre résolution, l'Assemblée générale demande à son président de désigner un comité de négociation chargé de consulter les États membres et non membres sur les contributions que les divers gouvernements seraient disposés à verser pour financer le programme d'assistance et de relèvement. La résolution prévoit qu'à une date ultérieure les États membres et non membres seront convoqués pour déterminer les contributions de leurs gouvernements. Le Canada est l'un des sept membres du comité de négociation nommés par le président.

Bien que l'on ne connaisse pas encore exactement l'étendue des besoins de la Corée en matière d'assistance et de relèvement, le Conseil économique et social estime que le coût du programme pendant la période initiale, c'est-à-dire du 1er janvier 1951 au début de 1952, s'élèvera à environ 250 millions de dollars. Depuis que ces plans ont été arrêtés, les événements ont pris une tournure si différente en Corée qu'il faudra maintenant attendre que la situation politique et militaire s'éclaircisse pour mettre ce programme à exécution.

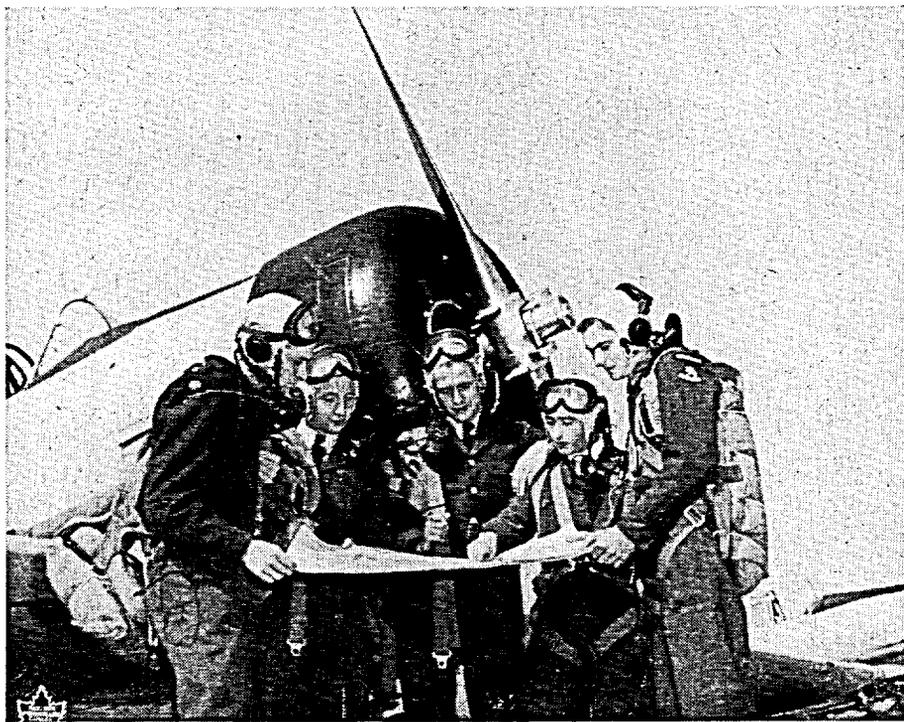


Photo: Défense nationale

DES PILOTES DE PAYS DE L'ATLANTIQUE-NORD SONT FORMÉS AU CANADA

Pour une part de sa contribution au plan de défense collective de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord, le Canada accueille et entraîne des élèves-pilotes d'autres États signataires du Traité. De gauche à droite, des pilotes de Norvège, de Belgique, du Canada, d'Italie et des Pays-Bas, à Centralia (Ontario).

NOMINATIONS ET MUTATIONS

M. J. B. Seaborn, des bureaux d'Ottawa, est affecté à l'ambassade du Canada en Hollande, le 12 décembre.

NOMINATIONS ET DÉPLACEMENTS DE REPRÉSENTANTS D'AUTRES PAYS

Service diplomatique

Son Excellence M. Urho Toivola, ministre de Finlande, a quitté Ottawa le 13 décembre en congé. Pendant son absence, M. Olavi Lahonen, deuxième secrétaire, est chargé d'affaires a.i.

L'Honorable A. A. Roberts est revenu à Ottawa le 16 décembre et a repris ses fonctions de haut commissaire de l'Afrique du Sud.

M. P. K. Banerjee, deuxième secrétaire, haut commissariat de l'Inde, a été promu au rang de premier secrétaire le 30 octobre. En attendant la nomination d'un nouveau chef de mission, M. Banerjee est haut commissaire suppléant.

L'adresse de la légation du Danemark est maintenant: suite 115, 56 rue Sparks (tél.: 4-0704).

Nominations

M. Franco Cancellario d'Alena, secrétaire,

ambassade d'Italie, le 5 décembre. Il était auparavant vice-consul d'Italie à Toronto.

M. le comte Guy Charles Guillaume Marie de Lestrang, secrétaire, ambassade de France, le 5 décembre.

M. Kwei Chung-chun, attaché, ambassade de Chine, le 9 décembre.

M. Ole Mjelde, attaché agricole, légation de Norvège, le 18 décembre. M. Mjelde est aussi attaché agricole à l'ambassade de Norvège à Washington où il demeure.

Départs

M. Richard W. Byrd, conseiller d'ambassade, ambassade des États-Unis d'Amérique, le 2 décembre.

M. le lieutenant-colonel C. S. Kotzé, conseiller militaire et de l'air, haut commissariat de l'Union Sud-Africaine, le 18 décembre.

Service consulaire

Exequatur émis à:

M. Joseph René Ascoli, consul honoraire de l'Equateur à Montréal, le 9 décembre.

M. Roland K. Beyer, vice-consul des États-Unis d'Amérique à Vancouver, le 9 décembre.

M. Cabot Coville, consul générale des États-Unis d'Amérique à Halifax, le 9 décembre.

M. Roberto Korner, consul honoraire de l'Uruguay à Toronto, le 9 décembre.

M. Charles C. Sundell, consul des États-Unis d'Amérique à Windsor, le 9 décembre.

M. T. W. Thompson, consul honoraire d'Haïti à Halifax, le 9 décembre.

M. Sebastian Emilio Valverde, consul général de la République dominicaine à Ottawa, le 9 décembre.

M. Casimir T. Zawadzki, consul des États-Unis d'Amérique à Halifax, le 9 décembre.

Reconnaissance définitive à:

M. Thomas A. Kelly, vice-consul des États-Unis d'Amérique à Ottawa, le 16 décembre.

M. Raymond J. Swanson, vice-consul des États-Unis d'Amérique à St-Jean, N.-B., le 20 décembre.

M. Paul Fregosi, vice-consul de France à Vancouver, le 27 décembre.

Reconnaissance provisoire de:

M. le Docteur Werner Dankwort, consul général d'Allemagne à Ottawa.

M. Juan J. De Soto, consul honoraire du Venezuela à Toronto, le 8 décembre.

M. Santiago Hernandez A., consul général du Salvador à Montréal, le 8 décembre.

M. Eugene L. Padberg, consul des États-Unis d'Amérique à Calgary, le 15 décembre, pendant l'absence de M. Augustus C. Owen, vice-consul. M. Padberg reprendra ses fonctions à Winnipeg au retour de M. Owen à Calgary.

M. Eduardo Prado Meyer, consul du Mexique à Toronto, le 27 décembre.

Départs

M. le Docteur Mauricio Martinez Larin, consul général du Salvador à Montréal, en novembre.

M. Rudolph Hefti, vice-consul des États-Unis d'Amérique à St-Jean, N.-B., le 14 décembre.

M. James R. Riddle, consul des États-Unis d'Amérique à St-Jean, Terre-Neuve, le 22 décembre.

M. Emil Skarin, vice-consul honoraire de Suède à Edmonton, le 31 décembre. M. Olof Sigurd Franzen est vice-consul suppléant en attendant la nomination d'un successeur à M. Skarin.

M. H. M. El Hakeem, consul général d'Égypte à Ottawa, est parti le 5 décembre pour une visite au Caire. Pendant son absence, M. Choukry A. Fadel, vice-consul, est en charge du consulat général.

Visites de dignitaires

Le très honorable Clement Attlee, premier ministre du Royaume-Uni, a visité Ottawa du 9 au 11 décembre. Parmi ceux qui l'accompagnaient il y avait:

Le feld maréchal Sir William Slim, chef de l'État-major général impérial.

Sir Edwin Plowden, directeur de l'Organisation au Trésor du Royaume-Uni.

Sir Roger Makins, sous-secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures du Royaume-Uni.

Les représentants suivants de l'Organisation européenne de coopération économique

ont visité Ottawa du 17 au 19 décembre:

M. Robert Marjolin
Secrétaire-général

Sir Edmund Hall-Patch
Président du comité exécutif

M. M. H. Schmid
Président du comité de la pâte et du papier

M. S. J. Gross
Secrétaire du comité des métaux non ferreux

M. G. von Giannelia
Secrétaire du comité de la pâte et du papier.

REPRÉSENTANTS DU CANADA AUX RÉUNIONS INTERNATIONALES

(Liste des conférences internationales auxquelles le Canada s'est fait représenter en décembre 1950 et de celles auxquelles il pourra participer à l'avenir; les conférences antérieures sont énumérées dans les numéros précédents d'« Affaires extérieures ».

Commissions et organismes permanents

Commission internationale de la frontière (Canada-États-Unis) (lieu à déterminer): M. J. L. Rannie, du ministère des Mines et des Relevés techniques.

Commission mixte internationale (Canada-États-Unis) (lieu à déterminer): section canadienne: le général A. G. L. McNaughton, président; l'honorable George Spence; M. Lucien Dansereau.

Commission maritime du Commonwealth (Londres): M. R. P. Bower, du haut commissariat du Canada au Royaume-Uni.

Commission internationale de la pêche au flétan (Canada-États-Unis) (lieu à déterminer): MM. J. W. Nicherson et G. R. Clark, du ministère des Pêcheries.

Commission économique du Commonwealth (Londres): MM. F. Hudd et R. P. Bower, du haut commissariat du Canada au Royaume-Uni.

Conseil exécutif des bureaux agricoles du Commonwealth (Londres): MM. H. J. Atkinson et M. I. Timonin, du ministère de l'Agriculture; M. J. G. Robertson, du haut commissariat du Canada au Royaume-Uni.

Commission permanente canado-américaine de défense (lieu à déterminer): section canadienne: le général A. G. L. McNaughton, président; le contre-amiral F. L. Houghton, chef d'état-major adjoint de la Marine; le major-général H. D. Graham, chef d'état-

major général adjoint et le vice-maréchal de l'Air A. L. James, directeur de l'organisation au Conseil de l'Air, du quartier-général de la Défense nationale, à Ottawa; M. C. C. Eberts, du Conseil privé.

Commission pour l'Extrême-Orient (Washington): M. H. H. Wrong, ambassadeur du Canada à Washington; le commander F. J. D. Pemberton et M. P. G. R. Campbell, de l'ambassade du Canada à Washington.

Conseil interallié du commerce pour le Japon (Washington): M. J. H. English, de l'ambassade du Canada à Washington.

Agence interalliée des réparations (Bruxelles): M. A. C. Smith, de l'ambassade du Canada à Bruxelles; suppléant: M. Roger Chaput, de l'ambassade du Canada à Bruxelles.

Commission internationale de la chasse à la baleine (Londres): M. S. Bates, sous-ministre des Pêcheries.

Comité consultatif des restitutions (Tokyo): M. J. C. Britton, de la mission canadienne de liaison à Tokyo.

Conseil de l'IOACI (Montréal): le brigadier C. S. Booth, représentant du Canada au Conseil.

Commission de navigation aérienne de l'IOACI (Montréal): M. S. Graham, représentant du Canada à la Commission.

Commission internationale des pêcheries de saumon du Pacifique (Canada-États-Unis) (New-Westminster): M. le sénateur T. Reid; MM. O. Hanson et A. G. Whitmore, du ministère des Pêcheries.

Comité mixte d'organisation de la mobilisation industrielle (Canada-États-Unis) (Washington-Ottawa): section canadienne: M. C. D. Howe, ministre du Commerce, président; M. H. J. Carmichael, de la Commission industrielle de défense.

Commission des télécommunications du Commonwealth (Londres): M. J. H. Tudhope, du haut commissariat du Canada à Londres.

Comité permanent anglo-canadien pour le commerce et les affaires économiques (Ottawa-Londres): M. M. W. Mackenzie, sous-ministre du Commerce; M. J. G. Taggart, sous-ministre de l'Agriculture; M. J. J. Deutsch, du ministère des Finances; M. A. F. W. Plumpton, du ministère des Affaires extérieures.

Comité permanent de l'Union internationale des droits d'auteurs (Berne): M. Victor Doré, ministre du Canada à Berne.

Comité des surplus de denrées de l'OAA (Washington): M. G. S. H. Barton, adjoint spécial au ministre de l'Agriculture.

Conseil des ministres de l'Atlantique-Nord (lieu à déterminer): M. L. B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures; suppléant: M. H. H. Wrong, ambassadeur du Canada aux États-Unis.

Comité de défense de l'Atlantique-Nord (lieu à déterminer): M. Brooke Claxton, ministre de la Défense nationale.

Comité financier et économique de défense de l'Atlantique-Nord (lieu à déterminer): M. D. C. Abbott, ministre des Finances.

Groupe de travail permanent du Comité financier et économique de défense de l'Atlantique-Nord (Londres): M. A. E. Ritchie, du haut commissariat du Canada au Royaume-Uni.

Comité militaire de l'Atlantique-Nord (lieu à déterminer): le lieutenant-général C. Foulkes, chef d'état-major général.

Commission de production et d'approvisionnement militaire de l'Atlantique-Nord (lieu à déterminer): M. S. D. Pierce, représentant permanent du Canada auprès de l'Organisation européenne de coopération économique, à Paris.

Groupe de travail permanent de la Commission de production et d'approvisionnement militaire de l'Atlantique-Nord (Londres): M. E. W. T. Gill, du haut commissariat du Canada au Royaume-Uni.

Conseil des suppléants de l'Atlantique Nord (Londres): M. L. D. Wilgress, haut commissaire du Canada au Royaume-Uni.

Organisation européenne de coopération économique (Paris): M. S. D. Pierce, représentant permanent du Canada auprès de l'Organisation européenne de coopération économique, à Paris; M. Louis Couillard, suppléant; conseillers: MM. A. R. Kilgour et W. J. van Vliet.

Conseil de coopération technique (Colombo): M. P. Sykes, commissaire de commerce du Gouvernement canadien à Colombo.

Conférences auxquelles le Canada s'est fait représenter en décembre 1950

Cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies (New-York), du 19 septembre à décembre: président: M. L. B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures; vice-président: M. Hughes Lapointe, ministre des Affaires des anciens combattants; représentants: M. le sénateur J.-G. Turgeon; MM. les députés J. Dickey et Jean Lesage; suppléants: M. A. D. P. Heeney, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures; M. C. F. Elliott, ambassadeur du Canada à Santiago (Chili); M. R. G. Rid-dell, représentant permanent du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies (New-York); M. C. S. A. Ritchie, sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures (1ère partie de l'Assemblée); M. Léon Mayrand, sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures (2e partie de l'Assemblée); Mme D. B. Sinclair, du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social; conseillers parlementaires: MM. les députés M. J. Coldwell, J. Decore, G. Graydon, G. F. Higgins, S. Low, V. Quelch; conseillers: des fonctionnaires du ministère des Affaires ex-

térieures et d'autres ministères ont été adjoints à la délégation selon les nécessités du moment.

Négociations multilatérales sur les tarifs douaniers, donnant suite à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (Torquay, Angleterre), du 28 septembre à décembre: président: M. L. D. Wilgress, haut commissaire du Canada au Royaume-Uni; vice-président: M. H. B. McKinnon, de la Commission canadienne du tarif; représentants: MM. J. J. Deutsch, W. J. Callaghan et S. S. Reisman, du ministère des Finances; M. Louis Couillard, de la délégation permanente du Canada auprès de l'Organisation européenne de coopération économique, à Paris; MM. C. M. Isbister, A. L. Neal, B. G. Barrow, H. V. Jarrett et J.-P.-C. Gauthier, du ministère du Commerce; M. A. E. Richards, du ministère de l'Agriculture; secrétaire: M. H. H. Wright, du ministère des Affaires extérieures.

Onzième session du Conseil économique et social—Réunion spéciale concernant le se-

cours à la Corée (New-York), du 14 octobre à décembre: représentants: M. le député J. Dickey; suppléant: M. R. G. Riddell, représentant permanent du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies, à New-York; conseillers: M. J. H. Cleveland, du consulat du Canada à New-York; M. A.-R. Crépault, de la délégation permanente du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies à New-York; M. S. Pollock, du ministère des Finances.

Cinquième session des Parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (Torquay, Angleterre), du 2 novembre à décembre: président: M. L. D. Wilgress, haut commissaire du Canada au Royaume-Uni; vice-président: M. H. B. McKinnon, de la Commission canadienne du tarif; représentants: MM. J. J. Deutsch, W. J. Callaghan et S. S. Reisman, du ministère des Finances; M. Louis Couillard, de la délégation permanente du Canada auprès de l'Organisation européenne de coopération économique, à Paris; MM. C. M. Isbister, A. L. Neal, B. G. Barrow, H. V. Jarrett et J.-P.-C. Gauthier, du ministère du Commerce; M. A. E. Richards, du ministère de l'Agriculture; secrétaire: M. H. H. Wright, du ministère des Affaires extérieures.

Association parlementaire du Commonwealth (Wellington), du 13 novembre au 10 décembre; (Canberra), du 11 au 13 décembre: délégués du Parlement fédéral: M. le sénateur A. W. Roebuck, C.R., MM. les députés J. G. Diefenbaker, W. Bryce, L.-R. Beaudoin, J. W. McNaught et G. T. Fulford; M. L.-P. Raymond, greffier de la Chambre des communes; députés provinciaux.

Troisième session de la Commission des industries textiles de FOIT (Lyon, France), du 28 novembre au 9 décembre: délégués du Gouvernement: MM. Raoul Trépanier et H. C. Hudson, de la Commission de l'assurance-chômage; délégués des patrons: M. H. F. Irwin, du *Primary Textile Institute*; M. L. A. Lyons, de la *Montreal Cottons Ltd*; délégués des employés: M. R. Gosselin, de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada; M. L. Tessier, de la *Textile Workers' Union of America*.

Dix-septième conférence nationale sur la législation ouvrière (Washington), du 29 novembre au 1er décembre: MM. H. Walker et W. Thomson, du ministère du Travail (observateurs).

Cinquième session de la Commission des stupéfiants du Conseil économique et social (Lake-Success), du 1er au 16 décembre: le colonel C. H. L. Sharman, du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

Quatrième conférence interaméricaine sur l'agriculture (Montevideo), le 1er décembre: M. W. B. McCullough, de l'ambassade du Canada à Buenos-Aires (observateur).

Deuxième réunion régionale sur les denrées alimentaires et les programmes et perspec-

tives agricoles en Amérique latine (Montevideo), le 1er décembre: M. W. B. McCullough, de l'ambassade du Canada à Buenos-Aires (observateur).

Conférence du demi-siècle, à la Maison Blanche, sur l'enfance et la jeunesse (Washington), du 3 au 7 décembre: le docteur Ernest Couture, Mme D. B. Sinclair, M. R. B. Cutty, Mlle M. Fleming, Mlle M. E. Cook et M. E. Lee, du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social; représentants d'autres gouvernements et de diverses organisations.

Comité juridique de l'OACI (Paris), le 4 décembre: M. A. B. Rosevear, de la Commission des transports aériens.

Comité militaire de l'Atlantique-Nord (Londres), les 12 et 13 décembre: le lieutenant-général C. Foulkes, chef d'état-major général; le major-général F. C. Clark, président de la mission interarmes du Canada à Londres; le vice-maréchal de l'Air H. Campbell, président de la mission interarmes du Canada à Washington; le capitaine de groupe C. Annis, secrétaire suppléant du comité des chefs d'état-major.

Comité d'experts de l'Unesco sur l'échange de personnes (La Havane), du 13 au 15 décembre: M. J. A. Gibson, président du comité exécutif du Conseil canadien de la reconstruction par l'Unesco.

Comité de défense de l'Atlantique-Nord (Bruxelles), le 18 décembre: M. Brooke Claxton, ministre de la Défense nationale; le lieutenant-général C. Foulkes, chef d'état-major général; le major-général F. C. Clark, président de la mission interarmes du Canada à Londres; le vice-maréchal de l'Air H. Campbell, président de la mission interarmes du Canada à Washington; le capitaine de groupe C. Annis, secrétaire suppléant du comité des chefs d'état-major; M. P. Paré, du ministère de la Défense nationale; M. J. George, du ministère des Affaires extérieures.

Conférence de l'Institut des ingénieurs de la radio (Atlantic-City), du 9 au 15 décembre: MM. W. J. Battell, I. L. Fowler, W. D. Howell, du Conseil national de recherches.

Conseil de l'Atlantique-Nord (Bruxelles), les 18 et 19 décembre: M. Brooke Claxton, ministre de la Défense nationale; M. A. D. P. Heeney, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures; M. L. D. Wilgress, haut commissaire du Canada au Royaume-Uni; le lieutenant-général C. Foulkes, chef d'état-major général; le major-général F. C. Clark, président de la mission interarmes du Canada à Londres; le vice-maréchal de l'Air H. Campbell, président de la mission interarmes du Canada à Washington; le capitaine de groupe C. Annis, secrétaire suppléant du comité des chefs d'état-major; M. P. Paré, du ministère de la Défense nationale; M. J. George, du ministre des Affaires extérieures.

Conférences de janvier 1951

Comité juridique de l'OACI (Mexico), le 2 janvier.

Congrès scientifique de l'Inde (Bangalore, Inde) le 2 janvier.

Congrès panindien d'océanographie (Bangalore, Inde), le 2 janvier.

Réunion des premiers ministres du Commonwealth (Londres), le 4 janvier.

Centenaire de la Société géologique de

l'Inde (Calcutta, Inde), le 10 janvier.

Vingt-quatrième session du conseil exécutif de l'Unesco (Paris), du 15 au 28 janvier.

Première session du comité d'experts de l'OIT sur le travail indigène (La Paz, Bolivie), du 16 au 27 janvier.

Réunion annuelle de l'Association du baguage des oiseaux dans le nord-est (Boston), le 26 janvier.

ACCORDS INTERNATIONAUX CONCLUS PAR LE CANADA

MULTILATERAL

Accord régional sur la radiodiffusion en Amérique du Nord, signé à Washington le 15 novembre 1950.

COSTA RICA

Échange de notes entre le Canada et Costa Rica constituant un « modus vivendi » commercial entre les deux pays, signées à San José les 17 et 18 novembre 1950.

ÉQUATEUR

Échange de notes entre le Canada et l'Équateur constituant un « modus vivendi » commercial entre les deux pays, signées à Quito le 10 novembre 1950.

VENEZUELA

Échange de notes entre le Canada et le Venezuela constituant un « modus vivendi » commercial entre les deux pays, signées à Caracas le 10 octobre 1950.

PUBLICATIONS

Recueil des Traités 1950, N° 1: Accord entre le Canada et la Norvège relatif aux services aériens entre les deux pays, signé à Ottawa le 14 février 1950 (prix: 15c.). Textes anglais et français.

Recueil des Traités 1950, N° 6: Échange de notes entre le Canada et le Danemark comportant un Accord concernant le règlement des créances nées de la guerre, signées à Copenhague les 24 et 25 mars 1950 (prix: 10c.). Textes anglais et français.

Recueil des Traités 1950, N° 8: Échange de notes entre le Canada et la Norvège constituant un Accord concernant le règlement des créances nées de la guerre, signées à Ottawa les 7 et 18 mars 1950 (prix: 10c.). Textes anglais et français.

Recueil des Traités 1948, N° 25: Échange de notes entre le Canada et la Finlande constituant un Accord relatif aux relations commerciales entre les deux pays, signées à Ottawa les 13 et 17 novembre 1948 (prix: 10c.). Texte français.

Recueil des Traités 1948, N° 29: Accord entre le gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et le gouvernement de Yougoslavie concernant l'indemnisation pour les biens, droits et intérêts britanniques atteints par les mesures de nationalisation, d'expropriation, de dépossession et de liquidation prises par la Yougoslavie, signé à Londres le 23 décembre 1948 (prix: 10c.). Textes anglais et français.

Recueil des Traités 1947, N° 39: Protocole supplémentaire au Protocole signé à Londres le 26 novembre 1945 modifiant l'Accord international sur la réglementation de la chasse à la baleine signé à Londres le 8 juin 1937 et modifié par les Protocoles du 24 juin 1938 et du 7 février 1944, signé à Londres le 3 mars 1947 (prix: 10c.). Texte français.

Recueil des Traités 1946, N° 6: Échange de notes entre le Canada et les Pays-Bas constituant un Accord concernant la reprise des relations commerciales, signées à Ottawa les 1er et 5 février 1946 (prix: 25c.). Texte français.

Recueil des Traités 1946, N° 25: Échange de notes entre le Canada et l'Union Sud-Africaine portant modification pour la période comprise entre les 1er mai et 31 décembre 1946 de l'Accord de commerce intervenu entre les deux pays le 20 août 1932 pour ce qui est de la laine importée au Canada, signées à Le Cap le 16 avril et le 14 mai 1946 (prix: 10c.). Texte français.

Recueil des Traités 1946, N° 29: Protocole supplémentaire à l'Accord international du 8 juin 1937 pour la réglementation de la chasse à la baleine, prolongeant au delà du 24 mars 1946 la saison de chasse de 1945-1946, ouvert aux signatures à Londres le 15 mars 1946 (prix: 10c). Texte français.

Recueil des Traités 1946, N° 53: Échange de notes entre le Canada et les Pays-Bas visant l'indemnisation des dommages de guerre, signées à Ottawa les 3 et 30 décembre 1946 (prix: 10c.). Texte français.

Représentants du Canada à l'Extérieur et Représentants des Autres Pays au Canada, le 15 décembre 1950.

DOCUMENTS DES NATIONS UNIES SUR DES SUJETS D'ACTUALITÉ*

a) Documents polycopiés:

Texte provisoire du premier pacte international relatif aux droits de l'homme et mesures de mise en oeuvre (Rapport de la troisième commission); le 29 novembre 1950; document A/1559; 48 pp.

b) Publications imprimées:

Rapport de la Commission des Nations Unies pour la Corée pour la période allant

du 15 décembre 1949 au 4 septembre 1950; document A/1350; 48 pp.; 40 cents; Assemblée générale, documents officiels de la cinquième session, supplément N° 16.

Rapport de la Commission d'étude sur la feuille de coca (mai 1950); document E/1666, E/CN.7/AC.2/1; le 28 avril 1950; 181 pp.; \$2.00; Conseil économique et social, procès-verbaux officiels: douzième session, supplément spécial N° 1.

DÉCLARATIONS ET DISCOURS

On peut obtenir de la Division de l'Information les textes suivants qui ont été publiés depuis la dernière livraison d'*Affaires extérieures*:

Recus de la situation internationale, déclaration faite à Ottawa le 4 décembre 1950 par M. L. B. Pearson, Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, à la Conférence fédérale-provinciale (N° 50/50).

Politique du Canada dans la crise internationale actuelle, texte d'une allocution radiodiffusée, prononcée par M. L. B. Pearson sur la chaîne nationale de Radio-Canada, le 5 décembre 1950 (N° 50/51).

La Voie maritime des Grands Lacs et du St-Laurent, texte d'une allocution prononcée par M. Lionel Chevrier, ministre des Transports, sur la chaîne nationale de Radio-Canada, le 21 novembre 1950 (N° 50/49).*

The Canadian Economy in 1950, déclaration de M. C. D. Howe, Ministre du Commerce, publiée à Ottawa, le 29 décembre 1950 (N° 50/52).

* Réserve pour l'extérieur du pays.

l du 8
24 mars
rs 1946

s visant
e 1946

, le 15

e 1950;
Assem-
la cin-

sur la
ent E/
1950;
social,
session,

publiés

s et du
noncée
Trans-
Radio-
/49).*

déclara-
Com-
cembre

rieures



AFFAIRES EXTÉRIEURES

Volume 3

Février 1951

N° 2

	PAGE
Principes de la politique extérieure du Canada.....	38
La crise coréenne	47
Réunion des Premiers ministres du Commonwealth.....	58
Organisation européenne de coopération économique.....	63
Les Affaires extérieures au Parlement: Déclarations sur la politique du gouvernement	67
Le Canada et les Nations Unies.....	70
Publications courantes	72
Nominations et mutations	74
Nominations et déplacements de représentants d'autres pays.....	74
Représentants du Canada aux réunions internationales.....	75
Déclarations et discours.....	76
Accords internationaux conclus par le Canada.....	76

Sous le titre *Affaires extérieures*, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international. Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: UN DOLLAR par année (étudiants: 50c.) franco. Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur du Roi, Ottawa (Canada).

Ministère des Affaires extérieures
Ottawa, Canada

PRINCIPES DE LA POLITIQUE EXTÉRIEURE DU CANADA

*Extraits d'une déclaration faite à la Chambre des Communes, le 2 février 1951, par
M. L. B. Pearson, secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures.*

NOTRE TOUTE PREMIÈRE observation est que la liberté est précieuse en soi et que si un pays, n'importe lequel au monde, perd sa liberté, la nôtre aussi s'en trouve affaiblie, et même dangereusement compromise. Il se peut que nous ne soyons pas toujours en mesure de déjouer les projets de ceux qui voudraient circonscrire les régions où les hommes peuvent respirer librement; mais nous ne devrions jamais du moins consentir volontairement à l'usage de pareil procédé; ce faisant nous trahirions le principe essentiel à l'idéal de tout homme libre. La liberté ne peut se confiner à un seul pays, à un seul continent ni même à un seul hémisphère. Il nous faut donc chercher par tous les moyens dont nous disposons à maintenir et même à étendre la sphère de la liberté. Ce n'est que de cette façon que nous resterons fidèles à nous-mêmes et au patrimoine qui nous a été légué.

Confiance dans les Nations Unies

La seconde observation générale que j'ai à formuler, c'est que nous avons confiance dans les Nations Unies. L'agression commise contre la République de Corée a fait passer les Nations Unies par le creuset d'un examen minutieux et a provoqué une révision de l'idée qu'on se faisait du rôle que cet organisme était appelé à jouer dans le maintien de la paix, comme de ce qu'il peut ou ne peut pas faire dans un monde divisé entre deux États supérieurs, autour desquels les autres États ont tendance à se grouper, dans un cas, de leur plein gré, et dans l'autre, par contrainte. Les derniers événements ont certes démontré clairement que notre organisation mondiale n'est pas encore en mesure d'entreprendre à coup sûr toutes les tâches qui peuvent lui être dévolues par voie de résolutions; il serait, je crois, malhonnête de prétendre le contraire. Quel que soit le résultat de cette révision cependant, il est certain que les Nations Unies continuent d'accomplir des tâches nombreuses et indispensables au maintien de la paix sur une base acceptable. D'abord, l'organisme mondial maintient la promesse de la liberté pour tous. Deuxièmement, il offre un cadre dans lequel les hommes de bonne volonté peuvent préparer leur défense collective ainsi que l'avènement du jour où les principes du droit remplaceront ceux de la force dans les relations internationales. Troisièmement, en raison de son caractère universel, il sauvegarde l'idée de la collectivité humaine.

Danger qui menace le monde libre

... A l'est de la Corée, nous devons, je crois, tenir compte du danger qui menace l'Indochine. Les partisans et les volontaires chinois — « volontaires », quel mot inquiétant — aident depuis longtemps le Viet-Minh à attaquer les trois États nouvellement associés, le Viet-Nam, le Laos et le Cambodge.

Les indices qui, avant le 25 juin, nous laissaient prévoir que la République de Corée serait peut-être attaquée réapparaissent maintenant dans le cas de l'Indochine: il est fort possible qu'une attaque générale soit déclanchée contre ce pays. La France essaie de défendre l'Indochine et de la rendre complètement indépendante, mais si ses vaillants efforts échouent, tout le sud-est de l'Asie, y compris la Birmanie, la Malaisie et l'Indonésie, ainsi que leurs importantes ressources en caoutchouc, en riz et en étain pourraient fort bien tomber aux mains des communistes. En pareille conjoncture, la situation de l'Inde et du Pakistan deviendrait éventuellement, ou peut-être même sous peu, fort inquiétante.

La Perse et le Moyen-Orient sont également exposés. En ce moment, les troupes de l'Union soviétique qui font face à cette région et à ses importants champs pétroliers sont assez nombreuses, je pense, pour l'envahir sans grand difficulté.

De l'autre côté de la Méditerranée, un autre pays est directement menacé: la Yougoslavie. Le gouvernement du maréchal Tito est en butte à de grandes difficultés économiques, en partie par suite de la grave sécheresse de l'an dernier, en partie par suite du blocus économique que le Cominform a dirigé contre lui. En outre, contrairement aux dispositions des traités de paix, la Roumanie, la Hongrie, la Bulgarie sont maintenant en possession de forces militaires suffisantes pour que, collectivement, ces pays soient des voisins puissants aussi bien que menaçants et agressifs.

Mais c'est encore en Europe occidentale que le monde libre court les plus grands dangers. Cette constatation a motivé la signature du Pacte de l'Atlantique-Nord au printemps de 1949. Depuis lors, l'accroissement de la puissance militaire des pays qui ont adhéré au pacte a marqué certains progrès, mais ces progrès, même accélérés, n'ont pas été assez rapides pour dissiper les inquiétudes. L'Europe occidentale reste relativement faible, toujours à la merci d'une invasion soviétique. C'est une proie tentante, dont la capture mettrait l'Union soviétique en possession non seulement de la source et du centre de la civilisation occidentale mais encore d'une capacité industrielle qui lui permettrait de rivaliser avec les ressources productives de tout l'hémisphère occidental. Dès lors nous nous trouverions, nous de ce côté, dans une situation vraiment désespérée.

C'est pourquoi il importe au plus haut point que nos interventions dans d'autres parties du monde ne nous empêchent pas de comprendre que l'Europe occidentale reste la pièce maîtresse de l'ensemble de notre appareil de défense du monde libre, un monde qui, soit dit en passant, comprend aussi bien l'Inde et le Pakistan que le Canada et les Etats-Unis. Il faut donc qu'en collaboration avec nos alliés atlantiques nous mettions sur pied des armées assez importantes pour empêcher l'Union soviétique de lancer une attaque dans cette région.

... En établissant notre ligne de conduite à l'égard de l'Extrême-Orient, il ne faut jamais oublier ces événements et ces dangers en Europe occidentale et, de plus, dans le domaine des idées générales, nous devrions nous rappeler aussi qu'il se manifeste en Asie un nouveau et puissant mouvement nationaliste. En certains pays, par exemple en Chine, ce nationalisme se confond avec les forces agressives du communisme soviétique. En ce moment ce sont peut-être elles qui le dominent. Mais il se manifeste aussi en d'autres pays asiatiques et il possède son propre élan. C'est un sentiment qui, je crois, est plus profond et plus durable que le communisme. De fait, le nationalisme — de concert avec la demande inquiète et incessante d'une vie meilleure — constitue le phénomène politique le plus important en Asie aujourd'hui. Ainsi, en établissant nos lignes de conduite, il faut que nous nous efforcions de ne pas froisser les aspirations légitimes nationales et sociales des populations asiatiques, et de ne pas contrarier leur désir de jouer un rôle de premier plan dans le règlement des affaires asiatiques.

Amélioration des conditions économiques en Asie

Il faut aussi que nous fassions notre possible pour améliorer les conditions économiques et le bien-être humain en Asie libre. Il faut que nous tâchions de travailler avec et non contre les forces qui luttent pour une meilleure vie dans cette partie du monde. Une telle collaboration, à la longue, deviendra peut-être aussi importante pour la défense de la liberté — et partant pour la défense du Canada — que l'envoi d'une armée en Europe dans la crise actuelle.

Cette collaboration peut prendre la forme d'une aide technique et économique. Plusieurs ici sont au courant du Programme de Colombo pour la mise en valeur commune des ressources économiques du Sud et du Sud-Est de l'Asie. Ce rapport de grande envergure et à mon sens fort solide, qui à la suite des travaux de la commission consultative du Commonwealth a été publié en novembre dernier, indique quelle aide pratique l'Occident peut offrir aux pays libres de l'Asie. On a là-bas un impérieux besoin de capitaux, pour la mise en valeur économique, et d'aide technique. Le Canada, qui porte un fardeau nouveau par suite de son programme de défense, ne saurait fournir de façon abondante ni capitaux ni aide technique sans s'imposer de grands sacrifices.

Solidarité de nos alliés

... Dans l'étude de ces problèmes asiatiques, on court parfois le risque de divergences de vues avec des alliés sûrs et dignes de confiance. Cela m'amène à une autre considération d'importance capitale que nous ne devons jamais perdre de vue: la nécessité de demeurer solidaires de nos amis de l'Ouest et, par-dessus tout, de préserver l'unité de but et d'action des États-Unis et du Canada au sein du Commonwealth des nations.

Ces derniers mois, nous avons parfois différé d'avis avec nos amis de Washington à propos de questions d'Extrême-Orient. Sans vouloir trop m'arrêter à ces divergences, je tiens à prévenir le pays contre toute exagération de leur importance, car elles n'ont nullement affaibli la bonne entente qui est à la base de nos relations, lesquelles se fondent sur la concordance d'intérêts permanents et sur la reconnaissance des mêmes valeurs et des mêmes droits, y compris celui de différer d'avis entre amis et l'obligation, toujours entre amis, de régler pacifiquement tout différend.

En dépit de quelques divergences de vues, l'entente la plus complète règne entre les gouvernements du Canada et des États-Unis au sujet de quatre points fondamentaux: tous deux reconnaissent que la paix est menacée; qu'ils doivent s'opposer à l'expansion de l'impérialisme soviétique; qu'il faut maintenir le principe de la résistance collective à toute agression et que le principal front à défendre est celui de l'Europe occidentale.

De la représentation de la Chine aux Nations Unies

... J'exposerai maintenant notre ligne de conduite à l'égard de questions précises ayant trait à la Corée et à l'Extrême-Orient.

Le premier problème qui, à vrai dire, a surgi dans ce domaine, après l'ajournement de la Chambre en septembre dernier, concernait la représentation chinoise aux Nations Unies. Ce problème s'est présenté sous une forme concrète à l'assemblée générale du 19 septembre. Ce jour-là, la délégation de l'Inde a présenté un projet de résolution par lequel elle demandait à l'Assemblée de décréter que le gouvernement chinois de Pékin devrait représenter la Chine à l'Assemblée des Nations Unies. On pourrait faire valoir de puissants arguments pour et contre un tel geste.

... Puisque notre abstention lors du vote sur la résolution de l'Inde indiquait que nous n'étions pas opposés à ce que la Chine fût représentée au sein des Nations Unies par le gouvernement « populaire » de Pékin, pourquoi le Canada n'avait-il pas pris des mesures avant cela pour reconnaître ce gouvernement? De fait, les députés le savent, nous avons étudié sérieusement une action en ce sens. Nous avons été impressionnés par l'argument selon lequel la reconnaissance de ce gouvernement par le Canada et d'autres pays, en facilitant la représentation de la Chine au sein des Nations Unies, permettrait peut-être mieux de régler pacifiquement certaines questions intéressant l'Extrême-Orient. Cependant, nous avons été aussi influencés par

les opinions, qui me semblent toujours solides, de ceux qui mettaient en doute l'opportunité d'effectuer pareil changement à une telle heure, ainsi que par les conseils reçus de divers milieux, y compris plusieurs groupes de députés. Il fut décidé de procéder avec beaucoup de prudence en la matière.

De plus, un certain nombre des pays qui avaient reconnu les communistes de Chine avaient beaucoup de difficulté à se faire reconnaître par eux, à nouer de véritables relations diplomatiques. Ainsi, le Royaume-Uni avait reconnu le régime de Pékin, mais il était loin d'être manifeste que ce dernier avait effectivement reconnu le gouvernement du Royaume-Uni.

Action militaire au delà du 38^e parallèle

La question controversable et précise qui a ensuite été soulevée à Lake Success, à l'égard des affaires d'Extrême-Orient, et que je tiens à exposer, c'était de savoir si oui ou non le général MacArthur aurait dû être autorisé par les Nations Unies à pousser son action militaire au delà du 38^e parallèle. Le 38^e parallèle n'était pas important au point de vue militaire, mais le fait de le traverser aurait évidemment une importance politique et symbolique, tout comme le fait de le retraverser aurait encore plus de conséquences.

Je n'ai pas besoin, ici, de rappeler à la Chambre que les Nations Unies n'ont jamais voulu que la Corée fût coupée en deux par le 38^e parallèle. Dans les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies, on a clairement indiqué que l'objectif était une Corée libre, indépendante et unie. Malgré ces résolutions, la ligne en question, qui au début n'existait que par convenance militaire, était devenue un nouveau Rubicon et marquait dans ce coin du globe la séparation entre le monde soviétique et le monde libre. La décision autorisant les troupes des Nations Unies à traverser cette ligne ne pouvait être prise à la légère, et de fait ne l'a pas été.

De puissants motifs militaient alors en faveur d'une telle autorisation. L'habile campagne du général MacArthur avait infligé une cuisante défaite aux Nord-Coréens, mais de forts éléments nordistes avaient pu s'échapper et ne pouvaient être neutralisés que si le chef des troupes des Nations Unies pouvait les poursuivre en Corée du Nord. S'ils n'étaient vaincus, ces éléments pourraient se regrouper, être équipés à neuf et fondre de nouveau sur la Corée du Sud, une fois les troupes des Nations Unies parties de Corée.

Au surplus, je l'ai maintes fois répété, l'Organisation des Nations Unies elle-même avait adopté diverses résolutions visant à faire de la Corée un pays unifié et indépendant.

Ces arguments et les renseignements militaires qui ont été fournis aux membres de la délégation canadienne ont fort impressionnés ceux-ci. Comme un grand nombre d'autres délégations, nous avons donc appuyé la résolution dont était saisie l'Assemblée des Nations Unies, afin d'autoriser les troupes des Nations Unies à prendre toute mesure nécessaire à l'unification de la Corée. Le Canada, et d'autres nations avec lui, s'est rendu compte que cela comporterait des dangers et c'est pourquoi nous avons tenté des efforts, aux Nations Unies, pour réduire ces risques au minimum. A cette fin, nous avons proposé l'envoi d'une mission chargée de lancer un dernier appel au gouvernement de la Corée du Nord pour lui demander de cesser le feu avant que la ligne soit franchie, mais nous n'avons pas réussi à entrer en communication avec lui.

Une fois cette ligne franchie, toute possibilité d'un règlement hâtif devait dépendre de la marche des opérations en Corée du Nord. Au cours de nos entretiens relativement au passage du parallèle, nous avions lieu de croire que le commandement unifié n'avait pas l'intention de poursuivre les forces nord-coréennes jusqu'à la frontière mandchoue. Nous avons lieu de supposer qu'une ligne de défense serait

établie au point de rétrécissement de la péninsule en Corée du Nord et que les deux provinces septentrionales resteraient, pour le moment du moins, comme une sorte de zone-frontière inoccupée. Ce plan nous paraissait judicieux et nous comptions qu'il serait exécuté.

Avec plusieurs autres délégations, y compris celle des États-Unis d'Amérique, nous avons cru qu'il fallait bien prendre garde de provoquer inutilement le gouvernement chinois de Pékin. De même avons-nous compris, cette fois comme en d'autres occasions, qu'un commandement unifié était responsable des opérations d'une armée en grande partie composée de soldats des États-Unis. Ce commandement et ces soldats supportaient le plus gros des responsabilités et soutenaient le plus fort de la bataille. Ils avaient donc pleinement le droit de prendre des décisions militaires dans les limites de l'autorisation que leur avaient donnée les Nations Unies. En cas d'erreurs, il aurait été malséant et même ingrat de proférer des critiques injustes et de mettre ainsi en lumière notre propre manque de responsabilité. Néanmoins, tous ceux d'entre nous qui ont approuvé l'intervention des Nations Unies en Corée avaient non seulement le droit mais le devoir de faire connaître nos vues au commandement unifié en prenant l'attitude que nous avons adoptée à Lake Success et dans nos rapports avec la délégation des États-Unis.

Négociations en vue de cesser le feu

... L'intervention de la Chine dans cette guerre, en Corée du Nord, intervention qui s'est intensifiée durant tout le mois de novembre, a mis brusquement en lumière le troisième des problèmes critiques que nous avons été appelés à examiner récemment. Allions-nous condamner ces actes sur le champ, en tant qu'actes d'agression, allions-nous plutôt entamer des pourparlers, sous certaines réserves, avec les communistes chinois en vue de mettre fin à ce conflit? Nous ne pouvions guère espérer en arriver à un règlement stable en Corée — la chose paraissait assez clair — sans conclure une sorte d'entente, même tacite, avec le gouvernement du peuple de Chine. Toutefois, quand le gouvernement chinois de Pékin est intervenu en force, quand ses armées ont forcé les troupes moins nombreuses des Nations Unies à reculer, à la fin de novembre, certaines gens — ce qui est bien naturel — ont demandé immédiatement que les Nations Unies prennent contre la Chine même toute mesure militaire nécessaire pour mettre fin à la guerre.

... Pour cette raison et pour d'autres encore, nous nous sommes ralliés, dès le début, à ceux qui demandaient qu'on circoncrive ou localise autant que possible le conflit de la Corée. Nous croyons que les arguments en faveur d'une telle ligne de conduite sont encore aujourd'hui bien fondés.

Si donc il s'agissait d'éviter par tous les moyens une guerre contre la Chine, une guerre que l'on ne pourrait qu'à grand peine mener à bonne fin, quelles autres méthodes restait-il pour réussir à régler le conflit coréen? Dans mon discours radiodiffusé du 5 décembre, j'exprimais ma propre conviction qu'il ne faut rien négliger de tout ce qui pourrait amener un règlement honorable et pacifique en Corée. Je disais:

Si, par exemple, en admettant que la situation militaire se stabilise, il y avait un « cessez le feu » suivi de négociations qui s'étendraient vraisemblablement à d'autres sujets que les affaires coréennes, et auxquelles participeraient les communistes chinois, on pourrait encore espérer d'en arriver à un tel règlement. Au moins, nous aurions fait notre possible, et le poids d'une faillite retomberait sur les épaules des responsables.

Dans le même discours, toutefois, je soulignais qu'un « cessez le feu » doit précéder et non pas suivre les négociations en vue de la paix, et c'est l'attitude que nous avons toujours maintenue. Je suis persuadé que chacun d'entre nous, dans ce

gouvernement, dans cette Chambre et dans ce pays, a à coeur, autant que quiconque, d'en arriver à un règlement pacifique du conflit coréen, mais je crois que nous sommes tous convaincus que ce règlement nous le payerions trop cher s'il nous fallait pour cela oublier et trahir des obligations que nous avons déjà assumées à l'égard de la Corée et des autres membres des Nations Unies.

... Si ceux d'entre nous qui ont préconisé des négociations de ce genre avec les communistes chinois sont partisans de l'apaisement, nous ne sommes pas les seuls. Qui prétendra, à la Chambre, que M. Churchill a coutume de s'aplatir devant les agresseurs ou de les apaiser? Que pense-t-il de la présente situation? Voici ce qu'il affirmait à la Chambre des communes de Westminster le 14 décembre:

La seule ligne de conduite prudente qui s'offre aux États-Unis et à nous, c'est de stabiliser la situation militaire locale ...

C'est-à-dire en Corée.

... et si l'occasion se présente alors, de négocier avec les agresseurs ...

Un peu plus loin dans le même discours il disait:

En soi, l'apaisement peut être bon ou mauvais, selon les circonstances. L'apaisement dû à la faiblesse et à la peur est à la fois futile et fatal. L'apaisement issu de la puissance est magnanime et noble; ce serait le plus sûr et, peut-être, le seul moyen d'assurer la paix mondiale.

... J'aimerais préciser, toutefois, que la résolution portant création d'un Comité pour la cessation des hostilités a bénéficié de l'appui de tous les membres des Nations Unies, à la seule exception du bloc soviétique. C'est ainsi que les États-Unis, en particulier, ont effectivement aidé et encouragé le travail des membres du comité. Leur tâche était extrêmement ardue, souvent même décourageante. Dans un article que je lisais dernièrement, on voyait en nous « trois hommes en quête d'une suspension d'armes ». Notre enquête n'a pas abouti. Il reste qu'après que le haut commandement à Washington eût consenti à des modalités de suspension d'armes qui nous semblaient raisonnables, nous avons cherché à entrer effectivement en contact avec le gouvernement populaire de Pékin. Mais, pendant longtemps, nos efforts sont restés vains. J'ajouterai qu'on ne nous a même pas traités avec beaucoup d'égards.

Cependant, le 21 décembre, le ministre de la Chine aux Affaires étrangères nous répondait à la radio, déclarant qu'on avait constitué de façon illégale ce comité pour la cessation des hostilités. Il demandait que les pourparlers en vue d'un règlement politique fussent entamés avant et non après la cessation des hostilités en Corée. Bien entendu, cette ligne de conduite nous était entièrement inacceptable ainsi qu'aux Nations Unies. Néanmoins, les Nations Unies ont pensé qu'en dépit de cette rebuffade plutôt sévère, il vaudrait peut-être la peine de demander au Comité pour la cessation des hostilités d'essayer encore une fois de convaincre le régime de Pékin de la sincérité de notre offre, — démarche que les États-Unis approuvèrent entièrement, — et d'entamer des pourparlers sur une foule de questions intéressant l'Extrême-Orient, si l'on pouvait s'entendre sur la cessation des hostilités. Après avoir surmonté de nombreuses difficultés, nous avons formulé une déclaration de principes que nous avons soumise à la Commission politique de l'Assemblée le 11 janvier. Cette déclaration comprenait à la fois des propositions visant à mettre fin aux hostilités en Corée ainsi que d'autres relatives aux pourparlers de caractère politique sur les problèmes importants de l'Extrême-Orient. Ce projet fut approuvé par cinquante des soixante États membres, y compris les États-Unis et l'Inde.

Si cette déclaration de principes a rallié un tel appui, c'est parce que, au moment de sa préparation, les premiers ministres du Commonwealth étaient en conférence à Londres. En cette occasion l'association du Commonwealth s'est révélée

très précieuse, car elle a permis aux nations libres de l'est et de l'ouest de concilier leurs opinions. Notre premier ministre, M. St-Laurent a joué, à Londres, un rôle de tout premier plan dans les discussions qui visaient à mettre d'accord les divers points de vue.

La première réponse de Pékin à notre déclaration de principes était certes ambiguë; elle semblait vraiment un refus, puisqu'elle réaffirmait apparemment la thèse selon laquelle la cessation des hostilités devait suivre les négociations au lieu de les précéder. Afin de chercher à dissiper ce qui pouvait être ambigu, à nos yeux, — et ce qui l'était effectivement, comme nous l'avons vu, — notre Premier ministre a adressé, le 18 janvier, un message au Premier ministre de l'Inde. Il lui déclarait que, puisque le gouvernement de l'Inde maintient une ambassade à Pékin, il serait utile de tâcher d'obtenir par son intermédiaire des précisions au sujet de certains points que les communistes chinois avaient énoncés en réponse à notre déclaration de principes. C'est à la suite de cette initiative de notre Premier ministre et de M. Nehru que le gouvernement chinois a fourni, dans son message du 22 janvier, les éclaircissements demandés. Ces précisions semblaient donner plus d'espoir, puisqu'on y déclarait pour la première fois en des termes assez clairs que la cessation des hostilités pourrait être acceptée d'un commun accord lors de la première réunion d'une conférence convoquée pour discuter les questions d'Extrême-Orient, et que les discussions d'ordre politique n'auraient lieu qu'après une entente sur la cessation des hostilités. Cette réponse était donc fort encourageante pour certains d'entre nous.

Pendant que se poursuivaient ces pourparlers en vue d'une trêve, les propositions tendant à faire reconnaître formellement les communistes chinois comme agresseurs par les Nations Unies sont restées en suspens.

... La semaine dernière nous avons été saisis, aux Nations Unies, de deux résolutions. Nous avons été appelés à décider de ce que nous en ferions. Nous savions qu'une telle décision pourrait avoir des conséquences très graves.

La première de ces deux résolutions était la résolution asiatique comportant une conférence de sept pays, dont feraient partie l'URSS et la Chine communiste, une conférence à sept en vue de discuter non seulement les questions politiques, mais celle d'un « cessez le feu », une conférence où, s'il faut en juger par le texte de l'invitation, il eût été possible de prolonger pas mal de discussion avec le gouvernement de Pékin même avant cette conférence. C'est pour cela que nous n'avons pas trouvé cette résolution satisfaisante. Dans un discours prononcé vendredi dernier, nous propositions certains points qui, à notre sens, supprimeraient le danger que comporte la résolution asiatique, parce qu'ils auraient établi dans une résolution un programme concret et précis de négociations immédiates. Parmi ces points, nous propositions même une date de convocation de la conférence, le lieu où elle pourrait se tenir et le délai maximum après lequel, si Pékin n'avait pas répondu, nous pourrions présumer qu'il n'y répondrait pas. Allaient faire partie de cette conférence plusieurs pays qui ne participaient pas aux mesures prises pour rétablir l'ordre en Corée, entre autres l'URSS qui s'était refusée à cette participation dès le début des hostilités. Or un des points que nous faisons valoir c'était de soustraire à l'égide de la conférence les négociations en vue d'un « cessez le feu ». Les négociations sur ce point allaient relever d'un organisme plus approprié et composé de trois membres: la Commission des Nations Unies en Corée, les États-Unis et le gouvernement de Pékin.

Si l'on avait inséré dans la résolution de l'Inde les points que nous avons soulevés et que nous avons précédemment discutés avec les délégués de l'Inde et des États-Unis, nous l'aurions appuyée. On a inséré une de nos propositions, mais non les autres, sans doute parce qu'on a cru qu'elles rendraient encore plus difficile à Pékin l'acceptation de la résolution. L'attitude des États-Unis à l'égard de nos propositions était fort simple. Ils estimaient qu'il n'y avait plus lieu de négocier avec Pékin tant qu'on n'aurait pas adopté la résolution qui condamnait Pékin et instituait

une commission des bons offices. Par conséquent, quand la résolution asiatique a été mise aux voix, nous ne pouvions l'appuyer, pour les raisons que j'ai indiquées. Nous ne pouvions pas non plus voter contre, car nous avons appuyé le principe de la négociation. Nous nous sommes donc abstenus. Pour ce qui est de notre attitude et de la ligne de conduite du Canada à cet égard, je ne crois pas que l'Inde puisse prétendre que nous l'avons abandonnée.

Les États-Unis ont présenté la seconde résolution. Nous n'avions pas réussi à en retarder la présentation. Nous avons toutefois réussi à la faire modifier, à la faire élucider et expliquer par le délégué américain. Les explications qu'il a fournies ont dissipé la plupart des doutes que nous avons au débat au sujet de la résolution.

Nous avons d'abord tenté d'obtenir un délai, mais sans succès. Puis nous nous sommes efforcés de faire mettre aux voix la résolution qu'il fallait; à cet égard, je crois que nous avons assez bien réussi. Nous tenions à établir nettement, de manière à dissiper tout doute possible, que toute résolution adoptée par les Nations Unies à ce sujet définirait très clairement les points suivants: nous insistions qu'elle ne devait proclamer aucune nouvelle agression mais souligner que le gouvernement chinois de Pékin, ayant simplement pris part à une ancienne agression, était donc coupable de cette participation mais non d'avoir inauguré une nouvelle agression dans une partie quelconque de Corée. Nous tenions également à ce que le paragraphe renfermant la condamnation soit rédigé en termes non provocants, et il l'a été. Ce paragraphe ne qualifie personne d'agresseur. Il constate simplement qu'en aidant les agresseurs en Corée et en envahissant la Corée du nord par la Chine, le gouvernement populaire de Pékin s'était lui-même livré à l'agression. C'était la constatation d'un fait que nous ne pouvions certes pas nier.

En troisième lieu, nous tenions à établir clairement que la Commission des mesures collectives constituée par la résolution, commission qui inspirait des doutes sérieux à bon nombre de délégations, ne servirait pas à poser des gestes téméraires et peu judicieux mais pourrait, au contraire, les restreindre. En outre, la Commission des mesures collectives, loin de préparer, en vitesse et dès maintenant, des résolutions et des rapports sur les sanctions, ne devait pas même présenter de rapport à l'Assemblée générale des Nations Unies tant qu'il restait possible à la Commission des bons offices d'achever sa tâche d'une manière satisfaisante. Un amendement à la résolution des États-Unis proposé par le délégué du Liban le rendait très clair.

En quatrième lieu, nous tenions à ce qu'il soit nettement établi dans la résolution que médiateurs et conciliateurs pourraient poursuivre leurs efforts après l'adoption de la motion et même que ces efforts jouiraient de la priorité sur toute mesure d'application. Nous voulions faire comprendre sans l'ombre d'un doute que les Nations Unies n'avaient fermé la porte à personne. Enfin, nous tenons à bien préciser que la résolution n'accorde à personne l'autorisation, qui n'existerait pas déjà, d'intervenir. Il est certain qu'elle ne confère pas aux Nations Unies, ni à aucun de ses agents en Asie, le pouvoir ou le droit d'employer les forces des Nations Unies à libérer l'Asie du communisme. Le mandat des Nations Unies, dans cette opération, reste ce qu'il était: réprimer l'agression en Corée et rien de plus.

Après avoir été saisis de ces modifications, après avoir reçu de la délégation américaine des éclaircissements qui dissipèrent tous nos doutes, nous avons cru que voter contre la résolution ou s'abstenir de voter à cet égard aurait constitué un refus d'accepter comme authentique l'affirmation que le gouvernement chinois avait participé à l'agression. Cela, nous n'avions pas le droit de le faire sans nier la légitimité de l'intervention des Nations Unies en Corée. En outre, c'était, pour une question de moment et de méthode, détruire l'unité des nations occidentales. Nous n'avons pas agi ainsi. Nous avons appuyé la résolution et nous croyons avoir bien fait. Quarante-quatre autres pays, y compris tous les membres du Pacte de l'Atlantique-Nord, ont partagé notre avis.

Cependant, nous avons bien précisé que la résolution ne fournit à personne, dans ce camp-ci, le moindre prétexte d'agir imprudemment et follement ni à personne, dans l'autre camp, le moindre prétexte de refuser de négocier la cessation des hostilités ou un règlement pacifique du problème. Et pourquoi? C'est le délégué de l'Inde aux Nations Unies qui disait (et le député de Rosetown-Biggan (M. Coldwell) le répétait hier): « Maintenant qu'on les a traités d'agresseurs, comment peut-on espérer qu'ils consentent désormais, à négocier? » Mais voilà deux ou trois mois qu'eux nous traitent d'agresseurs, nous des Nations Unies, ce qui ne les a nullement empêchés de chercher à négocier avec nous, en posant leurs propres conditions, il est vrai. Ils ne semblent pas croire le moins du monde que nous ne devrions pas négocier avec eux parce qu'ils nous ont traités d'agresseurs en termes particulièrement fort peu civils et même discourtois. C'est pourquoi j'ai confiance — j'espère que mon optimisme n'est pas injustifié — qu'à l'adoption de notre résolution ne succéderont pas les conséquences catastrophiques qu'en toute sincérité certains redoutent.

Nous ne croyons pas qu'en adoptant cette résolution nous nous soyons désormais interdit toute négociation, ni que le gouvernement de Pékin puisse trouver prétexte à interpréter dans ce sens notre décision. On me permettra d'exprimer ici un sentiment que j'exprimais aux Nations Unies avant de rentrer à Ottawa. Quoi qu'il advienne de cette résolution, qui figure désormais aux statuts des Nations Unies, j'espère que se poursuivront les efforts en vue d'un « cessez le feu », la discussion et le règlement pacifique du conflit, grâce aux rouages prévus par la résolution de façon que prenne fin la guerre de Corée et que soient supprimées les causes de guerre dans les autres régions de l'Asie.



LE GÉNÉRAL EISENHOWER À OTTAWA

Le général de l'Armée Dwight D. Eisenhower, nouveau commandant suprême des forces atlantiques en Europe, a fait à Ottawa le 27 janvier une visite au cours de laquelle il a conféré, au sujet des problèmes qui se posent aux nations signataires du Traité de l'Atlantique-Nord, avec les chefs d'état-major du Canada. De gauche à droite: le vice-amiral H. T. Grant; le lieutenant-général Charles Foulkes; le général Eisenhower; le maréchal de l'Air W. A. Curtis.

LA CRISE CORÉENNE

«... Une vérité essentielle... saute aux yeux. Les forces armées de la République populaire de Chine poursuivent leur invasion de la Corée... Nous estimons qu'il ne plane pas l'ombre d'un doute sur cette participation persistante à l'agression et nous croyons que l'action du Gouvernement du peuple de Chine, dans cette affaire, a été moralement mauvaise... et que les Nations Unies ne peuvent fermer les yeux devant un pareil défi aux principes mêmes sur lesquels repose l'Organisation... L'accueil réservé par le Gouvernement de Pékin aux efforts que nous avons tentés jusqu'ici (pour trouver une solution pacifique et honorable au conflit coréen) a été suffisant pour nous faire perdre patience à tous. Néanmoins, nous sommes prêts à laisser la porte ouverte à d'autres négociations, pour peu que la République populaire de Chine nous donne lieu de compter sur un heureux dénouement de ces négociations... »

C'est en ces termes que le Ministre des Affaires extérieures du Canada, M. L. B. Pearson, exposait la situation, le 26 janvier, à Lake Success, au cours du dernier débat de la Commission des questions politiques sur les efforts tentés par les Nations Unies pour amener une suspension d'armes en Corée. Le problème dont la Commission était saisie menaçait sérieusement de rompre l'unité du monde libre en face de la crise coréenne qui durait déjà depuis sept mois. En somme, il s'agissait de savoir s'il fallait essayer encore une fois de négocier un règlement avec le régime communiste chinois, ou (comme le préconisaient les États-Unis) déclarer officiellement que ce régime participait à l'agression en Corée, tout en laissant la porte ouverte à des négociations éventuelles. Ainsi que le notait le numéro de janvier d'*Affaires extérieures*, les premiers efforts du Comité créé en décembre pour trouver une base satisfaisante de trêve en Corée et pour présenter de nouvelles recommandations à l'Assemblée générale, ont subi un échec complet auprès du Gouvernement communiste chinois. L'Assemblée générale fut mise au courant de cet échec le 3 janvier, et l'on fit alors observer qu'en dépit de toutes ses tentatives pour mettre fin aux hostilités, le Comité de trêve avait été « incapable de poursuivre les pourparlers en vue d'un arrangement satisfaisant ».

Dans sa déclaration du 26 janvier, M. Pearson faisait les observations suivantes au sujet des premières tentatives du Comité de trêve:

Si (ce) premier effort a échoué, c'est que les propositions de trêve que nous avons formulées n'ont pas même été examinées par le Gouvernement de Pékin... Il va sans dire que nous aurions pu mieux expliquer nos objectifs au Gouvernement de Pékin si son représentant, qui était alors à New-York, avait bien voulu rencontrer le comité et coopérer avec lui. Mais Pékin lui avait dit d'observer à notre endroit une attitude excluant toute coopération et toute action positive, parce que notre groupe était illégalement constitué...

On peut attribuer au refus du Gouvernement de Pékin de coopérer aux premières démarches destinées à réaliser la trêve une raison plus valable: la prétendue crainte d'être entraîné dans un accord de trêve qui serait suivi, non seulement d'une discussion des questions d'Extrême-Orient où il aurait participé mais aussi d'une nouvelle offensive des Nations Unies en Corée. Nos protestations de trêve lui semblaient dissimuler un piège. Nous avons admis la possibilité d'une crainte et d'un malentendu véritables à ce sujet et nous avons tâché de dissiper cette crainte et ce malentendu en donnant, le 19 décembre, de nouvelles assurances à Pékin. Cependant, tout ce que nous avons fait pour dissiper un malentendu possible a été sommairement repoussé par le télégramme que Pékin adressait le 21 décembre au président de l'Assemblée générale.

Rapport du Comité de trêve

Dans les circonstances, le Comité de trêve a été forcé de conclure dans son premier rapport, en date du 3 janvier, qu'aucune recommandation utile ne saurait être formulée pour l'instant au sujet d'une suspension d'armes. Néanmoins, en présentant le rapport, sir Benegal Rau (Inde) a souligné qu'en dépit de ce premier échec,

les Nations Unies devraient continuer à mettre tout en oeuvre pour faire cesser les hostilités. Au cours du débat qui suivit, le représentant de la Norvège a demandé au Comité de trêve « s'il avait songé aux principes qui pourraient servir de base aux négociations consécutives à la cessation prévue des hostilités ». Au nom du Comité M. Pearson assura la Commission des questions politiques que cette question avait été mûrement examinée. Puis, le 5 janvier, il annonça que le Comité de trêve espérait pouvoir présenter dans un avenir rapproché une déclaration de principes sur ce point.

Le 5 janvier également, M. Eban (Israël), reprenant l'idée d'une « déclaration de principes », exprima l'avis que cette formule aurait sa place dans une nouvelle résolution demandant la cessation immédiate des hostilités et posant en même temps les principes qui régiraient les négociations ultérieures en vue d'un règlement pacifique de tous les problèmes intéressant la paix en Extrême-Orient. Cette manière de procéder exigeait une suite logique: d'abord, la cessation des hostilités; ensuite, le retrait graduel des troupes et, finalement, les négociations sur tous problèmes en suspens.

Déclaration des Premiers ministres du Commonwealth

Pendant que le Comité de trêve élaborait sa déclaration de principes, à New-York, la Conférence des Premiers ministres du Commonwealth s'ouvrait à Londres, le 4 janvier. A la suite de leurs entretiens, les Premiers ministres publièrent, le 12 janvier, le communiqué suivant, où ils formulent un point de vue unanime sur la question coréenne envisagée dans le contexte de la crise internationale qui en est résulté:

... Nous devons faire notre possible pour comprendre ceux qui semblent différer d'avis avec nous. Le grand antidote à la guerre est l'espoir; le plus grand facteur de guerre est le désespoir. Quand nous disons que la guerre n'est pas inévitable, nous ne voulons pas simplement dire que nous allons nous préparer et que nous deviendrons forts, et que notre force découragera peut-être l'agression. Nous voulons dire aussi que, dans un monde épuisé et défiguré par la guerre, il doit se trouver sur toute la planète une majorité écrasante de gens qui aspirent à la paix. Nous ne devons pas désespérer de les atteindre. Nous avons, au cours de nos conversations, reconnu nettement entre nous, comme nous le déclarons maintenant à la face de l'univers, qu'à titre de Premiers ministres des pays du Commonwealth nous accueillerions avec faveur tout arrangement viable qui permettrait un sincère échange de vues avec Staline ou Mao-Tsé-toung. Nous devons, au nom du gros de l'humanité, tenter un suprême effort pour nous ouvrir sans réticence les uns aux autres de ce que nous avons dans le coeur et l'esprit.

Nous ne cherchons pas à nous ingérer dans les affaires de l'Union soviétique ou dans celles de la Chine ou de quelque autre pays que ce soit; nous sommes simplement résolus de garder la maîtrise de nos propres affaires sans avoir à craindre l'agression.

Ce sont là les considérations qui, depuis quelques jours, nous ont poussés à chercher un moyen de faire cesser les hostilités en Corée, de façon que les grandes puissances intéressées puissent, à une conférence, ajuster leurs divergences de vues sur une base qui renforcera les Nations Unies et réalisera les buts de la Charte.

La déclaration de principes fut finalement soumise à la Commission des questions politiques le 12 janvier, sous le titre: « Rapport complémentaire du Comité de trêve en Corée ». En présentant ce rapport au nom du Comité, M. Pearson déclara:

Il va sans dire qu'il n'a pas été facile de se mettre d'accord sur un texte de cette nature. Tout ce que nous proposons devait, naturellement, être conforme aux principes de la Charte des Nations Unies ainsi qu'aux résolutions antérieurement approuvées par notre Assemblée générale à l'égard de la Corée. De plus, notre déclaration devait être assez réaliste pour être acceptée par les intéressés sans entorse à aucun principe ni infidélité à aucune des obligations qui avaient été acceptées auparavant. Notre déclaration devait aussi reconnaître le rapport qui existe entre une cessation d'hostilités et un règlement politique, non moins que l'importance de passer d'une

étape à l'autre dans le plus court délai possible, pourvu que l'on comprit qu'une étape dépendait de l'autre et que chacune devrait être franchie sous la surveillance d'organes internationaux appropriés.

Il nous semblait surtout qu'une déclaration de principes envisageant un règlement de ce genre devait être de nature à dissiper les craintes, les soupçons et la méfiance qui empoisonnent la paix et rendent la sécurité impossible. C'est dans cet esprit que le groupe des trois aborda cette tâche. Le résultat est présenté à la Commission sous la forme d'un rapport complémentaire établi par les trois membres de notre groupe dans le document A/C.1/645 en date du 11 janvier 1951. Cette déclaration porte uniquement sur des principes généraux et envisage un programme fondé sur ces principes.

Le « Rapport complémentaire » est ainsi conçu :

Le but à atteindre est de réaliser par étapes le programme exposé ci-après dans ses grandes lignes, destiné à faire cesser les hostilités en Corée, à établir une Corée indépendante et unifiée et à régler pacifiquement les problèmes de l'Extrême-Orient.

1. Afin d'éviter toute perte inutile de vies et de biens, il y aurait lieu, tout en prenant d'autres mesures pour établir la paix, de conclure immédiatement un accord de cessation des hostilités. Cet accord devrait contenir les dispositions appropriées garantissant qu'il ne servira pas à couvrir la préparation d'une nouvelle offensive.

2. Si les hostilités sont suspendues en Corée, et dès que cette suspension aura lieu, qu'elle résulte de la conclusion d'un accord ou même d'une accalmie dans les combats qui se produirait avant la conclusion d'un accord, il conviendrait de tirer parti de cette situation afin de poursuivre l'examen des nouvelles mesures à prendre pour rétablir la paix.

3. En vue de permettre la mise en oeuvre de la résolution de l'Assemblée générale aux termes de laquelle la Corée doit être un État souverain, unifié, indépendant et démocratique, doté d'une constitution et d'un gouvernement fondés sur les élections populaires et libres, toutes les forces armées non coréennes seront progressivement retirées de Corée selon un plan approprié, et les dispositions utiles seront prises, conformément aux principes des Nations Unies, pour permettre au peuple coréen d'exprimer librement ses aspirations quant à son gouvernement futur.

4. En attendant que les dispositions énoncées au précédent paragraphe aient été adoptées, les mesures provisoires qui s'imposent seront prises, conformément aux principes des Nations Unies, pour assurer l'administration de la Corée et pour y maintenir la paix et la sécurité.

5. Dès qu'un accord de cessation des hostilités aura été conclu, l'Assemblée générale créera un organe approprié qui comprendra notamment les représentants des Gouvernements du Royaume-Uni, des États-Unis d'Amérique, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et de la République populaire de Chine, afin d'aboutir, conformément aux obligations internationales en vigueur et aux dispositions de la Charte des Nations Unies, à un règlement des problèmes de l'Extrême-Orient, y compris la question de Formose (Taïwan) et celle de la représentation de la Chine à l'Organisation des Nations Unies.

A la suite de la déclaration de M. Pearson, sir Benegal Rau (Inde) donna son interprétation du paragraphe 5 ci-dessus. Du point de vue de l'Inde, dit-il, la mention du règlement du problème de Formose « en conformité des obligations internationales existantes » implique un règlement conforme aux déclarations du Caire et de Potsdam.

Déclaration de principes approuvée

Le 13 janvier, la Commission des questions politiques approuva la déclaration de principes contenue dans le Rapport complémentaire du Comité de trêve par 50 voix contre 7 (bloc soviétique, Chine nationaliste, Salvador) et une abstention (Philippines). La Commission adopta ensuite une autre proposition priant le président de transmettre, par l'entremise du Secrétaire général, cette déclaration de principes au Gouvernement de Pékin, et de demander à ce dernier s'il les accepterait « comme base d'un règlement pacifique du problème coréen et d'autres problèmes de l'Extrême-Orient ».

Certains se demandaient si, après le rejet de la première proposition d'une suspension d'armes, les États-Unis donneraient leur appui à une nouvelle tentative de pourparlers avec Pékin. Dans le discours où il expliquait son vote, M. Austin signalait que la déclaration de principes semblait avoir rallié les suffrages d'un grand nombre de délégations et que « l'un des principaux objectifs des États-Unis était de maintenir la puissance des Nations Unies en favorisant l'unité de ceux de leurs membres qui se sont véritablement engagés à appuyer le système de sécurité collective ». Puis il ajouta : « Si cet effort ne donne pas les résultats espérés, je présume fort que nous serons fermement unis contre l'agression ».

C'est donc, ainsi que l'a indiqué M. Austin, le désir de présenter un front uni qui explique en partie l'écrasante majorité qu'a ralliée la proposition de transmettre à Pékin une déclaration de principes. Malgré cette manifestation de solidarité, il était évident qu'il existait de sérieuses divergences de vues sur la façon de traiter le problème coréen. Comme l'expliquait M. Pearson dans son discours du 26 janvier, trois grands courants d'opinion existaient parmi les nations libres :

Plusieurs membres de la Commission ont pensé . . . que c'était affaiblir et même humilier les Nations Unies que de tenter à nouveau d'amorcer une négociation sur les problèmes d'Extrême-Orient avec ceux dont l'intervention massive en Corée visait à soutenir l'agresseur, et que nous devrions procéder immédiatement à la condamnation de la Chine communiste comme agresseur.

Un second groupe était d'avis qu'il fallait subordonner à peu près tout à la nécessité de suspendre les hostilités et d'amener ceux qui étaient le plus intéressés, y compris le Gouvernement du peuple de Pékin, à la table du Conseil en vue d'effectuer un règlement pacifique et honorable des questions intéressant la Corée et divers autres pays d'Extrême-Orient. Ce point de vue paraissait fondé, en partie au moins sur le sentiment que l'action des Nations Unies en Corée, en franchissant le 38^e parallèle et par la suite, justifiait quelque peu les Chinois de Pékin — privés qu'ils sont de tout contact normal avec une si grande partie du monde — de craindre pour la sécurité de leur position en Mandchourie et de leur régime en général.

Un troisième groupe estimait que, abstraction faite des droits et des torts de chacun, nous devons démontrer une fois de plus notre bonne volonté ainsi que notre désir constant, et même notre détermination, d'en arriver à une solution pacifique avant de procéder à une résolution condamnatoire, et qu'autrement il serait difficile de sauvegarder aux Nations Unies l'unité du monde libre à l'égard de l'intervention en Corée. Certains membres de la Commission, qui entretenaient cette manière de voir, n'en étaient pas moins nettement pessimistes quant aux résultats.

La déclaration de principes marque un effort sérieux et sincère pour concilier ces trois points de vue et satisfaire en même temps à toutes les objections légitimes de Pékin contre les premières propositions d'une suspension d'armes. La réponse de Pékin, contenue dans un câblogramme, reçu le 17 janvier, de M. Chou En-lai, ministre des Affaires étrangères, avait tout l'air d'un nouveau refus.* Néanmoins, le texte en était quelque peu ambigu, particulièrement en ce qui avait trait au noeuud de la question, c'est-à-dire la relation entre une suspension d'armes et la négociation d'un règlement d'ensemble; il renfermait même des contre-propositions. Au sujet de la suspension d'armes, la réponse précisait que « quels que puissent être l'ordre du jour et l'objet des négociations, si une cessation des hostilités devient effective avant que des négociations aient lieu pour en déterminer les conditions, il se peut que des négociations après la cessation des hostilités entraînent des discussions interminables sans résoudre aucun problème ». Si l'on entendait par là faire passer la discussion des questions politiques avant la trêve, cette condition était nettement incompatible avec la déclaration de principes des Nations Unies. Mais s'il s'agissait d'arrêter au préalable les termes d'une suspension d'armes, il pouvait y avoir accord.

* On trouvera le texte complet de cette réponse dans la brochure intitulée *Documents sur la crise coréenne* (pièce n° 23), publiée par le Gouvernement canadien.

Contre-propositions de la Chine

Les contre-propositions de la Chine communiste présentaient une difficulté analogue. Elles étaient ainsi conçues :

A. La base des négociations entre les pays intéressés devrait être l'accord sur le retrait de toutes les troupes étrangères de Corée et le règlement des affaires intérieures de la Corée par le peuple coréen lui-même, pour mettre fin aux hostilités en Corée à une date rapprochée.

B. Les négociations devront comprendre le retrait de Taïwan et du détroit de Taïwan des forces armées des États-Unis et les problèmes connexes de l'Extrême-Orient.

C. Les pays participant aux négociations devraient être les sept pays suivants : La République populaire de Chine, l'Union soviétique, le Royaume-Uni, les États-Unis d'Amérique, la France, l'Inde et l'Égypte, et la place légitime du Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine dans l'Organisation des Nations Unies devrait être reconnue dès l'ouverture de la conférence des sept nations.

D. La conférence des sept nations devrait se tenir en Chine à un endroit à déterminer.

Le premier mouvement que provoqua la réponse de la Chine communiste, en particulier aux États-Unis, fut de la considérer comme interdisant toute négociation suivie. Le 17 janvier, le secrétaire d'État des États-Unis, M. Acheson, déclara :

Par leur réponse à la proposition de trêve des Nations Unies, les communistes chinois donnent une nouvelle preuve de leur indifférence dédaigneuse pour le besoin de paix qui se manifeste dans le monde. Leur prétendue « contre-proposition » n'est rien d'autre qu'une fin de non recevoir.

Une fois de plus, le régime de Pékin a montré qu'il ne se soucie pas du tout d'un règlement pacifique de la question coréenne.

Il est désormais hors de doute que les Nations Unies ont mis tout en oeuvre pour trouver un règlement pacifique de la question coréenne. Nous devons maintenant envisager carrément et froidement ce fait : les communistes chinois n'ont pas l'intention de cesser de défier les Nations Unies.

Je suis sûr que telle sera l'attitude des Nations Unies. La force des Nations Unies dépendra de la fermeté et de l'unité que nous mettrons à agir.

Le lendemain, M. Austin annonça à la Commission des questions politiques que les États-Unis demanderaient aux Nations Unies de déclarer Pékin coupable d'agression. Un verdict d'agression, selon M. Austin, « déciderait en principe que des mesures collectives doivent être prises pour faire face à l'agression ». Si les Nations Unies ne prenaient aucune disposition pour réprimer cette agression, conclut-il, « nous détruirions par le fait même le principe de la sécurité collective sur lequel repose la sécurité de nos pays ». Le lendemain, la Chambre des représentants des États-Unis appuya énergiquement l'attitude prise par M. Austin, en adoptant à une forte majorité une résolution invitant les Nations Unies à noter d'agression l'intervention de la Chine communiste en Corée.

Bien qu'il apparût assez nettement que ce point de vue catégorique ne rencontrait pas tout à fait l'agrément de plusieurs membres des Nations Unies et qu'il était vivement contesté par un groupe important d'États asiatiques et arabes, le 20 janvier, les États-Unis, sans coproposant, présentèrent une résolution qui qualifiait la Chine communiste d'agresseur en Corée et demandait « d'examiner d'urgence les mesures additionnelles à prendre pour s'opposer à cette agression ». En outre, le projet de résolution affirmait le dessein d'atteindre par des moyens pacifiques les objectifs des Nations Unies en Corée, et pria le président de l'Assemblée de désigner deux personnes « qui se joindront à lui à tout moment approprié pour user de leurs bons offices à cette fin ».

Le débat qui s'ensuivit porta sur trois questions principales:

1. La réponse du 17 janvier des communistes chinois opposa-t-elle en fait une fin de non recevoir aux principes mis de l'avant par le Comité de trêve ou, suivant les termes employés par sir Benegal Rau, cette réponse est-elle « partie acceptation, partie refus, partie demande d'éclaircissements et partie série de contre-propositions »?
2. En tout cas, le fait de déclarer formellement la Chine communiste agresseur aurait-il de bons résultats?
3. Et même s'il était nécessaire de faire une telle déclaration, y aurait-il lieu, à ce stade, d'envisager la question de sanctions éventuelles?

Bien que le projet de résolution des États-Unis eût reçu l'appui des pays de l'Amérique latine et de plusieurs autres, dont la Grèce, la Turquie, les Philippines et l'Australie, les hésitations qui se firent jour à propos des trois questions précitées menacèrent de créer une division malheureuse entre les autres nations du monde libre.

C'est dans cette atmosphère que, le 22 janvier, sir Benegal Rau donna lecture à la Commission des questions politiques d'une deuxième communication du ministre des Affaires étrangères de la Chine communiste, qui répondait aux questions que M. St-Laurent avait suggérées à M. Nehru dans l'espoir de faire élucider par Pékin la position des communistes chinois. Le Gouvernement du Royaume-Uni, par l'intermédiaire de sa mission de Pékin, avait aussi demandé des éclaircissements du même ordre. Ces questions, que sir Benegal Rau rendit publiques ultérieurement, étaient ainsi conçues:

1. Les volontaires chinois sont-ils compris parmi les troupes étrangères dont il est fait mention au paragraphe 1 de la réponse chinoise?
2. Ordre des négociations. Les Chinois tiennent-ils à ce que les pourparlers sur les grandes questions politiques précèdent la suspension d'armes?
3. Représentation aux Nations Unies. La reconnaissance formelle du Gouvernement communiste chinois comme porte-parole de la Chine aux Nations Unies est-elle une condition préalable à l'acceptation d'une conférence?

Voici la réponse à ces questions:

- (i) Si l'on admet le principe selon lequel toutes les troupes étrangères doivent être retirées de Corée et qu'on applique ce principe, le Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine assumera la responsabilité d'engager les volontaires chinois à rentrer en Chine.
- (ii) En ce qui concerne la fin de la guerre de Corée et le règlement pacifique du problème coréen, nous sommes d'avis que nous pouvons procéder en deux étapes. La première consistera dans une cessation du feu pendant une période limitée qui pourra être convenue à la première réunion de la Conférence des sept nations et réalisée de façon que les négociations puissent se poursuivre. Seconde étape. Pour qu'on puisse mettre fin définitivement à la guerre de Corée et assurer la paix en Asie orientale, on devra discuter toutes les conditions requises pour mettre fin au conflit en fonction des problèmes politiques, de manière à réaliser l'accord sur les points suivants: les étapes à suivre et les mesures à prendre pour retirer de la Corée toutes les troupes étrangères, la proposition au peuple coréen des étapes à suivre et des mesures à prendre pour assurer aux Coréens eux-mêmes la direction des affaires intérieures de la Corée; le retrait des forces armées des États-Unis de Taïwan et du détroit de Taïwan en conformité de la Déclaration du Caire et de la Déclaration de Potsdam, et autres problèmes intéressant l'Extrême-Orient.

(iii) L'affirmation précise du statut légitime de la République populaire de Chine aux Nations Unies doit être assurée.

Sir Benegal Rau demanda alors que la Commission s'ajourne pendant 48 heures afin de permettre aux délégués d'étudier cette réponse. M. Austin objecta à la proposition d'ajournement que cette communication « n'était rien de plus qu'une carte postale », et il insista pour que la Commission poursuive l'étude de la résolution des États-Unis. A la suite d'un débat quelque peu acerbe, la proposition de l'Inde fut néanmoins votée par 27 voix, dont celle du Canada, contre 25, et 6 abstentions.

Entre temps, l'opinion publique des États-Unis continua de se manifester en faveur d'une action par les Nations Unies; le 23 janvier, le Sénat se joignit à la Chambre des Représentants pour prier les Nations Unies de noter d'agression l'intervention de la Chine communiste en Corée. Par un vote unanime, le Sénat recommandait également que le Gouvernement de Pékin ne fût pas admis à représenter la Chine aux Nations Unies. Une troisième résolution du Sénat, demandant l'application contre la Chine de sanctions économiques, diplomatiques et militaires fut renvoyée, par un vote à main levée, au Comité des Relations étrangères, pour étude.

Le 25 janvier, douze pays asiatiques et arabes, y compris l'Inde, présentèrent à la Commission des questions politiques une résolution destinée à remplacer la proposition des États-Unis. Cette résolution recommandait « que les représentants des Gouvernements de la France, du Royaume-Uni, des États-Unis d'Amérique, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, de l'Égypte, de l'Inde et du Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine se réunissent aussitôt que possible dans le but d'obtenir tous éclaircissements et renseignements complémentaires indispensables au sujet de la réponse précitée, et de prendre toutes les dispositions éventuelles ou nécessaires pour parvenir à un règlement pacifique du problème coréen et d'autres problèmes de l'Extrême-Orient ».

Débat sur les deux résolutions

Le débat porta sur ces deux projets de résolutions pendant le reste de la semaine. Dans le discours qu'il prononça le 26 janvier à la Commission des questions politiques, M. Pearson fit la genèse des efforts tentés en vue d'obtenir la cessation des hostilités en Corée et exposa le point de vue de la délégation du Canada. Parlant d'abord de la résolution asio-arabe, il déclara ce qui suit: « Bien que [j'approuve] l'objet de cette résolution, je regrette qu'il nous soit impossible de considérer la procédure proposée comme le meilleur moyen de l'atteindre. Le mandat que le projet de résolution asiatique assigne à la conférence est très large et ne comporte pas spécifiquement cette suite logique des événements . . . Il est même possible, d'après ce projet de résolution, que la conférence projetée soit entraînée dans des discussions d'ordre général avant d'avoir fait quoi que ce soit pour assurer la cessation des hostilités . . . C'est pourquoi la délégation du Canada ne peut appuyer cette résolution . . . ».

Passant à la résolution des États-Unis, M. Pearson déclara: « . . . Nous sommes d'avis qu'il était prématuré et peu sage de présenter cette résolution sous une pareille forme et avant que les possibilités de négociation avec le Gouvernement populaire de Chine eussent été, à notre avis, complètement épuisées ». Néanmoins, la délégation du Canada votera en faveur de la résolution:

. . . parce que le but principal de la résolution, tel que nous le comprenons et tel qu'on le comprendra certainement dans notre pays, est de condamner le Gouvernement du peuple de Chine pour l'aide qu'il a prêtée aux agresseurs de Corée. Nous estimons qu'il ne plane pas l'ombre d'un doute sur cette participation persistante à l'agression et nous croyons que l'action du Gouvernement du peuple de Chine, dans cette affaire, a été moralement mauvaise, et que les Nations Unies ne peuvent fermer les yeux devant un pareil défi aux principes mêmes sur lesquels repose l'Organisation.

Dans l'examen du problème que pose cette résolution, le Gouvernement canadien a exprimé franchement, sur certains points, son désaccord avec le Gouvernement des États-Unis. Nous avons exposé clairement notre position et nous continuerons de pousser les politiques qui nous paraissent les plus propres à assurer un règlement pacifique en Extrême-Orient. Nous estimons toutefois que même en nous en tenant aux vues que j'ai exprimées, nous devons appuyer la résolution des États-Unis dans son ensemble. Nous réservons toutefois notre position quant aux amendements qui pourront être présentés. Au cas où la résolution serait mise aux voix paragraphe par paragraphe, nous réservons aussi notre position en ce qui concerne le paragraphe 2 (du projet de résolution des États-Unis qui souligne que Pékin « a repoussé toutes les propositions des Nations Unies »).

M. Pearson déclara en même temps que l'examen des diverses réponses de Pékin avait incité la délégation du Canada à croire qu'il eût été préférable que la Commission des questions politiques prit d'abord en considération « un programme défini en vue d'un règlement à l'amiable . . . qui aurait pour effet de nous éclairer sur les intentions véritables du Gouvernement chinois de Pékin »; un tel programme aurait pu comporter les points suivants:

1. Convocation immédiate d'une conférence qui pourrait comprendre les États-Unis, le Royaume-Uni, la France, l'U.R.S.S., l'Inde, l'Égypte et la République populaire de Chine.
2. Désignation par la conférence d'un comité de trêve composé des représentants des États-Unis, de la République populaire de Chine et de la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée, qui serait chargé de faire cesser le feu immédiatement.
3. Après avoir pris les mesures nécessaires à une suspension d'armes, la conférence pourrait étudier une solution pacifique des problèmes coréens et assurer le retrait des troupes étrangères en conformité de la déclaration de principes des Nations Unies.
4. Examen des problèmes de l'Extrême-Orient, à la lumière du paragraphe 5 de la déclaration de principes, le premier article à l'ordre du jour étant la question de la représentation chinoise aux Nations Unies. (A ce sujet, la conférence ne serait autorisée qu'à exprimer une opinion, les Nations Unies étant seules compétentes pour trancher la question.)
5. Participation à l'étude de certains problèmes particuliers de l'Extrême-Orient par les Gouvernements qui s'y intéressent spécialement, selon le cas.
6. Communication de ce programme à Pékin par les Nations Unies avec prière de répondre dans les quarante-huit heures qui suivront sa réception.

Peu de temps après que M. Pearson eut présenté son programme, les nations arabes et asiatiques décidèrent d'élargir leur résolution de manière à y incorporer l'idée exprimée par le Canada, selon laquelle la conférence des sept prévue par la résolution s'occuperait avant tout des mesures à prendre pour faire cesser les hostilités.

On multiplia les démarches pour atténuer les divergences de vues des délégations du monde libre et trouver un terrain d'entente en vue d'une action commune. Parlant au nom du Royaume-Uni, sir Gladwyn Jebb avait déclaré le 25 janvier que tout en approuvant en principe le projet des Nations Unies, sa délégation doutait fort qu'il fût sage d'envisager d'autres mesures (c'est-à-dire l'application de sanctions) avant que les intentions du Gouvernement de Pékin eussent été examinées à fond. Dans sa déclaration M. Pearson avait souligné que le Canada ne trouvait dans la résolution des États-Unis rien qui conférât de nouveaux pouvoirs au Commandement unifié. Au cours des observations qu'il fit sur ces deux points, le 27 janvier, M. Austin élucida les fins visées par le projet de résolution; il déclara que les États-Unis ne voyaient pas en quoi le fait de qualifier la Chine communiste d'agresseur

pouvait ajouter à l'autorité du commandement militaire des Nations Unies, et que le Comité des bons offices devrait continuer de chercher une formule de règlement négocié avec Pékin, cependant que le Comité des mesures collectives étudierait la possibilité d'appliquer des mesures répressives. Si le Comité des bons offices obtenait des résultats concrets, il y aurait lieu alors soit de différer soit d'abandonner les mesures répressives.

Afin d'être plus sûre que l'adoption du projet des États-Unis ne rendrait pas impossible un règlement négocié, pour peu que Pékin souhaitât un tel règlement, la délégation libanaise présenta deux amendements que M. Austin accepta. Le premier modifiait la mention de la réponse de Pékin aux propositions de trêve et constatait que Pékin ne les avait pas « acceptées » plutôt que de déclarer qu'il les avait « toutes repoussées ». Le second amendement portait que le Comité des mesures collectives, en étudiant les sanctions possibles, « est autorisé à différer son rapport si le Comité des bons offices . . . annonce que ses démarches progressent de façon satisfaisante ».

Résolutions des États-Unis

Le texte définitif de la résolution des États-Unis se lit ainsi:

L'Assemblée générale

Prenant acte de ce que le Conseil de sécurité, en raison du manque d'unanimité entre ses membres permanents, n'a pas été en mesure de s'acquitter, en ce qui concerne l'intervention communiste chinoise en Corée, de sa fonction principale qui consiste à maintenir la paix et la sécurité internationale:

Prenant acte de ce que le Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine n'a pas accepté les propositions des Nations Unies visant à faire cesser les hostilités en Corée, en vue de parvenir à un règlement pacifique, et de ce que ses forces armées poursuivent l'invasion de la Corée et continuent à se livrer à des attaques de grande envergure contre les forces des Nations Unies qui se trouvent en Corée;

Constata que le Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine, en apportant directement aide et assistance à ceux qui avaient déjà commis une agression en Corée et en ouvrant les hostilités contre les forces des Nations Unies qui s'y trouvent, s'est lui-même livré à une agression en Corée;

Invite le Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine à faire en sorte que ses forces et ses ressortissants se trouvant en Corée cessent les hostilités contre les forces des Nations Unies et se retirent de Corée;

Affirme que les Nations Unies sont résolus à poursuivre l'action qu'elles ont entreprise en Corée pour s'opposer à l'agression:

Invite tous les États et toutes les autorités à continuer de soutenir, en apportant une aide de toute sorte, l'action des Nations Unies en Corée;

Invite tous les États et toutes les autorités à s'abstenir de fournir une assistance quelconque aux agresseurs en Corée;

Demande à un comité composé des membres de la commission chargée des mesures collectives d'examiner d'urgence les mesures additionnelles à prendre pour s'opposer à cette agression, et de faire rapport à ce sujet à l'Assemblée générale, étant bien entendu que le Comité est autorisé à différer son rapport si le Comité des bons offices, mentionné au paragraphe suivant, annonce que ses démarches progressent de façon satisfaisante;

Affirme que les Nations Unies ont toujours pour objectif de faire cesser les hostilités en Corée et d'atteindre, par des moyens pacifiques, les buts des Nations Unies en Corée et prie le Président de l'Assemblée générale de désigner immédiatement deux personnes qui se joindront à lui à tout moment approprié pour fournir leurs bons offices à cette fin.

En dépit de ces modifications et bien que la résolution des Etats-Unis gagnât de nouvelles adhésions, l'Inde signala de nouveau les dangers que comportait un tel parti, et le 30 janvier, avant la mise aux voix, sir Benegal Rau déclara devant la Commission des questions politiques: « Certains délégués ont parlé comme si un règlement pacifique devait rester possible après l'adoption de la résolution. Mon Gouvernement tient de la plus haute autorité que si l'on adopte une résolution condamnatrice, on ne pourra plus compter sur un règlement pacifique. Une telle résolution anéantirait définitivement tout espoir de règlement pacifique ». Sir Benegal exhorta alors les membres à voter en faveur de la résolution asio-arabe.

Lorsque la tentative de divers pays arabes, asiatiques et du bloc soviétique pour faire remettre le vote au lendemain en attendant des instructions au sujet d'un amendement soviétique eut échoué, la Commission des questions politiques repoussa, dans la soirée du 30 janvier, la résolution asio-arabe paragraphe par paragraphe (le Canada s'abstenant de voter). Elle procéda ensuite à l'adoption du projet américain modifié. Il y eut cinq scrutins, et l'ensemble de la résolution l'emporta par 44 voix contre 7 (bloc soviétique, Birmanie et Inde), et huit abstentions (Afghanistan, Egypte, Indonésie, Pakistan, Suède, Syrie, Yémen et Yougoslavie). L'Arabie saoudite se tint à l'écart.

Le lendemain, le Conseil de sécurité décida à l'unanimité de rayer de l'ordre du jour le point relatif à l'agression des communistes chinois, frayant ainsi la voie à la mesure que l'Assemblée générale devait définitivement adopter le 1er février.

Position du Canada

Dans une dernière déclaration qu'il fit le 30 janvier, M. Pearson résuma la position du Canada et expliqua les voix données par la délégation canadienne. Tout en se déclarant en faveur des principes fondamentaux dont s'inspirait la résolution asiatique, et en rendant hommage à la « sincérité et à l'idéalisme de ses parrains », il exprima le regret de n'avoir pu l'appuyer, même si elle reconnaissait comme « principe essentiel que la cessation du feu doit précéder la discussion des questions politiques ». Entre autres raisons qu'il avait de s'y opposer, il mentionna son imprécision qui serait une cause de discussions interminables et peu concluantes avant que la trêve pût être réalisée; de plus elle ne tenait pas compte des résolutions ni des actes antérieurs des Nations Unies concernant la Corée. A cet égard, on pourrait « l'interpréter comme plaçant le gouvernement de Pékin et les Nations Unies sur le même plan moral et politique ». Par contre « le projet de résolution des Etats-Unis prévoit un dispositif assez satisfaisant pour faire cesser le feu et ouvrir la voie aux négociations politiques ».

M. Pearson poursuit en ces termes:

Nous ne pouvons pas voter contre la résolution asiatique, car, même si elle ne comporte pas, à notre avis, un plan approprié et défini permettant d'obtenir une suspension d'armes et de procéder à des pourparlers sérieux qui réduiraient au minimum les attermolements et les échappatoires, elle n'en souligne pas moins la nécessité des négociations et un règlement pacifique, et elle reconnaît le principe que la trêve doit précéder les négociations. Par conséquent, ma délégation s'abstiendra de voter sur cette résolution soit pour remplacer, soit pour compléter le projet des Etats-Unis.

Nous voterons en faveur du projet de résolution des Etats-Unis pour les raisons suivantes:

1) les amendements libanais, que nous appuyons fortement, dissipent nos doutes quant à la sagesse de certaines dispositions du projet non modifié;

- 2) elle constate que le Gouvernement de Pékin, en aidant ceux qui ont déjà été notés d'agression en Corée, a lui-même fait acte d'agression en Corée, et signale en termes modérés des faits dont nous ne pouvons pas faire abstraction sans condamner notre propre intervention dans la péninsule; toutefois, nous estimons encore qu'il est inopportun et imprudent d'obliger la Commission à se prononcer sur ces faits à l'heure actuelle, d'autant plus qu'à notre avis, nous n'avons pas encore entièrement épuisé les méthodes de négociation pacifique qui pourraient nous dispenser d'une condamnation;
- 3) la résolution, modifiée dans le sens indiqué par le Liban, n'empêche pas les négociations pacifiques; au contraire, elle précise avec beaucoup de raison qu'un rapport sur les mesures collectives doit être subordonné au travail du comité des bons offices; elle invoque le principe de la Charte qui veut qu'on accorde toujours à la médiation, à la conciliation et aux règlements pacifiques la priorité sur les mesures coercitives;
- 4) le représentant des États-Unis a reconnu franchement, samedi dernier, que ce projet de résolution ne confère à personne, en Corée ou en Extrême-Orient, des pouvoirs dont il n'était pas déjà investi aux termes des résolutions des Nations Unies;
- 5) enfin, nous ne croyons pas qu'en adoptant cette résolution, nous rendions impossibles toutes négociations ultérieures ou que nous donnions raison au Gouvernement de Pékin d'interpréter notre décision dans ce sens.

Le projet de résolution n'est qu'une condamnation bien bénigne en comparaison des reproches qu'on a faits aux Nations Unies, en général, et aux États-Unis, en particulier, au sujet de leur intervention en Corée. Après nous avoir accusés d'agression en Corée, le Gouvernement de Pékin n'en a pas moins espéré que ceux qu'il dénonçait ainsi consentiraient à négocier avec lui, cela ne l'a pas empêché de consentir lui-même à participer à de telles négociations. Si, aux yeux du Gouvernement de Pékin, l'adoption de cette résolution anéantit tout espoir de pourparlers et de règlement pacifique, il n'en faut pas plus pour confirmer l'opinion — que je ne partage pas nécessairement — de ceux qui pensent que le gouvernement chinois n'était pas sincère en acceptant de négocier.

J'espère donc que, quel que soit le sort de la résolution, les négociations et un règlement pacifique resteront possibles.

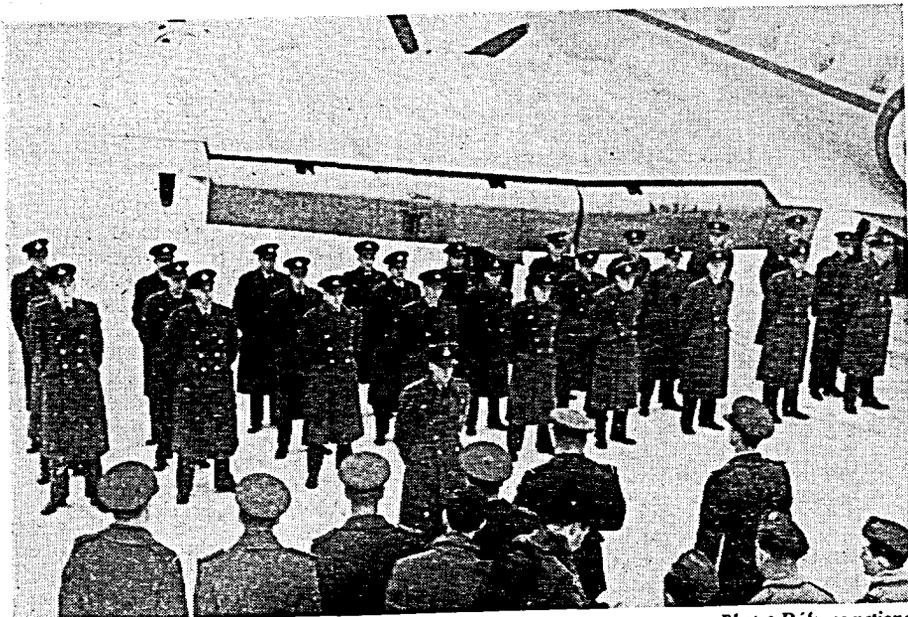


Photo: Défense nationale

ON SOUHAITE LA BIENVENUE À UN GROUPE D'ÉLÈVES-PILOTES

Un groupe d'élèves-pilotes du Royaume-Uni arrive au Canada pour prendre part au Programme d'entraînement aérien des pays de l'Atlantique-Nord. Le commodore de l'Air H. M. Carscallen, sous-directeur des opérations aériennes et de l'instruction au Conseil de l'Air, souhaite la bienvenue aux élèves-pilotes, à leur arrivée à l'aéroport de Dorval (Montréal).

RÉUNION DES PREMIERS MINISTRES DU COMMONWEALTH

SUR L'INVITATION du Premier ministre du Royaume-Uni, les Premiers ministres du Commonwealth se sont réunis à Londres du 4 au 12 janvier 1951. Dès le 22 novembre 1950, M. Attlee avait fait à la Chambre des communes la déclaration suivante sur la réunion projetée:

J'ai correspondu récemment avec mes collègues les Premiers ministres du Commonwealth au sujet de la possibilité de tenir une réunion où nous étudierions diverses questions d'intérêt commun, notamment certains aspects de la situation internationale de l'heure.

Nous sommes tombés d'accord pour décider que nous nous réunirions à Londres au début de janvier prochain. Comme il est d'usage en pareils cas, nous tiendrons ces réunions à huis clos afin de pouvoir procéder à un échange de vues confidentiel.

Les Premiers ministres de huit pays du Commonwealth ont pris part à cette réunion: M. Attlee, qui a présidé les séances; M. R. G. Menzies; M. L.-S. St-Laurent; M. D. S. Senanayake; le pandit Jawaharlal Nehru; M. S. G. Holland; M. Liaquat Ali Khan et sir Godfrey Huggins. M. Malan étant empêché par la maladie, l'Union Sud-Africaine a été représentée par son ministre de l'Intérieur, M. T. E. Dönges.

A la séance d'ouverture, M. Attlee, à titre de président, a souhaité la bienvenue aux autres représentants du Commonwealth au nom du Gouvernement du Royaume-Uni. Il a rappelé que, depuis la dernière réunion, la mort avait enlevé au Commonwealth trois hommes d'Etat distingués: M. Mackenzie King, du Canada, le maréchal Smuts, de l'Afrique du Sud, et M. Peter Fraser, de la Nouvelle-Zélande.

Communiqué

Le communiqué suivant, publié le 12 janvier à l'issue de la conférence, indiquait les sujets qui ont été discutés et, lorsqu'il n'y avait pas d'inconvénients à le faire, les positions qui ont été prises:

La dernière séance de la Réunion des Premiers ministres du Commonwealth a eu lieu cette après-midi au n° 10 Downing Street.

Les Premiers ministres du Commonwealth sont convenus de l'utilité qu'il y a, à cette époque critique, de mettre au point et de confirmer par des entretiens personnels les échanges de vues et de renseignements qui se poursuivent régulièrement par l'intermédiaire des hauts commissaires en poste dans les capitales du Commonwealth. Grâce à l'atmosphère de compréhension ainsi créée, les Gouvernements du Commonwealth peuvent en arriver plus facilement à des décisions sur certaines questions de principe. Les entretiens que les Premiers ministres ont eus entre eux pendant dix jours, et qui ont porté sur un grand nombre de sujets, ont révélé une fois de plus une harmonie de vues qui procure un sentiment de confiance et de force à cette époque de tension internationale.

La dernière réunion avait pour principal objet d'analyser la situation internationale et d'étudier toutes nouvelles mesures positives que les Gouvernements du Commonwealth pourraient prendre pour assurer et sauvegarder la paix mondiale.

On a reconnu qu'il était important et urgent de travailler à obtenir un règlement satisfaisant en Extrême-Orient. Pendant toute la durée de la réunion, les Premiers ministres du Commonwealth ont suivi au jour le jour les débats dont cette question faisait l'objet à la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies: il leur a été possible d'échanger des opinions sur les moyens par lesquels leurs représentants à New-York pourraient le mieux orienter ces débats vers un dénouement heureux. Ils souhaitent vivement que la nouvelle formule qui a pris corps au sein de la Première Commission aboutisse à un règlement des questions qui restent en suspens en Extrême-Orient.

avec
conv

Ils o
la st
vital

du l
de l
ce 7
nisti
une
crat
mon

pén
vast
pre
les
Ils o
fin
que

com

fiter
cad

Déclarat

Suit

vel
le
l'A
en
raf

à
po
qu
vi
sol
tic

de
ti

à
n

à

o

Février

Les Premiers ministres ont examiné les termes du règlement éventuel de la paix avec le Japon ainsi que les garanties qu'il pourrait comporter. Ils se sont déclarés convaincus de l'urgence d'un traité de paix avec le Japon.

Les Premiers ministres ont étudié la situation qui existe dans le Moyen-Orient. Ils ont convenu que les pays du Commonwealth ont profondément à coeur de voir la stabilité et le bien-être régner dans cette région et celle-ci demeurer un artère vitale de communications.

La réunion a aussi passé en revue la situation européenne. Les Premiers ministres du Royaume-Uni et du Canada, dont les Gouvernements sont signataires du Traité de l'Atlantique-Nord, ont exposé les obligations qu'ils ont contractées aux termes de ce Traité ainsi que les mesures qu'ils prennent pour les remplir. Les Premiers ministres ont pris acte du fait que l'économie de l'Europe occidentale se poursuit sur une base solide. Les mesures prises pour maintenir l'intégrité nationale des démocraties européennes ont contribué d'une façon appréciable à assurer la sécurité du monde libre.

Les Premiers ministres ont examiné les problèmes économiques que pose la pénurie actuelle de matières premières. Ils ont convenu qu'indépendamment d'une vaste organisation internationale chargée de régler les problèmes relatifs aux matières premières, le besoin se fait sentir de consultations plus étroites et plus suivies entre les pays du Commonwealth sur les questions d'approvisionnements et de production. Ils ont décidé de recommander à leurs Gouvernements respectifs de renforcer à cette fin les rouages dont dispose actuellement le Commonwealth pour se concerter sur les questions économiques.

Dans une déclaration distincte, les Premiers ministres ont affirmé la volonté commune des pays du Commonwealth de sauvegarder la paix mondiale.

Plusieurs Premiers ministres passeront encore quelques jours à Londres et profiteront de l'occasion pour discuter diverses questions qui n'entraient pas dans le cadre de la réunion qui vient de se terminer.

Déclaration

Suit le texte de la déclaration dont il est question plus haut:

Les Premiers ministres du Royaume-Uni, du Canada, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, de l'Inde, du Pakistan, de Ceylan et de la Rhodésie du Sud ainsi que le ministre de l'Intérieur de l'Union Sud Africaine (au nom du Premier ministre de l'Afrique du Sud) désirent, avant de clôturer la présente réunion de Londres, énoncer en termes simples certains des grands principes qui ont inspiré leurs entretiens et raffermi l'entente mutuelle.

Notre Commonwealth, qui renferme le quart de la population du globe et s'étend à tous les continents et touche à tous les océans, est singulièrement bien constitué pour pouvoir étudier et, dans une certaine mesure, comprendre les questions épineuses qui assaillent le monde. Ces questions ne s'insèrent pas de façon très nette dans les vieux systèmes. Il y a en Europe de graves et pressants problèmes qui attendent une solution, tandis qu'en Asie sont nées de nouvelles nations et de nouvelles entités nationales qu'il faut reconnaître si l'on veut fonder la paix sur la justice et la prospérité.

Le Commonwealth a cette qualité unique d'englober des nations et des peuples de tous les continents. Nos entretiens nous ont donc permis d'acquérir certaines notions particulières et nous ont donné un sens particulier de nos responsabilités.

Nous sommes liés conjointement et solidairement par l'engagement de travailler à la paix. Cet engagement, nous ne le prenons pas simplement envers les autres nations, nous le prenons solennellement envers nos propres pays.

Nous sommes d'avis que, pour assurer une paix véritable, il y a certains partis à prendre.

Il importe tout d'abord de guérir les blessures causées par la dernière guerre; on devra en venir promptement à un règlement avec l'Allemagne et le Japon.



Photo: Capital Press

LE PREMIER MINISTRE DE NOUVELLE-ZÉLANDE FAIT UNE VISITE À OTTAWA

M. S. G. Holland, Premier ministre de Nouvelle-Zélande, en route pour son pays, a fait une brève visite à Ottawa, le 30 janvier. Il revenait de la réunion des Premiers ministres du Commonwealth qui eut lieu à Londres. Ci-dessus: M. Holland (à gauche), et M. L.-S. St-Laurent, Premier ministre du Canada.

En second lieu, nous devons faire notre possible pour comprendre ceux qui semblent différer d'avis avec nous. Le grand antidote à la guerre est l'espoir; le plus grand facteur de guerre est le désespoir. Quand nous disons que la guerre n'est pas inévitable, nous ne voulons pas simplement dire que nous allons nous préparer et que nous deviendrons forts, et que notre force découragera peut-être l'agression. Nous voulons dire aussi que, dans un monde épuisé et défiguré par la guerre, il doit se trouver sur toute la planète une majorité écrasante de gens qui aspirent à la paix. Nous ne devons pas désespérer de les atteindre. Nous avons, au cours de nos conversations, reconnu nettement entre nous, comme nous le déclarons maintenant à la face de l'univers, qu'à titre de Premiers ministres des pays du Commonwealth nous accueillerions avec faveur tout arrangement praticable qui permettrait un sincère échange de vues avec Staline ou avec Mao Tsé-toung. Nous devons, au nom du gros de l'humanité, tenter un suprême effort pour nous ouvrir sans réticence les uns aux autres de ce que nous avons dans le coeur et l'esprit.

Nous ne cherchons pas à nous ingérer dans les affaires de l'Union soviétique ou dans celles de la Chine ou de quelque autre pays que ce soit; nous sommes simplement résolus de garder la maîtrise de nos propres affaires sans avoir à craindre l'agression.

Ce sont là les considérations qui depuis quelques jours nous ont poussés à chercher un moyen de faire cesser les hostilités en Corée, de façon que les grandes puissances intéressées puissent, à une conférence, ajuster leurs divergences de vues sur une base qui renforcera les Nations Unies et réalisera les buts de la Charte.

Nous avons tous en nous-mêmes une foi profonde qu'il existe une volonté de justice dans le monde et nous croyons de notre devoir d'en favoriser l'épanouissement

dan
du
ho

we
sor
ex
Ils
do
re:
tri
pa
les
ur

w
C
tâ

ne
N
le
p
à
fo
cu
p
re

to
q
s
d
d
e

c
p
c
f
p

Conv
L
certai
notam
Laure
à l'iss
Les i
qui e
accor

Disco

l'adm
gran

Févi

dans tout ce que nous pourrions faire. A la vérité, cette foi vivifiante est renforcée du fait qu'elle a été exprimée simplement et sincèrement à nos réunions par des hommes de races, de traditions et de croyances fort différentes.

Il nous semble à propos de déclarer une fois de plus que les pays du Commonwealth, bien que constituant une association particulière et précieuse à laquelle ils sont profondément attachés, ne se considèrent pas comme une sorte de groupement exclusif. Ils accueilleront avec faveur toute occasion de coopérer avec d'autres nations. Ils ont eu le privilège de pouvoir coopérer étroitement avec les États-Unis d'Amérique, dont les efforts pour aider plusieurs nations meurtries par la guerre inspirent un respect très sympathique et dont l'appui pratique aux Nations Unies a beaucoup contribué à la force de cette organisation. Nous chercherons toujours, au moyen de pourparlers, à réaliser le plus haut degré d'harmonie entre nous et à nous entendre avec les États-Unis, non moins qu'avec toute autre nation amie désireuse de coopérer, sur une action commune dans le domaine international.

Il n'est pas besoin de redire que nous appuyons les Nations Unies. Le Commonwealth et les Nations Unies n'ont rien d'incompatible. Au contraire, l'existence d'un Commonwealth uni par des liens d'amitié, par des objectifs communs et par des tâches communes, est une source de force pour la Charte.

Nous reconnaissons, nous du Commonwealth, que la prospérité du monde libre ne saurait être assurée tant que des millions d'être humains vivront dans l'indigence. Nous sommes donc résolus de favoriser, sans pour cela affaiblir nos propres économies, le développement économique et social des pays insuffisamment développés en leur procurant l'aide financière et économique dont nous pouvons disposer et en utilisant à fond notre patrimoine d'expériences scientifiques et techniques. Le Plan de Colombo fournit une preuve concrète de cette intention. Les pays intéressés du Commonwealth continueront de participer, dans toute la mesure de leurs moyens, à l'exécution de ce plan et d'autres semblables en vue de développer les ressources économiques et de relever les normes de vie sociale.

En bref, le problème de la paix consiste à écarter les causes de guerre, à diminuer toute tension et à favoriser la bonne entente, à aider les nations moins développées qui ont besoin de notre aide, à ne jamais refuser de discuter les divergences de vues sans s'imaginer follement que toute action en faveur de la paix est une forme d'« apaisement ». Nous cultiverons nos amitiés actuelles et nous espérons que la prudence dans la façon de traiter les questions aura pour effet d'atténuer les divergences et finira par les faire disparaître.

De tout cela nous sommes profondément convaincus, mais nous devons ajouter que tant qu'existera la crainte de l'agression, il nous faudra renforcer nos moyens de défense avec toute la célérité et la diligence possibles. Le fardeau sera sans doute lourd pour nos populations. Nous sommes fermement convaincus que le règne du droit devrait être à la base des rapports humains; et nous sommes prêts à accepter tous les sacrifices qui pourront être nécessaires pour maintenir, de concert avec toutes les autres nations, les principes de droit et d'ordre international qui sont indispensables à la paix et au progrès de l'humanité.

Conversation officieuse sur le Cachemire

La Réunion a fourni aux Premiers ministres l'occasion d'étudier officieusement certaines questions qui n'entraient pas dans le programme même de la Conférence, notamment le différend entre l'Inde et le Pakistan au sujet du Cachemire. M. St-Laurent a assisté à deux de ces entretiens officieux, mais son départ pour la France, à l'issue de la réunion du Commonwealth, ne lui a pas permis d'assister au troisième. Les idées formulées au cours de ces entretiens ont réussi à atténuer les divergences qui existent entre l'Inde et le Pakistan, mais il a été impossible d'en arriver à un accord.

Discours de M. St-Laurent

Le 8 janvier, à un diner offert par le Canada Club, M. St-Laurent a dit que l'admission dans le cercle du Commonwealth, sur un pied l'égalité absolu de trois grandes nations asiatiques pourra bien marquer dans l'évolution du Commonwealth

une étape aussi importante que la reconnaissance de l'autonomie complète en 1926. Les nations d'Orient et d'Occident peuvent différer quant à l'attitude et à l'expérience, mais les différences et la variété tiennent à l'essence même de la vie et il n'existe dans le Commonwealth aucun désir d'imposer des règles uniformes. La qualité de membre du Commonwealth repose sur la conviction que cette association comporte des avantages mutuels, le respect mutuel et une sincère amitié. Les nations du Commonwealth pourraient faire beaucoup, par l'assistance technique, les programmes de mise en valeur et l'augmentation des échanges, pour aider les nations d'Asie à vaincre l'indigence qui sévit un peu partout chez elles, mais il faudrait bien préciser qu'il s'agit d'une aide véritable et amicale, non pas d'une nouvelle forme d'impérialisme économique qui succéderait à l'ancien impérialisme politique. Il sera peut-être nécessaire pendant plusieurs années de garder sur pied les effectifs militaires des nations pacifiques afin de prévenir l'agression, mais, a déclaré M. St-Laurent, « il ne saurait y avoir de paix durable et de sécurité véritable dans le monde, tant que nous ne réaliserons pas entre toutes les nations un peu de ce respect et de cette compréhension réciproques que nous nous efforçons de maintenir au sein du Commonwealth ».

Dans une allocution radiodiffusée qu'il a prononcée le 10 janvier sur la chaîne de la BBC, M. St-Laurent a dit que les réunions des Premiers ministres du Commonwealth « nous fournissent, à nous des pays occidentaux, une occasion de définir, dans une atmosphère d'amitié, nos buts véritables et les motifs véritables qui inspirent nos politiques. Ces réunions nous permettent également de nous renseigner auprès des Premiers ministres des membres asiatiques du Commonwealth sur les motifs et la portée véritables de leurs buts et de leurs politiques ».

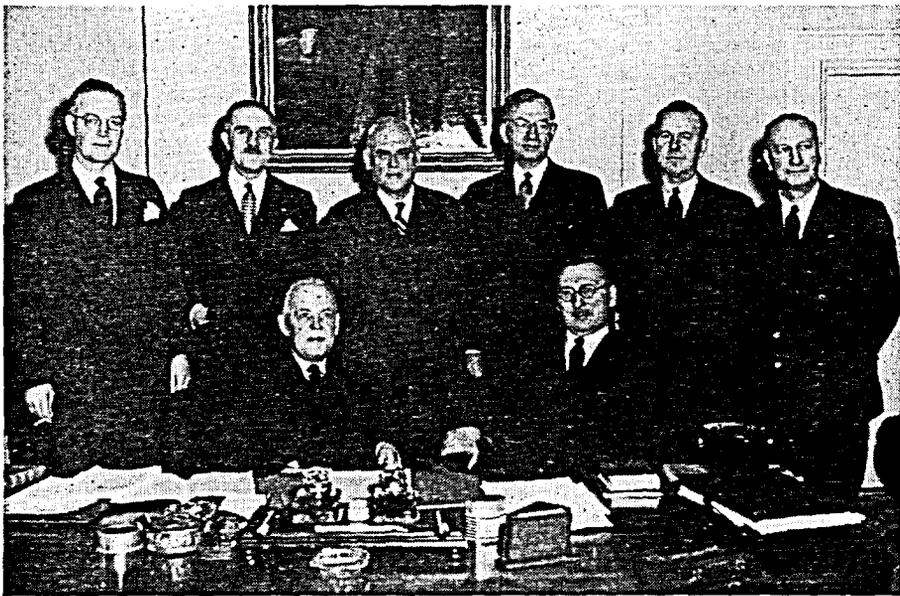


Photo: Capital Press

LE PREMIER MINISTRE DE FRANCE FAIT UNE VISITE À OTTAWA

M. René Pleven, Président du Conseil des Ministres du Gouvernement français, a fait à Ottawa, le 2 février, une visite au cours de laquelle il a eu des conversations avec les membres du Gouvernement canadien. Ci-dessus, assis: M. Pleven en compagnie du Premier ministre, M. Saint-Laurent. Debout, de gauche à droite: M. A. D. P. Heeney, sous-secrétaire d'États aux Affaires extérieures; M. Hubert Guérin, ambassadeur de France au Canada; M. C. D. Howe, ministre du Commerce; M. Brooke Claxton, ministre de la Défense nationale; M. L. B. Pearson, Secrétaire d'État aux Affaires extérieures; et M. Alexandre Parodi, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères de France.

E
en som
miques
accompl
particip
lèvement
des bes
La sec
entre le
croisser
1949, l
la stabi
nouvell
ments
permis
sable e
tiels. S
grâce à
méthod

Travaux

A
exporta
entre l
turelle
les États
préocc
les pay
lever
d'assou
situati
de l'im
sistaie
pable
sur la
écono

C
suite
intere
degré
Parlan
de l'A
ordon
tage
soulig
comm
prix
comm

en m

Févr

ORGANISATION EUROPÉENNE DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE

EXPOSER L'ACTIVITÉ de l'OECE au cours des deux dernières années revient en somme à indiquer comment l'Europe occidentale a abordé les problèmes économiques auxquels elle est aux prises depuis la guerre. La principale oeuvre qu'ait accomplie l'OECE est sans contredit la répartition de l'aide Marshall entre les pays participants. Cette opération comportait l'examen des programmes annuels de relèvement de chaque pays et les mises au point nécessaires pour adapter l'ensemble des besoins d'aide étrangère au montant de la subvention annuelle des États-Unis. La seconde fonction d'ordre général de l'OECE a consisté à favoriser la coopération entre les pays de l'Europe occidentale. En 1948, ses efforts se concentrent sur l'accroissement de la production dont le niveau était tombé très bas après la guerre. En 1949, l'OECE s'applique plutôt, à mesure que la production augmente, à raffermir la stabilité financière de chaque pays membre. En 1950, elle entreprend encore une nouvelle tâche et tente résolument d'assouplir les conditions du commerce et des paiements européens. Pendant toute cette période, l'aide fournie par les États-Unis a permis aux pays membres de l'OECE de maintenir chez eux un niveau de vie passable et de se procurer à l'étranger des matières premières et d'autres produits essentiels. Sans cette aide, l'économie européenne se serait très probablement effondrée; grâce à elle, les pays d'Europe ont pu restaurer leur vie économique d'une façon méthodique et progressive.

Travaux de l'OECE en 1945 et 1950

Au printemps et à l'été 1949, l'économie américaine subit un léger déclin et les exportations de l'Europe occidentale vers les États-Unis diminuèrent de 30 p. 100 entre le premier et le troisième trimestre de l'année. Ce ralentissement tendit naturellement à exercer un effet défavorable sur la balance du commerce européen avec les États-Unis; c'est pour remédier à cette situation que l'OECE commença à se préoccuper de relever le niveau du commerce entre les pays d'Europe. A cette fin, les pays participants convinrent en mai 1949 d'étudier les mesures à prendre pour lever les restrictions sur le commerce intereuropéen et d'élaborer un programme d'assouplissement. En même temps, l'OECE inaugura une série d'enquêtes sur la situation financière et monétaire interne de chaque pays. Les effets les plus graves de l'inflation avaient disparu, mais la hausse des prix et les causes d'inflation persistaient toujours dans la plupart des pays. L'industrie européenne demeurait incapable de soutenir la concurrence. Des études spéciales furent également entreprises sur la possibilité d'augmenter la production agricole, car on espérait réaliser une économie annuelle de un milliard et quart de dollars dans ce domaine.

On tenta en outre d'assouplir le régime des paiements intereuropéens. A la suite d'une longue série de difficultés, les pays intéressés finirent par signer l'Accord intereuropéen de 1949-1950 sur les paiements. Cet accord comportait un certain degré de multilatéralisme, qui manquait dans le programme de l'année précédente. Parlant devant le Conseil de l'OECE, en octobre 1949, M. Paul Hoffman, directeur de l'Administration de coopération économique, invita l'Europe occidentale à coordonner son économie. Il proposa aux membres de l'OECE de s'appliquer davantage à assouplir les normes du commerce intereuropéen; il prit soin cependant de souligner que l'objet de ces efforts n'était pas l'autarcie ou la réduction du volume du commerce international, mais plutôt l'augmentation de la production, la baisse des prix et un regain de concurrence susceptible d'accroître la totalité des échanges commerciaux.

Ces nouvelles tentatives eurent un double résultat. Lors d'une réunion tenue en novembre 1949, le Conseil de l'OECE adopta une proposition exhortant tous les

pays à réduire graduellement les restrictions quantitatives sur les importations en provenance des autres pays participants. C'est cette proposition qui donna naissance au plan de l'OECE en vertu duquel chaque pays supprimerait graduellement les restrictions quantitatives sur les importations en provenance des autres pays participants. On demanda d'abord à chaque pays d'abolir, à compter du 15 décembre 1949, les restrictions quantitatives sur au moins 50 p. 100 de toutes les importations privées en provenance de l'ensemble des autres pays membres, un objectif distinct étant fixé pour les vivres et les provendes, les matières premières et les produits ouvrés. Au mois d'octobre 1950, la plupart des pays avaient supprimé les restrictions sur 60 p. 100 des importations. En décembre, des négociations étaient entreprises sous les auspices de l'OECE en vue de porter cette proportion à 75 p. 100.

L'autre événement notable est le progrès remarquable qui a suivi les arrangements de paiements multilatéraux en Europe occidentale. Lorsque le plan de paiements de 1949-1950 prit fin en juin 1950, les pays membres de l'OECE convinrent d'établir une Union européenne de paiements. Cette Union permet à ces pays d'affecter leurs excédents courants d'une monnaie européenne quelconque au règlement de leurs déficits courants en toute autre monnaie européenne. Le compte général des compensations est établi à intervalles réguliers de manière à faire ressortir le solde créditeur ou débiteur de chaque pays à l'égard de l'Union. Le compte général des facilités de caisse à chaque pays, dans une proportion à peu près égale à ses échanges avec les autres membres, afin que ceux-ci puissent solder des déficits imprévus à l'égard de l'ensemble du groupe. Mais, contrairement aux systèmes antérieurs de paiements, celui de l'UEP offre une série de stimulants qui visent à encourager les pays débiteurs ou créditeurs à rééquilibrer leurs comptes. Les pays débiteurs peuvent obtenir du crédit librement jusqu'à concurrence de 20 p. 100 de leur contingent; par la suite, ils doivent verser simultanément des paiements en or à l'Union pour couvrir la proportion toujours croissante de leurs déficits jusqu'à épuisement de leur contingent, après quoi un paiement en or de 100 p. 100 doit être effectué pour couvrir tout autre déficit. Les pays créditeurs accordent du crédit jusqu'à concurrence de 20 p. 100 de leur contingent sans recevoir d'or en retour, mais ils doivent par la suite consentir un dollar de crédit pour chaque dollar en or qu'ils touchent. Ces pays ont donc intérêt à réduire leur excédent. Les ressources initiales de l'UEP ont été fournies par l'ACE qui a prélevé à cette fin 350 millions de dollars sur les fonds du Plan de relèvement européen. Ce système de paiements multilatéraux a notablement contribué à la réalisation des conditions financières nécessaires à un plus grand assouplissement du commerce intereuropéen.

Certains Canadiens ont discerné des dangers particuliers dans les efforts tentés par les pays européens pour remédier à la pénurie de dollars. Les premières tentatives, qui visaient uniquement à réduire les dépenses en dollars furent décevantes, du fait surtout que l'Europe occidentale était virtuellement en mesure de faire provision de dollars. Plusieurs produits fabriqués en Europe auraient alors pu se vendre facilement au Canada, s'ils avaient été offerts à des prix conformes aux lois de la concurrence. Comme les pays membres de l'OECE cherchaient à développer le commerce intereuropéen au moyen d'accords spéciaux sur les paiements et les échanges commerciaux, le Canada et les États-Unis se trouvèrent aux prises non seulement avec le problème de la réduction des achats de marchandises nord-américaines par l'Europe occidentale, à cause d'une pénurie de dollars, mais aussi avec le problème encore plus vaste peut-être que posait la constitution en Europe occidentale d'un régime d'échanges distinct et plus coûteux pouvant constituer un empêchement permanent à l'écoulement des marchandises nord-américaines.

Participation du Canada à l'OECE

Le Canada a toujours porté un vif intérêt au sort économique et politique de l'Europe occidentale. Les prêts consentis après la guerre à la Belgique, à la France, aux Pays-Bas et à la Norvège, pour ne pas mentionner le prêt beaucoup plus consi-

dérable accordé au Royaume-Uni, procédaient d'un désir sincère de voir ces pays retrouver rapidement leur santé économique. A l'été 1948, le Canada délégua à Paris une mission spéciale chargée de se mettre en relations avec l'Organisation européenne de coopération économique qui venait d'être créée, en vue d'amener les pays participants à résoudre leurs problèmes de façon à tenir compte des intérêts du Canada et des autres pays d'outre-mer qui entretiennent depuis longtemps des relations commerciales avec l'Europe occidentale. Cette mission fut rappelée au début de 1949, mais le Canada a continué de s'intéresser activement au programme de l'OECE.

Au printemps 1949, l'inquiétude profonde que leur causait le manque de préparatifs de défense de l'Europe occidentale poussa le Canada et les États-Unis à s'intéresser encore davantage au progrès économique des pays de cette région. Le Canada, de concert avec les États-Unis et plusieurs pays membres de l'OECE, signa le Traité de l'Atlantique-Nord, liant ainsi notre pays à la défense de l'Europe occidentale. L'article 2 de ce Traité, que le Canada a grandement contribué à faire insérer dans le texte, encourage la collaboration économique entre les signataires.

Il est vrai que l'article 2 du Traité affirme le principe de la coopération économique entre pays de l'Atlantique-Nord, mais aucun organisme économique spécialement destiné à le mettre en oeuvre ne fut établi dans le cadre de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord. On s'efforça plutôt de faciliter la coopération économique entre l'Europe occidentale et l'Amérique du Nord par l'entremise de l'OECE. En mai 1950, à la suite de la réunion, à Londres, des ministres des Affaires étrangères de France, du Royaume-Uni et des États-Unis, on annonça que les ministres des Affaires étrangères de France et du Royaume-Uni avaient exprimé l'espoir que l'OECE inviterait le Canada et les États-Unis à s'associer à l'oeuvre de l'Organisation. Le Conseil de l'OECE adopta ultérieurement une proposition en ce sens, présentée par le Royaume-Uni et la France. En octobre, une délégation permanente du Canada auprès de l'OECE fut établie à Paris, sous la direction de M. S. D. Pierce, O.B.E.

Répercussions de l'agression coréenne

En juin 1950, au moment où l'OECE s'attaquait aux problèmes du commerce et des paiements internationaux et où les pays participants étaient en voie d'équilibrer leur commerce avec le reste du monde, la paix fut brutalement battue en brèche par le déclenchement des hostilités entre la Corée du Nord et la Corée du Sud. Cette guerre eut notamment pour effet de modifier l'orientation de l'activité économique de l'Amérique du Nord et de l'Europe occidentale. L'Europe occidentale allait non seulement affecter une partie de ses ressources au réarmement, mais en outre subir la menace de l'anéantissement des espoirs qu'elle avait fondés sur l'amélioration constante du niveau de vie, l'augmentation des placements et l'accroissement de la productivité. Les périls d'autrefois ne tardèrent pas à surgir sous une nouvelle forme. Aussi, la forte hausse des prix des matières premières essentielles et le prélèvement au profit du réarmement de ressources destinées aux placements et aux biens de consommation ayant fait réapparaître les problèmes de l'inflation et des balances de paiements de plus en plus défavorables, il devint évident que l'aide extérieure devait se continuer.

L'OECE étudie maintenant les répercussions du réarmement sur l'économie de l'Europe occidentale. Certaines enquêtes sur la pénurie de matières premières, auxquelles la mission canadienne a pris une part active, sont déjà terminées. Le troisième rapport annuel de l'Organisation, qui sera publié au début de 1951, portera sur trois questions connexes: la continuité du relèvement économique, le réarmement et le besoin de secours extérieurs.

Bien que l'économie de l'Europe occidentale soit beaucoup plus solide qu'en 1948, les problèmes actuels font ressortir le besoin d'une nouvelle et importante

expansion de la production. Grâce aux moyens de discussion que l'OECE met à leur disposition, ces pays s'attaquent maintenant aux nouveaux problèmes. La façon dont on a abordé récemment le problème de la balance commerciale de l'Allemagne de l'Ouest permet d'espérer que ces efforts produiront de bons résultats. Au cours des quatre premiers mois d'activité de l'Union européenne de paiements, l'Allemagne occidentale se trouva continuellement aux prises avec une balance gravement défavorable, qui menaçait d'épuiser avant la fin de l'année le contingent que lui avait fixé l'UEP. Pour remédier à cette crise, l'Allemagne prit des mesures pour comprimer le crédit et réduire le nombre des licences d'importation. De son côté, l'OECE avisa aux dispositions à adopter pour conserver à l'Allemagne son rang de membre en règle de l'UEP. Le directeur de la division économique de l'OECE et un fonctionnaire de la Banque des règlements internationaux se rendirent à Bonn où, avec la coopération empressée du Gouvernement allemand, ils entreprirent une étude complète de la situation économique de l'Allemagne occidentale, surtout au point de vue du problème des paiements internationaux. Sur la foi de leur rapport, le Conseil de l'OECE convint de prolonger l'accréditif de l'Allemagne de l'Ouest, à condition que son Gouvernement soumit à l'approbation de l'OECE un programme d'action approprié. Ce programme, accepté par la suite, se traduisit par un succès marqué pour l'OECE, car les mesures proposées lui permirent de maintenir au même niveau le degré d'assouplissement commercial auquel on avait atteint grâce à ses programmes. Bien que les efforts énergiques déployés par l'Allemagne elle-même soient très méritoires, la façon dont l'OECE a abordé et résolu le problème constitue une véritable réussite.

Au milieu de la crise qu'il traverse actuellement, le monde libre peut trouver un motif d'espoir dans la puissance économique acquise par l'Europe occidentale au cours des deux dernières années. Si l'amélioration de la situation n'est pas entièrement attribuable à l'OECE, il faut pourtant reconnaître que cette organisation a joué un rôle utile et important en fournissant l'occasion de discuter à fond les problèmes économiques de toute l'Europe occidentale, ainsi que d'examiner minutieusement et de commenter publiquement les programmes nationaux. Il est donc permis de voir dans l'OECE l'un des principaux instruments dont dispose l'Occident pour atteindre ses deux objectifs fondamentaux: un réarmement plus intensif et une amélioration générale de la production destinée à relever les niveaux de vie.

Le problème économique de l'Europe et même de toute la communauté nord-atlantique n'est plus dominé par le plan Marshall, au succès duquel l'OECE a si grandement contribué. Aujourd'hui, ce sont plutôt les répercussions des programmes de défense sur l'économie des pays de l'Atlantique-Nord qui constituent le principal élément de ce problème. Aussi tous les pays intéressés ont-ils manifestement avantage à régler l'activité de l'OECE sur le programme économique de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord. Les relations entre l'OECE et l'OTAN n'ont pas encore été mises au point, mais la question fait l'objet d'une étude approfondie. Lorsqu'on en sera arrivé à un arrangement acceptable pour tous les intéressés, les pays des deux côtés de l'Atlantique s'efforceront de rechercher ensemble la solution de leurs grands problèmes économiques qui, la chose est de plus en plus évidente, ne sauraient être résolus d'une façon satisfaisante et définitive dans un cadre uniquement européen.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES AU PARLEMENT

DÉCLARATIONS SUR LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

Le discours du trône

LE DISCOURS DU TRÔNE OUVRANT la quatrième session de la vingt et unième législature du Canada, le 30 janvier 1951, contenait les déclarations suivantes au sujet de la politique extérieure:

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Depuis votre réunion en session spéciale, l'automne dernier, la situation internationale s'est encore aggravée. L'intervention de troupes chinoises, lancées contre les forces armées des Nations Unies en Corée, a accru le danger d'une conflagration générale.

Jusqu'ici, les efforts tentés en vue d'un règlement pacifique en Extrême-Orient n'ont pas abouti. Il ne saurait être question de fermer les yeux sur l'aggression ni de cesser de lui résister, mais, de l'avis de mes Ministres, il faut garder la porte ouverte aux négociations en tout temps où il serait possible de s'entendre sur la cessation des hostilités en Corée.

La menace grandissante en Extrême-Orient renforce les signes probants, et de plus en plus nombreux, de la détermination de l'impérialisme communiste à dominer le monde par la force ou la crainte de la force; elle confirme que le seul espoir de maintenir la paix en même temps que la liberté tient à l'augmentation rapide de la puissance conjuguée des nations libres. Il est d'une égale importance que les nations libres fassent comprendre pleinement qu'elles ne nourrissent aucun projet d'agression et qu'elles sont déterminées à soutenir les entreprises d'ordre pratique destinées à améliorer le bien-être de l'homme dans les pays moins développés.

Mes Ministres ont visé au maintien de ces objectifs internationaux dans les délibérations des Nations Unies, à la récente réunion des premiers ministres des pays du Commonwealth et dans nos relations diplomatiques avec tous les pays et tous les gouvernements.

Des unités de la Marine royale canadienne et du Corps d'aviation royal canadien ont participé dès le début à l'action des Nations Unies en Corée. Un bataillon du Contingent spécial de l'armée canadienne se trouve actuellement en Corée et le reste est à Fort-Lewis (Washington) disponible pour le service en Corée ou pour tout autre emploi découlant de nos obligations internationales.

Des progrès ont été réalisés en vue de la constitution, en Europe, d'une armée intégrée, sous l'égide de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord. Le commandant suprême, le général Eisenhower, est venu dernièrement au Canada s'entretenir avec le Gouvernement et les chefs d'état-major. Vous serez invités, tôt dans la session, à autoriser la participation du Canada à cette armée intégrée, comme partie de notre programme de défense nationale et de sécurité. Vous serez appelés également à approuver pour la défense des crédits sensiblement accrus.

L'urgence de la canalisation et de l'aménagement hydro-électrique du Saint-Laurent, en vue de la sécurité de notre continent, devient de plus en plus évidente. Mes Ministres estiment que les autorités canadiennes doivent rester toujours prêtes à collaborer promptement à la mise à exécution du projet dès qu'il aura été ratifié par les autorités compétentes des États-Unis.



Photo: Capital Press

OUVERTURE DE LA SESSION PARLEMENTAIRE

La quatrième session de la 21^e législature, à laquelle les affaires internationales et les questions de défense conféreront un caractère d'une suprême importance, s'est ouverte à Ottawa le 30 janvier 1951. Ci-dessus: Leurs Excellences lord et lady Alexander, précédés du gentilhomme huissier à la verge noire, le major C.-R. Lamoureux, et le major-général H. F. G. Letson, quittent le Sénat, suivis de Mlle Anstice Gibbs, dame d'honneur de lady Alexander; M. L.-S. St-Laurent, Premier ministre du Canada; le sénateur W. McL. Robertson, leader du Gouvernement au Sénat; les chefs d'état-major, le lieutenant-général Charles Foulkes, le maréchal de l'Air W. A. Curtis, et l'amiral H. T. Grant; et l'adjudant-général de l'Armée, le major-général W. H. S. Macklin.

Vous serez priés d'approuver la participation appropriée du Canada au plan de Colombo et à l'aide technique à des régions moins développées.

La politique du Gouvernement vise à prévenir la guerre mais, de l'avis de mes Ministres, les dangers que comporte la situation internationale et l'ampleur de l'effort de défense nécessaire pour prévenir la guerre, ont créé un état d'urgence. Vous serez donc invités à approuver des mesures législatives conférant au gouverneur en conseil les pouvoirs supplémentaires requis pour assurer des préparatifs de défense suffisants en vue de faire face à la situation d'urgence et empêcher la désorganisation économique que pourraient causer les préparatifs de défense.

Vous serez appelés également à approuver un projet de loi tendant à l'établissement d'un ministère de la Production de défense, qui servira d'or-

ganisme d'approvisionnement des forces de défense du Canada, et de celles de nos alliés également, dans la mesure où la production canadienne le permettra.

Des modifications aux lois sur les forces armées seront également soumises à votre approbation.

. . . . Des modifications à la loi sur la citoyenneté canadienne seront présentées afin d'empêcher que ne conservent la citoyenneté canadienne les personnes qui ont renoncé à leur allégeance ou qui ont démontré par leur conduite qu'elles ne sont pas loyales envers le Canada.

Grâce au niveau élevé de l'embauchage et de la production au pays, nos gens sont mieux en mesure de satisfaire aux exigences de la sécurité nationale et internationale.

Membres de la Chambre des communes,

Vous serez invités à prendre les dispositions voulues pour la défense nationale et pour faire honneur à nos engagements découlant de la Charte des Nations Unies et du Traité de l'Atlantique-Nord, ainsi que pour assurer tous les services essentiels.

La canalisation du Saint-Laurent

Le 31 janvier, M. Gordon Graydon (député conservateur-progressiste de Peel) a demandé au Premier ministre si le Gouvernement canadien effectuerait seul la canalisation du Saint-Laurent au cas où le Congrès des États-Unis n'offrirait pas dans un délai raisonnable sa collaboration à cet égard. Le Premier ministre, M. Saint-Laurent, a répondu à la question en ces termes:

Les perspectives de collaboration entre les deux gouvernements en vue de l'exécution du projet tout entier, tant au point de vue de la navigation que de la production d'énergie hydro-électrique, semblent fort bonnes en ce moment, et nous espérons que d'ici peu des mesures concrètes seront prises à cet égard.

LE CANADA ET LES NATIONS UNIS

LA HUITIÈME SESSION DU CONSEIL DE TUTELLE

LA HUITIÈME SESSION du Conseil de tutelle, qui s'est ouverte le 30 janvier 1951 à Lake Success, se prolongera vraisemblablement jusque vers la mi-mars. De même qu'à ses réunions antérieures, le Conseil aura quatre tâches principales à accomplir: étude des rapports soumis par les pays qui administrent des territoires sous tutelle; examen des requêtes émanant des populations de ces territoires; organisation des missions de visite; examen des recommandations adoptées par l'Assemblée générale.

Le Conseil de tutelle est, à l'heure actuelle, composé de six Puissances administrantes qui sont l'Australie, la Belgique, les États-Unis, la France, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni; de l'U.R.S.S. et de la Chine (membres permanents du Conseil de sécurité qui ne sont pas chargés d'administrer des territoires sous tutelle); et de quatre autres pays membres: Argentine, République Dominicaine, Iraq et Thaïlande. Parmi ces derniers, le seul nouveau membre est la Thaïlande, qui a succédé aux Philippines le 1er janvier 1951. Le Canada n'a jamais fait partie de cet organisme.

Les questions les plus litigieuses de l'ordre du jour du Conseil portent sur certaines recommandations faites par la cinquième session de l'Assemblée générale, dont chacune touche au problème délicat des relations constitutionnelles entre le Conseil et l'Assemblée. La question de savoir si le Conseil est tenu de se conformer strictement aux recommandations de l'Assemblée a déjà donné lieu à contestation, notamment lorsque le Conseil a voulu rédiger un statut approprié pour l'internationalisation de Jérusalem. Le problème s'est posé à nouveau pendant la cinquième session de l'Assemblée; les Puissances administrantes et leurs critiques ont souvent différé d'avis lorsqu'il s'est agi de déterminer quelle mesure de latitude il fallait donner au Conseil de tutelle dans l'interprétation des recommandations de l'Assemblée et des mesures qui en découlent.

Etant donné ces conflits d'opinions, l'accueil que fera le Conseil de tutelle à trois résolutions adoptées par la cinquième session de l'Assemblée générale ne manquera pas de présenter un intérêt considérable. La première de ces résolutions invite le Conseil à effectuer certaines modifications de forme dans ses futurs rapports annuels et lui recommande d'insérer dans chacun de ceux-ci un compte rendu de la façon dont l'autorité administrante aura satisfait aux recommandations de l'Assemblée ou du Conseil de tutelle, ainsi qu'un exposé des mesures que le Conseil aimerait à faire adopter. La deuxième résolution, qui traite de la procédure relative à l'organisation et à la conduite des missions de visite, recommande au Conseil de réformer ses méthodes dans ce domaine, en vue de diminuer le nombre des territoires sous tutelle dont la visite est confiée à une seule mission et d'étendre la durée des tournées sans en diminuer la fréquence. La troisième résolution invite le Conseil à étudier les mesures propres à perfectionner la méthode qu'elle suit actuellement dans l'examen des requêtes. Lorsque ces propositions furent mises aux voix à la Commission de tutelle de l'Assemblée, le Canada s'est chaque fois abstenu de voter parce que, selon lui, le Conseil de tutelle doit avoir toute la latitude possible dans sa procédure et dans son programme d'action.

Le Conseil étudiera également au cours de la présente session la révision du questionnaire provisoire soumis aux Puissances administrantes pour la préparation de leurs rapports sur les territoires sous mandat. Ce document se compose d'une série de questions concernant la situation de chaque territoire et de sa population, aux points de vue politique, économique social et éducatif, ainsi que les mesures prises par les diverses autorités administrantes pour faciliter le progrès de la population des territoires sous tutelle vers l'autonomie ou l'indépendance. Au cours de sa

dernière session, le Conseil a institué un Comité de quatre membres (Belgique, République Dominicaine, Iraq et Royaume-Uni), chargé de réviser le questionnaire en vue d'en éliminer toute ambiguïté et toute répétition. On prévoit qu'un questionnaire révisé, où seront incorporées les propositions et les observations du Comité, sera mis à l'étude par le Conseil.

Outre les questions de procédure et d'organisation susmentionnées, le Conseil étudiera également un grand nombre de problèmes importants, qui comprendront: l'examen des rapports annuels sur les territoires sous tutelle du Pacifique (partie occidentale de l'archipel de Samoa, territoire sous tutelle des îles du Pacifique, Nauru et Nouvelle-Guinée); les dispositions à prendre à l'intention de la mission de visite qui doit aller en 1951 dans les territoires sous tutelle de l'Est Africain; l'analyse du rapport de la mission de visite qui s'est rendue dans les territoires sous tutelle du Pacifique en 1950. Le Conseil examinera aussi les résolutions adoptées par la cinquième session de l'Assemblée au sujet des progrès de l'éducation, du développement économique des campagnes, de l'assistance technique et de l'abolition des châtiments corporels dans les territoires sous tutelle.

Un autre point de l'ordre du jour du Conseil a trait à l'ancienne Somalie italienne. Pendant sa septième session, en 1950, le Conseil a rédigé pour ce territoire un accord de tutelle qui a été adopté par la cinquième session de l'Assemblée. Au cours de la présente session, le Conseil de tutelle transmettra le questionnaire provisoire ordinaire au Gouvernement italien, que l'Assemblée a désigné pour administrer le territoire pendant dix ans à partir de l'adoption de l'Accord. Le Gouvernement italien (représenté par un administrateur) sera aidé par un Conseil consultatif des Nations Unies, composé de représentants de la Colombie, de l'Égypte et des Philippines.



Photo: Armée canadienne

LE GÉNÉRAL MARK CLARK DE PASSAGE À OTTAWA

Le général Mark Wayne Clark, chef du Corps expéditionnaire des États-Unis, est arrivé à Ottawa le 22 janvier pour une visite de cinq jours. A droite: le général Clark, en compagnie du lieutenant-général Charles Foulkes, alors chef d'état-major général et maintenant président du Comité des chefs d'état-major, rend visite à M. Brooke Cloxton, à son bureau.

Février 1951

PUBLICATIONS COURANTES*

Rapport du Ministère des Affaires Extérieures du Canada, pour l'année 1950

CE RAPPORT, récemment déposé à la Chambre des communes, s'inspire du mode d'organisation du Ministère: il expose le travail accompli au Canada et à l'étranger, en 1950, sous les titres géographiques « Commonwealth », « Europe » et « Amérique et Extrême-Orient », et sous les titres organiques « Nations Unies », « Liaison avec la Défense », « Questions économiques », « Questions juridiques », « Protocole », « Information », « Questions consulaires », « Personnel » et « Administration ». La participation du Canada à l'activité des Nations Unies n'y est qu'éfleuée, car ce sujet sera traité à fond dans un rapport ultérieur du ministère, intitulé *Le Canada et les Nations Unies 1950*.

Dans un avant-propos, où il passe en revue les événements critiques de l'année écoulée, M. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, déclare que « le Canada n'a pas à l'étranger d'intérêt plus précieux que le maintien de la paix et de la sécurité dans le monde », et les renseignements circonstanciés que contient le Rapport sont présentés à ce point de vue. C'est ainsi qu'on y trouve un exposé de certains résultats positifs obtenus dans le domaine des relations entre les pays du Commonwealth, ainsi que d'importants progrès d'ordre pratique réalisés dans le cadre de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord; un aperçu de ce qu'accomplit le Conseil de l'Europe, pour faire entendre la voix d'une Europe de plus en plus unie; et la mention, dans divers chapitres, du rôle que joue le Canada sous le rapport de la collaboration économique, de concert avec les États-Unis et dans le cadre de l'OECE et de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

Les questions d'Extrême-Orient, qui ont mis en danger la paix du monde, sont résumées dans le chapitre consacré aux événements de Corée et à la politique canadienne à leur égard.

Le chapitre des questions juridiques renferme, entre autres, un relevé des travaux exécutés au cours de l'année par la Commission mixte internationale. La Division du Protocole signale les changements survenus dans la représentation diplomatique et consulaire du Canada, et le chapitre des questions consulaires donne une idée de certaines éventualités auxquelles doivent faire face les fonctionnaires consulaires à l'étranger.

Le rapport se termine par deux annexes: la première énumère les accords internationaux conclus par le Canada en 1950, la seconde indique succinctement les conférences et réunions internationales auxquelles le Canada s'est fait représenter au cours de l'année.

Documents sur la crise coréenne

Le 31 janvier 1951, M. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a déposé à la Chambre des Communes le Livre blanc intitulé « Documents sur la crise coréenne ». Ces documents renferment d'utiles renseignements sur l'histoire et les sources des articles sur le « Canada et la Crise coréenne » qui ont paru tous les mois, depuis juillet 1950, dans *Affaires extérieures*. On peut considérer ce Livre blanc comme la suite de celui qui a été déposé le 1er septembre 1950 sur le même sujet.

La recuei, qui a 38 pages, commence par la Déclaration du Caire (1er décembre 1943) et par un extrait pertinent de la Proclamation de Potsdam (26 juillet 1945). Des déclarations de principe émanant des autorités canadiennes, dont la première est la note du 26 septembre 1950 au Secrétaire général des Nations Unies sur

* À se procurer chez l'Imprimeur du Roi.

le recrutement de la Force spéciale de l'Armée canadienne, forment la plus grande partie de cette brochure. Elle comprend également les principales résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies et de certaines de ses commissions relativement à la Corée, ainsi que les messages du Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine sur le même sujet. On y trouve en outre une documentation appropriée sur l'évolution de la crise coréenne jusqu'à la présentation du projet de résolution des Douze à la Première Commission, le 24 janvier 1951, en vue du « règlement pacifique du problème coréen et d'autres problèmes d'Extrême-Orient ». Enfin, le recueil donne la liste des offres d'assistance faites à l'intention de la Corée, à l'exclusion de celles des États-Unis, avant le 2 janvier 1951.

Autres Publications

Recueil des Traités 1950, N° 7: Échange de notes entre le Canada et la France constituant un accord modifiant les formalités en matière de visas pour les ressortissants canadiens et pour les ressortissants français se rendant respectivement en France et au Canada, signées à Ottawa les 6 et 17 avril 1950 (prix: 10c.). Textes anglais et français.

Recueil des Traités 1950, N° 9: Échange de notes entre le Canada et la Yougoslavie comportant un accord concernant le règlement des créances nées de la guerre, signées à Belgrade les 25 et 29 mars 1950 (prix: 10c.). Textes anglais et français.

Recueil des Traités 1950, N° 11: Échange de lettres entre le Canada et les États-Unis d'Amérique concernant le renouvellement de l'arrangement de 1942 relatif à l'échange de main-d'œuvre et de machines agricoles, signées à Ottawa les 29 juin et 6 juillet 1950 (prix: 10c.) Textes anglais et français.

Recueil des Traités 1949, N° 16: Échange de notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique constituant un accord relatif au règlement de créances et de comptes découlant de la disposition de biens militaires en surplus, signées à Ottawa les 17 et 18 juin 1949 (prix: 10c.) Textes anglais et français.

Recueil des Traités 1949, N° 26: Échange de notes entre le Canada et les Pays-Bas constituant un accord sur les conditions à remplir par les voyageurs non-immigrants des deux pays pour l'obtention de visas, signées à La Haye les 9 et 14 décembre 1949 (prix: 10c.). Textes anglais et français.

Recueil des Traités 1948, N° 6: Échange de notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique constituant un accord relatif à l'exploitation et à l'entretien du réseau de communication terrestre entre Edmonton (Alberta) et Fairbanks (Alaska), signées à Washington les 1er et 31 mars 1948 (prix: 10c.). Textes français.

Recueil des Traités 1948, N° 8: Échange de notes complémentaire entre le Canada et les États-Unis d'Amérique concernant les excédents de biens de guerre et autres sujets connexes, signées à Ottawa les 24 janvier, 2 mars, 9 et 14 avril 1948 (prix: 10c.). Texte français.

Recueil des Traités 1948, N° 28: Accord financier complémentaire entre le Canada et la Belgique, signé à Ottawa le 24 octobre 1947 (prix: 10c.). Textes anglais et français.

Recueil des Traités 1947, N° 43: Déclaration concordante des Gouvernements du Canada et des États-Unis d'Amérique concernant la collaboration en matière de défense entre les deux pays, faite à Ottawa et à Washington le 12 février 1947 (prix: 10c.). Texte français.

Recueil des Traités 1946, N° 21: Accord financier entre le Canada et la Belgique, signé à Ottawa le 2 mai 1946 (prix: 10c.). Texte français.

Recueil des Traités 1946, N° 26: Échange de notes entre le Canada et Terre-Neuve prorogeant l'accord concernant un service commercial à destination de Terre-Neuve par les lignes aériennes Trans-Canada conclu par voie d'échange de notes en février 1942, signées à St-Jean, Terre-Neuve, les 18 mars et 12 avril 1946 (prix: 10c.). Texte français.

Recueil des Traités 1946, N° 33: Échange de notes entre le Canada et la Belgique constituant un accord sur le règlement des réclamations de guerre, signées à Bruxelles les 21 mai et 13 juillet 1946 (prix: 10c.). Texte français.

Recueil des Traités 1946, N° 39: Échange de notes entre le Canada et l'Union Sud-Africaine modifiant pour la période du 1er septembre 1946 au 31 mars 1947 l'accord commercial du 20 août 1932 entre les deux pays concernant la laine à tapis importée au Canada, signées à Prétoria le 22 octobre 1946 (prix: 10c.). Texte français.

Recueil des Traités 1945, N° 26: Échange de notes entre le Canada et l'Union Sud-Africaine modifiant l'accord commercial du 20 août 1932 entre les deux pays, signées à Prétoria le 27 août 1945 (prix: 10c.). Texte français.

NOMINATIONS ET MUTATIONS

M. J. Holmes, de la délégation du Canada à l'Assemblée générale, New-York, est affecté aux bureaux d'Ottawa, le 18 décembre 1950.

M. F. Tovell, de la délégation du Canada à l'Assemblée générale, New-York, est affecté aux bureaux d'Ottawa, le 18 décembre 1950.

M. K. Goldschlag, de la délégation du Canada à l'Assemblée générale, New-York, est affecté aux bureaux d'Ottawa, le 18 décembre 1950.

Mlle A. M. Ireland, du haut commissariat du Canada en Nouvelle-Zélande, est affectée aux bureaux d'Ottawa, le 5 janvier 1951.

M. M. Wershof, du haut commissariat du Canada au Royaume-Uni, est affecté aux bureaux d'Ottawa, le 12 janvier 1951.

NOMINATIONS ET DÉPLACEMENTS DE REPRÉSENTANTS D'AUTRES PAYS

Service diplomatique

Son Excellence M. Urho Toivola, ministre de Finlande, a repris la direction de la légation, le 28 décembre. M. Toivola s'est marié le 5 janvier 1951.

M. Zygfryd Wolniak, deuxième secrétaire, légation de Pologne, a quitté Ottawa le 26 décembre pour un congé en Pologne. Pendant son absence il sera remplacé par M. Jan Sztuk du consulat général polonais à Chicago.

M. le lieutenant-colonel Janko Susnjar, attaché militaire, naval et de l'air, légation de Yougoslavie, a été promu au rang de colonel le 10 janvier.

Nominations

M. Tomas Vuksanovic, attaché commercial, légation de Yougoslavie, le 19 décembre. M. Vuksanovic est marié.

M. Vaclav Piech, troisième secrétaire, légation de Tchécoslovaquie, le 27 décembre. M. Piech est marié.

M. B. P. Adarkar, conseiller commercial, haut commissariat de l'Inde, le 27 décembre. Il demeurera à Toronto. M. Adarkar est marié.

M. John H. Morgan, conseiller, ambassade des États-Unis d'Amérique, le 11 janvier.

Service consulaire

Exequatur émis à:

M. Santiago Hernandez Aljaro, consul général du Salvador à Montréal, le 24 janvier.

M. Mulford A. Colebrook, consul des États-Unis d'Amérique à Winnipeg, le 24 janvier.

M. Edgar Enrique Perez Colman, consul d'Argentine à Québec, le 24 janvier.

Il était auparavant consul à Québec. M. Morgan est marié.

M. Leonid Teplov, conseiller, ambassade de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques, le 11 janvier. M. Teplov est marié.

M. Serguei Roudtchenko, premier secrétaire, ambassade de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques, le 11 janvier.

M. le colonel José Kahl, fils, attaché de l'air adjoint, ambassade du Brésil, le 18 janvier.

M. François René Antoine de Laboulaye, conseiller, ambassade de France, le 20 janvier. M. de Laboulaye est marié.

M. M. J. van Schreven, conseiller, ambassade des Pays-Bas, le 22 janvier. M. van Schreven est marié.

Départs

M. Henryk Kessler, attaché, légation de Pologne, le 6 décembre.

M. G. E. B. Shannon, haut commissaire adjoint du Royaume-Uni, fin décembre.

M. H. F. Eschauzier, conseiller, ambassade des Pays-Bas, fin janvier.

M. Milton Faria, consul du Brésil à Montréal, le 24 janvier.

M. A. Eugene Frank, vice-consul des États-Unis d'Amérique à Ottawa, le 24 janvier.

Reconnaissance définitive à:

M. Gustaf Lundh, vice-consul de Suède à Montréal, le 6 janvier.

Reconnaissance provisoire de:

M. Horatio T. Mooers, consul des États-Unis d'Amérique à St-Jean, Terre-Neuve, le 4 janvier. M. Mooers dirige le consulat général.

M. Fernando Olivé, consul d'Espagne à Montréal, le 16 janvier.

M. Ralph Fratzke, vice-consul des États-Unis d'Amérique à Windsor, le 24 janvier.

M. George H. Wilson, consul général honoraire du Pérou à Vancouver, le 31 janvier. M. Wilson est marié.

M. Norman E. Lamb, vice-consul des États-Unis d'Amérique à Ottawa, le 31 janvier. M. Lamb est marié.

Départs

M. Sidney A. Belovsky, consul général des

États-Unis d'Amérique à St-Jean, Terre-Neuve, le 27 décembre.

M. Charles F. Johnson, vice-consul des États-Unis d'Amérique à Toronto, le 30 décembre.

M. Pedro Bonnefon, consul général d'Argentine à Montréal, le 31 décembre.

M. James MacGregor Davison, vice-consul honoraire de Suède à Halifax, fin décembre.

M. D. W. Ledingham, vice-consul honoraire de Suède à St-Jean, Nouveau Brunswick, fin décembre.

M. Philippe Cantave, consul général d'Haïti, a repris la direction du consulat général, le 8 janvier, à son retour d'un congé en Haïti.

Visites de dignitaires

M. le général d'armée Dwight D. Eisenhower, a visité Ottawa, les 26 et 27 janvier.

Le très honorable S. G. Holland, premier ministre de la Nouvelle-Zélande, a visité Ottawa, les 30 et 31 janvier.

REPRÉSENTANTS DU CANADA AUX RÉUNIONS INTERNATIONALES

(Liste des conférences internationales auxquelles le Canada s'est fait représenter en janvier 1951 et de celles auxquelles il pourra participer à l'avenir; les conférences antérieures sont énumérées dans les numéros précédents d'«Affaires extérieures».)

Commissions et organismes permanents

(La liste des commissions et organismes permanents, qui n'est publiée au complet qu'une fois par an, paraîtra de nouveau en janvier 1952. Voir dernière liste complète dans «Affaires extérieures» de janvier 1951).

Conférences du mois de janvier 1951

Négociations multilatérales sur les Tarifs, donnant suite à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (Torquay, Angleterre), depuis le 28 septembre: M. L. D. Wilgress, haut commissaire du Canada à Londres, président; M. H. B. McKinnon, de la Commission canadienne du tarif, vice-président; MM. J. J. Deutch, W. J. Callaghan et S. S. Reisman, du ministère des Finances; M. L. Couillard, du ministère des Affaires extérieures; MM. C. M. Isbister, A. L. Neal, B. G. Barrow, H. V. Jarrett et J.-P.-C. Gauthier, du ministère du Commerce; M. A. E. Richards, du ministère de l'Agriculture; M. H. H. Wright, du ministère des Affaires extérieures, secrétaire de la délégation.

Comité juridique de l'OACI (Mexico), le 2 janvier: Délégués: le brigadier C. S. Booth, membre du conseil pour le Canada; M. A. S. McDonald, de la Commission des transports aériens.

Congrès scientifique de l'Inde (Bangalore, Inde), le 2 janvier: M. B. R. MacKay, du ministère des Mines et des Relevés techniques.

Congrès panindien d'océanographie (Bangalore, Inde), le 2 janvier: M. B. R. MacKay, du ministère des Mines et des Relevés techniques.

Réunion des Premiers ministres du Commonwealth (Londres), du 4 au 12 janvier: Le très hon. L.-S. St-Laurent, Premier ministre du Canada; Conseillers: M. N. A. Robertson, secrétaire du cabinet; M. J. W. Pickersgill, du cabinet du Premier ministre; et M. Jules Léger, du ministère des Affaires extérieures.

Centenaire de la Société géologique de l'Inde (Calcutta), le 10 janvier: M. B. R. MacKay, du ministère des Mines et des Relevés techniques.

Commission conjointe permanente de défense (Washington), le 10 janvier: Le général A. G. L. McNaughton, président; le contre-amiral F. L. Houghton; le major-général H. A. Sparling; le vice-maréchal de l'air A. L. James; M. C. C. Eberts, du bureau du Conseil privé.

Réunion annuelle sur l'orientation du Programme météorologique de l'Arctique (Ottawa), le 11 janvier: le commandant d'escadre F. H. Pearce; le commandant d'escadre W. Murray; le commodore de l'air A. D. Ross; le commodore de l'air R. A. London; le chef d'escadrille A. Rosenthal; le chef d'escadrille F. H. Nichols; le lieutenant-col. R. A. Klachn; MM. F. A. Brinkman et G. Rowley, du ministère de la Défense nationale; le lieutenant J. H. MacLean et le lieutenant W. V. A. Leslie, de la Marine royale canadienne; le capitaine de groupe Z. L. Leigh, du C.A. R.C.; MM. G. S. Hume, C. S. Beals, R. G. Madill, E. Fry et N. L. Nicholson, du ministère des Mines et des Relevés techniques; M. D. C. Rose, du Conseil national de recherches; MM. J. G. Wright, J. W. Burton et

J. C. Jackson, du ministère des Ressources et du Développement économique; l'inspecteur H. A. Larsen, de la Gendarmerie royale; MM. A. Thomson, D. C. Archibald, R. W. Rae, J. C. Wyatt, A. Watson et H. N. Huchon, du ministère des Transports; M. C. C. Eberts, du bureau du Conseil privé.

Vingt-cinquième session du conseil exécutif de l'UNESCO (Paris), du 15 au 28 janvier: M. V. Doré, ministre du Canada à Berne.

Première session du comité d'experts de l'OIT sur la main-d'oeuvre indigène (La Paz, Bolivie), du 16 au 27 janvier: M. D. F. Brown, député.

Réunion annuelle de l'Association du baguage des oiseaux du nord-est (Boston), le 26 janvier: M. H. R. Webster, directeur fédéral de la Faune et de la Flore pour les provinces Maritimes.

Douzième session du Conseil de l'OACI (Montréal), le 30 janvier: le général de brigade C. S. Booth, membre du Conseil pour le Canada.

Conférences de février et mars

Dixième Réunion plénière du comité consultatif du coton (Lahore, Pakistan), le 1er février.

Troisième session de la Commission de l'OIT sur le bâtiment, le génie et les travaux publics (Genève), du 12 au 14 février.

Comité consultatif pour le Sud et le Sud-Est de l'Asie (Colombo), le 12 février.

Comité de l'ordre du jour du Conseil éco-

nomique et social (Santiago), le 16 février.

Douzième session du Conseil économique et social (Santiago), le 20 février.

Cent-quatorzième session du conseil d'administration de l'OIT (Genève), du 26 février au 10 mars.

Conférence médicale (Pakistan), en février.

Premier Congrès sud-américain sur le contrôle (Montevideo), du 12 au 16 mars.

DÉCLARATIONS ET DISCOURS

On peut obtenir de la Division de l'Information les textes suivants qui ont été publiés depuis la dernière livraison d'*Affaires extérieures* et qui sont diffusés tant au Canada qu'à l'étranger:

The Commonwealth and the World Today, allocution prononcée par M. L.-S. St-Laurent, Premier ministre du Canada, au Canada Club de Londres, le 8 janvier 1951 (N° 51/1).

Déclaration de M. L. B. Pearson, secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures et Président de la délégation du Canada à l'assemblée générale des Nations Unies, faite à la Première Commission (Questions Politiques) le 26 janvier 1951 (N° 51/2).

ACCORDS INTERNATIONAUX CONCLUS PAR LE CANADA

FRANCE

Accord entre le Canada et la France concernant les conditions d'indemnisation des intérêts canadiens dans les entreprises nationalisées de gaz et d'électricité, signé à Paris le 26 janvier 1951.

INDE

Echange de notes entre le Canada et l'Inde constituant un accord relatif à l'entrée au Canada des citoyens de l'Inde désireux de s'y établir, signées à Ottawa le 26 janvier 1951.



AFFAIRES EXTÉRIEURES

Volume 3

Mars 1951

N^o 3

	PAGE
La crise coréenne.....	78
Réglementation internationale du commerce des stupéfiants.....	80
La politique étrangère du Pakistan.....	84
La Commission mixte internationale.....	90
Les Affaires extérieures au Parlement: Déclarations sur la politique du gouvernement.....	96
Le Canada et les Nations Unies.....	104
Nominations et mutations.....	108
Nominations et déplacements de représentants d'autres pays.....	108
Représentants du Canada aux réunions internationales.....	109
Publications courantes	110
Documents des Nations Unies sur des sujets d'actualité.....	110
Déclarations et discours.....	111
Service international de Radio-Canada.....	111
Représentants du Canada à l'étranger.....	115

Sous le titre *Affaires extérieures*, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international. Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: UN DOLLAR par année (étudiants: 50c.) franco. Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur du Roi, Ottawa (Canada).

Ministère des Affaires extérieures
Ottawa, Canada

LA CRISE CORÉENNE

L'ADOPTION le 1er février par l'Assemblée générale de la résolution américaine notant la Chine d'agression a mis fin à un chapitre bien rempli de l'histoire de la crise coréenne. Au chapitre suivant, qui s'est ouvert avec le mois de février, la recherche d'un règlement du différend s'est poursuivie de façon moins dramatique.

Du point de vue des Nations Unies, l'amélioration sensible de la situation militaire a été l'événement dominant du mois. A la fin de janvier, les troupes des Nations Unies entreprirent une offensive de caractère limité, à partir du pont extrême de leur ligne de retraite à 35 milles au sud de Séoul. Lentement et en infligeant aux forces chinoises des pertes hors de proportion avec les leurs, elles réussirent à effectuer une avance de 30 milles. Dans les derniers jours de février, il semblait improbable que les troupes des Nations Unies pussent être refoulées, à moins que le Gouvernement populaire de Chine ne jetât dans la mêlée d'importantes unités de renfort. Ce revirement de la situation militaire permettra vraisemblablement de rechercher un règlement pacifique en Corée sur une base nouvelle et plus solide.

La résolution adoptée le 1er février par l'Assemblée générale prévoit la formation d'un Comité spécial chargé d'examiner les mesures additionnelles à prendre en vue de réprimer l'agression chinoise. Elle prie également le président de l'Assemblée générale de constituer un Comité des bons offices en désignant deux autres personnes qui se joindront à lui à tout moment approprié afin de fournir leurs bons offices pour faire cesser les hostilités en Corée et atteindre par des moyens pacifiques les buts des Nations Unies.

Le Comité des mesures additionnelles s'est réuni pour la première fois le 16 février, en vue d'élaborer un programme d'action et d'examiner la question de ses relations avec le Comité des bons offices. Il a désigné certains de ses membres pour faire partie d'un bureau qui sera chargé d'étudier les méthodes et les principes généraux auxquels on a eu recours par le passé dans la mise en oeuvre des mesures collectives. Lorsque le bureau aura achevé son travail, le Comité plénier se réunira de nouveau, afin d'aviser aux moyens à prendre pour s'acquitter de la tâche qui lui incombe dans l'exécution de la résolution de l'Assemblée générale.

Le président de l'Assemblée avait espéré que sir Benegal Rau et M. Pearson continueraient à lui prêter leur collaboration au Comité des bons offices, comme ils l'avaient fait dans le cas du Comité pour la cessation des hostilités. Etant donnée l'attitude de l'Inde à l'égard de la résolution américaine, sir Benegal ne crut pas devoir accepter de faire partie d'un comité établi aux termes de cette résolution. M. Pearson déclina l'invitation de s'associer au Comité des bons offices parce que l'un des membres du Groupe pour la cessation des hostilités, sir Benegal Rau, ne pouvait faire partie du nouveau Comité, et parce qu'il estimait que ses fonctions à Ottawa ne lui permettraient pas de consacrer assez de temps et d'attention aux travaux du Comité. En conséquence, M. Entezam invita M. Sven Graftstrom, de Suède, et M. Luis Padillo Nervo, du Mexique, à se joindre à lui pour constituer le Comité des bons offices. Lors de sa première réunion officielle, le 19 février, le Comité des bons offices a examiné quelle serait la meilleure façon pour lui de favoriser le règlement pacifique de la guerre coréenne. Le même jour, il tenait une réunion mixte avec le bureau du Comité des mesures additionnelles en vue d'établir entre les deux organismes un accord de travail destiné à faciliter la réalisation du règlement pacifique recherché par les Nations Unies. On a annoncé le 23 février que le Comité des bons offices avait fait une première démarche auprès du Gouvernement du peuple de Chine afin de s'enquérir si celui-ci était disposé à débattre les conditions de paix en Corée. A la fin du mois, le Gouvernement chinois n'avait pas encore répondu à ces avances.

La lente poussée des forces des Nations Unies vers le nord a fait converger une fois de plus l'attention sur le 38^e parallèle. Plusieurs se demandent si le franchissement de cette frontière ne provoquerait pas une plus vaste intervention du Gouver-



Photo: Nations Unies

TROUPES CANADIENNES EN CORÉE

Au cours d'une cérémonie qui s'est déroulée à Fusan, le lieutenant-colonel J. R. Stone, commandant du 2^e bataillon canadien d'infanterie légère « Princess Patricia », reçoit le drapeau des Nations Unies des mains de M. James Plimsoll, délégué australien à la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée.

vernement chinois et ne détruirait pas ce qui semble être chez lui un sentiment croissant de la nécessité d'accepter un règlement par voie de négociations.

En réponse à une interpellation, qui lui était faite à la Chambre des communes le 13 février, au sujet du 38^e parallèle, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a exprimé l'avis que toute décision relative au franchissement de cette frontière devrait être prise collectivement et tenir compte en particulier de l'avis des gouvernements qui participent aux opérations des Nations Unies en Corée et dont le plus important est celui des États-Unis d'Amérique. M. Pearson ajouta qu'à la suite des dernières conversations entre les représentants des gouvernements qui ont des troupes sur le champ de bataille coréen, on se rendait pleinement compte de l'importance politique de toute pénétration au delà du 38^e parallèle et de tout mouvement en profondeur dans le territoire nord-coréen.

Le 21 février, deux déclarations ont mis en lumière la participation du Canada à la première tentative des Nations Unies en vue d'appliquer le principe de la sécurité collective. On a fait connaître que le bataillon d'infanterie canadien qui s'était entraîné pendant trois mois en Corée du Sud combattait au sein de la brigade du Commonwealth dans l'offensive limitée qui se livrait sur le front central et que le général MacArthur avait annoncée la veille, à Wonju (Corée). Le même soir, à la Chambre des communes, le ministre de la Défense nationale annonçait que deux autres bataillons d'infanterie, un régiment d'artillerie et des unités de soutien de la brigade spéciale postés à Fort-Lewis se dirigeraient prochainement vers la Corée, pour se joindre au bataillon déjà engagé dans la bataille et constituer les éléments complets d'une brigade canadienne.

RÉGLEMENTATION INTERNATIONALE DU COMMERCE DES STUPÉFIANTS*

UNE LONGUE EXPÉRIENCE a démontré que la seule réglementation nationale d'un produit, sans collaboration internationale, lorsque ce produit fait l'objet d'échanges internationaux et qu'il sert à des usages tant licites qu'illicites, ne saurait être appliquée avec plein succès; que la réglementation est d'autant plus difficile que le produit est moins volumineux et qu'il a plus de valeur; et que la réglementation internationale est plus facile lorsque des intérêts nationaux ne s'y opposent pas. Les stupéfiants servent à des usages licites et illicites; ils sont peu volumineux et ont une valeur élevée; en outre, dans la plupart des pays de monde, aucun intérêt national ne s'oppose à leur réglementation. Il pourrait évidemment y avoir un intérêt national en jeu lorsque, par exemple au Japon avant la fin de la seconde guerre mondiale, on emploie les drogues nocives pour affaiblir l'ennemi; ou quand les rentrées de l'imposition de ce produit représentent une proportion appréciable du revenu fiscal d'un pays; ou encore lorsque la culture, la fabrication ou le commerce d'un stupéfiant comptent pour une part importante dans l'économie d'un pays.

Sous sa forme la plus simple, la réglementation internationale des stupéfiants consiste en ceci: les gouvernements s'engagent par des conventions internationales à faire en sorte, par l'application d'une législation appropriée, que les drogues ne soient utilisées qu'aux seules fins médicales et scientifiques, que seuls les titulaires de permis, depuis le producteur ou le fabricant jusqu'au consommateur, aient le droit d'en posséder, et que tous les actes relatifs aux transactions soient conservés, résumés et communiqués à une organisation internationale. Celle-ci pourra de la sorte déterminer si les gouvernements ont tenu leurs engagements. La mise en oeuvre de la réglementation par les organismes internationaux dépend de certains embargos justifiables et de la pression de l'opinion publique. La réglementation internationale consiste donc essentiellement à surveiller l'activité des administrations nationales.

La première mesure prise dans ce sens sur le plan international l'a été en 1909, lorsque la Commission internationale de l'opium se réunit à Changhaï. Les représentants de treize gouvernements y participaient; feu le très honorable Mackenzie King faisait partie de la délégation britannique. Les représentants reconnurent que « l'emploi, pour des fins autres que médicales, de l'opium sous n'importe quelle forme appelle soit la prohibition soit une réglementation prudente », que « la production ainsi que la vente et la distribution non réglementées de la morphine constituent déjà un grave danger », et que « chaque gouvernement devrait prendre des mesures énergiques pour réglementer d'une façon appropriée l'emploi de cette drogue et de tous les autres dérivés de l'opium, qui, d'après une enquête scientifique, semblent de nature à provoquer des abus analogues et (...) les mêmes effets nocifs ».

Trois ans plus tard, les délégués de douze États se rencontrèrent à La Haye pour négocier la première convention internationale concernant les stupéfiants. La production et la distribution de l'opium brut durent dès lors être soumises à des restrictions. Seules, les personnes autorisées pouvaient l'importer ou l'exporter, et les parties contractantes s'engageaient à limiter le nombre des ports où le commerce en serait permis.

En 1920, la première Assemblée de la Société des Nations créa une Commission consultative chargée « d'exercer une surveillance générale sur le commerce de l'opium et des autres stupéfiants dangereux afin d'assurer l'entière coopération des divers pays dans ce domaine »; le Secrétariat était chargé de recueillir des renseignements sur les dispositions prises par les divers pays pour appliquer la Convention de

* Par le Colonel C. H. L. Sharman, du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

La Haye, non moins que sur la production, la distribution et la consommation des stupéfiants. En 1934, le Canada devint membre de ce Comité consultatif, dont il a fait partie jusqu'à ce que, en 1946, la Commission des stupéfiants des Nations Unies remplace cet organisme. En 1924-1925, à Genève, une conférence à laquelle assistaient trente-cinq pays aboutit à la Convention de 1925. Elle transformait les restrictions volontaires en obligations légales et embrassait, outre l'opium brut et ses dérivés, la feuille de coca, la cocaïne brute, l'ecgonine et le chanvre indien. Le fait le plus important fut toutefois la création du Comité central permanent de l'opium et l'acceptation de l'arbitrage obligatoire pour tous les litiges découlant de la convention et qui ne pourraient être réglés par d'autres moyens. Le commerce international des substances en question dut dès lors se faire par un système de certificats d'importation et de licences d'exportation, celles-ci n'étant délivrées que sur présentation du premier document. Un exemplaire de la licence d'exportation doit désormais accompagner l'envoi et indiquer le numéro et la date du certificat d'importation, afin qu'on puisse vérifier l'un par l'autre. Il est ainsi possible d'exercer sur le commerce international des stupéfiants un contrôle strict. Ce système fonctionne avec succès depuis vingt-cinq ans.

Cinquant-huit pays ont ratifié la Convention de 1925, qui entra en vigueur en 1928. Après les premières années de son application, il fut possible de déterminer les besoins légitimes des populations et de réduire considérablement la production mondiale. En 1929, 58 tonnes de morphine avaient été fabriquées pour toutes les fins; de 1931 à 1935, les quantités légitimement nécessaires ont été entièrement fournies par une production annuelle moyenne de 29 tonnes. En 1929, il avait été fabriqué 3.6 tonnes d'héroïne et 6.4 tonnes de cocaïne; en 1935, le pourcentage de réduction de la production de ces deux drogues était de 82 p. 100 dans le premier cas et de 40 p. 100 dans le second.

La convention suivante, celle de 1931, a étendu la portée de la réglementation, particulièrement dans le cas des drogues manufacturées, chaque pays devant fournir des estimations précises de ses besoins médicaux et scientifiques et des quantités nécessaires à son industrie pour exportation ultérieure. Ces données sont examinées et approuvées par un Organe de contrôle, établi par la convention et autorisé à établir l'estimation des besoins de tout pays qui ne la présenterait pas lui-même. Soixante-huit États, dont seize ne sont pas membres des Nations Unies, ont ratifié cette convention.

En 1936 fut établie une convention concernant le trafic illicite, qui n'entra en vigueur qu'en octobre 1939, soit un mois après le début de la seconde guerre mondiale. Elle définit les délits et prévoit des sanctions appropriées; elle oblige les parties contractantes à mettre ces délits au nombre de ceux visés dans tout accord d'extradition qu'elles peuvent signer.

En 1948, au cours de l'Assemblée générale des Nations Unies tenue à Paris, un grand nombre de pays membres et quelques non-membres signèrent un Protocole, en vertu duquel ils appliquent désormais aux stupéfiants synthétiques une réglementation analogue à celle qui s'applique aux produits de l'opium.

Les organismes actuellement chargés du contrôle international des stupéfiants sont les suivants.

Commission des stupéfiants des Nations Unies

Cette Commission se compose de quinze pays membres des Nations Unies qui sont d'importants producteurs ou fabricants de stupéfiants et auxquels le trafic illicite pose un grave problème social. Dix pays, y compris le Canada, en sont membres permanents, tandis que les cinq autres sont nommés pour trois ans. La Commission se réunit annuellement (d'ordinaire à New-York) et constitue l'organisme directeur en

tout ce qui concerne la réglementation des stupéfiants, et aussi l'organe consultatif du Conseil économique et social, dont relève l'application des divers accords internationaux relatifs aux stupéfiants. La Commission reçoit et examine les rapports annuels de tous les pays et territoires. Elle étudie également les rapports de saisies du monde entier, qui lui sont présentés en vertu de la Convention de 1931. Enfin, il lui incombe de désigner l'un des membres de l'Organe de contrôle des stupéfiants. A l'heure actuelle, et en dehors de ses fonctions ordinaires, elle étudie certaines propositions tendant à l'établissement de monopoles internationaux pour l'opium et les drogues fabriquées, ainsi qu'à la préparation d'une Convention unique devant remplacer et, dans la mesure du possible, améliorer les conventions et protocoles existants. L'Organe de contrôle examine également, à l'heure actuelle, le rapport d'une commission envoyée en Bolivie et au Pérou pour faire enquête sur la mastication de la feuille du coca et les aspects économiques d'une limitation éventuelle de la production de cette plante.

Le Comité central permanent de l'opium

Créé en vertu de la Convention de 1925, cet organisme est chargé de « surveiller les échanges du commerce international des stupéfiants », et applique des méthodes de vérification statistique fondées sur les rapports trimestriels et annuels que lui remettent presque tous les pays et territoires. Il est autorisé à demander des explications à n'importe quel pays, à entreprendre des enquêtes, à communiquer ses rapports au Conseil économique et social et, dans certaines circonstances, à prononcer l'embargo contre tout pays délinquant; depuis vingt-cinq ans, il a dû exercer soixante fois ce dernier pouvoir, dont cinq fois en 1949. Quand les importations et exportations d'un pays indiquent que les contingents prévus du pays importateur sont ou seront dépassés, le Comité le fait savoir immédiatement à toutes les parties contractantes, « qui n'autoriseront alors, pendant l'année courante, aucune exportation nouvelle à destination du pays en cause, à moins de circonstances exceptionnelles ». Les membres du Comité, au nombre de huit, sont nommés pour cinq ans par le Conseil économique et social. Il se trouve parmi eux des personnes qui connaissent à fond la situation des stupéfiants dans les pays tant producteurs que fabricants, ainsi que dans les pays consommateurs. Le CCPO possède un secrétariat en commun avec l'Organe de contrôle, et les Nations Unies ont mis à sa disposition les services administratifs nécessaires. Il se réunit deux fois par année à Genève, où est son siège, soit indépendamment soit avec l'Organe de contrôle.

Organe de contrôle des stupéfiants

La principale fonction de cet organisme est d'étudier les prévisions que lui soumettent tous les ans les divers gouvernements et dans lesquelles ils indiquent leurs besoins légitimes en stupéfiants. Soixante-neuf pays et quatre-vingt-trois territoires lui ont envoyé leurs prévisions pour 1951; d'autre part, l'Organe de contrôle a établi lui-même les prévisions de six pays et de cinq territoires qui n'en avaient pas présenté. Le 15 décembre de chaque année, il publie un exposé qui sert de base à tout le système actuel de réglementation internationale de la production et du commerce des stupéfiants.

L'Organe de contrôle est formé de quatre membres, dont deux sont des médecins éminents nommés par l'Organisation mondiale de la Santé et deux, des administrateurs expérimentés en matière de stupéfiants, choisis par la Commission des stupéfiants et le Comité central permanent de l'opium. Le représentant du Canada auprès de la Commission des stupéfiants a été, en 1948, nommé par celle-ci membre de l'Organe de contrôle. Deux réunions ont lieu tous les ans à Genève, ainsi que des réunions communes avec le Comité central permanent de l'opium. On s'attend que, lors de la ratification éventuelle du projet de convention unifiée, le Comité central permanent de l'opium et l'Organe de contrôle disparaissent en tant qu'unités distinctes

et soient remplacés par un Conseil international des stupéfiants, composé de neuf membres. On a déjà prévu cette éventualité puisque trois des quatre membres de l'Organe de contrôle font partie du Comité central permanent de l'opium.

On ne saurait prétendre que le système international actuel de réglementation du trafic des stupéfiants soit parfait en tous points, mais on a souligné à plusieurs reprises que ses méthodes pourraient servir d'exemple à ceux qu'intéresserait la réglementation de certaines substances encore plus dangereuses que les stupéfiants. Cet exemple serait particulièrement précieux lorsqu'il s'agirait de réglementer l'usage de matières qui posent un problème par l'abus qu'on en fait et non pas par leur emploi normal. Les stupéfiants ne sont pas nocifs en eux-mêmes. Ils servent à des usages légitimes et utiles qui constituent autant de bienfaits pour l'humanité et sont indispensables à la médecine moderne, mais l'expérience a démontré que l'abus peut causer d'immenses ravages. L'une des leçons précieuses que nous ont données les accords sur les stupéfiants, c'est qu'il est possible d'appliquer une réglementation universelle même sans adhésion universelle à la convention requise. Cela tient à ce que les sources de ces matières ne se trouvent que dans un petit nombre de pays. M. de Brouckère, président de la conférence qui prépara la convention limitative de 1931, a bien marqué l'importance de cette convention en déclarant que « si un système analogue pouvait être établi (...) à l'égard de certaines drogues beaucoup plus dangereuses et de certaines armes beaucoup plus meurtrières, l'humanité aurait fait de grands progrès ».

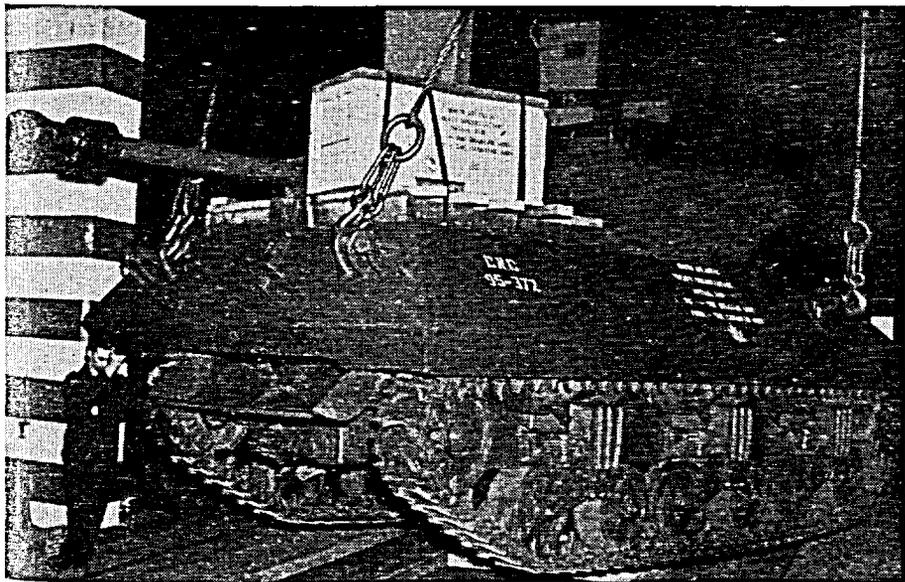


Photo: Défense nationale

ARMES ET MATÉRIEL CANADIENS DESTINÉS A LA BELGIQUE

On se prépare à expédier en Belgique un auto-canon de dix-sept, en exécution du programme établi par le Canada en vue de fournir des armes aux autres membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord.

LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE DU PAKISTAN

D'après diverses déclarations récentes du gouvernement Pakistanais

LA MEILLEURE définition de la politique étrangère du Pakistan est sans doute celle qu'en a donnée le Premier ministre de ce pays, M. Liaquat Ali Khan, dans la série de discours qu'il a prononcés lors de son voyage en Amérique du Nord, en mai et juin 1950. Le 4 mai, devant le *National Press Club* de Washington, il assignait aux relations extérieures de son pays trois objectifs fondamentaux: l'intégrité du Pakistan; sa foi dans la culture islamique; son désir et son grand besoin de développement économique. « Partant de là, tout observateur des affaires internationales peut comprendre notre politique étrangère et ses tendances », ajoutait le Premier ministre. Dans ce discours et les autres qui suivirent, M. Liaquat Ali Khan exposa les moyens par lesquels son Gouvernement entend orienter son action vers ces objectifs primordiaux.

Par-dessus tout, le Pakistan veut la paix dans le monde, « non pas seulement comme objectif ultime, mais comme but immédiate et pressant ». Sans la paix, les pays insuffisamment développés comme le Pakistan ne sauraient en finir avec l'insuffisance et le retard de leur développement, qui pendant des siècles ont maintenu les populations de ces pays dans la pauvreté, l'ignorance et des conditions déplorables de santé. D'un autre côté, l'avenir immédiat de la paix ne dépend pas des pays asiatiques, mais « seulement de ceux qui peuvent faire immédiatement la guerre ». Bien qu'il soit résolu à mettre tout en oeuvre pour sauvegarder la paix, le Gouvernement du Pakistan estime que ses efforts seront vains sans la coopération internationale des grandes puissances. Le même esprit de coopération est nécessaire pour que les pays peu évolués réalisent leur désir de progrès économique. Ce n'est que par la suppression des causes de la guerre — pauvreté, ignorance, inégalités économiques et raciales — que le monde peut espérer une paix durable, et cela n'est possible, comme la paix immédiate, que par une vaste coopération internationale.

Sympathie naturelle pour les pays musulmans

Situé entre le Moyen-Orient et le Sud-Est de l'Asie, le Pakistan s'intéresse d'une façon immédiate au développement de ces deux régions. Du fait de leur culture, les Pakistanais « éprouvent une sympathie naturelle pour les autres pays musulmans » et, par suite, « s'intéressent vivement au progrès et au développement des pays du Moyen-Orient et à la sauvegarde de leur indépendance ». A ce sujet, le Premier ministre du Pakistan a précisé qu'il ne songeait pas à la création d'un bloc des puissances musulmanes. Pour ce qui est du Sud-Est de l'Asie, le Pakistan, ayant lui-même passé du colonialisme à l'indépendance, éprouve « la plus compréhensive sympathie pour le nationalisme renaissant de cette partie du monde ». Le Pakistan veut la stabilité de l'Asie. « Nous croyons de plus en plus, a dit le Premier ministre, que la paix et la stabilité de l'Asie sont indispensables à la paix et à la stabilité du monde ». Dans la ligne de cette politique, le Pakistan a établi des relations cordiales avec la Birmanie, l'Indonésie et les pays du Moyen-Orient; il a reconnu en Chine le Gouvernement central du peuple, et s'est abstenu de reconnaître en Indochine le régime Bao Daï; il accueillerait avec joie la prompt signature d'un traité de paix avec le Japon et la restauration de l'économie japonaise.

Le Pakistan estime qu'il contribue dans une mesure appréciable à la stabilité de l'Asie. A plusieurs reprises en Amérique, le Premier ministre a souligné que le Pakistan est « l'un des rares pays de l'Asie nouvelle dont la population soit unie ».

* *Affaires extérieures* compte publier dans un prochain numéro un article sur la politique étrangère de l'Inde.

elle est d'ailleurs étonnamment à l'abri des doutes et des heurts ». Ce fait est d'autant plus surprenant, « dans un monde déchiré par des idéologies rivales », qu'une nation à peine arrivée à la pleine souveraineté devrait être en proie à la confusion des esprits et à l'instabilité qui en découle. Le Gouvernement du Pakistan s'est engagé à respecter, comme un « irrévocable article de foi », le mode de vie islamique, dont la tradition comporte « des principes nets et facilement intelligibles de démocratie et de justice sociale et économique ». C'est là un bon début, plein de promesses pour la stabilité future du nouvel État, mais il ne faut pas perdre de vue la pressante nécessité de compléter ces engagements par des mesures pratiques de nature à assurer le relèvement des niveaux de vie. « Nous croyons fermement que, si on laisse l'Asie dans un état de stagnation et de purulence sociale, le monde entier se verra tôt ou tard sur le bord d'imprévisibles bouleversements ». L'importance de la stabilité du Pakistan tient à sa situation stratégique dans le sud de l'Asie. « Le Pakistan occupe donc politiquement, idéologiquement et stratégiquement une position de grande responsabilité ».

Relations avec l'Europe

Le Pakistan a noué des relations diplomatiques avec la plupart des pays européens où ses intérêts sont surtout d'ordre commercial. C'est ainsi qu'il a conclu, au cours de l'année dernière, plusieurs accords commerciaux, notamment avec l'Autriche, la Hongrie, la Pologne, l'Espagne et la Suisse. Le Gouvernement du Pakistan a annoncé récemment qu'il mettait fin à l'état de guerre avec l'Allemagne à compter du 5 janvier 1951. Cette mesure a coïncidé avec un raffermissement de ses relations commerciales avec l'Allemagne occidentale. Par le passé, le Pakistan a eu des conflits d'opinions sur les questions coloniales avec un ou deux pays d'Europe.

Attitude à l'endroit des États-Unis

Le Pakistan espère entretenir avec les États-Unis des relations mutuelles de bonne volonté et de coopération. Au cours de son voyage de l'an dernier, le Premier ministre a parlé avec chaleur des relations d'amitié qui existent entre les deux pays, du génie et de l'énergie de la nation américaine; il a dit l'admiration que lui inspirent les réalisations matérielles des États-Unis. Dans son dernier discours important, qu'il a prononcé le 26 mai 1950 devant le *Massachusetts Institute of Technology*, M. Liaquat Ali Khan a exprimé l'espoir de voir les États-Unis prendre la direction d'un mouvement positif en faveur de la paix mondiale. Il a aussi manifesté son angoisse:

... En voyant votre grand pays, puis en songeant aux pays comme le mien, j'ai été douloureusement conscient du déséquilibre qui règne dans le monde actuel... Je vois les États-Unis... comme une île d'une prospérité fabuleuse. Et autour de cette île vient battre l'océan malsain de la misère, de la pauvreté, de la malpropreté, dans lequel des millions d'êtres humains s'efforcent de ne pas sombrer... Pendant mon séjour en Amérique, je n'ai cessé de répéter le même appel à la coopération internationale... Je ne demande pas la charité, (mais) l'aide des pays plus développés: que l'on donne du travail à nos gens, que l'on fasse rendre à nos propres ressources les richesses qu'elles renferment... La démocratie ne peut prospérer dans l'isolement. Elle doit aller de l'avant et se répandre, ou bien elle se contractera sur elle-même et disparaîtra. La prospérité non plus ne peut pas s'isoler. Elle aussi doit aller l'avant et se répandre...

Nourris de ces pensées, les Pakistanais attendent du Nouveau-Monde qu'il conduise la démocratie à sa conclusion logique; avec les ressources, l'expérience et les connaissances techniques dont il dispose, il sera parmi les grands artisans d'un nouvel esprit international; il se lancera avec énergie dans les vastes chantiers qui s'offrent à son action et qui « seuls assureront le fondement d'une paix durable ».



LE PREMIER MINISTRE DU PAKISTAN

Lorsqu'ils étaient de passage à Ottawa, en mai 1950, le Premier ministre du Pakistan et la Bégum Liaquat Ali Khan ont fait une visite à l'édifice du Parlement. On les voit ici avec le Premier ministre du Canada, M. Louis St-Laurent (à droite) et l'Orateur de la Chambre des communes, M. W. Ross MacDonald; à l'arrière-plan, le haut commissaire du Pakistan et la Bégum Mohammed Ali.

Le Pakistan et l'Inde

A plusieurs reprises au cours de son voyage en Amérique du Nord, M. Liaquat Ali Khan a parlé des relations de son pays avec l'Inde, qui, a-t-il dit, n'ont pas été « exemptes de tension comme pourtant nous le désirerions ardemment ». Il a signalé que les deux données fondamentales qui influencent ces relations sont le fait que l'Inde est un bien plus vaste pays que le Pakistan et le fait que certains éléments de la population indienne ne se sont pas encore résignés à l'idée du partage de l'ancienne Inde britannique. La grandeur disproportionnée de ce voisin et le ressentiment de certains Indiens donnent au Pakistan des raisons de craindre pour son indépendance et pour ses coutumes islamiques. L'existence de plusieurs graves différends entre les deux pays trouble leurs relations et les oblige à de lourdes dépenses militaires, ce que le Pakistan peut difficilement supporter en raison de son grand besoin de développement économique. Malgré cette tension, qui s'est sensiblement atténuée depuis la signature du pacte de Delhi sur les minorités, le Gouvernement du Pakistan se rend compte que des relations de confiance réciproque entre son pays et l'Inde sont indispensables à la paix de l'Asie et du monde entier.

Le Cachemire

La position du Pakistan en ce qui concerne le Cachemire et ses autres différends avec l'Inde a été maintes fois exposée, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Pakistan. Dans la longue correspondance échangée entre les deux Premiers ministres en vue d'une Déclaration de non-recours aux armes, le Pakistan a soutenu cette thèse, qu'il

taut
gou
lett
« N
lors
droi
lign
à la
tera
relat
pas

suiv
un p
cide
c'est
Le l
l'obj
nistr
bien
mini
tout
c'est
saire
de p
Affa
ne p
sur l
haut
term
194
Paki

qual
pas
déci
Kha
l'Inc
de v
une
com
et d
occa
du (

flue
Afri
dent
(Flo
tion
jou
grar
logi
aut

Mar

tant des actes tangibles pour confirmer l'esprit de la Déclaration, car les peuples et les gouvernements sont jugés par leurs actes plutôt que par leurs paroles ». Dans sa lettre du 21 novembre 1950 au Premier ministre de l'Inde, M. Liaquat Ali écrivait : « Nous parviendrons à résoudre nos problèmes, j'en suis fermement convaincu, lorsque chaque côté acceptera de soumettre à un tribunal toutes les questions de droit et de confier les autres à l'arbitrage. Mon Gouvernement est prêt à adopter cette ligne de conduite pour toutes les questions. » Plus précisément, le Pakistan déférerait à la Cour internationale de Justice le différend touchant les eaux des canaux; il accepterait d'autre part l'arbitrage dans le cas des biens des évacués et des réclamations relatives aux avoirs si, après quelque temps, les négociations et la médiation n'avaient pas donné de résultats.

A propos du Cachemire, les représentants du Pakistan soutiennent les points suivants: il existe entre l'Inde et le Pakistan un accord international en vertu duquel un plébiscite libre et impartial doit permettre à la population du Cachemire de décider elle-même si elle veut se réunir à l'Inde ou au Pakistan. Ce qui est difficile, c'est de s'entendre sur la démilitarisation du Cachemire qui doit précéder le plébiscite. Le Pakistan a déjà consenti à ce que les principaux points de divergence fassent l'objet d'un arbitrage. De plus, à la fin de la dernière conférence des Premiers ministres du Commonwealth, M. Liaquat Ali Khan a indiqué que le Pakistan voulait bien accepter n'importe laquelle des propositions mises de l'avant par les Premiers ministres à propos de la démilitarisation du Cachemire, mais que l'Inde les avait toutes rejetées. Les porte-parole du Pakistan en sont donc venus à la conclusion que c'est au Conseil de sécurité qu'il appartient désormais de prendre les mesures nécessaires pour assurer l'application de l'accord prévoyant un plébiscite. A sa conférence de presse du 28 novembre, à New-York, sir Zafrulla Khan, ministre pakistanais des Affaires étrangères et des Relations avec le Commonwealth, a exprimé l'avis qu'on ne pouvait mettre fin à l'impasse que si le Conseil de sécurité se prononçait lui-même sur les points de divergence, ou désignait pour le faire une personne impartiale de haut rang, et exigeait des deux parties le respect des engagements qu'ils ont pris aux termes des différentes résolutions des Nations Unies, notamment celles du 13 août 1948 et du 5 janvier 1949 de la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan.

La crise qui s'est produite fin décembre au sujet de la participation de M. Liaquat Ali Khan à la conférence des Premiers ministres du Commonwealth ne tenait pas à ce que le Gouvernement du Pakistan attendait, ou cherchait à provoquer, une décision sur le Cachemire à cette occasion, mais au fait que, selon M. Liaquat Ali Khan, « le différend du Cachemire intéresse d'une façon vitale les relations entre l'Inde et le Pakistan ainsi que la paix et la sécurité en Asie. Il serait illusoire et futile de vouloir régler la situation de cette partie du monde sans chercher au préalable une solution au différend du Cachemire ». Les autres Premiers ministres ayant reconnu l'importance du problème du Cachemire sous le rapport de la stabilité du Sud et du Sud-Est de l'Asie, cette question fut étudiée officieusement à Londres en trois occasions distinctes. Depuis, M. Liaquat Ali Khan a exprimé publiquement aux chefs du Commonwealth sa reconnaissance pour ce qu'ils ont fait à cet égard.

L'attitude du Pakistan à l'endroit des pays démocratiques de l'Occident est influencée par deux autres éléments: la survivance du régime colonial en Asie et en Afrique du Nord; la promptitude et l'efficacité de l'aide économique venant de l'Occident. Dans un discours qu'il prononçait le 12 novembre 1950 à Miami-Beach (Floride), sir Zafrulla Khan donnait l'avertissement suivant: « Le tiers de la population du monde courrait volontiers le risque du communisme pour se soustraire au joug colonial des puissances des l'Ouest ». Ce tiers du monde, ajouta-t-il, est en grande partie musulman et n'est pas plus gagné à l'idéologie soviétique qu'à l'idéologie occidentale. Parlant, dans un discours antérieur (22 octobre), des territoires non autonomes, il avait demandé « une action soutenue, tant de la part des Nations Unies

que des puissances dites coloniales, pour favoriser la constitution de tous ces peuples en États souverains indépendants ». En ce qui concerne l'aide économique, le ministre des Affaires étrangères répéta le 25 septembre 1950, à la cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, l'avertissement déjà donné par le Premier ministre de son pays au cours de son voyage en Amérique du Nord:

Un homme affamé, mal vêtu, sans abri et miné par la maladie ne peut garder longtemps son ambition et sa confiance: il sombre vite dans le désespoir. Il est bientôt en proie aux désordres et aux maladies de l'esprit, de l'intelligence et du cœur, dont les ravages sont plus répandus et plus dangereux que ceux de la faim et des maladies du corps . . . Quel que soit le nom du régime qu'on lui propose, l'humanité se tourne toujours, à la longue, vers celui qui répond, à ses besoins et dont l'application est bienfaisante.

Les Nations Unies

Pour marquer l'intérêt prédominant qu'il porte à la paix mondiale, le Pakistan a exprimé publiquement la détermination de jouer aux Nations Unies le rôle qui lui revient, bien que l'impasse persistante où languit l'affaire du Cachemire indispose l'opinion populaire à l'endroit de cette organisation, ainsi qu'en témoignent de temps à autre les paroles de certains hommes publics du Pakistan. Les représentants du Pakistan à Lake-Success ont donné l'appui sans réserve de leur pays aux résolutions du Conseil de sécurité relatives à la Corée. Sur les autres questions, ils se sont toujours montrés soucieux du bien-être des habitants des territoires sous tutelle et des territoires non autonomes et se sont faits les champions de leurs droits; ils se sont aussi activement intéressés à l'élaboration des projets d'aide économique et d'assistance technique aux régions peu développées.

Le Pakistan favorise l'universalité d'accès aux Nations Unies, ainsi que l'a exposé nettement son ministre des Affaires étrangères dans un discours qu'il prononçait en septembre dernier. En conformité de ce principe, et parce qu'il avait reconnu le régime de Pékin, le Pakistan a fait de vives instances pour que soient reconnus les représentants de la Chine communiste. En outre, il s'est allié aux nations qui recommandaient une politique prudente à l'égard de l'intervention chinoise en Corée, et il s'est abstenu de voter sur la résolution de la Commission des questions politiques qui a déclaré la Chine agresseur.

Vers la fin de 1950, le Gouvernement du Pakistan a donné à entendre qu'il réviserait peut-être son attitude à l'endroit de l'Organisation des Nations Unies, en raison de la lenteur que le Conseil de sécurité a mise à étudier la question du Cachemire. M. Mushtaq Ahmad Gurmani, ministre des Affaires du Cachemire, dans une entrevue qu'il donnait le 16 décembre au correspondant diplomatique de l'agence Reuters, déclarait que, si les Nations Unies continuaient à ajourner la question du Cachemire, le Gouvernement du Pakistan devrait « envisager sérieusement le rappel de la délégation du Pakistan aux Nations Unies ». Il souligna que l'inaction des Nations Unies suscite au Pakistan un mouvement de critiques, tant chez les partisans que chez les adversaires du Gouvernement.

Le Commonwealth

Le meilleur exposé de l'attitude du Pakistan à l'égard du Commonwealth est sans doute celui que M. Liaquat Ali Khan a présenté le 31 mai 1950, devant une réunion conjointe des deux Chambres du Parlement canadien. Il déclara qu'il n'était pas de ceux « qui réclameraient une définition précise du lien qui unit présentement les membres du Commonwealth ». Il rendit hommage dans les termes suivants à l'utilité que continuait d'avoir l'association du Commonwealth:

Dans notre monde troublé et inquiet, l'existence d'un groupe aussi nombreux de nations ayant les mêmes buts déclarés devrait être un spectacle réconfortant pour l'humanité. Aucun esprit sérieux ne saurait donc en souhaiter la désintégration.

Le Premier ministre développa sa pensée en signalant à ses auditeurs que les liens du Commonwealth ne sont plus surtout d'ordre religieux, historique ou racial et que le Commonwealth peut ainsi guider le monde vers l'établissement d'une fraternité humaine, indépendante des races, des croyances et des couleurs; ensuite, que la grande préoccupation du monde étant la peur de la guerre, le Commonwealth devrait faire sa part pour raviver l'espérance des hommes en proscrivant la guerre comme moyen de régler les différends qui interviennent entre ses membres.

A ce propos, il est intéressant de relever, dans une entrevue accordée par M. Liaquat Ali Khan en avril dernier à M. Cyrus Sulzberger du *New-York Times*, que d'après lui le Commonwealth devrait garantir collectivement l'intégrité territoriale du Pakistan et de l'Inde, afin d'atténuer la tension entre ces deux pays. Bien que cette proposition n'ait jamais été énoncée formellement, elle est un indice de plus que le Gouvernement du Pakistan favoriserait l'établissement au sein du Commonwealth de rouages destinés au règlement des différends qui s'élèvent entre ses membres. Est-il besoin d'ajouter que l'attitude du Gouvernement pakistanais à l'égard du Commonwealth est profondément influencée par l'inquiétude que lui causent ses relations avec l'Inde.

Afghanistan

Si désireux que soit le Pakistan d'entretenir des relations de bon voisinage avec toutes les nations, en particulier avec les autres pays musulmans, il n'y a pas réussi du côté de l'Afghanistan. Depuis quelque temps, le Gouvernement pakistanais se plaint de la propagande émanant de Kaboul, qui préconise l'établissement d'un Pouchtounistan autonome, taillé à même le territoire du Pakistan occidental. Le Gouvernement pakistanais soutient que la frontière tracée entre les deux pays par la ligne Durand ne prête pas à contestation. Les relations des deux pays se sont altérées au point de provoquer le long de la frontière un malaise général et même quelques incidents. M. Liaquat Ali Khan, dans une déclaration qu'il a faite le 7 octobre 1950, a traduit le sentiment du Pakistan sur ce problème. Il s'est exprimé en ces termes:

Je suis heureux de pouvoir dire (des tribus du côté pakistanais de la ligne Durand) que leur fidélité au Pakistan est aussi solide que jamais, en dépit de la propagande intense que mène le Gouvernement afghan pour les en détourner. Le ton de la radio et de la presse dirigées par le Gouvernement afghan, qui était déjà violent et injurieux, s'est constamment élevé, au point que ces organes en sont arrivés à fomenter ouvertement la guerre... Je répète ce que j'ai déjà dit: le Gouvernement du Pakistan reste disposé à débattre les questions d'un commun intérêt économique ou culturel, mais je voudrais démontrer au Gouvernement afghan, avec toute l'énergie dont je suis capable, que le mécontentement et les ressentiments soulevés par sa politique hostile et indigne d'un État musulman sont de plus en plus vifs chez les tribus de la frontière et même dans tout le Pakistan. Toute atteinte à la paix dans une région d'une aussi grande importance stratégique peut avoir de graves conséquences. Nous désirons la paix et ne nourrissons pas d'ambitions territoriales, mais ni la menace ni la force elle-même ne nous feront abandonner la moindre parcelle du territoire pakistanais.

LA COMMISSION MIXTE INTERNATIONALE

« En vue de prévenir tout différend quant à l'utilisation des eaux limitrophes et de régler toutes questions actuellement en suspens entre les États-Unis et le Dominion du Canada et mettant en cause les droits, les obligations ou les intérêts de l'un desdits pays à l'égard de l'autre ou à l'égard des habitants de l'autre le long de leur frontière commune, et en vue d'assurer l'arrangement et le règlement de toutes questions de cette nature qui pourront se poser ultérieurement . . . »

C'est en ces termes empreints d'altruisme que s'ouvre le préambule d'un traité assurément unique dans l'histoire des États-Unis et du Canada et, en vérité, dans toute l'histoire des relations entre États indépendants.

Ce Traité des eaux limitrophes de 1909, aux vues si lointaines et si larges, ne représentait qu'une conséquence naturelle du désir de deux pays voisins et amis, possédant un héritage commun et attachés aux mêmes idéaux, de régler, à l'amiable et avec discrétion, les différends et désaccords qui peuvent s'élever même entre amis très intimement liés. L'instrument propre à réaliser ce but commun est la Commission mixte internationale, dont le traité prévoyait la création.

Création de la Commission mixte internationale

Pour retracer les faits qui ont conduit à la création de la Commission mixte internationale, il faut remonter à 1894, année où se tint à Denver (Colorado) le Congrès de l'irrigation des États-Unis. Ce congrès adopta à l'unanimité une résolution présentée par un Canadien et demandant que des mesures soient prises en vue de l'établissement d'une commission internationale chargée de régler, de concert avec les autorités du Mexique, du Canada et des États-Unis, les différends actuels ou éventuels nés de droits concurrents sur les cours d'eau ayant un caractère international. Cette proposition fut acceptée par le Gouvernement canadien; en 1896, l'ambassadeur du Royaume-Uni à Washington faisait savoir au Gouvernement des États-Unis que le Canada serait heureux de collaborer à l'institution d'une commission internationale.

Il ne fut rien fait, cependant, jusqu'à ce que le Congrès des États-Unis eût adopté, en 1902, le *Rivers and Harbours Act*, qui chargeait le Président d'inviter la Grande-Bretagne à participer à la création d'une commission internationale composée de trois représentants des États-Unis et de trois représentants du Canada. Il s'ensuivit la création de la Commission internationale des cours d'eau, dont la compétence était limitée à des études et à la préparation de rapports et de recommandations sur les eaux frontières, depuis la tête des Grands lacs jusqu'au fleuve Saint-Laurent et de là à l'océan Atlantique, des points de vue du maintien de niveaux convenables, des dérivations requises pour les aménagements hydro-électriques et des intérêts de la navigation.

Bien que la Commission internationale des cours d'eau ne fût qu'un simple organisme consultatif, ses travaux se sont révélés utiles. De plus, dès 1907, ses enquêtes avaient clairement démontré que certains principes relatifs à l'utilisation des eaux limitrophes devaient être déterminés à l'avance pour s'appliquer à tous les problèmes éventuels et qu'il fallait créer à cette fin un organisme investi de pouvoirs plus étendus. La Commission internationale des cours d'eau préparait ainsi les voies à l'actuelle Commission mixte internationale.

A la suite de ces constatations et de propositions émanant de divers milieux, des pourparlers furent entamés à Washington entre lord Bryce, ambassadeur du Royaume-Uni aux États-Unis, et Elihu Root, secrétaire d'État des États-Unis. Ces deux hommes possédaient, à un degré éminent, la science du gouvernement et le désintéressement dans l'effort qui produisent les monuments durables à la paix et à la stabilité internationales. Bien que lord Bryce et M. Root fussent les principaux

négociateurs, le Canada joua un rôle important dans leurs pourparlers, qu'il put suivre de près par l'intermédiaire de M. W. F. King, de la Commission internationale de la frontière, de sir George Gibbons, de la Commission internationale des cours d'eau, et de l'honorable William Pugsley, ministre des Travaux publics et plus tard lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick, qui tous collaborèrent avec lord Bryce dans la conduite des négociations.

Le Traité fut signé à Washington le 11 janvier 1909; le Parlement canadien le ratifia par une loi qu'il adopta en 1911. Cette loi dispose en outre que:

Les lois du Canada et de ses différentes provinces sont par les présentes modifiées et changées de manière à permettre, autoriser et ratifier l'accomplissement des obligations prises par Sa Majesté dans ledit traité . . .

Le Traité établit des pratiques applicables aux eaux limitrophes

En sus de ses dispositions concernant la création et le fonctionnement de la Commission mixte internationale, le Traité établit certaines pratiques à observer dans la solution de diverses questions relatives aux eaux limitrophes.

L'article I garantit aux habitants et aux navires de deux pays la liberté de navigation sur toutes les eaux limitrophes navigables, sous réserve de l'obéissance aux règlements en vigueur sur le territoire de l'un ou l'autre pays, qui s'appliqueront également aux deux parties.

L'article II réserve à chacun des signataires du Traité la juridiction et l'autorité exclusives, de son côté de la ligne de démarcation, sur l'utilisation et la dérivation des eaux qui traversent la frontière ou se déversent dans des eaux limitrophes, mais il prévoit que:

toute altération ou dérivation du cours naturel de ces eaux, d'un côté ou de l'autre de la frontière, qui aurait des résultats préjudiciables de l'autre côté, créera les mêmes droits et justifiera les parties lésées de réclamer les mêmes réparations juridiques que si le préjudice leur était causé dans le pays où a lieu ladite modification ou dérivation.

L'importance de cet article réside en ce que ses dispositions confèrent aux Canadiens le droit de demander aux tribunaux des États-Unis le redressement des torts subis au Canada, et aux Américains le même droit devant les tribunaux canadiens.

L'article IV interdit expressément la pollution des eaux limitrophes et des eaux qui traversent la frontière, au détriment de l'hygiène publique ou de biens situés de l'un ou l'autre côté de la ligne de démarcation.

L'article V détermine le volume d'eau qui peut être détourné de la rivière Niagara par chaque pays, au-dessus des chutes, pour fins de production d'énergie électrique. Toutefois, le Traité sur la dérivation des eaux de Niagara, intervenu en 1950 entre le Canada et les États-Unis, permet d'augmenter le volume d'eau dont la dérivation est autorisée vers l'un ou l'autre des deux pays, à condition que soit préservée la beauté des chutes.

L'Article VI du Traité prévoit la répartition des eaux de la rivière Sainte-Marie et de la rivière du Lait, ainsi que de leurs affluents, et stipule qu'elles doivent être traitées comme un seul cours d'eau pour ce qui est de l'irrigation et de la production d'énergie.

Création et composition de la Commission

La création de la Commission mixte internationale est prévue à l'article VII, qui détermine également sa composition ainsi que le mode de désignation de ses

membres. La Commission est formée de six représentants, dont trois sont choisis par le Président des États-Unis et trois par le Gouverneur général en conseil. Ces six commissaires s'engagent à garder une attitude américaine, au sens continental de l'expression. Ils doivent considérer que les populations des deux côtés de la frontière ont un droit égal à l'équité de leurs jugements. Tous les commissaires représentent une même vaste circonscription internationale, et il est très significatif que, dans tous les cas examinés jusqu'ici, les décisions de la Commission aient été à peu près unanimes.

Le Traité des eaux limitrophes de 1909, tout en cherchant à régler l'ensemble des questions et différends en suspens, qui avaient pu naître entre le Canada et les États-Unis, envisageait également, et sans doute comme but principal, la solution de tous les problèmes qui pourraient se poser plus tard. Les négociations diplomatiques compliquées et souvent très longues entre le Canada et les États-Unis par l'intermédiaire de la Grande-Bretagne, que nécessitait alors le règlement des différends, furent réduites au minimum. On pourrait donc dorénavant porter devant un tribunal auquel le Traité conférait dans plusieurs cas une autorité sans appel, les griefs surgissant de l'un ou de l'autre côté de la frontière, sachant qu'ils seraient examinés en vue d'un règlement amical par des hommes impartiaux que n'influencerait aucun intérêt régional. Des différends qui, au temps des négociations prolongées et difficiles, eussent éveillé et peut-être enflammé les passions nationales, pourraient dès lors être aplanies d'une manière aussi rapide qu'amicale.

Compétence de la Commission

La compétence de la Commission mixte internationale est déterminée par cinq articles spécifiques du Traité des eaux limitrophes. L'Article III, d'abord, porte que les Hautes Parties Contractantes sont convenues qu'aucune utilisation, obstruction ou dérivation « modifiant le niveau ou le cours naturel des eaux limitrophes de l'autre côté de la frontière », ne pourra avoir lieu, de leur côté respectif, sans l'autorisation soit du Canada, soit des États-Unis et l'agrément de la Commission mixte internationale. Chacune des parties pourra entreprendre sur son territoire des travaux de réparation destinés à améliorer la navigation et les services portuaires, à condition que ces travaux « ne modifient pas sensiblement » le cours des eaux limitrophes de l'autre côté de la ligne de démarcation et ne nuisent pas à l'utilisation domestique ou sanitaire de ces eaux.

Un article préliminaire définit les eaux limitrophes, aux fins du Traité, de la façon suivante:

Les eaux s'étendant d'une rive principale à une autre rive principale des lacs, des rivières et des voies fluviales qui les relient . . . le long desquels passe la frontière internationale entre les États-Unis et le Dominion du Canada, y compris les baies, bras d'eau et criques, mais à l'exclusion des eaux tributaires dont le cours naturel aboutirait dans ces mêmes lacs, rivières et voies fluviales ou des eaux se déversant desdits lacs, rivières et voies fluviales, ou des eaux des rivières qui traversent la frontière.

Les eaux limitrophes comprennent donc les sections internationales des rivières Sainte-Croix et Saint-Jean, entre l'État du Maine et la province du Nouveau-Brunswick; le Saint-Laurent, de Cornwall à Kingston; le lac Ontario, la rivière Niagara, le lac Érié, la rivière Détroit, le lac Sainte-Claire, la rivière Sainte-Claire, le lac Huron, la rivière Sainte-Marie, le lac Supérieur, la série de petits lacs et rivières qui vont du lac Supérieur, par la hauteur des terres, jusqu'au lac à la Pluie, ce lac lui-même, et la rivière à la Pluie jusqu'au lac des Bois.

Aux termes de l'article IV, tous travaux projetés dans les eaux provenant d'eaux limitrophes, ou dans les eaux inférieures à la frontière, dans les rivières qui traversent celle-ci, et ayant pour objet de hausser le niveau naturel des eaux de l'autre côté de la frontière, doivent être autorisés par la Commission mixte internationale.

L'a
être pré
l'ordre c
1)
2)
3)
Il est à
publiqu
les Gran
qu'un c
collectiv
une gra
reliées :
Le
tence d
Contract
rière co
présent
mander
les déci
Gouver
arbitral
Le
Commis
éventue
internat
différen
veut l'a
lui être
saires s
cision,
Haye
différen
termes
mainte
Quest
L
le min
pays a
conce
texte
conjoin
tion e
égal c
et fai
nomm
repré
de di
un ra
Mars

L'article VIII autorise la Commission à statuer sur toute demande qui peut lui être présentée en vertu des articles III et IV. Le même article prescrit également l'ordre de priorité des utilisations que la Commission peut avoir à autoriser:

- 1) Utilisation de l'eau à des fins domestiques et sanitaires;
- 2) Utilisation à des fins de navigation, y compris l'alimentation des canaux à des fins de navigation;
- 3) Utilisation à des fins de production hydro-électrique et d'irrigation.

Il est à noter que cet ordre de priorité accorde une importance primordiale à l'hygiène publique. Les intérêts de la navigation viennent en second lieu. Ces intérêts, sur les Grands Lacs, sont d'une importance considérable et toujours croissante. Outre qu'un capital énorme est engagé dans la navigation et le transport sur ces eaux, les collectivités petites et grandes qui se développent sur leurs rives en dépendent dans une grande mesure, et, à un degré moindre, les collectivités plus éloignées qui sont reliées aux Grands Lacs par des services de transport.

Les articles IX et X étendent considérablement la portée du Traité et la compétence de la Commission mixte internationale. Par l'article IX, les Hautes Parties Contractantes conviennent que tout différend qui pourra s'élever le long de la frontière commune sera déferé à la Commission mixte internationale, qui l'étudiera et présentera ensuite un rapport, chaque fois que l'un ou l'autre Gouvernement demandera qu'une question soit ainsi étudiée. En outre, il est à noter que, dans ce cas, les décisions de la Commission sont en quelque sorte des recommandations aux deux Gouvernements et, aux termes du traité, « n'ont nullement le caractère d'une décision arbitrale ».

Les termes de l'article X élargissent la région dans les limites de laquelle la Commission peut trancher les problèmes qui se posent, stipulant que tout différend éventuel, entre le Canada et les États-Unis pourra être déferé à la Commission mixte internationale, à condition que les deux Gouvernements y consentent. Dans ce cas, le différend ne doit pas nécessairement se rapporter à la frontière commune, comme le veut l'article IX. La Commission est autorisée à statuer sur toute question qui pourra lui être déferée aux termes de l'article X, et il est prévu qu'au cas où les commissaires se partageraient à l'occasion d'un vote ou ne pourraient en arriver à une décision, un arbitre sera choisi, aux termes de l'article XLV de la Convention de La Haye pour le règlement pacifique des différends internationaux. Jusqu'ici, tous les différends soumis à la Commission, indépendamment des questions présentées aux termes des articles III et IV, l'ont été aux termes de l'article IX, et la coutume veut maintenant qu'ils soient soumis conjointement par les deux Gouvernements.

Questions soumises à la Commission

La procédure de renvoi d'une question à la Commission est de nature à assurer le minimum de délai, ainsi que le maximum de coopération des deux pays. Dès qu'un pays a décidé de renvoyer une question à la Commission, les deux Gouvernements se concertent afin de déterminer la portée et les termes exacts du renvoi. Dès qu'un texte a été établi à la satisfaction des deux Gouvernements, ceux-ci le présentent conjointement à la Commission mixte internationale. Celle-ci examine alors la question et nomme une commission internationale d'ingénieurs composée d'un nombre égal de techniciens des deux Gouvernements, pour en étudier les aspects techniques et faire rapport à la Commission mixte. La commission d'ingénieurs, à son tour, nomme habituellement un comité technique d'experts locaux, composé d'ingénieurs représentant les gouvernements des provinces et des États intéressés et qui est chargé de diriger les enquêtes nécessaires sur les lieux mêmes.

Tous les six mois, la commission d'ingénieurs présente à la Commission mixte un rapport sur ses travaux; la Commission mixte examine ces rapports à ses séances

exécutives. Elle peut décider de tenir des audiences sur les lieux afin de donner à toutes les parties intéressées l'occasion d'exposer leur point de vue. Au besoin, la Commission peut assigner des témoins à ces audiences. Lorsque le rapport final de la commission internationale d'ingénieurs a été déposé, que les audiences ont eu lieu et que les mémoires ont été présentés, la Commission mixte étudie l'ensemble de la question et remet un rapport aux deux Gouvernements.

La plupart des questions soumises ont trait aux eaux limitrophes et aux eaux qui traversent la frontière internationale. Règle générale, la tâche de la Commission mixte consiste à faire des recommandations sur des questions comme la répartition, la conservation et la régularisation des eaux des rivières en vue de faciliter l'irrigation, la production d'énergie, la navigation et la protection contre les débordements et assèchements. Certaines questions dont la Commission est saisie ont une portée très vaste. Le cas du fleuve Columbia en est un exemple. Aux termes du renvoi de cette question à la Commission, celle-ci doit formuler des recommandations au sujet de l'exploitation des ressources hydrauliques de tout le bassin du Columbia, des points de vue de l'approvisionnement domestique et de l'hygiène, de l'exploitation efficace de l'énergie hydraulique, du contrôle des inondations, des besoins de l'irrigation, de l'assèchement des marais, de la conservation du poisson, du gibier et de la flore, et d'autres fins d'intérêt public.

Deux questions récemment soumises à la Commission mixte sont d'un caractère plus inusité: le premier renvoi prie la Commission de recommander des mesures en vue de réduire la pollution de certaines eaux limitrophes. Le second prie la Commission de recommander des travaux propres à rehausser le pittoresque des cataractes du Niagara en leur assurant une ligne de crête continue.

Quoique la Commission mixte s'occupe habituellement des rivières qui longent la frontière ou la traversent, et des lacs coupés par la frontière, elle a étudié récemment une question relative aux environs de la baie de Passamaquoddy, où la marée, comme ailleurs dans la baie de Fundy, est anormalement forte. En 1926, on avait songé à utiliser cette marée pour produire de l'énergie électrique, mais, après une enquête préliminaire, le projet fut abandonné. Le récent renvoi de cette question à la Commission priait celle-ci d'estimer le coût d'une étude détaillée du projet qui se fonderait sur l'un quelconque des plans déjà proposés; le renvoi précisait que la Commission ne devait pas formuler de recommandations sur l'à-propos de la saisir d'une question supplémentaire relative à l'exécution effective de l'enquête approfondie qui serait nécessaire pour juger si le projet est réalisable ou non. Dans son rapport aux deux Gouvernements, la Commission a déclaré qu'il lui fallait de plus amples renseignements pour juger si l'un quelconque des plans proposés pour l'exploitation de l'énergie marémotrice à cet endroit était réalisable et avantageux du point de vue de l'utilité et de l'intérêt publics, et que le coût d'une enquête approfondie s'élèverait à \$3,900,000.

Plus récemment encore, les Gouvernements du Canada et des États-Unis ont saisi la Commission d'une question qui ne se rattache nullement aux eaux limitrophes. Il s'agit de la pollution de l'atmosphère dans la région de Détroit et Windsor par les fumées d'usines, de navires et autres. En plus d'établir la quantité de fumée en cause, les sources d'où elle provient, et la mesure dans laquelle la santé publique peut en souffrir dans la région de Détroit et Windsor, la Commission devra recommander les correctifs à appliquer, le coût probable de ces mesures ainsi qu'un mode de répartition des frais entre les intéressés.

Il convient de distinguer entre les renvois de questions à la Commission et les requêtes présentées à celle-ci aux termes des articles III et IV du Traité. Ces requêtes, qui peuvent émaner d'entreprises particulières ou de l'un ou l'autre des deux Gouvernements, sollicitent l'approbation de la Commission mixte internationale pour des travaux projetés, d'un côté ou de l'autre de la frontière, qui auront pour effet d'exhausser le niveau de l'eau de l'autre côté de la frontière.

En fait de requêtes privées, citons celle de la *Creston Reclamation Company*, qui a récemment demandé et obtenu l'approbation de la Commission mixte pour des travaux destinés à assécher 3,200 acres du lac Duck, en Colombie-Britannique, et à emmagasiner l'eau dans le reste du lac afin de créer une réserve pour le poisson et le gibier et de régulariser le débit du lac en hiver. Parfois c'est l'un des deux Gouvernements qui présente une requête: le Gouvernement des États-Unis, par exemple, a demandé à la Commission d'approuver le barrage Libby, qu'il projette de construire sur la rivière Kootenay, dans le Montana. Le Traité des eaux limitrophes exige dans ce cas l'approbation de la Commission mixte, car l'érection de ce barrage exhaussera le niveau naturel de la rivière du côté canadien de la frontière internationale.

La Commission mixte désigne des commissions internationales des voies fluviales

Au cours de l'examen des projets variés que lui ont soumis divers organismes publics et privés, la Commission mixte a dû parfois établir des commissions internationales de contrôle chargées de veiller à l'observance des dispositions que comportaient ses ordonnances d'approbation. Ces commissions sont composées dans chaque cas de deux ingénieurs, respectivement désignés par le Gouvernement du Canada et par celui des États-Unis. Le rôle de ces commissions de contrôle est de veiller à ce que les dispositions des ordonnances d'approbation rendues par la Commission mixte soient observées. Elles font rapport directement à la Commission mixte et constituent les rouages efficaces par lesquels celle-ci assure l'exécution des obligations internationales qu'imposent ses ordonnances. En cas de désaccord entre les membres des commissions en question, c'est à la Commission mixte qu'il incombe de trancher le différend. Au nombre de ces commissions, on peut mentionner la Commission internationale de contrôle du lac Supérieur. Une autre, celle du lac des Bois, dont le fonctionnement intéresse la Commission mixte, fut établie par la Convention et le Protocole du lac des Bois de 1925.

Personnel de la Commission mixte

Les commissaires de la section canadienne sont le général A. G. L. McNaughton, qui en est le président, M. J.-Lucien Dansereau, ingénieur conseil de Montréal, et l'honorable George Spence, de Régina, ancien directeur de l'administration de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies. Le président de la section américaine, l'honorable A. O. Stanley, fait partie de la Commission mixte depuis 1930; il a été autrefois membre du Sénat des États-Unis et gouverneur du Kentucky. Les deux autres membres de la section américaine sont M. R. B. McWhorter, ingénieur en chef de la *Federal Power Commission*, et M. Eugene William Weber, adjoint spécial au directeur des travaux civils et chef du génie à Washington (D.C.).

Depuis l'époque de lord Bryce et d'Elihu Root, des hommes d'État éminents, tant canadiens qu'américains, ont appuyé et loué hautement l'oeuvre et les buts de la Commission mixte internationale. L'ancien Premier ministre William Lyon Mackenzie King, qui assista avec feu le Président Roosevelt à l'inauguration officielle du pont des Mille-Iles, déclara à cette occasion:

La décision de ne jamais prendre les armes l'un contre l'autre remonte, comme je l'ai dit, à plus d'un siècle. De nos jours, nous avons couronné cette décision par la construction d'autres ponts d'amitié et de compréhension internationales. La Commission mixte internationale est de beaucoup le plus important de ces ponts. Elle a été instituée pour trancher tous les différends qui peuvent surgir le long de nos quatre mille milles de frontière commune. Depuis un quart de siècle qu'elle existe, en substituant la recherche des faits aux arrêts sans appel et la conciliation à la contrainte pour régler les différends internationaux, elle a résolu plusieurs problèmes qui auraient pu donner lieu à de graves désaccords. L'importance du rôle qu'a joué ce pont pacifique est d'autant plus marquée que les États-Unis et le Canada, tandis que les pays des continents européen et asiatique renforçaient les défenses de leurs frontières, ont résolu tous leurs problèmes de frontière par les méthodes et les procédés de la négociation et de la raison.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES AU PARLEMENT

DÉCLARATIONS SUR LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

Apport du Canada au plan de Colombo

Le 20 février 1951, M. G. F. Higgins (député conservateur-progressiste de Saint-Jean-Est) a demandé comment seraient effectuées les dépenses récemment annoncées au sujet du programme de Colombo. En réponse à cette question, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a fait, le 21 février, la déclaration suivante:

Les ministres aux affaires étrangères des pays du Commonwealth, réunis à Colombo (Ceylan) il y a un peu plus d'un an, ont examiné les problèmes urgents d'ordre politique et économique qui se posaient alors en Asie. A la suite de leurs délibérations, une commission consultative pour le sud et le sud-est de l'Asie a été constituée en vue d'enquêter sur les problèmes économiques de la région et de préparer des vœux appropriés. Cette commission, dont les membres primitifs représentaient sept pays, savoir le Royaume-Uni, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Inde, le Pakistan, Ceylan et le Canada, s'est réunie à Sydney (Australie) en mai dernier, et à Londres, en septembre dernier. Sa réunion la plus récente, tenue à Colombo (Ceylan), a pris fin hier.

Du consentement unanime des sept membres originaires, les États-Unis ont été invités récemment à faire partie de la commission consultative. En annonçant que le gouvernement américain acceptait l'invitation, le secrétaire d'État a déclaré à Washington, le 24 janvier dernier, que son pays pourrait ainsi « collaborer davantage avec les nations du sud et du sud-est de l'Asie en vue de leur évolution économique et sociale ». Des représentants des pays suivants, qui ne font pas partie du Commonwealth, ont aussi assisté à la dernière réunion tenue à Colombo: la Birmanie, le Cambodge, le Viet-Nam, l'Indonésie, les Philippines et la Thaïlande.

En 1950, alors que les États-Unis continuaient d'assumer une très lourde part des secours à l'étranger, il convenait, je crois, que les pays du Commonwealth examinent ensemble quelques-uns des problèmes économiques les plus pressants du sud et du sud-est de l'Asie. Il ne s'agissait pas de problèmes nouveaux, mais de questions auxquelles le monde libre n'avait pas jusqu'ici accordé suffisamment d'attention. Les nations du Commonwealth ont donc fait oeuvre utile en exposant dans un rapport d'ensemble les besoins de pays dont la superficie couvre les quatre cinquièmes du sud et du sud-est de l'Asie.

Depuis l'élaboration du programme, des changements d'ordre économique significatifs sont survenus, changements qui pourraient bien avoir des répercussions sur la réalisation du programme, du moins au début. Le fardeau du réarmement, que les pays occidentaux ont dû s'imposer, comporte de lourdes conséquences économiques. Le prix de bien des matières premières produites dans le sud et le sud-est de l'Asie a augmenté prodigieusement. L'avantage dont jouissent ainsi les producteurs de la région sont neutralisés, dans une certaine mesure, par la hausse du prix des denrées que les pays asiatiques doivent importer. Plus graves encore sont les difficultés qu'on a à obtenir livraison de marchandises dont on a un sérieux besoin. Ce qui est fort regrettable, il y a eu un important fléchissement des approvisionnements en vivres dans l'Inde, par suite de la sécheresse dans certaines régions, des inondations dans d'autres et, enfin, des sauterelles dans d'autres encore. Cette situation crée pour l'Inde un problème sérieux, du point de vue humain et du point de vue économique.

Le plan de Colombo prévoit, pour les pays du Commonwealth du sud-est de l'Asie, un programme d'immobilisations atteignant au total 5 milliards et réparties sur une période de six ans à partir de cette année. De ces 5 milliards, on s'attend que 2 milliards seront prélevés dans les pays d'Asie eux-mêmes et qu'environ 3 milliards viendront de sources extérieures. Les capitaux privés en sont une, bien qu'elle ne puisse avoir l'importance qu'elle devrait, étant donné la situation internationale actuelle. Nous espérons aussi que la Banque internationale sera une autre source qui permettra de financer certaines des entreprises les plus vastes. Pour ce qui est de la participation des États, le Royaume-Uni a annoncé que sa contribution, durant la période de six ans, prendra la forme de débloqués du solde sterling, à un taux élevé

et fixe, de subventions aux fins de la mise en valeur coloniale, et de prêts lancés à Londres et atteignant plus de 300 millions de livres, soit au delà de 900 millions de dollars canadiens pour les six années. L'Australie a annoncé qu'elle avancera 7 millions de livres sterling, soit près de 21 millions de dollars canadiens, pour la première année, et que pour les six années sa contribution n'atteindra pas moins de 25 millions de livres, soit presque 75 millions en devises canadiennes.

Le gouvernement canadien a étudié très sérieusement les mesures qu'il entendait soumettre au Parlement. Nous avons conscience que les Canadiens, pris en particulier, —et tous nos journaux ont reflété cette tendance,—désirent contribuer au succès du plan. Ce sentiment s'est, d'autre part, clairement manifesté dans le débat sur l'Adresse, notamment dans les observations du chef de l'opposition (M. Drew) qui se disait convaincu que les honorables députés appuyeraient toutes les mesures pratiques destinées à apporter espoir et confiance à ceux qui souffrent tant dans d'autres parties du monde. Il a été exprimé aussi par l'honorable député de Rosetown-Biggart (M. Coldwell), selon qui le plan de Colombo serait le plus hardiment original de tous ceux qu'a adoptés le Commonwealth.

C'est pourquoi le Gouvernement a autorisé M. David Johnson, notre haut commissaire au Pakistan et notre délégué à la dernière réunion de la commission consultative, à déclarer que le gouvernement canadien demanderait au Parlement d'approuver un crédit de 25 millions au titre de contribution au plan pour la première année, à condition toutefois que les autres pays participants versent aussi des contributions satisfaisantes de façon à favoriser la réalisation, dans leurs grandes lignes, des objectifs du plan de Colombo. Le délégué des États-Unis à la réunion de Colombo a dit que son gouvernement se réjouissait de l'initiative des pays participant au programme de Colombo, que le programme lui-même semblait offrir le fondement d'un progrès économique véritable et que les États-Unis se proposaient de coordonner le plus possible avec les initiatives prévues par le programme de Colombo, les mesures qu'ils appliquent ou pourraient appliquer en cette région.

Je dois aussi informer la Chambre que nous entamons immédiatement des pourparlers avec le gouvernement de l'Inde, afin de savoir s'il désire qu'une partie des fonds que nous fournissons cette année en vertu du programme de Colombo soit affectée à l'achat de blé canadien pour son pays en proie à la famine. Nous ne savons pas encore exactement quels types de blé, disponibles au Canada, seront utiles à l'Inde. Nous ne savons pas non plus, évidemment, ce que sera la récolte de l'an prochain. Cependant, en vertu du programme, nous espérons fournir du blé au gouvernement de l'Inde. J'imagine que le gouvernement de l'Inde vendra ce blé aux habitants du pays suivant son régime de rationnement, si possible, et affectera à des immobilisations les fonds ainsi obtenus. Le rapport de la conférence de Colombo reconnaît clairement, surtout dans le cas de l'Inde, que les importations de vivres et de biens durables peuvent servir à atteindre les objectifs du programme. Au moment où nous entamerons des pourparlers avec les autorités de l'Inde, nous en entamerons de semblables avec les autorités du Pakistan.

En terminant..., j'aimerais donner lecture de la dernière phrase du rapport de Colombo, qui résume si éloquemment l'espoir que nous entretenons à l'égard de la réussite du plan :

Dans un monde tourmenté par le schisme et la confusion, il est permis de douter que les hommes libres puissent laisser bien longtemps arriérés et esclaves de la pauvreté, les effectifs humains des pays du sud et du sud-est de l'Asie, qui pourraient si largement contribuer non seulement à restaurer la prospérité dans le monde, mais aussi à remédier à la confusion universelle et à améliorer le sort de tous les hommes.

Lorsque M. Pearson eut terminé sa déclaration, M. M.J. Coldwell (député C.C.F. de Rosetown-Biggart) a demandé au Ministre si l'apport du Canada au plan de Colombo ne dépendait pas d'une forte contribution en espèces des États-Unis. A cette question, M. Pearson a répondu en partie ce qui suit :

... Je puis dire simplement que pour mettre à exécution le programme primitif au complet, il faut essentiellement un apport des États-Unis. La somme que nous demanderons au Parlement de verser n'est pas un apport sous condition, mais s'il était impossible de donner suite au programme au complet, il nous faudrait naturellement étudier de nouveau toute la situation.

Refranchissement du 38^e parallèle par les troupes des Nations Unies

Le 12 février 1951, M. M. J. Coldwell (député C.C.F. de Rosetown-Biggart) a demandé au Premier ministre, M. St-Laurent, si les États membres des Nations Unies avaient été consultés au sujet du refranchissement du 38^e parallèle par les troupes des Nations Unies, dont on avait parlé comme d'un fait accompli. En réponse à cette question, M. St-Laurent a déclaré: « Je réponds ceci: pas que je sache ». En réponse à une autre question de M. Coldwell, qui voulait savoir si le Canada avait de quelque façon fait connaître son point de vue au Secrétaire général ou aux Nations Unies au sujet d'une révision de la permission implicitement accordée aux troupes en octobre dernier (permission de franchir le 38^e parallèle), le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Pearson, a répondu le lendemain en partie ce qui suit:

... Nous ne connaissons rien de très précis sur le refranchissement, qui aurait eu lieu, du 38^e parallèle par un détachement sud-coréen. Ce n'était apparemment qu'une manœuvre tactique de peu d'envergure et ne prouve pas du tout qu'on ait décidé de franchir la ligne sur une grande échelle, même si la situation militaire le permettait.

... Le Canada n'a transmis aucune observation au Secrétaire général des Nations Unies relativement au refranchissement du 38^e parallèle par les troupes des Nations Unies. Toutefois, les représentants des gouvernements dont les troupes participent aux opérations de Corée ont eu récemment des entretiens en dehors des statuts avec les représentants des États-Unis sur cette question et d'autres qui ont trait à la campagne de Corée. Un représentant canadien a pris part à ces entretiens. Je puis dire, à la suite de ceux-ci, qu'on se rend compte parfaitement de la portée politique de toute nouvelle pénétration profonde dans le territoire nord-coréen, au delà du parallèle. Je ne veux rien ajouter pour le moment. Je me borne à exprimer de nouveau l'avis que toute décision en cette matière doit être collective; elle doit être prise, tout particulièrement par les gouvernements qui participent aux opérations des Nations Unies en Corée, le plus important étant celui des États-Unis.

Proposition relative à une union fédérale internationale

Le 26 février 1951, M. Alistair Stewart (député C.C.F. de Winnipeg-Nord) a présenté un projet de résolution ainsi conçu:

La Chambre est d'avis que le Gouvernement devrait étudier l'à-propos de convoquer un congrès, auquel participeraient les délégués des démocraties signataires du Traité de l'Atlantique-Nord et où seraient représentés les principaux partis politiques de ces démocraties, en vue d'examiner dans quelle mesure leurs populations et les populations de telles autres démocraties invitées par le congrès à s'y faire représenter, peuvent mettre en oeuvre entre elles, dans le cadre des Nations Unies, les principes d'une union fédérale.

Sur cette résolution, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Pearson, s'est exprimé en ces termes (texte partiel):

... Je signale tout d'abord que je fais miens — et le Gouvernement en fait autant, sauf erreur — les principes et les buts dictés par l'idéalisme sur lequel se fonde la résolution. Je ne suis pas convaincu cependant que le programme exposé dans la résolution soit celui qui permette le mieux d'atteindre les buts visés et de faire reconnaître les principes posés.

La résolution est donc très précise. Fait intéressant, une résolution formulée en des termes presque identiques a été étudiée en juin dernier, sauf erreur, et à l'automne de 1950, par le Sénat américain réuni à Washington. Une résolution, à peu près analogue à celle-ci, a aussi été étudiée dans l'autre Chambre, ici.

Le gouvernement des États-Unis n'a pris aucune décision à l'époque à la suite du débat à Washington mais, dans un rapport sur cette très importante question, un sous-comité du Comité des affaires étrangères du Sénat, a exposé avec une grande clarté et une grande précision le pour et le contre.

Le gouvernement de Washington, cependant, avait déjà exprimé ses vues. La lecture d'une déclaration dans laquelle l'adjoint au secrétariat d'Etat américain expose les vues de l'administration sur cette question, devant un sous-comité du Sénat, intéressera sans doute les députés. A l'époque, le 15 février 1950, M. Hickerson, secrétaire d'Etat adjoint, exposait ainsi l'opinion du gouvernement américain, dont il était le porte-parole :

Nous croyons qu'une association de plus en plus étroite grâce à des mesures pratiques de portée limitée, ayant pour fondement l'intérêt commun et favorisant les fins et les principes des Nations Unies et cela, autant que possible, au sein des pays libres, est à la fois nécessaire et souhaitable.

Et il ajoute :

En créant cette association plus étroite, nous devons bien prendre garde de ne pas mettre en branle des forces qui rendront plus difficile le maintien de la solidarité du monde libre en faveur des principes et des fins des Nations Unies.

Dans un certain nombre de pays de la collectivité atlantique, le progrès réalisé dans le domaine national et international est dû au consentement, de la part de certains groupes, de sacrifices qui ont pour premier objet l'intérêt national.

Une aussi solide loyauté à une nouvelle union politique ne naîtra pas du jour au lendemain. Nous croyons que, d'après les dispositions du Traité de l'Atlantique-Nord, nous employons cette force de la façon la plus utile à l'expansion des relations internationales. L'institution d'une telle fédération,—

comme le propose la présente résolution,—

loin d'être un élément de puissance supplémentaire, pourrait être une cause de faiblesse et de plus graves dissensions internes. En outre, le fonctionnement pratique de la démocratie chez certains des pays proposés comme participants est sérieusement entravé par le régime des partis insignifiants qui pourrait se transplanter et mêmes s'aggraver dans une telle fédération.

Puis, il termine par ces paroles :

La résolution proposée . . .

il s'agit de la résolution américaine—

visé surtout la tenue d'un congrès en vue d'étudier la possibilité d'une union atlantique. Nous croyons que le gouvernement ferait naître de vaines espérances s'il appuyait en ce moment la tenue d'un tel congrès. L'insuccès éventuel des délibérations provoquerait des réactions défavorables à la cause de la sécurité collective. Dans les circonstances, un tel congrès semble plutôt de nature à faire ressortir les divergences qui existent entre les pays proposés comme membres de l'union atlantique qu'à favoriser des progrès sensibles vers l'objectif à atteindre. Dans ces conditions, le congrès projeté semble plus propre à affaiblir qu'à affermir tant la collectivité atlantique que les Nations Unies.

Telle serait, si je comprends bien, l'attitude du gouvernement des États-Unis à l'égard d'une entreprise de ce genre. Il est clair, je crois, que sans au moins la collaboration — et peut-être, je voudrais le croire, l'initiative — des États-Unis, il ne serait guère possible de tenir un congrès du genre de celui que prévoit la résolution.

Je ne veux nullement donner à entendre, ni donner l'impression, que nous ne sommes pas d'accord avec le principe dont s'inspire la résolution, ni que nous n'admettons pas toute la nécessité, dans la présente conjoncture internationale, si pleine de danger, d'établir non seulement entre les sept pays signataires du Traité de l'Atlantique-Nord mais entre tous les pays du monde libre une collaboration plus étroite. Je n'oserais jamais exposer mon point de vue, à l'égard d'une telle résolution, en prenant pour considérant l'avantage, voire la nécessité d'une souveraineté nationale absolue.

Certes, la souveraineté nationale a joué un rôle — un rôle très important et très constructif — dans cette évolution du régime féodal vers la nation-Etat, dans cette évolution vers la liberté démocratique et le perfectionnement social. J'admets, néanmoins, avec le préopinant que nous vivons dans un âge différent de celui où la souveraineté nationale est issue. L'époque actuelle n'est pas tant une époque d'indépendance — si important que soit cet élément — qu'une époque d'interdépendance. Ce serait non seulement manquer de sagesse mais même courir au désastre que de s'agripper à quelque interprétation stérile, négative et rivée à la lettre de la loi lorsqu'il est question de souveraineté nationale. Chaque fois que nous signons un traité avec d'autres pays, ne cédon-nous pas une partie de notre souveraineté? Ou, si l'on préfère, n'utilisons-nous pas notre souveraineté en vue de la paix et de la sécurité? Ne l'unissons-nous pas à celle d'autres Etats imbus des mêmes principes? N'abandonnons-nous pas un bien pour en acquérir un autre plus grand?

Le passage du concept de l'Etat-nation individuel, fondé sur la théorie austrienne de la souveraineté juridique, à celui d'une association d'Etats interdépendants est très important et doit être encouragé. L'idée gagne du terrain de mois en mois et d'année en année. Pour que cette initiative donne de bons résultats et qu'elle se révèle efficace, il faut toutefois qu'elle soit réalisée graduellement, sans trop devancer l'opinion publique des Etats appelés à faire partie d'une fédération comme celle qu'on envisage dans la résolution.

En outre, une fédération mondiale, à la Tennyson, s'il m'est permis de m'exprimer ainsi, n'est pas une fin en soi mais simplement un moyen d'atteindre une fin. Le but visé c'est la paix et la collaboration internationale. L'existence de cette fédération n'est pas une garantie que le but envisagé sera atteint, soit sur le plan international soit même sur le plan national. L'idée qu'une fédération empêche inévitablement toute guerre intestine a été définitivement détruite, je crois, en 1861, aux Etats-Unis. Nous n'avons pas à choisir entre l'Etat fédératif et l'anéantissement, mais entre la sécurité collective et l'anéantissement. Dans les circonstances actuelles, je me demande si la sécurité n'est pas plus facile à obtenir sans l'imposition d'une union fédérale.

Une fédération, surtout si le pouvoir y est trop inégalement réparti entre la puissance dominante, les Etats-Unis, et un pays comme le Luxembourg, ne dissiperait pas comme par enchantement tous les problèmes que pose la collaboration internationale. Notre propre commonwealth de nations offre, à mon avis, le plus bel exemple d'une étroite collaboration internationale et se passe pourtant d'institutions fédérales et d'union fédérative. De fait, si la collaboration entre les pays du Commonwealth était centralisée dans des institutions fédérales, elle ne serait peut-être pas aussi étroite qu'elle l'est présentement.

Une démarche de ce genre — car c'en est une — offre des difficultés. Si, ne les comprenant pas, nous nous lançons dans cette affaire, nous pourrions fort bien constater que, loin de progresser, nous avons reculé. Il est facile de deviner quelques-unes des questions qui seraient soulevées à un congrès de cette nature. Jusqu'à quel point la population de chaque pays consentirait-elle à modifier sa propre forme de gouvernement et accepterait-elle, dans le domaine économique et social, les changements radicaux qu'une telle fédération entraînerait inévitablement? Par exemple, en 1951, jusqu'à quel point ces pays renonceraient-ils à leur maîtrise à l'égard des exportations et des importations, des devises et des impôts, des finances et de l'immigration?

Il faudrait de toute nécessité qu'ils s'attaquent tout d'abord à ces questions avant d'adopter la convention constitutionnelle du genre de celle qu'envisage la proposition de résolution. Je prétends que cela susciterait plus de problèmes qu'une telle union pourrait en résoudre. Elle ferait aussi naître des espoirs qui, en ce moment, ne peuvent naturellement pas se réaliser. Cela pourrait être suivi de déceptions et de désillusions qui, au lieu de la favoriser, nuiraient à la cause d'une union plus étroite et d'une collaboration plus intime.

Un congrès de cette nature pourrait même faire naître, parmi les nations invitées à y participer, la confusion, la division et même la désunion. Loin de favoriser la fédération elle-même, toute tentative prématurée pourrait la retarder. L'honorable préopinant (M. Stewart) a signalé qu'à l'origine une convention de ce genre

ne s'étendrait qu'aux sept puissances qui ont appuyé la charte de l'Atlantique. On pourrait, il est vrai, comme il l'a dit, prendre les moyens d'inviter d'autres pays à y entrer plus tard.

Les sept pays signataires sont les États-Unis, le Royaume-Uni, la France, les Pays-Bas, la Belgique, le Luxembourg et le Canada. Nous aurons certainement des difficultés si nous commençons à choisir d'autres pays pour les inviter à participer avec nous à cette convention constitutionnelle. Une telle discussion à l'égard d'une convention de ce genre n'aiderait pas en ce moment, c'est du moins mon avis, à la réalisation des objectifs que nous avons en vue et qu'exprime la proposition de résolution.

Une convention de cette nature serait particulièrement embrouillante en raison des mesures déjà prises et des progrès réalisés en Europe dans la voie d'une fédération des États européens. Des entretiens très importants et très gros de conséquences se déroulent en Europe en vue de l'union européenne et de la création d'un organisme européen. Si importants et prometteurs que soient ces entretiens, ils ont déjà fait ressortir certaines des difficultés que rencontre même le projet d'une fédération européenne. Au-dessus de ces pourparlers, superposer des pourparlers de plus grande envergure en vue d'une fédération atlantique, d'une fédération plus vaste même que l'Atlantique, ce ne serait pas, à mon avis, favoriser le mouvement très important qui se dessine vers l'unité européenne.

Je rends un hommage sincère au motif qui a inspiré cette résolution; nous espérons tous que ce projet se réalisera un jour. Je ne crois pas néanmoins qu'il serait sage, en ce moment, de nous associer à pareille invitation tout hypothétique. Il y a aussi une difficulté dont je n'ai pas parlé: il s'agit des rapports des pays du Commonwealth avec un congrès de ce genre. Tous les pays en feront-ils partie ou seulement quelques-uns? Et si seulement quelques-uns sont admis ne serait-ce pas là un relâchement des liens qui unissent les pays du Commonwealth?

Il convient de signaler à la Chambre que le Congrès des États-Unis est de nouveau saisi de la question au cours de sa présente session. Il y a quelques semaines, le Premier ministre (M. St-Laurent) a reçu une lettre du sénateur Guy M. Gillette. Il écrivait au nom d'un certain nombre de sénateurs qui appuient une résolution du même genre inscrite au Sénat. Je ne lirai pas toute la lettre, mais je voudrais en lire un ou deux alinéas. Elle est adressée à notre Premier ministre (M. St-Laurent) et porte la date du 24 janvier 1951. Le premier alinéa fait mention de la résolution actuellement à l'étude au Sénat américain. Le sénateur Gillette, en parlant de cette résolution, écrit ce qui suit:

... C'est un effort en vue d'améliorer notre premier essai de collaboration dans la région de l'Atlantique. Elle propose que les sept pays qui furent les promoteurs du Traité de l'Atlantique-Nord envoient des délégués à un congrès en vue d'étudier dans quelle mesure la collectivité atlantique est prête à mettre en commun, dans l'intérêt général, ses ressources politiques, diplomatiques, militaires et économiques.

Sous ce rapport, la résolution est presque identique à celle dont nous sommes saisis. Puis le sénateur Gillette termine sa lettre ainsi qu'il suit:

Quelques-uns d'entre-nous ont entrepris de créer, parmi les membres du Congrès américain, un comité officieux destiné à tenter ce sondage. Il nous serait très précieux de savoir dans quelle mesure vos vues sur les moyens à prendre pour surmonter la présente crise s'accordent avec les vues décrites ci-dessus, et si vous seriez disposé à former un groupe semblable parmi les membres de votre Parlement.

Le 31 janvier, le premier ministre a répondu à cette lettre de la façon suivante:

Monsieur,

J'ai bien reçu votre lettre du 24 janvier, relativement à la résolution inscrite simultanément au nom du sénateur Kefauver, en votre propre nom et en celui d'un certain nombre de vos collègues et demandant que soit étudiée la possibilité de former une union des pays atlantiques.

Vous vous rendriez compte, je pense, combien il serait embarrassant pour nos deux pays si le chef du gouvernement de l'un deux allait exprimer son opinion sur le sens ou l'efficacité d'une proposition précise dont l'autre pays serait à faire l'examen et à l'égard de laquelle il n'aurait pris aucune décision. Je puis vous assurer, cependant, que si la résolution est adoptée et si le président fait droit à la demande qu'elle renferme, le Gouvernement canadien en fera l'examen le plus soigneux.

Quant à la possibilité de former un groupement analogue, au Parlement canadien et, notamment, à la Chambre des communes, notre régime constitutionnel différent ne permettrait pas au chef du Gouvernement de se faire le parrain d'un tel projet, à moins et jusqu'à ce que le programme soit devenu la politique du ministère lui-même. Le succès de la proposition que comporte votre résolution est de toute évidence lié à l'initiative que pourrait prendre en ce sens le gouvernement américain. C'est dire qu'il serait prématuré pour notre Gouvernement de prendre la moindre initiative jusqu'à ce que soit intervenue une décision de principe à Washington. Bien entendu, cela ne porte aucun préjudice à la présentation de motions analogues par des membres de notre Parlement, agissant à titre individuel. C'était justement le cas de la proposition de résolution dont notre Sénat a été saisi l'an dernier. Je regrette de ne pouvoir donner de réponse plus précise, mais je puis vous assurer, à vous et à vos collègues du Sénat américain, que toute proposition dont l'effet pratique serait de renforcer l'alliance nord-atlantique sera, je crois, favorablement accueillie au Canada.

Avant de terminer, j'aimerais signaler à la Chambre que des mesures effectives ont déjà été prises dans le dessein de renforcer la communauté nord-atlantique dans le cadre du pacte atlantique. Certes, ce ne sont pas là des mesures d'une portée aussi considérable que celles auxquelles voudrait nous engager ce projet de résolution. Les progrès dans cette voie ne seront peut-être pas aussi rapides, aussi importants que certains d'entre nous le voudraient. Pourtant, on a certainement avancé dans la mise en oeuvre de l'Article II, par exemple, du Traité de l'Atlantique-Nord. Les nations signataires du pacte ont mis au point des modalités de liaison en matière économique, notamment, je le reconnais, en ce qui concerne la défense. L'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord et l'Organisation européenne pour la collaboration économique ont établi des relations pratiques et efficaces, et je ne crois pas m'aventurer trop loin en disant que certaines fonctions économiques dont s'acquitte actuellement l'OECE passeront à l'OTAN.

Nous discutons aussi de l'institution d'un secrétariat permanent sous l'égide de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord, de sorte que nous réalisons présentement des progrès sous le régime de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord en vue de la mise sur pied d'une collectivité de l'Atlantique-Nord. Je soutiens que, pour le moment, c'est le moyen le plus efficace auquel nous puissions recourir en vue d'atteindre le noble objectif qui fait l'objet de la présente résolution.

J'ai dit récemment que notre alliance de l'Atlantique-Nord pourrait bien servir de base à un grand commonwealth coopératif économique du monde occidental, qui un jour pourrait devenir un commonwealth politique. On pourra dire qu'il s'agit là de chimères, mais je soutiens qu'aucun plan de moindre ampleur ne suffira à notre époque d'énergie nucléaire et d'avions à réaction; aucune perspective plus restreinte ne nous satisfera. Pour ma part je m'en tiens à ces paroles, mais je ne crois pas que la convocation d'un congrès du genre indiqué dans le projet de résolution contribuerait de façon appréciable à la réalisation de l'objectif ultime, la création d'un commonwealth des nations libres. Ainsi, afin que nous ne risquions pas de donner à entendre que nous sommes divisés et désunis, alors que nous sommes tous d'accord en principe, j'ose formuler l'espoir qu'on ne demandera pas le vote sur cette question en ce moment.

A la demande de M. Stewart, la Chambre a autorisé le retrait de sa résolution.

Traité de paix avec le Japon

Le 26 février 1951, M. Gordon Graydon (député conservateur-progressiste de Peel) a fait allusion à certains articles de journaux concernant le retour de M. John Foster Dulles, représentant spécial du Gouvernement des États-Unis, qui avait passé

six semaines en Extrême-Orient en vue d'y étudier la question japonaise et divers autres problèmes. A ce propos, M. Graydon a demandé si le Gouvernement canadien avait été tenu au courant des démarches de M. Dulles et si l'on pouvait s'attendre à une réunion prochaine en vue de la signature d'un traité de paix avec le Japon. Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. Pearson, a répondu ce qui suit:

Nous nous sommes tenus en rapport avec le gouvernement des États-Unis en général et avec M. Dulles en particulier, au sujet de la possibilité d'une conférence prochaine et d'un traité de paix avec le Japon. Grâce aussi à nos fonctionnaires qui se trouvent dans les pays qu'a visités M. Dulles, nous avons reçu des rapports sur les entretiens qu'il a eus au cours de son voyage au sujet d'un traité de paix avec le Japon. Nous espérons, d'ici à quelques jours, nous aboucher directement avec lui à Washington.

Pour ce qui est de la possibilité d'une conférence de paix à brève échéance au sujet du Japon, je dois me contenter de dire que, d'après certains indices, un règlement doit avoir lieu prochainement avec le Japon; il serait peu sage de ma part d'en dire davantage en ce moment.

Cessation de l'état de guerre avec l'Allemagne

Le 23 février, M. Donald Fleming (député conservateur-progressiste d'Eglinton) a demandé si le Gouvernement était intervenu de quelque façon en vue de mettre fin à l'état de guerre avec l'Allemagne. Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. Pearson, a répondu en ces termes:

Le Gouvernement n'a pris aucune mesure spéciale à cet égard depuis le discours que j'ai prononcé à la Chambre à ce sujet, il y a quelque temps. Cependant, on étudie la possibilité de mettre fin à l'état de guerre avec l'Allemagne autrement que par un traité de paix général.

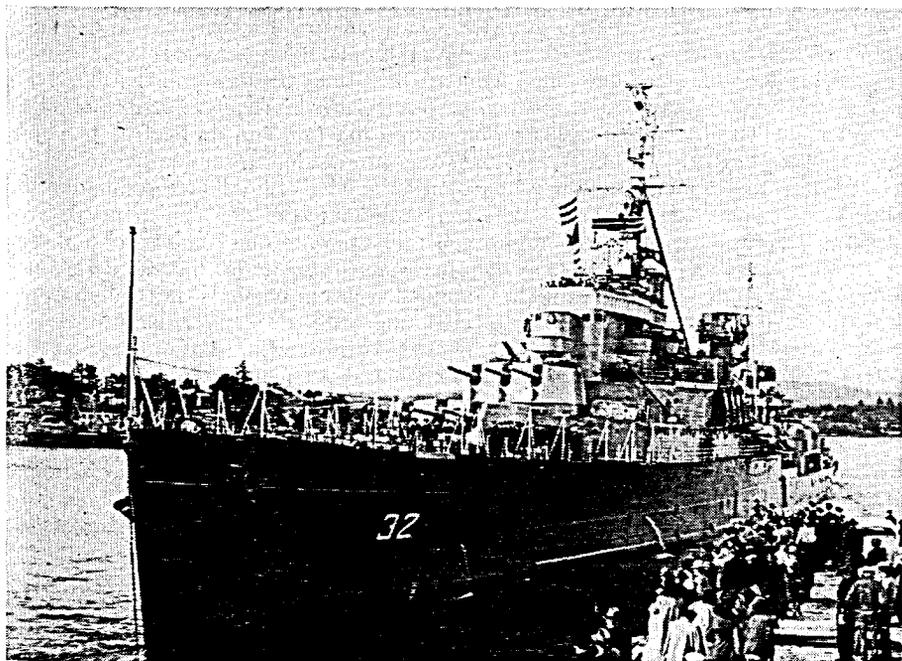


Photo: MRC

DEPART DU CROISEUR « ONTARIO » POUR LE PACIFIQUE-SUD

Le croiseur « Ontario » a quitté Esquimalt le 26 février pour entreprendre un voyage de manoeuvres de trois mois dans le Pacifique-Sud.

LE CANADA ET LES NATIONS UNIES

Le Conseil de tutelle

LE CONSEIL de tutelle a fait, en février, de rapides progrès dans l'examen des questions de fond inscrites à son ordre du jour. Aidé d'un certain nombre de sous-comités, il a examiné les rapports annuels que lui ont présentés les autorités chargées de l'administration des territoires sous tutelle de Samoa (Nouvelle-Zélande), des îles du Pacifique (États-Unis) et de Nauru (Australie). Un comité spécial du Conseil a examiné des requêtes présentées par certains groupes et particuliers de Samoa, du Togo britannique et du territoire sous tutelle des îles du Pacifique.

L'événement le plus marquant du mois a été la révision du règlement intérieur du Conseil. Au nombre des règles supplémentaires qu'on a adoptées figure une disposition accordant voix consultative à l'Italie dans les discussions du Conseil concernant la Somalie, territoire dont l'administration lui a été confiée. Quand cette décision a été prise, l'observateur de l'Italie, invité à occuper son siège au Conseil, a réclamé immédiatement pour son pays le droit de participer pleinement à tous les travaux du Conseil. Son attitude a trouvé une forme concrète dans une résolution, adoptée sur la recommandation de l'Argentine, qui prévoit l'inscription, à l'ordre du jour de la sixième session de l'Assemblée générale, de la question de la participation de l'Italie aux travaux du Conseil de tutelle. A la suite de cette décision, l'Assemblée devra donc résoudre l'intéressante question constitutionnelle de savoir si un État qui n'est pas membre des Nations Unies peut néanmoins jouir du droit de vote dans l'un de leurs organes principaux.

On s'attend que la session du Conseil de tutelle prenne fin vers la mi-mars.

Énergie atomique et armements de type classique

Dans une déclaration qu'il a faite devant l'Assemblée générale le 24 octobre 1950, le président Truman a exprimé l'idée qu'il y aurait peut-être moyen de rompre l'impasse à laquelle ont abouti les pourparlers relatifs à l'énergie nucléaire et au désarmement, en étudiant ces deux problèmes en fonction l'un de l'autre. Quelques semaines plus tard, l'idée était reprise dans une proposition, formulée par la délégation australienne, tendant à établir un comité chargé d'étudier la coordination des travaux des commissions existantes de l'énergie atomique et des armements de type classique. Le 13 décembre, l'Assemblée générale a adopté une résolution établissant un comité « chargé d'étudier les moyens propres à coordonner les travaux de la Commission de l'énergie atomique et de la Commission des armements de type classique, ainsi que l'opportunité de fusionner les attributions de ces deux organismes en les confiant à une nouvelle commission élargie du désarmement, et de faire rapport à ce sujet à la prochaine session ordinaire de l'Assemblée générale ». La résolution précisait que le comité devait être composé des membres du Conseil de sécurité et du représentant du Canada (à titre de membre de la Commission de l'énergie atomique).

Ce comité est un organisme spécial, chargé d'examiner le sujet et de présenter un rapport à la prochaine session de l'Assemblée générale. Un débat préliminaire a occupé la première séance du comité, qui s'était réuni le 14 février à la convocation de M. Trygve Lie. Le comité a rejeté une résolution soviétique tendant à admettre un représentant du régime de Pékin, vu que la question de la représentation chinoise dans un comité établi par l'Assemblée ne saurait être décidée que par l'Assemblée elle-même. On a aussi discuté, sans en arriver à une conclusion, la question de choisir un président permanent ou des présidents successifs. On espère que la question de la présidence et les autres points de procédure auront pu se régler à la deuxième réunion, qui a été convoquée pour le 2 mars, et que le Comité pourra ensuite élaborer le programme de ses travaux.

Comité des mesures collectives

La résolution intitulée « Union pour le maintien de la paix », que l'Assemblée générale a adoptée à sa cinquième session, a donné naissance au Comité des mesures collectives, chargé d'étudier les moyens d'organiser des mesures de sécurité collective sous l'égide des Nations Unies, et de présenter un rapport à ce sujet, avant le 1er septembre 1951, au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale. Le Canada est l'un des quatorze membres de ce comité.

A la demande de la délégation des États-Unis, la première réunion du comité a eu lieu le 28 février et a porté sur des questions d'organisation. Le Gouvernement canadien se concerte actuellement avec d'autres gouvernements pour arrêter le programme du comité.

Conseil économique et social

La douzième session du Conseil économique et social s'est ouverte le 20 février à Santiago (Chili). La délégation du Canada se compose des personnes suivantes: M. J. D. Kearney, ambassadeur du Canada en Argentine (représentant); M. J. F. Parkinson, de l'ambassade du Canada à Washington (représentant suppléant); Mlle B. M. Meagher, du ministère des Affaires extérieures à Ottawa (premier conseiller); M. Guy Beaudry, de l'ambassade du Canada à Santiago, et M. A.-R. Crépault, de la délégation permanente du Canada auprès des Nations Unies à New-York (conseillers).

A sa première séance, le Conseil a réélu à la présidence M. Hernan Santa Cruz, du Chili, et sir Ramaswami Mudaliar, de l'Inde, à la charge de premier vice-président. M. Jiri Nosek, Tchécoslovaquie, a été élu deuxième vice-président.

Comme les questions dont le Conseil est saisi à la session en cours sont relativement peu nombreuses, on espère qu'il épuisera son ordre du jour en quatre semaines environ. Les principaux problèmes à l'étude sont le programme d'assistance technique des Nations Unies, les secours et le relèvement en Corée, la mise en valeur des pays insuffisamment développés, le travail forcé et les mesures à prendre pour le supprimer.

En outre, le Conseil aura son débat annuel sur la situation économique mondiale, au cours duquel, cette année, on examinera probablement en détail les effets du réarmement mondial sur les programmes de développement économique.

Le Conseil exécutif du FISE

Le nouveau Conseil exécutif du Fonds international des Nations Unies pour le secours à l'enfance a tenu sa première réunion à Lake-Success du 9 au 13 février. Il se compose des dix-huit membres de la Commission des questions sociales et de huit autres membres. Ces derniers ont été élus en décembre 1950 par le Conseil économique et social, d'après le principe d'une juste représentation géographique et le degré de participation de chaque pays à l'activité du Fonds soit comme contributeur, soit comme bénéficiaire. Il résulte de cette réorganisation que la représentation des pays de l'Asie et du Moyen-Orient au sein du Conseil est passée de deux à huit membres.

Le Conseil exécutif a choisi Mme D. B. Sinclair, du Canada, pour être son premier président. Mme Sinclair avait fait partie de l'ancien Conseil exécutif depuis la création du FISE; elle avait été depuis 1946 présidente du Comité du programme. Son poste au Canada est celui d'adjointe administrative au sous-ministre du Bien-être social, du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social; pendant la seconde guerre mondiale, elle fut directrice du Service féminin de la Marine royale canadienne.

Au cours de ces réunions, le Conseil exécutif a examiné le rapport du Conseil précédent sur le travail du Fonds de secours à l'enfance en 1950. Le rapport fait

voir que le FISE avait reçu, fin 1950, \$152,800,000 en contributions. Ces ressources ont été consacrées au soutien des programmes gouvernementaux d'aide à l'enfance dans cinquante-huit pays et territoires, et à l'assistance aux réfugiés de Palestine. L'aide accordée par le FISE a pris diverses formes: vivres supplémentaires, matériel et personnel consultatif pour les services d'hygiène maternelle et puérile, aide aux centres de formation du personnel des services de puériculture, campagne internationale de vaccination antituberculeuse et matériel pour des établissements de conservation du lait et pour la production d'antibiotiques.

A l'avenir, en plus des programmes à long terme destinés à améliorer les services de santé puérile et d'aide à l'enfance, le travail du Fonds comportera l'envoi de secours dans les cas de besoins imprévus. A sa réunion du 13 février, le Conseil a approuvé d'importants programmes d'aide à l'enfance pour l'Europe, l'Asie et l'Amérique latine. Il a affecté une somme additionnelle de \$1,083,000 aux opérations qu'il poursuit en Grèce, en Yougoslavie et dans les camps de réfugiés de Palestine. Les autres affectations, soit \$550,000 pour les programmes du sud et du sud-est de l'Asie et \$285,000 pour la santé des enfants de l'Amérique latine, seront prélevées sur les fonds déjà mis en réserve pour chaque région.

L'Organisation météorologique mondiale

Depuis le 19 mars, l'Organisation météorologique mondiale tient son premier congrès à Paris. Cette organisation est la plus récente des institutions spécialisées; elle a été créée en mars 1950, lorsque trente pays eurent ratifié la Convention météorologique mondiale. Le congrès sera précédé d'une réunion extraordinaire des directeurs de l'Organisation météorologique internationale, laquelle procédera à sa propre dissolution et transmettra ses pouvoirs à la nouvelle organisation. De même que l'organisation à laquelle elle succède, l'OMM a pour but essentiel d'organiser sur le plan international un système assurant l'échange constant de rapports météorologiques sûrs et précis entre toutes les parties du monde. La première session s'occupera surtout d'établir les cadres administratifs, de décider des proportions que devra prendre le secrétariat permanent, d'élaborer le programme des quatre premières années, intervalle séparant les congrès, et de fixer le montant de la contribution des gouvernements participants. Le Canada a ratifié en 1950 la Convention de l'Organisation météorologique mondiale; il est ainsi, automatiquement, devenu membre de l'OMM. Une délégation du Canada assistera au premier congrès; elle sera dirigée par M. Andrew Thomson, contrôleur à la Division météorologique du ministère des Transports.

PROCHAINES PUBLICATIONS

On prévoit que le rapport intitulé *Le Canada et les Nations Unies 1950* sortira des presses peu de temps après les vacances parlementaires de Pâques.

Cette publication renferme un exposé de la part prise par le Canada dans le travail accompli en 1950 par les Nations Unies et les institutions spécialisées; elle fait suite à la série des documents publiés sur le sujet par les soins du ministère des Affaires extérieures depuis le rapport sur la Conférence de San-Francisco (1945).

On pourra se procurer *Le Canada et les Nations Unies 1950*, au prix de 50c. l'exemplaire, en s'adressant à l'Imprimeur du Roi, Ottawa.

REPRÉSENTANTS DU CANADA AUX RÉUNIONS INTERNATIONALES

(Liste des conférences internationales auxquelles le Canada s'est fait représenter en février 1951 et de celles auxquelles il pourra participer à l'avenir; les conférences antérieures sont énumérées dans les numéros précédents d' « Affaires extérieures »).

Commissions et organismes permanents

(La liste en est publiée une fois par an; voir « Affaires extérieures » de janvier 1951. A cette liste, il faut ajouter les comités de denrées suivants qui doivent siéger en permanence à Washington aussi longtemps que persistera la crise des matières premières).

Nom	Lieu	Date de création	Représentants du Canada
1. Comité permanent du caoutchouc, du zinc et du plomb	Washington	Février 1951	M. S. V. Allen, du ministère du Commerce; M. M.P. Carson, de l'ambassade du Canada à Washington (suppléant).
2. Comité permanent du soufre	Washington	Mars 1951	M. S. V. Allen, du ministère du Commerce; M. M.P. Carson, de l'ambassade du Canada à Washington (suppléant).
3. Comité permanent du coton et des bourres de coton	Washington	Mars 1951	M. S. V. Allen, du ministère du Commerce; M. M.P. Carson, de l'ambassade du Canada à Washington (suppléant).
4. Comité permanent du manganèse, du nickel et du cobalt	Washington	Mars 1951	M. S. V. Allen, du ministère du Commerce; M. M.P. Carson, de l'ambassade du Canada à Washington (suppléant).

Conférences du mois de février 1951

Négociations multilatérales sur les Tarifs donnant suite à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (Torquay, Angleterre), depuis le 28 septembre: M. L.D. Wilgress, haut commissaire du Canada à Londres, président; M. H. B. McKinnon, de la Commission canadienne du tarif, vice-président; MM. J. J. Deutsch, W. J. Callaghan et S. S. Reisman, du ministère des Finances; M. L. Couillard, du ministère des Affaires extérieures; MM. C. M. Isbister, A. L. Neal, B. G. Barrow, H. V. Jarrett et J.-P.-C. Gauthier, du ministère du Commerce; M. A. E. Richards, du ministère de l'Agriculture; M. H. H. Wright, du ministère des Affaires extérieures, secrétaire de la délégation.

Dixième Réunion plénière du comité consultatif du coton (Lahore, Pakistan), le 1er février: M. R. Grew, conseiller commercial, à la Nouvelle-Delhi.

Conseil exécutif de l'UNICEF (New-York), du 9 au 13 février: Mme D. B. Sinclair, du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

Troisième session du comité du bâtiment, du génie civil et des travaux publics de

l'OIT (Genève), du 12 au 24 février: délégués du gouvernement: MM. J. L. McDougall et W. W. Dawson, du ministère du Travail; délégués des employeurs: M. J. N. Flood, de Saint-Jean (N.-B.); M. Raymond Brunet, de Hull (P.Q.); délégués de travailleurs: M. J.-B. Delisle, de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada, et M. J. Connolly, de Toronto.

Comité consultatif pour le Sud et le Sud-Est de l'Asie (Colombo, Ceylan), le 12 février: délégué: M. D. M. Johnson, haut commissaire du Canada à Karachi; suppléant: M. P. Sykes, représentant du Canada auprès du Conseil de coopération technique à Colombo; conseillers: M. C. Read du ministère des Finances et M. J. Thurrott, du ministère des Affaires extérieures.

Conférence chargée d'étudier la création d'une armée allemande (Paris), le 15 février: observateur: le général G.-P. Vanier, ambassadeur du Canada à Paris; premier conseiller politique: M. Jean Chapdelaine, de la Mission canadienne à Bonn, Allemagne; conseiller: le brigadier R.-W. Moncel, du haut commissariat du Canada au Royaume-Uni.

Mars 1951

Comité de l'ordre du jour du Conseil économique et social (Santiago), le 16 février: Mlle B. M. Meagher, du ministère des Affaires extérieures.

Douzième session du Conseil économique et social (Santiago, Chili), le 20 février: représentant: M. J. D. Kearney, ambassadeur du Canada à Buenos-Aires; suppléant: M. J. F. Parkinson, de l'ambassade du Canada à Washington; conseiller principal: Mlle B. M. Meagher, du ministère des Affaires extérieures; conseillers: M. G.-V. Beaudry, de l'ambassade du Canada à Santiago; M. A. R. Crépault, de la délégation permanente du Canada aux Nations Unies (New-York), secrétaire de la délégation.

Cent-quatorzième session du Conseil d'ad-

ministration de l'OIT (Genève), du 26 février au 10 mars: délégué: M. A. H. Brown, du ministère du Travail; suppléant: M. N.F.H. Berlis, de la délégation permanente du Canada auprès du Bureau européen des Nations Unies.

Entretiens canado-américains sur les plans de répartition des fréquences dans les bandes de moins de 4,000 kcs (Washington, D.C.), le 26 février: M. C. J. Acton, du ministère des Transports, président; M. A. J. Dawson, du ministère des Transports; le lieutenant R. M. Dunbar, de la Marine royale canadienne; le capitaine L. H. Wylie, de l'Armée canadienne; le lieutenant de section W. D. Benton, du C.A.R.C.; M. G. E. Cox, de l'ambassade du Canada à Washington.

Conférences de mars et d'avril

Premier Congrès sud-américain du pétrole (Montevideo), du 12 au 16 mars.

Conférence interaméricaine sur la sécurité sociale (Buenos-Aires), du 12 au 31 mars.

Conférence spéciale des directeurs de l'Organisation météorologique internationale (Paris), le 15 mars.

Septième session de la Commission des questions sociales du Conseil économique et social (Genève), depuis le 17 mars.

Premier Congrès de l'Organisation météoro-

logique mondiale (Paris), le 19 mars.

Première réunion de la Commission des pêcheries du Nord-Ouest de l'Atlantique (Washington), du 2 au 14 avril.

Septième réunion du Conseil général et du Comité exécutif de l'OIR (Genève), du 4 au 18 avril.

Commission spéciale du Conseil économique et social (Genève), du 16 au 27 avril.

Sixième réunion du Conseil de l'UIT (Genève) le 16 avril.

PUBLICATIONS COURANTES

(À se procurer chez l'Imprimeur du Roi).

« Le corps diplomatique et les représentants consulaires à Ottawa », le 15 février 1951. (prix: 25c.).

DOCUMENTS DES NATIONS UNIES SUR DES SUJETS D'ACTUALITÉ

a) Documents photocopiés:

Rapport de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement; le 13 décembre 1950; document E/1873; 110 pp.

Rapport de la Commission des stupéfiants (cinquième session); le 29 décembre 1950; document E/1889; E/CN.7/216; 95 pp.

Programme d'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies (Mis en oeuvre en application des résolutions 58 (I), 200 (III) et 246 (III) de l'Assemblée générale)—Rapport du Secrétaire général; le 9 janvier 1951; document E/1893; 106 pp.

Rapport final du premier Conseil d'administration du fonds international des Nations Unies pour les secours à l'enfance, 11 dé-

cembre 1946 - 31 décembre 1950; le 13 janvier 1951; document E/IECF/L.8; 145 pp.

b) Publications imprimées:

Enseignement relatif à l'Organisation des Nations Unies et aux institutions spécialisées—Rapport présenté par le Secrétaire de l'Organisation des Nations Unies et par le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'UNESCO; le 2 mai 1950; document E/1687; 85 pp.; documents officiels du Conseil économique et social, onzième session, supplément spécial N° 1.

Répertoire des travaux d'ordre économique et social 1950 (N° 2); le 19 avril 1950; document E/1670; 574 pp.; \$3.75; numéro de vente: 1950.II.D.1.

Organisation mondiale de la santé:

a) *Troisième assemblée mondiale de la santé, Genève, 8-27 mai 1950*—Résolutions et décisions, séances plénières, commissions, annexes; décembre 1950; 604 pp.; prix: Fr. s. 13.-; Actes officiels de l'Organisation mondiale de la santé N° 28.

b) *Conseil exécutif, sixième session tenue à Genève du 1er au 9 juin 1950*; Résolutions et décisions, annexes; 53 pp.; décembre 1950; prix: Fr. s. 2.-; Actes officiels de l'Organisation de la santé N° 29.

DÉCLARATIONS ET DISCOURS

On peut obtenir de la Division de l'Information du ministère des Affaires extérieures, à Ottawa, les textes suivants qui sont diffusés tant au Canada qu'à l'étranger:

Déclaration de M. L. B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures et président de la délégation du Canada à l'Assemblée générale des Nations Unies, faite à la Première Commission (Questions Politiques) le 30 janvier 1951, expliquant les votes du Canada sur les résolutions arabo-asiatique et américaine relatives à la Corée (N° 51/3).

Revue de la situation internationale, déclaration de M. L. B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, à la Chambre des communes le 2 février 1951 (N° 51/4).

Le Canada et le Plan de Colombo, déclaration de M. L. B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, à la Chambre des communes le 21 février 1951 (N° 51/6).

Numéro de série diffusée à l'étranger seulement:

Canada's Defence Programme, déclaration de M. Brooke Claxton, ministre de la Dé-

fense nationale, à la Chambre des communes le 5 février 1951 (N° 51/5).

RADIO-CANADA

Revue trimestrielle de l'activité du service international

(Décembre 1950 - février 1951)

Le Canada diffuse maintenant en quatorze langues

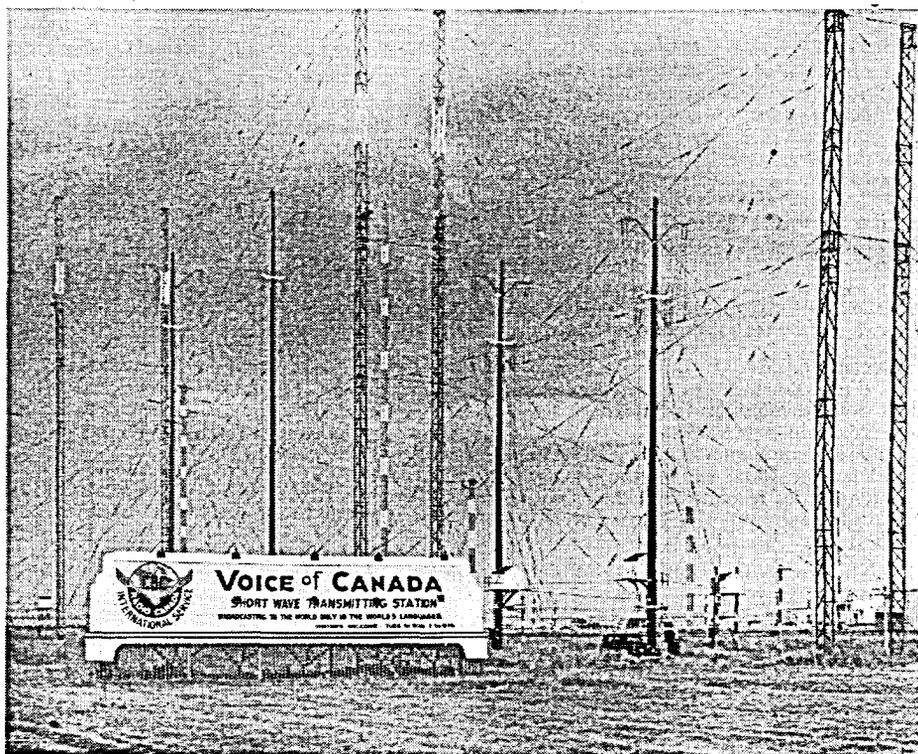
La « voix du Canada » vient d'ajouter la Finlande et la Russie à son champ d'action. Le 3 décembre 1950, le Service international transmettait son premier programme d'une demi-heure à la Finlande. Ces programmes dominicaux hebdomadaires d'une demi-heure (1530-1600, heure du méridien de Greenwich) comprennent des actualités canadiennes, des renseignements sur les industries de base du Canada, des récits d'intérêt humain et des reportages sur les activités finno-canadiennes. Fait intéressant à noter, après quatre semaines, Radio-Canada avait déjà reçu 25 lettres d'auditeurs finlandais enthousiastes. Le 4 février 1951, l'émission en langue russe a été inaugurée; elle est maintenant diffusée chaque jour de 1415 à 1445 et de 2200 à 2230 (heure du méridien de Greenwich). Lors du programme inaugural, l'ancien ambassadeur du Canada à Moscou, M. Dana Wilgress, a adressé un message à la population de l'Union soviétique.

Tournée de reconnaissance en Amérique latine

Afin de contrôler l'efficacité des émissions actuelles sur ondes courtes en espagnol et en portugais et de faire des recommandations en vue de les améliorer, M. H. W. Morrison, directeur du Service de l'Amérique latine, a effectué une tournée de reconnaissance en novembre et décembre 1950. Il a visité les principaux centres d'Amérique latine et toutes les missions diplomatiques et commerciales du Canada, ce qui lui a permis de passer par 9 Républiques et 13 villes, et de faire un trajet de 20,000 milles par avion.

Grâce à l'aide des bureaux extérieurs du Canada, M. Morrison a pu rédiger un rapport éminemment révélateur. Les émissions actuelles sur ondes courtes sont très bien captées en Amérique latine, comme l'attestent les 5,472 lettres reçus en 1950, dont le nombre est le double de celui de l'année précédente. Selon M. Morrison, ce succès est d'autant plus remarquable que la BBC et la « Voice of America » peuvent utiliser aux mêmes heures de deux à cinq fois plus de fréquences que Radio-Canada, qui est limité à deux fréquences.

Mars 1951



LA VOIX DU CANADA

On voit sur la vignette une partie du réseau d'antennes du poste d'émission sur ondes courtes du service international de Radio-Canada, à Sackville (Nouveau-Brunswick).

Notes concernant les programmes radiodiffusés

Section allemande

La section allemande a diffusé deux émissions dignes d'une mention particulière. Au mois de décembre dernier, elle a interviewé aux Nations Unies les représentants de la République fédérale d'Allemagne, qui s'occupent des problèmes relatifs aux prisonniers de guerre. En janvier, elle a présenté sous forme dramatique une visite aux mines d'amiante du Québec, sous le titre « L'Amiante »; il s'agissait d'une émission d'enseignement scolaire destinée à la Radio allemande du Nord-Ouest, de Hambourg.

Section italienne

La section italienne a présenté, au moyen d'entrevues radiodiffusées, un certain nombre de personnalités parmi lesquelles le professeur Dordoni, invité du Conseil canadien pour la reconstruction, et M. Brusasca, sous-secrétaire aux Affaires étrangères d'Italie. D'autre part, M. Giuseppe Caraci, professeur de géographie à l'Université de Rome, qui prenait part au stage d'études géographiques organisé au Collège Macdonald sous les auspices de l'UNESCO, a parlé en décembre, au cours de quatre émissions, sur « Le Canada et sa géographie, vus par un homme de science italien ».

Section française

Le service français présente tous les dimanches, à 1745 (heure du méridien de Greenwich), Camille Bernard, chanteuse canadienne, ancienne élève de la célèbre Yvette Guilbert, accompagnée au piano par Marie-Thérèse Paquin, dans une série d'émissions intitulées « Chansons de France et du Canada ». Un autre programme intéressant, « Les grandes figures de l'histoire du Canada », évoque dans une série de sketches dramatiques d'un quart d'heure, diffusés le lundi à 1745 (Greenwich), des figures célèbres de l'histoire du Canada comme celles de Jacques Cartier, Champlain, Vancouver, Mackenzie, Hudson, Iberville.

Section

l'Am
servi
système
prépa
avec
sud-a

Section

extér
prog
ciaux
pour
la cé
mess
un p
cath
cana

Section

déce
men
vaqu
réun
« Qu
ques
émot
(don
mun

Le te

paré
envo
chai
Les

l'étr
gran
en i
Hea
froy

Ma

Section anglaise

La réduction du temps qui lui est alloué, due à la diffusion d'émissions espagnoles vers l'Amérique latine ainsi que de programmes russes et finlandais vers l'Europe, a obligé le service de langue anglaise à se limiter aux nouvelles et commentaires. Il a mis au point un système, sorte de service par correspondance aérienne, qui offre des conférences spéciales préparées au Canada pour servir à l'étranger. La section s'est notamment mise en rapports avec Radio-Pakistan, Radio-Ceylan, la Radio panindienne, la Radio australienne, la Radio sud-africaine et les Commissions de radiodiffusion de la Nouvelle-Zélande.

Section hollandaise

En décembre, le service hollandais a interviewé M. P. Mijksenaar, agent des relations extérieures de la ville d'Amsterdam, à l'intention de Radio NCRV, de Hilversum. Divers programmes de Noël ont été enregistrés sur disques: trois programmes en dialectes provinciaux destinés à la Radio régionale du Nord; trois autres comportant des messages privés, pour Radio-VARA, de Hilversum; un programme à l'intention de NCRV Hilversum relatant la célébration des fêtes de Noël par les immigrants protestants de Hollande et contenant un message de circonstance de M. A. Sevenster, consul général des Pays-Bas à Montréal; enfin, un programme pour Radio KRO sur la célébration de la Noël par les immigrants hollandais catholiques. D'importants reportages ont été diffusés en janvier et février sur l'industrie canadienne, le transport aérien subventionné des immigrants, et les Nations Unies.

Section tchèque

Depuis quelques mois, les émissions en langue tchèque ont un caractère politique. En décembre, un juriste connu comparait, dans une série intitulée « Le règne du droit, fondement de la démocratie », le régime démocratique canadien à celui qui existe en Tchécoslovaquie. Le professeur J. Mallory, de l'Université McGill, a donné une série d'entretiens, réunis sous le titre « La théorie marxiste et la propagande communiste ». Les rubriques « Quels sont les Partisans de la Paix » et « Le Congrès de Prague des Partisans tchécoslovaques de la Paix » ont donné lieu à d'intéressants commentaires. Une émission extrêmement émouvante a porté sur l'accueil réservé, au Canada, à six « personnes déplacées » aveugles (dont un Tchèque) qui n'auraient pu trouver à s'établir dans un pays d'obédience communiste.

Le tour du monde par transcription

Des transcriptions de l'émission de Noël « Christmas Show », de Howard Cable, préparées et enregistrées par la Section des transcriptions du Service international, ont été envoyées à 48 pays, et toutes les sections de langues étrangères en ont fait la diffusion. La chaîne nationale du Canada en a également fait une « Fantaisie de Noël » le 24 décembre. Les stations d'émission qui s'en sont servies se sont montrées enthousiastes.

Le Service international a fait parvenir à une quarantaine de missions canadiennes de l'étranger, ainsi qu'à certaines stations d'émission non commerciales, une série de sept programmes d'un quart d'heure de la chanteuse Gisèle, qui s'accompagne elle-même au piano en interprétant des chants populaires modernes ou anciens. La deuxième symphonie de Healey Willan, interprétée par l'orchestre symphonique de Toronto sous la direction de Geoffrey Waddington, sera distribuée prochainement.

SERVICE INTERNATIONAL DE RADIO-CANADA

ÉMISSIONS QUOTIDIENNES SUR ONDES COURTES

Horaire en vigueur en mars 1951 (sujet à changements)

Heure du
méridien de
Greenwich

EUROPE

Lettres d'appel

1350-1400	Ouverture—Sauf le samedi et le dimanche	CKNC et CKCX
1400-1415	Commentaires des Nations Unies—Sauf le samedi et le dimanche	
1405-1415	Ouverture—Dimanche et samedi seulement	
1415-1445	Russe	
1445-1530	Commentaires des Nations Unies—Sauf le samedi et le dimanche	
1445-1600	Programmes à l'Europe	
1445-1515	Suèdois—Dimanche seulement	
1515-1530	Programmes à l'Europe—Dimanche seulement	
1530-1600	Finlandais—Dimanche seulement	
1530-1600	Programmes à l'Europe—Sauf le samedi et le dimanche	
1600-1630	Tchèque	
1630-1645	Allemand	CKNC et CKCS
1645-1700	Hollandais	
1700-1730	Anglais	
1730-1745	Tchèque	
1745-1815	Français	
1815-1845	Hollandais	
1845-1900	Anglais	CKCS
1900-1920	Suèdois	CKCS et CHOL
1920-1940	Norvégien	
1940-2000	Danois	
2000-2030	Allemand	
2030-2100	Italien	
2100-2130	Tchèque	CKCS et CKLO
2130-2200	Français	
2200-2230	Russe	CKLO et CKRZ
2230-2245	Anglais	
2245-2300	Anglais	CHOL et CKLO
2300-2315	Tchèque	
2315-2330	Tchèque—Samedi et dimanche seulement	
2315-2330	Allemand—Du lundi au vendredi	

AMÉRIQUE LATINE ET ANTILLES

2350-0040	Portugais	CKCX et CKRA
0040-0145	Espagnol	
0145-0200	Français	
0200-0230	Anglais	CKCS et CKRA
0230-0245	Hollandais—Samedi seulement	
0230-0245	Espagnol—Sauf le samedi	
0245-0335	Espagnol	

AUSTRALIE ET NOUVELLE-ZELANDE

0430-0505	Commentaires des Nations Unies—Sauf le dimanche et le lundi	CKLX et CHOL
0840-0950	Programmes anglais aux régions du Pacifique-sud-ouest— Dimanche et mercredi seulement	CKLO et CHOL

TERRITOIRES DU NORD-OUEST

0420-0500	Le Messager du Nord—Lundi seulement	CKLO et CKOB
-----------	-------------------------------------	--------------

CKNC	17.82 mc/s 16.84 mètres	CKRA	11.76 mc/s 25.51 mètres
CKCS	15.32 mc/s 19.58 mètres	CHOL	11.72 mc/s 25.60 mètres
CKCX	15.19 mc/s 19.75 mètres	CKLO	9.63 mc/s 31.15 mètres
CKLX	15.09 mc/s 19.88 mètres	CKOB	6.09 mc/s 49.26 mètres
	CKRZ	6.06 mc/s 49.50 mètres	

REPRÉSENTANTS DU CANADA À L'EXTÉRIEUR

(Cette liste paraît maintenant trimestriellement. Nous signalerons cependant à nos lecteurs les changements qui pourront survenir entre chaque publication.)

Allemagne.....	Chef de la mission militaire à Berlin.	Berlin (Commonwealth House, 40 Johannesberger Strasse).
	Chef de la mission à Bonn.....	Bonn (14 Zittelmannstrasse).
	Consul.....	Francfort (145 Fuerstenberger Strasse).
Argentine.....	Ambassadeur.....	Buenos-Aires (Bartolomé Mitre, 478).
Australie.....	Haut commissaire.....	Canberra (State Circle).
	Secrétaire commercial.....	Melbourne (83 William Street).
	Conseiller commercial.....	Sydney (City Mutual Life Building).
Belgique.....	Ambassadeur.....	Bruxelles (46, rue Montoyer).
Brésil.....	Ambassadeur.....	Rio-de-Janeiro (Avenida Presidente Wilson, 165).
	Consul et secrétaire commercial	Sao-Paulo (Edificio Alois, rua 7 de Abril, 252).
Chili.....	Ambassadeur.....	Santiago (Bank of London and South America Building).
Chine.....	Ambassadeur.....	Nankin (147 Hankow Road).
	Consul général.....	Changhai (27 The Bund).
Colombie.....	Commissaire de commerce.....	Bogota (Edificio Colombiana de Seguros).
Congo Belge.....	Commissaire de commerce suppléant	Léopoldville (Casier postal N° 373).
Cuba.....	Ambassadeur.....	La Havane (Avenida de las Misiones N° 17).
Danemark.....	Ministre.....	Copenhague (Osterbrogade 26).
Égypte.....	Commissaire de commerce.....	Le Caire (Osiris Building, Sharia Walda, Kasr-el-Doubara).
Espagne.....	Commissaire de commerce.....	Madrid (Avenida José Antonio, 70).
États-Unis.....	Ambassadeur.....	Washington (1746 Massachusetts Ave.).
	Consul.....	Boston (532 Little Building).
	Consul général.....	New-York (620 Fifth Avenue).
	Consul général.....	Chicago (Daily News Building).
	Vice-consul honoraire.....	Portland, Maine (503, 120 Exchange Street).
	Consul.....	Détroit (1035 Penobscot Building).
	Consul général.....	San-Francisco (400 Montgomery St.).
	Commissaire de commerce.....	Los-Angeles (Associated Realty Building).
Finlande.....	Ministre.....	Stockholm (Strandvagen 7-C).
France.....	Ambassadeur.....	Paris (72, avenue Foch).
Grèce.....	Ambassadeur.....	Athènes (31, boulevard de la Reine Sophie).
Guatemala.....	Commissaire de commerce.....	Guatemala (20 sud, Quatrième avenue).
Hong-Kong.....	Commissaire de commerce.....	Hong-Kong (Hong Kong Bank Building).
Inde.....	Haut commissaire	Nouvelle-Delhi (4 Aurangzeb Road).
	Secrétaire commercial suppléant	Bombay (Gresham Assurance House).
Islande.....	Ministre.....	Oslo (Fridtjof Nansens Plass 5).
Irlande.....	Ambassadeur.....	Dublin (92 Merrion Square West).

Italie.....	Ambassadeur.....	Rome (Via Saverio Mercadante, 15).
Jamaïque.....	Commissaire de commerce.....	Kingston (Canadian Bank of Commerce Chambers).
Japon.....	Chef de la mission de liaison.....	Tokyo (16 Omote-Machi, 3 Chome, Minato-Ku).
Luxembourg.....	Ministre.....	Bruxelles (Ambassade du Canada).
Mexique.....	Ambassadeur.....	Mexico (Paseo de la Reforma N° 1).
Norvège.....	Ministre.....	Oslo (Fridtjof Nansens Plass 5).
Nouvelle-Zélande.....	Haut commissaire.....	Wellington (Government Life Insurance Building).
Pakistan.....	Haut commissaire.....	Karachi (Hôtel Métropole).
	Commissaire de commerce par intérim.	Karachi (The Cotton Exchange, McLeod Road).
Pays-Bas.....	Ambassadeur.....	La Haye (Sophialaan 1A).
Pérou.....	Ambassadeur.....	Lima (Edificio Boza, Plaza San Martin).
Philippines.....	Consul général et commissaire de commerce	Manille (Tuason Building, 8-12 Escolta).
Pologne.....	Chargé d'affaires.....	Varsovie (Hôtel Bristol).
Portugal.....	Consul général suppléant et commissaire de commerce.	Lisbonne (Rua Rodrigo da Fonseca, 103).
Royaume-Uni.....	Haut commissaire.....	Londres (Canada House).
	Commissaire de commerce.....	Liverpool (Martins Bank Building).
	Commissaire de commerce.....	Glasgow (200 St. Vincent Street).
	Commissaire de commerce.....	Belfast (36 Victoria Square).
Singapour.....	Commissaire de commerce suppléant	Singapour (Pièce D-5, Union Building).
Suède.....	Ministre.....	Stockholm (Strandvagen 7-C).
Suisse.....	Ministre.....	Berne (Thunstrasse 95).
Tchécoslovaquie.....	Chargé d'affaires.....	Prague 2 (Krkowska 22).
Trinidad.....	Commissaire de commerce.....	Port-d'Espagne (43 St. Vincent Street).
Turquie.....	Ambassadeur.....	Ankara (11, Ayranci Baglari, Kavaklidere).
	Secrétaire commercial.....	Istamboul (Istiklal Caddesi, Kismet Han N° 3/4, Beyoglu).
Union Sud-Africaine.....	Haut commissaire.....	Pretoria (4, Barclays Bank Building).
	Commissaire de commerce.....	Cape-Town (Grand Parade Centre Building, Adderley Street).
	Commissaire de commerce	Johannesburg (Mutual Building).
U.R.S.S.....	Chargé d'affaires par intérim.....	Moscou (23 Starokonyushny Pereulok)
Venezuela.....	Consul général.....	Caracas (8° Peso, Edificio America).
Yougoslavie.....	Ministre.....	Belgrade (Sv. Markovica 20).
	Chargé d'affaires par intérim	
Nations Unies.....	Délégué permanent.....	New-York (Pièce 504, 620 Fifth Avenue).
	Délégué permanent.....	Genève (La Pelouse, Palais des Nations)
OECE*.....	Représentant.....	Paris 16e (a/s Ambassade du Canada).

*Organisation européenne de coopération économique.



AFFAIRES EXTÉRIEURES

Volume 3

Avril 1951

N° 4

	PAGE
La crise coréenne.....	118
La politique étrangère de l'Inde.....	121
Présentation du tableau de Hobbema.....	126
Les Affaires extérieures au Parlement: Déclarations sur la politique du gouvernement.....	128
Conférence internationale des matières premières.....	135
Le Canada et les Nations Unies.....	137
Publications	143
Nominations et mutations.....	144
Nominations et déplacements de représentants d'autres pays.....	144
Représentants du Canada aux réunions internationales.....	145
Accords internationaux	147
Documents des Nations Unies sur des sujets d'actualité.....	147
Déclarations et discours.....	148

Sous le titre *Affaires extérieures*, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international. Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: UN DOLLAR par année (étudiants: 50c.) franco. Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur du Roi, Ottawa (Canada).

Ministère des Affaires extérieures
Ottawa, Canada

LA CRISE CORÉENNE

PENDANT LE MOIS DE MARS, ce sont les opérations et les chefs militaires qui ont occupé l'avant-scène des événements de Corée. Les forces des Nations Unies ont constamment progressé vers le nord, se déplaçant lentement et prudemment tout en s'efforçant de ne pas perdre le contact avec les troupes ennemies. Rencontrant une résistance de moins en moins forte, elles se sont portées près du 38^e parallèle et, à la fin de mars, elles avaient en fait libéré la Corée du Sud pour la seconde fois en six mois.

Dans leurs déclarations sur la situation coréenne, le commandant des Nations Unies et son adjoint en Corée ont souligné que les opérations militaires semblaient s'orienter vers une impasse. Le 7 mars, en effet, le général MacArthur déclarait entre autres choses ce qui suit: « A supposer que les forces terrestres et le matériel de l'ennemi continuent de s'acheminer au même rythme vers la zone de combat en Corée, que les entraves qui nous empêchent actuellement de lancer une contre-offensive continuent de paralyser notre action et que nos effectifs ne reçoivent aucun renfort important, nos troupes devront fatalement avec le temps et théoriquement toucher un point mort sur la ligne des opérations militaires. Par la suite, toute nouvelle avance de notre part serait, du point de vue militaire, plus profitable à l'ennemi qu'aux forces des Nations Unies. » Le général a affirmé que la formule voulue pour sortir de cette impasse devra émaner d'une autorité investie de pouvoirs plus étendus que ceux qui lui ont été conférés par les Nations Unies. Le 12 mars, le général Ridgway déclarait à son tour que le combat allait probablement atteindre le point mort; il a ajouté cependant « que si la guerre se terminait au moment où nos forces possédaient la maîtrise du territoire coréen jusqu'au 38^e parallèle, il y aurait là pour les Nations Unies une victoire éclatante ». Il est à noter que cette déclaration nie toute obligation de la part des Nations Unies d'unifier la Corée par la force. Quelques jours plus tard, le général MacArthur a réitéré l'opinion qu'une impasse était inévitable et qu'il était nécessaire d'obtenir de nouvelles décisions « au palier international le plus élevé ».

Dans ses commentaires sur les observations du général Ridgway, le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures a déclaré ce qui suit à la Chambre des communes, le 20 mars: « Je préfère y voir moins une partie nulle que la stabilisation de la situation militaire. Nous pouvons même en arriver au point où nous ayons, de fait, une cessation des hostilités. Que ferons-nous alors? Tout ce que je puis dire à ce propos, monsieur l'Orateur, c'est que s'il y avait effectivement trêve à peu près au niveau du 38^e parallèle, il faudrait, à mon avis, que nous profitions de l'avantage d'une telle situation, de cette stabilisation militaire, pour entamer, de nouveau, des pourparlers avec les gens de l'autre côté de la ligne, pour peu que ce soit possible. Et je n'ai pas d'illusions sur les difficultés à cet égard. » Tout en estimant avec le général Ridgway qu'« il n'appartient pas aux Nations Unies d'unifier la Corée par la force », M. Pearson a déclaré: « mais elles doivent faire tout en leur pouvoir en vue de réaliser cette unité. Il me semble que le meilleur moyen d'y arriver c'est par la voie de pourparlers, si possible. »

Déclaration du général MacArthur

Le fait de reconnaître l'existence éventuelle d'un point mort dans les opérations et la limitation des objectifs militaires à la libération de la République de Corée, trahit chez les pays représentés dans les forces des Nations Unies le désir croissant d'en arriver à bref délai à un règlement politique et à l'abandon d'une lutte apparemment sans issue. Dans une déclaration qu'il a faite le 24 mars, le général MacArthur a dit: « Je suis prêt à conférer sur place avec le commandant en chef des forces ennemies dans un effort sincère pour régler les objectifs politiques des Nations Unies en Corée

et mettre fin au combat. » Mais il a ajouté : « L'ennemi doit maintenant savoir, après une amère expérience, que si les Nations Unies décidaient de cesser leurs patients efforts en vue de circonscrire la guerre au territoire coréen, et de pousser les opérations militaires jusqu'à ses régions côtières et à ses bases intérieures, la Chine rouge se trouverait acculée au risque d'un effondrement militaire imminent. » Certains ont interprété cette déclaration comme une menace, en ce sens que, si l'offre de paix était rejetée, les Nations Unies prendraient des mesures militaires contre la Chine. Tel est, en tout cas, le sens que la radio de Pékin a donné à cette déclaration, car elle annonçait dans la soirée du 28 mars que l'offre de paix avait été écartée comme étant un « bluff » et une « insulte au peuple chinois ».

La déclaration la plus controversée du général MacArthur a été celle-ci : « Toute décision en vue de régler le problème coréen ne devrait présenter aucune difficulté insurmontable à condition que l'on cherche à résoudre les questions en cause suivant leur importance intrinsèque sans les compliquer d'autres considérations qui n'ont aucun rapport direct avec la Corée, telles la question de Formose et l'admission de la Chine aux Nations Unies. » Ces paroles allaient à l'encontre de la déclaration de principes adoptée le 13 janvier 1951, avec l'assentiment des États-Unis, par la Commission politique des Nations Unies, selon laquelle le problème coréen est lié à celui de Formose et à la représentation chinoise aux Nations Unies.

Aussi le Département d'État s'empressa-t-il de manifester la surprise que lui causait la déclaration du général MacArthur. Le 24 mars, à la suite de consultations en très haut lieu, la déclaration suivante était publiée : « Le général MacArthur dirige les opérations militaires des Nations Unies en Corée en conformité des directives militaires qui lui sont données par l'entremise des chefs d'état-major interarmes des États-Unis et qui, comme le Président l'a précisé lors d'une récente conférence de presse, répondent parfaitement aux besoins de la situation militaire actuelle en Corée. Les questions d'ordre politique que le général MacArthur a déclaré n'être pas de son ressort en sa qualité de commandant militaire font l'objet d'études au sein des Nations Unies et de consultations intergouvernementales. »

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a signalé ce problème dans l'allocution qu'il a prononcée à Ottawa le 31 mars. Parlant des dangers qui menacent l'unité du monde libre, M. Pearson a déclaré :

L'autre danger que court l'unité du monde libre surgit quand ceux qui ont été chargés par les Nations Unies de la responsabilité militaire se permettent de faire des déclarations discutables qui outrepassent leur domaine et sèment la confusion, le trouble et même le désaccord. Il me paraît aussi impolitique, et même aussi dangereux, pour les généraux d'intervenir dans les questions de politique internationale qu'il le serait pour les diplomates de vouloir déterminer la stratégie militaire. C'est un de ces cas où il me semble que l'expert ne doit pas sortir de son domaine. Autrement, des difficultés inutiles surgissent et entravent cette coopération sans réserve qui est indispensable entre amis.

Question du 38^e parallèle

La recherche d'une solution satisfaisante au problème coréen a surtout porté sur la question du 38^e parallèle. Dès le début du mois, à mesure que les forces des Nations Unies poursuivaient leur avance, il devint évident qu'il faudrait bientôt prendre une décision sur les mesures à adopter lorsque le parallèle serait atteint. Après la retraite énigmatique des forces ennemies au milieu du mois, il parut de la plus haute importance de trancher la question de savoir s'il fallait refranchir la frontière.

En réponse à une interpellation intervenue à ce sujet à la Chambre des communes, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré, le 20 mars :

L'examen de cette question présente une véritable difficulté, à mon sens, parce qu'en ce moment, cet après-midi même, des discussions officieuses sont en cours à Washington avec les autres pays qui participent à la campagne coréenne en vue de décider quelle directive politique appropriée on pourrait donner au commandant des troupes des Nations Unies en Corée, si on décidait de lui en donner une.

Le lendemain, M. Acheson, secrétaire d'Etat des États-Unis, a répondu négativement à un journaliste qui lui demandait si le commandant des Nations Unies avait besoin d'une nouvelle autorisation pour franchir le 38^e parallèle. M. Acheson a ajouté cependant que les États-Unis et leurs alliés des Nations Unies devraient se mettre d'accord sur ce point, mais sans dire si les forces des Nations Unies franchiraient le parallèle.

Le commandant des Nations Unies lui-même, de retour d'une visite d'une d'une journée au front, a révélé le 24 mars à Tokyo les intentions immédiates de ses forces. Dans le communiqué dont il a donné lecture, le général MacArthur a déclaré se qui suit:

Aucun autre commentaire ne paraît nécessaire au sujet du 38^e parallèle, dont le statut a été exposé en détail dans des déclarations récentes émanant de Washington, de Londres et d'autres capitales. En réalité, le 38^e parallèle n'a jamais eu de portée militaire. Nos forces navales et aériennes le franchissent à volonté, et nos forces terrestres, comme celles des communistes d'ailleurs, l'ont fait par le passé. J'ai donné instructions à la VIII^e armée de le franchir encore si sa sécurité rend cette action souhaitable du point de vue tactique.

Washington n'a rien objecté à cette déclaration qui, de fait, était conforme à l'observation récente du président Truman, à savoir que le franchissement du parallèle était une question d'ordre tactique à trancher par le commandant des Nations Unies. Trois jours après, la déclaration du général MacArthur était confirmée par le général Marshall, secrétaire des États-Unis à la Défense, qui déclarait que le commandant des Nations Unies se guiderait sur la nécessité d'assurer la sécurité des troupes qui relèvent de son commandement. Il a ajouté que la question du franchissement en masse du parallèle était d'ordre politique.

A l'ONU, le Comité des bons offices attendait encore, à la fin du mois, une réponse du Gouvernement du Peuple de Chine à ses offres de médiation tendant à préparer la voie à des négociations en vue du règlement pacifique du différend. Le Comité des mesures additionnelles s'est réuni le 8 mars afin d'examiner le rapport du bureau nommé en février pour établir une liste provisoire des mesures que l'on pourrait prendre. Ce Comité a nommé un sous-comité composé de cinq membres, qui est chargé d'étudier l'application pratique des mesures proposées par le bureau, ainsi que leur ordre de priorité.

LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE DE L'INDE

D'après diverses déclarations récentes du Premier ministre de l'Inde

DES RÉCENTES déclarations de M. Nehru, Premier ministre et ministre des Affaires étrangères de l'Inde, permettent de jeter quelque lumière sur les principes et les attitudes fondamentales qui sont à la base de la politique étrangère de l'Inde. Le désir de paix de l'Inde et le désastre certain qu'une autre guerre universelle entraînerait pour l'ensemble du monde civilisé sont les thèmes que le Premier ministre semble avoir le plus fréquemment développés dans ses discours de l'année dernière. Le 12 février 1951, devant le Parlement de son pays, il parlait ainsi de la réunion des Premiers ministres du Commonwealth à Londres:

Notre premier objectif à chacun était le maintien de la paix dans notre monde affligé. Nous nous rendions tous compte qu'une guerre universelle serait le plus terrible des désastres et que nous devions tous faire l'impossible pour la prévenir.

Du rôle de l'Inde dans les affaires internationales, M. Nehru disait dans le même discours:

Nous ne prétendons pas exercer une grande influence sur les affaires mondiales, et tel n'est pas non plus notre désir, mais le destin et les circonstances nous ont imposé une certaine responsabilité.

Dans une allocution antérieure, le 6 décembre, le Premier ministre avait développé la même pensée en déclarant que le sort du monde dépend avant tout, à l'heure actuelle, de quelques-unes des grandes puissances: États-Unis, Royaume-Uni, U.R.S.S., Chine, mais que la voix de l'Inde pouvait avoir un certain poids moral et psychologique.

A ce sujet, M. Nehru a précisé que son gouvernement considère la liberté d'action comme un élément indispensable de sa politique étrangère. A ceux qui accusaient l'Inde d'avoir abandonné sa « neutralité », il répondait le 4 août, devant le Parlement, que l'Inde n'avait jamais été « neutre » ni n'avait cherché à le devenir. Sa politique, déclara-t-il, est à base de liberté d'action et de refus de « nous engager à l'avance dans un camp ou dans l'autre ».

Le Premier ministre a aussi marqué à diverses reprises l'importance qu'il attache au règlement des différends internationaux par voie de négociation et son aversion pour la force et la menace. Dans son discours du 6 décembre, il suppliait les « grandes puissances » de ne rien négliger pour dégager un ordre du gâchis actuel par « des moyens pacifiques, par la négociation ou par toute autre méthode qu'on pourra découvrir, à condition qu'elle soit pacifique » . . . « Je pense que tous, ajoutait-il, où que nous soyons, nous sommes dans quelque mesure responsables de l'état actuel du monde. »

Bien qu'il déplore les paroles dures et les récriminations qu'échangent les grandes puissances à propos des problèmes internationaux, M. Nehru ne repousse pas le recours aux armes en certaines circonstances. Parlant à la radio de Londres, le 12 janvier dernier, il disait:

Je ne suis pas pacifiste. Le monde d'aujourd'hui se rend compte hélas! qu'il ne peut pas se passer de la force. Nous devons assurer notre protection et nous préparer à toute éventualité. Nous devons nous opposer à toute agression ou à tout autre mal. Capituler devant le mal est toujours désastreux

Le Premier ministre de l'Inde précisait le 12 octobre 1949, devant le Congrès des États-Unis, que « si la liberté est en danger ou que la justice soit menacée, ou qu'une agression se produise, nous ne pourrions pas rester neutres et nous ne le resterons pas ». A une conférence de presse, le 16 octobre 1950, M. Nehru disait que tolérer l'agression, c'est courir à la guerre, mais qu'on ne devrait employer les moyens militaires qu'à défaut d'autres.

Corée

Appliquant ces principes à la question coréenne, M. Nehru déclarait le 3 août 1950 devant le Parlement de son pays:

Il est parfaitement clair que la Corée du Nord s'est livrée à une invasion de grand style et soigneusement préparée, qui constitue une agression dans toute la force du mot; aussi, lorsque le Conseil de sécurité fut saisi de la question, nous a-t-il paru impossible de ne pas donner à cet acte le nom d'agression.

Cependant, à la suite du premier effondrement des armées nord-coréennes, le Premier ministre de l'Inde déclarait le 16 octobre, au cours d'une conférence de presse: « Nous croyions le moment venu de chercher une solution pacifique . . . Traverser le 38^e parallèle avant toute tentative en ce sens nous apparaissait comme répréhensible et comportant des risques sérieux d'un conflit beaucoup plus vaste. »

Après l'entrée des troupes chinoises en Corée et leur avance dans la péninsule, M. Nehru expliquait le 6 décembre, devant le Parlement, l'attitude de son Gouvernement: « . . . Il ne serait guère utile et il serait même très nuisible que cette question fit aux Nations Unies l'objet de résolutions formelles de condamnation . . . » La seule façon d'aborder le problème devrait être de faire négocier entre elles les parties intéressées, y compris la Chine, sur « toute la question coréenne » ainsi que sur celle de Formose. Les négociations devraient être précédées d'une suspension d'armes et de l'établissement d'une zone démilitarisée ou de quelque mesure analogue.

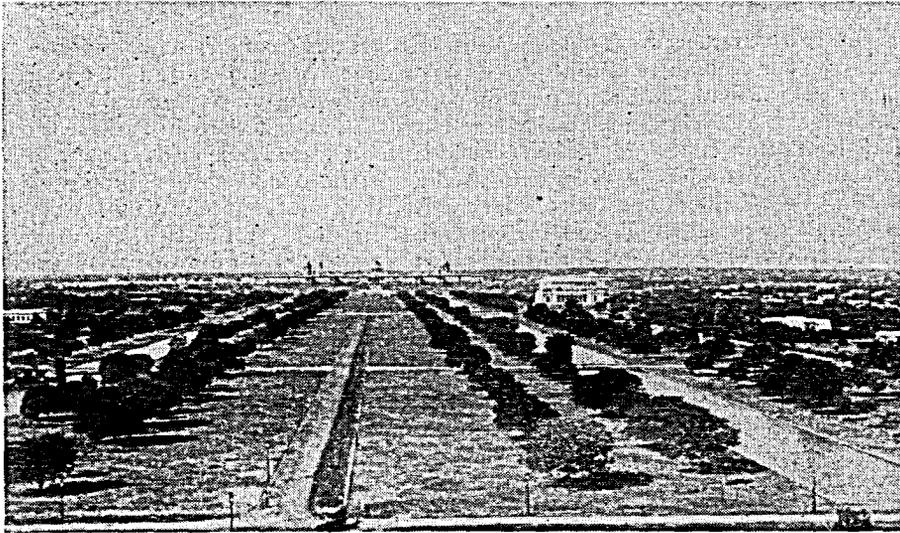
Conformément à cette thèse, l'Inde a joué un rôle de premier plan aux Nations Unies dans les négociations tendant à une suspension d'armes en Corée. Le représentant de l'Inde, sir Benegal Rau, était l'un des trois membres du groupe chargé de négocier la trêve. L'Inde n'a pas interprété la réponse chinoise à l'énoncé de principes des Nations Unies en date du 13 janvier comme un rejet des propositions de trêve. M. Nehru déclarait le 12 février devant le Parlement de son pays qu'il était clair que la réponse chinoise n'était pas une fin de non-recevoir: « Il y a là à la fois une acceptation et de nouvelles propositions. Des précisions ultérieures ont fait voir qu'il existait un large terrain d'entente et que la divergence des points de vue n'était plus aussi marquée qu'auparavant; il était possible que l'on arrivât à les concilier si l'on s'en donnait la peine. » Après avoir expliqué, d'après cette attitude, pourquoi l'Inde s'était opposée à la résolution des Nations Unies notant la Chine d'agression, le Premier ministre poursuivait:

Comme nous le prévoyions, l'adoption de cette résolution a, pour le moment du moins, mis fin à toute tentative de négociation ou de règlement. Nous espérons toujours que les événements pourront prendre une meilleure tournure, mais je dois avouer qu'à l'heure actuelle cet espoir est bien faible.

Chine et sud-est de l'Asie

Mais ce qui est encore plus important que l'attitude de l'Inde à l'égard des problèmes concrets que pose la guerre coréenne, c'est sa position en ce qui concerne la Chine ainsi que le sud et le sud-est de l'Asie. Dans son allocution radiodiffusée de Londres le 12 janvier, M. Nehru déclarait que « le vieil équilibre asiatique avait été renversé, et cela irrévocablement. L'Asie est foncièrement pacifique, mais dans l'enthousiasme de sa liberté nouvellement conquise elle peut « à l'occasion faire fausse route ». De toute façon, elle n'est plus disposée à endurer la domination, la menace de la domination ni aucun autre comportement « s'inspirant de l'ancien colonialisme ». Néanmoins, les pays asiatiques ont à résoudre de formidables problèmes pour subvenir aux besoins essentiels de leurs populations. Ils ont besoin d'amitié et de coopération; il se dit assuré que ces pays, à une plus grande compréhension et à une nouvelle façon d'envisager leurs problèmes, répondraient « en toute amitié ».

Parlant plus spécialement de la Chine, le Premier ministre a déclaré:



LES ÉDIFICES DU GOUVERNEMENT À LA NOUVELLE-DELHI

Ces édifices, vus de l'Arc du Monument aux morts de la guerre, comprennent l'ancien palais viceregal (au centre), résidence actuelle du Président de l'Inde, flanqué de chaque côté des bâtiments qui logent le secrétariat central. A droite, l'hémicycle où siège le Parlement de la République de l'Inde.

La Chine a pris une nouvelle figure . . . Que cela nous plaise ou non, nous assistons à la renaissance d'une grande nation, consciente de sa nouvelle puissance. La Chine, depuis qu'elle a retrouvé sa force, s'est parfois comportée d'une manière que je déplore profondément.

Mais nous devons nous rappeler son passé, comme celui des autres pays de l'Asie: une longue période de lutte et de désespérance . . . Il n'est ni juste ni pratique de ne tenir aucun compte des sentiments de centaines de millions d'êtres humains. D'ailleurs, ce serait jouer avec le feu.

L'Inde a un héritage de deux mille ans d'amitié avec la Chine. Il s'élève entre elle et nous des divergences d'opinions et même de légers conflits, mais (. . .) nous cherchons à maintenir des relations d'amitié avec notre grande voisine, car de ces relations dépend la paix de l'Asie.

Une autre fois, M. Nehru est allé encore plus loin: « Si l'on n'avait pas commis l'erreur lamentable d'exclure des Nations Unies la Chine nouvelle, il aurait été possible d'éviter une grande partie des malheurs qui se sont succédé depuis ».

Si M. Nehru s'est exprimé avec vigueur au sujet du colonialisme en Asie, il a également affirmé que les pays d'Asie admirent les institutions démocratiques de l'Occident et redoutent l'expansion communiste. Il déclarait en effet le 16 octobre:

D'une façon générale, les pays d'Asie sont en voie de se doter d'institutions démocratiques, ou espèrent y arriver. La plupart d'entre eux sont opposés au totalitarisme que représentent le communisme ou le fascisme. L'idée de justice sociale qu'incarne le communisme attire beaucoup d'Asiatiques, mais l'idéologie et les méthodes des parties communistes soulèvent une forte opposition et heurtent d'ailleurs les aspirations du nationalisme démocratique. Le communisme mondial, de même que tout autre mouvement expansionniste, apparaît comme un danger pour la paix et la liberté. Il se présente parfois, cependant, sous le masque d'un mouvement libérateur. Ce problème peut comporter des aspects militaires, mais il ne s'agit au fond, à notre avis, que de gagner la sympathie et la bonne volonté des masses populaires, car le peuple, si on ne peut lui donner aucun espoir pour l'avenir, se tournera vers d'autres remèdes.

Le Tibet et le Népal

Deux déclarations du Premier ministre relatives aux frontières septentrionales de l'Inde mettent en lumière le fait que ce pays n'entend pas s'interdire tout recours à la force pour défendre les intérêts qui lui paraissent revêtir une importance vitale. Le 20 novembre, M. Nehru, répondant à une interpellation, a déclaré au Parlement que l'Inde considérait la ligne McMahon comme la frontière de l'Inde et du Tibet et « ne permettrait à personne de violer cette frontière ». Le 6 décembre, à propos de la nécessité de réformes constitutionnelles au Népal, il s'est exprimé dans les termes suivants: « Le principal obstacle barrant l'accès aux Indes (l'Himalaya) est situé au delà du Népal, et nous ne tolérerons pas qu'on le franchisse. Si fort que nous tenions à l'indépendance du Népal, nous ne pouvons risquer de voir notre propre sécurité compromise par quelque incident regrettable au Népal qui supprimerait cette barrière ou affaiblirait de quelque façon notre frontière. »

Le 6 décembre, M. Nehru a déclaré au Parlement que l'entrée des armées chinoises dans le Tibet avait surpris et consterné le Gouvernement de l'Inde et que son pays avait continué d'insister auprès de la Chine pour qu'elle arrête l'avance de ses troupes et régle l'affaire à l'amiable.

Relations entre l'Inde et le Pakistan: le Cachemire

Dans la correspondance échangée entre M. Nehru et M. Liaquat Ali Khan au cours de l'année dernière, les deux Premiers ministres ont confirmé leur volonté de paix et leur détermination de travailler ensemble à la paix. Exprimant cette idée sous une forme plus positive, M. Nehru a déclaré au Parlement le 28 mars que la division de l'Inde en deux pays « a été approuvée, ou acceptée, par l'Inde et doit subsister . . . Aussi faut-il reconnaître le fait que le Pakistan et l'Inde sont deux pays voisins et indépendants. Ainsi donc, du point de vue économique, du point de vue politique ou de tout autre point de vue, les deux pays devraient entretenir des rapports étroits. »

Parmi les différends qui séparent à l'heure actuelle l'Inde et le Pakistan, celui du Cachemire est le plus manifeste et le plus difficile à résoudre. En exposant le point de vue du Gouvernement de l'Inde à ce sujet, M. Nehru a affirmé au Parlement, le 28 mars, que le rattachement du Cachemire à l'Inde découlait de l'*Indian Independence Act* et des négociations qui l'avaient précédé, et s'était effectué d'une façon conforme à celle dont plusieurs autres États étaient devenus parties intégrantes de l'Inde. Le Gouverneur général alors en fonctions avait accepté ce rattachement au nom de la Couronne. La politique déclarée de l'Inde n'en était pas moins dès le début de laisser la population du Cachemire libre de déterminer son propre avenir. Selon M. Nehru, lors même que le Pakistan avait « commis une agression » et soustrait une partie du Cachemire à l'« autorité effective » de l'Inde, cela ne changeait rien au fait que le Cachemire faisait partie intégrante de l'État indien, sous le double rapport de la politique et du droit. Le Premier ministre de l'Inde a déclaré en outre, le 13 mars, au cours d'une conférence de presse, que son pays restait fidèle à « tous les termes » des accords qu'il avait conclus avec la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan en ce qui concerne la tenue d'un plébiscite, mais il ajouta: « Nous ne pouvons manquer à nos engagements ou trahir la confiance qu'on a mise en nous en refusant de réaliser au Cachemire le minimum de sécurité nécessaire, tant que subsistera le danger d'une invasion barbare. Nous ne pouvons permettre à des troupes étrangères, quelles qu'elles soient, d'entrer au Cachemire. Il nous est impossible de déposer le gouvernement, légitimement instauré et composé d'éléments populaires, qui administre à l'heure actuelle la majeure partie de ce pays; mais nous sommes disposés, et l'avons toujours été, à offrir à la population du Cachemire toutes les occasions de statuer librement sur son avenir. » M. Nehru a repoussé l'arbitrage comme moyen de régler les principaux points de contestation en ce qui concerne la démilitarisation du Cachemire, soutenant que cette façon de procéder ne tenait aucun compte des « éléments fondamentaux » du litige.

Le Commonwealth et les États-Unis

Les relations de l'Inde avec le Commonwealth dans son ensemble n'ont guère fait l'objet, ces derniers mois, de définitions précises ni même de simples commentaires. Le 3 août, M. Nehru déclarait: « Nous sympathisons avec les pays du Commonwealth . . . et nous faisons avec eux un échange continu de renseignements. Nous sommes d'accord sur un grand nombre de points; nous pouvons à l'occasion nous trouver en désaccord sans mettre en doute la bonne foi de l'autre partie. » Et le 12 février, au sujet de la récente Conférence des Premiers ministres: « Il était naturel que les points de vue des différents pays représentés ne fussent pas identiques; dans une certaine mesure, chacun (. . .) insistait peut-être plus sur tel ou tel aspect (des problèmes) que sur d'autres. Mais je tiens à répéter que ces discussions se sont déroulées dans une atmosphère de très large entente quant aux conceptions et aux objectifs de chacun. Il y avait là pour nous, vraiment, un motif de profonde satisfaction. »

Le même jour, M. Nehru faisait allusion aux « États-Unis d'Amérique, cette grande nation sur laquelle retombe une immense responsabilité et qui joue aujourd'hui un rôle si décisif dans les affaires internationales ». Il poursuivait ainsi:

Nous nous sommes efforcés de maintenir les rapports amicaux qui existent par bonheur entre l'Inde et les États-Unis et, en dépit d'opinions parfois divergentes, nous continuerons dans cette voie. Notre politique a été souvent critiquée dans la presse et dans les déclarations de certaines personnalités américaines. Nous accueillons volontiers les critiques et tâchons d'en tirer profit. Nous ne leur avons pas permis de porter préjudice à nos sentiments d'amitié envers l'Amérique, tout comme nous ne pouvions leur permettre de nous influencer dans un sens qui ne nous paraît pas être celui de la sagesse.

Les Nations Unies

L'adhésion de l'Inde aux principes des Nations Unies a souvent été affirmée. Il y aurait peut-être lieu, toutefois, de citer plus spécialement certaines déclarations récentes de M. Nehru qui révèlent sa conception de ce que doit être le fonctionnement de cette organisation. Le 3 août 1950, il déclarait au Parlement que l'Organisation des Nations Unies avait été créée « afin de rapprocher (. . .) toutes les nations. Elle n'avait jamais eu pour but de réunir un groupe de nations nourrissant des idées identiques et d'écarter les autres. » Le 16 octobre, il déclarait: « Toute tentative de changer les dispositions fondamentales de la Charte ou d'exclure une nation particulière a forcément de très grandes répercussions et nous y sommes opposés (. . .). Nous n'acceptons pas non plus les propositions qui tendent à créer dans chaque pays des forces armées distinctes au service des Nations Unies. Cela procède d'une conception erronée. A notre avis, c'est transformer les Nations Unies en une édition augmentée du Pacte de l'Atlantique et c'est en faire une organisation consacrée à la guerre plutôt qu'à la paix internationale. »

Malgré les imperfections qu'il trouve aux Nations Unies, le Premier ministre de l'Inde a nettement repoussé l'idée de se retirer de l'organisation mondiale en raison de l'attitude du Conseil de sécurité sur la question du Cachemire. Le 28 mars, il affirmait au Parlement que ce serait là un geste vide de sens et que, même si les Nations Unies « s'étaient souvent fourvoyées », il serait désastreux pour le monde que l'organisation cessât de fonctionner. « Nous avons, a-t-il dit, tourné dès le début nos regards vers les Nations Unies (. . .) car nous sentions qu'il s'agissait d'une organisation dont le fondement était équitable, et les fins justes. »

Les représentants de l'Inde aux Nations Unies et au sein des institutions spécialisées se sont souvent faits l'écho de l'opposition du Premier ministre de l'Inde au colonialisme, dont il est question plus haut. L'Inde s'est également élevée contre la

discrimination raciale. Elle s'est plus particulièrement inquiétée du traitement des personnes d'origine indienne établies en Afrique du Sud. Le 6 décembre, M. Nehru exposait la question au Parlement de la façon suivante:

Etant donné qu'il s'agit de citoyens de l'Union Sud-Africaine, leur sort ne nous concerne pas politiquement . . . Mais il y a là une question de racisme qui touche à la dignité (. . .) non seulement de l'Inde et de la population indienne, mais de tous les peuples de l'Asie et de tous les peuples du monde, et ce problème revêt ainsi une importance vitale.

Le Premier ministre s'est aussi attaqué directement au colonialisme, à propos des possessions françaises et portugaises des Indes, et il a déclaré à plusieurs reprises que l'Inde ne pourrait « jamais tolérer » que des puissances étrangères gardent un pied en territoire indien. M. Nehru a toutefois souligné qu'il entendait traiter d'une façon pacifique le problème des possessions étrangères dans l'Inde, de même d'ailleurs que toutes les autres questions. « Notre façon de procéder. . . » disait-t-il le 6 décembre, « témoigne de (. . .) notre infinie patience. »

LE GOUVERNEMENT DES PAYS-BAS FAIT DON D'UN HOBBEA AU CANADA

EN JUIN 1949, le Ministre de l'Éducation des Pays-Bas faisait savoir à M. Pierre Dupuy, ambassadeur du Canada dans ce pays, que le Gouvernement néerlandais désirait témoigner sa reconnaissance pour le rôle qu'ont joué les forces canadiennes dans la libération de la Hollande, en présentant à la nation et au Gouvernement canadiens une oeuvre d'art célèbre. Ce don devait également traduire la reconnaissance du peuple néerlandais pour l'hospitalité offerte par le Canada à la famille royale des Pays-Bas pendant la guerre. Le Gouvernement néerlandais demanda que le tableau en question fût suspendu dans l'une des salles de l'édifice parlementaire d'Ottawa, où les visiteurs pourraient le voir facilement.

Les oeuvres de plusieurs grands artistes hollandais furent jugées dignes de figurer sur la liste des dons présentables. Le conservateur de la Galerie nationale du Canada, le greffier de la Chambre des communes et certains connaisseurs hollandais ayant conféré à ce sujet, il fut décidé que le Gouvernement canadien ferait bien d'accepter un paysage intitulé « Les deux moulins à eau », du célèbre artiste du 17^e siècle, Meindert Hobbema.

Le choix du tableau de Hobbema fut approuvé à l'unanimité par les deux Chambres du Parlement néerlandais en avril 1950. En clôturant le bref débat qui intervint alors, le Premier ministre, M. W. Dress, déclara que son Gouvernement estimait qu'il y avait lieu d'exprimer la reconnaissance de la Hollande envers le peuple canadien pour les sacrifices qu'il avait consentis en vue de la libération des Pays-Bas non moins que pour sa générosité après la guerre. Il souligna en outre que si aucun don ne pouvait se comparer aux sacrifices du peuple canadien, le fait de se dépouiller de ce chef-d'oeuvre représentait également un sacrifice de la part du peuple hollandais et devait être considéré comme tel.

Le 4 juillet 1950, au palais Soestdijk, de La Haye, la reine Juliana présenta officiellement le tableau de Hobbema à l'ambassadeur du Canada. La Galerie nationale du Canada prit immédiatement les arrangements nécessaires pour en faire faire des reproductions par une imprimerie d'art en Hollande. Ces reproductions seront mises à la disposition du public canadien.

Le tableau arriva à Ottawa en février et fut mis en sûreté à la Galerie nationale en attendant la cérémonie de réception.

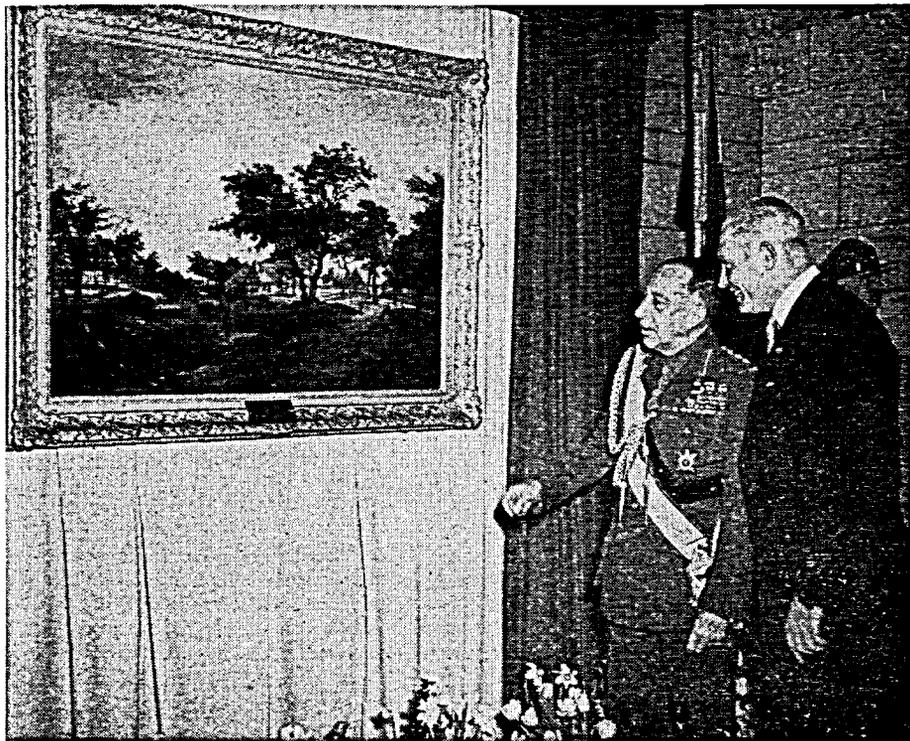


Photo: Capital Press

PRÉSENTATION DU TABLEAU DE HOBBEEMA

Dans le hall d'honneur de l'édifice du Parlement canadien, le général H. D. G. Crerar, commandant de l'armée canadienne de la libération, procède au dévoilement du tableau de Meindert Hobbema, « Les deux moulins à eau », gracieusement offert au Canada par les Pays-Bas. A ses côtés, Son Excellence M. A. H. J. Lovink, ambassadeur des Pays-Bas.

Cet harmonieux chef-d'œuvre de Hobbema, qui passe pour l'un des plus grands paysagistes, est fort prisé des connaisseurs. De ce tableau d'une grande simplicité de composition, se dégage une impression de fraîcheur dans une inimitable atmosphère ensoleillée qui a persisté depuis le dix-septième siècle, époque où vécut Hobbema.

Ce peintre agreste s'est principalement attaché à représenter des moulins à eau, comme ceux qui figurent sur ce tableau, dans un décor de riants bocages. Une autre de ses toiles, « Paysages et Moulin », se trouve au Louvre. Riche en détails attrayants, les paysages de Hobbema sont d'un charme incomparable. Cette remarquable réalisation de l'art hollandais restera comme le symbole durable des relations étroites et cordiales qui existent entre les peuples des Pays-Bas et du Canada.

Le mercredi 14 mars, dans le hall d'honneur de l'édifice du Parlement, le chef-d'œuvre fut dévoilé par le lieutenant-général H. D. G. Crerar, C.H., C.B., D.S.O., en présence du Gouverneur général, de l'ambassadeur de Hollande et d'autres dignitaires. Le Gouverneur général accepta le tableau de Hobbema au nom du Canada et exprima la reconnaissance de notre pays pour un don si généreux. En confiant la toile au Président du Sénat et à l'Orateur de la Chambre des communes, Son Excellence déclara que ce tableau constituait « une expression symbolique et tangible du lien qui unit nos deux peuples . . . Ce qui était autrefois le trésor d'une seule nation devient le trésor commun de deux nations. »

L'ambassadeur des Pays-Bas au Canada, M. A. H. J. Lovink, exprima l'espoir « que pendant les siècles à venir ce chef-d'œuvre d'Hobbema demeurera en ces lieux comme le symbole tangible de l'amitié indéfectible qui unit nos deux pays ».

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES AU PARLEMENT

DÉCLARATIONS SUR LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

Le franchissement du 38^e parallèle par les troupes des Nations Unies

LE 20 MARS, M. Angus MacInnis (député C.C.F. de Vancouver-Est) a appelé l'attention de la Chambre sur le fait que « pour la seconde fois, les forces communistes de Corée ont été repoussées jusqu'au 38^e parallèle ou au delà. J'aimerais savoir, a-t-il poursuivi, ce que feront les troupes des Nations Unies, quand elles atteindront le 38^e parallèle. » Le député de Vancouver-Est a ensuite exposé ses vues sur cette question en se reportant aux débats dont elle avait déjà fait l'objet à la Chambre des communes. Les députés suivants ont pris part au débat soulevé par M. MacInnis: MM. J. H. Ferguson (C.P., Simcoe-Nord); Victor Quelch (C.S., Acadia); Alistair Stewart (C.C.F., Winnipeg-Nord); J. M. Macdonnell (C.P., Greenwood); M. J. Coldwell (C.C.F., Rosetown-Biggar); et M. Clarence Gillis (C.C.F., Cape-Breton-Sud). Voici quelques extraits de la déclaration faite à cette occasion par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson:

... La question qui nous préoccupe, la question qu'on a soulevée cet après-midi, n'est pas, comme on l'a signalé, une question exclusivement militaire. Elle est aussi d'ordre politique. Bien qu'elle ait une certaine importance militaire, il s'agit de savoir, si je puis m'exprimer ainsi, si nous devons traverser ou non le 38^e parallèle. Il s'agit plus exactement de déterminer si nous retraverserons ou non le 38^e parallèle.

L'examen de cette question présente une véritable difficulté, à mon sens, parce qu'en ce moment, cet après-midi même, des discussions officieuses sont en cours à Washington avec les autres pays qui participent à la campagne coréenne en vue de décider quelle directive politique appropriée on pourrait donner au commandant des troupes des Nations Unies en Corée, si on décidait de lui en donner une.

Je ne crois pas que les Nations Unies aient le droit de dicter au général MacArthur la façon de livrer la guerre; néanmoins il nous incombe, à notre titre de membre des Nations Unies, d'établir la directive politique qui régira ses opérations. Il est le premier à le reconnaître. La question a déjà été soulevée. ... Elle est venue sur le tapis en octobre dernier quand nous étions à l'Assemblée des Nations Unies. Nous avons alors autorisé le général MacArthur à décider lui-même s'il fallait, oui ou non, traverser cette ligne. Nous n'avons certes pas le droit de nous plaindre de la décision, même si l'on peut dire que l'un des éléments alors envisagés par plusieurs et qui ont abouti à la résolution des Nations Unies, tenait à l'espoir et même à l'attente que le franchissement de cette ligne n'entraînerait pas une ruée vers la frontière mandchoue ou russe. Je ne suis pas disposé à critiquer cette décision en jugeant après coup, car c'était probablement une idée séduisante à cette époque que de mettre complètement fin à la guerre. Les espoirs ne se sont pas réalisés.

... Il serait certes imprudent, aussi bien qu'injuste envers le commandant et les combattants, que de révéler à l'ennemi ce que sera notre action militaire quand nous atteindrons cette ligne. Ce serait faire le jeu de ceux que nous ne tenons pas à obliger. La décision qu'on prendra s'inspirera sans doute de considérations d'ordre militaire aussi bien que politique. Pour ce qui est du point de vue militaire, le premier devoir des Nations Unies envers leur commandant et leurs armées, c'est de ne pas empêcher le premier de prendre les initiatives qu'il juge nécessaires pour protéger ses hommes. Je suis sûr que personne d'entre nous ne voudrait gêner son action à cet égard.

... Si les considérations d'ordre militaire sont importantes, les considérations d'ordre politique sont tout aussi importantes, sinon plus. Quand on a décidé, en octobre dernier, d'autoriser le commandant à traverser cette ligne s'il le jugeait opportun, on l'a fait en tenant compte du point de vue politique aussi bien que du point de vue militaire. Les considérations d'ordre politique sur lesquelles reposait la décision, c'est que les Nations Unies estimaient qu'il leur fallait autoriser l'action néces-

saire à la libération et à l'unification de toute la Corée. Tel était le résultat que nous attendions de cette décision. Malheureusement, nous ne l'avons pas obtenu.

La plupart d'entre nous, je crois, ont aperçu, à l'époque, les dangers inhérents à une telle décision. Ces dangers, l'événement a montré qu'ils étaient plus grands que nous ne les avions imaginés. Nous sommes peut-être à blâmer de n'avoir pas su mieux les mesurer. Nous sommes actuellement en présence d'une situation du même genre, mais, cette fois, nous avons pour nous l'expérience. J'espère que nous saurons tenir compte de tous les éléments du problème, afin que notre décision soit sage, tant au point de vue militaire qu'au point de vue politique.

Il semble actuellement que la situation en Corée aboutira peut-être à ce que le commandant des Nations Unies en Corée, le général Ridgway, a appelé une partie nulle sur le plan militaire. Plusieurs pays ont accueilli avec un vif intérêt cette déclaration récente du général. Je préfère y voir moins une partie nulle que la stabilisation de la situation militaire.

Nous pouvons même en arriver au point où nous ayons, de fait, une cessation des hostilités. Que ferons-nous alors? Tout ce que je puis dire à ce propos, c'est que s'il y avait effectivement trêve à peu près au niveau du 38^e parallèle, il faudrait, à mon avis, que nous profitions de l'avantage qu'une telle situation, de cette stabilisation militaire, pour entamer, de nouveau, des pourparlers avec les gens de l'autre côté de la ligne, pour peu que ce soit possible. Et je n'ai pas d'illusions sur les difficultés à cet égard.

Mais si la situation se stabilisait, comme il semble possible actuellement, ce serait sûrement de bonne politique de profiter de l'avantage qu'elle nous offrirait, pour en arriver à un genre de règlement qui nous permettrait de nous dégager — l'honorable député de Greenwood (M. Macdonnell) a dit « avec honneur » — de la Corée. Car ce n'est pas en Corée que se trouve le front le plus dangereux. A cette fin, ne serait-il pas opportun de chercher à obtenir quelque chose d'équivalent à la proposition en six points qui a été présentée par notre propre délégation, à Lake-Success, après consultation avec un assez grand nombre d'autres délégations? Je sais que cette idée est actuellement présente à l'esprit des gens, et j'espère qu'il nous sera possible de profiter d'une situation militaire favorable pour établir une situation politique favorable. Mais, là encore, nous ne devons pas oublier qu'il faut être deux pour faire la paix, même s'il suffit parfois d'un seul pour faire la guerre.

Nous n'avons guère de raisons sérieuses de faire preuve d'optimisme au point de croire que le Gouvernement de la Chine communiste fera plus que sa part dans toute tentative de ce genre. J'espère, cependant, que l'occasion se présentera, et que nous pourrons trouver une façon de mettre fin à cet horrible conflit en Corée, d'une manière qui nous fera honneur et assurera la liberté et l'unité du peuple coréen. Comme l'a signalé le général Ridgway, il n'appartient pas aux Nations Unies d'unifier la Corée par la force, mais elles doivent faire tout en leur pouvoir en vue de réaliser cette unité. Il me semble que le meilleur moyen d'y arriver c'est par la voie de pourparlers, si possible.

La Commission des bons offices des Nations Unies a déjà fait des démarches en ce sens. Elle a communiqué avec le gouvernement de Pékin à ce sujet, mais elle n'a encore reçu aucune réponse. A mon avis, il serait peu sage de désespérer pour ce simple motif. Il y a peut-être d'autres moyens d'y arriver et d'autres façons d'atteindre cet objectif. Nous devons certes, je pense, ne perdre aucune occasion d'exploiter tout avantage d'ordre militaire en vue d'atteindre un objectif politique qui permettra de mettre fin à ce conflit. Si nous y parvenons, les Nations Unies auront atteint le but qu'elles visaient en Corée; l'affreux carnage en Corée aura peut-être servi à une fin utile, puisqu'il aura démontré que les Nations Unies peuvent agir d'une façon efficace, tant sur le champ de bataille que dans les salles de réunion.

Selon le député de Rosetown-Biggart (M. Coldwell), nous devrions, mettant à profit l'expérience acquise en Corée, élaborer sous l'égide de l'Organisation de l'Atlantique-Nord un régime de contrôle qui assujétirait les éléments militaires à une surveillance civile compétente sur le plan international; il s'agit du genre de surveillance que nous prenons pour acquise au pays. Certaines difficultés se sont produites à ce sujet en Corée; mais à ceux qui les soulignent, — et elles sont parfois exaspérantes, — je signale qu'elles résultent de ce que, dans cette campagne de Corée, environ 95 p. 100



LE CANADA CONTRIBUE AUX PROGRAMMES DE SECOURS POUR LA CORÉE ET LA PALESTINE

M. J. W. Holmes, représentant permanent suppléant du Canada aux Nations Unies, présente à M. Trygve Lie, Secrétaire général des Nations Unies, un chèque d'un montant de 8 millions de dollars, contribution du Canada aux programmes de secours et de relèvement des Nations Unies pour la Corée et la Palestine. Sur ce montant, \$7,250,000 sont destinés à la Corée et \$750,000, à la Palestine.

des batailles ont été exécutées par les troupes d'un seul pays. Naturellement, en ce qui a trait à cette intervention, le gouvernement de ce pays-là a voix prépondérante au chapitre. Nous serions les derniers à le lui reprocher. A mon avis, nous n'avons, dans l'ensemble, guère lieu de nous plaindre de la mesure dans laquelle nous avons été consultés à ce sujet, tant à Lake-Success qu'à Washington.

L'interprétation que les commandants de la zone du Pacifique donnent aux résultats de ces pourparlers n'est pas toujours aussi efficace ni aussi facile qu'on le souhaite, mais c'est surtout à cause de la nature des opérations. Nous procédons autrement à l'Organisation de l'Atlantique-Nord: nous établissons non seulement un organisme qui réussira, nous l'espérons, à enrayer la guerre, mais nous édifions un organisme politique qui exercera, comme le doivent les gouvernements civils, la haute main sur les éléments militaires . . . Comme le temps de prendre une décision à ce sujet en Corée approche effectivement, j'espère, je le répète, que la décision sera sage du point de vue tant politique que militaire.

Programme d'assistance et de relèvement des Nations Unies pour la Corée

Le 19 mars, la Chambre s'est formée en comité des subsides en vue d'examiner le crédit N° 582 de la rubrique « Services provisoires », comportant une contribution de \$7,250,000 pour le Programme d'assistance et de relèvement des Nations Unies pour la Corée. C'est alors que M. S. H. Knowles (C.C.F., Winnipeg-Nord-Centre) a posé la question suivante au secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures.

Est-ce la première somme que nous sommes appelés à voter en vue du relèvement de la Corée? Quel est le montant global engagé à cette fin sous les auspices

des Nations Unies? Le ministre peut-il nous donner des précisions sur le programme et sur les progrès accomplis?

Suivent les passages essentiels de la réponse de M. Pearson:

. . . A sa dernière session, l'Assemblée générale a adopté une résolution établissant un programme de secours et de relèvement en faveur de la Corée où, évidemment, le besoin est grand et ne cesse de grandir de jour en jour. A la suite d'un examen approfondi de la question par une commission de l'Assemblée générale, une commission des Nations Unies pour le secours et le relèvement de la Corée a été constituée. L'organisme a dressé un plan et présenté un rapport aux Nations Unies. Le Conseil économique et social a également examiné avec soin le plan. On estime qu'il faudra environ 250 millions de dollars pour répondre aux besoins immédiats. Cette somme, évidemment, ne servira même pas à mettre en train l'oeuvre de relèvement.

. . . Telle était la situation il y a quelques semaines. Évidemment, les dégâts sont plus considérables maintenant, et le nombre des réfugiés qui se dirigent vers le sud s'accroît sans cesse. On a pensé que 250 millions de dollars pourraient suffire à l'organisme durant cette période immédiate de secours. Notre délégation, à ce moment-là, a cru qu'il serait préférable d'exiger des États membres une quote-part correspondant, toutes proportions gardées, à la contribution qu'ils versent à l'Organisation des Nations Unies. Notre proposition n'a pas obtenu l'appui nécessaire, mais un comité a été fondé pour essayer de prélever cet argent sur une base équitable et proportionnelle, et déjà divers gouvernements ont réservé, à cette fin, des sommes qui, réunies, représentent une bonne partie de ces 250 millions.

Nous avons cru, à titre de gouvernement, qu'il y aurait lieu de demander au Parlement de voter une somme à peu près égale à notre contribution au budget des Nations Unies. C'est pourquoi nous demandons l'approbation de ce crédit de \$7,250,000 pour l'assistance aux Coréens. L'organisme chargé de surveiller la dépense de cet argent est déjà sur pied. Le directeur-général en est M. Kingsley, qui a été directeur général de l'Organisation internationale pour les réfugiés. Il est allé en Corée, où il a pris des dispositions en vue de faire distribuer les denrées de secours par l'entremise du commandement unifié, tant que les opérations militaires se poursuivront. Il est à souhaiter que cette entreprise puisse être menée à bien car il n'y a aucune partie du monde actuellement où le besoin de secours se fait plus sentir qu'en Corée.

M. Pearson a ensuite donné une liste partielle des divers pays qui contribuent à ce programme, et il a déclaré, en réponse à une question que lui adressait M. A. J. Brooks (C.P., Royal), que les nations communistes n'y participent pas. Voici le texte du débat qui est intervenu à ce sujet:

M. KNOWLES: Si je ne m'abuse, jusqu'ici les fonds ont servi surtout à acheter du matériel médico-chirurgical, des vêtements, des vivres et autres articles de première nécessité. La résolution adoptée par les Nations Unies prévoit-elle un programme de rétablissement si jamais les hostilités prennent fin?

M. PEARSON: Oui; il s'agit d'un programme de secours et de rétablissement. Toutefois, les fonds qu'on recueille en ce moment ne suffiront même pas au coût immédiat des secours.

M. LOW: Se pourrait-il que la Russie et ses satellites contribuent éventuellement à cette caisse de rétablissement?

M. PEARSON: Ces pays ont eu l'occasion de souscrire, mais ils n'ont pas jugé à propos de s'en prévaloir. A mon sens, il est peu probable qu'ils changent d'avis.

M. Jean-François Pouliot (L., Témiscouata) a ensuite demandé sur quoi on s'était fondé pour fixer ce montant de \$7,250,000. M. Pearson lui a répondu dans les termes suivants:

Les Nations Unies ont demandé 250 millions de dollars. Notre part des dépenses des Nations Unies a été fixée à 3.2 p. 100, et en appliquant ce principe, on arrive à peu près à ce montant.

Voici ce qu'a déclaré M. Pearson sur les autres aspects de l'assistance à la Corée:

... (ces fonds d'assistance et de relèvement) s'appliqueront à toute cette partie de la Corée qui est sous la dépendance des Nations Unies et de la République coréenne. A l'heure actuelle, bien entendu, cette région n'englobe aucun territoire situé au nord du 38^e parallèle.

... Il se fait beaucoup de travail pour venir en aide à plusieurs centaines de mille de ces gens. Ce sont les autorités militaires qui s'acquittent de cette tâche, au titre des secours militaires. Il y a eu aussi, je crois, une certaine aide bénévole à la Corée, et la Croix-Rouge accorde son concours en vertu d'ententes conclues avec le commandement unifié. Cependant, jusqu'ici il s'est agi surtout de secours militaires.

... Je sais que quelques milliers de réfugiés ont été transportés sur des îles peu éloignées de la Corée et qu'on s'occupe d'elles dans des postes de secours. Ces postes sont à la charge des autorités militaires, ce qui veut dire que ce sont les États-Unis qui, dans une large mesure, en font les frais. Les secours versés jusqu'ici provenaient pour la plupart des autorités militaires, et ils ont embrassé plusieurs milliers de réfugiés coréens, dont un certain nombre se trouvent dans les camps aménagés sur ces îles.

... L'URSS et les États satellites ont été invités à se présenter devant la commission chargée d'organiser les contributions à l'oeuvre de secours, pour lui donner l'assurance qu'ils participeraient à cette oeuvre. Bien entendu, ils n'ont pas voulu en entendre parler. On ne pouvait s'attendre à autre chose de leur part. Ils ont rejeté toute responsabilité relativement à ces secours, prétendant que le besoin de tels secours était dû à la politique d'agression des États-Unis et d'autres pays. A leurs yeux, ils se trouvaient déchargés de toute responsabilité.

... L'armée s'occupera sans doute de tout rétablissement ou de toute reconstruction devant faire suite aux opérations militaires. Il est à espérer que cet organisme des Nations Unies sera responsable non seulement des secours, mais du rétablissement des civils et de la reconstruction, et il va de soi que cela dépend des moyens dont l'organisme disposera. A l'heure actuelle, l'organisme demande seulement 250 millions de dollars. Cela peut sembler considérable, mais c'est un petit montant par rapport aux besoins de la population de la Corée, et je doute fort qu'il reste bien des fonds une fois qu'on aura satisfait aux besoins immédiats.

Canadiens en Chine

Le 12 mars, M. Gordon Graydon (P.C., Peel) a posé la question suivante au secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures:

Le ministre peut-il nous dire s'il possède des nouvelles récentes au sujet des Canadiens qui sont encore en Chine rouge, et si ces derniers peuvent encore, à leur gré, quitter la Chine pour rentrer au Canada?

Voici la réponse de M. Pearson à ce sujet:

Mon ministère a appris des représentants du Royaume-Uni à Pékin, par l'intermédiaire de Londres, et aussi d'autres sources, que le gouvernement de Pékin a détenu certains Canadiens. Nous avons demandé aux représentants du Royaume-Uni d'étudier les cas qui nous ont été signalés et de ne rien négliger pour protéger ces Canadiens. Comme nous n'avons aucun représentant diplomatique en Chine, nous comptons, en l'occurrence, sur les bons offices des diplomates du Royaume-Uni qui ne demandent, comme toujours, qu'à rendre service. Nous ferions de même, sans doute, si les rôles étaient renversés.

Je ne voudrais pas pour l'instant me prononcer, sans autre examen, sur la situation générale des Canadiens en Chine. Je puis cependant annoncer à l'honorable député de Peel que les Canadiens quittent présentement ce pays. Ils subissent des retards, mais ceux qui désirent rentrer au Canada quittent la Chine. Peut-être pourrai-je fournir bientôt plus de détails.

Le 19 mars, M. E. D. Fulton (C.P., Kamloops) a demandé au secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures quelles mesures prenait le Gouvernement du Canada à la suite de la nouvelle portant que le Gouvernement chinois avait fait arrêter cinq reli-

gieuses missionnaires sous une accusation manifestement fausse. En réponse à cette question, M. Pearson a déclaré notamment qu'« à première vue, il semble que les accusations aient été portées à des fins de propagande communiste, propagande à laquelle nous ne sommes devenus que trop habitués depuis quelques années ».

Le lendemain, mardi 20 mars, M. Jean-François Pouliot (L., Témiscouata) a soulevé de nouveau la question, et M. Pearson lui a répondu en ces termes:

. . . Dernièrement, les journaux communistes chinois à Canton, à Pékin et à Hong-Kong, ont publié des attaques contre les religieuses canadiennes de l'Immaculée-Conception qui dirigent l'orphelinat du Saint-Enfant-Jésus, à Canton.

Voici certaines accusations typiques portées contre les religieuses:

1. Loin de faire oeuvre charitable, elles se sont rendues coupables d'actes cruels envers les enfants confiés à leur soin.

2. L'orphelinat offre toutes les caractéristiques d'une institution de charité impérialiste dont le peuple chinois ne peut tolérer l'existence.

3. Depuis la libération de Canton par les communistes, l'orphelinat a accueilli 2,251 enfants, dont 2,116, soit 94 p. 100, sont morts depuis.

4. Ce taux de mortalité donne une idée exacte de l'attitude insouciant adoptée par les religieuses à l'égard du soin des enfants.

Ces renseignements sur les accusations, nous les tenons de sources officielles. Ils ont été confirmés par un télégramme de notre haut commissaire à Londres qui lui-même les tenait des autorités du Royaume-Uni, lesquelles sont, bien entendu, représentées en Chine.

La Mère supérieure, à Montréal, a reçu de l'orphelinat de Canton une lettre datée du 5 mars. Les religieuses déclaraient que les autorités chinoises avaient pris possession de l'institution et que les soeurs canadiennes allaient être expulsées à Hong-Kong. La nouvelle de leur arrestation, parue dans les journaux, n'a pas été officiellement confirmée. Le Gouvernement canadien a prié le Foreign Office de demander au chargé d'affaires du Royaume-Uni à Pékin de faire tout en son pouvoir pour venir en aide aux religieuses qui, apparemment, sont victimes d'accusations fausses et grotesques.

Travaux de Passamaquoddy

En réponse à la question posée le 8 mars par M. A. W. Stewart (L., Charlotte), M. Pearson a donné les précisions suivantes au sujet du rapport de la Commission mixte internationale relatif aux travaux de Passamaquoddy:

. . . La Commission mixte internationale a présenté son rapport aux deux gouvernements le 23 octobre 1950. Elle y déclarait qu'il y aurait lieu de procéder à de nouvelles études avant qu'elle soit en mesure de se prononcer sur la possibilité de mettre en oeuvre le projet de Passamaquoddy. Cette enquête, estime-t-elle, reviendrait à \$3,900,000. Le rapport propose la répartition de ces frais entre les deux pays dans la mesure où l'un ou l'autre pourrait bénéficier du projet, une fois celui-ci réalisé. Le rapport fait toujours l'objet de l'étude des autorités fédérales intéressées; il a, en outre, été soumis au gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Le 19 mars, la Chambre des communes, siégeant en comité des subsides, a examiné le crédit suivant:

Contribution du Gouvernement canadien à titre de membre de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Crédit supplémentaire, \$109,000.

Au cours du débat engagé sur cette question, auquel ont participé MM. P. E. Wright (C.C.F., Melfort), H. H. Hatfield (P.C., Victoria-Carlton), G. C. Nowlan (C.P., Annapolis-Kings) et Jean-François Pouliot (L., Témiscouata), M. Pearson a déclaré notamment:

... Cet organisme des Nations Unies se spécialise dans les questions d'alimentation et d'agriculture. Environ soixante-dix pays en font partie, chacun possédant un vote au cours des délibérations au sein de la conférence elle-même ou du conseil administratif qui exerce ses fonctions entre les conférences. L'organisation compte, sauf erreur, sept divisions techniques: agriculture, répartition, commerce, statistiques, sylviculture et pêches, alimentation, et vie rurale.

A ces divisions sont rattachés une multitude de services pratiques et consultatifs qui peuvent renseigner les États membres et les aider à dresser leur programme agricole. Les renseignements techniques obtenus de ces diverses divisions intéressent beaucoup le Canada. Le ministère de l'Agriculture estime, je crois, que ces organismes font oeuvre utile.

L'OAA existe depuis cinq ans et a établi, dans les domaines de l'alimentation, de l'agriculture, de la sylviculture et des pêches, un service de statistique qui s'est révélé utile pour notre gouvernement et pour les ministères provinciaux de l'Agriculture. Elle a aussi recueilli, dans ces mêmes domaines d'activité, beaucoup de renseignements techniques qui nous ont été communiqués et qui ont aidé particulièrement au développement agricole de pays moins avancés.

... Je signale qu'aucun des pays qui se trouvent derrière le rideau de fer n'est membre de l'Organisation de l'alimentation et de l'agriculture. Tous se sont retirés de l'organisation, et aucun n'en reçoit de secours.

... Le budget de cette organisation a été fixé, cette année, par les États-Unis, à 5 millions de dollars. La quote-part du Canada est de 4.11 p. 100, soit un peu moins que celle de 4.5 p. 100 prévue l'an dernier. D'après cette moyenne, notre part sera d'environ 205,000 dollars des États-Unis ou 217,000 dollars canadiens.

L'organisation ayant décidé cette année de transporter son bureau principal de Washington à Rome, des dépenses supplémentaires s'imposent immédiatement. On nous a demandé, de même qu'à d'autres pays, de verser le plus tôt possible notre quote-part de l'année prochaine. Le poste envisagé ici représente la moitié de cette cotisation . . .



Photo: Défense nationale

CONTRE-TORPILLEUR CANADIEN DANS LES EAUX CORÉENNES

Une barge chargée de munitions apporte en mer au navire canadien « Coyuga » son approvisionnement d'obus de quatre pouces après le bombardement des batteries côtières de l'ennemi, à Inchon.

CONFÉRENCE INTERNATIONALE DES MATIÈRES PREMIÈRES

PEU APRÈS l'ouverture des hostilités en Corée, les membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord et d'autres pays du monde libre se sont nettement rendu compte de l'immédiate nécessité de pousser leurs préparatifs militaires à un point propre à décourager toute nouvelle agression de la part des pays du bloc soviétique. Au cours des neuf mois suivants, de vastes programmes de réarmement ont été conçus, et un pourcentage accru des revenus nationaux a été affecté aux préparatifs de défense. L'un des résultats les plus graves de ces programmes de réarmement et de la crainte de la guerre a été l'apparition d'une pénurie critique de certaines matières premières essentielles. Cette pénurie s'est accompagnée d'une montée en flèche des prix des matières premières.

Au début, la pénurie était causée en partie par l'accroissement des besoins industriels, mais elle était également imputable, dans une grande mesure, aux achats de spéculation effectués en prévision de la hausse des prix, ainsi qu'au stockage motivé par les besoins stratégiques. Mais à mesure que la production de défense prenait son essor, une pénurie véritable commença à se manifester.

Les premiers pays qui éprouvèrent des difficultés à cet égard furent ceux de l'Europe occidentale, car ils ne possédaient pour la plupart, à l'été de 1950, que de très faibles réserves de matières premières. Pour empêcher le chômage en Europe, ainsi que les dangers politiques qu'il comporte, il fallait dès lors reconstituer les stocks de matières premières et s'assurer des approvisionnements en quantité suffisante pour l'avenir. Aussi l'Organisation européenne de coopération économique commença-t-elle à porter une attention très suivie à la pénurie mondiale des matières premières. Au problème de la pénurie elle-même s'ajoutait le danger que les prix excessifs de certaines matières premières viennent ébranler la stabilité financière que l'Europe occidentale avait assez bien réussi à établir en juin 1950.

Au moment même où l'OECE étudiait la question, seule l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord s'inquiétait de la pénurie des matières premières à cause de son effet sur le réarmement. En raison de leurs limitations géographiques, ni l'un ni l'autre de ces deux organismes régionaux ne parvint cependant à trouver une formule articulée pour résoudre le problème: le problème des matières premières se posait manifestement sur le plan mondial.

Lorsque M. Attlee, après avoir conféré avec le Président du Conseil des ministres de France, se rendit par avion à Washington, en décembre 1950, il examina avec M. Truman le problème des matières premières qui avait déjà atteint un point critique. Il fut décidé qu'un Groupe de Trois, comprenant les États-Unis, le Royaume-Uni et la France, serait constitué à Washington. Cet organisme, désigné depuis sous le nom de « Groupe central » de la « Conférence internationale des matières premières », fut chargé de déterminer quelles étaient les matières dont le degré de pénurie justifiait la création de comités permanents, appelés à étudier chacune des catégories visées et à décider quels pays devraient faire partie de chacun des comités de produits de base. Ces derniers devaient être constitués d'après des calculs statistiques, de sorte que les principaux pays producteurs et consommateurs représentant au total 80 p. 100 de la production et de la consommation de chacun des produits seraient invités à en faire partie. Au début, la position des pays non invités à adhérer aux comités permanents ne fut pas clairement définie; mais on leur fit savoir par la suite qu'ils pouvaient présenter aux comités des mémoires où leurs besoins seraient exposés, et assister aux séances afin d'appuyer leurs mémoires. C'est pour assurer une plus grande souplesse d'action à ces comités et, par suite, accélérer l'étude des produits de base que l'on décida de restreindre le nombre des membres.

Le 24 février, le Groupe central annonçait la création à Washington des comités permanents suivants:

- 26 février: Comité du cuivre, du zinc et du plomb;
- 1er mars: Comité du soufre;
- 5 mars: Comité du coton et des fibres de coton;
- 8 mars: Comité du tungstène et du molybdène;
- 12 mars: Comité du manganèse, du nickel et du cobalt;
- 2 avril: Comité de la laine.

Le Canada est membre de chacun de ces comités, sauf de celui du tungstène et du molybdène et de celui de la laine. Un autre comité sera créé bientôt: celui des produits de la pâte et du papier. Le Canada a été invité à en faire partie à titre d'important producteur.

Le Gouvernement canadien a désigné M. S. V. Allen, adjoint spécial au sous-ministre du Commerce, comme son représentant principal aux séances des comités de la Conférence internationale des matières premières. M. M. P. Carson, secrétaire commercial adjoint à l'ambassade du Canada à Washington, a été nommé suppléant. Au besoin, des experts en produits de base assistent aux séances des comités.

Vers la fin de janvier, il fut proposé d'accroître le nombre des membres du Groupe central. On avait l'impression dans certains milieux que le Groupe des Trois n'était pas suffisamment représentatif des principales régions productrices et consommatrices. Après avoir débattu la question, on décida de porter le nombre des membres du Groupe central à dix: États-Unis, Royaume-Uni, France, Australie, Brésil, Canada, Inde, Italie et des représentants de l'Organisation européenne de coopération économique et de l'Organisation des États américains. La première réunion du nouveau groupe eut lieu le 21 février. Même s'il compte maintenant plus de membres, le Groupe central continue d'être considéré comme un organisme auxiliaire desservant les comités permanents de produits de base. Ce groupe ne décide pas des questions de principe; dès que les comités permanents sont établis, il n'exerce plus aucune autorité sur eux.

Les comités permanents de produits de base ont pour attribution d'étudier et de recommander aux gouvernements les mesures précises qu'il y a lieu de prendre à l'égard de chaque produit en vue d'en accroître la production, d'en augmenter la disponibilité, d'en conserver les approvisionnements et d'en assurer la distribution et l'utilisation les plus satisfaisantes parmi les pays consommateurs. Les comités permanents jouissent de l'autonomie et décident individuellement de leur mode d'organisation. Ils ne sont tenus de présenter des rapports à aucun organisme international existant ni au Groupe central. Ils ne disposent d'aucun moyen pour mettre leurs décisions en vigueur; leur rôle se borne à recommander des mesures aux gouvernements.

Il est trop tôt pour juger jusqu'à quel point ce nouveau dispositif réussira à résoudre le problème des matières premières. Son succès dépendra dans une grande mesure de la coopération de tous les pays producteurs et consommateurs. Lorsque la majeure partie d'une matière quelconque est produite dans un ou deux pays ayant des intérêts politiques et militaires communs, il est relativement plus facile d'en établir la distribution rationnelle que lorsqu'il s'agit de matières produites par un grand nombre de pays dont les intérêts politiques et militaires sont différents.

La Conférence internationale des matières premières constitue un effort pour résoudre le problème des matières premières dans ses divers aspects. La représentation par pays semble satisfaisante, sans toutefois être étendue au point de rendre les comités inefficaces. Les représentants des pays membres sont appelés à résoudre le problème délicat que consiste à organiser la coopération internationale par voie de consentement mutuel dans un monde où les intérêts économiques et politiques diffèrent considérablement. Cependant, si l'on ne réussissait pas à trouver une base de coopération, un tel échec pourrait amener de graves bouleversements industriels et une vague de chômage, qui seraient imputables aux pénuries régionales de matières premières et à la persistance du danger que constitue pour la stabilité financière la hausse effrénée des prix de ces matières premières, et causer l'interruption des programmes de défense.

I
(Chili)
aillours
mière
Amérique
Conseil
Unies,
pagan
mais a
du Co
n'ont c
Conseil
étaient
pressio
nable
ces pr
C
inscrit
ou à c
l'assist
plus in
et au
Résol
I
que p
évolu
pation
quilib
exam
résolu
soviét
suffis
néces
vient
part,
la ré
mière
press
bilise
l'obje
com
du d
prob
subs
clusi
déci
laiss
part
Avri

LE CANADA ET LES NATIONS UNIES

La douzième session du Conseil économique et social

LE CONSEIL ÉCONOMIQUE et social a tenu sa douzième session à Santiago (Chili) du 20 février au 21 mars. C'était la première fois que le Conseil se réunissait ailleurs qu'au siège des Nations Unies à New-York ou à Genève; c'était aussi la première fois que l'un des organes principaux des Nations Unies tenait une session en Amérique latine. L'immense publicité que la presse locale a donnée aux débats du Conseil témoigne de l'intérêt que le public chilien accorde à l'activité des Nations Unies, et il est regrettable que cette session ait donné lieu à une campagne de propagande agressive qui non seulement a retardé et entravé les travaux du Conseil, mais a détourné l'attention du caractère constructif de l'oeuvre économique et sociale du Conseil. Les membres du Kominform, U.R.S.S., Pologne et Tchécoslovaquie, n'ont cherché qu'à tirer des avantages politiques de chaque question et à faire du Conseil une tribune pour leur propagande en Amérique latine. Leurs accusations étaient si exagérées et leurs tactiques si visibles qu'elles ont créé une mauvaise impression chez les éléments intelligents de la population chilienne; il est assez probable que la cause du communisme en Amérique latine a souffert du zèle outré de ces propagandistes.

Comme c'est habituellement le cas à la session d'hiver, plusieurs des questions inscrites à l'ordre du jour de la douzième session avaient trait à des travaux courants ou à des rapports provisoires sur certains programmes permanents comme ceux de l'assistance technique et du FISE. Quant à la partie économique, les questions les plus importantes avaient trait à la revue annuelle de la situation économique mondiale et au financement du développement économique.

Résolution adoptée

Les pays insuffisamment développés s'inquiétaient des répercussions dangereuses que pouvaient avoir sur leur économie les programmes de réarmement des pays plus évolués, et tenaient beaucoup à ce qu'on accordât une juste place à leurs préoccupations et à ce qu'on adoptât des mesures appropriées afin de prévenir un grave déséquilibre. A la suite d'un débat général sur tous les aspects de la question et d'un long examen en commission, les opinions divergentes se rejoignirent, et l'on adopta une résolution qui reçut l'appui unanime des membres, à l'exception de ceux du bloc soviétique. Cette résolution reconnaît les difficultés qu'ont à surmonter les pays insuffisamment développés pour se procurer certains articles d'importation qui leur sont nécessaires, ainsi que leur manque de capitaux et de matériel de production, que vient aggraver l'inflation résultant de la situation internationale actuelle. D'autre part, la résolution recommande aux gouvernements membres la production accrue et la répartition équitable des biens de consommation essentiels et des matières premières, l'application des mesures nécessaires pour prévenir l'inflation tant que la pression s'en fera sentir et l'adoption de mesures, directes ou indirectes, visant à stabiliser les prix des produits essentiels à des niveaux justes et coordonnés.

Le problème du financement du développement économique fait constamment l'objet d'une étude de la part du Conseil économique et social et de l'une de ses commissions organiques, la Commission des questions économiques, de l'emploi et du développement économique. On a décidé à la douzième session que, certains problèmes connexes faisant déjà l'objet d'un examen spécial au sein d'organismes subsidiaires, le Conseil ne devait pas se prononcer définitivement avant que les conclusions de ces organismes aient été communiquées aux gouvernements; on a donc décidé, après une longue discussion tant en séance plénière qu'en commission, de laisser le problème en suspens jusqu'à la prochaine session du Conseil, mais, d'autre part, de prier la Commission des questions économiques, de l'emploi et du dévelop-

pement économique, qui doit se réunir en mai, de placer en tête de son ordre du jour l'examen du problème que pose le financement du développement économique. Il a été convenu en outre, étant donné l'importance de la question et l'encombrement de l'ordre du jour de la prochaine session du Conseil, que la Commission économique se réunirait une semaine avant l'ouverture de la treizième session, afin d'étudier spécialement ce problème et de préparer des recommandations à l'intention du Conseil.

Quant à la partie sociale, la mesure la plus importante qu'ait prise le Conseil a été de décider l'établissement d'une commission mixte d'enquête des Nations Unies et de l'Organisation internationale du travail pour étudier le problème du travail forcé. La question du travail forcé, d'abord soulevée il y a trois ans par la Fédération américaine du travail, a figuré depuis lors presque continuellement à l'ordre du jour du Conseil; les Gouvernements de Grande-Bretagne et des États-Unis, la Fédération américaine du travail et, par la suite, la Confédération internationale des syndicats libres ont présenté maintes preuves convaincantes de l'existence de vastes systèmes de travail forcé derrière le rideau de fer. Toutes les démarches tentées dans ces dernières années pour amener l'Union soviétique et ses satellites à participer à une enquête impartiale, en vue d'établir sur place les faits véritables, ont échoué. Comme deuxième solution, le Conseil a décidé, à sa réunion de Santiago, de créer une commission mixte de trois à cinq membres désignés par le Secrétaire général et le Directeur général de l'Organisation internationale du travail; cet organisme sera chargé d'étudier d'abord les textes législatifs et les ordonnances administratives et leur application pratique. Une abondante documentation a déjà été accumulée à ce sujet; quand la Commission aura examiné ces pièces, elle sera en mesure de déterminer quelles preuves additionnelles, y compris des témoignages verbaux, lui seront utiles. Bien que les plus graves accusations aient été portées contre l'Union soviétique et certains États de l'Europe orientale, qui maintiendraient de vastes camps de travail forcé, la commission d'enquête des Nations Unies et de l'Organisation internationale du travail ne sera pas limitée à une seule partie du monde dans son étude sur la nature et l'étendue actuelles du travail forcé.

Le Conseil, à sa réunion de Santiago, a réélu son président, M. Herman Santa Cruz, du Chili, et son premier vice-président, sir Ramaswami Mudaliar, de l'Inde; M. Jiri Nosek, de Tchécoslovaquie, a été élu deuxième vice-président. Tous trois resteront en fonction jusqu'à la fin de l'année 1951. Le Canada, membre du Comité de l'ordre du jour en 1950, a été élu membre du Comité pour les organisations non gouvernementales pour l'année 1951.

Commission chargée des mesures collectives

La Commission chargée des mesures collectives, instituée par la résolution intitulée « Union pour le maintien de la paix » et adoptée pendant la cinquième session de l'Assemblée générale, a tenu ses trois premières séances en mars. Au cours de ces séances, la Commission a, notamment, procédé à l'élection de son bureau et à l'étude générale de la meilleure manière d'aborder les tâches qui lui ont été assignées. La plupart de ses quatorze membres ont exposé leurs vues sur les objectifs que la Commission pourrait utilement chercher à atteindre, et une sous-commission de cinq membres (Brésil, États-Unis, France, Royaume-Uni et Yougoslavie) a été chargée de dresser un programme de travail et de faire des recommandations sur la priorité à accorder aux divers projets dont la Commission est saisie.

En instituant la Sous-commission, l'organe créateur a rappelé certaines mesures nettement définies qui avaient été spécifiées dans la résolution intitulée « Union pour le maintien de la paix ». Il s'agissait entre autres de la disposition de la section C de la résolution, aux termes de laquelle les États membres doivent porter à la connaissance de la Commission chargée des mesures collectives le chiffre des forces militaires qu'ils pourraient mettre à la disposition des Nations Unies en vue de combattre l'agression. A ce sujet, la Sous-commission a été chargée d'examiner l'utilité



Photo: Nations Unies

LAIT DU FISE POUR LE GUATEMALA

Un représentant du Fonds international de secours à l'enfance des Nations Unies remet au village d'Arguata (Guatemala) un tonneau de lait en poudre, en exécution du programme général d'alimentation de l'enfance.

qu'il y aurait d'adresser une communication aux États membres leur demandant de faire connaître les mesures qu'ils ont prises en exécution de cette disposition. Un autre point que la Sous-commission étudiera probablement est aussi mentionné dans la résolution sur « l'Union pour le maintien de la paix ». Il s'agit de la constitution par le Secrétaire général d'un cadre d'experts militaires qui pourraient, sur demande, être mis à la disposition des États membres qui désirent obtenir des conseils d'ordre technique sur l'organisation et l'instruction des contingents qu'ils destinent au service des Nations Unies. Etant donné que la Commission chargée des mesures collectives devra approuver les nominations du Secrétaire général, la Sous-commission sera sans doute appelée à examiner la question du nombre d'experts militaires dont ce cadre devrait se composer, ainsi que la nature et l'étendue des qualités requises de leur part, et à décider si les recommandations relatives à ces détails devraient être portées à l'attention du Secrétaire général afin de le guider dans ses nominations.

A ces questions particulières, sur lesquelles la Sous-commission sera invitée à se prononcer, s'ajoute la question générale des sanctions. A la demande de la Commission, réunie en séance plénière, le Secrétariat a préparé une longue liste des mesures morales, diplomatiques, économiques, financières et militaires qui pourraient être

appliquées contre tout agresseur ou à l'appui de toute victime d'une agression. Cette liste a été communiquée à la Sous-commission qui a été priée de recommander quels sont les projets qui devraient avoir priorité.

Il est trop tôt pour prédire sur quels sujets en particulier la Sous-commission proposera à la Commission chargée des mesures collectives de concentrer son attention. Certaines questions comme la mise sur pied d'une légion internationale et les relations entre les mesures de sécurité collective des Nations Unies et le mécanisme de la défense régionale, seront sans doute mises à l'étude. Cependant, il est d'ores et déjà évident que certains membres doutent qu'il soit pratique d'organiser une légion militaire supranationale sous l'égide des Nations Unies, et d'autres indices analogues portent à croire qu'on hésite à autoriser la Commission chargée des mesures collectives à aborder le domaine des plans stratégiques.

Néanmoins, on semble reconnaître en général que la Commission aura apporté une contribution réelle à l'édification du régime de sécurité collective des Nations Unies, si elle parvient à réunir une série de documents portant sur l'ensemble des sanctions que l'on pourrait appliquer en cas d'une nouvelle rupture de la paix. Des études de ce genre arriveraient à point pour rappeler aux États membres les responsabilités qui leur incombent en ce qui concerne l'action collective sous l'égide des Nations Unies. De plus, étant à même de puiser dans les travaux de recherches de la Société des Nations dans ce domaine et de s'inspirer de l'expérience acquise en Corée, la Commission pourrait accomplir une oeuvre très utile en exposant en détail, pour la gouverne des États membres, les nombreuses et diverses sphères dans lesquelles chaque pays pourrait contribuer à l'action des Nations Unies contre l'agression.

Lieu de réunion de la sixième session de l'Assemblée générale

Lors d'une séance plénière qui a eu lieu le 20 mars 1951, l'Assemblée générale a décidé que sa sixième session s'ouvrirait à Paris au plus tard le 6 novembre.

L'Assemblée avait déjà adopté, le 14 décembre 1950, une proposition demandant que cette session ait lieu en Europe et elle avait alors chargé le Secrétaire général et le Président de l'Assemblée de choisir la ville européenne la plus appropriée et de prendre les dispositions nécessaires. Le Canada avait voté contre cette résolution, surtout pour des raisons d'ordre financier et administratif.

Conformément à la décision du 14 décembre, et après avoir consulté le Président de l'Assemblée, le Secrétaire général a lui-même fait une enquête sur les facilités offertes par Genève, Paris, Londres et par un certain nombre d'autres villes de France et du Royaume-Uni. Au cours de son voyage, il a conféré avec les Gouvernements suisse, français et britannique. Genève fut bientôt rayée de la liste; et au début de février le Gouvernement du Royaume-Uni annonça qu'il était incapable de mettre Londres ou toute autre ville du Royaume-Uni à la disposition de l'Assemblée générale pour ses réunions de 1951. Entre temps, le Gouvernement français faisait savoir également qu'il avait décidé de ne pas inviter l'Assemblée à se réunir à Paris.

N'ayant pas réussi à trouver un endroit convenable, le Président de l'Assemblée et le Secrétaire général déclarèrent au début de février qu'il valait mieux abandonner le projet formé tout d'abord de tenir la session en Europe. Cependant, lorsque l'Assemblée se réunit le 13 février pour étudier cette question, le représentant de la Bolivie annonça qu'il venait d'apprendre qu'une résolution avait été déposée devant l'Assemblée nationale française, demandant au Gouvernement français d'inviter l'Assemblée de l'ONU à tenir sa sixième session à Paris. Là-dessus, l'Assemblée générale décida de différer sa décision jusqu'au 10 mars, afin de permettre au Gouvernement français d'étudier la question et de faire connaître sa décision. Cet intervalle fut par la suite prolongé d'environ une semaine à cause de la crise politique française. Le 17 mars, la délégation française à New-York informait le Secrétaire général que Paris pourrait effectivement accueillir l'Assemblée générale, mais à certaines condi-

tions p
cas où
Paris j
devraie
L
velle p
de la q
limite
session
de 195
d'autre
l'objet
vague
Paris.
par 24
interve
que lon
L
Au co
ardent
soviétic
unions
L
doute
nistrati
Après
Somali
pleine
général
E
le terr
plusieu
nistrate
tents e
29 jan
Arabes
économi
comité
sur tou
de la c
embryo
pendant
E
comité
relatifs
comple
cerne
fort cr
et futu
territo
chaine
* Voir
Avril I

tions précises: l'Assemblée ne devrait pas se réunir avant le 6 novembre 1951; au cas où la session serait interrompue, l'Assemblée devrait poursuivre ses séances à Paris jusqu'à la fin de la session en janvier ou en février, au besoin; les Nations Unies devraient partager les frais des dépenses supplémentaires ainsi occasionnées.

Le 20 mars, l'Assemblée générale se réunissait à nouveau pour étudier cette nouvelle proposition. Le Président de l'Assemblée présenta une résolution aux termes de laquelle l'Assemblée acceptait l'invitation de la France à condition que la date limite soit le 6 novembre et que le montant total des dépenses prévues pour cette session ne dépasse pas la somme de \$2,350,400 déjà affectée à cette fin au budget de 1951, « majorée de telles autres sommes supplémentaires qui pourraient être virées d'autres chapitres du budget de 1951 ». Cette dernière partie de la résolution a fait l'objet de critiques de la part d'un certain nombre de délégations qui l'ont jugée trop vague et trop imprécise sur les conséquences financières de la tenue de la session à Paris. Cependant, la résolution fut finalement adoptée, au vote par appel nominal, par 24 voix contre 17 (y compris le Canada) et 12 abstentions. Le Canada n'est pas intervenu dans le débat, mais il a voté contre la résolution pour les mêmes raisons que lors de la présentation de la première résolution, le 14 décembre 1950.*

Le Conseil de tutelle

La huitième session du Conseil de tutelle a terminé ses travaux le 16 mars 1951. Au cours des débats, les puissances non administrantes se sont montrées moins ardentes à critiquer; aussi, abstraction faite des attaques coutumières du représentant soviétique, le Conseil a pu délibérer dans une bien meilleure atmosphère qu'à ses réunions précédentes.

La plus importante question qu'on ait examinée au cours de la session a sans doute été celle d'accorder à l'Italie, en sa qualité d'autorité responsable de l'administration de la Somalie, le droit de « pleine participation » aux travaux du Conseil. Après avoir voté en faveur de la participation de l'Italie aux débats intéressant la Somalie, le Conseil a adopté une résolution de l'Argentine soulignant l'utilité de la pleine participation du Gouvernement italien à tous ses travaux et priant l'Assemblée générale d'inscrire la question à l'ordre du jour de sa sixième session.

Entre temps, le changement d'administration semble s'effectuer sans heurt dans le territoire sous tutelle de la Somalie. Déjà l'Administrateur italien a donné suite à plusieurs des dispositions de l'accord de tutelle. Le Conseil territorial, que l'Administrateur a constitué d'après les listes de noms que lui ont soumis les corps compétents et les principaux partis politiques, a tenu sa première réunion à Mogadiscio le 29 janvier 1951. Le Conseil comprend 35 membres, dont 28 Somalis, 2 Italiens, 2 Arabes, un représentant du groupe indo-pakistanaï et 2 représentants des intérêts économiques. Désigné pour un an, le Conseil tiendra trois sessions, cependant qu'un comité permanent se réunira dans les intervalles. L'Administrateur devra le consulter sur toutes les questions importantes, sauf celles relevant de la politique étrangère et de la défense; le Conseil sera éventuellement remplacé par une assemblée élective, embryon du parlement qui gouvernera la Somalie une fois le territoire devenu indépendant.

Entre autres mesures qu'il a prises à sa dernière session, le Conseil a établi un comité spécial chargé d'étudier les principes généraux, les législations et les usages relatifs au régime foncier dans les territoires sous tutelle. Il s'agit d'une question complexe; la ligne de conduite suivie par les autorités administrantes en ce qui concerne le transfert de biens fonciers à des habitants non indigènes a notamment été fort critiquée par le passé. Le nouveau comité tiendra compte des besoins présents et futurs des populations indigènes aussi bien que des nécessités économiques des territoires sous tutelle, et il présentera un rapport au Conseil avant la fin de sa prochaine session.

* Voir *Affaires Extérieures* de janvier 1951, p. 27.

Le Conseil a aussi examiné une série de recommandations que l'Assemblée lui avait faites et parmi lesquelles figuraient deux résolutions relatives à l'assistance technique aux territoires sous tutelle et à la forme que devraient revêtir les rapports annuels. Contrairement à ce qu'on prévoyait, cette dernière question n'a pas fait l'objet d'un long débat. Le problème du châtiment corporel dans les territoires sous tutelle a donné lieu à une discussion beaucoup plus longue et a suscité un débat sur la situation constitutionnelle du Conseil par rapport à l'Assemblée. Le représentant soviétique a saisi cette occasion pour remettre sur le tapis la question de savoir si les résolutions adoptées par l'Assemblée générale liaient le Conseil de tutelle. Il déclara qu'à son avis les autorités administrantes étaient tenues de mettre à exécution les dispositions de la résolution de l'Assemblée relative à l'abolition du châtiment corporel. Les représentants de États-Unis, de la France et du Royaume-Uni se sont cependant opposés à cette interprétation, et le représentant soviétique a alors renversé sa déclaration et assuré que l'U.R.S.S. n'avait jamais soutenu que les résolutions de l'Assemblée fussent obligatoires. Le Conseil n'a fait que prendre acte de la résolution de l'Assemblée.

Le Conseil a déterminé l'itinéraire et la composition d'une mission qui se rendra cette année dans les territoires sous tutelle de l'Est-Africain (Ruanda-Urundi, Tanganyika et Somalie italienne). La mission comprendra des représentants des États-Unis, de la Nouvelle-Zélande, de la République Dominicaine et de la Thaïlande; elle se rendra probablement dans les territoires en question entre août et octobre 1951. La Chine, les États-Unis, la Nouvelle-Zélande et la Thaïlande ont été nommés membres du Comité permanent des unions administratives, constitué en juillet 1950 par le Conseil de tutelle.

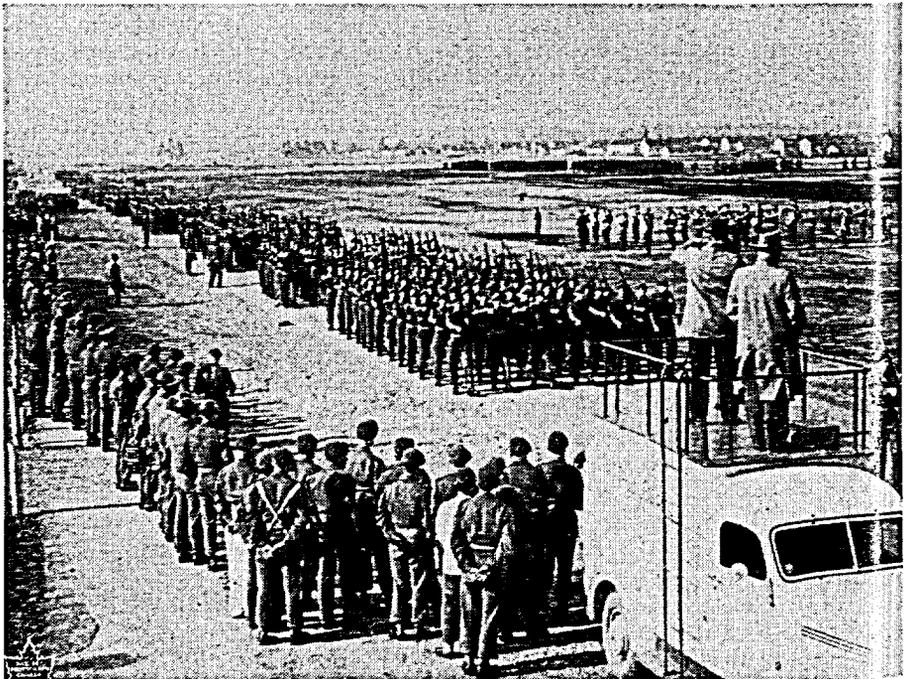


Photo: Défense nationale

LE CONTINGENT SPÉCIAL A FORT-LEWIS

Six mille hommes de troupe du contingent spécial de l'Armée canadienne, sous les ordres du brigadier J. M. Rockingham, commandant de la 25^e brigade d'infanterie, ont pris part à la prise d'armes organisée à Fort-Lewis (Washington) en l'honneur du lieutenant-général G. G. Simonds, chef d'état-major général.

Représentants
mars 1951

Recueil
concernant
côtes d'Azur
1950 (p. 10)

Recueil
services
anglais

Recueil
d'Amérique
opérationnel
et français

Recueil
d'Amérique
signées

Recueil
que ayaient
à la pé-
de la r-
français

Recueil
un mod-
(prix: 10)

Recueil
que con-
la band-
signées
français

Recueil
modus
(prix: 10)

Recueil
tuant un
verme-
diennes
les 28 m-

Recueil
modifi-
1932 en
janvier

Recueil
Loran d-

Recueil
constitu-
Fidji et
français

Recueil
normale
février

Recueil
tuant un
Terre-N-
Texte fr-

Recueil
Bretagn-
fiscale e-
juin 194-

Abril 1951

PUBLICATIONS

Représentants du Canada à l'extérieur et Représentants des autres pays au Canada, le 15 mars 1951.

Recueil des Traités 1950, N° 5: Convention entre le Canada et les États-Unis d'Amérique concernant l'octroi des privilèges d'escale aux navires de pêche au flétan dans les ports des côtes du Pacifique des États-Unis d'Amérique et du Canada, signée à Ottawa le 24 mars 1950 (prix: 10c.). Textes anglais et français.

Recueil des Traités 1950, N° 14: Accord entre le Canada et la Nouvelle-Zélande relatif aux services aériens reliant les deux pays, signé à Wellington le 16 août 1950 (prix: 15c.). Textes anglais et français.

Recueil des Traités 1950, N° 15: Échange de notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique mettant formellement en oeuvre la « déclaration de principes concernant la coopération économique » signées à Washington le 26 octobre 1950 (prix: 10c.). Textes anglais et français.

Recueil des Traités 1949, N° 15: Échange de notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique constituant un accord relatif à l'aviation civile aux bases louées à Terre-Neuve, signées à Ottawa le 4 juin 1949 (prix: 10c.). Texte français.

Recueil des Traités 1948, N° 1: Échange de notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique ayant pour objet d'étendre l'application des principes de la déclaration de Hyde-Park à la période de transition d'après-guerre, particulièrement en ce qui concerne le problème de la réadaptation industrielle, signées à Ottawa les 7 et 15 mai 1945 (prix: 10c.). Texte français.

Recueil des Traités 1948, N° 5: Échange de notes entre le Canada et la Turquie constituant un *modus vivendi* commercial entre les deux pays, signées à Ottawa les 1er et 15 mars 1948 (prix: 10c.). Texte français.

Recueil des Traités 1948, N° 7: Échange de notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique comportant une entente relative aux normes techniques applicables à l'attribution, dans la bande de fréquences de 540 à 1600 kilocycles, de stations de radiodiffusion ordinaires, signées à Washington les 24 décembre 1947 et 1er et 13 avril 1948 (prix: 10c.). Texte français.

Recueil des Traités 1948, N° 9: Échange de notes entre le Canada et l'Italie comportant un *modus vivendi* commercial entre les deux pays, signées à Ottawa les 23 et 28 avril 1948 (prix: 10c.). Texte français.

Recueil des Traités 1948, N° 24: Échange de notes entre le Canada et les Pays-Bas constituant un accord sur la cession de fournitures et de matériel de l'armée canadienne au gouvernement des Pays-Bas, le règlement des créances résultant de la présence de troupes canadiennes aux Pays-Bas pendant la guerre et d'autres questions connexes, signées à La Haye les 28 novembre 1946 et 28 octobre 1948 (prix: 10c.). Texte français.

Recueil des Traités 1947, N° 8: Échange de notes entre le Canada et l'Union Sud-Africaine modifiant pour la période du 1er janvier au 30 juin 1947 l'accord de commerce du 20 août 1932 entre les deux pays concernant la laine importée au Canada, signées à Le Cap le 22 janvier 1947 (prix: 10c.). Texte français.

Recueil des Traités 1947, N° 13: Accord relatif à l'exploitation du poste islandais du réseau Loran du Nord-Est, signé à Montréal le 30 avril 1947 (prix: 10c.). Texte français.

Recueil des Traités 1947, N° 37: Échange de lettres entre le Canada et le Royaume-Uni constituant un accord concernant l'octroi de droits de trafic à des lignes aériennes dans les Fidji et l'île Canton, signées à Londres les 31 janvier et 1er février 1947 (prix: 10c.). Texte français.

Recueil des Traités 1946, N° 8: Accord intérimaire visant à réglementer l'emploi de la bande normale de radiodiffusion dans la région de l'Amérique du Nord, signé à Washington le 25 février 1946 (prix: 10c.). Texte français.

Recueil des Traités 1946, N° 11: Échange de notes entre le Canada et Terre-Neuve constituant un accord relatif à la formation professionnelle au Canada d'anciens combattants de Terre-Neuve, signées à Saint-Jean de Terre-Neuve les 14 et 17 février 1946 (prix: 10c.). Texte français.

Recueil des Traités 1946, N° 18: Accord entre le Canada et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir la fraude fiscale en matière de droits sur les successions de personnes décédées, signé à Londres le 5 juin 1946 (prix: 10c.). Texte français.

Recueil des Traités 1946, N° 27: Échange de notes entre le Canada et l'Union Sud-Africaine portant modification pour la période du 1^{er} juin au 31 décembre 1946 de l'Accord de commerce intervenu entre les deux pays le 20 août 1932 au sujet de la laine chaîne pour feutres de machines à papier importée au Canada, signées à Le Cap le 12 juin 1946 (prix: 10c.). Texte français.

Recueil des Traités 1946, N° 31: Échange de notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique relativement à la disposition du matériel de guerre en surplus et autres questions connexes, signées à Ottawa les 11 et 15 juillet 1946 (prix: 10c.). Texte français.

Recueil des Traités 1946, N° 35: Échange de notes entre le Canada et le Venezuela portant renouvellement du *modus vivendi* commercial du 26 mars 1941, signées à Caracas le 9 avril 1946 (prix: 10c.). Texte français.

Recueil des Traités 1946, N° 36: Échange de notes entre le Canada et l'Union Sud-Africaine modifiant pour la période du 1^{er} août au 31 décembre 1946 l'accord commercial du 20 août 1932 entre les deux pays concernant les droits de douane sur les oranges importées au Canada, signées à Prétoria le 31 juillet 1946 (prix: 10c.) Texte français.

Recueil des Traités 1946, N° 38: Échange de notes entre le Canada et l'Australie modifiant pour la période du 13 août au 31 décembre 1946 l'accord de commerce du 8 juillet 1931 entre les deux pays concernant le droit sur les oranges importées au Canada, signées à Canberra les 19 juillet et 13 août 1946 (prix: 10c.). Texte français.

Recueil des Traités 1946, N° 40: Échange de notes entre le Canada et les États-Unis concernant l'application et l'interprétation de l'accord Rush-Bagot de 1817 relatif aux forces navales sur les Grands lacs, signées à Washington les 18 novembre et 5 décembre 1946 (prix: 10c.). Texte français.

Recueil des Traités 1946, N° 43: Accord commercial entre le Canada et le Nicaragua, signé à Managua le 19 décembre 1946 (prix: 10c.). Texte français.

Recueil des Traités 1946, N° 44: Accord entre le Canada et le Royaume-Uni relatif à l'affrètement de navires, signé à Ottawa le 31 décembre 1946 (prix: 10c.) Texte français.

Recueil des Traités 1945, N° 25: Accord financier entre le Canada et la Tchécoslovaquie, signé à Ottawa le 1^{er} mars 1945 (prix: 10c.). Texte français.

Recueil des Traités 1945, N° 33: Échange de notes entre le Canada et le Venezuela renouvelant le *modus vivendi* commercial du 26 mars 1941, signées à Caracas le 9 avril 1945 (prix: 10c.). Texte français.

NOMINATIONS ET MUTATIONS

M. J. R. McKinney est affecté à la légation du Canada en Yougoslavie, le 28 mars 1951.

NOMINATIONS ET DÉPLACEMENTS DE REPRÉSENTANTS D'AUTRES PAYS

Service diplomatique

Nominations

M. Alfonso Arias-Schreiber, troisième secrétaire, ambassade du Pérou, le 22 février. M. Arias-Schreiber est marié.

M. le capitaine de vaisseau Luis J. Cornes, attaché naval, ambassade d'Argentine, le 2 mars.

M. D. R. Kawatra, troisième secrétaire, haut commissariat de l'Inde, le 9 mars. M. Kawatra est marié.

Départs

M. B. P. Adarkar, conseiller commercial, haut commissariat de l'Inde, le 28 février.

M. le vice-amiral Luis F. Merlo Flores, attaché naval, ambassade d'Argentine, le 1^{er} mars.

M. le colonel José Kahl, fils, attaché de l'air adjoint, ambassade du Brésil, le 15 mars.

M. Mikhail V. Degtiar, conseiller et chargé d'affaires ad interim, ambassade de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques, a quitté Ottawa le 27 février pour un congé dans son pays. Durant son absence, M. Leonid Teplov, conseiller, est chargé d'affaires ad interim.

Pour des raisons d'économie, le bureau du conseiller commercial du haut commissariat de l'Inde, situé dans l'édifice Royal Bank à Toronto, a été fermé le 1^{er} mars. Le haut commissariat à Ottawa s'occupe maintenant de toutes questions commerciales.

Reconn

M.
consul
magne

M.
consul
magne

M.
Unis d
Follme

M.
États-
mars.

M.
États-
M. Be
Hamil

M.
États-
20 ma

M.
Montr

Départ

M.
États-
2 mars

M.

Nomin

M.

(Liste
1951

(Cette
Organ

Nég
donna
rifs d
Anglet
avril
saire
H. B.
dienn
Deuts
du mi

Avril

Service consulaire

Reconnaissance provisoire de:

M. le docteur Joachim-Friedrich Ritter, consul de la République fédérale d'Allemagne à Ottawa, le 12 mars.

M. le docteur Wolf-Dietrich Weiss, vice-consul de la République fédérale d'Allemagne à Ottawa, le 12 mars.

M. Cyrus B. Follmer, consul des États-Unis d'Amérique à Calgary, le 14 mars. M. Follmer était auparavant consul à Ottawa.

M. Charles Stoppani, vice-consul des États-Unis d'Amérique à Montréal, le 14 mars.

M. George A. Berkley, vice-consul des États-Unis d'Amérique à Ottawa, le 14 mars. M. Berkley était auparavant vice-consul à Hamilton.

M. Warren L. Swope, vice-consul des États-Unis d'Amérique à Saint Jean, N.B., le 20 mars.

M. José Luis Ceron, consul d'Espagne à Montréal, le 29 mars.

Départs

M. William A. Mitchell, vice-consul des États-Unis d'Amérique à Saint Jean, N.B., le 2 mars.

M. Stanley T. Hayes, vice-consul des

États-Unis d'Amérique à Montréal, le 6 mars.

M. J. William Henry, vice-consul des États-Unis d'Amérique à Toronto, le 13 mars.

M. Alfredo Teixeira Valladao, consul du Brésil à Toronto, à la fin de mars.

M. Arnaldo Caviglia a repris ses fonctions de vice-consul d'Argentine à Halifax le 2 mars. M. Jose Vicente Ayestaran qui dirigeait le consulat durant l'absence de M. Caviglia est retourné à son poste de vice-consul à Québec.

M. Jorge Romero, consul général du Pérou à Montréal, est parti le 10 mars pour un congé de trois mois. Durant son absence M. Mariano de Yturalde, consul général d'Espagne en cette ville, s'occupe des intérêts consulaires du Pérou.

M. Guillermo Mejia, vice-consul d'Argentine à Montréal, dirigera le consulat général en attendant la nomination d'un successeur à M. Pedro Bonnefon, ancien consul général.

L'adresse du consulat général de la République fédérale d'Allemagne à Ottawa est maintenant: 580, rue Chapel, (téléphone 2-1102).

Service commercial

Nomination

M. B. R. Rae, commissaire de commerce de la Nouvelle-Zélande à Montréal, le 7 mars.

REPRÉSENTANTS DU CANADA AUX RÉUNIONS INTERNATIONALES

(Liste des conférences internationales auxquelles le Canada s'est fait représenter en mars 1951 et de celles auxquelles il pourra participer à l'avenir; les conférences antérieures sont énumérées dans les numéros précédents d' « Affaires Extérieures ».)

Commissions et organismes permanents

(Cette liste n'est publiée qu'une fois par an. Dans l'intervalle, seuls les Commissions et les Organismes permanents de formation récente seront énumérés. Voir dernière liste complète dans « Affaires Extérieures » de janvier 1951.)

Conférences du mois de mars 1951

Négociations multilatérales sur les tarifs, donnant suite à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (Torquay, Angleterre), du 28 septembre 1950 au 21 avril 1951: M. L. D. Wilgress, haut commissaire du Canada à Londres, président; M. H. B. McKinnon, de la Commission canadienne du tarif, vice-président; MM. J. J. Deutsch, W. J. Callaghan et S. S. Reisman, du ministère des Finances; M. Louis Couil-

lard, de la Délégation permanente du Canada auprès de l'Organisation européenne de coopération économique à Paris; MM. C. M. Isbister, A. L. Neal, B. G. Barrow, H. V. Jarrett et J.-P.-C. Gauthier, du ministère du Commerce; M. A. E. Richards, du ministère de l'Agriculture; M. H. H. Wright, du ministère des Affaires extérieures, secrétaire de la délégation.

Avril 1951

Conférence chargée d'étudier la création d'une armée européenne (Paris), 15 février: observateur: le général G.-P. Vanier, ambassadeur du Canada à Paris; premier conseiller politique: M. Jean Chapelaine, de la Mission canadienne à Bonn, Allemagne; conseiller: le brigadier R.-W. Moncel, du haut commissariat du Canada au Royaume-Uni.

Douzième session du Conseil économique et social (Santiago, Chili), du 20 février au 21 mars: représentant: M. J. D. Kearney, ambassadeur du Canada à Buenos-Aires; suppléant: M. J. F. Parkinson, de l'ambassade du Canada à Washington; conseiller principal: Mlle B. M. Meagher, du ministère des Affaires extérieures; conseillers: M. Guy Beaudry, de l'ambassade du Canada à Santiago; M. A.-R. Crépault, de la délégation permanente du Canada aux Nations Unies (New-York), secrétaire de la délégation.

Comité permanent du cuivre, du zinc et du plomb (Washington), 26 février: représentant: M. S. V. Allen, du ministère du Commerce; suppléant: M. P. Carson de l'ambassade du Canada à Washington.

Entretiens canado-américains sur les plans de répartition des fréquences dans les bandes de moins de 4,000 kcs (Washington), du 26 février au 9 mars: M. C. J. Acton, du ministère des Transports, président; M. A. J. Dawson, du ministère des Transports; le lieutenant R. M. Dunbar, de la Marine royale canadienne; le capitaine L. H. Wylie, de l'Armée canadienne; le lieutenant de section W. D. Barton, du CARC; M. G. E. Cox, de l'ambassade du Canada à Washington.

114e session du Conseil d'administration de l'OIIR (Genève), du 26 février au 10 mars: délégué: M. A. H. Brown, du ministère du Travail; suppléant: M. N. F. H. Berlis, de la délégation permanente du Canada auprès du Bureau européen des Nations Unies à Genève.

Comité permanent du soufre (Washington), le 1er mars: représentant: M. S. V. Allen, du ministère du Commerce; suppléant: M. P. Carson de l'ambassade du Canada à Washington.

Conférence sur la faune et la flore de l'Amérique du Nord (Milwaukee, Wisconsin), du 4 au 7 mars: M. H. F. Lewis, chef du service de la faune et de la flore du Canada; M. V. E. F. Solman, du service de la faune et de la flore du Canada; M. D. J. Colls, du service de la faune et de la flore du Canada pour le Manitoba et la Saskatchewan.

Comité permanent du coton et des bourres de coton (Washington), le 5 mars: représentant: M. S. V. Allen, du ministère du Commerce; suppléant: M. P. Carson de l'ambassade du Canada à Washington.

Groupes d'étude Nos 9 et 10 du comité

consultatif des communications internationales par télégraphie (Genève), du 6 au 22 mars: chef de la délégation: M. K. B. Ralph, du ministère des Transports; M. J. R. Lamb, de la *Canadian Overseas Telecommunications Corporation*; M. T. D. Merrigan, représentant des chemins de fer National Canadien et Pacifique Canadien.

Comité permanent du manganèse, du nickel et du cobalt (Washington), le 12 mars: représentant: M. S. V. Allen, du ministère du Commerce; suppléant: M. P. Carson de l'ambassade du Canada à Washington.

Premier congrès sud-américain du pétrole (Montevideo), du 12 au 16 mars: M. C. S. Bissett, de l'ambassade du Canada à Buenos-Aires (observateur).

Conférence interaméricaine sur la sécurité sociale (Buenos-Aires), du 12 au 31 mars: délégué: le colonel J. G. Bisson, président de la Commission de l'assurance-chômage; suppléant: M. Lionel Roy, de l'ambassade du Canada à Buenos-Aires.

Conférence spéciale des directeurs de l'Organisation météorologique internationale (Paris), le 15 mars: M. A. Thomson, du ministère des Transports, de Toronto.

Septième session de la Commission des questions sociales du Conseil économique et social (Genève), le 17 mars: M. R. B. Curry, du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

Premier congrès de l'Organisation météorologique mondiale (Paris), le 19 mars: délégué: M. A. Thomson, du ministère des Transports, de Toronto; suppléant: M. J. Patterson, du ministère des Transports; conseiller: M. O. G. Stoner, de l'ambassade du Canada à Paris.

Conférence internationale sur les matériaux (groupe principal) (Washington), le 21 mars: représentant: M. J. H. English, de l'ambassade du Canada à Washington; suppléant: M. S. V. Allen, du ministère du Commerce.

Session spéciale des Parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (Torquay, Angleterre), du 29 mars au 21 avril: M. L. D. Wilgress, haut commissaire du Canada à Londres, président; M. H. B. McKinnon, de la Commission canadienne du tarif, vice-président; MM. W. J. Callaghan et S. S. Reisman, du ministère des Finances; M. Louis Couillard, de la délégation permanente du Canada auprès de l'Organisation européenne de coopération économique à Paris; MM. C. M. Isbister, A. L. Neal, B. G. Barrow, H. V. Jarrett et J.-P.-C. Gauthier, du ministère du Commerce; M. A. E. Richards, du ministère de l'Agriculture; M. H. H. Wright, du ministère des Affaires extérieures, secrétaire de la délégation.

Pre
Pêcher
(Wash
New
FOIR
Sep
FOIR
Réu
dier u
nation
Con
chouc
Sixi
péfan
Con
d'infor
l'Atlant
avril.
Hui
ÉTATS-
FRANC
a) Do
Rap
le 8 d
pp.
Pro
Nation
social
vier à
* On p
de ve
que p
catio
numé
Aval

Conférences d'avril et de mai

Première réunion de la Commission des Pêcheries du nord-ouest de l'Atlantique (Washington), du 2 au 14 avril.

Neuvième session du Comité exécutif de l'OIR (Genève), 4 avril.

Septième session du Conseil général de l'OIR (Genève), 9 avril.

Réunion du Comité spécial chargé d'étudier un projet de règlements sanitaires internationaux (OMS) (Genève), 9 avril.

Conférence internationale sur le caoutchouc (Rome), 9 avril.

Sixième session de la Commission des étudiants (New-York), du 10 avril à mai.

Conférence d'experts sur les questions d'information — Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord (Londres), du 12 au 14 avril.

Huitième session du groupe d'étude inter-

national sur le caoutchouc (Rome), 16 avril.

Comité spécial de l'organisation et de l'administration du Conseil économique et social (New-York), du 16 au 27 avril.

Sixième session du Conseil administratif de l'UIT (Genève), 16 avril.

Commission de l'Atlantique-Nord pour la coordination de la navigation océanique (Londres), 23 avril.

Quatrième session du Comité des mines de charbon de l'OIT (Genève), du 7 au 19 mai.

Soixante-dix-huitième réunion annuelle de la Conférence sur l'aide sociale (Atlantic-City, New-Jersey), du 13 au 18 mai.

Troisième congrès mondial du pétrole (La Haye), du 28 mai au 6 juin.

Cinquième Conférence annuelle de la Fédération internationale des producteurs agricoles (Mexico), du 29 au 8 juin.

ACCORDS INTERNATIONAUX CONCLUS PAR LE CANADA

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Convention entre le Canada et les États-Unis d'Amérique relative à l'utilisation par les ressortissants de chaque pays de certains appareils ou stations radioélectriques dans l'autre pays, signée à Ottawa le 8 février 1951.

FRANCE

Convention entre le Canada et la France tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en ce qui concerne les impôts sur le revenu, signée à Paris le 16 mars 1951.

Convention entre le Canada et la France tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière de droits de mutations par décès, signée à Paris le 16 mars 1951.

DOCUMENTS DES NATIONS UNIES SUR DES SUJETS D'ACTUALITÉ*

a) Documents photocopiés:

Rapport du Fonds monétaire international; le 8 décembre 1950; document E/ 1872; 143 pp.

Progrès accomplis par l'Organisation des Nations Unies dans le domaine des activités sociales dans le courant de l'année 1950 (janvier à décembre 1950)—Rapport du Secrétariat;

le 17 janvier 1951; document E/CN 5/240; 86 pp.

b) Publications imprimées:

Annuaire statistique 1949-50 (Deuxième année); bilingue; 555 pp.; \$6.00; numéro de vente: 1950.XVII.3 (Département des questions économiques).

* On peut se procurer les documents imprimés à la Ryerson Press (299 ouest, rue Queen, Toronto), agent de vente des publications des Nations Unies au Canada. Les documents mimeographiés ne sont fournis que par le Secrétariat des Nations Unies, Lake-Success (New-York), contre abonnement annuel. Publications et documents peuvent être consultés aux bibliothèques dont la liste apparaît à la page 395 du numéro de septembre de "Affaires extérieures."

DÉCLARATIONS ET DISCOURS

On peut obtenir de la Division de l'Information du ministère des Affaires extérieures, à Ottawa, les textes suivants qui sont diffusés tant au Canada qu'à l'étranger:

The International Joint Commission, allocution du Général A. G. L. McNaughton sur la Commission mixte internationale, portant particulièrement sur le projet de canalisation et d'aménagement hydro-électrique du Saint-Laurent, prononcée devant l'Electric Club

de Toronto, le 28 février 1951 (N° 51/8).

The Universities and International Understanding in the Free World, allocution prononcée par le Premier ministre, M. Louis Saint-Laurent, à l'Université Western Ontario, de London, le 7 mars 1951 (N° 51/10).

Les textes suivants sont diffusés à l'étranger seulement:

Canada's Role in the Defence of the Free World, allocution prononcée par le ministre du Commerce, M. C. D. Howe, devant le Commercial Club de Chicago, le 27 février 1951 (N° 51/7).

Hydro-Electric Power in the Canadian

Economy, allocution prononcée par le ministre des Transports, M. Lionel Chevrier, à la réunion mixte annuelle de l'Association of Municipal Electrical Utilities et de l'Ontario Municipal Electric Association, à Toronto, le 27 février 1951 (N° 51/9).

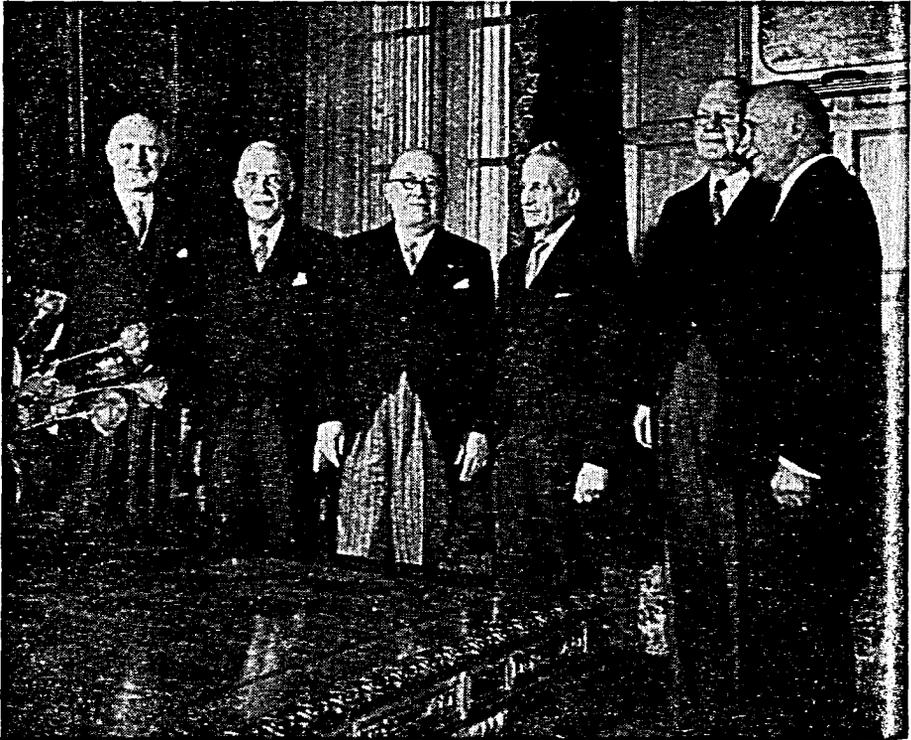


Photo: ONF

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE EN VISITE À OTTAWA

Le Président de la République française a fait une visite à Ottawa, Toronto, Québec et Montréal, du 5 au 8 avril. On le voit ci-dessus, photographié à la réception donnée par le Président du Sénat et par l'Orateur de la Chambre des communes. De gauche à droite: l'Orateur de la Chambre des communes, M. W. Ross Macdonald; le Premier ministre du Canada, M. Louis Saint-Laurent; le Président Vincent Auriol; le Président du Sénat, M. Elie Beaugard; le sénateur Norman P. Lambert et le ministre des Affaires étrangères, M. Robert Schuman. On espère publier dans le numéro de mai d'« Affaires extérieures » un compte rendu de la visite du Président.



Volu

La cri

Le Ca

La dé

Reman

Réuni

Etat

Inaug

Les A

Déc

Le Ca

Public

Nomin

Nomin

Représ

Docum

Déclar

Sous le
compte
dans la
partie,

Abonn
à l'ord
(Canad



AFFAIRES EXTÉRIEURES

Volume 3

Mai 1951

N° 5

	PAGE
La crise coréenne	150
Le Canada, les Nations Unies et un monde divisé en deux camps.....	154
La démocratie parlementaire en Allemagne occidentale.....	161
Remaniement de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord.....	165
Réunion de consultation des ministre des Affaires étrangères des États américains	169
Inauguration d'un cimetière des Nations Unies en Corée.....	172
Les Affaires extérieures au Parlement: Déclarations sur la politique du gouvernement.....	174
Le Canada et les Nations Unies	181
Publications d'actualité du ministère.....	183
Nominations et mutations.....	185
Nominations et déplacements de représentants d'autres pays.....	185
Représentants du Canada aux réunions internationales.....	186
Documents des Nations Unies sur des sujets d'actualité.....	188
Déclarations et discours.....	188

Sous le titre *Affaires extérieures*, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international. Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: UN DOLLAR par année (étudiants: 50c.) franco. Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur du Roi, Ottawa (Canada).

Ministère des Affaires extérieures
Ottawa, Canada

LA CRISE CORÉENNE

DE BONNE HEURE le 11 avril au matin, on annonçait au nom du Président des États-Unis que le général Douglas MacArthur avait été relevé de tous ses commandements militaires, y compris celui des forces des Nations Unies en Corée. Dans sa déclaration au public, le Président s'est exprimé en ces termes:

C'est avec un profond regret que j'en suis arrivé à la conclusion que le général Douglas MacArthur est incapable d'appuyer sans réserve la politique du Gouvernement des États-Unis et celle des Nations Unies en ce qui concerne les questions qui relèvent de ses fonctions officielles. Eu égard aux responsabilités précises que m'impose la constitution des États-Unis et aux responsabilités supplémentaires qui m'ont été assignées par les Nations Unies, j'ai décidé que je devais opérer un changement de commandement en Extrême-Orient. C'est pourquoi j'ai relevé le général MacArthur de son commandement et lui ai désigné comme successeur le lieutenant-général Matthew B. Ridgway.

La communication du Président au général MacArthur se lit ainsi:

Je regrette profondément d'avoir, en tant que Président et Commandant en chef des forces militaires des États-Unis, à vous remplacer comme Commandant suprême des puissances alliées, comme Commandant en chef des forces des Nations Unies, comme Commandant en chef en Extrême-Orient, et comme Général en chef de l'Armée des États-Unis en Extrême-Orient. Vous remettrez vos commandements immédiatement au lieutenant-général Matthew B. Ridgway. Vous êtes autorisé à donner tous les ordres que vous jugerez nécessaires pour vous permettre de vous rendre à tel endroit que vous aurez choisi.

Le Président explique sa décision

Le même soir, le Président Truman expliquait sa décision ainsi que la politique des États-Unis en Extrême-Orient, notamment en ce qui concerne la Corée. En des termes extrêmement simples, le Président déclara que la politique du gouvernement visait à éviter une troisième guerre mondiale et que, à cette fin, le gouvernement se proposait de circonscrire le conflit coréen, de repousser l'agression et de rétablir la paix. Il précise que le Gouvernement des États-Unis ne prendrait pas l'initiative d'étendre le conflit, mais que celui-ci pourrait bien être propagé par les dirigeants communistes: « Ils ont le choix et, en même temps, la terrible responsabilité de ce qui peut advenir ». Il ajouta que la porte était toujours ouverte aux communistes s'ils désiraient un règlement du conflit coréen selon les trois principes suivants: cessation des hostilités, garantie contre toute reprise du combat et arrêt de l'agression. Ces principes, déclara-t-il, ouvriraient la voie à l'unification de la Corée et au retrait de toutes les troupes étrangères.

Depuis quelque temps déjà, il était manifeste qu'une profonde divergence de vues existait entre le général MacArthur et son commandant en chef. La déclaration faite le 24 mars par le général avait causé une surprise universelle, car on en avait déduit que les opérations militaires des Nations Unies seraient étendues à la Chine si l'offre de négociation en vue d'une suspension d'armes était repoussée. Cette déclaration affirmait en outre que le problème coréen devait se régler indépendamment des autres problèmes d'Extrême-Orient.

Incertitude accrue

Au début d'avril, l'incertitude générale s'accrut par suite de deux autres opinions formulées par le général MacArthur. Le 5 avril, M. Joseph Martin, chef républicain à la Chambre des représentants, publiait une lettre que le général lui avait adressée le 20 mars et dans laquelle celui-ci préconisait l'emploi des forces nationalistes chinoises de Formose pour ouvrir un second front en Chine continentale. Il ajoutait:

Il semble singulièrement difficile à certains de se rendre compte que c'est ici, en Asie, que les conspirateurs communistes ont décidé de faire leur jeu pour conquérir le monde et que nous avons contrarié leurs prétentions sur le champ de bataille; qu'ici nous faisons la guerre pour l'Europe avec des armes, tandis que là-bas les diplomates la font encore avec des mots; que si le communisme gagne la guerre en Asie, la chute de l'Europe est inévitable; remportons la victoire, et l'Europe elle-même évitera très probablement la guerre, tout en conservant sa liberté.

La signification particulière de cette déclaration réside en ce qu'elle s'oppose nettement à la décision prise par le Gouvernement des États-Unis de considérer l'Europe occidentale comme le front principal à défendre contre l'impérialisme communiste.

La publication de la lettre du général MacArthur au représentant Martin fut suivie deux jours plus tard de la publication d'une entrevue accordée au correspondant militaire du *London Daily Telegraph*, au cours de laquelle le général MacArthur aurait déclaré que, si les dirigeants politiques « leur laissent les coudées franches », les forces des Nations Unies seraient capables de vaincre assez facilement les communistes chinois; qu'il fallait soumettre le littoral de la Chine continentale à un blocus naval et prendre pour cible les chemins de fer chinois; et que, dans de telles circonstances, l'intervention russe serait improbable.

Objectifs de l'ONU en Corée

Sans commenter directement les déclarations du général MacArthur, le Secrétaire général des Nations Unies souligna, à sa conférence de presse du 6 avril, que les Nations Unies avaient en Corée deux objectifs, « et seulement deux »; tout d'abord, repousser l'agression et rétablir la paix et la sécurité; ensuite, rendre possible l'établissement d'une Corée unie, indépendante, libre et démocratique. Il ajouta que le but de l'ONU dans sa lutte armée contre l'ennemi était de diminuer et non d'augmenter le danger de transformer ce conflit en une troisième guerre mondiale. Il affirma que la réalisation du premier objectif mettrait fin aux engagements militaires des Nations Unies et qu'à ceux-ci succéderaient les moyens pacifiques de négociation, de conciliation et d'assistance économique, ordonnés vers le second objectif.

Quelques jours après la révocation du général MacArthur, le Gouvernement de la Corée du Nord adressait aux Nations Unies une communication où il accusait les États-Unis et la Corée du Sud d'avoir commis des atrocités, de la même façon que dans ses dix-sept communications antérieures. En plus de ce thème principal, la note faisait discrètement allusion aux moyens d'en arriver à un règlement pacifique du conflit coréen et en posait les conditions principales: retrait des forces des États-Unis et des autres pays, examen des problèmes d'Extrême-Orient par les cinq grandes puissances et règlement pacifique du différend coréen par le peuple coréen lui-même. Le groupe asiatico-arabe des Nations Unies a tenu plusieurs séances en vue d'étudier cette communication, dans l'espoir de déceler un désir de négociations dans le passage relatif au rétablissement de la paix et dans la coïncidence de cette démarche avec la destitution du général MacArthur.

Défense de la politique du Président

S'adressant à ses compatriotes dans un discours qu'il prononçait à Chicago le 17 avril, le général Bradley, président du comité des chefs d'état-major, a défendu la politique du président Truman en Extrême-Orient; et le thème a été repris le lendemain soir, à Washington, par le secrétaire d'Etat, M. Acheson. Le général Bradley a prévenu ses auditeurs qu'on ne pouvait entrevoir la fin prochaine de la guerre de Corée; il a affirmé à nouveau l'intention du gouvernement de limiter, si possible, les hostilités à la péninsule et d'éviter ainsi une troisième guerre mondiale. M. Acheson a

également marqué son opposition à ce que les États-Unis prennent l'initiative d'étendre le conflit. « Le monde, a-t-il dit, constatera que, s'il y a extension du conflit coréen ou si une guerre mondiale vient à éclater, la faute n'en peut être imputée qu'au Kremlin et à ses agents de Pékin. »

MacArthur devant le Congrès

Parlant, le 19 avril, devant les deux Chambres réunies du Congrès, le général MacArthur, en plus de réitérer les vues qui avaient provoqué son rappel, a soutenu que les membres du comité des chefs d'état-major les partageaient. Il a préconisé le bombardement des bases de Mandchourie, le blocus naval de la côte chinoise, le resserrement du blocus économique, des vols de reconnaissance le long de la côte et le recours aux nationalistes chinois pour appuyer une attaque contre la Chine continentale; il a souligné énergiquement que Formose ne devait, sous aucun prétexte, passer sous la domination communiste.

Les trois premières semaines d'avril ont été marquées sur le front coréen par un ralentissement des opérations. Mais, afin d'éviter qu'en ne déclenchant pas l'offensive du printemps qu'il annonçait depuis si longtemps, l'ennemi ne contribue à un certain relâchement chez les Nations Unies et leurs forces armées, le général Ridgway, commandant en chef des Nations Unies, a fait la mise en garde suivante dans sa déclaration du 10 avril:

Les Communistes n'abandonneront pas la partie. Il s'agit pour eux d'une lutte à mort; même s'ils modifient leur horaire, leur tactique et leur stratégie, leurs objectifs ne changent jamais. On ne peut entrevoir la fin prochaine de la guerre, à moins que n'intervienne un règlement sur le plan politique, et je n'ai entendu parler d'aucune négociation à cet effet.

Dans le même temps, on parlait de l'imminence d'une offensive aérienne dont le point de départ serait les bases de Mandchourie, et l'on se livrait aux conjectures quand à la forme que prendrait la contre-manoeuvre des Nations Unies.

Attaque communiste

Le 22 avril, les communistes déclenchèrent, sur le front central, une forte attaque terrestre, renforcée d'opérations complémentaires sur toute la ligne. Les troupes des Nations Unies se replièrent lentement sur des positions fortifiées le long et au sud du 38^e parallèle. Etant donné les lourdes pertes subies par l'ennemi et la forte résistance qu'on lui opposait, il fallut envisager la possibilité de voir entrer dans la mêlée des unités aériennes ayant leurs bases en Mandchourie. Aussi les conjectures sur la riposte éventuelle se firent-elles de plus en plus nombreuses. En réponse à une question posée à ce sujet à la Chambre des Communes, le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures a exposé, le 26 avril, le point de vue du gouvernement:

Il y a environ cinq mois le Gouvernement, en réponse à une demande du gouvernement américain, qui avait lui-même soulevé la question, informait celui-ci que, bien qu'en se fondant sur le droit international il fût possible d'étayer assez fortement la thèse selon laquelle le commandant en chef des troupes des Nations Unies aurait le droit d'user de représailles dans le cas d'attaques aériennes lancées de la Mandchourie, nous estimions important, pour notre part, et du reste avec d'autres gouvernements, de ne nous livrer à aucune opération militaire à l'extérieur de la Corée sans une autorisation précise préalablement accordée par l'ONU.

Depuis, divers aspects des opérations en Corée ont fait l'objet de débats à Washington — j'en ai d'ailleurs fait part à la Chambre — entre les représentants des pays ayant des troupes en Corée.

Jusqu'ici, toutefois, le gouvernement canadien n'a reçu aucune demande d'approbation à l'égard d'une proposition quelconque tendant à autoriser les forces des Nations Unies à user de représailles en attaquant les bases aériennes situées en dehors de la Corée, vraisemblablement pour la bonne raison qu'aucun raid de bombardement massif n'est parti de Mandchourie. Advenant le cas où cette intervention aérienne aurait lieu, — et les communistes chinois devraient en assumer toute la responsabilité, — nous estimons que les pays ayant des forces en Corée et y participant aux opérations militaires devraient être consultés quant aux conséquences de cette intervention — c'est-à-dire des bombardements aériens — et aux mesures de représailles auxquelles il faudrait peut-être avoir recours.

Toutefois, il est possible de se représenter une situation où des représailles immédiates, sans consultation, pourraient être inévitables en pourchassant des bombardiers ennemis jusqu'aux bases aériennes de Mandchourie d'où ils seraient venus. La décision de recourir immédiatement à des représailles se fonderait vraisemblablement sur des considérations primordiales de sécurité militaire. Quand il est question d'exercer des mesures plus générales de représailles contre les bases aériennes mandchoues, il ne faudrait autoriser ces mesures qu'après avoir pesé avec grand soin les considérations militaires locales au regard du risque d'étendre les hostilités et des conséquences de cette extension sur la sécurité des forces des Nations Unies en Corée, et la réalisation des objectifs de l'ONU en ce pays.

A la fin du mois, les troupes des Nations Unies se trouvaient à nouveau au sud du 38^e parallèle, où elles occupaient un front déployé sur toute la largeur de la péninsule, à quelques milles au nord de Séoul.

A l'ONU, le sous-comité du Comité des mesures additionnelles se réunit les 17 et 18 avril. Il décida à l'unanimité de recommander au comité plénier de donner la priorité à l'examen des sanctions économiques dans l'étude des nouvelles mesures contre la Chine communiste.

LE CANADA, LES NATIONS UNIES ET UN MONDE DIVISE EN DEUX CAMPS

Déclarations de M. L. B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Les Nations Unies et la sécurité internationale*

... Nul n'ignore que l'harmonie relative qui existait entre les grandes puissances au printemps de 1945 a été rompue. La question de savoir quel rôle l'Organisation des Nations Unies doit maintenant jouer dans le domaine de la sécurité (problème troublant pour les nombreux esprits qui croient sincèrement que notre seul espoir de prévenir la guerre repose sur l'action collective) découle en définitive de cet état de choses.

Le problème s'est posé de façon concrète et presque terrifiante lors de l'attaque lancée sans provocation en juin dernier contre la République de Corée. Grâce à l'absence fortuite de l'Union soviétique au Conseil de sécurité à ce moment-là, le problème prit un relief singulièrement saisissant. Tout le monde connaît les mesures que le Conseil de sécurité a adoptées en juin dernier. Sur l'initiative des États-Unis, le Gouvernement de la Corée du Nord a été noté d'agression. Nous louons cette initiative, mais je crois qu'elle a surpris la plupart des observateurs; n'oublions pas toutefois que, sans cela, aucune intervention efficace de la part des Nations Unies, et à coup sûr aucune intervention militaire, n'eût été possible ni même tentée. Cinquante-trois États membres des Nations Unies se rallièrent à cette décision, et la résistance contre l'agression s'organisa par l'intermédiaire du Conseil de sécurité.

Dilemme posé par le problème coréen

... Veuillez croire que ce n'est de ma part ni cynisme ni manque d'admiration pour les directives qui furent données alors, si j'affirme que la décision des États-Unis de diriger et d'appuyer activement les préparatifs de résistance des Nations Unies contre l'agression nord-coréenne se trouva peut-être quelque peu facilitée du fait que nous ne connaissions pas encore à ce moment-là toutes les conséquences possibles du parti que nous prenions. Ces conséquences ne se manifestèrent qu'en novembre, lorsque l'intervention de la Chine communiste révéla sans l'ombre d'un doute jusqu'à quel point le régime fantoche de la Corée du Nord pouvait compter sur l'appui de ses amis chinois, voire de l'Union soviétique. En général, il était permis et même facile de croire en juin 1950 qu'il ne s'agissait pas d'un cas qui concernait les intérêts d'une grande puissance ou qui provoquerait son intervention, et que, si l'agression des forces nord-coréennes était repoussée, ceux qui avaient encouragé cette attaque, dans l'espoir d'étendre la domination communiste dans le monde, attribueraient tout simplement cette défaite à une erreur de calcul. Un tel triomphe de la part des Nations Unies contre l'agression eût été, et constituerait encore, un événement fort rassurant pour la sécurité des autres régions de l'Asie et du monde. Après tout, cette situation s'était déjà produite au moins deux fois. Quand le Gouvernement de la Grèce eut repoussé les incursions en territoire grec de ses voisins communistes et eut prouvé qu'avec l'aide financière et militaire des États-Unis et d'autres pays de l'Ouest il résisterait encore à toute autre attaque du même genre, les incursions communistes cessèrent graduellement. De même, lorsque l'Union soviétique se fut enfin rendu compte qu'elle ne pouvait pas continuer d'affamer Berlin sans courir le risque d'une guerre générale, elle abandonna la partie et il fut possible d'en venir à une

* Ces extraits sont tirés d'une allocution prononcée par M. L. B. Pearson devant les membres de l'Association du Barreau canadien le 31 mars 1951. Le texte officiel complet porte le N° 51/13 de la série *Déclarations et Discours* que publie le Ministère et que l'on peut obtenir en s'adressant à la Division de l'Information, ministère des Affaires extérieures, Ottawa.

ente
l'Un
d'un
Unie
la qu
ces é
tant
dispe
l'Un
le ris
term
mesu
par d

Princ

sens
et d'é
d'init
ment
quer
éparp
duire
disper
la Ch
de tel
Que f
en fai
attenti

C
Nation
notre
les pri

d.
Mai 195

entente sur le problème berlinois. Le printemps dernier, on croyait toujours que l'Union soviétique et ses amis et alliés n'étaient pas encore prêts à courir le risque d'une troisième guerre mondiale. Dans ce cas, les mesures prises par les Nations Unies contre les agresseurs nord-coréens avaient chance d'aboutir à un règlement de la question coréenne et de produire un effet salutaire dans tout l'Extrême-Orient. Mais ces espoirs, comme nous le savons maintenant, n'étaient pas fondés. Ils étaient pourtant fort répandus et semblaient raisonnables, d'après les renseignements dont nous disposions alors. Ce n'est qu'à la fin de l'an dernier, quand il devint manifeste que l'Union soviétique et le Gouvernement du peuple de Chine ne reculeraient pas devant le risque d'une guerre générale à propos de la Corée, qu'il devint difficile de déterminer jusqu'où les Nations Unies devaient et pouvaient aller dans l'application de mesures militaires destinées à assurer la sécurité collective dans un monde dominé par deux grandes puissances. Nous ne sommes pas encore sortis de ce dilemme.

Principes nécessaires à toute solution

... Les dispositions relatives à la sécurité ont, depuis, été améliorées dans un sens qui permet désormais aux Nations Unies d'éviter le veto du Conseil de sécurité et d'exercer, par l'intermédiaire de l'Assemblée générale, une action plus rapide et d'initiative plus générale. Mais aujourd'hui, nous sommes aux prises plus directement que jamais encore avec la question de savoir si les Nations Unies doivent appliquer des mesures militaires contre un agresseur secondaire quand cette action peut éparpiller les forces que nous avons à opposer à l'agresseur principal, ou peut conduire à une nouvelle guerre mondiale dans laquelle nous entrerions avec des forces dispersées. Que devons-nous faire si l'agresseur principal profite des dispositions de la Charte relatives au maintien de la paix dans le monde entier pour nous affaiblir de telle sorte qu'un jour il ne nous sera plus possible de maintenir la paix nulle part? Que faire pour empêcher que le principe de la sécurité collective ne serve à miner en fait la sécurité collective? Cela pose un problème grave, qu'il importe d'étudier attentivement.

On commence à entrevoir la façon de résoudre ce dilemme et le rôle que les Nations Unies devraient jouer pour assurer le maintien de la sécurité générale dans notre monde écartelé entre deux grandes puissances. Il faudra notamment accepter les principes suivants:

- a) Dans chaque situation, nous devons nous acquitter de l'obligation, contractée aux termes de la Charte, de faire tout ce qui sera en notre pouvoir pour sauvegarder le principe de la sécurité collective. En d'autres termes, nous devons reconnaître comme telle toute agression non provoquée, qu'elle soit déclenchée par une grande ou une petite puissance, et prendre les mesures qui s'imposent. Ces mesures pourront cependant varier suivant les circonstances.
- b) Nous ne devons jamais condamner formellement un agresseur tant que l'acte d'agression n'est pas nettement établi par des témoignages impartiaux et tant que les fonctions médiatrices et conciliatrices des Nations Unies n'ont pas été exploitées à fond.
- c) La condamnation d'une agression n'implique pas automatiquement le recours aux sanctions économiques et militaires. Les mesures coercitives à adopter contre un agresseur doivent tenir compte de la possibilité d'application de ces mesures, de la situation stratégique et politique en général et de l'affaiblissement que peuvent éventuellement provoquer les mesures de coercition chez les puissances pacifiques et respectueuses du droit dans d'autres régions, ce qui tendrait à faire surgir une menace beaucoup plus grave pour la paix.
- d) Il nous faut donc reconnaître à cet égard que notre champ d'action est

limité, même après qu'on a passé condamnation. Il n'y a là rien d'immoral. Ce qui est immoral, c'est d'adopter aux Nations Unies des résolutions donnant l'impression que la dénonciation des agresseurs sera suivie de mesures économiques et militaires énergiques et efficaces, quand on sait fort bien qu'en réalité de telles mesures ne seront pas ou ne peuvent pas être prises. Ainsi, ce n'est pas la répugnance de la Société des Nations à condamner l'agression de l'Italie fasciste contre l'Éthiopie qui porta un coup mortel à la solidité de cet organisme. Cette condamnation était facile à prononcer et elle se traduisit par des résolutions et des discours ronflants et provocants. Le grand tort de la Société des Nations a été de donner à entendre que ces résolutions seraient mises en oeuvre, puis de n'en rien faire.

Le Canada et l'agression de la Chine communiste

Si nous appliquons ces principes à la situation qui existe actuellement en Corée, à quelles conclusions en arrivons-nous? A mon sens, nous avons eu raison de voter, en février dernier, pour la résolution des États-Unis notant d'agression la Chine communiste. Je persiste à croire, cependant, qu'il n'était pas sage de brusquer la mise aux voix avant d'avoir tenté un ultime effort de négociation, par exemple en reprenant l'examen de la réponse ambiguë du Gouvernement de Pékin aux propositions du Comité pour la cessation des hostilités et en présentant à ce Gouvernement un programme détaillé et pratique concernant la mise en oeuvre de ces propositions, un programme à prendre ou à laisser et fermant la porte aux marchandages et aux tergiversations.

Nous avons bien fait, je crois, de nous opposer à ce que la résolution de condamnation soit immédiatement suivie de mesures coercitives contre le Gouvernement de Pékin. A mon sens, un tel geste n'aurait pas eu pour effet de mettre fin à la guerre de Corée; il aurait plutôt contribué à étendre le conflit jusqu'en Chine continentale, avec toutes les conséquences politiques et militaires d'une pareille ligne de conduite. Je ne suis pas de ceux qui croient qu'un tel conflit entraînerait l'effondrement immédiat du régime de Pékin. Je suis de ceux qui croient que Moscou en serait le principal, sinon l'unique, bénéficiaire. J'estime donc que nous devons, autant que possible, ne prendre contre la Chine, ou en Corée, aucune mesure qui soit de nature à affaiblir ce qui constitue encore le principal front du monde libre, c'est-à-dire l'Europe occidentale.

Conditions nécessaires à un règlement

Il suit de là que nous devons continuer à circonscrire la guerre à la Corée et tâcher de la terminer au plus tôt. Et cela, si possible, en négociant des conditions de paix honorables, qui ne trahiraient pas les obligations que nous avons contractées aux termes de la Charte des Nations Unies. N'allons pas oublier toutefois que, s'il suffit d'une partie pour déclencher une guerre, il en faut deux pour la finir. Au cas où les négociations seraient impossibles, il ne nous reste qu'une ligne d'action à suivre: faire de notre mieux pour stabiliser notre position militaire, pour forcer l'agresseur à payer son crime aussi chèrement que possible, éviter les actes et les mots irréfléchis de même que toute provocation inutile et espérer que les communistes chinois voudront bientôt se tirer d'une dangereuse et coûteuse aventure.

La sécurité de ceux qui se battent en Corée est une question de première importance. Nous devrions cependant pouvoir maintenir notre position militaire dans la péninsule sans rendre impossibles les occasions de négocier un règlement. Nous devons donc refuser de nous laisser pousser dans une entreprise comme l'attaque massive sur les confins de la Mandchourie, si cette opération, tout en étant praticable du point de vue militaire, était jugée imprudente sur le plan politique. Sans compter que les propos de nature à affaiblir l'unité d'action de ceux qui participent aux opérations coréennes n'augmentent pas les chances d'un règlement en Corée.

Deux

d'abo
pensé
même
de ce
Unis
au m
sance
Mais
auton
tructi
quand
nos v
fins n
situat
partic
mieux
blic o
l'impo

L
été ch
des dé
troubl
gereux
qu'il l
un de
ment;
est ind

Signes

J'
de l'un
ni mèn
réside
les dé
une si
agisser
nous d
tionale
de réce

Le Car

deman
dans le
ma ma
de la q
vons l'

* Ces e
de l'E
compl
public
l'Infor

Mai 19

Deux menaces contre l'unité d'action

Il existe, à mon avis, deux grandes menaces, contre cette unité d'action. C'est d'abord, chez les Américains, un sentiment d'impatience et même d'irritation à la pensée que leur pays, qui est au plus fort du combat, n'est pas suffisamment appuyé, même à Lake-Success, par les nations amies. Je crois que nous devons tenir compte de ce sentiment, tout comme nous devons nous montrer reconnaissants aux États-Unis de l'énorme responsabilité qu'ils ont assumée et de l'inspiration qu'ils donnent au monde dans la lutte contre l'impérialisme du communisme russe. La reconnaissance d'un tel service comporte l'obligation de coopérer avec eux et de les appuyer. Mais cet appui, pour avoir quelque valeur, ne doit pas consister en une acceptation automatique de tout ce que Washington propose. Il n'exclut pas une critique constructive, qui peut même aller jusqu'à l'opposition, de la ligne de conduite proposée quand nous, Canadiens, l'estimons impolitique, et qu'il est de notre devoir d'exprimer nos vues. Je sais bien que nos ennemis communistes sont toujours prêts, pour leurs fins néfastes, à exploiter une telle critique et une telle opposition. Etant donnée cette situation, nous devons autant que possible faire connaître notre point de vue dans le particulier et chercher à persuader nos amis de sa justesse. Si nous réussissons, tant mieux; sinon, c'est à nous de décider s'il vaut mieux maintenir notre position en public ou l'abandonner, car l'acceptation de notre point de vue peut bien ne pas valoir l'importance qu'il y a de maintenir un front uni.

L'autre danger que court l'unité du monde libre intervient quand ceux qui ont été chargés par les Nations Unies de la responsabilité militaire se permettent de faire des déclarations discutables qui outrepassent leur domaine et sèment la confusion, le trouble et même le désaccord. Il me paraît aussi impolitique, et même aussi dangereux, pour les généraux d'intervenir dans les questions de politique internationale qu'il le serait pour les diplomates de vouloir déterminer la stratégie militaire. C'est un de ces cas où il me semble que l'expert ne doit pas sortir de son domaine. Autrement, des difficultés inutiles surgissent et entravent cette coopération sans réserve qui est indispensable entre amis.

Signes extérieurs de désunion: réconfort pour l'ennemi

J'espère et je crois que ces difficultés ne sont que de légers défauts dans le bloc de l'unité. Nous devrions évidemment les prévenir, mais elles ne pourront ni détruire ni même affaiblir dangereusement la structure elle-même. La plus grande menace réside dans l'espoir qu'elles peuvent faire naître dans l'esprit des totalitaires de voir les démocraties libres se diviser et, par suite, s'affaiblir. Ainsi que nous l'enseignent une sinistre expérience, les dictateurs profitent souvent de ces espoirs fallacieux et agissent en conséquence. Ils escomptent la conquête par la division. Aussi devons-nous donner aux dictateurs communistes, tant sur le plan de nos relations internationales que sur celui de notre politique intérieure, le moins possible de ce genre de réconfort.

Le Canada et les Nations Unies*

... En quoi doit consister notre rôle aux Nations Unies? Allons plus loin et demandons-nous en quoi doit consister le rôle de l'organisation mondiale elle-même dans le conflit actuel? J'ai essayé, dans des déclarations récentes, de faire connaître ma manière de voir en la matière et je n'entends pas revenir ici sur tout l'ensemble de la question. Mais je dirai ceci: il nous faut être sûrs, dans la mesure où nous pouvons l'être, que l'Organisation des Nations Unies restera l'instrument de la politique

* Ces extraits sont tirés d'une allocution prononcée par M. Pearson à une réunion conjointe de l'Empire Club et du Canadian Club de Toronto, le 10 avril 1951. Le texte officiel complet, en anglais seulement, porte le numéro 51/14 de la série *Déclarations et Discours*, publiée par le Ministère et que l'on peut se procurer en s'adressant à la Division de l'Information, ministère des Affaires extérieures, Ottawa.

collective de tous ses membres, laquelle a pour but de maintenir la paix et de prévenir ou de réprimer l'agression, et ne deviendra pas trop subordonnée à tel ou tel pays. Je ne veux pas dire qu'il en est ainsi à l'heure actuelle ou que la chose se prépare, mais qu'il y a là un danger contre lequel nous devons nous prémunir. Cependant, si l'Organisation des Nations Unies doit être l'organisme international véritable tel qu'on le conçoit, tous ses membres, sauf le bloc communiste qui ne s'y intéresse qu'à ses propres fins agressives, doivent y jouer un rôle non seulement en paroles mais en actes. Nous devons prendre garde de ne pas nous laisser pousser à des décisions inconsidérées qui ne peuvent être mises à exécution, mais nous devons tous contribuer à la mise en oeuvre de décisions prises librement et en toute connaissance de cause. Je ne crois pas que nous, Canadiens, ayons lieu de rougir du rôle que nous avons joué à cet égard. Ce que nous avons fait, aux Nations Unies, n'a rien que d'honorable. Cependant, il me semble qu'on ne devrait pas nous demander, que ce soit aux Nations Unies ou ailleurs, d'appuyer automatiquement des politiques proposées par d'autres quand nous doutons sérieusement qu'elles soient sages. Nous devons nous réserver le droit, par exemple, de critiquer même la politique de nos grands amis, les États-Unis, lorsque cela nous paraît nécessaire. Mais ici, deux réserves s'imposent. D'abord, nous devons reconnaître et louer la direction qui nous vient des États-Unis et les efforts que déploie ce pays dans le conflit contre l'impérialisme communiste, et nous devons nous rendre compte que, privés de cette direction, nous aurions peu de chances de succès dans la lutte commune. Ensuite, il ne nous faut jamais oublier que notre ennemi se réjouit de toute division qui se produit dans les rangs des démocraties libres; il y aura donc des moments où nous devons abandonner nos positions parce qu'il vaudra mieux maintenir un front uni devant l'ennemi commun. Nous ne saurions concilier notre droit à différer d'avis avec la nécessité de nous unir sans que se pose un problème difficile à quiconque est chargé de prendre des décisions en matière de politique étrangère au Canada, et même dans tout pays libre.

Relations canado-américaines

Ceci m'amène à parler d'une question qui me préoccupe beaucoup, comme je sais qu'elle vous préoccupe aussi: la question des relations canado-américaines dans un monde divisé en deux camps. C'est là un des problèmes de politique étrangère les plus difficiles et les plus délicats que le peuple, le Parlement et le Gouvernement du Canada aient jamais eu à résoudre, et sa solution exigera toutes les qualités de bon sens, de mesure et d'assurance dont notre peuple a fait preuve par le passé. Il n'y a pas si longtemps, les relations étrangères du Canada n'avaient d'importance que dans l'orbite du Commonwealth, et plus particulièrement dans nos rapports avec le Royaume-Uni. Les problèmes d'autrefois entre le Canada et les autres membres du Commonwealth me semblent aujourd'hui à peu près résolus. Du moins a-t-on posé et accepté les principes qui en facilitent la solution. Nous avons réalisé l'indépendance dans le cadre du Commonwealth sans sacrifier l'effort commun. Nous savons marcher seuls, mais nous tâchons de cheminer côte à côte. On ne trouve plus chez nous, ou à peine, cette susceptibilité qui devait autrefois compliquer nos relations avec Downing Street, et Whitehall n'a certainement plus le désir de dominer que l'on pouvait y déceler dans le passé. Dans nos relations avec le Royaume-Uni, nous avons dépassé ce stade, et nous traitons maintenant nos problèmes communs dans une atmosphère de confiance et d'amitié, tout comme le feraient, dans une maison d'affaires, de jeunes associés avec leurs aînés. Dans nos relations avec le Royaume-Uni, nous avons atteint notre majorité et nous avons secoué la sensibilité de la débutante. Cette évolution a été rendue d'autant plus facile que nous n'éprouvons plus la crainte (et cette crainte était réelle) d'être entraînés par l'impérialisme britannique ou le « continentalisme » dans des guerres lointaines dont nous n'étions pas responsables, ni libres de nous abstenir. C'est sincèrement que nous considérons aujourd'hui le Commonwealth des Nations comme un instrument précieux et éprouvé de coopération internationale, comme un excellent levier de progrès social et économique, et peut-être, à l'heure

act
entr
gue
sage
que
fices
dira
pou
festé
aux

L'arl

que :
dans
parti
des a
relati
avec
de p
mal i
nous
Mais
seron
plus l
de co
libre,
iraien
nous
notre
comme
même
tout d
politie
ment,
qu'on
comm
plutôt
que n
de tir
quelq
entrep
nos ré
effet,
par op
lorsqu
d'agir
sans c
blâmic
qu'ils
revenu
lisons
parce
soudre
encore

Mai 19

actuelle (ce qui est d'une extrême importance), comme un lien vital et quasi unique entre l'Occident et l'Orient libres. J'ai aussi l'impression que, dans les années d'après-guerre, nous en sommes venus à apprécier, peut-être plus que jamais auparavant, la sagesse, la tolérance et la clairvoyance éprouvée du peuple britannique. Maintenant que sa puissance matérielle a fléchi, du moins temporairement, par suite des sacrifices sans précédent qu'il a dû consentir au cours de deux guerres mondiales, on dirait que nous sentons davantage le besoin de nombre d'autres qualités britanniques pour résoudre les difficultés internationales. Cela, à mon avis, ne s'est jamais manifesté plus nettement qu'au cours des événements qui, depuis six mois, se déroulent aux Nations Unies ou en Extrême-Orient.

L'art de cultiver les amitiés internationales

Nos rapports avec les États-Unis deviennent de plus en plus étroits, à mesure que nous reconnaissons que nos destinées économiques et politiques sont inséparables dans l'hémisphère occidental, et que l'espoir de paix du Canada repose en grande partie sur l'acceptation par les États-Unis des responsabilités qu'implique la direction des affaires mondiales, non moins que sur la manière dont ils s'en acquittent. Ces relations étroites, jointes à la maturité que nous acquérons peu à peu, vont de pair avec une compréhension mutuelle et une amitié foncière. Il nous est donc possible de parler aux États-Unis avec une franchise et une confiance qui ne pourraient être mal interprétées que par le petit nombre de ceux qui estiment que nous devrions nous taire, ou qui nous reprochent quand nous parlons d'avoir un accent trop anglais! Mais n'allons pas croire que, pour être si étroites, nos relations avec notre grand voisin seront toujours aisées et sereines. Il y aura des heurts et des frictions, mais il sera plus facile d'y remédier si les Américains reconnaissent que, malgré notre grand souci de collaborer avec eux et de les appuyer dans l'orientation qu'ils donnent au monde libre, nous ne nous contentons pas d'être l'écho de la voix d'un autre. Les choses iraient mieux également si les États-Unis admettaient dès maintenant que nous avons, nous aussi, subi les malheurs, les souffrances et les pertes que la guerre entraîne. De notre côté, nous devons veiller à ne pas retourner contre Washington l'attitude soupçonneuse, chatouilleuse ou hésitante que nous avons jadis à l'égard de Londres. De même, n'avons-nous pas sujet de nous irriter ni de nous préoccuper outre mesure de tout ce que peuvent dire ou écrire des journalistes, des généraux et des hommes politiques qui nous sont antipathiques, bien qu'il puisse y avoir, et qu'il y ait sûrement, des cas où nous avons le droit de nous prononcer, surtout lorsque les propos qu'on tient sur notre compte intéressent directement nos décisions et notre politique commune. Ce qui importe davantage, c'est de convaincre les États-Unis, par l'action plutôt que par la parole, que nous faisons toute notre part dans l'équipe internationale que nous formons. Mais cela ne signifie nullement qu'on ait le droit de nous accuser de tirer de l'arrière lorsque nous n'accomplissons pas un douzième, un seizième ou quelque autre fraction de l'effort que déploient les États-Unis dans telle ou telle entreprise. Il serait également utile que les États-Unis tiennent compte davantage de nos réalisations et même, à l'occasion, de nos paroles. N'est-il pas déconcertant, en effet, de constater que les Américains ne semblent s'apercevoir de notre existence, par opposition à celle de l'une ou l'autre des républiques de l'Amérique latine, que lorsque nous faisons quelque chose qui leur déplaît, ou que nous nous abstenons d'agir à leur gré. On me permettra de donner un exemple. Les États-Unis auraient sans doute trouvé offensant — avec raison d'ailleurs — que nous, Canadiens, les blâmons, en 1946, de participer mollement à la reconstruction, parce que le prêt qu'ils avaient consenti au Royaume-Uni n'était que le triple du nôtre; alors que leur revenu national était de dix-sept ou dix-huit fois supérieur au nôtre. Nous nous formons à notre tour quand certains Américains nous traitent d'amis peu empressés, parce que le Canada, puissance moins importante, qui a ses propres problèmes à résoudre, qui a été en guerre pendant dix des trente dernières années et qui se trouve encore au seuil d'une grande époque de développement indispensable, avec la moitié

d'un continent à administrer, n'a pas pu évaluer, même proportionnellement, l'effort déployé par les États-Unis, depuis le mois de juin dernier, pour donner suite aux décisions des Nations Unies concernant la Corée, décisions qui, j'en conviens, nous ont pris au dépourvu.

Poursuite en commun des mêmes objectifs

La façon dont les États-Unis ont assumé la direction du monde libre a conquis, à juste titre, notre admiration, et les mesures qu'ils ont prises depuis méritent notre profonde reconnaissance. Il n'y a pas à s'étonner, toutefois, que le reste du monde ait mis un certain temps à s'adapter à un état de choses quelque peu inattendu. On ne devrait pas, du moins à ce qu'il me semble, reprocher au Canada de ne s'être pas adapté plus rapidement que, disons, l'Argentine ou l'Égypte, ou encore la Suède.

D'autres rides pourront encore glisser sur la surface de notre amitié, mais nous au Canada (particulièrement le Gouvernement et, au sein du Gouvernement, plus particulièrement encore le ministère des Affaires extérieures), devons faire tout notre possible pour éviter que ces rides ne deviennent des vagues furieuses capables d'ébranler les fondements de notre amitié. Je suis sûr, pour ma part, que cela ne se produira pas, surtout si nous abordons franchement et sans réticence les problèmes que soulèvent nos relations mutuelles. Ces relations exigent, à mon sens, que nous fassions route avec les États-Unis vers les objectifs qui présentent, pour les deux pays, un intérêt commun. Il ne suit pas de là que nous nous laisserons traîner à la remorque, pas plus que nous suivrons nonchalamment notre grand voisin.

Déplacement du problème

L'ère des rapports politiques relativement faciles et automatiques avec notre voisin me semble révolue. Elle l'est parce que, de notre côté, nous avons grandi, dans l'ordre des choses tant continental qu'international, et que nous comptons davantage dans les plans de défense et de progrès qu'établissent les États-Unis et le monde libre. Cette ère est révolue également parce que les États-Unis sont devenus la puissance dominante du monde libre. Ce qui nous préoccupe désormais, ce n'est plus de savoir si les États-Unis assumeront leurs responsabilités d'ordre international, mais comment ils le feront et comment les autres pays du monde libre en seront affectés. Vous vous rappelez qu'il n'y a pas si longtemps le colonel Lindbergh exprimait l'avis que le Canada devrait se séparer du Commonwealth des nations britanniques, parce que notre affiliation internationale risquait de susciter des difficultés aux États-Unis, en entraînant dans les guerres européennes la majeure partie de l'Amérique du Nord. Ce temps nous semble bien éloigné. Il y a au Canada des gens (je n'en suis pas) qui pensent que les rôles, s'ils ne sont pas déjà renversés, sont bien près de l'être.

Responsabilité du citoyen canadien

De ce que je viens de dire, — et je n'ai fait qu'effleurer le sujet, — vous aurez déduit que le temps n'est plus où les problèmes de politique étrangère du Canada pouvaient être confiés à un ministre titulaire d'un autre portefeuille et à un petit groupe de fonctionnaires, où il suffisait, pour en disposer, d'un débat vide et décousu d'une heure ou deux, à chaque session du Parlement, et d'une opinion publique distraite quand son attention pouvait être détournée de sujets aussi importants que les matches de la coupe Stanley ou les mouvements de la Bourse. Les problèmes de politique étrangère sont désormais l'affaire de toute famille canadienne et de tout citoyen canadien...

La si

l'Que
tiques
et ré
sous l
premi
suivie
lant e
étrang
menta
des re
fut fin
sauf l
la con
remise
le 21
la Har
de W
d'une
viron

Le sys

E
nécess
ses me
en gén
Land
il étai
pour s
la me

D
confèr
lois fis
et les
de la t
compr
recevo
marks
\$0.25
remett
tion à
donc r
l'intér
qu'app
tionne

B
étendu
bre ha

Mai 19

LA DÉMOCRATIE PARLEMENTAIRE EN ALLEMAGNE OCCIDENTALE

La situation après la guerre

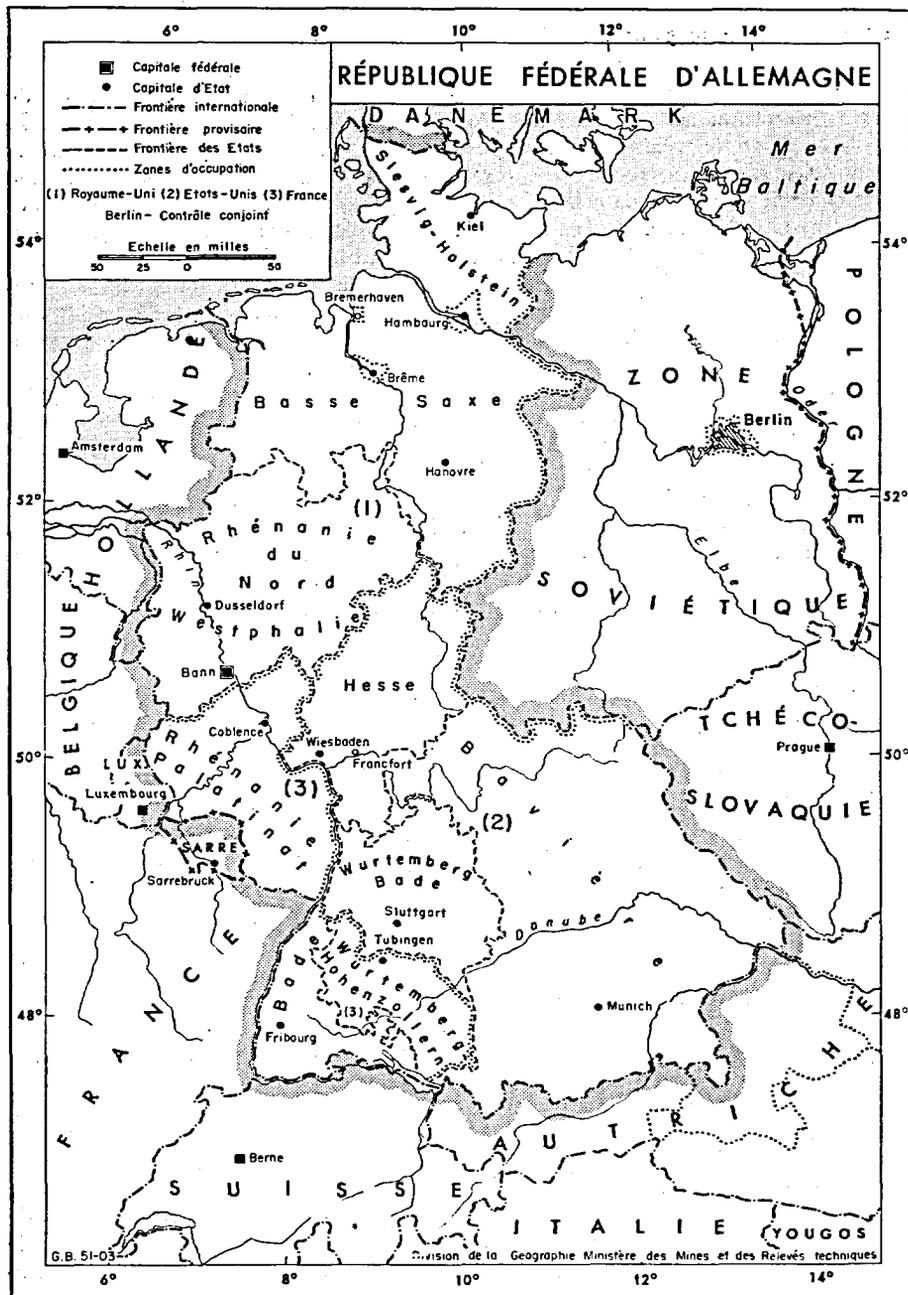
PEU APRÈS l'effondrement du Troisième Reich, en 1945, les Allemands de l'Ouest se virent à nouveau confier des postes comportant l'exercice de fonctions politiques. Dès 1946, on avait posé les assises d'un gouvernement civil à tous les paliers et rétabli les cadres du régime démocratique; les premières élections eurent lieu sous le contrôle des Alliés dans les *Länder* (États) au cours de la même année et des premiers mois de 1947. L'unification des zones anglaise et américaine en 1947 fut suivie de la formation du Conseil économique de la bizonne. La seconde étape, découlant des décisions de la Conférence des trois ministres occidentaux des Affaires étrangères à Londres, au printemps de 1948, consista à charger un Conseil parlementaire d'élaborer une Loi fondamentale ou constitution. Ce Conseil se composait des représentants des zones anglaise, américaine et française. La Loi fondamentale fut finalement promulguée le 23 mai 1949, après avoir été ratifiée par tous les *Länder*, sauf la Bavière qui, conformément à son engagement antérieur, accepta toutefois de la considérer comme obligatoire. Les élections fédérales eurent lieu le 14 août, et la remise des pouvoirs du gouvernement militaire à l'administration civile fut marquée, le 21 septembre, par l'entrée en vigueur du Statut d'occupation et de la Charte de la Haute Commission alliée. Pour la première fois depuis le temps de la République de Weimar, il existait un gouvernement fédéral allemand librement élu et revêtu d'une autorité réelle, bien que limitée, sur 47 millions et demi d'habitants, soit environ les trois quarts de la population globale de l'Allemagne.

Le système fédéral

En rédigeant la Loi fondamentale, le Conseil parlementaire s'était vu dans la nécessité de trouver un compromis entre les opinions centralistes et fédéralistes de ses membres. Il avait également fallu tenir compte du fait que les Alliés favorisaient en général la création d'un État décentralisé et que les gouvernements de chaque *Land* avaient exercé des fonctions importantes depuis près de trois ans. D'autre part, il était évident que le gouvernement central devait disposer de pouvoirs suffisants pour s'acquitter de ses fonctions. La formule énoncée dans la Loi fondamentale est la meilleure qu'on ait pu trouver dans les circonstances.

Dans le domaine de la politique économique et financière, la Loi fondamentale confère des pouvoirs considérables aux *Länder*. Le Parlement fédéral vote toutes les lois fiscales importantes, mais le produit des impôts directs sur le revenu, les sociétés et les successions revient aux *Länder*. Le gouvernement fédéral doit se contenter de la taxe sur le chiffre d'affaires et des droits de douane, d'accise et de transport. On comprend dès lors que, pour satisfaire à ses obligations, le gouvernement fédéral doit recevoir des subventions des *Länder* jusqu'à concurrence d'un milliard de *deutsche marks* sur un budget de treize milliards en 1950-1951 (le *deutsche mark* vaut environ \$0.25 canadien). A l'heure actuelle, le gouvernement propose que les *Länder* lui remettent environ 30 p. 100 de leurs revenus fiscaux, ce qui porterait leur contribution à plus de trois milliards. Le champ d'action économique du gouvernement est donc restreint. Aussi peut-on assez bien s'expliquer pourquoi, abstraction faite de l'intérêt qu'elle présente au point de vue idéologique, la politique économique libérale qu'applique le gouvernement est celle qui cadre le mieux avec le régime constitutionnel de la République.

Bien que le Parlement fédéral possède d'autre part des pouvoirs législatifs très étendus, les intérêts des *Länder* sont sauvegardés par leur représentation à la Chambre haute du Parlement fédéral. Le *Bundesrat*, ou Sénat, composé de quarante-deux



repré
gués
fluen
l'étud
des n
Bund
veau
veto
noncé
à la r
affirm
néces
de ve
térress

Le Po

vacan
Parlex
que c
au se
après
législa
d'une
appari
ment.
gouver
ou de

E
bilité
fonctio
mais a
senter
placer
le cha
à la c
Présid
six mo
les loi
durée
périod

Les po

L
sur ce
tion g
député
17 dé
comme
gouver
caract
mental
social-
tiens.
parti h

Mai 19

représentants des onze *Länder* occidentaux (à raison de trois, quatre ou cinq délégués pour chaque *Land*, suivant son étendue), exerce sur le domaine législatif une influence presque égale à celle du *Bundestag* (Chambre basse). Il a le droit de demander l'étude des projets de loi qui lui sont soumis par une commission mixte comprenant des membres des deux Chambres. Si cette commission présente des modifications, le *Bundestag* est tenu de se prononcer sur le nouveau texte. Quand le projet est à nouveau déféré au *Bundesrat*, celui-ci a le droit d'y opposer son veto. La force de ce veto varie selon l'importance de la majorité qui décide d'y recourir. S'il a été prononcé à la suite d'une décision prise à la majorité simple, le *Bundestag* peut l'annuler à la majorité; si les deux tiers du *Bundesrat* se sont prononcés en sa faveur, un vote affirmatif des deux tiers ou au moins de la majorité des membres du *Bundestag* est nécessaire pour donner effet au projet de loi. En outre, le *Bundesrat* possède un droit de veto absolu lorsqu'il s'agit de modifier la Loi fondamentale et certaines lois intéressant les pouvoirs des *Länder*.

Le Parlement fédéral

Le Parlement fédéral siège presque en permanence et ne prend que de courtes vacances, à Noël et à Pâques. En réalité, les séances y sont moins nombreuses qu'au Parlement canadien. Au cours des dix-huit premiers mois, par exemple, il n'a tenu que cent trente séances, soit moins de deux séances par semaine en moyenne. C'est au sein des innombrables commissions parlementaires que s'élabore la législation, après une première lecture sommaire au *Bundestag*. Comme dans la plupart des législatures européennes, les deux chambres allemandes jouissent en matière de lois d'une plus grande initiative que celles du Parlement canadien. L'initiative des lois appartient aussi bien aux membres du *Bundestag* et du *Bundesrat* qu'au gouvernement. C'est pourquoi il arrive souvent que de simples représentants des partis non gouvernementaux fassent adopter presque à l'unanimité en commission des motions ou des propositions qui vont à l'encontre des vœux du gouvernement.

En dépit de la latitude accordée aux divers partis et à leurs membres, la stabilité du gouvernement est assurée du fait que, pour démettre le chancelier de ses fonctions, le *Bundestag* doit non seulement exprimer son manque de confiance en lui, mais aussi lui choisir un successeur à la majorité de ses membres; il doit ensuite présenter au Président une requête demandant la démission du chancelier et son remplacement par le successeur choisi. De plus, advenant un vote de censure à son égard, le chancelier peut toujours demander au Président de dissoudre le *Bundestag*. Enfin, à la diligence du gouvernement et sous réserve de l'assentiment du *Bundesrat*, le Président a le pouvoir de déclarer l'urgence législative pour une durée maximum de six mois, au cours de laquelle le Gouvernement peut se dispenser de faire ratifier les lois par le Parlement. Cette situation ne peut se produire qu'une fois pendant la durée du mandat du chancelier fédéral, et les lois mises en vigueur au cours de la période en question ne doivent pas porter atteinte à la Loi fondamentale.

Les partis politiques allemands

Les partis représentés parmi les 402 députés du *Bundestag* se modèlent plutôt sur ceux de l'Europe continentale que sur le type britannique ou américain. La coalition gouvernementale comprend les partis CDU et CSU (démocrates chrétiens), 139 députés; le parti FDP (démocrates libres), 52 députés; et le parti DP (parti allemand), 17 députés. Quoique le CDU puisse, comme le MRP en France, être considéré comme parti centre-gauche à cause de son aile travailliste, on reproche souvent au gouvernement d'incliner vers la droite. Cette tendance est peut-être attribuable au caractère conservateur des deux partis associés au CDU dans la coalition gouvernementale et aussi au fait que l'opposition se compose surtout de députés du SPD (parti social-démocrate), dont les 131 membres siègent à la gauche des démocrates chrétiens. A la droite et à la gauche de la coalition gouvernementale prennent place le parti bavarois particulariste et le parti du centre catholique dont la plupart des

adhérents d'avant-guerre, y compris le chancelier fédéral, sont passés au CDU; ne comptant plus que 10 députés au *Bundestag*, le parti du centre n'est plus que l'ombre du grand parti qu'il était au temps de la République de Weimar. Plusieurs petits partis nationalistes extrémistes et un faible groupe communiste complètent le tableau.

De tous les partis véritablement nationaux, le SPD est celui dont la structure est la plus cohérente. Il doit cette supériorité à sa tradition et à la personnalité de son chef. La récente désignation d'un député SPD du *Bundestag* comme Ministre-Président de la Hesse, à la suite du succès électoral du SPD dans cette région, est un fait significatif. Ce parti tire surtout sa force de l'appui qu'il reçoit de la classe ouvrière, et aussi, dans une grande mesure, des syndicats ouvriers. Ainsi, au sein de la vaste organisation syndicale unifié, — l'Union des syndicats allemands (DGB) constituée après la guerre avec l'entière approbation des Alliés, — les sociaux-démocrates exercent une influence prépondérante.

Le CDU ne possède une organisation nationale officielle que depuis son congrès de Goslar, tenu l'automne dernier, et l'élection du chancelier Adenauer au poste de premier président national du parti. Il n'en demeure pas moins associé au CSU en Bavière, même si ce dernier s'oppose aux mesures fédérales préconisées par le CDU qui lui semble menacer la conception fédérale décentraliste de l'État. Le CDU se compose en majeure partie de catholiques. Il s'appuie principalement sur le vote des paysans catholiques de la Rhénanie et du sud-ouest de l'Allemagne; de plus, par l'intermédiaire des syndicats catholiques actuellement affiliés au DGB et de ses comités ouvriers et sociaux, le CDU entretient des relations étroites avec de vastes secteurs du vote ouvrier. Il s'est cependant employé avec succès à gagner des partisans parmi les autres confessions. L'ancien ministre de l'Intérieur, M. Heinemann, était un pilier de l'Église luthérienne, et son successeur, M. Lehr, fait également partie de la haute direction de cette église.

Il est un parti en Allemagne qui n'existait pas en 1949 et qui a depuis peu acquis une certaine importance: c'est le BHE, formé de groupes de réfugiés allemands mécontents de toujours avoir à faire passer leurs nombreuses revendications économiques et sociales par la filière des partis politiques existants. Le BHE a remporté un certain succès au cours d'élections récentes dans les *Länder* qui comptent un bon nombre des dix millions de réfugiés habitant actuellement en Allemagne occidentale. Ses chances de réussite seront considérables si les autres partis ne parviennent pas à résoudre les graves problèmes de cette importante minorité.

L'électeur

L'attitude de chaque membre de la société à l'égard du système parlementaire démocratique est presque aussi importante que les partis politiques eux-mêmes. Aux élections fédérales, 78,5 p. 100 des électeurs inscrits ont exercé leur droit de vote, et les élections tenues récemment dans les *Länder* de Hesse, de Wurtemberg-Bade et de Bavière ont enregistré des pourcentages du même ordre. Les relations entre l'électeur et son représentant ne sauraient être aussi étroites que sous le régime électoral canadien, britannique ou américain, car 60 p. 100 seulement des députés du *Bundestag* sont directement élus à titre de représentants d'une circonscription; les autres représentent les *Länder* proportionnellement aux voix données aux candidats de chaque *Land*.

Les Allemands, du moins en Allemagne occidentale, n'ont pas oublié les dangers inhérents à la doctrine du *Führer*. Ils sont parfaitement au courant du sort réservé à leurs compatriotes de la zone soviétique. Dans ces circonstances, la démocratie parlementaire a réalisé des progrès satisfaisants. La jeune République fédérale n'en reste pas moins aux prises avec des problèmes formidables de reconstruction et de sécurité dans un monde dangereux. C'est à ses chefs politiques qu'incombe la tâche de rallier l'appui sans réserve du peuple, et surtout de la jeunesse d'où sortiront les chefs de demain, afin de résoudre ces problèmes par des moyens démocratiques.

REMANIEMENT DE L'ORGANISATION DU TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE-NORD

ON TROUVERA ci-dessous le texte du communiqué qui vient d'être publié à Londres, à l'issue d'une conférence de presse convoquée par M. Spofford, président des Suppléants du Conseil de l'Atlantique-Nord. Etant donné que c'est le Gouvernement canadien qui a pris l'initiative de proposer le remaniement de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord, le Suppléant canadien, M. L. D. Wilgress, assistait également à cette conférence.

Les Suppléants du Conseil de l'Atlantique-Nord annoncent aujourd'hui que leurs gouvernements ont décidé d'élargir les attributions du Conseil de l'Atlantique-Nord, dans lequel seront incorporés dorénavant le Comité de défense et le Comité de défense économique et financier, et qui constituera de ce fait le seul organe ministériel de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord.

Les Suppléants annoncent également la création d'une Commission financière et économique dont le siège sera à Paris.

Le Conseil de l'Atlantique-Nord se composait à l'origine des ministres des Affaires étrangères des Etats parties au Traité de l'Atlantique-Nord. Deux autres comités ministériels ont été organisés: un Comité de défense, composé des ministres de la Défense, et un Comité de défense économique et financier, composé des ministres des Finances. Durant les premiers mois de son existence, l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord n'avait d'autre organe à service continu que le Groupe permanent (composé des représentants des chefs d'état-major de la France, du Royaume-Uni et des États-Unis), et les personnels permanents du Comité de défense économique et financier et de la Commission de production et d'approvisionnement militaires, organisme subsidiaire du Comité de défense.

L'expérience démontra bientôt la nécessité d'un organisme central et permanent, capable d'assurer la coordination des travaux des divers organes établis aux termes du Traité, et de faciliter la mise en oeuvre des programmes convenus. C'est pourquoi le Conseil de l'Atlantique-Nord a institué, en mai 1950, un Conseil des suppléants, qui s'est réuni pour la première fois en juillet de la même année.

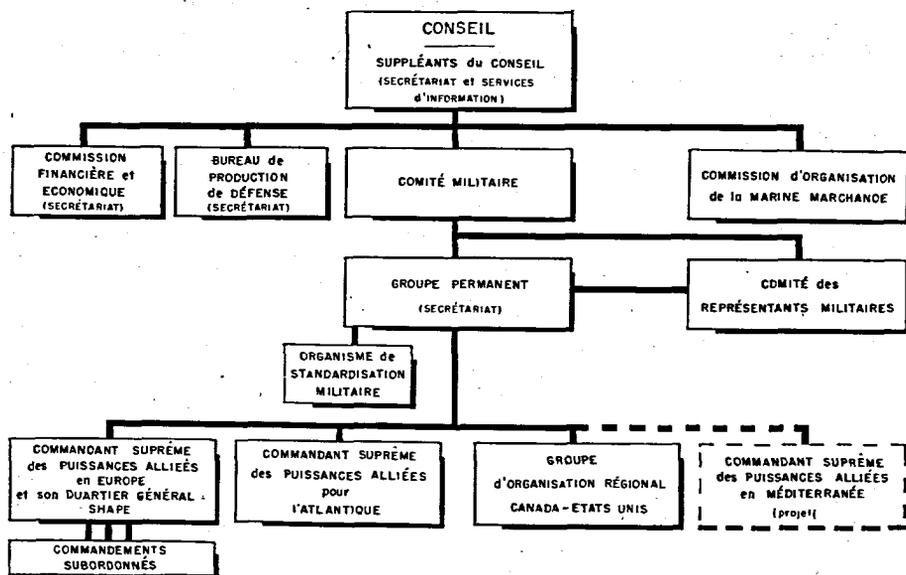
Proposition canadienne

L'expérience révéla également, surtout lorsqu'on passa de l'élaboration des plans à leur mise en oeuvre, la nécessité de simplifier l'Organisation et de mieux délimiter ses pouvoirs, de réduire le nombre des comités et d'augmenter celui des organes permanents. Pour répondre à ce besoin, le Gouvernement canadien proposa, à l'automne 1950, de remanier l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord et, en décembre, le Conseil autorisa les Suppléants à étudier la question et à recommander les changements nécessaires. Les délibérations des Suppléants ont abouti à la réorganisation annoncée aujourd'hui.

Réorganisation du Conseil

Le Conseil demeure le principal organe de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord. Il est « chargé d'étudier toutes questions relatives à l'application des dispositions du Traité ». A la différence de l'ancien Conseil prévu à l'article 9 du Traité, le nouveau conseil englobe le Comité de défense dont il est fait mention dans l'article précité et le Comité de défense économique et financier, qui cessent d'exister comme organismes distincts. Le Conseil se

Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord



composera comme auparavant de personnes de rang ministériel; dans certaines circonstances toutefois, les gouvernements membres auront la faculté de se faire représenter par d'autres personnes régulièrement désignées à cette fin. Les chefs de gouvernement peuvent assister en personne aux réunions du Conseil. Mais, règle générale, les gouvernements seront représentés par leur ministre des Affaires étrangères et (ou) par leur ministre de la Défense, ou encore par tout autre ministre compétent, notamment celui de qui relèvent les questions financières et économiques, selon la nature de l'ordre du jour.

Le Conseil se réunira une fois l'an en session ordinaire et à tout moment où la majorité des parties le jugera souhaitable.

Lieu des sessions

Le Président fixera le lieu de réunion de chaque session après avoir pris l'avis des autres parties. Pour plus de commodité, la session annuelle ordinaire se tiendra normalement vers la même date et dans la même région que la session annuelle de l'Assemblée générale des Nations Unies. Les autres réunions ordinaires auront lieu en général dans un endroit approprié de l'Europe.

Présidence

Les présidents du Conseil continueront de se succéder par ordre alphabétique. Le président actuel est M. Paul Van Zeeland, ministre des Affaires étrangères de Belgique.

Les Suppléants du Conseil

Afin que le Conseil puisse s'acquitter de ses fonctions de façon satisfaisante et continue, chaque gouvernement est représenté par un Suppléant. Chaque Suppléant représente tous les ministres de son gouvernement désignés pour s'occuper des affaires de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord et rend

compte de ses actes au ministre ou aux ministres que son gouvernement peut désigner à cette fin. Les Suppléants constituent l'organe de travail permanent du Conseil de l'Atlantique-Nord.

En dehors des sessions du Conseil, les Suppléants exécutent les programmes adoptés, recommandent aux gouvernements les mesures nécessaires à cette fin, formulent les questions sur lesquelles le Conseil et les États membres doivent se prononcer et, en général, constituent un organisme capable de prendre acte de l'approbation des gouvernements membres touchant les problèmes dont ils sont saisis.

En outre, les Suppléants:

a) Auront notamment la responsabilité de coordonner et d'orienter les travaux de tous les autres organes permanents de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord;

b) Echangeront leurs vues sur les questions politiques d'intérêt commun qui relèvent du Traité;

c) Encourageront et coordonneront les travaux publicitaires destinés à assurer la réalisation des objectifs du Traité.

En plus de présider les séances, le président des Suppléants est chargé de la direction du personnel permanent de l'Organisation.

Structure militaire

A l'exception de l'incorporation dans le Conseil de l'ancien Comité de défense, la structure militaire de l'Organisation demeure la même. Les Suppléants s'adresseront directement au Comité militaire et, en dehors des sessions de ce dernier, au Groupe permanent pour régler les questions politiques ayant des ramifications dans le domaine militaire. Ils donneront à ces organes les avis politiques sur lesquels les décisions d'ordre stratégique doivent se fonder. Le Groupe permanent se tiendra en relation étroite avec les Suppléants qu'il aidera de ses conseils sur les questions militaires.

Bureau de production de défense

Le Bureau de production de défense, établi en décembre dernier, avec siège à Londres, remplace la Commission de production et d'approvisionnement militaires, ainsi que les organes subsidiaires de cette commission. Il a pour objectif général de réaliser un maximum de production d'équipement militaire, de la façon la plus efficace et la moins coûteuse et dans le plus bref délai possible, de manière à satisfaire les besoins de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord en matériel militaire. On s'efforcera d'atteindre cet objectif en coordonnant les programmes nationaux de production de façon qu'ils concourent tous ensemble à l'exécution du programme général de production que l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord s'est fixé. Ce Bureau est chargé de concentrer son activité sur les aspects de la production et de l'approvisionnement militaires qui posent des problèmes importants de coopération internationale aux nations atlantiques. Un personnel international unifié a été organisé pour faire fonctionner la Commission; il sera sous la direction d'un coordonnateur de la production de défense de l'Atlantique-Nord, qui est membre d'office du Bureau de production de défense.

Création de la Commission financière et économique

La création de la Commission financière et économique marque un nouveau pas vers la simplification et l'amélioration du régime administratif de

l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord. A cet égard, la formation de ce nouvel organe est conforme au précédent déjà établi par la création du Bureau de production de défense.

Aux termes de son mandat, la nouvelle Commission financière et économique « a pour mission d'étudier, en vue de faire les recommandations appropriées, les problèmes financiers et économiques que soulèveront les programmes de défense de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord, ainsi que la meilleure façon d'affecter les ressources financières et économiques des pays membres à l'effort commun de défense. Il donnera des avis aux autres organes de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord relevant des Suppléants sur toutes questions économiques et financières pertinentes se rattachant à leur travail ». Il adressera d'ordinaire ses recommandations aux Suppléants du Conseil, mais, dans certains cas spéciaux, il pourra les communiquer directement aux gouvernements membres.

La Commission financière et économique assumera les fonctions et responsabilités antérieurement assignées au personnel permanent du Comité de défense économique et financier, au Groupe consultatif des matières premières et au Groupe de travail des questions économiques et financières, créé il y a quelques mois à Paris. La Commission financière et économique a également été chargée de tenir les Suppléants au courant des aspects financiers et économiques des progrès réalisés par les programmes de défense des Etats membres. En outre, « elle entretiendra des relations étroites avec les autres organisations internationales qui s'occupent de problèmes financiers et économiques, notamment avec l'Organisation européenne de coopération économique (OECE), et tiendra compte de la nécessité d'éviter les doubles emplois ».

La Commission financière et économique aura son siège à Paris; elle pourra ainsi mettre à profit l'expérience et les connaissances techniques de l'OECE. On prévoit que les gouvernements seront représentés auprès de la Commission par des fonctionnaires supérieurs de leur délégation auprès de l'OECE, afin qu'il existe une coordination étroite entre les travaux de ces deux organismes.

des m
tion d
partie

L
1936
qui s'é
les mi
caines
except
nature
tion d
de pro
La de
ordonn
sive d
des m

L
tion p
curité
d'urge

Signat

A
bliques
firmen
foi dan
et dan
comme
prospé

L
prépar
tions
térieur

L
faire i
peut p
sécurité
de la r
Elle re
attenti
tionale
préjud
règles
mesure
l'hémis
les ter

Mai 19

RÉUNION DE CONSULTATION DES MINISTRES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DES ÉTATS AMÉRICAINS

DU 26 MARS au 7 avril a eu lieu, à Washington, une Réunion de consultation des ministres des Affaires étrangères des États américains. La Charte de l'Organisation des États américains (OEA) prévoit, en effet, des réunions de ce genre, qui font partie intégrante de cet organisme.

La Conférence interaméricaine pour le maintien de la paix, qui s'est réunie en 1936 à Buenos-Aires, et la huitième Conférence internationale des États américains, qui s'est déroulée à Lima en 1938, ont établi la procédure que suivraient désormais les ministres des Affaires étrangères de chacune des vingt et une républiques américaines, ou leurs représentants, chaque fois que la situation présenterait un caractère exceptionnel ou que la paix de l'hémisphère occidental serait menacée. De par leur nature même, ces réunions n'ont pas lieu à intervalles réguliers, mais sur convocation du président du Conseil de l'OEA ou lorsqu'un pays membre propose l'étude de problèmes de caractère urgent et d'intérêt commun pour tous les pays d'Amérique. La dernière réunion a été convoquée à la diligence des États-Unis en vue de coordonner l'effort conjoint des républiques américaines en face de « l'activité agressive du communisme international ». C'est la quatrième Réunion de consultation des ministres des Affaires étrangères depuis l'inauguration du panaméricanisme.

L'ordre du jour de la conférence se limitait à trois points principaux: coopération politique et militaire pour la défense des Amériques; renforcement de la sécurité intérieure des républiques américaines; coopération économique en cas d'urgence.

Signature de la Déclaration de Washington

A l'issue de la conférence, le 7 avril, les représentants des vingt et une républiques américaines ont signé la Déclaration de Washington, par laquelle ils réaffirment leur solidarité dans la situation exceptionnelle qui existe actuellement, leur foi dans les principes énoncés dans la Charte de l'Organisation des États américains et dans d'autres ententes interaméricaines, ainsi que leur adhésion aux Nations Unies comme constituant l'instrument le plus propre à maintenir la paix, la sécurité et la prospérité des peuples.

Les principales résolutions adoptées portaient notamment sur les sujets suivants: préparation de la défense des républiques américaines et appui de l'action des Nations Unies; coopération militaire interaméricaine; renforcement de la sécurité intérieure; développement économique.

La première de ces résolutions invite « chacune des républiques américaines à faire immédiatement le relevé de ses ressources et à déterminer les mesures qu'elle peut prendre pour contribuer à la défense de l'hémisphère ainsi qu'aux efforts de sécurité collective tentés par les Nations Unies en vue d'atteindre les buts et objectifs de la résolution de l'Assemblée générale intitulée *Union pour le maintien de la paix* ». Elle recommande également à « chacune des républiques américaines d'accorder une attention particulière à la création et à l'entretien, au sein de ses forces armées nationales, d'éléments entraînés, organisés et équipés de telle façon qu'ils puissent, sans préjudice de l'exercice du droit de légitime défense nationale et conformément aux règles constitutionnelles propres à chaque pays, rapidement servir, dans toute la mesure où elle juge que ses moyens le lui permettent, 1) pour assurer la défense de l'hémisphère et 2) comme unité ou unités de l'Organisation des Nations Unies, selon les termes de la résolution intitulée *Union pour le maintien de la paix* ».

La résolution relative à la coopération militaire interaméricaine réitère la détermination des républiques américaines de renforcer et de tenir prêts à participer à tout moment à la défense collective de l'hémisphère leurs éléments militaires les mieux adaptés à cette tâche. Aux termes de la même résolution, la Commission de défense interaméricaine est invitée à préparer « avec toute la vigueur possible » les plans militaires de la défense commune, qui seront soumis à l'examen et à l'approbation des gouvernements.

Au chapitre du renforcement de la sécurité intérieure, les républiques américaines, après avoir réaffirmé leur résolution de condamner les méthodes de tout système tendant à supprimer les libertés et les droits politiques et civils, ont reconnu la nécessité d'adopter des lois et des règlements pour réprimer les menées subversives et, en particulier, d'exercer un contrôle actif sur les allées et venues des éléments subversifs d'un territoire national à un autre. La résolution chargeait aussi l'Union panaméricaine (secrétariat de l'OEAE) de préparer des études techniques à l'intention des gouvernements américains, en vue de faciliter la rédaction et la coordination des lois appropriées. A la demande de tout gouvernement et moyennant l'approbation préalable du Conseil de l'OEAE, l'Union panaméricaine pourra convoquer une conférence extraordinaire pour étudier plus à fond cet aspect particulier de la coopération interaméricaine.

Participation nécessaire

En ce qui concerne le développement économique, la résolution principale qui figure dans l'Acte final exprime le voeu commun des républiques d'adapter leur économie tant à leurs besoins exceptionnels qu'à leurs aspirations immanentes. Elle reconnaît l'avantage d'une participation active aux programmes de développement économique et de coopération technique, destinés à renforcer l'économie et à accroître le bien-être des régions insuffisamment développées de l'Amérique. Sous réserve des répartitions et des priorités nécessaires, les pays américains s'engagent à se fournir les uns les autres les machines, outillage mécanique et autre matériel requis pour augmenter leur productivité et diversifier leur production et leur distribution. Au cours de la présente période critique, la priorité sera accordée aux projets de développement économique utiles à la défense et nécessaires pour satisfaire aux besoins essentiels de la population civile. Chacun des Etats américains veillera à coordonner ses programmes de développement économique avec les plans économiques d'urgence.

Une autre résolution relative au domaine économique recommande une augmentation de la production et de la transformation des matières essentielles et stratégiques. A cette fin, les républiques américaines s'accorderont les unes aux autres l'assistance technique et financière appropriée et se tiendront prêtes à « passer des contrats à long ou à moyen terme pour la vente et l'achat à prix raisonnables de ces matériaux essentiels et stratégiques... ». Aux termes d'une autre résolution, les républiques américaines s'engagent à « coopérer sans réserve les unes avec les autres à l'adoption des mesures efficaces de défense économique et de règlements de sécurité dans le domaine de leurs relations économiques internationales »; elles aviseront aux moyens à prendre pour accroître « la disponibilité des produits rares dans les pays du monde libre ». Les ministres des Affaires étrangères ont aussi approuvé une résolution recommandant aux Etats membres d'adopter, après consultation réciproque, des mesures pour stabiliser les prix et enrayer ainsi les tendances inflationnistes pouvant compromettre le programme de défense et la stabilité économique des Amériques. Ces mesures devront être appliquées « tant que subsistera la menace d'une inflation dangereuse », afin que le pouvoir d'achat des divers Etats membres soit maintenu à un niveau propice aux échanges commerciaux interaméricains. Un certain nombre d'autres résolutions adoptées portent sur diverses questions déterminées, notamment la coopération avec les organismes internationaux existants en vue de la production et de la distribution des matières premières et des autres produits essentiels rares, le transport, la pénurie et la distribution du papier-journal, etc.

Se
représe
de votr
lations
et écon
déterm
tyranni

M. L. B.
de l'OAC
civile in
organism
Ci-d
l'OACI;

Mai 1963

Se déclarant satisfait des résultats de la réunion, le Président Truman a dit aux représentants des vingt et une républiques américaines: «... en signant l'Acte final de votre Réunion, vous avez proclamé que les républiques américaines et leurs populations agiront de concert pour mobiliser les forces morales et spirituelles, militaires et économiques de notre hémisphère. En outre, vous avez affirmé notre commune détermination d'aider tous les peuples épris de liberté qui veulent la défaite de la tyrannie communiste.»



Photo: Canada Wide

SIGNATURE DE L'ACCORD CONCERNANT LE SIÈGE DE L'OACI

M. L. B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et M. Edward Warner, président du Conseil de l'OACI, ont signé, le 14 avril 1951, un accord concernant le siège de l'Organisation de l'Aviation civile internationale, qui consacre officiellement le statut et l'établissement au Canada de cet organisme.

Ci-dessus, de gauche à droite: M. Pearson; M. Warner; M. Albert Roper, secrétaire général de l'OACI; et, derrière M. Pearson, M. E. Pépin, chef du contentieux de l'Organisation.

INAUGURATION D'UN CIMETIÈRE DES NATIONS UNIES EN CORÉE

LE 6 AVRIL, le chef de la Mission canadienne de liaison au Japon se rendait par avion de Tokyo à Fusan afin de participer à l'inauguration du premier cimetière permanent des Nations Unies en Corée, où vingt-cinq soldats canadiens sont déjà inhumés. Le lieutenant-général Matthew B. Ridgway, commandant en chef des forces des Nations Unies en Corée, avait invité les chefs des missions diplomatiques représentant au Japon les divers pays qui ont envoyé des troupes en Corée à se rendre à Fusan par avion pour assister aux cérémonies de l'inauguration.

L'envolée Tokyo-Fusan s'effectua en trois heures et demie dans l'avion « Bataan » du général MacArthur. Au quartier général de l'arrière de la VIII^e Armée, établi à environ un mille de la piste d'atterrissage de Fusan, tout, dans le décor coréen, rappelait la proximité de la guerre. Des avions de chasse arrivaient du front pour se ravitailler en essence et en munitions. Des navires ancrés dans la baie déchargeaient leur cargaison dans des barges. Des convois de camions défilaient sur les routes boueuses. Les montagnes de Fusan qui plongent à pic dans l'océan donnent une idée du terrain difficile sur lequel les forces des Nations Unies doivent manoeuvrer. Dans les champs, des paysans coréens, vêtus de leur traditionnel costume blanc remuaient la terre avec leur houe, tandis que sur la route des femmes aux vêtements de couleur clopinaient pieds nus dans la boue, portant des caisses de légumes sur la tête et des enfants sur le dos. Des unités de la garde nationale, formées de jeunes Coréens, exécutaient en traînant le pas des exercices de marche militaire. On voyait partout des dépôts d'approvisionnements militaires, des parcs de moteurs et des campements.

Le cimetière est situé à environ cinq milles ou nord-est de Fusan, sur la crête d'une petite colline surplombant la mer. Un plateau d'honneur s'élève de cinq pieds au-dessus du reste du cimetière. Sur cette éminence sont tracés, avec une précision militaire, quinze lopins d'égale grandeur affectés aux quinze pays qui ont des troupes en Corée. Devant chaque lopin se dresse un mât destiné à recevoir le drapeau national du pays qui y est représenté. Au premier plan, un espace est réservé pour le drapeau des Nations Unies qui symbolisera l'effort commun des quinze pays en question.

La cérémonie fut très simple. Devant les gardes d'honneur des États-Unis et de la République de Corée, alignées au pied du plateau, se tenait sur quatre rangs le groupe des visiteurs officiels. On remarquait au premier rang le lieutenant-général Ridgway; M. Syngman Rhee, président de la République de Corée; M. James Plim-soll, président de la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée; M. John J. Muccio, ambassadeur des États-Unis; le chef de l'état-major de l'armée de la République de Corée et M. l'ambassadeur Hodgson, chef de la mission australienne à Tokyo et doyen des représentants diplomatiques des Nations Unies présents à la cérémonie.

Après qu'on eut hissé le drapeau de chacun des pays participants, les aumôniers des diverses armées nationales déposèrent des couronnes de fleurs. Le lieutenant-général Ridgway s'avança ensuite pour hisser le drapeau des Nations Unies et prononcer l'allocation de circonstance. Il s'exprima en ces termes:

Dans ce panorama de terre et de ciel, au sein duquel le Créateur a façonné la Corée, rejoignent nos camarades des armées de terre, de mer et de l'air.

Ils ont vaillamment combattu, ils sont morts en braves défendant jusqu'au dernier souffle la dignité de la personne humaine, roc sur lequel repose notre lutte pour la liberté.



tentire
monie,

L
cérém
voir p
leurs d
en cha

A
des Na
en Co
tant d
vent s
défend
pes qu
plus n

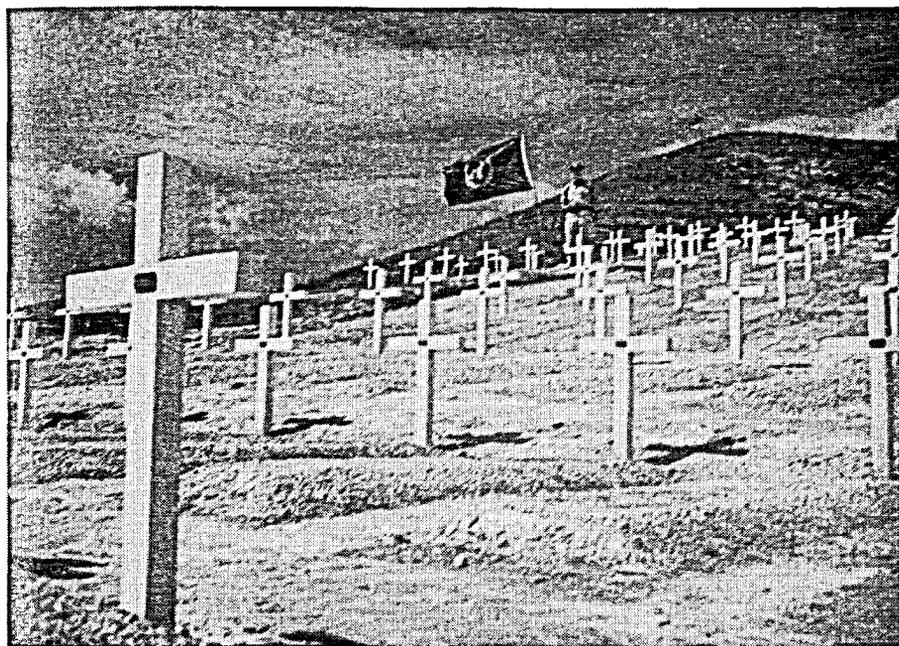


Photo: Nations Unies

CIMETIÈRE DES NATIONS UNIES PRÈS DE FUSAN

Pour eux, nous avons mis tout notre coeur et toute la force de nos bras pour parer de sobre beauté ce champ sacré.

Nous voulons aujourd'hui exprimer l'estime que nous avons pour eux. Nous nous efforcerons toujours de tenir bien haut le flambeau qu'ils nous ont transmis après l'avoir si bien porté.

Ces paroles furent suivies d'une minute de recueillement, puis trois salves retentirent en l'honneur des héros tombés au champ d'honneur. Pour clore la cérémonie, deux clairons britanniques sonnèrent l'extinction des feux.

Le bataillon canadien d'infanterie légère Princess Patricia était représenté à la cérémonie par son aumônier, le capitaine Cunningham, et trois soldats fiers de pouvoir participer à l'inauguration de ce cimetière des Nations Unies, où vingt-cinq de leurs camarades sont déjà enterrés. Les sacrifices de leurs frères d'armes touchaient en chacun d'eux une fibre bien sensible.

A la vue de l'enclos réservé aux tombes de son pays, chacun des représentants des Nations Unies a compris ce que coûtait la lutte engagée pour réprimer l'agression en Corée. Cinq mille soldats américains reposent dans ce cimetière, sans parler de tant d'autres qui sont ensevelis ailleurs. Et les collines coréennes renferment, souvent sans aucune indication, les restes des innombrables Coréens qui sont morts en défendant la liberté de leur patrie. Tous ont donné leur vie pour soutenir les principes que représentent les Nations Unies et auxquels leurs sacrifices donnent un sens plus noble encore.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES AU PARLEMENT

DÉCLARATIONS SUR LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

Visite du Président de la République française

LE 5 AVRIL, le Président de la République française, M. Vincent Auriol, a pris la parole devant les membres réunis de la Chambre des communes et du Sénat, dans l'enceinte de la Chambre des communes. Son discours a été radiodiffusé par les soins de la Société Radio-Canada. Souhaitant la bienvenue au Président, le Premier ministre, M. St-Laurent, après avoir présenté les vœux du peuple canadien à Mme Auriol et à M. Schuman, ministre des Affaires étrangères de France, ainsi qu'au Président, a déclaré qu'il accueillait M. Auriol non seulement au nom de ceux « de ma race et de la vôtre... [mais] également au nom de tous les Canadiens... qui, de l'Atlantique au Pacifique, forment maintenant un peuple qu'unissent des aspirations nationales communes ». Il a dit ensuite que le Pacte de l'Atlantique-Nord unit aujourd'hui la France et le Canada et dix autres pays plus intimement que jamais encore en temps de paix. L'époque que traverse les deux pays est difficile, car « une des grandes Puissances [est] déterminée à étendre la domination de ses maîtres dictatoriaux ». Arrivé au Canada après avoir passé quelques jours aux Etats-Unis, M. Auriol n'a pu manquer d'être impressionné par la « puissance de ce grand pays ». « Le Canada est le meilleur témoignage, je crois, — un témoignage permanent et historique, — des vues pacifiques des Etats-Unis. » Parlant en anglais et ensuite en français, M. St-Laurent a poursuivi en ces termes:

Les relations internationales fondées sur la confiance, l'amitié et la collaboration qui existent entre nous et nos grands voisins du sud, nous souhaitons les entretenir tôt ou tard avec le monde entier, et, entre temps, avec toutes les nations de la collectivité de l'Atlantique-Nord. Nous savons que nous pouvons compter sur le peuple français et nous voulons vous assurer que le peuple français peut compter sur la bonne volonté et la collaboration efficace de tout le peuple canadien.

Je sais que vous partagez nos convictions quant au moyen de prévenir le danger qui nous menace. Ce moyen, c'est bien l'union de nos forces devant toute possibilité d'agression et contre toute tentative de domination ou même d'intimidation.

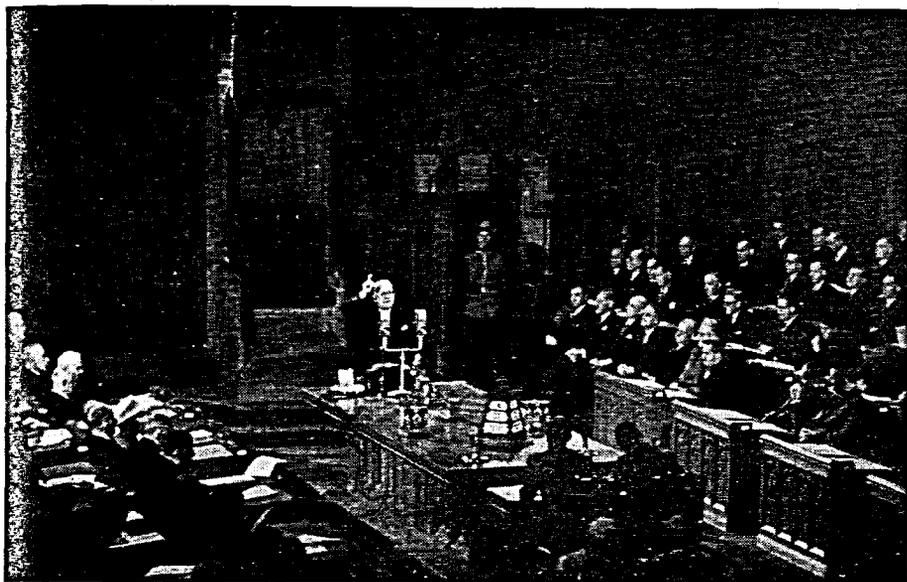
Notre génération, comme je viens de le dire, a déjà vu, à deux reprises, les soldats canadiens combattre, en frères d'armes, avec les soldats français. Des milliers d'entre eux reposent côte à côte dans les grands cimetières de France.

Ce n'est pas seulement votre patrie que nos soldats canadiens sont allés défendre, c'est aussi la leur, leur patrie physique aussi bien que leur patrie spirituelle. Et de même vos propres soldats combattaient pour un idéal plus grand que la défense du territoire français. Ni vous ni nous ne pourrions rester indifférents au sort de l'héritage glorieux pour lequel ils sont morts, afin de nous le conserver. Sans doute, nous voulons faire tout ce qui est possible pour éviter qu'une nouvelle calamité s'abatte sur nos populations, mais jamais nous n'abandonnerons le droit de nous défendre; jamais nous ne fuirons le devoir de défendre ceux qui, comme vous, sont plus immédiatement exposés que nous au danger.

De retour dans votre pays, vous pourrez, je crois, dire en toute vérité à vos concitoyens que vous avez trouvé au Canada des hommes de bonne volonté, une population qui veut non seulement éviter que tombe le rideau de fer sur les rives de l'Atlantique mais qui veut aussi éviter que le drapeau tricolore cesse de flotter au vent de la liberté, car notre population se rend compte que le monde libre ne le serait plus si jamais la France ou l'Europe de nos ancêtres cessait de l'être...

Le Traité de l'Atlantique-Nord

Le deuxième anniversaire de la signature du Traité de l'Atlantique-Nord a été marqué, le 4 avril, par la déclaration suivante du Premier ministre, M. St-Laurent:



LE PRÉSIDENT AURIOL À LA CHAMBRE DES COMMUNES

Photo: ONF

... C'est aujourd'hui le second anniversaire d'un événement historique, c'est-à-dire la signature du Traité de l'Atlantique-Nord, le 4 avril 1949. Nous avons conclu ce traité parce que nous croyions en la nécessité de sauvegarder la liberté et le patrimoine des nations atlantiques. Ce traité s'imposait parce que l'Union soviétique avait empêché le Conseil de sécurité des Nations Unies de s'acquitter de sa responsabilité fondamentale qui est le maintien de la paix, et aussi parce que la transformation forcée, en satellites de l'Union soviétique, des pays de l'Europe orientale, les uns après les autres, avait créé une sombre ambiance de désillusion, d'angoisse et de tension.

C'est en raison de cette menace croissante de l'impérialisme communiste qu'a été conclu le Traité de l'Atlantique-Nord. Au cours de ses deux années d'existence, des mesures importantes ont été prises pour atténuer la possibilité de guerre en accroissant la capacité des puissances atlantiques de résister à une agression. Dans le domaine militaire, une armée unifiée a été formée sous les ordres du général Eisenhower, commandant suprême des puissances alliées en Europe. Le principe de l'aide mutuelle a été remis en vigueur et le Canada a participé au programme d'aide mutuelle en remettant du matériel de guerre à un certain nombre de nos alliés européens et en mettant à la disposition de nos associés de l'Atlantique-Nord des centres de formation pour l'armée de terre et de l'air.

La force de nos alliés de l'Atlantique-Nord et leur détermination à résister à toute agression ont grandi en même temps que leur puissance militaire préventive et le sentiment de la communauté de leurs intérêts politiques, économiques et culturels. Si le but primordial du traité est la sécurité, l'entente mutuelle qui se généralise sert à une fin plus profonde qui intéresse spécialement les Canadiens: la création éventuelle d'une vaste collectivité de nations libres travaillant de concert à l'établissement d'une paix durable.

Corée

Le 26 avril, certains journaux publiaient une déclaration attribuée à un porte-parole de la délégation des États-Unis à Lake-Success et selon laquelle les bases aériennes ennemies en Mandchourie seraient attaquées si les communistes chinois lançaient des forces aériennes massives contre les troupes des Nations Unies. M. M. J. Coldwell (CCF de Rosetown-Biggart) a demandé au secrétaire d'État aux Affaires

extérieures si le Canada, en tant que puissance participant aux opérations militaires de Corée et membres des Nations Unies, avait été consulté à cet égard. La réponse de M. Pearson est citée dans l'article « La crise coréenne », à la page 150.

M. Gordon Graydon (progressiste conservateur de Peel) a alors posé la question suivante:

Existe-t-il des conférences permanentes de représentants des nations dont les troupes combattent en Corée, qui permettent de régler promptement ces questions, ou faut-il que les gouvernements des divers pays parlementent longtemps entre eux?

M. Pearson a répondu en ces termes:

Non; les représentants des gouvernements, qui ont envoyé des troupes en Corée se réunissent presque tous les jours à Washington, et jouissent de l'autorité voulue pour prendre presque immédiatement une décision en ces matières.

Le Canada offre du blé à l'Inde

Le 9 avril 1951, M. M. J. Coldwell (CCF de Rosetown-Biggan) a posé la question suivante au secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures:

Comme le Gouvernement de l'Inde a décidé de refuser le blé canadien qui lui était offert moyennant certaines conditions qui le rattachaient au plan de Colombo, le Gouvernement songera-t-il à donner du blé de qualité inférieure en pur don au gouvernement indien?

M. Pearson a répondu en ces termes:

Voici ce qui en est: aucune condition n'était attachée à notre offre de blé en application du plan de Colombo; d'ailleurs, l'Inde n'a pas rejeté l'offre. En ce moment, le Canada ne peut exporter que du blé de qualité inférieure, c'est-à-dire des catégories n° 5 et n° 6 en provenance du Manitoba. Comme cette qualité ne convient pas à l'Inde, où le blé sert directement au régime de rationnement institué par l'Etat, le gouvernement indien a préféré attendre notre prochaine récolte, alors que nous disposerons peut-être de blé de meilleure qualité.

Le 18 avril, M. J. G. Diefenbaker (conservateur progressiste de Lake-Centre) a soulevé de nouveau la question, et M. Pearson a dit que les choses en étaient toujours à peu près au même point. M. Diefenbaker a alors demandé si le Gouvernement de l'Inde avait consenti à accepter, plus tard dans l'année, du blé canadien sous le régime du plan de Colombo. M. Pearson a déclaré que le Gouvernement de l'Inde « a décidé d'accepter du blé dans le cadre de ce plan; le produit de la vente du blé sera affecté au progrès matériel de l'Inde ».

Affaires du Pacifique

Le 2 avril, M. Gordon Graydon (conservateur progressiste de Peel) a relevé les paroles prononcées par M. John Foster Dulles au sujet d'un projet de traité de paix ou de traité de réarmement avec le Japon. M. Pearson a répondu en ces termes:

... Il parlait au nom du gouvernement des États-Unis mais, autant que je sache, pas en notre nom ni au nom d'aucun autre gouvernement. Il est vrai, cependant, que le gouvernement américain a rédigé un projet de traité de paix avec le Japon après des pourparlers officieux avec certains autres gouvernements. Il a soumis cet avant-projet aux gouvernements du Canada et d'autres pays, afin qu'ils l'étudient; nous formulerons certaines observations en temps opportun. Toutefois, jusqu'ici, il ne s'est agi que de pourparlers officieux; le projet de traité ne représente que les vues des États-Unis.

M. Graydon a ensuite demandé si ce projet de traité représentait la « série de pactes » dont M. Dulles avait parlé dans son discours. M. Pearson a répondu ce qui suit:

Non, je veux parler du projet de traité de paix avec le Japon. Cependant, au cours de son exposé, M. Dulles a parlé, je crois, d'ententes mutuelles possibles de sécurité et d'assistance entre les États-Unis, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. C'est peut-être ce qui a créé de la confusion dans l'esprit de ceux qui ont lu le compte rendu du discours dans les journaux.

En réponse à une autre question de M. Graydon, M. Pearson a déclaré qu'à son avis, ces ententes ne faisaient pas présager un pacte de défense à l'égard de la région du Pacifique. Il a ajouté: « Il s'agit seulement d'une entente entre les trois gouvernements que j'ai mentionnés ».

Le 17 avril, M. L. T. Stick (libéral de Trinity-Conception) a demandé au secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'il avait quelque chose à ajouter à sa déclaration du 2 avril sur le sujet. M. Pearson a répondu en ces termes:

Tout ce que j'ai à y ajouter, c'est que nous avons reçu du gouvernement des États-Unis un projet de traité que nous avons étudié soigneusement. Le gouvernement canadien adressera bientôt à Washington ses observations à ce propos. Je pourrais ajouter que, sur les points fondamentaux du traité, nos vues concordent à peu près intégralement avec celles du gouvernement des États-Unis. Lorsque les gouvernements intéressés auront fait connaître leur avis au gouvernement des États-Unis, nous prévoyons qu'il y aura de nouveaux pourparlers en vue de concevoir la procédure future.

M. Gordon Graydon (conservateur progressiste de Peel) a alors demandé si l'on songeait à tenir une conférence entre les puissances à ce propos, et M. Pearson a répondu:

Il n'a pas encore été décidé si le traité de paix avec le Japon sera signé à une conférence régulière ou s'il sera signé séparément par les divers pays avec le gouvernement du Japon, à la suite de pourparlers entre eux.

C'est alors qu'est intervenu un bref débat:

M. W. J. Browne (conservateur progressiste de Saint-Jean-Ouest): Permettez-moi une autre question. Dans le *Citizen* d'Ottawa, numéro d'aujourd'hui, on lit que le Royaume-Uni a soumis un projet de traité aux États-Unis. Si le Canada a été saisi de ce projet de traité, le ministre nous dirait-il ce qu'en pense le Gouvernement?

M. Pearson: Je crois savoir que les commentaires du gouvernement anglais sur le projet américain ont pris la forme d'un autre projet de traité, soumis cette fois par le gouvernement anglais. Ce dernier projet nous a été soumis, mais je n'ai pas encore eu l'occasion d'en prendre connaissance. En fait, j'ignore si le ministère l'a effectivement reçu.

M. Howard C. Green (conservateur progressiste de Vancouver-Quadra): Ces pourparlers embrassent-ils la question d'un pacte de défense du Pacifique?

M. Pearson: Non, il n'en est pas question dans les pourparlers relatifs au traité de paix avec le Japon.

Le 19 avril, il a été de nouveau question d'un accord de sécurité entre les États-Unis, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, lorsque M. Green a signalé à la Chambre que le Président Truman avait annoncé la veille l'élaboration de plans relatifs à un tel accord qui paraît devoir aboutir à un pacte en règle du Pacifique comparable à l'Alliance nord-atlantique.

M. Pearson s'est alors exprimé en ces termes:

La déclaration faite hier à Washington par le Président Truman — je crois que des déclarations analogues ont été formulées en Nouvelle-Zélande et en Australie — visait un projet d'accord de sécurité mutuelle entre les gouvernements de la Nouvelle-Zélande, de l'Australie et des États-Unis, à conclure en conformité des articles 51 et 52 de la Charte des Nations Unies. Le gouvernement canadien, tenu très au courant de ces négociations, a déjà fait savoir aux gouvernements de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande que nous sommes heureux du précieux concours qu'ils apportent à la défense de la liberté en assurant une plus grande stabilité à la région à laquelle

s'appliqueront ces accords. Dans une déclaration qu'il faisait, le 14 mars dernier, à la Chambre des représentants à Canberra, le ministre australien des Affaires extérieures, M. Spender, disait ce qui suit:

Notre objectif a été d'obtenir un accord dont bénéficiera toute la région occidentale du Pacifique, accord garantissant aide et protection amicales dans le cas d'une nouvelle menace d'agression.

Le Président Truman a dit hier que ces accords constituent les premiers pas vers un objectif qui, si je ne m'abuse, n'est pas nécessairement un pacte du Pacifique, mais plutôt l'affermissement de la paix dans la région en cause. Si ces négociations s'étendent à la conclusion d'un pacte du Pacifique analogue à celui de l'Atlantique-Nord, le gouvernement canadien s'intéressera naturellement aux délibérations; mais les renseignements que nous avons reçus n'indiquent pas qu'on doive pousser les négociations jusque-là.

Le général MacArthur

Le 9 avril 1951, M. Alistair Stewart (CCF de Winnipeg-Nord) a posé la question suivante:

Le Gouvernement se propose-t-il de prendre des mesures officielles à la suite du dernier reproche adressé par le général MacArthur aux représentants élus du peuple?

M. Pearson a répondu ce qui suit:

Certaines déclarations du général MacArthur peuvent prêter à controverse, mais, autant que je sache, aucune déclaration du général ne peut être considérée comme un reproche à l'endroit des représentants élus du peuple. Je ne suis donc pas en mesure de répondre à la question.

M. M. J. Coldwell (CCF de Rosetown-Biggar) a alors posé cette autre question:

Le ministre peut-il me dire s'il a pris connaissance de la lettre que le général MacArthur a adressée au représentant Martin au sujet de la situation en Corée? Dans le cas de l'affirmative, a-t-il quelque commentaire à formuler au sujet des propositions qu'y fait le général?

Voici la réponse de M. Pearson:

Oui, c'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai pris connaissance de la lettre. Nous avons déjà communiqué officieusement au gouvernement américain, notre opinion sur ce qu'elle renferme et sur d'autres questions connexes. Je ne crois donc pas devoir parler de la question en ce moment.

Le 11 avril, M. E. G. Hansell (créditiste de Macleod) a déclaré que le rappel du général MacArthur d'ordre du Président Truman posait la question de savoir si le Canada en tant que pays fournissant des troupes aux Nations Unies en Corée n'aurait pas dû être consulté. M. Pearson a répondu:

Je ne désire ni en ce moment, ni même demain, commenter le geste que le Président des États-Unis a posé à cet égard. Cependant, pour la gouverne de l'honorable député et de la Chambre, je puis expliquer brièvement la procédure à la base de cette initiative.

Lorsque, par sa résolution du 7 juillet 1950, le Conseil de sécurité a institué un commandement unifié pour diriger les opérations militaires en Corée, il a demandé aux États-Unis d'y nommer le commandant des armées des Nations Unies. En réponse à cette demande du Conseil de sécurité, le Président Truman, le lendemain, nommait le général MacArthur commandant général des forces militaires que les États membres des Nations Unies mettaient sous les ordres du commandement unifié. Apparemment, le Président des États-Unis a maintenant décidé que la direction des opérations militaires en Corée devrait être remise en d'autres mains et, en vertu du mandat que lui avait donné la résolution du Conseil de sécurité, dont je viens de parler, il a nommé le général Ridgway commandant des Nations Unies, à la place du général MacArthur. Cette décision se range nettement dans les limites de l'autorité confiée au Président des États-Unis par les Nations Unies elles-mêmes.

La
avait p
Lake-C
que le
en ces

Rappo
Pl
de l'ar
secréta

c
a
le
je
a
y
s

n
P
m
p

c
n
ti
l'
p
P
c

p
t
L
teur pr
aux Af

e
r
L
de Ka
dispos
religie
M. Le

Régler
C
répons

Mai 19

Le 16 avril, rappelant le discours que le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures avait prononcé le 10 à Toronto, M. J. G. Diefenbaker (conservateur progressiste de Lake-Centre) a demandé à M. Pearson s'il savait, lorsqu'il a prononcé son discours, que le général MacArthur serait relevé de son commandement. M. Pearson a répondu en ces termes:

Je puis vite répondre à cette question. Je suis d'ailleurs enchanté qu'on m'en offre l'occasion, en raison des articles qui ont paru à ce sujet dans les journaux. J'ignorais tout de la destitution du général MacArthur avant de l'avoir apprise par les journaux.

Rapport sur l'arrestation de missionnaires en Chine

Plusieurs députés ayant manifesté l'intérêt qu'a éveillé chez eux la nouvelle de l'arrestation à Canton de cinq religieuses missionnaires canadiennes, M. Pearson, secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, a fait, le 16 avril, la déclaration suivante:

C'est avec une grande inquiétude que le Gouvernement canadien a appris que cinq religieuses canadiennes de l'ordre de l'Immaculée-Conception, qui dirigeaient avec un désintéressement absolu un orphelinat à Canton, avaient été détenues et que les autorités communistes de la Chine avaient pris la direction de l'orphelinat. Les journaux et la radio de Chine ont attribué aux cinq religieuses les crimes les plus atroces et les plus fantastiques. Le Gouvernement canadien regrette beaucoup qu'il y ait eu tant de publicité autour d'accusations irresponsables qui sont assurément sans fondement.

Comme le Canada ne compte pas de mission diplomatique en Chine, le Gouvernement canadien a fait appel aux bons offices du chargé d'affaires britannique à Pékin. Ce fonctionnaire, informé des craintes profondes ressenties par le Gouvernement canadien à l'endroit des cinq religieuses, nous a assuré qu'il ferait tout son possible pour les aider.

Rien n'indique que des accusations aient été logées officiellement par les autorités chinoises. L'agitation menée contre les religieuses semble surtout locale, pour le moment du moins. Comme je l'ai signalé, il est inconcevable qu'elles puissent être trouvées coupables des crimes dont on les accuse et les chefs communistes de l'endroit le savent sûrement. J'espère donc que le gouvernement populaire central permettra aux religieuses de revenir au Canada. Comme le cas de ces religieuses peut prendre beaucoup de temps à se régler, le Gouvernement canadien tient particulièrement à ce qu'on ne fasse ni ne dise rien qui puisse aggraver leur situation.

De nouveau j'assure la Chambre que le Gouvernement fait tout ce qu'il peut pour surveiller les intérêts des cinq religieuses injustement accusées, qu'il fait et fera tout son possible pour leur venir en aide, sans accroître le danger qui les menace.

Le 20 avril, en réponse à une interpellation de M. Gordon Graydon (conservateur progressiste de Peel), M. Jean Lesage, adjoint parlementaire au secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, a donné les précisions suivantes:

Le ministère n'a pas de renseignements sur le nombre de missionnaires chrétiens en Chine. Il sait, toutefois, qu'il y a en Chine continentale 370 Canadiens, dont 332 missionnaires et personnes à leur charge.

Le 24 avril, à une interpellation de M. E. D. Fulton (conservateur progressiste de Kamloops), M. Lesage a répondu que le ministère des Affaires extérieures ne disposait d'aucun renseignement concernant la nouvelle de l'arrestation d'autres religieuses missionnaires canadiennes. « Après une enquête approfondie, a dit M. Lesage, je n'ai pu obtenir aucun renseignement à ce sujet. »

Réglementation concernant les passeports

On relevait dans le compte rendu de la séance du 24 avril les questions et réponses suivantes:

Mme Ellen L. Fairclough (conservateur progressiste de Hamilton-Ouest): Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures étant absent, j'aimerais poser une question au Premier ministre, vu la nouvelle lue aujourd'hui à la radio et parue dans les journaux du matin à propos de déclarations de M. Benjamin Gitlow à l'enquête qui

se déroule actuellement aux États-Unis sur les initiatives antiaméricaines. Je me demande si le Premier ministre pourrait nous fournir l'assurance que les circonstances qui existaient il y a quelques années et qui ont permis à M. Gitlow de se procurer un passeport canadien, bien qu'il fût citoyen des États-Unis, n'existent plus maintenant et que pareille chose ne pourrait plus se produire? Enquête-t-on suffisamment sur le compte de ceux qui demandent un passeport pour que la chose ne puisse plus se répéter?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (Premier ministre): J'ignore ce qui a pu en être il y a quelques années, mais je sais que, depuis quatre ou cinq ans, on veille étroitement à l'application stricte de la réglementation relative à la délivrance des passeports. J'ose espérer qu'on a remédié à toutes les lacunes qui pouvaient exister, il y a quelques années, dans la réglementation. Je crois que nous exerçons maintenant une surveillance assez stricte et tout porte à croire que, dans le cas de doute au sujet d'une requête, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures lui-même devrait être consulté.

Dépôt de rapports

Le 2 avril, M. Lesage a déposé sur le bureau de la Chambre, au nom du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, un rapport intitulé *Le Canada et les Nations Unies 1950*.^{*} Il a également déposé, le 6 avril, un rapport sur la participation du Canada aux travaux accomplis par l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture au cours de l'année close le 31 mars 1951.

^{*} Voir p. 183.

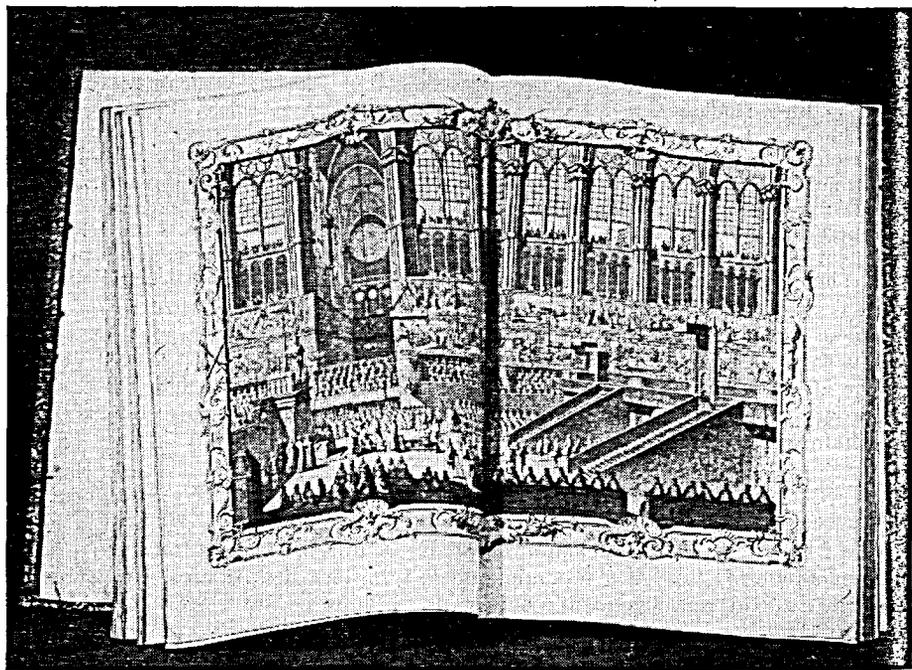


Photo: Capital Press

LE CÂDEAU DU PRÉSIDENT AURIOL AU PREMIER MINISTRE

Au cours de sa visite à Ottawa en avril, M. Vincent Auriol, Président de la République française, a offert à M. St-Laurent, Premier ministre du Canada, un volume du XVIII^e siècle dans lequel est relaté le couronnement de Louis XV. Le texte est superbement encadré et orné de cartouches et de fleurons gravés. On y trouve reproduites en hors-texte plusieurs scènes, entre autres: le roi se rendant à l'église, le roi escorté vers le trône, et (ci-dessus) la cérémonie du sacre. Ayant entendu parler du souvenir offert par M. Auriol à M. St-Laurent, un soldat français retraité, de Champéy (Haute-Saône), a eu la délicate attention d'envoyer au Premier ministre une médaille du Couronnement de Louis XV, qui appartenait à sa famille depuis plus de deux cents ans.

LE CANADA ET LES NATIONS UNIES

COMMISSION DES MESURES COLLECTIVES

LE 12 AVRIL, donnant suite aux recommandations d'une sous-commission, la Commission des mesures collectives a établi son programme de travail et les méthodes à suivre pour aborder les divers points de son ordre du jour. Elle a approuvé le texte d'une communication invitant tous les États membres des Nations Unies à présenter un rapport sur les mesures prises pour désigner des unités de leurs forces armées pouvant être mises à la disposition des Nations Unies pour combattre l'agression. Cette communication, qui vient d'être transmise aux gouvernements membres, est rédigée en termes généraux. Sans fixer le délai dans lequel les réponses devront être envoyées, elle prie les États membres de répondre aussitôt que possible, afin que la Commission puisse classer les renseignements recueillis et les présenter à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité le 1er septembre au plus tard, ainsi que le veut la résolution intitulée "Union pour le maintien de la paix".

La Commission a également créé trois sous-commissions chargées d'examiner d'autres questions de son ordre du jour. Les représentants du Canada, de la France et de la Turquie ont été désignés pour constituer un groupe de travail qui étudiera la nature et les fonctions générales d'un cadre d'experts militaires que l'on pourrait mettre à la disposition des États membres qui en feraient la demande et qui désiraient obtenir des conseils techniques sur l'organisation, l'entraînement et l'équipement des unités destinées à l'Organisation des Nations Unies. Cette sous-commission, au sein de laquelle le Canada est représenté par M. J. W. Holmes, supplantant le représentant permanent du Canada auprès de l'ONU, a commencé ses travaux le 25 avril, mais, à la fin du mois, elle n'avait pas encore terminé l'examen des propositions et du mandat du cadre d'experts militaires.

Les deux autres groupes de travail de la Commission des mesures collectives se sont vu confier de plus vastes champs d'étude. Les représentants de l'Australie, de l'Égypte, des États-Unis, des Philippines et du Venezuela ont été nommés membres d'une sous-commission chargée d'étudier les mesures économiques et financières qui pourraient être prises contre un État agresseur ou pour appuyer la victime d'une agression. Les représentants de la Belgique, de la Birmanie, du Mexique, du Royaume-Uni et de la Yougoslavie constituent la troisième sous-commission qui recherchera quelles dispositions politiques il y aurait lieu d'adopter, sous l'égide des Nations Unies, en cas d'agression. On a reconnu d'une façon générale que, dans l'exécution de ces tâches, les deux sous-commissions devraient s'appliquer à arrêter les techniques et les procédés nécessaires pour permettre à l'ONU de coordonner les politiques nationales dans ces domaines, et non pas à assurer l'efficacité propre de certaines mesures en particulier. Cette règle de conduite est conforme aux vues de la majorité des membres de la Commission des mesures collectives, qui estiment que leurs travaux devraient tendre à formuler des principes généraux et des méthodes de coopération plutôt qu'à établir un régime de sécurité collective disposant d'un quartier général, de bases et de troupes bien déterminés. De l'avis de la majorité, c'est à l'Assemblée générale ou au Conseil de sécurité qu'il incombe d'appliquer ces principes à telle ou telle situation donnée.

Tels sont les buts immédiats auxquels vise la Commission des mesures collectives. D'autres tâches encore exigeront peut-être un examen aussi approfondi. Par exemple, la Commission pourra être chargée de classer les offres de forces militaires qu'auront faites les États membres: on pourra lui demander également d'étudier les méthodes selon lesquelles les contributions militaires nationales pourraient être avantageusement coordonnées sous la direction des Nations Unies. Il conviendra aussi de donner aux membres du cadre d'experts militaires une orientation générale qui les aidera à bien remplir leurs fonctions; il faudra enfin savoir si la Commission des

mesures collectives doit devenir un organisme permanent de l'Organisation des Nations Unies. Ce sont là toutefois des problèmes que l'on ne saurait résoudre avant de connaître les résultats des études qui viennent d'être entreprises.

ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES RÉFUGIÉS

La neuvième session du Comité exécutif et la septième session du Conseil général de l'Organisation internationale pour les réfugiés, convoquées récemment à Genève, se sont closes le 13 avril. La délégation du Canada, dirigée par le ministre du Canada en Suisse, M. Victor Doré, comprenait des représentants du ministère du Travail et du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration.

Par suite des décisions prises au cours de ces réunions, l'OIR poursuivra l'exécution de ses programmes d'action officiels tant que ses ressources le permettront, tant qu'elle aura des réfugiés à réinstaller et qu'il existera pour eux des possibilités de réinstallation. La date-limite avait été fixée antérieurement au 30 septembre 1951. Le Directeur général estime cependant que l'état actuel des fonds permettra à l'Organisation de continuer son œuvre de réinstallation des réfugiés jusque vers la fin de l'année en cours et que cette institution sera dissoute pendant le premier trimestre de 1952.

Le Conseil a également décidé d'étendre indéfiniment, après la date-limite fixée, lors de la session précédente, au 1er octobre 1950, le bénéfice de l'assistance en vue de leur réinstallation aux réfugiés éligibles se trouvant dans les zones d'opérations de l'OIR en Europe et dans le Moyen-Orient. Il a été possible de se montrer plus généreux à cet égard parce que le nombre des personnes qui ont présenté des demandes depuis la dernière session du Conseil est sensiblement inférieur au chiffre prévu tout d'abord par le Directeur général. Celui-ci est autorisé à accorder l'assistance de ses services, y compris le versement d'allocations aux personnes de placement difficile, aux réfugiés qui ne sont pas encore établis de façon permanente, à condition qu'il soit convaincu que leur réinstallation ne nuira pas aux chances de ceux qui sont déjà inscrits. Cette assistance supplémentaire sera couverte par les ressources que l'Organisation est présentement à même de réaliser, et le Directeur général usera des pouvoirs discrétionnaires qui lui sont conférés pour éviter, dans toute la mesure du possible, que certaines personnes qui ne possèdent pas actuellement la qualité de réfugiés ne soient tentées de se faire reconnaître comme tels.

Deux autres points importants ont retenu l'attention du Conseil. M. J. Donald Kingsley a été invité à demeurer à son poste de Directeur général de l'OIR, bien qu'il ait été nommé Agent général des Nations Unies pour la Corée. En dernier lieu, les membres du Conseil général ont exprimé leur reconnaissance à la Haute Commission alliée en Allemagne pour avoir accepté de reprendre les tâches du Service international de recherches, ce qui permettra de laisser les archives et le fichier général de cet organisme à la disposition des gouvernements qui désirent utiliser ce service.

Le Service international de recherches a été établi il y a plus de trois ans, soit exactement le 1er janvier 1948, aux fins de coordonner tous les travaux internationaux de recherches et de réorganiser l'ancien Bureau central de recherches de l'UNRRA. L'importance de la tâche humanitaire qui consiste à rechercher les personnes disparues ne saurait être surestimée, et l'œuvre qu'accomplit l'OIR dans ce domaine a fait l'objet de grands éloges.

PUBLICATIONS D'ACTUALITÉ DU MINISTÈRE

Le Canada et les Nations Unies 1950, Ministère des Affaires extérieures, Recueil des conférences 1950, No 1, Imprimeur du Roi, Ottawa (Canada). Prix: 50c.

Le Canada et les Nations Unies 1950 présente une vue d'ensemble sur les travaux et réalisations de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées en 1950, ainsi que sur la participation du Canada à l'activité de ces divers organismes. Il renferme des articles sur chacune des grandes questions d'ordre politique, économique et social dont l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont été saisis. On y trouve aussi des articles sur chacune des institutions spécialisées, sur les commissions du Conseil économique et social et sur des questions d'ordre juridique, administratif et financier. Le rapport a pour objet de faire comprendre le genre de problèmes auxquels les Nations Unies et leurs institutions spécialisées ont eu à faire face en 1950, la ligne de conduite que les représentants du Canada ont adoptée à l'égard de ces problèmes, les raisons qui ont motivé cette ligne de conduite et la portée des décisions prises. Ce volume a été préparé à l'intention tant du lecteur moyen, qui n'a qu'une connaissance limitée des choses des Nations Unies, que du spécialiste de ces questions.

M. L. B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a écrit pour *Le Canada et les Nations Unies 1950* une préface analytique dans laquelle il pèse les réalisations des Nations Unies, aussi bien que les entraves qui ont gêné leur activité en 1950, l'année la plus difficile de leur brève existence. M. Pearson conclut en ces termes:

A l'époque de crise que traverse actuellement l'Organisation des Nations Unies, il importe que le monde libre maintienne ses principes, tout en tenant compte des limites de sa puissance et de ses ressources. Nous devons marquer nettement et résolument notre opposition à toutes les formes d'agression et préciser que, si nous sommes parfois incapables de réprimer l'agression avec toute la fermeté voulue, c'est parce que nous ne possédons pas encore les armes nécessaires. D'autre part, nous ne devons pas rougir d'affirmer que l'objectif principal de l'Organisation des Nations Unies est d'établir la paix plutôt que de faire la guerre et que, si forts que nous puissions devenir, nous devons par conséquent user de patience et de sagacité en vue de faire aboutir nos efforts à un règlement.

Il ne fait aucun doute que l'agression en Corée, qui influe directement sur la vie d'un si grand nombre de personnes, a notablement avivé l'intérêt que le grand public porte aux Nations Unies. Les soldats canadiens combattent en Corée aux côtés de ceux de plusieurs autres pays. Le premier article du volume, qui traite de la Corée, retrace la genèse de la crise coréenne et expose les événements politiques et militaires qui se sont produits depuis le matin du 25 juin jusqu'à la fin de 1950. L'article sur la Corée est suivi d'études sur Formose, les anciennes colonies italiennes, la Palestine, la Grèce, l'Espagne et le Cachemire. Le premier chapitre du rapport renferme aussi un article important intitulé « Propositions de paix et de sécurité », où sont analysées les mesures que l'Assemblée générale a prises au cours de sa cinquième session pour que les Nations Unies, en tant qu'organisme voué au maintien de la paix internationale, n'abdiquent pas leur principale mission faute d'entente, au sein du Conseil de sécurité, sur les mesures collectives destinées à réprimer l'agression.

Le chapitre II du volume porte sur les questions économiques et sociales. Il débute par une revue des travaux du Conseil économique et social. Suivent des articles sur l'oeuvre des Nations Unies, ou sur ce qu'elles se proposent d'accomplir pour secourir les victimes de la guerre coréenne, pour aider, par l'assistance technique et autrement, d'autres pays insuffisamment développés à relever leur niveau de vie, et pour contribuer à nourrir et à vêtir les enfants des pays pauvres par l'intermédiaire du Fonds international de secours à l'enfance.

Chacune des institutions spécialisées fait l'objet d'une étude distincte qui vise à renseigner le lecteur sur l'oeuvre importante mais discrète de ces organismes autonomes qui opèrent dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies. Le volume se termine par quelques chapitres sur les territoires non autonomes et sur les problèmes d'ordre juridique, administratif et financier qui se sont posés aux Nations Unies pendant l'année écoulée. Les annexes renferment quelques-unes des résolutions d'intérêt majeur, ainsi que des extraits des principales déclarations prononcées par les représentants du Canada. On y trouve en outre un graphique représentant les cadres des Nations Unies, et aussi une liste des pays membres des principaux organismes. Une carte géographique intercalée à l'endroit approprié aidera le lecteur à suivre l'article sur la Corée. On y a inséré également des cartes du Cachemire et des anciennes colonies italiennes.

A Monsieur l'Imprimeur du Roi
Ottawa (Canada)

Je désire recevoir.....exemplaire(s) de chacune des publications suivantes:

- Le Canada et les Nations Unies 1950, Recueil des conférences 1950, N^o 1
(Prix: 50c.)
- Le Canada et les Nations Unies 1949, Recueil des conférences 1949, N^o 1
(Prix: 50c.)
- Le Canada et les Nations Unies 1948, Recueil des conférences 1948, N^o 1
(Prix: 50c.)
- Le Canada et les Nations Unies 1947, Recueil des conférences 1947, N^o 1
(Prix: 50c.)

Veuillez trouver ci-jointe ma remise d'un montant de \$.....payable à l'ordre
du Receveur général du Canada.

Nom.....

Adresse postale

NOMINATIONS ET MUTATIONS

M. L. Mayrand, des bureaux d'Ottawa, est nommé ambassadeur du Canada au Chili, le 18 avril 1951.

M. J. A. Strong, des bureaux d'Ottawa, est nommé Consul général du Canada à Boston, le 22 mars 1951.

M. S. A. Freifeld, du consulat général du Canada à New-York, est affecté aux bureaux d'Ottawa, le 30 avril 1951.

M. E.-R. Bellemare, des bureaux d'Ottawa, est affecté au consulat général du Canada à New-York, le 31 mars 1951.

M. E. P. Black, des bureaux d'Ottawa, est affecté à l'ambassade du Canada en URSS, le 3 avril 1951.

M. K. D. McIlwraith, des bureaux d'Ottawa, est affecté à la délégation permanente du Canada auprès du Bureau européen des Nations Unies à Genève, le 13 avril 1951.

NOMINATIONS ET DÉPLACEMENTS DE REPRÉSENTANTS D'AUTRES PAYS

Service diplomatique

Nominations

M. le lieutenant Stokes Lybrand Sharp, attaché naval adjoint et attaché naval de l'air adjoint, ambassade des États-Unis d'Amérique, le 17 avril.

M. le major R. S. Nicholson, conseiller militaire adjoint, haut commissariat du Royaume-Uni, le 24 avril. Le major Nicholson est marié.

M. Georges Aguesse, attaché, ambassade de France, à la fin d'avril.

Départs

M. S. C. Latif, conseiller, haut commissariat du Pakistan, le 31 mars.

M. le major K. S. Hamilton, conseiller militaire adjoint, haut commissariat du Royaume-Uni, le 24 avril.

Baron Michel de Wareghien de Flory, attaché, ambassade de France, à la fin d'avril.

M. Alois Mohyla, deuxième secrétaire, légation de Tchécoslovaquie, a quitté Ottawa le 14 avril pour une visite à Prague.

Service consulaire

Exequatur émis à:

M. Hanan Aynor, vice-consul d'Israël à Montréal, le 21 avril.

M. George F. Bogardus, vice-consul des États-Unis d'Amérique à Toronto, le 21 avril.

M. John M. Kavanaugh, vice-consul des États-Unis d'Amérique à Saint-Jean, N.B., le 21 avril.

M. Muktar Mokaish, consul général du Liban à Ottawa, le 21 avril.

M. Orsen M. Nielsen, consul général des États-Unis d'Amérique à Toronto, le 21 avril.

M. Julio A. Ricord, fils, consul général honoraire du Panama à Vancouver, le 21 avril.

Reconnaissance définitive de:

M. Knut Sivertsen, vice-consul honoraire de Norvège à Edmonton, le 2 avril.

M. Edward J. Lawler, vice-consul des États-Unis d'Amérique à Montréal, le 3 avril.

Reconnaissance provisoire de:

M. Ellis A. Bonnet, consul des États-Unis d'Amérique à Saint-Jean, Terre-Neuve, le 11 avril.

Baron Kurt F. J. Paumann, vice-consul honoraire d'Autriche à Ottawa, le 16 avril, durant l'absence du docteur Frederick Riedl-Riedenstein, consul en charge du consulat général d'Autriche.

M. Horatio Mooers, consul général des États-Unis d'Amérique à Saint-Jean, Terre-Neuve, le 21 avril. M. Mooers était auparavant consul dans cette ville.

M. le docteur Gerardo Zampaglione, vice-consul d'Italie à Toronto, le 21 avril.

M. Stefanos Rockanas, vice-consul de Grèce à Toronto, le 24 avril.

Départs

M. Alexis Anfossy, consul de France à Vancouver, à la fin d'avril.

M. L. G. Vieira de Campos de Carvalho, consul général du Portugal à Montréal, a repris la direction du consulat général le 19 avril à son retour d'un congé en Europe.

Service commercial

Nominations:

M. Werner E. P. Gautier, commissaire de commerce adjoint de la République fédérale d'Allemagne à Ottawa.

M. Helmuth Vitzthum von Eckstaedt, commissaire de commerce adjoint de la République fédérale d'Allemagne à Ottawa.

REPRÉSENTANTS DU CANADA AUX RÉUNIONS INTERNATIONALES

(Liste des conférences internationales auxquelles le Canada s'est fait représenter en avril 1951 et de celles auxquelles il pourra participer à l'avenir; les conférences antérieures figurant dans les numéros précédents d'« Affaires extérieures ».)

Commissions et organismes permanents

(Cette liste n'est publiée qu'une fois par an. Dans l'interval, seuls les Commissions et les Organismes permanents de formation récente seront énumérés. Voir dernière liste complète dans « Affaires Extérieures » de janvier 1951.)

Conférences du mois d'avril 1951

Négociations multilatérales sur les tarifs donnant suite à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (Torquay, Angleterre), du 28 septembre 1950 au 21 avril 1951: M. L. D. Wilgress, haut commissaire du Canada à Londres, président; M. H. B. McKinnon, de la Commission canadienne du tarif, vice-président; MM. J. J. Deutsch, W. J. Callaghan et S. S. Reisman, du ministère des Finances; M. Louis Couillard, de la délégation permanente du Canada auprès de l'Organisation européenne de coopération économique (Paris); MM. C. M. Isbister, A. L. Neal, B. G. Barrow, H. V. Jarrett et J.-P.-C. Gauthier, du ministère du Commerce; M. A. E. Richards, du ministère de l'Agriculture; M. H. H. Wright, du ministère des Affaires extérieures, secrétaire de la délégation.

Conférence chargée d'étudier la création d'une armée européenne (Paris), du 14 février au mois d'avril: observateur: le général G.-P. Vanier, ambassadeur du Canada à Paris; premier conseiller politique: M. Jean Chapdelaine; de la Mission canadienne à Bonn, Allemagne; conseiller: le brigadier R. W. Moncel, du haut commissariat du Canada à Londres.

Session spéciale des Parties contractantes de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (Torquay), du 29 mars au 21 avril; M. L. D. Wilgress, haut commissaire du Canada à Londres, président; M. H. B. McKinnon, de la Commission canadienne du tarif, vice-président; MM. W. J. Callaghan et S. S. Reisman, du ministère des Finances; M. Louis Couillard, de la délégation permanente du Canada auprès de l'Organisation européenne de coopération économique (Paris); MM. C. M. Isbister, A. L. Neal, B. G. Barrow, H. V. Jarrett, et J.-P.-C. Gauthier, du ministère du Commerce; M. A. E. Rich-

ards, du ministère de l'Agriculture; M. H. H. Wright, du ministère des Affaires extérieures, secrétaire de la délégation.

Première réunion de la Commission des pêcheries du nord-ouest de l'Atlantique (Washington), du 2 au 14 avril: Commissaires: M. S. Bates, sous-ministre des Pêcheries; M. J. H. MacKichan, directeur général de l'United Maritime Fishermen, Ltd (Halifax); M. R. Gushue, président de la Commission des pêcheries de Terre-Neuve, Saint-Jean; le Dr A. W. H. Needler, directeur de la Station biologique de l'Atlantique (St. Andrews), conseiller scientifique; M. G. E. Cox, de l'ambassade du Canada à Washington, conseiller.

Commission mixte internationale (session de l'exécutif) (Washington), du 3 au 6 avril: le général A. G. L. McNaughton, président; l'honorable George Spence; M. J.-L. Danseureau.

Neuvième session du Comité exécutif de l'OIR (Genève), du 4 au 18 avril: M. Victor Doré, ministre du Canada à Berne, chef de la délégation; délégués: M. J. Boucher, du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration; M. R. Lamarre, fonctionnaire canadien du Travail (Karlsruhe-Durlach); M. N. F. H. Berlis, de la délégation permanente du Canada auprès du Bureau des Nations Unies à Genève.

Septième session du Conseil général de l'OIR (Genève), du 9 au 18 avril: chef de la délégation: M. Victor Doré, ministre du Canada à Berne; délégués: M. J. Boucher, du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration; M. R. Lamarre, fonctionnaire canadien du Travail (Karlsruhe-Durlach); M. N. F. H. Berlis, de la délégation permanente du Canada auprès du Bureau des Nations Unies à Genève.

Réunion du Comité spécial chargé d'étudier un projet de règlements sanitaires internationaux (Organisation mondiale de la Santé) (Genève), du 9 avril au 5 mai; délégués: le Dr H. D. Reid, du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social; suppléant: le Dr J. B. Bundock, de l'ambassade du Canada à La Haye.

Conférence internationale sur le caoutchouc (Rome), du 9 au 21 avril: délégué M. R.G.C. Smith, du haut commissariat du Canada à Londres; conseillers: M. J. R. Nicholson, de la *Polymer Corporation* (Sarnia); MM. S. G. MacDonald et A. A. Caron, de l'ambassade du Canada à Rome.

Sixième session de la Commission des stupéfiants (New-York), le 10 avril: le colonel C. H. L. Shorman, représentant du Canada auprès de la Commission des stupéfiants.

Huitième session du Groupe d'études international sur le caoutchouc (Rome), le 16 avril: délégué: M. R. G. C. Smith, du haut commissariat du Canada à Londres; conseillers: M. J. R. Nicholson, de la *Polymer Corporation* (Sarnia); MM. S. G. MacDonald et A. A. Caron, de l'ambassade du Canada à Rome.

Sixième session du Conseil d'administration de l'UIT (Genève), du 16 avril au 12 mai: délégués: M. C. P. Edwards, sous-ministre des Transports (aviation); M. C. J. Acton, du ministère des Transports.

Comité technique de l'Atlantique-Nord

pour les besoins civils et le tonnage disponible (Londres), le 16 avril: l'honorable juge J. V. Clyne, de la Cour suprême de la Colombie-Britannique, président; délégué et président suppléant: M. L.-C. Audette, de la Commission maritime du Canada; conseillers: MM. R. P. Bower et E.-A. Côté, du haut commissariat du Canada à Londres; le lieutenant-commander F. J. Jones, du ministère de la Défense nationale.

Congrès régional du tourisme (Mexico), le 21 avril: un observateur de l'ambassade du Canada à Mexico.

Comité de l'Atlantique-Nord pour la coordination de la navigation océanique (Londres), le 23 avril: l'honorable juge J. V. Clyne, de la Cour suprême de la Colombie-Britannique, président; délégué et président suppléant: M. L.-C. Audette, de la Commission maritime du Canada; conseillers: MM. R. P. Bower et E.-A. Côté, du haut commissariat du Canada à Londres; le lieutenant-commander F. J. Jones, du ministère de la Défense nationale.

Comité permanent de la pâte et du papier (Washington), le 30 avril: représentant: M. S. V. Allen, du ministère du Commerce; suppléant: M. M. P. Carson, de l'ambassade du Canada à Washington.

Réunion du Conseil d'administration du Fonds international des Nations Unies pour le secours à l'enfance (New-York), le 30 avril: Mme D. B. Sinclair, du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

Conférences de mai et juin

Association internationale de la sécurité sociale (Comité d'experts) (Genève), en mai.

Assemblée consultative du Conseil de l'Europe (Strasbourg), du 5 au 19 mai.

Sixième session de la Commission de statistique du Conseil économique et social (New-York), du 7 au 18 mai.

Quatrième session de la Commission de l'industrie charbonnière de l'OIT (Genève), du 7 au 19 mai.

Quatrième session de l'Assemblée mondiale de la santé (OMS) (Genève), le 7 mai.

Réunion de la Commission chargée des problèmes des produits de base (Rome), le 8 mai.

Soixante-dix-huitième réunion annuelle de la Conférence du service social (Atlantic-City), du 13 au 18 mai.

Commission des questions économiques, de l'emploi et du développement économique du Conseil économique et social (New-York), le 14 mai.

Troisième session de la Commission des finances publiques du Conseil économique et social (New-York), le 16 mai.

Seizième session de la Commission paritaire maritime (OIT) (Genève), du 21 au 26 mai.

Troisième Congrès mondial du pétrole (La Haye), du 28 mai au 5 juin.

Cent-quinzième session du Conseil d'administration de l'OIT (Genève), le 28 mai.

Conférence de plénipotentiaires - Convention relative au statut des réfugiés et des apatrides (Genève), du 28 mai au 16 juin.

Cinquième Conférence annuelle de la Fédération internationale des producteurs agricoles (Mexico), du 29 au 8 juin.

Première session de la Commission pour l'amélioration des statistiques nationales (Washington), du 2 au 8 juin.

Cinquième session de l'Assemblée de l'OACI (Montréal), le 5 juin.

Trente-quatrième session de la Conférence de l'OIT (Genève), du 6 juin au 30 juillet.

Commission internationale de police criminelle (Lisbonne), du 11 au 15 juin.

Réunion du Comité du budget de la conférence générale de l'UNESCO (Paris), du 11 au 17 juin.

Quatrième session de la Commission du recensement des Amériques en 1950 (Washington), du 11 au 15 juin.

Douzième session du Conseil de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (Rome), le 11 juin.

Quinzième Conférence sur la faune et la flore (Ottawa), le 15 juin.

Treizième Congrès international de médecine et de pharmacie militaires (Paris), du 17 au 23 juin.

Sixième session de la Conférence générale

de l'UNESCO (Paris), du 18 juin au 11 juillet.

Quinzième Conférence de l'Office international de documentation de médecine militaire (Vichy), du 24 au 25 juin.

Réunion du Comité d'experts en droits d'auteur de l'UNESCO (Paris), juin.

DECLARATIONS ET DISCOURS

On peut obtenir de la Division de l'Information du ministère des Affaires extérieures, à Ottawa, les textes suivants qui sont diffusés tant au Canada qu'à l'étranger:

Canada and the Atlantic Community, allocution prononcée par le sous-secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. A.D.P. Heeney, devant le Canadian Club de Montréal, le 19 mars 1951 (N° 51/11).

Le rôle des Nations Unies dans un monde divisé entre deux grandes puissances, allocution prononcée par le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. L.B. Pearson, à une réunion de l'Association du Barreau canadien, le 31 mars 1951 (N° 51/13).

Canadian Foreign Policy in a Two-Power World, allocution prononcée par le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. L.B.

Pearson, à une réunion de l'Empire Club et du Canadian Club de Toronto, le 10 avril 1951 (N° 51/14).

Canadian-American Arbitration, allocution prononcée par le ministre de la Défense nationale, M. Brooke Claxton, devant le Metropolitan Club de New-York, le 30 mars 1951, lorsque l'American Arbitration Association lui décerna un témoignage d'honneur (N° 51/15).

Le texte suivant n'est diffusé qu'à l'étranger:

Programme de formation des aviateurs, déclaration du ministre de la Défense nationale, faite à la Chambre des communes, le 21 mars 1951 (N° 51/12).

DOCUMENTS DES NATIONS UNIES SUR DES SUJETS D'ACTUALITÉ*

a) Documents photocopiés:

Questions de l'assistance et du relèvement en Corée—Rapport du Secrétaire général; le 12 février 1951; document E/1913; 40 pp.

Assistance aux étrangers indigents—Deuxième rapport du Secrétaire général (Résolutions adoptées par le Conseil économique et social le 29 mars 1947 et le 13 juillet 1950); le 10 janvier 1951; document E/CN.5/235; 89 pp.; et addenda.

Reconnaissance et exécution à l'étranger des obligations alimentaires (Rapport du Secrétaire général); le 10 janvier 1951; document E/CN.5/236; 68 pp.; et addenda.

b) Publications imprimées:

Résolutions adoptées par l'Assemblée générale durant la période allant du 19 septembre au 15 décembre 1950; document A/1775; 91 pp.; 80 cents; documents officiels: cinquième session supplément N° 20.

Formation en vue du service social: enquête internationale; le 23 octobre 1950; document E/CN.5/196/Rev.1; 285 pp.; \$2.00; numéro de vente: 1950.IV.II. (Département des questions sociales).

Méthodes d'administration des services sociaux; le 25 octobre 1950; document E/CN.

5/224; 344 pp.; \$2.50; numéro de vente: 1950.IV.10. (Département des questions sociales).

Annuaire démographique 1949-50; Deuxième année; 558 pp. (bilingue: anglais-français); numéro de vente: 1951.XIII.1. (Département des questions sociales, Division de la population et Département des questions économiques, Bureau de statistique des Nations Unies).

Organisation mondiale de la santé:

a) *Programme proposé et prévisions budgétaires pour l'exercice financier 1er janvier-31 décembre 1952* comprenant le programme proposé et les prévisions budgétaires de l'Assistance technique pour le développement économique des pays sous-évolués; mars 1951; 571 pp.; Actes officiels N° 31.

b) *Conseil exécutif, septième session tenue à Genève du 22 janvier au 5 février 1951. Partie II—Observations et recommandations relatives au programme proposé et aux prévisions budgétaires pour 1952 et Examen de la structure organique et de l'efficacité du fonctionnement administratif de l'Organisation mondiale de la santé*; mars 1951; 134 pp.; Actes officiels N° 33.

* On peut se procurer les documents imprimés à la Ryerson Press (299 ouest, rue Queen, Toronto) agent de vente des publications des Nations Unies au Canada. Les documents mimeographiés ne sont fournis que par le Secrétariat des Nations Unies, Lake-Success (New-York), contre abonnement annuel. Publications et documents peuvent être consultés aux bibliothèques dont la liste apparaît à la page 395 du numéro de septembre d'«Affaires extérieures».



AFFAIRES EXTÉRIEURES

Volume 3

Jun 1951

N° 6

	PAGE
La crise coréenne.....	190
Allocution de M. Trygve Lie.....	192
La Conférence de Torquay.....	197
Les Affaires extérieures au Parlement: Déclarations sur la politique du gouvernement.....	202
Le Canada et les Nations Unies.....	221
Comité d'organisation de la marine marchande de l'Atlantique-Nord.....	224
Nominations et mutations.....	225
Nominations et déplacements de représentants d'autres pays.....	225
Représentants du Canada aux réunions internationales.....	226
Accords internationaux conclus par le Canada.....	228
Publications	228
Déclarations et discours.....	229
Documents des Nations Unies sur des sujets d'actualité.....	229
Représentants du Canada à l'étranger.....	230
Service international de Radio-Canada.....	232

Sous le titre *Affaires extérieures*, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international. Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: UN DOLLAR par année (étudiants: 50c.) franco. Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur du Roi, Ottawa (Canada).

Ministère des Affaires extérieures
Ottawa, Canada

LA CRISE CORÉENNE

AU COURS d'une réunion, que le Comité des mesures additionnelles des Nations Unies a tenue le 7 mai, la délégation des États-Unis a présenté un projet de résolution tendant à imposer un embargo économique sélectif contre la République populaire de Chine. Ce projet, mis au point au cours de réunions officieuses du Comité qui eurent lieu la semaine suivante, a été adopté par la Commission politique et le lendemain par l'Assemblée générale, le vote final étant de 47 voix contre 0, et 8 abstentions. Les cinq pays du bloc soviétique n'ont pas participé au vote, soutenant que l'Assemblée générale n'avait pas compétence pour se prononcer sur cette résolution. Les pays qui se sont abstenus de voter sont les suivants: Afghanistan, Birmanie, Égypte, Inde, Indonésie, Pakistan, Suède et Syrie.

Recommandations économiques

Après avoir rappelé la résolution du 1^{er} février de l'Assemblée générale, et avoir pris acte du fait que le Comité des mesures additionnelles avait étudié à-propos de prendre des mesures supplémentaires pour combattre l'agression en Corée et avait assuré que certaines mesures économiques complèteraient les restrictions déjà imposées spontanément par les membres et appuieraient l'action militaire des Nations Unies en Corée, la résolution recommande en outre que chaque État:

- a) mette l'embargo sur les expéditions à destination des régions contrôlées par le Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine et par les autorités nord-coréennes, et portant sur les armes, munitions et matériel de guerre, sur les matériaux nécessaires à la production d'énergie atomique, sur le pétrole, sur le matériel de transport de valeur stratégique, ainsi que sur les produits utiles à la production d'armes, de munitions et de matériel de guerre;
- b) détermine quelles marchandises exportées de son territoire tombent sous le coup de cet embargo et applique les contrôles appropriés en vue de donner effet à cet embargo;
- c) empêche par tous les moyens relevant de son autorité que ne soient tournées les mesures de contrôle des expéditions appliquées par les autres États en conformité de la présente résolution;
- d) coopère avec les autres États en vue d'atteindre les objectifs de cet embargo;
- e) fasse rapport au Comité des mesures additionnelles dans un délai de trente jours, et ensuite à la demande du Comité, au sujet des mesures prises conformément à la présente résolution.

Dans la partie suivante de la résolution, le Comité des mesures additionnelles est chargé:

- a) de faire rapport à l'Assemblée générale en lui adressant les recommandations appropriées au sujet de l'efficacité générale de l'embargo et de l'opportunité d'en poursuivre, d'en étendre ou d'en relâcher l'application;
- b) de poursuivre l'examen des mesures additionnelles à prendre pour s'opposer à l'agression en Corée et de faire rapport à ce sujet à l'Assemblée générale, étant entendu que le Comité est autorisé à ajourner la présentation de son rapport si le Comité des bons offices fait savoir que ses démarches font des progrès satisfaisants.

En conclusion, la résolution réaffirme que la politique des Nations Unies demeure la réalisation d'une cessation des hostilités en Corée ainsi que l'accomplissement des objectifs des Nations Unies en Corée par des moyens pacifiques, et prie le Comité des bons offices de continuer ses efforts.

En expliquant les raisons pour lesquelles le Gouvernement canadien appuyait la résolution relative à l'imposition d'un embargo sélectif, M. J. W. Holmes, représentant permanent suppléant du Canada auprès des Nations Unies, a rappelé que le Canada

avait depuis longtemps pris des mesures pour suspendre l'envoi de matières stratégiques à la Chine, et a déclaré ce qui suit: « Néanmoins, nous estimons qu'il y a avantage à ce que les Nations Unies généralisent ces restrictions et assurent l'égalité dans les sacrifices que comporte l'embargo ». Il a ajouté: « Nous sommes d'avis que, si des mesures additionnelles viennent à s'imposer, elles devraient se traduire par une extension ou une révision de cet embargo ».

Création d'une division du commonwealth

Le 1er mai, le ministre de la Défense nationale a annoncé à la Chambre des communes que la 25^e brigade d'infanterie canadienne se joindrait aux autres forces du Commonwealth en Corée pour constituer une division du Commonwealth appelée « Première division (Commonwealth) des forces des Nations Unies ». En plus de l'unité canadienne, cette division comprendra les 28^e et 29^e brigades d'infanterie du Royaume-Uni, le 3^e bataillon du régiment royal australien, le 16^e régiment d'artillerie de campagne de la Nouvelle-Zélande et la 60^e unité ambulancière de campagne de l'Inde. M. Claxton a ajouté que la division serait commandée par un officier du Royaume-Uni, le major-général A. J. H. Cassels, C.B., C.B.E., D.S.O., et qu'elle aurait un Canadien, le lieutenant-colonel E. D. Danby, D.S.O., E.D., comme principal officier d'état-major.

Offensive du printemps arrêtée

Les communistes chinois ont repris le 16 mai leur offensive du printemps. Après quatre jours de combat, les forces des Nations Unies ont arrêté l'avance ennemie et lancé une puissante contre-offensive qui les a rapidement portées au delà de leurs positions défensives antérieures et, sur plusieurs points, au delà du 38^e parallèle. A la fin du mois, elles avaient regagné la ligne de front qu'elles tenaient avant le 22 avril, date de la première phase de l'attaque chinoise.

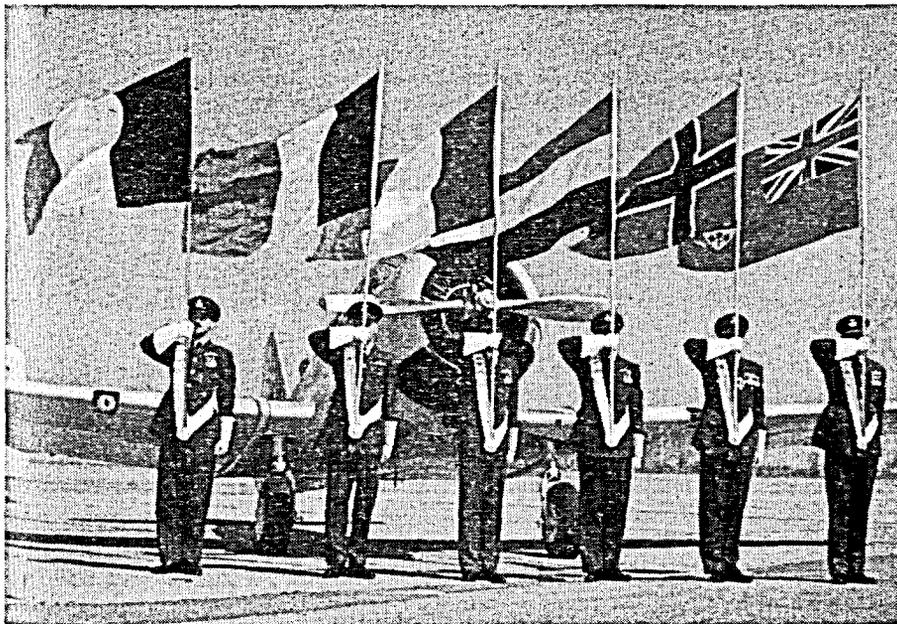


Photo: CARC

PREMIÈRE REMISE D'AILES DE L'OTAN

Les drapeaux belge, français, italien, hollandais, norvégien et canadien ont été arborés lors de la première cérémonie de remise d'ailes aux pilotes de l'OTAN, organisée le 18 mai par le CARC à Centralia (Ontario).

ALLOCUTION DE M. TRYGVE LIE

Texte de l'allocution prononcée à Ottawa le 1er juin 1951 par le secrétaire général des Nations Unies à la réunion annuelle de l'Association pour les Nations Unies.

JE SUIS TRÈS HEUREUX d'avoir pu venir au Canada, à l'invitation de l'Association pour les Nations Unies.

Depuis les débuts de l'Organisation à San-Francisco, le Gouvernement du Canada et la nation canadienne ont toujours appuyé fermement et fidèlement les Nations Unies.

Je me rappelle fort bien le rôle important que la délégation canadienne, qui comprenait de nombreux et distingués représentants de vos grands partis politiques, a joué à San-Francisco sous la direction de feu le Premier ministre Mackenzie King. Les délégations de votre pays aux diverses sessions de l'Assemblée générale, dirigées avec une grande compétence par votre Premier ministre, M. St-Laurent, et par votre secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Pearson, y ont toujours exercé une réelle influence, orientée vers des fins constructives.

Le Canada a délégué un si grand nombre de représentants compétents à tous les organismes des Nations Unies que je ne saurais les mentionner tous.

Je ferai cependant une exception pour rendre hommage à feu M. R. G. Riddell, représentant permanent du Canada auprès des Nations Unies, dont la mort prématurée a mis fin à une carrière brillante au service du Canada et des Nations Unies.

Le Canada a constamment cherché à accroître les moyens dont dispose l'Organisation mondiale pour prévenir la guerre, pour favoriser le règlement pacifique des différends qui surgissent entre les nations et pour orienter les efforts communs vers le progrès économique et social.

Il y a plus de cinq ans qu'en ma qualité de secrétaire général, je partage avec vous ces espoirs et ces efforts. De même, j'ai été avec vous en butte aux déceptions, aux retards, aux déconvenues et à la fièvre grandissante de notre époque.

Ils sont bien peu nombreux ceux qui désapprouvent les buts et principes de la Charte des Nations Unies. Mais ils sont nombreux ceux qui doutent que les Nations Unies puissent appliquer leurs principes et atteindre leurs buts dans la situation présente.

A mesure qu'on voit s'intensifier le conflit entre l'Occident et le monde soviétique, de nombreuses voix s'élèvent pour affirmer que les Nations Unies sont un roseau bien faible sur lequel s'appuyer dans la tempête.

La puissance industrielle et la force armée, disent plusieurs, se font mieux obéir que le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale.

Il importe, je crois, d'établir nettement que le choix des moyens pour maintenir la paix et sauvegarder la liberté n'est pas seulement entre les Nations Unies d'une part et le recours à la force d'autre part.

Là n'est pas la question.

La question est de savoir si les Gouvernements vont prendre le parti d'accroître et d'employer leur puissance dans le cadre des Nations Unies, en recourant à d'autres méthodes (action directe, accords bilatéraux, alliances fondées sur des intérêts nationaux) non pas pour remplacer l'Organisation mondiale mais pour soutenir son influence et ses buts.

Les alliances et pactes régionaux, si importants soient-ils en un temps où l'on

sent menacée la sécurité nationale d'un si grand nombre de pays, ne peuvent pas à eux seuls prévenir une troisième guerre mondiale. Ils peuvent, bien sûr, à un moment donné et dans telle ou telle partie du monde, opposer un obstacle suffisant à certains projets d'agression.

Mais si ce sont nos seuls moyens de défense contre la guerre, l'horizon à la vérité est bien sombre. Le recours aux seules alliances a souvent, par le passé, abouti à la création d'alliances rivales et de là, par étapes, à des conflits armés.

C'est une leçon de l'histoire qui s'est répétée si souvent dans le sang et les larmes qu'on devrait l'avoir apprise.

Il me semble donc que, dans la situation actuelle, le premier objectif des États membres devrait être d'user, jusqu'à la limite, de leur puissance et de leur influence pour sauvegarder et renforcer les Nations Unies dans un triple but: d'abord, les faire travailler efficacement à la sécurité collective contre l'agression dans toutes les parties du monde; les vouer, de même que toute autre formule appropriée, au règlement pacifique des nombreux conflits d'intérêts nationaux qui peuvent compromettre la paix; en faire un puissant levier d'action internationale en faveur du développement économique et du progrès social.

En ce qui concerne le premier point, on a prétendu que les graves conflits qui dressent l'une contre l'autre la majorité des membres et la minorité soviétique nous interdisent d'aspirer à la sécurité collective dans le cadre des Nations Unies.

La règle de l'unanimité a empêché la constitution des forces prévues par la Charte qui auraient été mises à la disposition du Conseil de sécurité. La même règle a rendu impossible le contrôle par les Nations Unies de l'énergie atomique et des autres armements.

On a conclu de là que les Nations Unies ne peuvent rien pour assurer la sécurité collective.

Cette attitude témoigne de bien peu de clairvoyance.

Au cours de l'année dernière, nous avons eu deux fois la preuve que les Nations Unies peuvent devenir une grande force au service de la sécurité collective, même dans des circonstances très critiques: la première fois, lors de l'intervention des Nations Unies contre l'agression armée en Corée; la seconde fois, lorsque l'Assemblée générale, l'automne dernier, prit des dispositions pour mettre les Nations Unies en mesure d'exercer une action collective efficace en cas de nouvelle agression.

Lorsque fut déclenchée, il y a un an ce mois-ci, l'attaque contre la Corée, les pays membres constatèrent que la Charte leur permettait d'opposer à l'agression une force collective. L'autorisation était là, dans la Charte. Elle y avait toujours été; les pays membres n'avaient qu'à s'en réclamer.

C'est ce qu'ils ont fait, les États-Unis prenant l'initiative et le Canada jouant de son côté un rôle important et digne d'éloges. Et voilà comment, pour la première fois dans l'histoire, les nations se sont opposées collectivement à l'agression, par les armes, sous l'étendard d'une organisation mondiale: le drapeau des Nations Unies.

Acte marquant et d'une portée immense. Ainsi que l'a dit la semaine dernière votre ministre des Affaires extérieures, les soldats de seize nations qui combattent en Corée s'efforcent, en fait, de prévenir une troisième guerre mondiale.

En attestant ainsi qu'elle peut agir, et agir effectivement, contre l'agression armée, l'Organisation des Nations Unies a rendu un service signalé à la cause de la paix.

C'est l'automne dernier, pour la seconde fois au cours des douze derniers mois, que les Nations Unies ont démontré qu'elles pouvaient devenir un important agent

de sécurité collective, lorsque l'Assemblée générale adopta les résolutions intitulées « Union pour le maintien de la paix ».

Les pays membres ont été invités à réserver une partie de leurs forces armées pour le cas où les Nations Unies auraient à intervenir contre d'autres actes d'agression armée. D'autre part, il est question de créer une légion des Nations Unies formée de volontaires.

Je préconise depuis 1948 la création de forces spéciales des Nations Unies. En ma qualité de secrétaire général, j'estime extrêmement important que les pays membres acceptent de fournir de telles forces, et aussi qu'il soit créé une légion des Nations Unies composée de volontaires venant surtout des pays incapables de tenir des unités en réserve pour le service des Nations Unies. Toutes ces forces seraient à la disposition du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

En application des résolutions dites de l'« Union pour le maintien de la paix », on a également créé une « Commission d'observation pour la paix », chargée de surveiller les zones limitrophes où la paix est menacée, chaque fois que le besoin s'en fera sentir.

On étudie en outre le problème que pose la coordination, sous l'autorité effective de l'Organisation mondiale, des diverses forces nationales destinées à toute action collective du genre de celle qui s'exerce en Corée.

Si le Conseil de sécurité se révèle incapable de s'acquitter de la tâche première qui lui est assignée par la Charte de maintenir la paix et la sécurité internationales, l'Assemblée générale peut désormais, dans un délai de vingt-quatre heures, se substituer à cet organisme pour prendre les mesures nécessaires.

Il est essentiel que soit tenue la promesse que renferment les résolutions relatives à l'« Union pour le maintien de la paix ». C'est une responsabilité qui incombe aux pays membres eux-mêmes, car l'Assemblée ne peut leur ordonner de réserver une partie de leur forces armées pour les Nations Unies et la défense de la paix, ni les obliger à mettre ces forces à sa disposition en cas d'agression armée.

Le pouvoir qu'a l'Assemblée de faire des recommandations peut néanmoins devenir une des grandes forces de la paix dans le monde, mais à la condition que les pays membres et leurs populations accordent à l'Organisation mondiale, dans leur politique extérieure, la place que réclament leur sécurité et leur avenir.

N'oublions pas que toute la campagne de Corée résulte des recommandations — et non pas des commandements — qu'ont formulées, d'abord, le Conseil de sécurité et, ensuite, l'Assemblée générale.

La deuxième façon dont la crise actuelle, à mon avis, fait ressortir la nécessité d'accorder aux Nations Unies un rôle de première importance, se révèle dans la reprise des efforts qui tendent à assurer le règlement du présent conflit par voie de négociation, de méditation et de conciliation.

A l'heure actuelle, les Nations Unies sont à peu près le seul point de notre monde déchiré où soient représentées toutes les manières de voir.

L'histoire des cinq dernières années prouve péremptoirement, à mon avis, que la meilleure chance de régler les conflits par des moyens pacifiques, ou du moins de les circonscrire, repose sur les Nations Unies et ce, même lorsqu'il s'agit de conflits entre grandes puissances. Le nombre des cas où les Nations Unies sont intervenues pacifiquement pour prévenir, régler ou arrêter des conflits armés est déjà impressionnant: Iran en 1946, puis Grèce, Palestine, incident du canal de Corfou, blocus de Berlin, Indonésie, Cachemire.

Je pense qu'il est temps de faire un nouvel effort pour mettre fin aux combats

de Corée. Au point où en sont les choses, les forces des Nations Unies ont repoussé l'agression et refoulé l'agresseur au delà du 38^e parallèle.

Si une suspension d'armes intervenait aux environs du 38^e parallèle, le but principal des résolutions du Conseil de sécurité des 25 et 27 juin et du 7 juillet serait atteint, à condition que la trêve fût suivie d'une restauration de la paix et de la sécurité dans cette région.

N'oublions pas que les Nations Unies ont, en Corée, un triple objectif.

L'objectif militaire, depuis le 25 juin de l'année dernière, est de repousser l'agression déclenchée par les Nord-Coréens et de rétablir la paix et la sécurité.

L'objectif politique, qui ne peut, aux termes de la Charte, être réalisé que par des moyens pacifiques comme la négociation et la conciliation, est fixé depuis 1947 et consiste dans l'établissement d'une Corée libre et indépendante, unifiée sous un gouvernement démocratique librement élu par la population coréenne.

L'objectif économique et social est de restaurer, avec l'aide des Nations Unies, un pays que la guerre a ravagé comme peu de pays l'ont été de nos jours.

Mais il nous faut bien nous rendre compte que l'objectif politique, qui n'avait pu être atteint, malgré trois années d'efforts, avant l'attaque de juin dernier, ne le sera peut-être pas d'ici longtemps.

De toute façon, il est évident que la première chose à faire est de mettre fin aux hostilités. Ensuite, nous pourrons reprendre, par voie de négociations et par d'autres moyens pacifiques, l'oeuvre d'unification et d'indépendance de la Corée et tâcher de réaliser le programme de secours et de reconstruction des Nations Unies, au titre duquel plus de 200 millions de dollars ont déjà été votés par les pays membres.

Pour faire la paix, il faut être deux. Nous ignorons si les Nord-Coréens et ceux qui les aident sont disposés à accepter une suspension d'armes, préalablement à toute négociation. Tant qu'ils ne seront pas fixés sur ce point, les membres des Nations Unies devront continuer à se battre en Corée avec toutes les forces qu'ils pourront engager dans les opérations, sans compromettre leur propre sécurité.

Je pense qu'à défaut d'une trêve prochaine, tous les pays membres des Nations Unies auront le devoir d'étudier à nouveau la situation et de fournir de nouvelles troupes.

Mais la trêve est possible si les Nord-Coréens et ceux qui les appuient veulent bien montrer dès maintenant qu'ils sont prêts à se joindre aux Nations Unies pour arrêter le carnage.

Il est extrêmement important, pour tous les intéressés, que les combats prennent fin le plus tôt possible. Important, non seulement pour les soldats des deux camps dont la vie sera épargnée et pour la population coréenne qui a tant souffert, mais aussi pour le monde entier, ébranlé par cette crise.

Nul ne peut dire si la paix en Corée contribuera à atténuer les conflits qui sévissent dans d'autres parties du monde. Mais nous pouvons être certains que, tant que durera la bataille de Corée, on pourra plus difficilement réduire les tensions dangereuses qui oppressent actuellement l'Extrême-Orient que si la lutte cessait là-bas.

Notre volonté d'être fermes à maintenir la sécurité collective contre l'agression ne doit cependant nous faire perdre aucune occasion de négocier dans l'honneur.

Il ne faut pas confondre paix et apaisement.

Restons toujours prêts à saisir chaque occasion qui pourra se présenter, dans le cadre des Nations Unies, d'amorcer entre la majorité et la minorité des négociations susceptibles de les réconcilier. Si nous nous rappelons que la situation mondiale n'est pas rigide et statique, mais constamment soumise au jeu fluide de forces et d'influences multiples, nous ne désespérerons pas, même dans l'atmosphère la plus décourageante.

Le travail pour la paix doit se poursuivre dans chacun des nombreux domaines où s'exerce l'activité des Nations Unies et des institutions spécialisées.

Le temps mis à ma disposition ne me permet pas de parler aujourd'hui de tous les autres aspects, cependant très importants, de l'action des Nations Unies en faveur d'un monde pacifique et meilleur.

Mais, en ma qualité de secrétaire général, je tiens à exprimer au Gouvernement et à la population du Canada ma reconnaissance pour leur participation fidèle et active à toutes les initiatives des Nations Unies, dans les domaines politique, économique et social.

Je tiens également à exprimer l'admiration que m'inspire leur magnifique contribution à tout ce qui tend vers des résultats positifs.

Autant que je sache, aucun autre pays membre des Nations Unies n'a fait autant que le Canada, compte tenu de ses ressources et de sa population, sous le rapport des secours et de la reconstruction, de l'assistance technique pour le développement économique, de l'aide aux réfugiés et à l'enfance, et des autres oeuvres semblables des Nations Unies.

Le Canada n'a jamais répondu « non » aux appels que lui ont adressés les Nations Unies en faveur des malheureux, des pauvres et des affamés de toutes les parties du monde.

Pour conclure, monsieur le Président, permettez-moi d'inviter tous ceux qui désirent travailler pour la paix à seconder, à l'instar du Canada, tous les efforts qui visent à faire des Nations Unies, dans la pratique aussi bien qu'en théorie, l'instrument principal grâce auquel tous les pays membres pourront mettre leur puissance et leurs ressources au service de la paix et du progrès économique et social de l'univers.

On se demande aujourd'hui si nous pourrions éviter la calamité d'une troisième guerre mondiale, d'une guerre atomique capable de replonger l'humanité dans les ténèbres des âges primitifs.

En revanche, nous savons fort bien où se trouve notre meilleure chance d'éviter une telle guerre et de sauver la civilisation si, en dépit de nos efforts, la guerre vient à éclater.

Maintenons et raffermissons les Nations Unies, clef de voûte de la grande communauté mondiale que nous devons avoir pour principal objectif d'édifier dans la paix au cours de la seconde moitié du vingtième siècle, car c'est là que se trouve notre meilleure chance de salut.

LA CONFERENCE DE TORQUAY

LA TROISIÈME CONFÉRENCE internationale sur les tarifs douaniers, tenue depuis la fin de la guerre, a poursuivi et amplifié, l'hiver dernier à Torquay, les travaux commencés à Genève en 1947 et repris à Annecy en 1949. Les résultats obtenus à la Conférence de Torquay font partie intégrante de l'oeuvre accomplie au cours des trois réunions qui se sont déroulées dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. L'inauguration, à ces conférences, de négociations tarifaires multilatérales entre un grand nombre de pays procède jusqu'à un certain point des vastes projets de coopération économique conçus pendant la guerre. Un bref aperçu rétrospectif permettra de faire voir la Conférence de Torquay sous son véritable jour et de préciser le rôle et la nature de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, notamment en fonction de la Charte de La Havane instituant une Organisation internationale du commerce, qui semble devoir rester lettre morte puisque le Gouvernement américain a décidé de ne pas la soumettre à l'approbation du Congrès.

Il avait été question, bien avant la fin des hostilités, de créer des organismes internationaux chargés de résoudre les problèmes monétaires, financiers et commerciaux qui se poseraient après la guerre. Les actes constitutifs de la Banque internationale et du Fonds monétaire international furent élaborés à Bretton Woods dès 1944. Toutefois, l'idée d'une organisation à laquelle seraient déferées toutes les questions relatives à l'échange international des marchandises ne cessa pas pour autant de préoccuper les esprits. A la suite des travaux préliminaires accomplis en 1944 et en 1945, le Conseil économique et social des Nations Unies adopta, au début de 1946, une résolution prévoyant la convocation d'une conférence internationale sur le commerce et l'emploi, et établissant une commission préparatoire composée de dix-huit pays et chargée de faire les préparatifs requis pour une telle conférence.

La Commission préparatoire se réunit d'abord à Londres, puis à Genève, en vue d'élaborer un projet de charte instituant une organisation internationale du commerce. Au cours de la réunion de Londres, en 1946, les pays participants reconnurent que les mesures à prendre pour abaisser les barrières douanières ne devaient subir aucun retard. Les négociations envisagées reposant sur le principe qu'une réduction appréciable des tarifs favoriserait la création de la nouvelle organisation, il fut décidé que la rédaction de la charte de la future Organisation internationale du commerce, entreprise pendant la deuxième session de la Commission préparatoire, s'accompagnerait de mesures pratiques visant à abaisser les barrières douanières.

Objet de l'Accord général

La Conférence tarifaire qui eut lieu par la suite à Genève, en 1947, aboutit à la signature de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, qui avait pour objet de donner effet aux concessions accordées au cours des négociations. Cet accord général, que l'on considérerait comme une solution provisoire, avait pour but essentiel d'empêcher les mesures de protection indirecte (restrictions quantitatives, etc.) et les « tarifs invisibles » (formalités arbitraires, etc.) de faire échec aux avantages ainsi acquis, en attendant la création de l'Organisation internationale du commerce. En réalité, plusieurs des garanties commerciales du projet de Charte furent insérées dans l'Accord.

Il ne fallait pas s'attendre à voir les gouvernements consentir à ratifier des engagements qui étaient encore à l'état de projet et qui pouvaient être modifiés à la grande conférence de cinquante-quatre pays qui devait s'ouvrir à La Havane en novembre 1947, afin d'arrêter le texte définitif de la Charte de l'Organisation internationale du commerce. Aussi chacun d'eux s'engagea-t-il à appliquer « dans toute

la mesure compatible avec la législation en vigueur » les garanties prévues par l'Accord général. Cet arrangement permit à la conférence de mener à bonne fin les négociations tarifaires de Genève et aux divers pays participants d'appliquer les droits convenus.

L'Accord général devait donc répondre à un besoin immédiat et concret. C'est sous ses auspices qu'ont lieu, de temps à autre, des échanges de vues sur les questions de politique commerciale et que sont examinés les griefs des gouvernements membres. Les réunions convoquées périodiquement se limitent à l'étude des problèmes de politique commerciale; il n'y est pas question des autres aspects des relations économiques internationales visés dans la Charte de La Havane.

Quant aux fonctions concrètes qu'on se proposait de confier à l'Organisation internationale du commerce dans des domaines autres que celui de la politique commerciale, elles sont actuellement exercées par diverses organisations internationales existantes. C'est ainsi que le Conseil économique et social examine les principes du plein emploi et qu'il s'occupe, de concert avec ses commissions régionales et d'autres organismes internationaux, des questions relatives au développement économique. Un autre chapitre important de la Charte de la Havane avait trait aux accords sur les produits de base. Il est possible que les organes internationaux récemment créés à Washington, en vue de trouver une solution au problème des matières premières, finissent par favoriser la conclusion d'accords sur les produits de base.

En somme, le seul chapitre de la Charte de La Havane qui ne relève pas d'autres organismes est celui qui figure déjà dans l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. L'Accord général constitue, par conséquent, un instrument international unique dans le domaine de la politique commerciale, et c'est dans le cadre de ce code de conduite du commerce mondial que se sont déroulées les trois premières séries de négociations tarifaires multilatérales.

Valeur d'ensemble de l'Accord général

Les négociations tarifaires de Torquay sont censées accroître la valeur d'ensemble de l'Accord général sous plusieurs aspects importants. D'abord, les arrangements visent à prolonger les concessions douanières de Genève et d'Annecy pour une nouvelle période de trois ans. En second lieu, l'Accord général et les concessions qui en découlent s'appliqueront désormais à six nouveaux pays: Autriche, Corée, Pérou, Philippines, République fédérale d'Allemagne et Turquie. Enfin, les dernières négociations engagées entre les adhérents actuels ont visé à faire entrer un plus grand nombre de produits dans le champ d'application de l'Accord général et à assurer de nouveaux abaissements de droits dans le cas de plusieurs produits. Les nouvelles concessions douanières, de même que celles de Genève et d'Annecy, demeureront en vigueur au moins jusqu'au 1er janvier 1954.

Tout en s'engageant à prolonger les arrangements antérieurs pour une nouvelle période de trois ans, certains pays signataires se sont prévalus du droit, reconnu par l'Accord général, de modifier ou de retirer les concessions douanières accordées précédemment. Cependant, les quelques concessions ainsi retirées au Canada ont été compensées par des réductions de droits à l'égard d'autres produits, de sorte que du point de vue canadien les avantages déjà acquis n'ont subi aucune atteinte. Il est à noter que les concessions primitivement accordées par les États-Unis, le Royaume-Uni, le Canada et certains autres pays importants sont demeurées intactes.

On s'est particulièrement efforcé, à Torquay, de maintenir la structure des concessions consenties à Genève et à Annecy. C'est ce que le ministre du Commerce a fait ressortir en déclarant, le 8 mai, à la Chambre des communes: « Les nouvelles ententes conclues à Torquay favorisent beaucoup la politique commerciale du Canada à l'étranger, mais leur résultat le plus important, c'est la prorogation des



Photo: ONU

LE CANADA SIGNE LE PROTOCOLE DE TORQUAY

M. John W. Holmes (à gauche), suppléant du représentant permanent du Canada auprès l'Organisation des Nations Unies, signe le Protocole de Torquay relatif à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. A droite, M. A. H. Feller, avocat-conseil et directeur principal du Département juridique de l'ONU.

concessions douanières accordées à Genève et à Annecy ». Les listes établies à Genève prévoyaient des concessions sur 45,000 positions tarifaires, soit les deux tiers du commerce extérieur des vingt-trois pays participants. Etant donné que ces pays se partagent les trois quarts du commerce d'exportation mondial, la valeur des échanges internationaux placés sous le régime des accords de Genève atteignait déjà plusieurs millions de dollars. Ainsi, les concessions accordées au Canada par les États-Unis à Genève s'appliquaient à elles seules à presque 95 p. 100 des produits passibles de droits que le Canada exporte aux États-Unis. Après la Conférence de Genève, quelque 5,000 autres concessions douanières furent négociées à Annecy en 1949. Cependant la Conférence d'Annecy visait avant tout à assurer l'adhésion de nouveaux pays à l'Accord général.

La réduction de pourcentage qu'a accusée le niveau des tarifs douaniers des États-Unis depuis la guerre constitue un indice des résultats concrets de ces deux conférences. Avant l'entrée en vigueur des listes de Genève, le 1er janvier 1948, le Gouvernement des États-Unis percevait en droits de douane environ 25.5 p. 100

de la valeur de toutes importations taxables. Après les conférences de Genève et d'Annecy, ce chiffre tomba à 14.5 p. 100, soit le pourcentage le plus bas depuis l'adoption de l'*Underwood Tariff Act* de 1913.

Par suite de la reconsolidation des concessions de Genève et d'Annecy et de l'adhésion de nouveaux pays à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, l'ensemble des concessions négociées au cours des trois conférences tarifaires s'appliquera à environ 58,800 produits appartenant au commerce de quelque 38 pays au compte desquels peuvent être portées plus de 80 p. 100 des importations et des exportations mondiales.

Comme les chiffres l'indiquent, la majeure partie des concessions ont été faites à Genève. Évidemment, il n'a jamais été question de négocier à Torquay de nouvelles concessions douanières aussi étendues que celles de Genève. D'abord, plusieurs des pays signataires, ayant déjà, en 1947 et en 1949, consenti presque toutes les concessions en leur pouvoir, n'étaient plus en état d'apporter des réductions appréciables à leurs tarifs douaniers. En second lieu, si les mesures destinées à assouplir le commerce ont pour effet d'accroître l'importance des réductions tarifaires, elles restreignent d'autant le champ des concessions nouvelles. De plus, la tension internationale et les variations incessantes de la conjoncture économique mondiale n'ont guère facilité les travaux de la Conférence de Torquay. Enfin, l'échec des négociations engagées à Torquay entre les États-Unis et les pays du Commonwealth (à l'exception du Canada) a suscité autant d'inquiétudes que de regrets. En dépit de ces obstacles, la Conférence de Torquay n'en a pas moins réussi à conclure certains nouveaux accords d'une grande importance.

Déclaration de M. Howe

A ce propos, le ministre du Commerce déclarait, le 8 mai, à la Chambre des communes: « Pour le Canada, ces négociations ont remporté un franc succès. Les seize nouveaux accords commerciaux que nous avons conclus à Torquay renforcent la situation commerciale du Canada ».

Sur les seize accords mentionnés par M. Howe, six ont été conclus avec les nouveaux pays participants déjà signalés et les dix autres avec les États-Unis, la France, l'Italie, la Suède, la Norvège, le Danemark, la République Dominicaine, Haïti, l'Inde et l'Indonésie. Grâce au principe de la nation la plus favorisée, les résultats de ces accords bilatéraux seront généralisés. De la sorte, toutes les concessions accordées par le Canada s'étendront automatiquement à tous les adhérents, qu'elles aient ou non été négociées directement avec le Canada. Réciproquement, le bénéfice des concessions accordées par les autres pays est acquis de plein droit au Canada.

Passant en revue les négociations de Torquay, le ministre du Commerce a donné certaines précisions sur l'accord intervenu entre le Canada et les États-Unis. Voici ce qu'il a dit à ce sujet :

L'accord *particulier* le plus important, à Torquay, a été conclu entre le Canada et les États-Unis. L'idée de favoriser le commerce commun entre les États-Unis et le Canada est née des traités commerciaux de 1935 et 1938. Elle a pris beaucoup d'ampleur à Genève en 1947. Torquay vient maintenant, à son tour, jalonner ces progrès. La liste des nouvelles concessions tarifaires américaines résultant des négociations de Torquay, contient 400 articles qui intéressent les exportateurs canadiens. Les exportations vers les États-Unis des denrées canadiennes de ces catégories se sont chiffrées par 120 millions de dollars en 1949.

Les lois des États-Unis stipulent que leurs tarifs douaniers peuvent être réduits, par voie de négociations, à la moitié de leur valeur au 1^{er} janvier 1945. A Genève, en 1947, le Canada avait reçu des États-Unis une forte proportion des concessions douanières qui pouvaient être consenties en vertu des pouvoirs du Président. Celles-ci comprenaient d'importantes concessions à l'égard de produits agricoles. Le gouvernement des États-Unis avait encore le pouvoir, cependant, d'accorder nombre d'autres concessions importantes pour le Canada. De notre point de vue, les négociations de

Torquay ont été entamées en vue d'obtenir pour les exportateurs canadiens autant de ces concessions supplémentaires que possible. Je suis maintenant en mesure d'annoncer aux honorables députés que nous avons fort bien réussi à atteindre cet objectif. Pour notre part, nous avons accordé des concessions en retour . . .

Déclaration de M. Abbott

Complétant la déclaration de M. Howe, le ministre des Finances, M. Abbott, a traité, le 8 mai, de la position du Canada à l'égard du régime préférentiel britannique par rapport à la Conférence de Torquay. Voici ce qu'il a déclaré à cette occasion :

Il était bien entendu qu'on n'était pas tenu de réduire les préférences ni de consentir des concessions en matière de droits de douane, sauf contre concessions réciproques et mutuellement avantageuses, et il appartenait à chaque pays de décider ce qui constituait pour lui une entente satisfaisante . . .

Le Gouvernement n'a jamais adopté une attitude rigide ou immuable en matière de préférences, qu'il s'agisse de leur modification ou de leur maintien. D'ailleurs, les députés s'en souviennent, c'est le Canada qui, il y a plusieurs années, a été le premier à accorder le tarif de préférence aux pays du Commonwealth. Nous avons, on le sait, employé les préférences au sein du Commonwealth comme moyen d'accroître le commerce. Nous n'y avons jamais vu un moyen de le restreindre.

Nous avons toujours cherché à étendre notre commerce sur une base aussi large que possible. De fait, c'est le seul moyen qui nous permette de trouver des débouchés suffisants pour les produits de notre économie en expansion. C'est pourquoi le Gouvernement, tout en continuant à attacher une grande importance à l'essor du commerce au sein du Commonwealth, n'a jamais permis que notre régime de préférences nous empêche de profiter des nouvelles occasions d'accroître le commerce du Canada. Nous devons profiter de ces circonstances, afin de trouver des débouchés suffisants pour les produits des diverses régions et industries de notre pays.



Anpfoto

HOMMAGE AUX SOLDATS CANADIENS

Fidèles à la tradition, les Hollandais ont commémoré, pour la sixième fois cette année, l'anniversaire de la capitulation des troupes allemandes en Hollande devant l'armée canadienne, en venant, le cinq mai dernier, rendre hommage aux soldats canadiens morts pour la libération des Pays-Bas et inhumés dans le cimetière militaire canadien de Holten. Au cours de la cérémonie, des enfants du voisinage ont déposé des fleurs sur chaque tombe.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES AU PARLEMENT

DÉCLARATIONS SUR LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

Déclaration générale sur les affaires internationales

LE 7 MAI, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Pearson, a proposé que l'étude des crédits du Ministère soit déferée au Comité permanent des affaires extérieures de la Chambre des communes. En ouvrant le débat, M. Pearson a déclaré ce qui suit:

... L'un des événements contemporains les plus importants est l'accession des États-Unis à la direction des nations libres, situation que nul ne songe à leur contester. Depuis quelques années nous avons assisté à un grand déplacement de puissance et d'influence; aujourd'hui, les États-Unis occupent le premier rang. Sous quelque angle qu'on envisage la question, ils ne sont pas seulement la plus puissante des nations libres, c'est de très loin qu'ils le sont. Le Canada connaît trop bien les États-Unis pour considérer avec appréhension l'événement marquant que constitue cette évolution immense. Il concevra même du soulagement et de la satisfaction à savoir cette puissance entre les mains d'une nation dont la tradition démocratique a de si solides assises, dont les habitants ne désirent nullement dominer les autres pays et qui a souvent manifesté sa bienveillance envers des peuples moins fortunés par de nombreux exemples de magnanimité et de générosité.

Je crois que ce sentiment sera renforcé chez nous pour peu qu'on songe où nous en serions si les États-Unis avaient résolu de ne pas accepter les responsabilités mondiales qui leur étaient dévolues du fait de leur situation. Nous avons de bonnes raisons de croire qu'ils s'acquitteront de ces responsabilités avec conscience, courage et respect des intérêts d'autrui. Mais la prédominance des États-Unis soulèvera certainement des problèmes nouveaux pour tous les pays qui ont le même sens des valeurs qu'eux et qui leur sont associés — ce dont ils sont fiers — dans la défense de la liberté. Il faut comprendre ces nouveaux problèmes et les résoudre si on veut éviter, autant que possible, le désaccord et assurer la vigueur et l'unité aux forces de la liberté.

Lorsqu'on étudie les relations entre le Canada et les États-Unis, il ne suffit pas, à mon avis, de s'en tenir aux clichés habituels: les cent trente-cinq années de paix ou la frontière non gardée. Il est certain que tout porte-parole du gouvernement ou de la population du Canada doit, lorsqu'il parle des affaires extérieures, pousser plus avant l'examen de cette importante question. Un tel examen ne peut aider à préciser les problèmes que si nous commençons par voir dans les États-Unis le chef de notre alliance libre, dressée contre les dangers qui nous menacent. Le maintien, pour ne pas parler du raffermissement, d'une telle alliance des nations libres n'est jamais facile. Il exige de la tolérance, de la patience, une grande compréhension. Il n'est pas facile en temps de guerre; il n'est pas facile en temps normal de paix. Il est particulièrement difficile, à mon avis, durant une période comme celle-ci, alors que nous sommes en état et de guerre et de paix, avec toutes les déconvenues, les tensions et les anxiétés qu'elle comporte.

Tous conviendront donc, j'en suis sûr, que cela impose aux peuples de tous les États libres l'obligation spéciale de faire face au problème que posent leurs relations mutuelles dans un esprit de franchise, mais aussi avec la ferme résolution de comprendre le point de vue d'autrui. L'unité du monde libre courrait, me semble-t-il, de grands dangers s'il n'existait pas de libre discussion de nos objectifs communs et des moyens, peut-être différents, qui permettent de les atteindre.

Une bonne partie de cette discussion aura lieu confidentiellement entre les gouvernements, comme il convient; mais le public a le droit d'être renseigné sur les problèmes en cause et sur les principes auxquels le Gouvernement pense devoir recourir pour les résoudre. Ainsi une discussion sincère des problèmes qui se posent à nous, pourvu qu'elle se fasse avec calme et modération, n'affaiblira pas le monde libre. Au contraire, je suis convaincu qu'elle est indispensable à l'édification de notre force unie, bien qu'au cours de cette sorte de discussion il y ait toujours risque de mésinterpréter ce qui se dit, ou d'y attacher à tort trop d'importance.

Evidemment, dans tous ces rapports entre gouvernements, qui constituent notre alliance de pays libres, aucun gouvernement ne peut abandonner à quelque autre gouvernement sa faculté de juger, si intimes et amicales que puissent être leurs relations. Cependant, il arrive parfois — je l'ai déjà dit, mais on est porté à l'oublier — qu'on soit obligé de se rendre à la décision collective prise par le groupe à la suite de discussions et de consultations. Ce n'est que de cette manière que la démocratie peut fonctionner au sein de notre pays. Sur le plan international, elle ne saurait exister autrement. Il est alors bien difficile de décider quand on doit tenir bon et quand on doit céder. Cependant, c'est de cette décision que bien souvent dépendent l'unité et la collaboration étroite entre les membres de notre alliance, ainsi que tant d'autres choses. Une susceptibilité exagérée, ou de l'obstination au sujet du maintien de la souveraineté et des droits nationaux d'une part et de l'arrogance ou de l'insouciance en les méconnaissant d'autre part, pourraient dans l'un ou l'autre cas causer une division grave et même dangereuse entre les pays de l'univers.

Danger de désunion

Cette division, qui aboutirait probablement à la désunion et même à la scission, procure à l'ennemi qui nous menace sa plus grande consolation et son plus grand avantage. Surtout en ces jours difficiles, — et je suis sûr que nous en convenons tous, — il faut que le Royaume-Uni, les États-Unis et le Canada maintiennent et raffermissent les liens spéciaux d'amitié qui les unissent au sein du grand groupe. Il serait insensé de se figurer qu'une de nos nations pourrait se tirer d'affaire seule. Ce serait aussi une erreur funeste — erreur qu'ont déjà commise deux dictateurs — qu'un ennemi virtuel pense que nous avons l'intention d'agir en ce sens, et il aurait bien tort aussi de tirer de fausses conclusions de cette interprétation erronée des divergences d'opinions au sein de nos démocraties. Sur les grandes questions, nous sommes d'accord dans nos pays et entre nos pays, même si nos propos semblent parfois trahir des divergences. A mon sens, il incombe autant à l'opinion publique et à la presse qu'aux gouvernements d'empêcher que ces voix divergentes n'aboutissent à l'énoncé de programmes différents. La politique du monde libre doit se forger non sur la base changeante des sentiments, mais sur la dure enclume des faits. C'est seulement ainsi qu'elle peut être ferme et trempée.

Un de ces faits les plus importants est l'hostilité persistante des communistes soviétiques. Un autre, comme je l'ai dit, c'est la nouvelle condition de puissance et de responsabilité des États-Unis, en tant que chef du monde libre. Ce dernier fait signifie, à mes yeux, que nos rapports avec les États-Unis connaissent une nouvelle phase depuis quelques années. Ce n'est pas à dire qu'ils ne doivent ni ne peuvent être aussi étroits et amicaux que par le passé. A de très rares exceptions près (parmi lesquelles il faut ranger surtout les cryptocommunistes), les Canadiens souhaitent qu'il en soit ainsi et ils ne voudront négliger aucun moyen pour rendre la chose possible et même facile. Comme toujours, la politique du Gouvernement sera orientée en ce sens.

Relations avec les États-Unis

En quoi consiste donc ce changement dont j'ai parlé, et pas seulement à la Chambre? Jusqu'ici, les questions que nous avons eu à discuter et à régler avec les États-Unis étaient, pour la plupart, des questions bilatérales intéressant deux pays voisins. Elles portaient, par exemple, sur des différends en matière de frontières, de partage des eaux, etc., ou encore sur le commerce limitrophe. Sans doute ces questions étaient-elles souvent complexes et difficiles. Aujourd'hui, cependant, en plus d'être voisins, nous sommes alliés. C'est peut-être la façon la plus simple d'indiquer le changement qu'ont subi nos relations avec les États-Unis. Nous avons toujours été bons voisins, habitués à régler nos différends dans un esprit de bon voisinage. Maintenant que nous sommes bon alliés, nous devons nous efforcer de régler à l'amiable, selon notre habitude, les différends qui pourront surgir entre nous à l'occasion. Cependant, les questions que nous aurons à discuter de la sorte présenteront souvent un nouveau caractère, attribuable à notre association, qui comporte un associé principal et un associé en second. Elles porteront souvent sur les programmes à mettre en oeuvre par cette association dans le cadre du Pacte de l'Atlantique-Nord ou des Nations Unies, très souvent, en effet, dans le cadre des Nations Unies.

Il est peut-être naturel que beaucoup de Canadiens et d'Américains ne se soient pas encore rendu compte de ce changement. Il s'est produit assez soudainement, et je

doute que, dans nos deux pays, les gens s'y soient accommodés. C'est mardi dernier, je crois, que le Premier ministre (M. St-Laurent) a donné un exemple de nouvelles sortes de sujets qu'étudient le Canada et les États-Unis, lorsqu'il a annoncé à la Chambre les vœux formulés par la Commission permanente canado-américaine de défense, vœux que nos deux gouvernements ont acceptés, en vue de reviser le bail en vertu duquel les États-Unis détiennent certaines bases à Terre-Neuve. Les pour-parlers entre le Canada et les États-Unis, à ce sujet, ont été animés d'un esprit de collaboration et d'amitié, comme c'est la coutume, et il en est résulté un compromis que la Chambre trouvera raisonnable, je crois, étant donné les circonstances. Le problème résulte des besoins de défense des États-Unis en territoire canadien, besoins relatifs non seulement à leur propre sécurité, mais à celle du monde libre. Le problème résulte aussi de la nécessité, pour les États-Unis, de satisfaire à ces besoins légitimes de manière à reconnaître la compétence et, ce qui est plus important, la dignité du Canada.

L'ère actuelle, où les armes atomiques et les bombardiers à grand rayon d'action tiennent la vedette, donne au Canada — le fait est évident — une importance plus marquée que jamais dans la défense de l'Amérique du Nord et de la région de l'Atlantique-Nord. Pour ce motif et parce que nous participons à titre d'alliés au Traité de l'Atlantique-Nord, il nous faudra inévitablement étudier à l'occasion d'autres problèmes de défense de la plus haute importance pour les deux pays. Je ne doute pas que nous trouverons également à ces questions des solutions satisfaisantes. J'estime toutefois qu'on y parviendra plus facilement si le Canada ne perd pas de vue les lourdes responsabilités que les États-Unis ont acceptées en vue de la défense commune, et si les États-Unis continuent de comprendre que l'alliance dont nous faisons partie ne sera pas aussi forte qu'elle le pourrait, si les accords relatifs à la défense et intéressant notre territoire ne sont pas conclus de façon à recevoir l'approbation entière du Canada en général.

Notre politique coréenne

Le problème le plus pressant peut-être que posent les relations canado-américaines — c'est vraiment un problème canado-américain bien que, touchant à la paix ou à la guerre universelles, il présente des aspects beaucoup plus vastes et plus importants — est celui de l'attitude concernant l'affaire de Corée. Pour le moment, la diplomatie ne peut jouer en Corée qu'un rôle secondaire, car ce qui domine la scène là-bas ce sont les combats acharnés qui s'y déroulent depuis quelques semaines. Les forces des Nations Unies ont réussi à contenir et à enrayer le premier assaut de la nouvelle offensive chinoise, mais l'attaque n'est pas encore définitivement refoulée, loin de là. Nous en sommes probablement à une accalmie avant une nouvelle tempête. Il semble donc que, pour un certain temps, pendant que le combat fait rage, c'est sur les combattants qui ont si courageusement résisté aux attaques d'un ennemi très supérieur en nombre que retombera la tâche de maintenir l'idéal et d'accomplir la volonté des Nations Unies en Corée. On sait qu'un bataillon canadien a joué un rôle important dans la lutte récemment. D'autres troupes canadiennes débarquent actuellement en Corée et, d'ici à quelques jours, des éléments de brigade complets seront sur la ligne de feu. Ces hommes, et leurs compagnons d'armes des Nations Unies, les Américains surtout, influenceront bien plus sur la marche des événements en Corée, d'ici à quelques semaines, que les initiatives diplomatiques. Je sais que tous nous penserons à ces hommes, et surtout peut-être, à ceux de nos compatriotes qui livreront leur premier combat.

Dans les circonstances, il ne serait peut-être pas opportun que j'en dise trop au sujet de la situation en Corée, mais il y a tout de même certaines choses que j'aimerais dire. L'attaque chinoise doit être brisée avant que nous puissions de nouveau entretenir quelque espoir d'un règlement pacifique et honorable en Corée. Quand cet assaut sera brisé, comme nous l'espérons, avec de lourdes pertes pour l'ennemi, les communistes chinois seront peut-être d'humeur à négocier un règlement honorable, — le seul genre de règlement que nous avons toujours envisagé, — ou à renoncer, du moins, à toute autre attaque. Bien qu'il soit exagéré de faire miroiter l'espoir d'un règlement prochain en Corée ou même d'une fin prochaine des hostilités, nous devons néanmoins nous rappeler que les Nations Unies se tiennent prêtes à négocier, sans pour cela trahir la confiance mise en elles ni céder au chantage. La déclaration de principes adoptée, à une majorité écrasante, par l'Assemblée générale, le 13 janvier dernier, et qui aurait pour effet la cessation des hostilités suivie d'un règlement de la question coréenne, puis la négociation d'une foule de problèmes propres à l'Extrême-Orient, représente

encore l'opinion bien arrêtée des Nations Unies. Si le Gouvernement chinois et celui de la Corée du Nord désirent profiter de l'offre contenue dans cette déclaration, ils sont libres de le faire. Toutefois, rien n'indique qu'ils y soient disposés. Le régime de Pékin a repoussé toutes les avances que lui a faites la Commission des bons offices, établie par l'Assemblée des Nations Unies. Dans un message irradié le 18 avril, le Gouvernement de la Corée du Nord a réitéré sa détermination de chasser de la péninsule les troupes des Nations Unies. Nous ne pouvons qu'espérer que les lourdes pertes infligées à l'agresseur, pertes qu'il continuera de subir, le réduiront à prendre une attitude plus accommodante.

Objectif militaire des Nations Unies

Entre temps, les troupes des Nations Unies s'acquittent avec habileté et héroïsme de la tâche qui leur a été confiée de vaincre l'agression armée en Corée. Voilà, il ne faut pas l'oublier, le seul objectif militaire des Nations Unies en Corée: étouffer l'agression afin de restaurer une Corée libre, démocratique et unie.

Il vaut la peine de souligner, je crois, ce que disait, le 1er mai, le délégué des États-Unis au Conseil de sécurité, M. Warren Austin, dont je cite les paroles:

« Les Nations Unies n'ont pas déclaré, et on ne leur a jamais demandé de déclarer, que les objectifs politiques — »

C'est-à-dire, une Corée libre, démocratique et unie

« — doivent être atteints par les armes. C'est plutôt le contraire qu'on s'est appliqué à démontrer. »

De plus, . . . ce n'est ni le but ni l'objectif de la politique coréenne des Nations Unies d'intervenir dans les affaires nationales des pays asiatiques, de remplacer un régime par un autre. Son objectif, je le répète, est de juguler l'agression, d'empêcher toute autre tentative d'agression en démontrant qu'elle sera infructueuse. Cet objectif, aux yeux de certains, paraît peut-être trop restreint. A cet égard, voici ce qu'a écrit l'autre jour M. Walter Lippmann, journaliste réputé, et je cite de sa colonne:

« Une guerre restreinte ne peut atteindre qu'un objectif restreint. Il s'agit maintenant de savoir si le pays — »

Il songeait à son propre pays, les États-Unis

« — reconnaîtra avec assez d'unanimité que notre objectif militaire en Corée se restreint à repousser l'agresseur au delà du 38e parallèle et à rétablir la république de la Corée du Sud. Nous pouvons, nous devons tenir encore pour objectif politique et diplomatique l'unification de la Corée par les voies démocratiques. Il est impossible, toutefois, d'unifier la Corée par une guerre limitée à la péninsule coréenne. Cette controverse sera sans issue à moins que nous ne choissions entre un objectif limité, conquis par une guerre limitée, et un objectif illimité atteint par une guerre illimitée. »

Communisme et agression

Il arrive aussi parfois qu'on dise abusivement que les forces des Nations Unies combattent en Corée en vue de détruire le communisme. Cette erreur se justifie peut-être un peu, puisque ce sont des pays communistes qui ont déclenché l'agression, dont la cause se trouve dans le caractère totalitaire de ces pays. Les hommes libres doivent être partout déterminés à résister au communisme. Mais c'est une erreur de principe, je crois, que de penser qu'il faut combattre le communisme, en tant que doctrine ou forme de gouvernement, par les armes, ou que tel est le but de l'intervention militaire des Nations Unies en Corée. Quand le communisme, ou même le fascisme, se manifeste sous forme d'actes d'agression militaire, cette agression doit être combattue par n'importe quelle forme d'action collective — y compris l'intervention militaire collective — qui puisse être efficace. Mais le but d'une telle intervention est de supprimer l'agression. Le communisme lui-même, en tant que doctrine réactionnaire et avilissante, doit être combattu sur d'autres plans et de façons différentes, au moyen d'armes économiques, sociales, politiques et morales. Comme le disait sir Norman Angell, l'autre jour, dans une lettre au *New York Times*:

« Les distinctions vitales, en l'occurrence, ne sont pas difficiles à établir ni à comprendre. Nous pouvons avoir raison de l'agression militaire et, mieux encore, nous pouvons la prévenir, grâce à la puissance militaire . . . Mais si

nous employons notre puissance militaire à vouloir imposer ou à sembler imposer aux autres nations, asiatiques ou européennes, un régime social, politique ou économique quelconque, nous éveillerons un nationalisme qui, à la longue, fera notre perte. »

Comme les Nations Unies cherchent à enrayer l'agression en Corée il s'ensuit, je crois, que les méthodes employées doivent tendre à restreindre et à localiser le conflit au lieu de le propager. Dès le 31 août 1950, j'affirmais à la Chambre que le Gouvernement n'approuverait aucune ligne de conduite qui tendrait à propager le conflit actuel en Corée, conflit qu'il importe de restreindre et de localiser, si nous le pouvons. J'ai ajouté que les Nations Unies devraient éviter de donner à d'autres un prétexte pour propager le conflit. Nous sommes toujours du même avis . . .

Une façon d'étendre le conflit serait de permettre au commandant des Nations Unies en Corée d'effectuer des bombardements aériens contre la Chine. Le 26 avril dernier, j'ai dit, en cette enceinte, qu'il pourrait être nécessaire, par exemple, sans consultation préalable, de recourir inévitablement aux repréailles en poursuivant des bombardiers ennemis au-dessus de la Mandchourie, ou en cherchant à détruire les bases aériennes de la Mandchourie d'où ils avaient décollé. Nous estimons, cependant, qu'il convient d'éviter autant que possible de bombarder la Chine ou de l'assujétir à un blocus, étant donné que de telles mesures pourraient fort bien entraîner l'extension du conflit, mais sans l'assurance que nous pourrions ainsi mettre fin aux hostilités. C'est du moins notre point de vue. Compte tenu de l'histoire, de la position, de l'organisation sociale et économique et de la situation politique de la Chine, il n'y a guère d'espoir qu'une action aussi restreinte puisse entraîner un résultat aussi décisif. On peut croire, au contraire, que cette action de portée restreinte, dont il a été question, dégènerait inévitablement en combat général contre la Chine. Sur ce point, les Japonais sont peut-être le mieux en mesure de nous donner une idée du résultat possible.

Un résultat assez à prévoir, toutefois, c'est que la Russie se réjouirait grandement que l'événement prit cette tournure-là. Il se peut que, si les communistes chinois déploient en Corée une activité aérienne d'envergure, des repréailles s'imposent. Mais, jusqu'à présent, ils n'ont pas eu recours à ce moyen; c'est dire qu'ils n'ont pas encore livré un effort de guerre total contre les troupes des Nations Unies en Corée. Le général Bradley l'a d'ailleurs signalé à Chicago, le 17 avril:

« L'intervention aérienne de la part des communistes n'a pas encore influé sur les manoeuvres de terre. Elle n'a pas non plus gravement menacé notre puissance aérienne. »

Si les communistes chinois modifient cet état de choses, ce sont eux, et non pas les troupes des Nations Unies, qui seront seuls à blâmer des conséquences.

Généralisation du conflit

Bien entendu, je me rends compte que cette ligne de conduite prudente, approuvée, à ma connaissance, par tous les gouvernements qui ont envoyé des troupes en Corée, peut compliquer les problèmes auxquels le commandant des Nations Unies en Corée doit faire face. Mais, de l'avis de bien des gens, les difficultés deviendraient beaucoup plus grandes si la bataille s'étendait à la Chine.

Actuellement, le problème qui prime tous les autres se résume à savoir si le bombardement aérien de certains points de la Chine, accompagné d'un blocus naval et de la suppression de toutes les restrictions qui pèsent sur les forces chinoises à Formose, suffirait à mettre fin à la participation de la Chine à la guerre de Corée sans entraîner l'intervention des forces de l'Union soviétique. Bien des gens pensaient, en novembre dernier, que si les forces des Nations Unies avançaient jusqu'aux frontières de la Mandchourie et balayaient l'ennemi de la Corée du Nord, cela mettrait fin à la guerre, que l'intervention de la Chine communiste risquait peu de se produire ou que, le cas échéant, il serait possible de contenir et de vaincre les troupes chinoises. Comme chacun le sait et comme je le disais à la Chambre en février dernier, pour une raison ou pour une autre ces prévisions ne se sont pas réalisées. A la lumière de cette expérience, nous devrions, ce me semble, avant de prendre de nouvelles décisions qui pourront étendre le conflit, être raisonnablement sûrs que l'extension du conflit sera compensée par des avantages militaires et politiques. N'oublions pas que l'enjeu serait le plus élevé de l'histoire.

Une autre façon d'étendre le conflit dans l'espoir de le terminer plus tôt, ce serait de faciliter et d'aider le retour à la Chine continentale des armées actuellement à Formose sous le commandement du généralissime Chiang-kai-chek. Il ne faut pas oublier que ces armées, ou des armées sous le même commandement, ont été chassées de la Chine par leurs propres compatriotes. Voici donc ce qu'il faut se demander: « A-t-on raison de croire que les armées nationalistes actuellement à Formose auraient plus de succès en Chine qu'elles n'en ont eu auparavant, à moins d'être appuyées par des troupes et du matériel d'autres pays dont on pourrait difficilement disposer pour une entreprise aussi périlleuse et qui comporte tant de conséquences possibles bien prolongées? »

Le désir de localiser le conflit, de l'empêcher de s'étendre, reste donc notre politique; il nous fait néanmoins reconnaître que s'il suffit d'un pour commencer un conflit, il faut être deux pour le limiter, comme pour le terminer.

Formose

Un mot enfin au sujet de notre point de vue sur Formose . . . Je crois qu'il y a lieu de neutraliser l'île tant que la guerre se continuera en Corée. J'ai déjà exprimé cette opinion. On ne peut certainement pas attendre des États-Unis qu'ils laissent le gouvernement de Pékin prendre possession de Formose quand ce gouvernement s'élève ouvertement contre les Nations Unies et lutte contre elles. Il ne s'ensuit pas toutefois que le jour où l'on pourra mettre fin d'une façon satisfaisante à la guerre de Corée, — si tant est que cela soit possible, — il faudrait que nous nous refusions à étudier l'avenir de Formose dans le cadre des accords internationaux déjà intervenus à son sujet, voire dans le cadre de la Charte des Nations Unies. Toute autre décision ne saurait que provoquer une hostilité implacable entre l'ONU et le gouvernement, quel qu'il soit, qui se trouverait au pouvoir en Chine à la fin de la guerre.

Tant que cette guerre n'aura pas pris fin, cependant, et tant que la Chine n'aura pas abandonné son attaque contre les Nations Unies en Corée, il ne saurait être question, je crois, même de discuter la question de savoir si Formose doit être remise au régime de Pékin. Telle est du moins notre opinion. Il en va de même de la reconnaissance du régime de Pékin. Il ne faudrait même pas songer à étudier cette question tant que les Chinois défieront les Nations Unies en Corée et y lutteront contre nos troupes.

Nous ne pensons pas davantage qu'il soit pratique ni juste, tant que la Chine communiste combatta en Corée, de permettre au gouvernement de Pékin de participer en ce moment à la négociation d'un traité de paix avec le Japon. A cet égard, comme en ce qui concerne le règlement du cas de Formose, je crois qu'on pourrait retarder jusqu'à la fin de la guerre de Corée le choix du porte-parole ou du signataire pour la Chine, et même toute discussion à ce sujet.

Il y a deux questions qui occupent aujourd'hui la première place dans nos esprits. D'abord les événements d'Extrême-Orient. Quelle est la politique de l'alliance qu'on a édifiée et qui devient de plus en plus forte tous les jours, en ce qui concerne les dangers qui s'annoncent? Et au sein de l'alliance quels rapports doivent exister entre un associé en second, comme le Canada, et son voisin et associé principal, les États-Unis d'Amérique? Il n'est guère facile d'être optimiste au sujet des événements de nos jours, mais le temps passe, et pendant ce temps nous devenons plus forts. Dans ce sens, mais dans ce sens seulement, nous pouvons dire que le temps nous favorise si nous savons en profiter. Si nous savons en profiter et si nous devenons plus puissants militairement, économiquement et de toutes autres façons, nous n'aurons pas lieu, je le répète, d'envisager l'avenir avec panique ou désespoir; mais le remède . . . est entre nos mains.

Les députés dont les noms suivent ont participé au débat:

- M. George Drew (chef de l'opposition)
- M. Gordon Graydon (conservateur progressiste de Peel)
- M. M. J. Coldwell (CCF de Rosetown-Biggar)
- M. Solon E. Low (créditiste de Rivière-la-Paix)
- M. J. M. Macdonnell (conservateur progressiste de Greenwood)
- M. L. T. Stick (libéral de Trinity-Conception)
- M. Rodney Adamson (conservateur progressiste de York-Ouest)

M. H. W. Herridge (CCF de Kootenay-Ouest)
M. Howard C. Green (conservateur progressiste de Vancouver-Quadra)
M. Stanley Knowles (CCF de Winnipeg-Nord-Centre)
M. George H. Hees (conservateur progressiste de Broadview)
M. W. J. Browne (conservateur progressiste de Saint-Jean-Ouest).

Aspects de la politique étrangère du Canada

Le débat entamé le 7 mai s'est poursuivi le 14. M. George Drew, chef de l'opposition, et les députés suivants y ont pris part:

M. M. J. Coldwell (CCF de Rosetown-Biggar)
M. W. J. Browne (conservateur progressiste de Saint-Jean-Ouest)
M. H. R. Argue (CCF d'Assiniboia)
M. H. A. MacKenzie (libéral de Lambton-Kent)
M. John Decore (libéral de Vegreville)
M. E. G. Hansel (créditiste de Macleod)
M. Howard C. Green (conservateur progressiste de Vancouver-Quadra)
M. J. M. Macdonnell (conservateur progressiste de Greenwood).

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Pearson, a clos le débat. On trouvera ci-dessous des extraits importants de son discours.

Formose et la reconnaissance de la Chine communiste

... Le point de vue du gouvernement canadien en cette affaire a été précisé plus d'une fois, tant à la Chambre qu'au dehors et notamment aux Nations Unies. ... Je ... répéterai — car je vois là une bonne définition de notre programme, définition qui tient en quelques mots à peine — le dernier alinéa de la déclaration de principes adoptée par cinquante-deux nations membres de l'ONU, y compris les États-Unis d'Amérique. Elle porte sur le problème extrême-oriental dans son ensemble et plus particulièrement sur la question de Formose et de la reconnaissance. Ayant accepté cette déclaration de principes, nous sommes liés par l'alinéa mentionné:

Dès qu'un accord de cessation des hostilités aura été conclu, l'Assemblée générale —

De l'ONU, s'entend

— créera un organe approprié qui comprendra notamment les représentants des gouvernements du Royaume-Uni, des États-Unis d'Amérique, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et de la République populaire de Chine, afin d'aboutir, conformément aux obligations internationales en vigueur et aux dispositions de la Charte des Nations Unies, à un règlement des problèmes de l'Extrême-Orient, y compris la question de Formose (Taïwan) et celle de la représentation de la Chine à l'Organisation des Nations Unies.

Iran

... Il serait peu approprié et peu sage en ce moment pour quelqu'un qui se trouve dans ma situation de parler de ce sujet. C'est un problème fort compliqué et très dangereux, qui concerne non seulement l'Iran mais plusieurs autres pays. A mon avis, il serait injudicieux de ma part de parler de cette question en ce moment, si ce n'est pour exprimer l'espoir qu'on pourra résoudre ces problèmes d'une façon compatible avec les aspirations nationales des Iraniens et avec les intérêts légitimes d'autres peuples, qui ont assuré le bien-être de l'Iran en en gérant l'industrie pétrolière qui est leur oeuvre.

Service international de Radio-Canada

... Je vais me reporter au livret d'instructions communiqué par le ministère des Affaires extérieures au Service international de Radio-Canada, qui est chargé des émissions destinées aux pays situés derrière le rideau de fer.

A cet égard, qu'on me permette de citer quelques extraits de ce document jusqu'ici confidentiel. Je ne vois pas de meilleur moyen d'élucider la question que de citer ce livret d'instructions dont le Service international de Radio-Canada est censé

s'inspirer dans la préparation de ses programmes. Dans ce document, on déclare qu'un des buts des émissions radiophoniques est:

De démasquer l'hypocrisie de la démocratie communiste à l'égard des élections, des syndicats ouvriers, des camps de travail et de la religion, de même que l'hypocrisie de la propagande de paix des soviets et son illogisme, dont témoignent la politique d'agression de la Russie, son réarmement et l'expansion de l'industrie lourde au détriment du niveau d'existence de la population russe.

Ce passage est tiré du livret d'instructions. Voici un autre extrait:

Maintenir et, s'il se peut, accroître la connaissance et l'amour de la démocratie et du code de morale issu des principes chrétiens ainsi que de la civilisation et de la pensée occidentales.

Voilà, dans ses grandes lignes, le programme dont s'inspire ou dont tente de s'inspirer le Service international pour les émissions destinées aux pays situés derrière le rideau de fer.

La voie maritime du Saint-Laurent

... Nous voudrions que les deux gouvernements les plus directement intéressés collaborent à l'exécution de ce projet qui faciliterait la navigation et la production d'énergie hydro-électrique, mais nous voulons surtout qu'il soit parachevé.

S'il est impossible de réaliser l'entreprise sur le plan international, nous devons naturellement chercher une autre façon d'y arriver. A ce sujet, cependant, l'honorable député de Peel, M. Graydon, a demandé si, au cas où l'entreprise serait exclusivement canadienne, des obligations contractées en vertu de traités nous empêcheraient d'imposer des droits de passage différentiels aux navires non canadiens, afin de payer les frais d'aménagement du canal et des centrales d'énergie. Les traités ne renferment aucune obligation constituant pour le Canada un obstacle à l'imposition de droits de passage pour l'utilisation des canaux canadiens du réseau fluvial Saint-Laurent-Grands lacs. Les traités renferment cependant des dispositions qui restreignent la faculté du Canada d'établir des droits différents à l'égard des navires du Canada et de ceux d'un autre pays, ou entre des navires de différents pays étrangers. Sauf erreur, il serait donc impossible d'établir des droits de passages différentiels.

Le Plan de Colombo et l'assistance technique

Au cours du débat, un grand nombre de députés ont parlé de problèmes de secours et de rétablissement sur le plan international, surtout en ce qui a trait au Plan de Colombo et au soulagement de la famine dans l'Inde. J'ai annoncé à la Chambre, il n'y a pas très longtemps, que le Gouvernement demanderait au Parlement d'affecter, à titre de participation à la première année du plan, la somme de 25 millions de dollars; toutefois, il est bien entendu que d'autres pays participants feront des versements appropriés afin que le plan atteigne son objectif général. Depuis, nous avons pris des mesures en vue de nous entendre avec les pays bénéficiaires afin que, pour ce qui est du Canada, le plan conserve l'impulsion qui lui a été donnée.

Le rapport de Colombo renferme, dans ses annexes, une liste d'entreprises à financer en vertu du plan. Nous avons invité les gouvernements de l'Inde et du Pakistan, avant même que soient arrêtés les détails du plan, voire avant que le plan entre en application, à envoyer des techniciens compétents conférer avec nos fonctionnaires, sur une base bilatérale, au sujet de projets dont nous pourrions favoriser l'exécution, compte tenu des travaux pour lesquels le Canada est le mieux en mesure de s'engager. Nous faisons toutes les démarches préliminaires que nous pouvons pour maintenir cette activité.

Dans le domaine plus étendu de l'assistance technique, nous avons joué, je crois, un rôle utile. Nous avons participé, à titre de directeurs ou de membres de missions techniques, à des missions de l'ONU en Bolivie, en Éthiopie, en Birmanie, en Colombie, en Égypte et dans l'Inde; et nous songeons à donner suite à des demandes de techniciens pour la Libye, les Philippines, l'Indonésie et Ceylan, en vertu du programme des Nations Unies. Mais il va de soi que, dans les circonstances présentes, il n'est guère facile de trouver, à cette fin, des techniciens canadiens compétents.

Aucun technicien n'a encore été fourni aux termes du Plan de Colombo, mais le Service d'assistance technique examine actuellement les quelque cinquante demandes reçues de l'Inde, du Pakistan et de Ceylan. Nous avons accompli davantage en ce qui concerne la formation technique de sujets venus de l'étranger.

Nous avons avisé le Bureau de coopération technique du Plan de Colombo que nous sommes disposés à accepter, prochainement, douze étudiants de l'Inde, dix du Pakistan et six de Ceylan, pour les placer dans les champs d'activité suivants: travaux de voirie, génie électrique, industrie de la pulpe et du papier, entreprises ferroviaires et agriculture. Le bureau de Colombo sera avisé que nous accepterons trois missions techniques pour des tournées de six à huit semaines, au cours de l'été, dans les domaines de l'énergie hydro-électrique, de l'aménagement routier et de l'agriculture.

A la réunion du Comité consultatif du Commonwealth, tenue à Colombo en février, notre délégation a informé les pays représentés à ces pourparlers que le Canada est prêt à accorder des bourses aux pays intéressés aux domaines de l'agriculture, du génie, de la sylviculture, de l'enseignement et des recherches médicales. Nous avons fait par la suite l'offre précise de soixante bourses d'études universitaires et de recherches aux pays du sud et du sud-est de l'Asie.

La famine dans l'Inde

Une autre question . . . est l'aide qu'on pourrait accorder à l'Inde en vue d'atténuer la famine alarmante et qui va s'aggravant. Afin de tirer les choses au clair, je tiens à signaler que le Premier ministre de l'Inde, M. Nehru, a annoncé, le 10 mai, que son pays a acheté comptant, de l'Union soviétique, 50,000 tonnes de blé. Il s'agit de 50,000 tonnes seulement, et que l'Union soviétique est en train d'expédier. Il a ajouté qu'on est en pourparlers en vue de l'achat de 500,000 tonnes supplémentaires, en échange de certaines marchandises de l'Inde. La Chine a échangé 50,000 tonnes de riz contre du jute indien. L'Inde a aussi acheté de la Chine 50,000 tonnes de sorgho.

Cet après-midi, on a parlé de la participation du Royaume-Uni. Il est vrai que la Grande-Bretagne a consenti à envoyer dans l'Inde une patrie du blé qu'elle avait acheté en Australie. Le gouvernement hindou a ainsi reçu 42,000 tonnes de blé, qu'il a payées. On a donné à entendre, cet après-midi, que le Gouvernement ne semblait pas se rendre compte de la gravité de la famine dans l'Inde. Un député a dit que nous devrions accorder à l'Inde 100 millions de dollars pour des achats de vivres au Canada, que nous pourrions le faire si nous voulions. . . Il nous serait très difficile — et je doute que ce soit la meilleure façon de procéder en ce moment — de contribuer dans cette mesure à atténuer la famine dans l'Inde.

Dès février dernier, les députés s'en souviennent, le Gouvernement, se rendant compte que l'Inde allait vraisemblablement être en proie à la famine, offrait de lui livrer du blé en vertu du Plan de Colombo. L'objet et le sens de cette offre ont donné lieu à des malentendus. Le seul blé de la campagne de cette année ne faisant pas déjà l'objet de contrats de vente était le blé de la catégorie n° 5. Le gouvernement indien nous a fait savoir le mois dernier qu'il désirait accepter notre offre de blé faite en vertu du Plan de Colombo, mais qu'il préférerait attendre notre prochaine récolte, dans l'espoir d'obtenir du blé de meilleure qualité.

Je tiens à assurer aux députés que, comme le Premier ministre (M. St-Laurent) le disait l'autre jour (les 2 et 14 mai), le Gouvernement étudie attentivement les mesures que le Canada pourrait prendre pour remédier à la famine qui s'aggrave rapidement dans l'Inde. Nous examinons diverses façons de venir en aide à l'Inde, y compris certaines propositions utiles formulées au cours du présent débat. Nous avons bon espoir de trouver un certain nombre de moyens qui nous permettront de contribuer au soulagement de la famine et de la souffrance dans l'Inde.

Situation dans le Pacifique

. . . Je tiens à signaler que l'entente à l'égard du Pacifique, qui donne actuellement lieu à des pourparlers entre l'Australie, la Nouvelle-Zélande, les États-Unis et peut-être les Philippines, ne constitue pas un pacte du même genre, et on ne nous a pas demandé de participer à cette entente.

... Nous n'avons pas demandé cette permission pour la raison que j'ai déjà donnée à la Chambre. La situation dans le Pacifique n'est pas exactement la même que dans l'autre océan. Elle diffère à bien des points de vue, et le fait d'avoir participé au pacte de l'Atlantique n'est pas une raison pour supposer que nous devrions prendre l'initiative en vue de l'élaboration d'un pacte du Pacifique. Ceux qu'intéresse le plus un tel pacte ne croient pas que ce serait là la meilleure façon de procéder. Je songe aux gouvernements qu'intéresse le Pacifique: les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Australie.

Ils ont décidé de conclure leurs propres accords, conformément aux articles 51 et 52 de la Charte des Nations Unies, afin d'assurer la conclusion d'un pacte de garantie et de sécurité mutuelles. Nous sommes grandement en faveur de tels accords qui ne peuvent qu'accroître la sécurité générale. J'assure à la Chambre qu'il n'est pas nécessaire de formuler de telles garanties et que cela n'indique nullement que nous ne comprenons pas la nécessité du maintien de la sécurité de tous dans le Pacifique. Notre participation à la campagne de Corée est une preuve de ce que j'avance.

Les objectifs en Corée

Je voudrais examiner de nouveau les buts que nous visons en Corée et la façon de les atteindre... Je me rends compte qu'en présence d'une situation aussi confuse que celle qui existe en Corée, il est difficile d'avoir un clair objectif ou de voir clairement celui que nous avons. Il importe, maintenant plus que jamais, que nous ayons une idée aussi exacte que possible de ce que nous essayons d'accomplir en Corée de concert avec les autres membres des Nations Unies. Les éléments de brigade canadiens seront sous peu rendus à la ligne de feu, de sorte que non seulement eux mais tous les autres Canadiens voudront savoir ce qu'ils vont faire en Corée. Quel est le programme du Gouvernement du Canada à cet égard ?

Avant d'essayer de répondre de nouveau à cette question décisive j'aimerais vous signaler... les avantages que la cause de la liberté a déjà retirés de l'intervention des Nations Unies en Corée. Tout d'abord, ... la campagne courageuse et habile qu'on a poursuivie en Corée a fait diminuer considérablement le danger militaire qui planait sur plusieurs autres régions d'Asie. Plusieurs des meilleures formations de l'armée communiste chinoise qu'on a envoyées combattre en Corée ont subi des pertes très lourdes. En conséquence, le nombre de soldats bien instruits qui font face à l'Indo-Chine, à Formose, à Hong-Kong, à la Birmanie et la Malaisie se trouve réduit sensiblement, et le danger d'attaques victorieuses dans ces régions est moins considérable qu'il l'était, bien qu'il n'ait certes pas été entièrement éliminé.

En résistant aux attaques des troupes communistes chinoises, l'armée des Nations Unies en Corée a subi des pertes considérables, mais elle en a infligé d'immensément plus lourdes à l'ennemi. Elle peut s'enorgueillir du fait que sa résistance héroïque a diminué le danger dans d'autres parties de l'Asie. C'est déjà une réalisation avantageuse pour la cause de la liberté.

En outre, l'intervention des Nations Unies en Corée a favorisé la cause de la liberté du fait que le monde libre a... pris collectivement conscience du danger, se tient sur le qui-vive, de sorte que l'accroissement des effectifs armés chez les peuples libres accuse des progrès plus rapides. Nous avons un motif de croire qu'avant longtemps ces forces seront assez considérables pour décourager tout agresseur éventuel. Cette amélioration de notre situation, nous la devons, à mon sens, au sentiment de danger imminent que la guerre de Corée a suscité chez nous, et à la direction énergique des États-Unis d'Amérique.

Cette guerre de Corée nous a également permis de faire une autre constatation qui doit encourager les hommes libres de partout. C'est que l'intervention militaire collective est possible et peut être efficace. C'est sûrement vrai, même si les trois quarts des effectifs des Nations Unies qui combattent en Corée, outre les Sud-Coréens eux-mêmes, viennent des États-Unis. Mais, fait également remarquable, pas moins de seize pays fournissent des contingents aux forces des Nations Unies, et tous ces contingents sont fusionnés en une armée des Nations Unies qui est puissante et digne de confiance. On peut objecter que tout cela est très bien, mais que, si l'armée des Nations Unies en Corée n'a pas une mission bien définie qu'elle peut espérer remplir, ce geste magnifique de collaboration internationale est futile. Quelle est donc la mission des Nations Unies en Corée ? A mon sens, ... elle consiste

essentiellement... à défaire l'agresseur et, grâce à la leçon fournie par cette défaite, à prévenir le déclenchement d'une troisième guerre mondiale.

Si l'agression en Corée n'avait rencontré aucun obstacle, elle aurait sûrement été suivie d'autres actes d'agression. La puissance du monde libre aurait été rongée peu à peu, conformément aux plans d'ensemble arrêtés par le Politburo. Le jour serait venu où les pays encore libres et indépendants auraient senti qu'il leur fallait ou livrer la guerre avec des moyens amoindris et des chances inférieures de succès, ou se laisser englober par la vague de la tyrannie soviétique. Comme ils auraient sûrement préféré la guerre à l'esclavage, un troisième conflit mondial aurait été inévitable.

Le fantassin qui accomplit sa dure besogne dans les champs boueux de Corée peut trouver étrange qu'on lui dise que sa mission est de prévenir un troisième conflit mondial. Il est bien excusable de ne pas très bien distinguer entre une guerre mondiale et les combats sanglants qui se livrent là-bas. Je le comprends parfaitement. Cependant, il ne faut pas oublier que, dans les circonstances actuelles, une nouvelle guerre mondiale différerait beaucoup de la campagne de Corée. Ce serait une guerre atomique qui entraînerait la mort de centaines de milliers de gens d'un seul coup, laisserait la terre défigurée et exposée à la radioactivité pendant des années, qui pourrait même avoir des résultats encore plus atroces. Voilà le cauchemar que nous voulons éviter à tout prix. S'ils envisagent la situation sous cet angle, nos soldats et ceux d'autres États membres des Nations Unies qui se battent actuellement en Corée verront que leur tâche, si désagréable et si dangereuse qu'elle soit, est d'une suprême importance.

Une définition du « communisme »

... Le communisme est à la fois un dogme, un type de société et un danger militaire. Le type de société créé en Russie, dans les autres pays relevant du Kominform et en Chine, a facilité et a peut-être même nécessité les actes d'agression. Mais, je le répète, il est impossible de détruire, en Corée ou ailleurs, par la force militaire, le communisme en tant que dogme. Si nous avions cru possible de l'abattre, si nous avions pensé qu'il valait la peine de le tenter, nous serions intervenus en Tchécoslovaquie au moment du coup d'État communiste. Mais une intervention armée, à l'époque, en Tchécoslovaquie, en Grèce, ou à l'égard du blocus de Berlin, ne pouvait être sanctionnée d'aucune façon par les Nations Unies.

Il faut combattre le communisme en tant que dogme avec d'autres armes et par d'autres moyens. Mais, quand sa doctrine funeste et ce type de société perverti prennent les armes pour attaquer d'autres pays, nous devons répliquer aux communistes par une action collective, notamment, quand elle peut être efficace, par une action militaire collective; voilà ce que nous faisons en Corée. Ce que nous combattons en Corée et ce qu'il nous faudra peut-être combattre dans d'autres parties du monde, c'est ce que William Pitt le jeune appelait « des opinions armées », mais des opinions armées qui se sont exprimées par l'agression armée. J'espère donc que l'on comprendra maintenant ce que j'entends quand je dis que l'objectif des Nations Unies en Corée n'est pas de combattre par les armes le communisme en tant qu'idée. Notre objectif est de résister avec succès à l'agression communiste et, par ce moyen, empêcher, nous l'espérons, une troisième guerre mondiale.

Le grand débat

... Que pouvons-nous faire au sujet de la situation existant en Corée: Si nous ne prenons pas d'autres moyens, comment pouvons-nous espérer remporter la victoire? Pour le moment, on vante l'avantage de deux méthodes. Voilà certes à quoi se résume le grand débat. D'un côté, on prétend qu'une victoire militaire complète est indispensable et qu'on peut la remporter en permettant le bombardement de la Chine, en imposant un blocus naval et en utilisant en dehors de Formose les forces nationalistes chinoises. Je ne tiens pas à répéter ici pourquoi, à mon sens, une telle ligne de conduite constituerait une grave erreur. Je soutiens, toutefois, qu'une telle décision ne mettrait pas fin à la guerre en Corée mais pourrait, au contraire, transformer une intervention restreinte en un conflit sans limite. Cela aurait pour effet d'entraîner l'U.R.S.S. dans la guerre; sinon, toujours selon mon point de vue, cette décision nous entraînerait sûrement dans une guerre continentale totale avec 450 millions de Chinois. Je ne crois pas que ce soit la meilleure façon de

mettre fin à la guerre de Corée. Ce serait certainement prendre de grands risques que de recourir à ce genre d'intervention restreinte avec l'espoir qu'elle terminerait la guerre coréenne sans dégénérer en une intervention illimitée, en cas d'échec, ou sans provoquer l'intervention d'autres pays.

... Il peut se faire qu'en dépit de tous nos efforts, nous ne réussissions pas à éviter une troisième guerre mondiale. Il se peut que le conflit s'étende à la Chine continentale. Le conflit peut s'étendre indépendamment de notre volonté. S'il se généralise, cependant, que d'autres que nous assument la responsabilité de la terreur, de l'angoisse et de la dévastation qu'il entraînera.

... Quelle autre ligne de conduite adopter ? Que les groupes des Nations Unies continuent d'infliger à l'agresseur de lourdes pertes, comme en ce moment, tout en évitant toute mesure non essentielle du point de vue militaire qui pourrait favoriser la propagation du conflit.

Possibilité d'un règlement négocié

Comme je l'ai signalé il y a quelques jours ici même, rien n'indique encore que les communistes de Chine soient disposés à entamer des pourparlers. Je ne puis croire, toutefois, que le gouvernement chinois de Pékin se soucie si peu de l'intérêt national des chinois qu'il continue indéfiniment à subir les lourdes pertes que nous infligeons à ses troupes. Il faut donc espérer qu'un jour les Chinois se rendront compte que l'agression perpétrée contre la Corée, à laquelle ils ont pris part, sert les intérêts de la Russie et non de la Chine.

Si ce moment arrive, ils seront peut-être disposés à entamer des pourparlers en vue du règlement de la question coréenne, de même que d'autres questions relatives à l'Extrême-Orient. Les Nations Unies seront prêtes alors à entamer des négociations, comme elles le sont aujourd'hui et comme elles l'ont fait savoir à maintes reprises, surtout par la voie de l'Assemblée générale quand celle-ci a adopté à une majorité écrasante la déclaration de principes énoncée par la Commission des Nations Unies pour la cessation des hostilités... Mais il faut se rappeler... que tous les efforts récents des Nations Unies... ont été, pour le moins, rudement repoussés par le régime communiste de Chine. Les démarches tentées par le Comité des bons offices ont été repoussées, et les tentatives officieuses entreprises par les pays pris individuellement n'ont pas eu plus de succès. Le député de Kootenay-Ouest (M. Herridge) a dit que nous pourrions proposer au gouvernement de l'Inde d'approcher le gouvernement de Pékin en vue d'amorcer les négociations.

Le Gouvernement canadien s'est maintenu constamment en relations avec le gouvernement de l'Inde à ce sujet et, de son côté, le gouvernement de l'Inde a toujours guetté quelque indice permettant de croire que le régime de Pékin consentirait à entamer des pourparlers relatifs à un règlement en Corée et en Extrême-Orient en général, à des conditions que nous pourrions pour le moins examiner. Il ne conviendrait sûrement pas que je révèle ce que l'ambassadeur de l'Inde à Pékin a signalé à son gouvernement, mais je puis déclarer que les démarches qu'il a faites à Pékin ne permettent aucunement de croire que les communistes chinois sont prêts à négocier à des conditions que les Nations Unies pourraient accepter. C'est ce que je voulais dire quand j'ai déclaré que, pour l'instant, et surtout pendant la durée de l'offensive militaire chinoise, il semble bien qu'aucune autre démarche ne puisse être tentée, ni par les Nations Unies dans leur ensemble ni par un de leurs membres, afin d'entamer avec les communistes chinois des pourparlers à des conditions acceptables.

... Aucun gouvernement des nations libres intéressées à la question ne considère impossible un règlement honorable par voie de négociations. Nous continuerons tous à surveiller tout indice pouvant laisser croire que le régime de Pékin est prêt à entamer des pourparlers au sujet d'un règlement. Nous n'hésiterons pas à saisir toute occasion qui pourrait se présenter. D'ici là, cependant, je ne puis que répéter, comme je le disais l'autre jour, que jusqu'à ce que nous obtenions un indice quelconque de Pékin, pendant que la bataille se poursuit, la diplomatie doit, pour le moment, céder le pas aux armes. Il ne reste qu'à espérer que l'usage de ces armes par les Nations Unies sera si efficace et portera un tel coup aux troupes de l'agresseur communiste qu'il finira par comprendre le bon sens et qu'il deviendra possible d'entamer avec lui des pourparlers, aux conditions posées par les Nations Unies, ce qui éviterait une troisième guerre mondiale, dans cette région du globe.

Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord

27^e groupe de brigade d'infanterie canadienne

Le ministre de la Défense nationale, M. Brooke Claxton, a fait le 4 mai la déclaration suivante:

... En décembre dernier, les douze nations signataires du Traité de l'Atlantique-Nord décidaient de constituer une armée unifiée dans l'ouest de l'Europe, en vue de prévenir l'agression communiste. Le général Eisenhower était nommé commandant suprême.

En sa qualité de signataire du Traité de l'Atlantique-Nord et dans l'intérêt de la défense du Canada, le Gouvernement indiquait dans le discours du trône que le Parlement serait prié d'autoriser la participation du Canada à l'armée unifiée d'Europe.

A ce sujet, je déclarais à la Chambre des communes, le 5 février, que l'on se proposait, sous réserve de l'approbation du Parlement, de contribuer des éléments de l'Armée canadienne à l'armée unifiée en Europe.

Cette déclaration figure à la page 100 du hansard du 5 février 1951:

Nous avons l'intention, au débat, d'envoyer des éléments de brigade et des troupes régimentaires de combat. Nous espérons qu'elles arriveront à peu près en même temps que les autres troupes américaines, mais tout dépendra des événements en Corée.

Les développements en Corée ont entraîné la décision d'y expédier le 25^e groupe de brigade d'infanterie canadienne. La situation en Corée n'autorise pas à supposer que cette formation puisse être libérée pour faire partie de l'Armée unifiée dans un laps de temps raisonnable.

Ce sera notre toute première tâche que de maintenir nos forces en Corée à effectif complet aussi longtemps qu'elles participeront effectivement au combat.

Nous poursuivons l'expansion de l'Armée canadienne en vue de mener à bonne fin cette tâche, de même que d'autres, y compris la contribution de forces armées à l'ouest de l'Europe, si le Parlement approuve la mesure et si nous pouvons prendre des dispositions bien arrêtées à cet égard auprès de nos alliés de l'Atlantique-Nord.

Cette expansion comportera la formation de nouveaux éléments de brigades de l'armée canadienne, avec unités de soutien.

La nouvelle formation, qui portera la désignation de 27^e groupe de brigade de l'Armée canadienne, sera recrutée dans les cadres de nos célèbres unités de l'Armée de réserve. Elle fera partie des forces régulières du Canada; ses officiers, sous-officiers et hommes de troupe serviront aux conditions de service applicables aux forces actives; c'est dire qu'ils pourront être appelés à servir n'importe où...

M. Claxton a ensuite expliqué la composition du nouveau groupe de brigade et énuméré les unités de l'armée de réserve qui participeront à sa formation. Dans la suite, en réponse à une interpellation de M. Howard C. Green (conservateur progressiste de Vancouver-Quadra) relative au nombre de troupes dont se composera le nouveau groupe de brigade, M. Claxton a déclaré « que des éléments de brigade du genre en cause comptent de 5,500 à 6,500 hommes. Ils constituent une unité autonome et représentent environ le tiers d'une division ».

Comité d'organisation de la marine marchande de l'OTAN

Le 28 mai, M. Howard C. Green (conservateur progressiste de Vancouver-Quadra) a déclaré que, d'après les journaux, le Canada et les autres nations de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord auraient mis au point les plans de mise en commun des navires marchands en cas de guerre. M. Green a ensuite demandé à M. Chevrier, ministre des Transports, s'il pourrait faire une déclaration sur le sujet. Le 31 mai, M. Chevrier a remis à M. Green copie du communiqué officiel publié par le Comité d'organisation de la marine marchande de l'OTAN après sa réunion de Londres, qui s'est tenue à la fin d'avril 1951. Le texte de ce communiqué figure à la page 224 du présent numéro d'*Affaires extérieures*.

Bases de Terre-Neuve cédées à bail

Le 1er mai, le Premier ministre, M. St-Laurent, a déposé sur le bureau de la Chambre des communes le texte des vœux formulés par la Commission permanente canado-américaine de défense au sujet d'une modification de l'Accord relatif aux bases cédées à bail, intervenu entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis. M. St-Laurent s'est exprimé en ces termes:

... En mars 1941, le Royaume-Uni a loué aux États-Unis, pour 99 ans, des bases aériennes et navales dans plusieurs colonies et territoires, y compris Terre-Neuve. L'accord relatif à la location de bases autorisait les États-Unis à établir et occuper des bases aériennes et navales. Il accordait également de nombreux droits et privilèges aux forces des États-Unis en poste à ces bases. Ces droits concernaient notamment la compétence des tribunaux, les droits de douane et d'accise, l'impôt sur le revenu et la poste militaire. En conformité de cet accord, les États-Unis ont établi et maintiennent toujours quatre bases à Terre-Neuve. Ce sont: la base aérienne de Peppercell, près de Saint-Jean; la base aérienne de Harmon, près de Stephenville; la base aérienne de McAndrew, à Argentinia; la base navale d'Argentinia.

Le 10 février 1949, au cours du débat sur l'union avec Terre-Neuve, j'ai parlé des bases louées. Il serait peut-être utile de répéter ce que je disais alors:

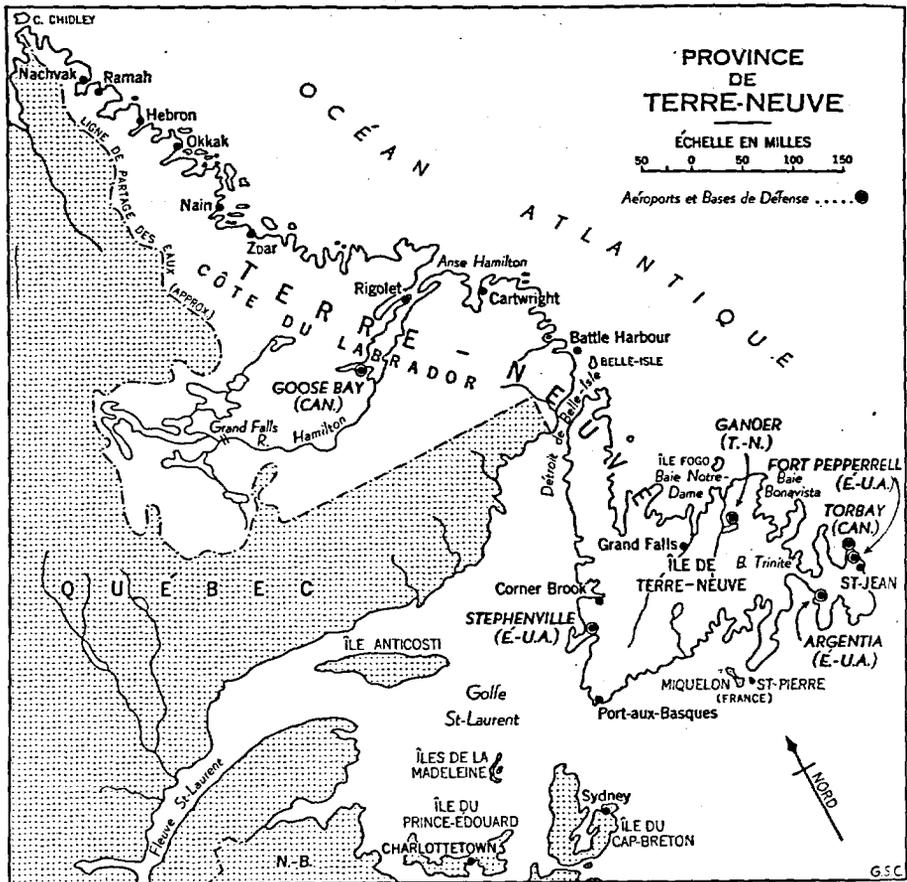
Une fois Terre-Neuve devenue province canadienne, ces baux portant sur les terrains y décrits seront toujours valides. Ils renferment des dispositions qui vont au delà de toutes celles qu'a jamais acceptées le Canada à l'égard d'actes quelconques du gouvernement des États-Unis en territoire canadien. Nous espérons que le gouvernement des États-Unis consentira à ne pas exercer ces droits d'une manière qui porterait atteinte à nos droits de souveraineté dans Terre-Neuve. Voilà néanmoins un point qu'il importera de régler au moyen de négociations et d'accords avec le gouvernement des États-Unis. La situation est ici la même que celle à laquelle devrait faire face l'honorable député si, ayant loué pour quatre-vingt-dix-neuf ans un lot à bâtir sur sa ferme, il vendait ultérieurement cette ferme. Il faudrait que l'acquéreur respectât l'accord conclu au sujet de ce terrain par mon honorable collègue. Il pourrait cependant demander au bailleur de conclure un nouvel accord. C'est ce que nous nous proposons de faire auprès du gouvernement américain. S'il n'est pas disposé à modifier les termes de l'accord, nous serons obligés de respecter ses droits, comme nous serons obligés de respecter la situation réelle existant actuellement dans le territoire de Terre-Neuve.

Avant l'union avec Terre-Neuve, nous avons informé le Gouvernement des États-Unis que le Gouvernement du Canada espérait que les États-Unis envisageraient la possibilité de renoncer à certains des droits d'exterritorialité conférés par l'accord de 1941 aux forces des États-Unis à Terre-Neuve. La demande du Canada disait, notamment:

De l'avis du Gouvernement du Canada, la modification en perspective du statut de Terre-Neuve justifie la modification de l'Accord de 1941 sur les bases, relativement aux bases de Terre-Neuve, afin de rendre cet accord conforme aux principes qui, depuis plusieurs années, régissent les rapports du Canada et des États-Unis en matière de défense.

Ainsi, la déclaration conjointe formulée, le 12 février 1947, par le Premier ministre du Canada et le Président des États-Unis mentionne le « principe fondamental » selon lequel « aucune entente à base de collaboration ne diminuera la suprématie de l'un ou l'autre pays sur toute activité ayant cours dans son propre territoire », et la recommandation soumise, le 20 novembre 1946, par la Commission permanente canado-américaine de défense et acceptée par les deux gouvernements porte que les projets communs de défense, dans l'un ou l'autre pays, devraient être acceptés par les deux gouvernements, ne devraient pas conférer de droits ni de statut permanents à l'un ou à l'autre pays et ne devraient pas porter atteinte à la souveraineté de l'un ou de l'autre.

En cherchant à obtenir la modification des dispositions du bail, le Gouvernement du Canada reconnaissait, comme je l'ai indiqué, qu'il demandait aux États-Unis de renoncer à des droits d'une validité incontestable. Comme il est d'usage



dans nos pourparlers avec les États-Unis, les autorités ont considéré la demande en se plaçant à un point de vue plus élevé que celui de la stricte légalité.

Nos deux gouvernements ont décidé de demander à la Commission permanente canado-américaine de défense d'examiner la requête canadienne et d'en faire rapport. La Commission a approfondi les questions complexes en jeu, et les membres américains, au nom de leur gouvernement, ont amicalement collaboré à la recherche d'une solution.

En mars 1950, la Commission a formulé une recommandation qui a maintenant reçu l'approbation officielle des deux gouvernements. Cette approbation, qu'on a l'intention d'inscrire dans un échange de notes, constituera une modification à l'accord de location de bases. Tous les députés, j'en suis sûr, sauront apprécier, comme le Gouvernement, la décision des États-Unis de renoncer volontairement à certains droits accordés légalement pour 99 ans par l'accord de 1941, avant que Terre-Neuve devienne province canadienne.

La recommandation de la Commission canado-américaine est en quatre parties qui ont trait à l'impôt sur le revenu, aux droits de douane et d'accise, aux privilèges postaux et à la juridiction des tribunaux. Je dépose maintenant le texte de la recommandation et je donnerai quelques mots d'explication sur l'effet de chacune de ses parties.

Première partie: Impôt sur le revenu. Le 12 juin 1950, une nouvelle convention relative à la double imposition a été signée par le Canada et les États-Unis. Approuvée par le Parlement du Canada, elle est en instance de ratification aux États-Unis. Quand elle entrera en vigueur, elle remplacera certaines dispositions

d'exonération que renferme l'accord relatif aux bases. En outre, la Commission recommande que les États-Unis renoncent aux exonérations, prévues par l'accord relatif aux bases, touchant les bénéficiaires des entrepreneurs, des employés civils américains de tels entrepreneurs et des familles de ces employés. Cette partie de la recommandation aura pour effet d'étendre au personnel américain à Terre-Neuve le même régime d'exonération d'impôt sur le revenu dont semblable personnel bénéficie ailleurs au Canada.

Deuxièmement: Douane et accise. Les États-Unis renonceront également aux exonérations de droits d'impôts accordées en vertu de l'accord relatif aux bases, dans le cas: a) du matériel appartenant à un entrepreneur; b) des effets personnels et ménagers appartenant aux entrepreneurs et à leurs employés des États-Unis, sauf lors de la première arrivée, et c) les achats personnels faits au Canada par les employés des États-Unis.

On maintiendra l'exemption des droits de douane et d'accise à l'égard des cantines et des cercles militaires. Il est entendu que les autorités américaines s'efforceront d'accroître leurs achats au Canada à l'intention de ces institutions et prendront des dispositions particulières pour empêcher qu'on abuse des privilèges maintenus sous le régime de l'accord.

Troisièmement: Privilèges en matière postale. Le Canada a tout d'abord demandé que des bureaux de poste canadiens soient substitués à la poste militaire des États-Unis. Bien que les autorités américaines n'aient pas été disposées à se rendre entièrement à cette demande, la proposition de la Commission prévoit que les États-Unis n'établiront pas de bureaux de poste civils réguliers et limiteront l'usage de leur service postal militaire uniquement au courrier destiné au territoire des États-Unis.

Quatrièmement: Compétence des tribunaux. Cette partie de la recommandation embrasse quatre points:

- (i) Les États-Unis renonceront à toute juridiction, conférée en vertu de l'accord relatif aux bases, à l'égard des sujets britanniques et des aubains autres que les citoyens des États-Unis;
- (ii) Les États-Unis suspendent pour cinq ans l'exercice de leur juridiction des droits de compétence à l'égard du personnel civil américain et tous les autres droits conférés par l'article IV de l'accord relatif aux bases; mais ces droits pourront être remis en vigueur moyennant préavis par la suite ou en cas de guerre ou d'un état de crise;
- (iii) Le Gouvernement canadien cherchera à modifier la loi sur les forces des États-Unis d'Amérique présentes au Canada, afin de permettre la comparaison obligatoire de témoins aux cours martiales des États-Unis.
- (iv) Le Gouvernement canadien demandera l'adoption de lois ayant pour objet de protéger la sécurité des forces américaines au Canada, comme l'exige l'accord relatif aux bases.

La recommandation en vertu de laquelle les États-Unis céderaient l'exercice de leur juridiction, découlant de l'article IV de l'accord relatif aux bases, suppose que le Gouvernement canadien, avec l'assentiment du gouvernement de Terre-Neuve, assurera au gouvernement des États-Unis que les nouvelles dispositions accorderont en pratique aux hauts fonctionnaires américains à Terre-Neuve un degré de compétence comparable à celui que, de fait, ils ont exercé jusqu'ici. Consulté, le procureur général de Terre-Neuve est d'avis qu'il n'y aura aucune difficulté à donner cette assurance puisque, en fait, les hauts fonctionnaires américains se sont prévalus d'une manière raisonnable de la juridiction que leur conférait l'accord relatif aux bases. Ils n'ont pas, par exemple, tenté d'exercer, à l'endroit de citoyens canadiens, la compétence que leur conférait l'accord relatif aux bases.

Dans la pratique, la condition posée et les assurances qu'on donne signifient que les membres des forces des États-Unis en poste à Terre-Neuve relèveront de façon générale des tribunaux militaires américains; ce qui est une disposition raisonnable et sensée, vu les circonstances. De fait, on accorde un traitement semblable aux troupes canadiennes qui peuvent se trouver de temps à autre en poste aux États-Unis.

Le vœu formulé par la Commission fournira l'occasion d'étendre à Terre-Neuve la loi révisée sur les forces des États-Unis d'Amérique présentes au Canada et de supprimer ce qui est peut-être la plus gênante disposition de l'accord relatif aux bases, savoir la juridiction accordée aux tribunaux américains à l'égard des citoyens canadiens.

Dans l'ensemble, la recommandation de la Commission donne suite à la plupart des requêtes spécifiques que le Gouvernement canadien avait d'abord formulées. Il est évident qu'au cours de pourparlers de ce genre les deux parties intéressées devaient se faire des concessions mutuelles. Le Gouvernement canadien estime que le vœu de la Commission fera disparaître les dispositions qui nous paraissent le plus inacceptables dans l'accord relatif aux bases louées, savoir les droits d'imposition et de compétence juridique.

En temps et lieu, le Gouvernement présentera à la Chambre cinq mesures législatives découlant, en tout ou en partie, de la recommandation de la Commission.

Pour ce qui est du tarif douanier, il a déjà été proposé dans l'exposé budgétaire de réviser l'article 708 du tarif douanier. En ce moment, il n'accorde des concessions douanières qu'au gouvernement du Royaume-Uni.

Quant aux bureaux de poste militaires, on insérera une disposition habilitante dans le projet de la loi des Postes.

Pour ce qui est de la recommandation de légiférer pour fins de sécurité, deux projets de loi seront présentés. D'abord, un projet de loi conçu à peu près dans les termes de la loi sur les secrets officiels, en vue d'assumer la protection des gouvernements alliés. On songe aussi à insérer au Code criminel un nouvel article destiné à protéger la propriété des forces alliées.

Il est proposé d'ajouter à la loi sur les forces des États-Unis d'Amérique présentes au Canada un nouvel article qui autoriserait le gouverneur en conseil à adopter un règlement obligeant des témoins à comparaître devant les tribunaux militaires américains tout comme ils le doivent lorsque des troupes canadiennes sont jugées par des tribunaux militaires. A toutes fins pratiques, la modification sera insérée dans un bill visant les troupes canadiennes qui portera sur d'autres questions relatives à la défense.

Il ne sera expressément question de troupes américaines que dans une des cinq mesures législatives proposées, celle qui modifie la loi sur les forces des États-Unis d'Amérique présentes au Canada. Au moment où on examinera les quatre autres, on conviendra, je crois, que, indépendamment de la recommandation de la Commission permanente canado-américaine de défense, ces mesures sont utiles et s'imposent peut-être afin de permettre au Canada de remplir ses engagements en vertu du Traité de l'Atlantique-Nord.

Le Gouvernement est d'avis qu'à la réflexion, les députés conviendront que la solution recommandée par la Commission représente un compromis raisonnable en des circonstances qui sont assurément sans précédent...

Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce

Sous le régime de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, le Canada a participé aux négociations douanières de Torquay qui ont pris fin le 21 avril 1951. Le 8 mai, le ministre du Commerce, M. Howe, et le ministre des Finances, M. Abbott, ont fait des déclarations au sujet des accords commerciaux qui avaient été conclus. Le 14 mai, le Premier ministre, M. St-Laurent, a déposé un avis de motion demandant le renvoi au Comité permanent de la banque et du commerce de la question et des résultats des négociations de Torquay. La motion a été présentée par le Premier ministre le 21 mai, lorsque M. Abbott a fait une nouvelle déclaration. On trouvera un article sur les accords de Torquay à la page 197 du présent numéro d'*Affaires extérieures*.

Conférences sur le commerce

Le ministre du Commerce, M. Howe, a fait, le 29 mai, la déclaration suivante:

La semaine dernière, ... une réunion de la Commission permanente du Canada et du Royaume-Uni avait lieu à Ottawa, et, au cours de la fin de semaine, mon

collègue, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson), a rendu public un bref résumé des délibérations avantageuses qui ont eu lieu. Des pourparlers avec les Antilles anglaises, qui ont suivi les entretiens avec le Royaume-Uni, sont maintenant terminés.

Une délégation de fonctionnaires du gouvernement français est arrivée à Ottawa ce matin pour étudier certains problèmes relatifs au commerce entre nos deux pays. Les membres de cette délégation ont passé la journée d'hier à la Foire internationale du commerce, à Toronto, où ils ont été accueillis à titre d'invités d'honneur et ont pu visiter les étalages de plusieurs pays. Cet après-midi, la délégation française entamera des pourparlers avec les fonctionnaires des ministères intéressés. On s'attend que les pourparlers durent, en tout, deux ou trois jours. L'accord sur les tarifs douaniers conclu dernièrement à Torquay entre le Canada et la France témoigne du désir qu'ont nos deux pays d'affermir leurs relations commerciales.

Demain, le 30 mai, le ministre des Douanes de la Nouvelle-Zélande, qui exerce en même temps les fonctions d'adjoint au ministre des Finances du même pays, arrivera à Ottawa afin d'étudier avec le gouvernement du Canada certains problèmes commerciaux. Nous nous réjouissons d'une visite aussi opportune de la part d'un ministre distingué d'une nation soeur, membre du Commonwealth. Le Canada et la Nouvelle-Zélande maintiennent une tradition de relations commerciales agréables et avantageuses, et nous espérons que les réunions prochaines prépareront la voie à des échanges encore plus marqués.

Conférences des ministres de la Défense du Commonwealth

Le 31 mai, le Premier ministre a fait une déclaration concernant la tenue de la Conférence de défense du Commonwealth; M. St-Laurent s'est exprimé en ces termes (texte partiel):

Le Gouvernement du Royaume-Uni a communiqué aujourd'hui l'avis suivant . . .

Il a été convenu de tenir une conférence des ministres de la Défense du Royaume-Uni, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, de l'Afrique du Sud et de la Rhodésie du Sud. Les ministres ont décidé qu'il serait commode de se réunir à Londres; la conférence s'y ouvrira donc le 21 juin. Ils examineront certains problèmes de défense qui se posent dans des régions où ces pays ont des intérêts communs, y compris le Moyen-Orient. Ils étudieront également les questions connexes du matériel et de formation qui les intéressent réciproquement. Le Canada sera représenté à la conférence par un observateur.

. . . A la réunion des Premiers ministres du Commonwealth, tenue à Londres en janvier dernier, il avait été question de l'opportunité de convoquer une conférence de ce genre. Les gouvernements du Royaume-Uni, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, de l'Afrique du Sud et de la Rhodésie du Sud étaient alors d'avis qu'il serait utile de tenir une conférence où les ministres de la Défense de ces pays étudieraient les problèmes qui se posent dans les régions, y compris le Moyen-Orient, auxquelles ils s'intéressent tout particulièrement.

Aux fins de la défense, le Canada, bien entendu, a contracté des engagements spéciaux et directs en ce qui concerne la région de l'Atlantique-Nord. Quant aux problèmes de défense régionale qui seront étudiés à la prochaine conférence, nous y sommes moins directement intéressés que les autres pays du Commonwealth qui y enverront des délégués. Le Gouvernement a donc décidé qu'il convient de se faire représenter à la conférence par deux observateurs, un civil et un militaire. Les autres gouvernements du Commonwealth intéressés à la question comprennent parfaitement notre attitude à cet égard.

Représentants du Canada à l'Organisation des Nations Unies

Le 28 mai, M. Jean Lesage, adjoint parlementaire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a répondu aux questions suivantes qui lui avaient été posées par M. G. A. Cruickshank (libéral de Fraser-Valley):

1. Lorsque des membres du Parlement appartenant à l'opposition sont nommés comme délégués aux Nations Unies, qui décide de ce choix?

2. Quelles sont leurs fonctions et attributions à titre de délégués aux Nations Unies?

3. Font-ils partie des commissions? Dans le cas de l'affirmative, peuvent-ils se prononcer, ont-ils le droit de voter?

4. Les membres du Parlement appartenant à l'opposition ont-ils le droit de prendre l'initiative de la discussion et d'énoncer une ligne de conduite?

5. Sont-ils tenus de faire quelque rapport au Gouvernement lors de leur retour d'une conférence des Nations Unies?

6. Quelle rémunération reçoivent-ils à titre a) d'indemnité quotidienne, b) d'allocation de subsistance, c) d'indemnité de déplacement?

M. Lesage:

1. Le Gouvernement. Lors de la Conférence de San-Francisco, il a été décidé que les membres de la délégation canadienne seraient choisis parmi tous les partis. Le Gouvernement a donc désigné, avec l'approbation des chefs de partis intéressés, des membres du Parlement appartenant à l'opposition, pour faire fonction de délégués à la Conférence. En août 1947, avant la deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, la désignation de membres de l'opposition comme « délégués » a été abandonnée, parce qu'on estimait injuste que des membres des partis de l'opposition fussent mis dans une situation où ils semblaient faire office de porte-parole du Gouvernement. A compter de cette date, les membres de l'opposition qui ont été choisis pour faire partie de délégations canadiennes ont été désignés « conseillers parlementaires », ce qui les dégageait de tout semblant de responsabilité quant à la formulation ou expression de la politique du Canada. Conformément à cette méthode, des membres du Parlement appartenant à l'opposition, choisis d'un commun accord avec les chefs de partis intéressés, ont fait fonction de conseillers parlementaires auprès des délégations que le Canada a envoyées aux deuxième et cinquième sessions de l'Assemblée générale, tenues en 1947 et 1950 respectivement.

2. Leurs fonctions consistent à observer les délibérations de l'Assemblée générale, à assister aux réunions de la délégation canadienne et à présenter à son président les vues qu'ils désirent exposer relativement aux questions dont l'Assemblée est saisie.

3. Ne faisant pas partie des commissions, ils ne peuvent ni se prononcer ni voter.

4. Ils ont le droit de prendre l'initiative de discussions non officielles au sein de la délégation canadienne, mais seul le Gouvernement peut exposer une ligne de conduite.

5. Non.

6. a) Aucune; b) les frais d'hôtel ordinaires et raisonnables, y compris les repas, effectivement encourus; c) transport de première classe, pour se rendre à la conférence et en revenir.

Exportations de produits stratégiques à la Chine

Le 7 mai, en réponse à une interpellation de M. G. K. Fraser (conservateur progressiste de Peterborough-Ouest), M. G. J. McIlraith, adjoint parlementaire au ministre du Commerce et au ministre de la Production de défense, a déposé un relevé indiquant les exportations du Canada vers la Chine, au cours de la période de juillet 1950 à mars 1951 inclusivement. M. McIlraith a déclaré ce qui suit:

A la fin de juillet 1950, on a examiné et annulé toutes les demandes en instance visant l'exportation de matières rares à la Chine communiste; aucun autre permis d'exportation n'a été délivré depuis cette date. La Chine communiste n'est pas classée séparément dans la statistique du commerce d'exportation. Le relevé . . . indique les exportations à la Chine, y compris Formose, par denrée, au cours de chaque mois, du 1er juillet 1950 au 31 mars 1951. Il est à présumer que toute denrée qui pourrait être considérée comme matière stratégique a été expédiée à Formose.

sem
ont
gan
serv
la C
qua
des
Uni
Not
de
le p
dien
d'Et
à O

Juin

LE CANADA ET LES NATIONS UNIES

Les forces du Canada au service des Nations Unies

PAR LA RÉOLUTION intitulée « Union pour le maintien de la paix », que l'Assemblée générale a adoptée le 3 novembre à sa cinquième session, les États membres ont été invités à maintenir dans leurs armées nationales des éléments entraînés, organisés et équipés qui pourraient, en cas de besoin, être rapidement affectés au service des Nations Unies. Une autre disposition de la même résolution établissait la Commission des mesures collectives, organisme composé des représentants de quatorze États, dont le Canada, et invitait les membres à fournir à la Commission des renseignements sur les troupes qu'ils pouvaient tenir à la disposition des Nations Unies.

Note canadienne

Le 16 avril, la Commission des mesures collectives priait les États membres de lui fournir ces renseignements dans le plus bref délai possible. Le Canada est le premier pays qui ait répondu de façon concrète à cette requête. La note canadienne, dont le texte intégral est reproduit ci-dessous, a été remise par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures au secrétaire général lorsque celui-ci était de passage à Ottawa, le 1er juin.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada présente ses compliments au secrétaire général des Nations Unies et a l'honneur de se référer à la lettre du 16 avril du colonel Katzin le priant de faire connaître au secrétaire général les mesures prises par le Gouvernement canadien en exécution du paragraphe 8 de la résolution 377 (V) (Union pour le maintien de la paix), adoptée par l'Assemblée générale le 3 novembre 1950.

Le secrétaire général se rappellera que, dans une note en date du 26 septembre 1950, le représentant permanent du Canada auprès des Nations Unies a fait mention du recrutement et de la composition du Contingent spécial de l'Armée canadienne et a déclaré que l'autorisation avait été donnée de le mettre au service des forces des Nations Unies en Corée. Le Contingent participe déjà aux opérations de Corée sous l'autorité du Commandement unifié. Ainsi qu'il a été annoncé récemment, les dispositions nécessaires ont été prises pour que le Contingent spécial de l'Armée canadienne fasse partie de la « Première division (Commonwealth) des forces des Nations Unies », sous l'autorité du Commandement unifié. Des renforts destinés au Contingent spécial, qui serviront quand on en aura besoin, sont maintenus au Canada.

Le Contingent spécial de l'Armée canadienne a été fourni et sera maintenu pour servir sur la ligne de feu avec les forces des Nations Unies en Corée. Il va sans dire qu'une recommandation du Gouvernement canadien tendant à employer le Contingent à une autre fin, ou ailleurs en dehors du territoire canadien, exigerait l'approbation du Parlement.

Le Contingent spécial de l'Armée canadienne est le seul élément des forces armées du Canada qui ait été recruté et entraîné expressément pour servir avec les troupes des Nations Unies, et qui ait été mis à la disposition de l'ONU aux termes de la Résolution 377 (V) de l'Assemblée générale. Le Gouvernement canadien considère néanmoins que les unités navales et aériennes qui servent actuellement en Corée sous le Commandement unifié y ont été envoyées conformément au but visé par cette résolution.

Si les engagements qu'il a contractés en Corée et les obligations que lui impose l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord empêchent le Gouvernement canadien d'envisager à l'heure actuelle le recrutement et l'organisation d'autres unités de ses forces armées, spécialement destinées au service de l'ONU, que le secrétaire général soit assuré que, chaque fois qu'il s'agira de prendre des mesures collectives contre une rupture de la paix ou un acte d'agression, le Canada continuera à collaborer avec les autres pays membres des Nations Unies, dans la mesure où le lui permettront ses ressources militaires et les exigences de sa propre défense.

L'Organisation mondiale de la santé

L'ASSEMBLÉE MONDIALE de la santé, organe principal de l'OMS, a tenu sa quatrième session annuelle à Genève du 7 au 25 mai 1951. Elle réunissait les délégués de 64 pays (sur un total de 74 membres) ainsi que des observateurs envoyés par plusieurs institutions spécialisées des Nations Unies et organisations non gouvernementales intéressées aux travaux de l'OMS. Le Canada y était représenté par une délégation peu nombreuse, que dirigeait M. E. A. McCusker, député aux Communes et adjoint parlementaire au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Les neuf Etats du Kominform (Albanie, Biélorussie, Bulgarie, Hongrie, Pologne, Roumanie, Tchécoslovaquie, Ukraine et U.R.S.S.), naguère membres actifs de l'OMS, ainsi que la Chine nationaliste, n'étaient pas représentés. Tous les Etats mentionnés ci-haut, à l'exception de la Pologne, avaient fait connaître, il y a un an ou plus, leur décision de se retirer de l'Organisation. En 1950, la troisième Assemblée mondiale de la santé avait déclaré dans une résolution que l'entière coopération de ces membres aux travaux de l'Organisation serait toujours bien accueillie, mais qu'il n'y avait pas lieu de faire davantage pour l'instant. La quatrième Assemblée a adopté une résolution analogue à l'égard de la Pologne, qui avait annoncé en août 1950 qu'elle se retirait de l'Organisation. En l'occurrence, l'attitude de l'Assemblée générale se fondait, dans une grande mesure, sur le fait que la constitution de l'OMS ne renferme aucune disposition concernant le retrait des membres. Plusieurs interprètent ce fait comme une reconnaissance implicite du principe de l'universalité de participation, qui est indispensable à toute action internationale efficace dans le domaine de la santé.

Trois nouveaux membres, l'Espagne, le Japon et la République d'Allemagne, ont été admis par la quatrième Assemblée. La Haute Commission alliée à Bonn et le Quartier général du Commandement suprême pour les Puissances alliées à Tokyo ont donné l'assurance que l'Allemagne et le Japon ont l'entière responsabilité de leurs relations internationales dans le domaine de la santé et par conséquent seront capables de faire honneur à leurs engagements en tant que membres de l'OMS. Après leur admission, les trois pays ont formellement souscrit à la constitution de l'OMS et sont devenus membres réguliers.

Étude du rapport annuel

La quatrième Assemblée a aussi étudié le rapport annuel du directeur général, M. Brock Chisholm, sur les travaux de l'OMS en 1950, et elle a approuvé le programme et le budget de l'année 1952. Le rapport du directeur général passe en revue, par champs d'action, régions et pays, les initiatives de l'OMS en 1950. On y relève qu'une centaine de pays ont bénéficié au cours de l'année de l'aide et des services techniques de l'OMS: renseignements statistiques et épidémiologiques; enquêtes sur la santé; organisation de groupes d'études et de cours de formation; bourses d'études; démonstrations pratiques sur la santé, dans les pays insuffisamment développés, par des équipes de conseillers et de spécialistes. Plusieurs délégations ont exprimé devant l'Assemblée leur reconnaissance pour l'aide et les conseils reçus par leurs pays respectifs, ainsi que leur satisfaction de constater les progrès sensibles réalisés par l'Organisation depuis sa fondation.

Le programme adopté par la quatrième Assemblée pour 1952 constitue le premier programme coordonné en matière de santé internationale. Les frais en seront supportés par le budget ordinaire de l'Organisation, par les fonds supplémentaires que l'OMS s'attend à recevoir comme sa part du programme élargi d'assistance technique des Nations Unies et par les subsides que le FISE placera à la disposition des gouvernements pour les aider à exécuter leurs programmes d'hy-

giène et de bien-être de l'enfance. Le budget ordinaire de l'OMS pour 1952 s'élève au grand total de \$9,077,782, qu'il convient, à toutes fins pratiques, d'estimer à \$7,677,782 si, comme il faut s'y attendre, les membres inactifs ne versent pas leur contribution. Mais ce chiffre même représenterait encore une augmentation de plus de 20 p. 100 sur le budget de 1951.

La quatrième Assemblée a adopté à l'unanimité de nouveaux règlements d'hygiène internationaux. C'est là une de ses plus importantes réalisations. Ces règlements consolident et remplacent de nombreuses conventions internationales visant à prévenir la propagation des maladies contagieuses par les transports maritimes ou aériens. Ils entreront en vigueur le 1er octobre 1952, date à laquelle tous les pays membres deviendront automatiquement liés par ces règlements, à moins que leurs gouvernements n'aient notifié des réserves à l'Organisation dans un délai de neuf mois après l'adoption des règlements par l'Assemblée.

Enfin, l'Assemblée a élu Cuba, la Belgique, le Liban, le Liberia, Ceylan et la Grèce membres du Conseil exécutif pour un mandat de trois ans. Ces pays remplacent l'Afrique du Sud, le Brésil, l'Inde, les Pays-Bas, la Pologne et la Yougoslavie, dont le mandat expire en 1951.

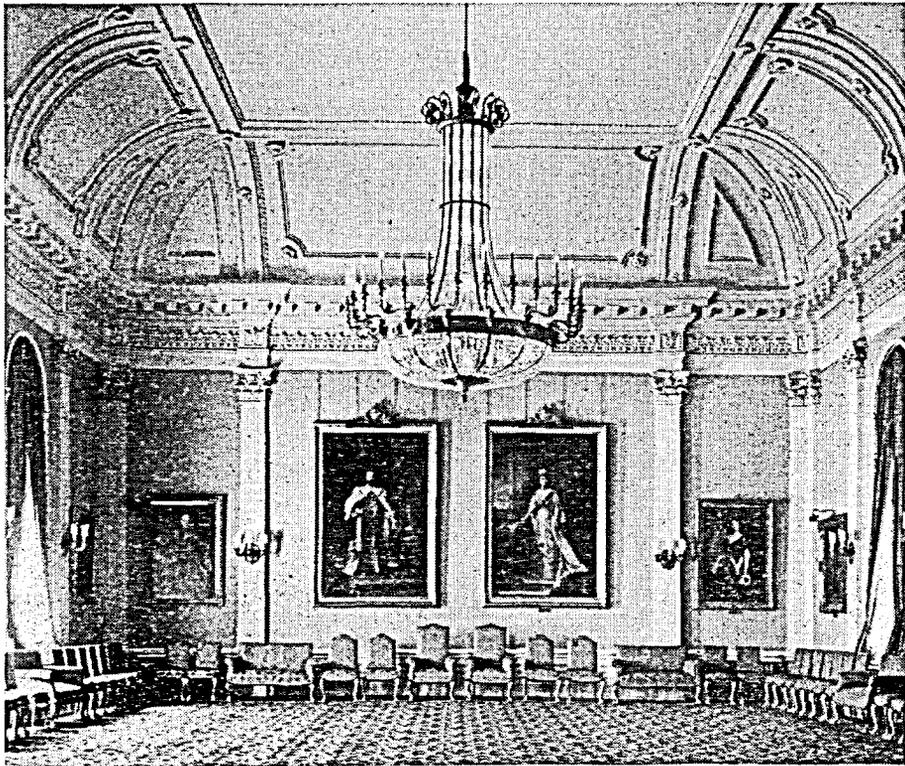


Photo: Capital Press

LUSTRE OFFERT AU CANADA

Pour symboliser l'amitié qui unit les deux pays, le Gouvernement du Royaume-Uni a offert au Canada un lustre de cristal et de bronze qui a été suspendu dans la salle de bal de l'Hôtel du gouvernement à Ottawa. Il pèse une tonne et demie et compte 12,650 pièces de cristal et 80 ampoules. Il a été présenté officiellement le jour de la fête de la reine Victoria par sir Arthur Bromley, du Bureau des relations du Commonwealth, en présence de Leurs Excellences le Gouverneur général et Lady Alexander; il a été accepté au nom du Gouvernement du Canada par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson.

COMITÉ D'ORGANISATION DE LA MARINE MARCHANDE DE L'ATLANTIQUE-NORD

Conformément aux directives que lui avait données le Conseil de l'Atlantique-Nord, le Comité d'organisation de la marine marchande de l'Atlantique-Nord a arrêté les grandes lignes d'un plan de mobilisation des navires océaniques en un seul « pool » et de leur répartition sur une base mondiale en temps de guerre ou de danger de guerre; ce plan comporterait aussi l'établissement, dans ces circonstances, d'un organisme mondial de caractère civil qui prendrait le nom d'Autorité maritime de défense.

L'Autorité s'efforcerait d'assurer l'emploi le plus économique des transports maritimes, et de les faire servir, effectivement et rapidement, aux besoins militaires et civils des pays participants, selon un barème agréé de priorités.

En vertu des principes devant régir l'Autorité maritime de défense, chaque gouvernement participant, en temps de guerre ou de danger de guerre, prendrait sous son autorité tous les navires marchands océaniques battant son pavillon et les mettrait à la disposition d'un pool central, d'où l'affectation aux diverses tâches en serait faite par l'Autorité maritime de défense. En outre, chaque gouvernement veillerait à ce que les navires relevant de lui exécutent les tâches que leur confierait l'Autorité maritime de défense. Les accords entre un gouvernement et ses armateurs relèveraient de la seule compétence nationale de ce gouvernement, mais seraient d'une nature telle que les armateurs, individuellement, n'auraient pas d'intérêt direct dans les résultats financiers des opérations assignées à leurs navires.

Pour assurer le fonctionnement régulier de ce système, on établirait deux bureaux, l'un à Washington et l'autre à Londres, les gouvernements participants ayant tous le droit de se faire représenter dans chacun des deux bureaux. Le pool serait considéré comme un seul organisme, mais le bureau de Washington s'occuperait plus spécialement des transports et des besoins de transports maritimes de l'hémisphère occidental, tandis que le bureau de Londres ferait de même dans l'hémisphère oriental.

Si cette Autorité maritime de défense vient à se créer, on se propose d'inviter les pays non-membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord qui participeraient à l'effort commun, à mettre leurs navires marchands océaniques à la disposition du pool et à devenir membres de l'Autorité maritime de défense.

NOMINATIONS ET MUTATIONS

M. J. B. C. Watkins, de l'ambassade du Canada en U.R.S.S., est affecté aux bureaux d'Ottawa, le 15 mai 1951.

M. A. F. Hart, des bureaux d'Ottawa, est affecté à la légation du Canada en Pologne, le 24 mai 1951.

M. J. A. Dougan, des bureaux d'Ottawa, est affecté à l'ambassade du Canada au Pérou, le 15 mai 1951.

M. K. C. Brown, des bureaux d'Ottawa, est affecté à l'ambassade du Canada à Cuba, le 1er juin 1951.

NOMINATIONS ET DÉPLACEMENTS DE REPRÉSENTANTS D'AUTRES PAYS

Service diplomatique

Nominations

M. le docteur Americo Cruz Fernandez, chargé d'affaires ad interim, ambassade de Cuba, le 1er mai. Il succède à M. Orlando de Lara.

M. José Carlos Ribeiro Campos, attaché commercial, ambassade du Brésil, le 9 mai.

M. le colonel Jack Bollerud, attaché de l'air adjoint, ambassade des États-Unis d'Amérique, le 9 mai.

M. H. Mason Wade, attaché (affaires publiques), ambassade des États-Unis d'Amérique, le 11 mai.

Sir Andrew Jones, C.M.G., conseiller (produits, alimentaires), haut commissariat du Royaume-Uni, le 26 mai.

M. G. H. Bowler, O.B.E., conseiller (pensions militaires), haut commissariat du Royaume-Uni, le 26 mai.

M. le capitaine de vaisseau Elbio G. Amorin, attaché naval, légation de l'Uruguay, le 28 mai.

M. le commander Julio C. Fisas, attaché naval, légation de l'Uruguay, le 28 mai.

Départs

Son Excellence M. G. B. Höller a cessé de remplir les fonctions de ministre du Danemark le 15 mai. En attendant l'arrivée de

son successeur, M. Theodor Schultz, consul du Danemark à Montréal, est chargé d'affaires ad interim.

M. Alois Mohyla, deuxième secrétaire, légation de Tchécoslovaquie, le 1er mai.

M. Caio de Lima Cavalcanti, conseiller commercial, ambassade du Brésil, le 4 mai.

M. Pedro Rocha, attaché commercial, ambassade du Brésil, le 9 mai.

M. Svend Aage Holler, attaché, légation du Danemark, le 15 mai.

M. le lieutenant-colonel Fazil Ciloglu, attaché militaire, ambassade de Turquie, a aussi été nommé attaché naval et attaché de l'air, le 28 avril.

M. Zdenez Roskot, deuxième secrétaire et chargé d'affaires ad interim, légation de Tchécoslovaquie, est parti le 14 mai pour un congé dans son pays. Durant son absence, M. Vaclav Piech est chargé d'affaires ad interim. M. Piech a été promu de troisième à deuxième secrétaire le 1er mai.

M. Eugeniusz Markowski, conseiller et chargé d'affaires ad interim, légation de Pologne, est parti le 24 mai pour une visite dans son pays. Durant son absence, M. Zygfryd Wolniak, deuxième secrétaire, est chargé d'affaires ad interim.

Service consulaire

Émissions d'exequatur

M. José Luis Ceron Ayuso, consul d'Espagne à Montréal, le 30 mai.

M. Horatio Mooers, consul des États-Unis d'Amérique à Saint-Jean, Terre-Neuve, le 30 mai.

Mlle Louise Schaffner, vice-consul des États-Unis d'Amérique à Montréal, le 30 mai.

M. Robert Lacy Smyth, consul général des États-Unis d'Amérique à Vancouver, le 30 mai.

Reconnaissances provisoires

M. Ernest de W. Mayer, consul des États-Unis d'Amérique à Québec, le 4 mai. M. Mayer était auparavant consul à Montréal.

Mlle Dorothy M. Barker, vice-consul des États-Unis d'Amérique à Montréal, le 4 mai.

M. Vernon V. Hukee, vice-consul des États-Unis d'Amérique à Toronto, le 4 mai.

M. Guy Radenac, consul de France à Vancouver, le 5 mai.

M. le docteur Hans Christian Halter, con-

sul de la République fédérale d'Allemagne à Montréal, le 18 mai.

M. Ernesto Anselmo Nogues, consul de l'Argentine à Montréal, le 19 mai.

M. Helmuth Vitzthum von Eckstaedt, consul de la République fédérale d'Allemagne à Ottawa, le 30 mai. Il était auparavant commissaire de commerce adjoint.

M. Werner E. P. Gauthier, vice-consul de la République fédérale d'Allemagne à Montréal, le 30 mai. Il était auparavant commissaire de commerce adjoint à Ottawa.

Départs

M. Marcel Duranthon, consul général de France à Québec, le 10 mai.

M. Hector J. Freytes, vice-consul du Venezuela à Vancouver, le 21 mai.

M. le docteur Francisco Villagran, consul général du Mexique à Montréal, est parti le 2 mai pour un congé dans son pays. Durant son absence, M. Raul R. Spindola, consul, gère le consulat général.

REPRÉSENTANTS DU CANADA AUX RÉUNIONS INTERNATIONALES

(Liste des conférences internationales auxquelles le Canada s'est fait représenter en mai 1951 et de celles auxquelles il pourra participer à l'avenir; les conférences antérieures figurent dans les numéros précédents d'« Affaires extérieures ».)

Commissions et organismes permanents

(Cette liste n'est publiée qu'une fois par an. Dans l'intervalle, seuls les commissions et les organismes permanents de formation récente seront énumérés. Voir dernière liste complète dans « Affaires extérieures » de janvier 1951.)

Conférences du mois de mai 1951

Sixième session de la Commission des stupéfiants (New York), du 10 avril au 25 mai: le colonel C. H. L. Sharman, représentant du Canada à la Commission des stupéfiants.

Sixième session du Conseil d'administration de l'UIT (Genève), du 16 avril au 12 mai. Délégués: M. C. P. Edwards, sous-ministre des Transports (Services de l'Air); M. C. J. Acton, du ministère des Transports.

Réunion du Comité du programme du FISE (New-York), du 30 avril au 4 mai: Mme D. B. Sinclair, du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

Association internationale de la sécurité sociale—Comité d'experts (Genève), le 1er mai: M. J. B. Bundock, de l'ambassade du Canada à La Haye (observateur).

Assemblée consultative du Conseil de l'Europe (Strasbourg), du 5 à 19 mai: l'honorable T. C. Davis, chef de la Mission du Canada à Bonn; M. A. J. Andrews, de la Mission du Canada à Bonn (observateurs).

Sixième session de la Commission de statistique du Conseil économique et social (New-York), du 7 au 18 mai: M. H. Marshall, statisticien du Dominion.

Quatrième session de la Commission de l'industrie charbonnière de l'OIT (Genève), du 7 au 19 mai. Représentants de l'État: MM. H. S. Johnstone et L. MacKinnon, du ministère du Travail. Représentants des patrons: M. J. A. Brusset, de la West Canadian Collieries Ltd., Alberta; M. J. M. Davidson, de la Lethbridge Collieries Ltd., Alberta. Représentants des ouvriers: M. R. Livett, de

la United Mine Workers of America, Calgary; M. F. Jenkins, de la United Mine Workers of America, Glace-Bay (N.-E.)

Troisième session de la Commission des finances publiques du Conseil économique et social (New-York), du 7 au 16 mai. Représentant: M. A. K. Eaton, du ministère des Finances.

Quatrième Assemblée mondiale de la santé—OMS (Genève), depuis le 7 mai. Chef de la délégation: le docteur E. A. McCusker, député et adjoint parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Suppléants: le docteur Pierre Gauthier, député; le docteur F. D. Mott, sous ministre de la Santé, Regina. Conseillers: le docteur J. B. Bundock, de l'ambassade du Canada à La Haye; M. N. F. H. Berlis, de la délégation permanente du Canada auprès du Bureau européen des Nations Unies à Genève; Mlle E. MacCallum, du ministère des Affaires extérieures.

Commission des questions économiques, de l'emploi et du développement économique du Conseil économique et social (New-York), du 14 au 25 mai. M. H. Wolfson, délégué suppléant, et M. S. D. Pollock, conseiller, du ministère des Finances.

Comité du programme du FISE (New-York), les 17 et 18 mai: Mme D. B. Sinclair, du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

Comité de coordination pour l'uniformisation des cartes aériennes (Londres), du 20 au

27 mai: M. B. W. Waugh, du ministère des Mines et des Relevés techniques.

Comité permanent anglo-canadien pour le commerce et les affaires économiques (Ottawa), du 21 au 25 mai. Chef de la délégation: M. W. F. Bull, sous-ministre du Commerce. M. J. G. Taggart, du ministère de l'Agriculture; MM. J. J. Deutsch et D. H. Fullerton, du ministère des Finances; M. A. F. W. Plumtre, du ministère des Affaires extérieures; MM. D. Harvey, C. M. Ibister et G. Smith, du ministère du Commerce.

Conseil d'administration du FISE (New-York), du 22 au 25 mai: Mme D. B. Sinclair, du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

Réunion de la Commission des produits-OAA (Rome), le 22 mai: M. W. Van Vliet, de la légation du Canada à Copenhague.

Association australienne et néo-zélandaise pour l'avancement de la science (Brisbane), du 23 au 30 mai: M. L. E. Howlett, du Conseil national de recherches.

Conférence du plan pour l'assouplissement du commerce avec les Antilles britanniques (Ottawa), du 25 au 29 mai. M. A. H. New-

man, du ministère du Commerce; M. R. G. C. Smith, du haut commissariat du Canada à Londres; M. M. B. Palmer, commissaire de commerce du Canada à la Jamaïque; M. T. C. Major, commissaire de commerce du Canada à Port-d'Espagne.

Cent quinzième session du Conseil d'administration de l'OIT-Commissions et comités-(Genève), le 28 mai: M. N. F. H. Berlis, de la délégation permanente du Canada auprès du Bureau européen des Nations Unies à Genève.

Comité économique franco-canadien (Ottawa), du 29 au 31 mai. M. M. W. Sharp, sous-ministre adjoint du Commerce, M. J. J. Deutsch, du ministère des Finances; MM. A. F. W. Plumtre et J. Léger, du ministère des Affaires extérieures; MM. C. M. Ibister, H. A. Gilbert, J. P. Manion, R. W. Rosenthal et M. Schwarzman, du ministère du Commerce. Secrétaire: M. P. Pelletier, du Bureau du Conseil privé.

Conférence sur la défense passive (Bruxelles), depuis le 31 mai: le docteur E. A. McCusker, député et adjoint parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (observateur).

Conférences de juin et juillet

(La mention d'une conférence ou d'un congrès dans la liste ci-dessous signifie seulement que le Gouvernement canadien a été invité à y participer. Il ne s'ensuit pas que l'invitation a été ou sera acceptée.)

Première session de la Commission pour l'amélioration des statistiques nationales (Washington), du 2 au 8 juin.

Cinquième session de l'Assemblée de l'OACI (Montréal), le 5 juin.

Trente-quatrième session de la Conférence de l'OIT (Genève), du 6 au 30 juin.

Vingt-sixième session du Conseil exécutif de l'UNESCO (Paris), du 7 au 16 juin.

Congrès international des actuaires (Scheveningen), du 7 au 13 juin.

Commission internationale de police criminelle (Lisbonne), du 11 au 15 juin.

Quatrième session de la Commission du recensement des Amériques en 1950 (Washington), du 11 au 15 juin.

Douzième session du Conseil de l'OAA (Rome), du 11 au 25 juin.

Conférence du Président sur la sécurité de la route (Washington), du 13 au 15 juin.

Quinzième Conférence sur la faune et la flore (Ottawa), les 15 et 16 juin.

Treizième Congrès international de médecine et de pharmacie militaires (Paris), du 17 au 23 juin.

Sixième session de la Conférence générale de l'UNESCO (Paris), du 18 juin au 11 juillet.

Réunion du Comité des spécialistes de l'UNESCO pour les droits d'auteur (Paris), le 18 juin.

Quatorzième Conférence de l'Office international de documentation de médecine militaire (Vichy), les 24 et 25 juin.

Conférence de plénipotentiaires-Convention relative aux réfugiés et Protocole relatif aux apatrides (Genève), le 2 juillet.

Neuvième Conférence internationale de l'organisation scientifique (Bruxelles), du 5 au 11 juillet.

Conférence des arpenteurs du Commonwealth (Londres), du 9 au 20 juillet.

Assemblée générale de l'Union internationale de physique pure et appliquée (Copenhague), du 10 au 14 juillet.

Quatrième Congrès international de la mer (Ostende), du 20 au 22 juillet.

Treizième session du Conseil économique et social (Genève), le 30 juillet.

Sixième conférence internationale sur les embarcations de sauvetage (Ostende), en juillet.

Institut international de la soudure (Londres), en juillet.

Conseil de l'Atlantique-Nord (Rome), en juillet.

ACCORDS INTERNATIONAUX CONCLUS PAR LE CANADA

MULTILATÉRAUX

Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce — Liste V de l'annexe A au Protocole de Torquay, signé par le Canada à New-York le 7 mai 1951.

Troisième Protocole additionnel, complémentaire à l'Accord, signé à Bruxelles, le 5 décembre 1947, sur la résolution des conflits portant sur les avoirs allemands ennemis, au premier Protocole, signé à Bruxelles, le 3 février 1949, et au second Protocole, signé à Bruxelles, le 10 mai 1950, additionnels à cet Accord. — Signé à Bruxelles le 24 janvier 1951.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Échange de lettres concernant le renouvellement de l'arrangement de 1942 relatif à l'échange de main-d'oeuvre et de machines agricoles, signées à Ottawa les 15 et 16 mars 1951.

Échange de notes constituant un accord relatif à la Coordination de la défense passive, signées à Washington le 27 mars 1951.

OACI

Accord relatif au siège de l'Organisation de l'aviation civile internationale, signée à Montréal le 14 avril 1951.

SUÈDE

Accord tendant à éviter les doubles impositions et à établir des règles d'assistance réciproque en matière d'impôt sur le revenu, signé à Ottawa le 6 avril 1951.

TURQUIE

Échange de notes constituant un accord relatif à la délivrance de visas pour plusieurs passages aux représentants diplomatiques et aux fonctionnaires. Note canadienne signée à Ottawa le 9 février 1951.

PUBLICATIONS

(A se procurer chez l'Imprimeur du Roi.)

Le corps diplomatique et les représentants consulaires à Ottawa, le 15 mai.

Recueil des Traités 1951, N° 6: Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce—Liste V de l'annexe A au Protocole de Torquay, signé par le Canada à New-York le 7 mai 1951 (prix: 25c.). Textes anglais et français.

Recueil des Traités 1950, N° 3: Traité entre le Canada et les États-Unis d'Amérique concernant la dérivation des eaux du Niagara, signé à Washington le 27 février 1950 (prix: 15c.). Textes anglais et français.

Recueil des Traités 1949, N° 14: Accord relatif au transport aérien entre le Canada et les États-Unis d'Amérique, signé à Ottawa le 4 juin 1949 (prix: 10c.). Texte français.

Recueil des Traités 1948, N° 4: Accord entre le Canada et la Nouvelle-Zélande tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir la fraude fiscale en matière d'impôt sur le revenu, signé à Ottawa le 12 mars 1948 (prix: 10c.). Texte français.

Recueil des Traités 1948, N° 13: Échange de notes entre le Canada et le Venezuela portant renouvellement du Modus Vivendi commercial du 26 mars 1941 modifié le 13 juin 1947, signées à Caracas le 5 mai 1948 (prix: 10c.). Texte français.

Recueil des Traités 1947, N° 18: Échange de notes entre le Canada et le Venezuela renouvelant et modifiant le Modus Vivendi commercial du 26 mars 1941, signées à Caracas le 13 juin 1947 (prix: 10c.). Texte français.

Recueil des Traités 1947, N° 30: Échange de notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique portant accord sur l'attribution de voies de radiodiffusion, signées à Washington les 8 janvier et 15 octobre 1947 (prix: 10c.). Texte français.

Recueil des Traités 1946, N° 13: Convention relative à la pêche dans les Grand lacs entre le Canada et les États-Unis d'Amérique, signée à Washington le 2 avril 1946 (prix: 10c.). Texte français.

Recueil des Traités 1945, N° 31: Accord financier entre le Canada et les Indes Néerlandaises, signé à Ottawa le 9 octobre 1945 (prix: 10c.). Texte français.

DÉCLARATIONS ET DISCOURS

On peut obtenir de la Division de l'Information du ministère des Affaires extérieures, Ottawa (Canada), les textes suivants qui sont diffusés tant au Canada qu'à l'étranger:

Canada and United States: Neighbors and Allies, discours de M. Escott Reid, sous-secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures, prononcé à la séance d'ouverture de la Conférence des affaires canado-américaines, à l'Université du Maine, le 19 avril 1951 (N° 51/16).

Communism and the Peace Campaign, allocution de M. L. B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, prononcée devant la Chambre de commerce et le Club Kiwanis de la ville et du district de Sudbury, le 20 avril 1951 (N° 51/17).

Some Thoughts about Canadian-American

Relations, extrait d'un discours prononcé par M. Hume Wrong, ambassadeur du Canada aux États-Unis, devant la *St. George's Society* de Baltimore, le 23 avril 1951 (N° 51/18).

Canada-United States Relations, discours de M. L. B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, devant le Club Kiwanis d'Ottawa, le 27 avril 1951 (N° 51/19).

Une déclaration sur la politique étrangère du Canada, faite par M. L. B. Pearson à la Chambre des communes, le 7 mai 1951 (N° 51/20).

DOCUMENTS DES NATIONS UNIES SUR DES SUJETS D'ACTUALITÉ*

a) Documents photocopiés:

Rapport sur l'économie mondiale 1949-1950 (Édition préliminaire préparée par le Secrétariat); le 29 janvier 1951; document E/1910; 461 pp.

a) *Étude de la situation économique de l'Afrique*; le 5 février 1951; document E/1910/Add. 1; 266 pp.

b) *Étude de la situation économique du Moyen-Orient*; le 31 janvier 1951; document E/1910/Add. 2; 154 pp.

Programme élargi d'assistance technique—Deuxième rapport du Bureau de l'Assistance technique au Comité de l'Assistance technique; le 24 janvier 1951; document E/1911; 101 pp.

Situation des survivants des camps de concentration (Rapport du Secrétaire général sur l'état de la question); le 17 mars 1951; document E/1915; 58 pp.

Rapport de la Commission des questions sociales au Conseil économique et social (septième session); le 14 avril 1951; document E/1982, E/CN.5/254; 107 pp.

Commission économique pour l'Amérique latine, juin 1948 - mars 1951 (Exposé préparé par le Secrétaire exécutif); le 15 mars

1951; document E/AC.34/6; 71 pp.

Commission économique pour l'Europe, mai 1947 - février 1951 (Exposé préparé par le Secrétaire exécutif); le 6 avril 1951; document E/AC.34/12.

Commission économique pour l'Europe (Sixième session)—Rapports des comités à la Commission sur leur activité pendant l'année écoulée et note du Secrétaire exécutif; le 24 avril 1951; document E/ECE/127; rapports A - H.

Participation des femmes aux fonctions et services publics (Rapport du Secrétaire général); le 23 janvier 1951; document E/CN.6/158; 10 pp.

Rapport sur l'administration de la zone anglo-américaine du territoire libre de Trieste pour la période du 1er janvier au 31 décembre 1950 (Présenté par le général de division T. S. Airey, MCMG., CB., CBE., Commandant de la Zone anglo-américaine du territoire libre de Trieste); le 29 mars 1951; document S/2062; 45 pp.

Décisions prises et résolutions adoptées par le Conseil de sécurité pendant l'année 1950 (Recueil établi par le Département des affaires du Conseil de sécurité); le 1er février 1951; document S/INF.4; 27 pp.

* On peut se procurer les documents imprimés à la Ryerson Press (299 ouest, rue Queen, Toronto), agent de vente des publications des Nations Unies au Canada. Les documents photocopiés ne sont fournis que par le Secrétariat des Nations Unies, Lake-Success (New-York), contre abonnement annuel. Publications et documents peuvent être consultés aux bibliothèques dont la liste apparaît à la page 395 du numéro de septembre d' "Affaires extérieures".

REPRÉSENTANTS DU CANADA À L'EXTÉRIEUR

(Cette liste paraît maintenant trimestriellement.)

Allemagne.....	Chef de la mission militaire à Berlin.	Berlin (Commonwealth House, 40 Johannesberger Strasse).
	Chef de la mission à Bonn.....	Bonn (14 Zittelmanstrasse).
	Consul.....	Francfort (145 Fuerstenberger Strasse).
Argentine.....	Ambassadeur.....	Buenos-Aires (Bartolomé Mitre, 478).
Australie.....	Haut commissaire.....	Canberra (State Circle).
	Conseiller commercial.....	Melbourne (83 William Street).
	Conseiller commercial.....	Sydney (City Mutual Life Building).
Belgique.....	Ambassadeur.....	Bruxelles (46, rue Montoyer).
Brésil.....	Ambassadeur.....	Rio-de-Janeiro (Avenida Presidente Wilson, 165).
	Consul et Commissaire de commerce	Sao-Paulo (Edificio Alois, rua 7 de Abril, 252).
Chili.....	Ambassadeur.....	Santiago (Bank of London and South America Building).
Chine.....	Consul général.....	Changhai (27 The Bund).
Colombie.....	Commissaire de commerce.....	Bogota (Edificio Colombiana de Seguros).
Congo Belge.....	Commissaire de commerce.....	Léopoldville (Casier postal N° 373).
Cuba.....	Ambassadeur.....	La Havane (Avenida de las Misiones N° 17).
Danemark.....	Ministre.....	Copenhague (Osterbrogade 26).
Egypte.....	Commissaire de commerce.....	Le Caire (Osiris Building, Sharia Walda, Kasr-el-Doubara).
Espagne.....	Commissaire de commerce.....	Madrid (Avenida José Antonio, 70).
États-Unis.....	Ambassadeur.....	Washington (1746 Massachusetts Ave.).
	Consul.....	Boston (532 Little Building).
	Consul général.....	New-York (620 Fifth Avenue).
	Consul général.....	Chicago (Daily News Building).
	Vice-consul honoraire.....	Portland, Maine (503, 120 Exchange Street).
	Consul.....	Détroit (1035 Penobscot Building).
	Consul général.....	San-Francisco (400 Montgomery St.).
	Commissaire de commerce.....	Los-Angeles (Associated Realty Building).
Finlande.....	Ministre.....	Stockholm (Strandvagen 7-C).
France.....	Ambassadeur.....	Paris (72, avenue Foch).
Grèce.....	Ambassadeur.....	Athènes (31, boulevard de la Reine Sophie).
Guatemala.....	Commissaire de commerce.....	Guatemala (20 sud, Quatrième avenue).
Hong-Kong.....	Commissaire de commerce.....	Hong-Kong (Hong Kong Bank Building).
Inde.....	Haut commissaire	Nouvelle-Delhi (4 Aurangzeb Road).
	Secrétaire commercial suppléant	Bombay (Gresham Assurance House).
Islande.....	Ministre.....	Oslo (Fridtjof Nansens Plass 5).
Irlande.....	Ambassadeur.....	Dublin (92 Merrion Square West).
Italie.....	Ambassadeur.....	Rome (Via Saverio Mercadante, 15).

Jamaïque.....	Commissaire de commerce.....	Kingston (Canadian Bank of Commerce Chambers).
Japon.....	Chef de la mission de liaison.....	Tokyo (16 Omote-Machi, 3 Chome, Minato-Ku).
Luxembourg.....	Ministre.....	Bruxelles (Ambassade du Canada).
Mexique.....	Ambassadeur.....	Mexico (Paseo de la Reforma N° 1).
Norvège.....	Ministre.....	Oslo (Fridtjof Nansens Plass 5).
Nouvelle-Zélande.....	Haut commissaire.....	Wellington (Government Life Insurance Building).
Pakistan.....	Haut commissaire.....	Karachi (Hôtel Métropole).
	Commissaire de commerce par intérim.....	Karachi (The Cotton Exchange, McLeod Road).
Pays-Bas.....	Ambassadeur.....	La Haye (Sophialaan 1A).
Pérou.....	Ambassadeur.....	Lima (Edificio Boza, Plaza San Martin).
Philippines.....	Consul général et commissaire de commerce.....	Manille (Tuason Building, 8-12 Escolta).
Pologne.....	Chargé d'affaires.....	Varsovie (Hôtel Bristol).
Portugal.....	Consul général suppléant et commissaire de commerce.....	Lisbonne (Rua Rodrigo da Fonseca, 103).
Royaume-Uni.....	Haut commissaire.....	Londres (Canada House).
	Commissaire de commerce.....	Liverpool (Martins Bank Building).
	Commissaire de commerce.....	Glasgow (200 St. Vincent Street).
	Commissaire de commerce.....	Belfast (36 Victoria Square).
Singapour.....	Commissaire de commerce suppléant.....	Singapour (Pièce D-5, Union Building).
Suède.....	Ministre.....	Stockholm (Strandvagen 7-C).
Suisse.....	Ministre.....	Berne (Thunstrasse 95).
Tchécoslovaquie.....	Chargé d'affaires.....	Prague 2 (Krakowska 22).
Trinidad.....	Commissaire de commerce.....	Port-d'Espagne (43 St. Vincent Street).
Turquie.....	Ambassadeur.....	Ankara (11, Ayranci Baglari, Kavaklidere).
	Secrétaire commercial.....	Istamboul (Istiklal Caddesi, Kismet Han N° 3/4, Beyoglu).
Union Sud-Africaine.....	Haut commissaire.....	Pretoria (4, Barclays Bank Building).
	Commissaire de commerce.....	Cape-Town (Grand Parade Centre Building, Adderley Street).
	Commissaire de commerce.....	Johannesburg (Mutual Building).
U.R.S.S.....	Chargé d'affaires par intérim.....	Moscou (23 Starokonyushny Pereulok).
Venezuela.....	Consul général.....	Caracas (8° Peso, Edificio America).
Yougoslavie.....	Ministre.....	Belgrade (Sv. Markovica 20).
	Chargé d'affaires par intérim.....	
Nations Unies.....	Délégué permanent.....	New-York (Pièce 504, 620 Fifth Avenue).
	Délégué permanent.....	Genève (La Pelouse, Palais des Nations).
OECE*.....	Représentant.....	Paris 16e (a/s Ambassade du Canada).

*Organisation européenne de coopération économique.

SERVICE INTERNATIONAL DE RADIO-CANADA

ÉMISSIONS QUOTIDIENNES SUR ONDES COURTES

Horaire en vigueur en juillet et août 1951 (sujet à changements)

Heure du méridien de Greenwich			Letres d'appel
EUROPE			
1630-1645	Allemand	Tous les jours	CKNC et CKCS
2000-2032		"	CKNC et CKCS
2315-2330		Lundi au vendredi	CKCS et CHOL
1700-1730	Anglais	Tous les jours	CKNC et CKCS
1845-1900		"	CKNC et CKCS
2230-2300		"	CKCS et CHOL
1940-2000	Danois	"	CKNC et CKCS
1445-1530	Finlandais	Dimanche	CKNC et CKCX
1745-1815	Français	Tous les jours	CKNC et CKCS
2130-2200		"	CKCS et CHOL
1645-1700	Hollandais	"	CKNC et CKCS
1815-1845		"	CKNC et CKCS
2030-2045	Italien	"	CKNC et CKCS
2045-2100		"	CKCS
1920-1940	Norvégien	"	CKNC et CKCS
1415-1445	Russe	"	CKNC et CKCX
2100-2130		"	CKCS et CHOL
1530-1545	Suédois (pour la Finlande)	Dimanche	CKNC et CKCX
1900-1920		Tous les jours	CKNC et CKCS
1600-1630	Tchèque et slovaque	"	CKNC et CKCX
1730-1745		"	CKNC et CKCS
2200-2230		"	CKCS et CHOL
2300-2330		Samedi et dimanche	CKCS et CHOL

NATIONS UNIES

Le Service International de Radio-Canada met ses organes de transmission à la disposition des Nations Unies aux heures suivantes:

1400-1415		Lundi au vendredi	CKNC et CKCX
1445-1530		" "	CKNC et CKCX



AFFAIRES EXTÉRIEURES

Volume 3

Juillet 1951

N° 7

	PAGE
La crise coréenne.....	234
Les élections générales en France.....	238
La communauté nord-atlantique.....	241
La Commission royale et les relations culturelles du Canada avec l'étranger	245
Association pour la défense de la liberté.....	249
Le Fonds international des Nations Unies pour le secours à l'enfance.....	254
Les Affaires extérieures au Parlement: Déclarations sur la politique du gouvernement.....	257
Le Canada et les Nations Unies.....	270
Nominations et mutations.....	273
Nominations et déplacements de représentants d'autres pays.....	273
Représentants du Canada aux réunions internationales.....	274
Publications courantes	275
Déclarations et discours.....	276
Documents des Nations Unies sur des sujets d'actualité.....	276

Sous le titre *Affaires extérieures*, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international. Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: UN DOLLAR par année (étudiants: 50c.) franco. Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur du Roi, Ottawa (Canada).

Ministère des Affaires extérieures
Ottawa, Canada

LA CRISE COREENNE

Espoir de trêve à proximité du 38e parallèle

DANS UNE ALLOCUTION qu'il prononçait à Ottawa le 1er juin devant l'Association canadienne pour les Nations Unies, le Secrétaire général des Nations Unies a exprimé une opinion qui a été favorablement accueillie par un grand nombre de journaux canadiens. M. Lie a déclaré ce qui suit:

Je pense qu'il est temps de faire un nouvel effort pour mettre fin aux combats de Corée. Au point où en sont les choses, les forces des Nations Unies ont repoussé l'agression et refoulé l'agresseur au delà du 38e parallèle.

Si une suspension d'armes intervenait aux environs du 38e parallèle, le but principal des résolutions du Conseil de sécurité des 25 et 27 juin et du 7 juillet serait atteint, à condition que la trêve fût suivie d'une restauration de la paix et de la sécurité dans cette région.

Le lendemain, le secrétaire d'Etat des États-Unis évoquait aussi cet aspect du problème coréen devant la Commission sénatoriale mixte des forces armées et des relations étrangères, chargée d'enquêter sur la révocation du général McArthur comme commandant en Extrême-Orient. En réponse à certaines questions qui lui furent posées au sujet des objectifs des Nations Unies en Corée, M. Acheson a rappelé que les buts militaires consistaient à repousser l'attaque armée et à rétablir la paix et la sécurité dans cette région. Il a poursuivi en ces termes: « On ne pourra pas rétablir la paix et la sécurité tant qu'il se trouvera de l'autre côté du parallèle des gens prêts à livrer combat... Si l'agression cessait et si l'on nous donnait l'assurance qu'elle ne reprendra pas... je crois qu'il serait alors vraiment possible d'en arriver à stabiliser la situation. »

Le même jour, le commandant de la VIIIe Armée en Corée publiait une déclaration ainsi conçue:

Ayant une fois de plus refoulé les unités ennemies hors de la Corée du Sud, — sauf celles qui se trouvent dans l'ancienne région frontière située à l'ouest de l'Imjin, — la VIIIe Armée a donc terminé la phase du combat qui consiste à poursuivre l'ennemi. La VIIIe Armée continuera cependant d'enrayer l'agression injustifiée de l'ennemi contre la Corée du Sud et, si elle le juge nécessaire et avantageux, elle pénétrera dans la Corée du Nord afin de déjouer les menaces d'agression.

Le 8 juin, M. Lie déclara devant l'Association des correspondants des Nations Unies qu'il était heureux de l'accueil fait par les délégués des Nations Unies à ce qu'il avait dit à Ottawa en faveur de la négociation d'une trêve à proximité du 38e parallèle.

Il ajouta:

Or, une trêve ne saurait être le fait d'une décision unilatérale. Je ne sais pas que l'autre camp se soit prononcé sur la question.

Nous ne connaissons pas les intentions des Nord-Coréens et de ceux qui les appuient. Nous ne savons pas encore s'ils acceptent ou s'ils repoussent l'idée d'une trêve. Dans ces circonstances, on se demande ce que les Nations Unies pourraient faire de plus pour mettre fin au combat.

C'est là une question qu'il appartient aux gouvernements membres de régler. Je sais qu'ils confèrent actuellement sur la situation et j'ai eu moi-même à ce sujet plusieurs entretiens avec certains délégués.

Proposition de paix de M. Malik

Le premier indice de l'attitude des communistes à l'égard du vœu exprimé par les nations occidentales de conclure une trêve aux environs du 38e parallèle s'est manifesté dans une allocution radiophonique des Nations Unies prononcée le 23 juin par le délégué permanent de l'U.R.S.S. auprès de l'ONU. Après s'être livré à la diatribe ordinaire contre les nations occidentales, M. Malik a déclaré ce qui suit:

L'Union soviétique continuera à lutter pour raffermir la paix et éviter une nouvelle guerre mondiale. Les peuples de l'Union soviétique sont d'avis qu'il est possible de défendre la cause de la paix.

Les peuples soviétiques estiment en outre que le problème le plus épineux de l'heure — le conflit armé en Corée — pourrait également se régler.

Il faudrait, pour cela, que les parties en cause soient disposées à s'acheminer vers un règlement pacifique de la question coréenne. Les peuples soviétiques estiment que les belligérants devraient tout d'abord entamer des pourparlers en vue d'une trêve et d'un armistice stipulant que les forces militaires des deux parties se retireraient du 38e parallèle.

Une telle mesure est-elle possible? Je le crois, pourvu que l'on souhaite sincèrement la fin du combat sanglant qui se poursuit en Corée.

J'estime que ce n'est vraiment pas payer trop cher la restauration de la paix en Corée.

La réponse officielle du Gouvernement des États-Unis à la proposition de M. Malik a été formulée le même jour dans la déclaration suivante du Département d'Etat:

Si les paroles de M. Malik signifient que les communistes sont maintenant disposés à mettre fin à l'agression en Corée, nous sommes prêts, comme nous l'avons toujours été, à faire notre part pour arrêter les hostilités et empêcher qu'elles ne se déclenchent de nouveau.

Mais la teneur du discours de M. Malik soulève à nouveau la question de savoir s'il s'agit d'autre chose que de propagande. S'il s'agit d'autre chose que de propagande, nous disposons des moyens nécessaires pour négocier la fin du conflit.

Sans mentionner directement M. Malik ou sa proposition, le Président Truman a parlé d'un règlement en Corée dans une allocution qu'il a prononcée, le 25 juin, à l'occasion du premier anniversaire de la guerre de Corée. Il a déclaré notamment:

Nous sommes prêts à participer à un règlement pacifique en Corée. Mais il faudra que ce soit un règlement véritable mettant définitivement fin à l'agression et assurant la paix et la sécurité à la région et au vaillant peuple de Corée.

En Corée, comme dans le reste du monde, nous devons être prêts à prendre toutes les mesures vraiment propres à nous rapprocher de la paix mondiale, mais nous devons éviter comme la peste toute action irréfléchie qui comporterait d'inutiles risques de guerre mondiale ainsi que tout geste pusillanime qui favoriserait l'agression.

Déclaration de M. Lie

Le Secrétaire général des Nations Unies, qui se trouvait en Norvège au moment du discours radiodiffusé de M. Malik, a immédiatement publié la déclaration suivante:

Au cours des dernières semaines, les porte-parole autorisés de plusieurs des gouvernements dont les troupes participent à l'action des Nations Unies en Corée, et moi-même, à titre de secrétaire général, avons exprimé l'espoir qu'une trêve pourrait être conclue en Corée aux environs du 38e parallèle. M. Jacob A. Malik, sous ministre des Affaires étrangères et délégué de l'URSS, vient d'exprimer le même espoir.

Les troupes des Nations Unies ont combattu en Corée afin de maintenir la paix et la sécurité aux termes de la Charte des Nations Unies. Depuis le début, les Nations Unies ont clairement et souvent souligné que le premier pas vers le rétablissement de la paix en Corée doit être une cessation des hostilités. Une telle trêve ne doit comporter que les dispositions militaires nécessaires pour arrêter le combat et assurer qu'il ne reprendra pas.

Je conseille fortement qu'on entame au plus tôt des négociations en vue d'une trêve.

Si l'on réussit à faire la trêve, les questions politiques relatives au rétablissement de la paix et de la sécurité en Corée pourront alors être discutées de façon appropriée par les organismes compétents des Nations Unies.

On semble avoir eu l'impression, dans la plupart des capitales de l'Ouest, que la première chose à faire pour mettre fin au conflit coréen était d'étudier minutieusement la déclaration de M. Malik. Le Premier ministre du Canada, M. Louis St-Laurent, donna aux députés l'assurance qu'« on examinait soigneusement le texte de la déclaration et que rien n'indiquait qu'on la repousserait ». « Nous l'examinerons, ajouta-t-il, dans l'espoir sincère, du moins de notre part, qu'elle donnera quelque résultat ». De son côté, le secrétaire d'État canadien aux Affaires extérieures formula à Londres le commentaire suivant: « Si la déclaration de M. Malik frayait vraiment la voie à des ouvertures de Moscou, nous devrions en tirer le meilleur parti possible. Si l'U.R.S.S. veut mettre fin au conflit coréen à des conditions qu'il nous sera possible d'accepter, nous devons certainement donner suite à cette intention ». Il précisa que la déclaration de M. Malik contenait des ambiguïtés et rappela que certaines déclarations russes sur des questions de ce genre avaient déjà, par le passé, mis les occidentaux sur une fausse piste. « Ce serait pourtant, ajouta-t-il, une grande erreur d'exclure cette proposition sans chercher à en connaître le sens exact. »

Le 25 juin, la radio de Pékin citait un éditorial du *Journal du Peuple* déclarant que le peuple chinois approuvait sans réserve la proposition de M. Malik concernant la cessation des hostilités en Corée. L'éditorial poursuivait en ces termes: « L'Amérique est de nouveau mise à l'épreuve et nous verrons si elle accepte les leçons du passé et si elle consent à régler la question coréenne d'une façon pacifique... Il est évident que les États-Unis sont désormais incapables d'étendre la guerre comme ils le souhaiteraient. S'ils sont disposés à mettre fin aux hostilités, ils devraient se rallier sur-le-champ aux mesures justes et raisonnables tendant au règlement pacifique du problème coréen, qu'ont proposées à plusieurs reprises la République populaire de Chine, l'Union soviétique et les autres peuples qui veulent la paix. »

Les principales puissances qui participent à la guerre de Corée semblaient disposées à cesser la lutte à son point de départ, mais certains Coréens n'étaient pas de cet avis. A preuve, ces paroles du Président de la République de Corée:

Toute proposition de trêve excluant la réunification complète de la péninsule coréenne sera inacceptable. C'est là notre première condition. Si nous ne participons pas à toutes les discussions relatives à la Corée, elles seront vaines.

Les troupes des Nations Unies continuent d'avancer

L'avance des Nations Unies au delà du 38^e parallèle s'est poursuivie au cours du mois de juin, plus lentement toutefois que pendant la seconde moitié de mai, lorsqu'une contre-offensive brusquée arrêta une importante attaque chinoise et porta les armées de l'Organisation mondiale jusqu'aux positions qu'elles occupaient au delà du parallèle, lors de l'offensive du printemps déclenchée par l'ennemi le 22 avril. Au cours du mois de juin, les troupes des Nations Unies ont occupé l'importante région du « triangle de fer », comprise entre Pyong-yang au nord, Chorwon

à l'ouest et Kumhwa à l'est. Vers la fin du mois, elles sont entrées dans Kaesong, dernier avant-poste important qui restait à l'ennemi au sud du 38e parallèle. Le front des Nations Unies courait dès lors du 38e parallèle sur la côte occidentale jusqu'à une trentaine de milles à l'intérieur de la Corée du Nord, puis se prolongeait vers la côte orientale.

Exposé de la politique commerciale du Canada à l'égard de la Chine

Par sa résolution du 18 mai 1951, l'Assemblée générale recommandait à tous les États d'interdire l'envoi de matériel de guerre à la Corée du Nord et à la Chine et de présenter un rapport dans les trente jours sur les mesures prises dans ce sens. Le 16 juin, le représentant permanent suppléant du Canada auprès des Nations Unies, M. J. W. Holmes, a présenté le rapport du Gouvernement canadien, où il était dit entre autres choses:

Les restrictions à l'exportation recommandées par la résolution étant moins sévères que celles qui ont déjà été imposées par le Gouvernement canadien, il n'y a pas lieu de modifier les règlements du Canada concernant les exportations.

Depuis l'ouverture des hostilités en Corée, le Canada n'a expédié en Corée du Nord ou en Chine ni armes, ni munitions, ni matériel de guerre. Le 9 décembre 1950, à la suite de l'intervention dans la guerre coréenne des troupes de la Chine communiste, le Gouvernement canadien a élargi le cadre de sa réglementation des exportations de façon à rendre obligatoire l'obtention de permis particuliers pour l'exportation de toute marchandise, quelle qu'elle soit, vers la Chine, Hong-Kong, Macao ou la Corée du Nord.

Les permis sont refusés, non seulement pour les exportations vers les territoires relevant du Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine et des autorités nord-coréennes, lorsqu'il s'agit d'armes, de munitions et de matériel de guerre, de matières nucléaires, de pétrole, de matériel de transport d'importance stratégique ou d'articles servant à la fabrication d'armes, de munitions et de matériel de guerre, ainsi que le veut la résolution de l'Assemblée générale, mais ces permis sont également refusés dans le cas de nombreux autres produits réputés d'intérêt stratégique.

Le Gouvernement canadien veillera scrupuleusement à prévenir toute infraction aux règlements sur les exportations adoptés par les autres pays en conformité de la résolution et il coopérera pleinement avec les autres États à l'application de l'embargo.

Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures a nettement défini l'attitude du Gouvernement canadien en ce qui concerne les relations commerciales avec la République populaire de Chine, lors d'un dîner offert le 5 juin par la ville de Toronto aux exposants étrangers de la Foire internationale du Canada. M. Pearson a déclaré que, malgré le semblant de justification que nous offrirait l'intervention agressive du Gouvernement de Pékin dans le conflit coréen, nous avons de bonnes raisons de ne pas rompre toutes relations avec la Chine. Il a résumé son opinion de la façon suivante:

Je suis d'avis que notre politique commerciale à l'égard de la Chine ne doit pas devenir plus rigoureuse que ne l'est, dans l'ensemble, notre politique étrangère à son endroit, et que nous ne devons pas chercher à interdire absolument tout commerce avec ce pays, à moins que l'attitude de son gouvernement ne nous laisse pas le choix.

LES ÉLECTIONS GÉNÉRALES EN FRANCE

POUR LA PREMIÈRE FOIS depuis novembre 1946, les citoyens français sont allés aux urnes, le 17 juin dernier, pour se choisir une Assemblée Nationale.

Cette consultation populaire présentait un intérêt particulier du fait qu'une nouvelle loi électorale avait été votée peu de temps auparavant. La représentation proportionnelle, en vigueur en 1946, a été remplacée par un mode de scrutin permettant aux partis qui ont certaines affinités de former des alliances ou des apparentements et de conjuguer leurs forces. Contrairement au système canadien qui prévoit l'élection d'un seul député par circonscription, les électeurs français votent habituellement pour un certain nombre de candidats à la fois, dans de vastes circonscriptions ayant droit à plusieurs sièges. D'après la nouvelle loi, si un parti ou une alliance de partis obtient la majorité des suffrages exprimés, ce parti ou cette alliance remporte tous les sièges de la circonscription. En revanche, si aucun parti ou aucune alliance de partis ne rallie la majorité des voix, les partis qui briguent les suffrages se partagent les sièges sous le régime de la représentation proportionnelle.

Deux exemples théoriques et très simples serviront à faire comprendre le système. Disons, dans le premier cas, que les Mécontents, à l'une des extrémités de la gamme politique, obtiennent 15,000 voix, et que les Militants, à l'autre extrémité, en obtiennent 9,000, tandis qu'un groupe de partis du centre qui sont convenus de former une alliance électorale, soit les Modernistes, les Modérés et les Mercantilistes, recueillent 26,000 voix. Cette alliance, ayant obtenu la majorité, partage entre les trois partis qui la composent tous les sièges de la circonscription, alors que les Mécontents et les Militants qui ont obtenu respectivement 30% et 18% des voix, ne remportent aucun siège. Supposons, dans le second cas, que les trois partis du centre, n'ayant pas réussi à constituer une alliance, présentent des candidats isolés, qui obtiennent respectivement 14,000, 8,000 et 4,000 voix, et qu'en conséquence aucun parti ou alliance de partis n'obtient la majorité. Les sièges sont alors répartis suivant le régime de la représentation proportionnelle, les Mécontents venant en tête et les Militants en troisième place. Dans le premier cas, ces deux derniers partis n'obtiennent aucun siège, tandis que dans le second ils font bonne figure.

Ces exemples fictifs démontrent l'importance des apparentements électoraux autorisés par la loi actuelle. En écartant le régime de la représentation proportionnelle intégrale, les auteurs de cette loi visaient délibérément à restreindre la représentation des partis extrémistes dans la prochaine Assemblée nationale et à établir une méthode qui permit aux partis du centre d'accroître leur puissance parlementaire au détriment des forces de la "double opposition" communiste et gaulliste. On a beaucoup épilogué en France avant les élections sur la sagesse d'un régime électoral conçu de manière à obtenir un résultat donné, et sans doute le débat est-il encore loin d'être clos. Pour l'instant, il suffit de noter qu'en facilitant l'élection d'une majorité au profit des partis modérés ou "républicains" et en réduisant le nombre des députés communistes, la loi électorale a eu les résultats souhaités.

Six grands partis

Les électeurs français avaient à choisir entre six grands partis. Les principaux groupements politiques comprenaient les socialistes et le Mouvement Républicain Populaire qui sont deux partis centre-gauche; le Rassemblement des Gauches Républicaines (libéral), qui est une coalition de radicaux et d'autres groupements de moindre importance; les Indépendants et Paysans, coalition récente de conservateurs et modérés de droite qui a absorbé l'ancien P.R.L.; le Rassemblement du Peuple Français (droite), constitué en 1947 par le général de Gaulle; et les communistes. D'autre part, il est bon de se rappeler qu'à la suite des élections de 1946, la France

fut successivement gouvernée par dix coalitions politiques, formées surtout de socialistes, de membres du M.R.P. et du R.G.R., sans compter les communistes qui ont quitté le Gouvernement en 1947.

L'enjeu de la lutte électorale comportait 627 sièges de députés, dont 574 pour la France métropolitaine et l'Algérie, et 53 pour les départements et territoires français d'outre-mer. Les résultats électoraux ont donné un nombre presque égal de sièges aux six principaux partis. La répartition des sièges est la suivante: gaullistes, 108; socialistes, 104; communistes, 103; Indépendants et Paysans, 98; R.G.R., 94; M.R.P., 85; divers indépendants d'outre-mer et autres, 23. Il reste encore à vérifier les résultats dans le cas de quelques sièges. Les élections aux deux sièges de la Nouvelle-Calédonie et de l'Océanie française auront lieu plus tard. Voici la nouvelle répartition des sièges, comparée à celle des élections de novembre 1946:

Partis	1946	1951	Différence
Socialistes	99	104	+ 5
M.R.P.	145	85	- 60
R.G.R.	60	94	+ 34
Aile droite	111	98	- 13
R.P.F.	0	118	+118
Communistes	189	103	- 86
Autres	16	25	+ 9
Total	620	627	+ 7

Sur les 25 millions de Français inscrits sur les listes électorales, moins de 19 millions se sont rendus aux urnes. Les partis modérés ont formé au sein des circonscriptions des alliances de diverses sortes et ont ainsi réussi dans bien des cas à obtenir des majorités assez fortes pour remporter tous les sièges d'une circonscription, malgré le grand nombre de voix recueillies par les minorités communiste et gaulliste. Les communistes, qui ne pouvaient pas former d'alliances, et les gaullistes, qui ne le voulaient pas, n'ont retiré aucun avantage du nouveau mode de scrutin. Un seul exemple suffit à démontrer comment, en raison des alliances, le nombre des suffrages recueillis ne correspond pas nécessairement au nombre des sièges obtenus. Les candidats communistes ont recueilli 26.4% des voix, mais n'ont fait élire que 103 députés, tandis que les socialistes et le M.R.P., dont le pourcentage n'est guère plus élevé (26.8%), ont remporté 189 sièges. Le tableau ci-dessous, qui donne la répartition des voix aux dernières élections comparativement à celles de 1946, fait voir comment a joué la loi électorale:

Partis	1946		1951	
	Voix	%	Voix	%
Socialistes	3,413,035	17.8	2,764,210	14.5
M.R.P.	4,992,985	26.1	2,353,544	12.3
R.G.R.	2,228,326	11.6	2,194,213	11.5
Aile droite	2,939,297	15.4	2,472,016	13.1
R.P.F.	-----	---	4,039,889	21.7
Communistes	5,516,763	28.8	5,001,616	26.4
Autres	62,976	0.3	95,000	0.5
Suffrages exprimés	19,153,382	100.0	18,920,488	100.0
Abstentions	5,486,536		5,457,790	
Inscrits	25,052,233		24,973,148	

Position des partis ministériels

Le fait saillant qui ressort de ce tableau, c'est que les partis ministériels ont obtenu une majorité d'environ 800,000 voix sur l'ensemble des suffrages recueillis par l'opposition. En dépit de toutes ses imperfections et même si elle a quelque peu grossi les gains, la nouvelle loi électorale a permis à ces partis de s'assurer le plus grand nombre de sièges à l'Assemblée. L'appui que le corps électoral a donné, dans une proportion d'environ 75 p. 100, aux partis nettement opposés aux communistes, est également significatif, et il est à noter que ces derniers ont recueilli un demi-million de suffrages de moins qu'en 1946. Dans l'ensemble, ces élections paraissent représenter une victoire des partis modérés et révéler l'antipathie des électeurs français pour l'aventure politique ou un remaniement radical des méthodes du gouvernement. Enfin, le grand nombre de voix qui sont allées aux gaullistes et au groupe important des Indépendants et Paysans indique un glissement évident de l'opinion publique vers la droite.

Bien que le présent article soit rédigé avant qu'on ait pu former un gouvernement, certains faits notables paraissent d'ores et déjà acquis. Il semble certain que les communistes seront exclus du gouvernement. M. René Plevin, chef de l'un des partis libéraux du Rassemblement des Gauches Républicaines, a déclaré que trois combinaisons sont possibles pour constituer la majorité de la nouvelle Assemblée.

1. Une majorité d'union nationale comprenant tous les partis, à l'exclusion des communistes.
2. Une majorité formée des socialistes, du R.G.R. et du M.R.P., ainsi que des Indépendants et Paysans.
3. Une majorité de droite, d'où les socialistes seraient absents.

D'autre part, le général de Gaulle a déclaré catégoriquement dans une conférence de presse postérieure aux élections que son parti se tiendrait à l'écart de toute coalition gouvernementale qu'il ne dirigerait pas ou qui n'adopterait pas ses méthodes de gouvernement. Si cette attitude persiste, le R.P.F. constituera un puissant parti d'opposition dans la prochaine Assemblée.

Stabilité nécessaire

La présence à l'Assemblée de deux grands partis d'opposition qui favorisent l'un et l'autre, quoique de façon différente, un remaniement de fond des méthodes de gouvernement peut fort bien amener les groupes du centre à faire taire certaines divergences de vues afin de former un gouvernement de coalition. Pareille décision n'irait certes pas sans difficultés dans le cas des socialistes d'une part, et des Indépendants et Paysans de l'autre, car ce sont les deux groupes entre lesquels existent les divergences les plus profondes. Pourtant, et même s'il fallait multiplier les tentatives, on ne saurait douter que les partis républicains du centre ne fassent de sérieux efforts pour réaliser une entente de ce genre. Le nouveau gouvernement français aura à résoudre, sur le plan national et international, des problèmes pressants et ardu. Le besoin d'un gouvernement stable, capable de s'attaquer à cette tâche, s'impose aux esprits. Il y a lieu de croire que la France va continuer d'être gouvernée à peu près comme elle l'a été dans ces dernières années, par des coalitions de partis modérés qui assureront un élément de continuité à la politique française et se refuseront à modifier sensiblement le régime actuel.

LA COMMUNAUTÉ NORD-ATLANTIQUE

Extraits d'une allocution prononcée par le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures,
M. L. B. Pearson, à la collation des grades de Bates College
à Lewiston (Maine, E.-U.), le 17 juin 1951

... Nous sommes associés, vous Américains et nous Canadiens, avec d'autres nations amies, dans la même entreprise d'organisation d'une communauté supranationale. Certes, l'Alliance nord-atlantique contribue puissamment à maintenir la sécurité et la liberté de ses membres. Mais il y a plus. Elle est aussi le fondement sur lequel nous voulons édifier une société plus large d'hommes libres.

En quoi nous avons raison, mais n'allons pas, pour autant, oublier qu'il faut désormais considérer la civilisation occidentale comme l'une seulement des civilisations distinctes qui existent dans le monde. Après un sommeil millénaire, les civilisations de l'Extrême-Orient relèvent la tête. Elles ont eu jadis leur moment de gloire et elles ont conservé leur propre sens des valeurs; aujourd'hui, elles exigent qu'on les laisse exploiter ce dépôt traditionnel comme elles l'entendent. Je suis persuadé qu'à la longue la renaissance de ces anciennes civilisations et des traditions qui leur sont propres, dans le cadre d'un régime politique moderne, enrichira la vie de l'humanité tout entière. De toute façon, en arrêtant nos politiques particulières, nous devons tenir compte plus qu'autrefois des opinions et des vœux de ces géants sortis de leur torpeur. D'autre part, ce ne sont ni l'orgueil ni la puissance qui devraient nous inspirer cette attitude.

... Les ressources de [notre] commune civilisation, tant matérielles qu'intellectuelles ou morales, même si elles ont été jusqu'à un certain point dilapidées, n'en restent pas moins considérables. Travailler à l'établissement d'une communauté de nations de l'Atlantique-Nord participant toutes de ce riche héritage du passé, prêtes à apporter chacune sa contribution propre à l'édification de l'avenir et s'engageant à se porter mutuellement secours, voilà certes une tâche digne de nos plus nobles efforts et de toute notre ardeur. Le but d'une telle association, forte, diverse et assurée, mais non pas égoïste ou fermée, et soucieuse des enrichissements que valent les contacts avec d'autres civilisations, me semble représenter un idéal capable de nous soutenir et de nous encourager à travers toutes les difficultés de l'heure.

... Ainsi, le pays qui est à la tête de notre coalition, les États-Unis d'Amérique, nous dépasse tous de très loin, quel que soit notre critère d'appréciation, par sa puissance et par l'autorité que cette puissance lui confère. Il a fondé sincèrement son désir d'association sur le principe du *primus inter pares*, qui est, à la vérité, le seul principe que nous eussions, nous autres, accepté. Néanmoins, la nécessité de concilier les faits et la théorie nous obligera tous à user de modération, de compréhension et de tolérance. Pour que la direction des États-Unis soit acceptée de bonne grâce par tous leurs alliés, il faudra de temps à autre des concessions aux sentiments et aux besoins propres des diverses nations.

M. Paul Hoffman, administrateur de la Coopération économique, dont l'activité a si éminemment contribué à restaurer la prospérité et la vigueur des nations libres du monde, a rendu cette idée d'une façon heureuse dans le passage suivant de son dernier volume, *Peace Can Be Won*:

Pour diriger avec succès, nous devons travailler avec le reste du monde libre dans un esprit de camaraderie et d'unité fondé sur le respect des opinions et des intérêts d'autrui. C'est une question de psychologie élémentaire, un principe d'action qui s'impose aux chefs d'État de la même façon qu'à l'homme de la rue.

Voilà comment M. Hoffman formule sa conception de la manière dont les États-Unis doivent s'acquitter de leur tâche, s'ils veulent jouer pleinement leur rôle de chef effectif de la coalition. Les autres membres de l'association, je m'empresse de l'ajouter, ont le devoir égal et corrélatif de reconnaître, avec franchise et bonne grâce, l'apport insigne des États-Unis à la tâche commune et les lourdes obligations

qui l'accompagnent. Toutes les nations libres doivent éprouver une profonde gratitude envers votre pays, qui a assumé son rôle directeur avec tant de courage et de décision. La façon la plus convaincante dont nous puissions manifester ce sentiment, c'est de l'exprimer, chacun de nous, par notre contribution à l'œuvre commune de coopération. Peut-être nous verrons-nous obligés à des rôles nouveaux et inaccoutumés. C'est ainsi que les Etats-Unis doivent trouver étrange de se voir à la pointe active de l'actualité mondiale, après un siècle et demi d'isolement géographique et, en général, de préoccupations exclusivement nationales et continentales. Mais la nouveauté de leur rôle n'est peut-être pas plus grande que pour la Grande-Bretagne et la France, qui doivent maintenant chercher au delà de l'Atlantique les secours dont elles ont besoin pour leur propre survie dans le conflit qui nous met tous en péril.

Problèmes d'une alliance

Les responsabilités et les épreuves de l'autorité doivent forcément agacer parfois le peuple américain. Elles lui pèseront moins, je pense, si les problèmes immédiats qu'elles posent sont situés, par chacun, dans la perspective de l'histoire des autres pays qui ont joué par le passé un rôle analogue.

Les problèmes qui se posent actuellement aux Etats-Unis en leur qualité de promoteurs de l'Alliance nord-atlantique sont, à maints égards, le lot de toute alliance. De plus, les réactions auxquelles ces problèmes ont autrefois donné lieu ressemblent fort à celles que l'on rencontre très souvent aujourd'hui aux Etats-Unis. C'est une des rançons de la suprématie que de se sentir accablé et souvent incompris. C'était là assurément le sentiment qu'éprouvait le Royaume-Uni au XIX^e siècle. Vous vous rappelez sans doute comment Matthew Arnold, répondant aux critiques dirigées contre la Grande-Bretagne d'alors, la compara à "un géant harassé, qui titube vers son but, portant sur ses immenses épaules d'Atlante le fardeau presque écrasant de l'orbe trop vaste de son destin". Les Etats-Unis ont peut-être parfois la même impression aujourd'hui, mais je ne crois pas qu'ils soient en danger de ployer sous "l'orbe trop vaste de leur destin". J'espère qu'il n'en est pas ainsi, car ce destin n'est rien de moins que celui de l'humanité tout entière.

Le problème que je viens d'évoquer est d'autant plus difficile que le peuple américain n'a été préparé ni par l'histoire ni par sa façon de penser au rôle sans précédent qu'il joue actuellement dans le monde. L'Américain George Kennan, commentateur sagace des affaires internationales, a fait une excellente analyse de cette difficulté. Dans son introduction à l'ouvrage *Les Etats-Unis et les Affaires internationales en 1949*, il souligne que les Américains n'«étaient pas accoutumés au sentiment de l'insécurité nationale. Ils n'étaient nullement préparés à l'épreuve que représente ce jeu d'escrime sans fin ni conclusion avec une force visant à la destruction non seulement de leur puissance nationale, mais du seul régime international qui leur permette d'atteindre l'idéal qu'ils se proposaient. Enfin, il leur répugnait de croire qu'il pouvait exister de grands problèmes internationaux ne comportant aucune solution tranchante ou définitive, si leurs dirigeants politiques étaient en mesure d'en trouver une, autrement dit des problèmes qu'il faudrait laisser subsister faute de solution. Il incombait au peuple américain de s'initier du jour au lendemain à l'art de la patience et de la conciliation sans manifester de faiblesse et, réciproquement, à l'art de maintenir sa puissance et d'en user sans se montrer brouillon ou provocant.»

Les devoirs de la suprématie

De lourdes tâches s'imposent donc à ceux qui sont chargés de diriger l'Alliance nord-atlantique comme à ceux dont le devoir consiste à collaborer effectivement et de tout cœur à cette initiative. Avant tout, il nous faut éviter les paroles ou les actes qui pourraient affaiblir cette coalition sans comporter aucun avantage en retour. Le danger qui nous menace tous est tellement grave et la nécessité de renforcer notre puissance collective tellement urgente que toute action ou toute parole irréfléchie qui pourrait nous diviser et, par suite, aider et reconforter l'ennemi serait une folie

criminelle. Je ne veux pas dire par là qu'il y ait lieu de masquer nos différends en prétendant qu'il n'y en a jamais eu. Il existe dans toute coalition de sincères divergences d'opinions qui, si elles ne sont pas étudiées ni discutées en toute franchise, peuvent s'envenimer sourdement et empoisonner l'alliance. Il est, toutefois, souverainement important de n'employer dans la discussion de nos différends que les accents de la bonne humeur et de la bonne foi, et de toujours faire preuve du sens des responsabilités et de la mesure, et même de l'humour! Nos efforts devraient tendre constamment non pas à marquer des points aux dépens de nos alliés, mais à arriver de concert à des solutions. C'est une des gloires de notre démocratie, aux Etats-Unis et au Canada, comme d'ailleurs dans les autres parties du monde libre, que d'avoir appris à régler nos problèmes intérieurs par la voie de franches délibérations, menées avec équité et probité. Si nous oublions cette leçon, et certains indices nous permettent de croire que nous sommes en train de l'oublier, nous risquons de perdre un jour ou l'autre notre régime de gouvernement libre et démocratique. De même, si nous n'appliquons pas ce principe au régime de démocratie internationale que nous nous efforçons d'ériger, notre coalition pourra être inférieure aux épreuves à venir, et peut-être même se dissoudre.

Dans le système d'alliances des Soviets, les différends sont rapidement résolus. On les aplanit, d'une part, par l'exercice d'une autorité brutale et, de l'autre, par une obéissance d'esclaves. Les pays du monde libre ne peuvent ni ne veulent résoudre leurs différends par des formules aussi arbitraires. Par tradition, nous devons choisir le procédé plus difficile, mais infiniment plus fructueux, qui consiste à tenter de les régler à force de compromis et de bonne volonté. L'irritation et l'indécision que nous sentirons flotter autour de nous risqueront parfois de nous mettre les nerfs à fleur de peau. Nous serons sans doute alors tentés de chercher des boucs émissaires ou d'invoquer des incidents extérieurs afin de masquer nos propres erreurs. Si nous ne nous mettons pas en garde contre ce danger, le soupçon s'insinuera peut-être entre nous et notre confiance mutuelle en souffrira. Quand nous serons assaillis par ces tentations, souvenons-nous que ce n'est le moment ni de nous quereller, ni de réveiller d'anciens préjugés, ni de nourrir de nouvelles méfiances. Nous partageons à l'heure actuelle un danger commun et nous faisons face à une destinée commune. Tout ce que nous ferons, tout ce que nous dirons devra s'inspirer de ce fait capital.

Le rôle du Canada

Il se peut que, par ses propres moyens, le Canada soit en mesure de contribuer à renforcer la coalition des nations libres qui forment l'Alliance nord-atlantique. Nous sommes unis au peuple américain depuis fort longtemps par des liens d'amitié cordiale et de bonne entente. En outre, les origines de notre histoire et de nos affections plongent des racines profondes dans le sol de la Grande-Bretagne et de la France. Enfin, en tant que petit pays, nous n'avons pas à faire face aux intérêts, aux obligations ou aux pressions politiques de l'extérieur qui accompagnent les responsabilités d'importance mondiale. En raison de cette situation particulière, le Canada pourra à l'occasion jouer un certain rôle dans l'assouplissement des relations entre les membres de l'alliance. Assurément, aucun pays ne porte plus d'intérêt que le mien au succès de cette alliance, car aucun pays n'a de meilleurs motifs de comprendre qu'il ne peut vivre seul; j'ajouterai toutefois qu'aucun autre pays n'a plus que lui le souci d'assurer et de conserver le caractère proprement national de sa participation à la coalition.

Les tâches qui nous attendent sont donc multiples et stimulantes. Nous devons rapidement accroître notre puissance collective au sein des Nations Unies et de l'Alliance nord-atlantique. Nous devons également voir beaucoup plus loin que la crise actuelle, et faire tout en notre pouvoir pour favoriser la formation d'une véritable communauté internationale dans la zone de l'Atlantique-Nord, sans jamais oublier que nous consolidons nos forces non pas surtout pour gagner une guerre, mais pour empêcher qu'elle se déclenche, non pas pour vaincre le communisme par

les armes, mais pour le contenir dans la paix. La façon dont nous nous servirons de nos forces accrues constituera la véritable pierre de touche de notre cause. Si nous voulons sortir victorieux de cette épreuve, il nous faudra user de sagesse et de fermeté. "L'homme fort, armé, assure le maintien de la paix", mais il doit d'abord veiller à ne pas perdre la tête.

Enfin, pour remplir toutes nos obligations envers la cause de la liberté et de l'humanité, l'idée de la communauté humaine, de portée universelle, doit toujours être présente à nos esprits, même si cette communauté a subi quelques éclipses partielles et si les Russes et les autres peuples communistes en ont été détachés par les actes de leurs chefs. Même lorsque nous mettons tout en œuvre pour relever le défi que l'impérialisme soviétique a lancé à notre civilisation, nous ne devons pas oublier la grande famille humaine dont une si grande partie de la population mondiale se trouve écartée. Il existe par conséquent de nombreux plans où viennent s'inscrire nos diverses obligations envers nos propres pays, envers la coalition actuelle des pays qui forment l'Alliance nord-atlantique, envers la communauté naissante des nations de l'Atlantique-Nord, envers les Nations Unies et envers la communauté mondiale. Pour discerner et pour remplir nos obligations dans toutes ces sphères, il nous faut d'abord nous former une idée bien nette de ce qui constitue une communauté saine.



PRÉSENTATION DU RAPPORT MASSEY

M. Vincent Massey, à gauche, présente au Premier ministre du Canada, M. Louis-S. St-Laurent, des premiers exemplaires en anglais et en français du rapport de la Commission royale sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences au Canada.

LA COMMISSION ROYALE ET LES RELATIONS CULTURELLES DU CANADA AVEC L'ÉTRANGER

LA COMMISSION ROYALE d'enquête sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences au Canada a été instituée en avril 1949 pour faire une enquête et formuler des conclusions sur les principes qui devraient régir l'administration de la radio et de la télévision au Canada, ainsi que sur certains organismes de l'État comme l'Office national du film, la Galerie nationale, le Musée national et les Archives publiques. La Commission était également chargée de formuler des recommandations sur la manière d'aider les chercheurs canadiens, notamment au moyen de bourses d'études. La Commission avait aussi pour tâche d'étudier les relations du Canada avec l'UNESCO et celles du Gouvernement canadien avec divers groupements bénévoles nationaux. En avril 1950, le mandat de la Commission était élargi de manière à comprendre l'étude des méthodes à suivre pour renseigner suffisamment l'étranger sur le Canada, ainsi que les mesures à prendre pour préserver les lieux et monuments historiques du Canada.

Le Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences, qui a été déposé au Parlement le 1er juin, est consacré en majeure partie, comme il convient, à des questions d'intérêt national. On y trouve cependant l'analyse de divers points qui intéressent les relations culturelles du Canada avec l'étranger et dont on trouvera un aperçu dans les notes qui suivent.

... Il n'est pas une nation, lit-on dans le Rapport, qui ne se reconnaisse officiellement responsable de la diffusion de renseignements sur elle-même et des échanges culturels avec d'autres États... La diffusion régulière de connaissances sur notre pays n'est pas un luxe, mais une nécessité. Un plan d'action plus étendu en ce domaine ne manquerait pas d'avoir des résultats importants, concrets d'une part, intangibles de l'autre... L'établissement d'un système d'échanges avec les autres pays, dans le domaine des arts et des lettres, nous permettra en effet de fournir un apport original à la vie civilisée. D'autre part, ces échanges étant toujours bilatéraux, nous bénéficierons de ce qu'on nous donnera. Nous sommes persuadés que la réciprocité est ici la condition d'une saine existence nationale.

Et le chapitre intitulé *La « projection » du Canada à l'étranger* débute par cette phrase: « L'étranger, en général, connaît mal le Canada ».

La Commission royale ne laisse donc subsister aucun doute quant à l'importance qu'elle attache à ce problème; elle recommande le maintien et l'extension des moyens employés actuellement pour mieux faire connaître le Canada à l'étranger, ainsi que l'adoption de nombreuses mesures nouvelles à cette fin.

Conseil canadien

La principale innovation recommandée par la Commission royale est la création d'un Conseil pour l'encouragement des arts, des lettres, des humanités et des sciences sociales au Canada. Ce nouvel organisme, que l'on appellerait « Conseil canadien » et dont les fonctions seraient partie consultatives partie administratives, aurait trois attributions distinctes, quoique intimement liées: aider les sociétés bénévoles qui s'occupent de ces questions au Canada, stimuler les relations culturelles du Canada avec l'étranger et servir de commission nationale pour l'UNESCO. La première de ces fonctions ne nous intéressant pas directement, c'est des deux autres qu'il sera question ici.

Prenant une vue d'ensemble des lacunes qu'accuse l'organisation culturelle du Canada considéré comme État moderne, la Commission déclare entre autres choses ce qui suit:

En dépit de l'exemple que nous donnent la plupart des autres nations, nous ne possédons pas un organisme consultatif ou administratif chargé du soin de nos relations culturelles avec les pays étrangers. Comme nous l'avons indiqué dans une partie antérieure du Rapport, les artistes, créateurs ou interprètes, tireraient un grand avantage, pour eux-mêmes (et le pays en profiterait aussi), s'ils pouvaient se rendre à l'étranger pour s'y livrer à des études utiles et y enrichir leur expérience. Nous concevons également qu'il pourrait être dans l'intérêt public qu'un orchestre canadien fit une tournée à l'extérieur, qu'on organisât en Europe des expositions de tableaux canadiens ou qu'une troupe de théâtre canadien jouât à Edimbourg, à Londres ou à Paris. Nous ne possédons pas d'organisme semblable au *British Council* ou à la Direction des oeuvres françaises à l'étranger, qui, en Angleterre et en France respectivement, organisent et soutiennent des entreprises de ce genre. Il serait cependant possible à une troupe d'acteurs ou à un orchestre composé de musiciens canadiens d'obtenir pour notre pays le prestige que l'Angleterre a gagné, par exemple, avec la tournée triomphale, au Canada et aux États-Unis, de la troupe de Sadler's Wells, et cela grâce à l'appui du *British Council*. De telles tournées peuvent être avantageuses du point de vue financier aussi bien qu'artistique, mais on ne peut les entreprendre que moyennant une garantie financière.

Le Canada est également privé d'un Bureau central d'information sur les arts, les lettres, les humanités et les sciences sociales. L'étranger s'enquiert souvent de ces sujets auprès de notre ministère des Affaires extérieures qui, incapable de fournir des renseignements complets et précis sur tous les aspects de la culture canadienne, renvoie l'affaire à quelque organisation bénévole, tels que le Conseil canadien de la musique, le Conseil canadien des recherches en science sociale, le Festival dramatique national, le Conseil canadien des arts. Mais la plupart de ces organisations n'ont que des ressources fort modestes; et l'on ne se rend pas compte en général que la réunion des données nécessaires et la réponse aux demandes de renseignements, venues du pays ou de l'étranger, représentent des charges qui dépassent de beaucoup leurs moyens. On nous dit, par exemple, que la *Canada Foundation* a correspondu, au cours de 1949, avec des organisations et des particuliers de quarante-deux pays étrangers et qu'elle se voit forcée de consacrer presque tout son temps aux demandes de renseignements venant de l'intérieur et de l'extérieur. Bien peu de ces sociétés bénévoles peuvent se permettre de payer les services d'un secrétaire à emploi continu; mais, ainsi qu'elles le notent à bon droit, on les invite constamment à assumer, particulièrement dans l'intérêt des relations culturelles du Canada avec l'étranger, le rôle de centre d'information qui, de l'avis de plusieurs d'entre elles, revient de droit à l'État.

En conséquence, la Commission recommande que « le Conseil canadien établisse, dans le plus bref délai, un bureau central d'information dont l'activité s'étendrait à tous les aspects des arts, des lettres, des humanités et des sciences sociales relevant de la compétence du Conseil ». La Commission propose également que le Conseil canadien étudie « la diffusion à l'étranger de renseignements concernant le Canada, par des moyens tels que des tournées de conférences, de musique, de ballet ou de théâtre et par des expositions organisées dans les autres pays pour y faire connaître les diverses formes de notre art national ».

Régime de bourses

La Commission royale recommande que soit mis à la disposition du Conseil canadien un autre moyen de favoriser les relations culturelles du Canada avec l'étranger: un régime de bourses qui permettraient aux Canadiens les mieux doués d'aller étudier et travailler à l'étranger, et à un certain nombre d'étudiants étrangers de venir poursuivre leurs études supérieures au Canada. A propos des échanges de bourses, le Rapport signale que le Canada a fait preuve d'une singulière négligence, alors que, depuis nombre d'années, certains pays ont traité les étudiants

canadiens avec une générosité qui appelait de notre part un geste réciproque. La Commission exprime le voeu que ces bourses d'études soient octroyées notamment aux artistes canadiens: musiciens, hommes de lettres, peintres et sculpteurs; on devrait, selon le Rapport, pouvoir les accorder « aux journalistes et à ceux dont l'activité touche à des domaines tels que la production de pièces ou de films ». Des bourses afférentes à ces domaines d'études et autres connexes seraient offertes à titre d'échange, à des artistes et hommes de lettres doués de l'étranger, afin qu'ils puissent venir travailler au Canada.

Voilà donc les trois principaux moyens par lesquels le Conseil canadien aiderait à faire connaître le Canada dans les autres pays: par un centre d'information, par l'encouragement donné aux tournées et expositions à l'étranger et par l'octroi de bourses pour professeurs ainsi que de bourses pour étudiants à titre d'échange. Voyons maintenant la troisième fonction possible du Conseil canadien, celle de commission nationale pour l'UNESCO.

Le Rapport expose avec netteté et vigueur les raisons qui ont incité la Commission royale à attribuer cette troisième tâche au Conseil canadien:

Un conseil chargé de stimuler les arts et les lettres au Canada, surtout s'il devait également s'occuper de nos relations culturelles avec l'étranger, remplirait précisément les fonctions d'une commission nationale de l'UNESCO: il serait le lien unissant les organisations bénévoles canadiennes; il prendrait une part active à tous les projets d'éducation populaire, s'intéresserait à la culture sous toutes ses formes et servirait d'agent de liaison en ces matières entre le Canada et l'UNESCO et toutes les autres organisations internationales qui s'y rattachent. Ce conseil n'aurait sans doute pas la compétence nécessaire à l'organisation des échanges scientifiques qui forment une partie importante du travail de l'UNESCO; mais, dans ce domaine, il lui serait facile de s'assurer la collaboration du Conseil national de recherches, qui entretient des relations avec de nombreuses sociétés internationales. Bref, nous croyons que la création d'un organisme unique, qui prendrait sous ses auspices tout encouragement à l'effort bénévole dans le domaine des arts et des lettres à l'intérieur du pays, qui stimulerait les échanges intellectuels avec l'étranger et jouerait en même temps le rôle d'une commission nationale de l'UNESCO, réussirait à nous éviter de coûteux doubles emplois et de dangereux chevauchements, et que cette organisation pourrait acquérir une autorité et un prestige considérables.

De l'avis de la Commission, la principale fonction du Conseil canadien à l'égard de l'UNESCO serait de « faire mieux connaître, au Canada, les buts et les projets de l'UNESCO et de veiller, d'autre part, à ce que les projets et mesures, qui pourraient le mieux rallier l'appui et entraîner la confiance du peuple canadien, soient portés à l'attention de la conférence générale de l'UNESCO par l'intermédiaire du ministère des Affaires extérieures ».

Mesures recommandées par la Commission

Telles sont les nouvelles mesures que recommande la Commission en vue du développement des relations culturelles du Canada avec l'étranger. Il a été noté plus haut que la Commission préconise aussi le maintien et l'extension des moyens employés actuellement pour mieux faire connaître le Canada à l'étranger. Dans le même sens, la Commission recommande le maintien et l'extension du Service international de Radio-Canada de façon à donner aux autres peuples une idée plus juste et plus complète du Canada; elle ajoute qu'on devrait s'efforcer de confier les émissions internationales de l'ordre envisagé aux Canadiens les mieux doués et les plus représentatifs de l'esprit national. De même, le Rapport recommande que l'Office national du film soit doté des fonds voulus pour accroître par l'intermédiaire des circuits commerciaux et autres, la diffusion des films canadiens à l'étranger. Enfin, le Rapport suggère que le service d'information du ministère

des Affaires extérieures gagnerait à étendre son activité, « même en Grande-Bretagne et aux États-Unis. Il souffre surtout du manque d'attachés de presse et d'information compétents. En comparaison avec ses voisins, le Canada n'est pas représenté de façon appropriée. C'est que, quel qu'en soit le nombre, les bulletins imprimés et les dépêches spéciales ne peuvent remplacer des attachés de presse capables et expérimentés. De tels fonctionnaires connaissent les journaux et les journalistes des pays où ils sont accrédités; ils savent ce qu'on désire et comment le présenter. En gagnant la confiance et l'amitié de ceux avec qui ils établissent des contacts, ils peuvent contribuer dans une large mesure à communiquer une image équitable et précise de la vie, de la politique et des points de vue du Canada ». La Commission souhaite aussi que le ministère des Affaires extérieures fasse une plus grande diffusion de films dans les autres pays; elle est d'avis que le Ministère devrait recourir davantage à l'information par la photographie et les textes illustrés.

Dans l'ensemble, la Commission estime que le Canada ne prend pas toutes les mesures voulues pour se faire connaître et comprendre des autres pays. Le travail des sociétés bénévoles dans ce domaine est entravé par le manque de fonds et souffre en outre d'un défaut de coordination; nos services d'information culturelle sont très peu développés et doivent, en conséquence, compter dans une grande mesure sur les laborieux efforts d'organismes bénévoles. Au surplus, nous ne sommes pas représentés à l'étranger, comme il conviendrait, par des attachés de presse et d'information expérimentés. Bref, à tous points de vue, nos efforts dans ce domaine ne sont pas à la hauteur du rang et de la dignité du pays. La Commission a tenu à marquer qu'elle envisage avec un intérêt sympathique la possibilité qu'une partie des fonds canadiens « gelés » en Europe, notamment en France, en Italie et aux Pays-Bas, soit affectée à des programmes d'ordre éducatif et culturel. « Si l'idée est réalisable, elle permettrait de donner à des gradués, à des instituteurs et à des professeurs canadiens les moyens de poursuivre leurs études et leurs travaux dans trois au moins des pays où nous détenons la plus forte proportion de nos crédits « gelés ». Dans le même ordre d'idées, on pense aussi à la possibilité d'encourager ainsi des artistes et des conférenciers canadiens et de favoriser la participation des nôtres aux conférences de caractère culturel, de nature semi-officielle, qui se tiennent dans les pays mentionnés plus haut ».

La Commission, ayant noté que les fonds canadiens gelés dans les pays d'Europe sont considérables, formule l'espoir qu'on décidera d'en employer une partie pour activer les échanges culturels qui rehausseraient le prestige du Canada à l'extérieur et apporteraient de grands avantages aux citoyens canadiens eux-mêmes.

ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DE LA LIBERTÉ

*Extraits d'une allocution prononcée par le très honorable Louis St-Laurent, Premier ministre du Canada.**

IL Y A UN SIÈCLE, à l'époque de la fondation de cette université, les États-Unis abordaient une des périodes les plus sombres de leur histoire. Pendant plus d'un demi siècle, vos ancêtres avaient maintenu au sein de leur pays un équilibre précaire entre deux conceptions très différentes de la société: l'une préconisant l'égalité de tous les hommes et l'autre tolérant l'esclavage. Dès 1851, la plupart des Américains, tant ceux du Nord que ceux du Sud, se rendaient bien compte que cet équilibre instable ne pouvait durer indéfiniment. A moins que la nation tout entière n'acceptât un mode de vie fondé soit sur la liberté, soit sur l'esclavage, manifestement les jours de la nation elle-même étaient comptés.

Au cours des dix premières années de l'existence de l'Université Northwestern, les hommes d'État américains se sont efforcés, avant tout, de résoudre par des moyens pacifiques ce problème de survivance nationale. Malheureusement, ils n'y ont pas réussi.

Pour sauvegarder leur unité nationale, les Américains ont dû s'engager dans une affreuse guerre civile. Des hommes d'État plus avertis auraient-ils réussi à trancher le différend sans recourir à la guerre? La question est stérile, et je n'entreprendrai pas d'y répondre. Mais on ne saurait nier, me semble-t-il, que l'esclavage était destiné à disparaître tôt ou tard et que, s'il y avait eu moyen de l'abolir sans recourir aux armes, les États-Unis et même l'humanité tout entière y eussent beaucoup gagné.

L'humanité est aujourd'hui en présence d'une situation qui, à certains égards, ressemble à celle qu'a dû affronter votre pays il y a un siècle. Un danger menace l'existence de votre pays et celle de plusieurs autres pays libres. Ce danger, nous nous efforçons de l'écarter sans recourir à une grande guerre.

Mais le problème n'intéresse plus seulement les Américains. D'un côté, l'impérialisme communiste s'efforce de réduire tout l'univers en esclavage, tandis que, de l'autre, une association de nations libres travaille au maintien de la liberté qui, croyons-nous, constitue l'essence même de la civilisation. En ce moment, il y a entre les deux un équilibre instable. Naturellement, un tel état de choses ne peut durer indéfiniment: nous devons avoir, tôt ou tard, un monde libre, sinon, nous aurons un monde enchaîné. Mais entre temps, il me semble que la première tâche des hommes d'État est de maintenir cet équilibre, bien que notre suprême objectif doive être de tenter, par tous les moyens honorables, d'assurer tôt ou tard le triomphe pacifique de la liberté dans le monde.

On ne saurait exagérer la difficulté d'atteindre cet objectif. Pour y parvenir, il nous faut, à nous du monde libre, organiser dès à présent, et ensuite maintenir, une force militaire d'une puissance telle que nos adversaires n'oseront pas la défier avec la perspective de remporter la victoire finale.

Mais il nous faut, en même temps, continuer à assurer l'expansion de notre mode de vie libre et en démontrer la supériorité, non seulement à l'intention des habitants favorisés de l'hémisphère occidental, mais aussi de tous ces millions de gens des autres

* Ces extraits sont tirés d'une allocution prononcée par M. Louis St-Laurent, à la collation des grades à l'Université Northwestern, Evanston (Illinois). Le texte officiel complet porte le N° 51/25 de la série *Déclarations et Discours* que publie le Ministère et que l'on peut obtenir en s'adressant à la Division de l'Information, ministère des Affaires extérieures, Ottawa.

continents que la situation actuelle plonge dans la confusion et l'incertitude. Pendant ce temps, nous devons aussi faire face au problème de vivre dans un monde où de grandes nations, derrière le rideau de fer, connaissent depuis de longues années une servitude intellectuelle, sociale et politique qui a sapé, chez plusieurs, l'aptitude à vivre librement et peut-être même le désir de ce que nous tenons pour être la liberté.

Je l'affirme: le programme est ardu. Il constitue la perspective la plus sombre qu'ait dû affronter une génération quelconque, depuis que nos ancêtres sont venus d'Europe coloniser le nouveau monde. L'une des raisons qui rendent le programme ardu, c'est que nous ne pouvons entrevoir, ni même oser espérer, des résultats rapides.

Il n'existe pas de moyen facile et simple de rendre le monde libre ou encore d'assurer notre propre liberté. Il se pourrait fort bien que le plus grand de tous les dangers auxquels nous ayons à faire face — plus grave même que le péril causé par la Russie ou la Chine — soit d'écouter ceux qui pensent posséder une solution rapide et facile à ce problème si épineux.

On est vivement tenté de déclarer que l'impérialisme communiste est un mouvement funeste qui s'acharne à éteindre le flambeau de la liberté dans le monde; que nous devons d'abord le détruire et nous en débarrasser, une fois pour toutes. Une telle tentation s'avivera à mesure qu'augmentera la puissance militaire du monde libre.

Ce péril est d'autant plus grave que les actes d'agression communistes, comme celui auquel nous nous opposons actuellement en Corée, suscitent inéluctablement des sentiments de violence et une inclination naturelle à faire usage de notre force croissante en vue de rendre coup pour coup à l'auteur même de nos ennuis.

Mais la sagacité politique ne consiste pas à céder aux impulsions, si motivées soient-elles, sans en mesurer les conséquences. Rendre actuellement les coups à l'auteur de nos ennuis, ce serait déclencher une guerre mondiale. Or c'est là ce que nous tâchons d'empêcher.

L'ambassadeur Philip Jessup a déclaré: « Les États-Unis combattront, s'il le faut, pour sauvegarder la liberté et la justice, mais ils ne livreront pas la guerre simplement parce que la route menant à la paix est inévitablement longue, pénible et fatigante ». Voilà, à mon sens, l'attitude qui convient à toutes les nations libres.

Je suis convaincu, pour ma part, que notre force industrielle plus puissante, notre initiative plus sérieuse et notre technique plus avancée ainsi que les ressources morales plus considérables des peuples libres nous permettraient de gagner une guerre mondiale advenant un tel conflit. Mais je suis tout aussi fermement convaincu que la destruction massive et effroyable des vies humaines et celle — pire encore peut-être — des institutions des nations civilisées, édifiées avec tant de patience au cours des siècles, ramèneraient le progrès de l'humanité des générations et peut-être des siècles en arrière. Il ne fait aucun doute que nous devrions envisager ces terribles conséquences plutôt que d'accepter la mort vivante que causerait la domination du monde par l'impérialisme communiste.

Mais nous devons véritablement viser à empêcher l'une ou l'autre de ces catastrophes. A cette fin, il nous faut édifier et soutenir la force du monde libre et maintenir une unité fondamentale de but parmi les pays libres. Cette unité de but et d'intention doit être assez forte pour permettre des divergences sincères quant aux moyens et aux méthodes à employer et nous permettre de concilier ces divergences au moyen de discussions et de négociations.

Aucun pays, pas même les États-Unis avec toute leur puissance et toute leur richesse, ne peut seul pourvoir à sa sécurité.

D'autre part, toutes les nations libres du monde reconnaissent qu'il ne peut y avoir de sécurité pour aucune d'elles sans la direction des États-Unis.

Nous vivons véritablement dans un monde partagé entre deux puissances — le monde des hommes libres et le monde des asservis. Ce fait fournit aux propagandistes communistes une de leurs armes les plus efficaces dans la guerre des idées. Les sympathisants de Moscou — certains sont peut-être des pacifistes sincères mais fort peu perspicaces — propagent par tout l'univers leur légende d'un monde à deux puissances d'une espèce différente; d'un monde où, prétendent-ils, existent deux centres rivaux d'expansion impérialiste. Selon eux, l'Union soviétique et les États-Unis se livrent une bataille gigantesque en vue de dominer le monde. Ces sympathisants des communistes affirment que les deux puissances sont également impitoyables, également sans scrupules, que les deux menacent d'une manière aussi terrifiante la véritable liberté d'autres nations; ils prétendent donc que la sagesse dicte aux autres nations de se tenir à l'écart de la lutte et de laisser chacun des géants impérialistes anéantir les projets trop ambitieux de son adversaire.

Comme moi, vous trouvez sans doute cette affirmation absurde. Cependant, ce serait une grave erreur de penser que ce mythe ne séduit pas bien des gens du monde libre qui seraient tout à fait réfractaires à l'appel direct du communisme.

A mon avis, l'existence même du Canada en tant que nation indépendante constitue la meilleure preuve — une preuve vivante — de la fausseté de cette affirmation.

Dans l'alliance de l'Atlantique-Nord et dans la résistance que, sous le drapeau des Nations Unies, nous opposons à l'agression en Corée, les États-Unis et le Canada sont liés avec d'autres nations en une association qui vise non pas à dominer les autres, mais à maintenir la liberté dans le monde. Dans cette association, l'histoire et la géographie se sont unies pour faire des États-Unis, comme c'était inévitable, l'associé prédominant.

Le succès de toute association dépend, évidemment, de l'esprit d'entente et de la bonne volonté que les associés manifestent les uns envers les autres. Dans toute association heureuse, chacun des associés doit être prêt à oublier ce qui peut lui sembler des imperfections et des défauts chez les autres associés, et à tirer le meilleur parti possible de l'apport de chacun des membres. La présente association ne fait pas exception. Il serait facile parfois de s'échauffer en demandant si les autres font vraiment toute leur part; mais ce serait là, j'en suis sûr, le moyen le plus rapide de détruire l'effort commun.

Nous devons reconnaître que la variété est de l'essence même de la liberté et que, même dans une association, on ne peut s'attendre que toutes les nations libres déploient leurs efforts de la même manière, ou fassent usage des mêmes méthodes. Nous, de l'Amérique du Nord, sommes tellement plus favorisés que d'autres nations au point de vue matériel que nous devons compter fournir, à même nos abondantes ressources, un apport proportionnellement plus considérable que celui qu'on peut espérer de ceux de nos associés qui sont encore sous le coup des bouleversements et des ravages de la dernière guerre, dont ils ont souffert beaucoup plus que nous.

Il faut comprendre également que les parties à une alliance comme la nôtre ne peuvent pas toujours, même avec toute la bonne volonté possible, voir d'un même oeil les problèmes qui se présentent. Il surgira inévitablement des divergences d'opinions, des discussions, voire même des malentendus.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, dans un récent discours sur le Canada et les États-Unis, disait: « Nous avons le droit, entre amis, de diverger d'opinion. Nous avons également le devoir de mettre fin à ces désaccords, en amis, avec le minimum de bruit et d'ennuis. Cette tâche n'a pas toujours été facile par le passé et ne le sera pas toujours non plus dans les jours à venir, mais notre amitié saura, je le sais, supporter les épreuves de notre époque troublée ».

Comme le disait M. Pearson, il n'y a pas de doute que l'amitié qui unit le Canada et les États-Unis puisse soutenir cette épreuve. Mais nous devons veiller avec

plus de soin encore à ce que l'association plus vaste des nations libres puisse sortir victorieuse de la période difficile que nous traversons. Car il se trouve inévitablement, dans chaque pays, des gens pour affirmer, de temps en temps, qu'il vaut mieux laisser tomber les autres pour agir seul et en accepter les conséquences. Cette attitude constitue, je crois, un des grands dangers qui menacent notre association pour la sauvegarde de la liberté.

Il y a encore un autre danger qui nous menace et c'est de croire que les nations libres peuvent se mettre en sûreté par la seule force militaire. Qu'on ne se méprenne par sur mes paroles. Il est indispensable de créer des forces militaires suffisantes pour enlever à l'agression toute chance de réussite. Ce n'est pas seulement notre force matérielle qui est mise à l'épreuve. Nous livrons une lutte dont l'enjeu est l'esprit humain et où la puissance militaire n'est qu'un des éléments. Il nous faut réarmer, mais il nous faut aussi trouver le moyen de maintenir et de relever le niveau de justice sociale que nous avons atteint dans nos pays respectifs, et de poursuivre nos efforts afin d'étendre au delà de nos pays cette égalité d'ordre fondamental entre les hommes, qui constitue le critère d'une société vraiment libre.

Tous les esprits réfléchis reconnaissent la valeur virtuelle que représentent pour notre association la vaste capacité industrielle et la main-d'oeuvre spécialisée de l'Europe occidentale, qui pourraient fort bien constituer l'élément décisif de la victoire en cas de guerre. Nous ne pouvons pas non plus nous permettre d'oublier ces vastes régions de l'Asie et de l'Afrique, et même certaines parties de notre propre hémisphère où, à cause des conditions économiques actuelles, la pauvreté générale règne et où il est bien inutile de prôner les avantages théoriques de la liberté à des hommes et à des femmes mourant de faim ou presque.

Pour ces malheureux, le communisme a un attrait évident. La doctrine communiste de la révolution économique et sociale au profit des masses a été, dans cette guerre dite froide, une arme aussi puissante que la cinquième colonne subversive ou la menace de l'Armée rouge. Un effort défensif, ayant simplement pour but la protection des avantages matériels et moraux dont jouissent les habitants de notre continent et ceux de l'Europe occidentale, ne peut suffire à nous assurer la sécurité que nous voulons. Tout essentiel soit-il, ce pas n'est que le premier pas à faire. Si nous voulons sauvegarder de façon durable ces avantages moraux et matériels, nous devons, imbus du véritable sentiment de l'égalité et de la collaboration, nous joindre, dans un effort concerté, aux régions moins favorisées du monde afin de donner à leurs habitants de plus grands avantages matériels et de plus grands espoirs pour l'avenir.

Les efforts qu'exigera l'accomplissement de tout ce dont je viens de parler, efforts qui devront se poursuivre durant une ou deux générations, peuvent représenter, pour un bon nombre d'entre nous, une perspective sombre et peu attrayante. Certains, parmi vous, se demandent peut-être: quand pouvons-nous espérer revenir à la normale? Quand pourrons-nous jouir de nouveau d'une existence convenable en Amérique sans avoir à nous préoccuper des problèmes du reste de la race humaine? Je crains bien que la réponse à ces questions soit: pas de mon vivant ni du vôtre.

Aujourd'hui, les États-Unis et tout le continent nord-américain sont directement intéressés à ce qui se passe dans le reste du monde. Ce qui est même plus important, c'est, je le répète, que les États-Unis constituent inéluctablement l'élément prédominant dans le monde libre. Le sort de l'humanité entière dépend dans une grande mesure de votre ligne de conduite en tant que nation. C'est la vérité, qu'on le veuille ou non.

Il y a bien des Américains, j'en suis sûr, qui renonceraient volontiers à ce nouveau rôle de premier plan dans la direction des affaires mondiales pour retourner à l'isolement commode des années qui se sont écoulées entre votre guerre civile et la première guerre mondiale. Toutefois, à titre de nation, vous n'avez pas le choix. Le

seul choix qui s'offre à vous et à nous c'est celui d'une direction sage, patiente et intelligente du monde libre par les États-Unis ou d'un rétrécissement rapide des frontières des peuples libres, à mesure que faiblirait votre flambeau de la liberté et le nôtre.

Je ne crois pas me tromper à propos de ce choix et je sais que nous pouvons compter sur la direction des États-Unis. Évidemment, il y a des gens, même au Canada, qui ne comprennent pas toujours la façon dont vous vous occupez de la chose publique, des gens qui s'inquiètent quelquefois des mesures à venir.

Sans doute, certains d'entre vous doivent, quelquefois, se demander également dans quelle mesure vous pouvez compter sur tous vos associés. Je le répète, il y a, dans ce pays comme dans tous les pays libres, des voix qui prêchent des doctrines d'apparence étrange et qui brossent toujours, des autres nations, un tableau encore plus étrange.

Mais chaque fois qu'une crise a surgi dans vos affaires, aux États-Unis, vous vous êtes montrés capables de mobiliser de grandes ressources morales et matérielles en vue de maintenir la liberté. C'est ce qui s'est produit plus d'une fois lorsque les circonstances l'exigeaient au sein de votre pays. A deux reprises, au cours de la présente génération, vous l'avez fait en vue de préserver la liberté dans l'univers. Or, jamais auparavant, pas même en 1861 ni en 1941, votre rôle n'a été aussi décisif ni votre direction aussi importante. Nous, au Canada, qui sommes vos plus proches voisins, savons que, chaque fois qu'une crise s'est produite, vous n'avez jamais manqué d'appuyer la liberté pour le maintien de laquelle cette nation a été fondée. Nous savons que, pendant la crise actuelle, vous ne manquerez pas de donner à notre alliance la direction qu'il lui faut afin de préserver la liberté de l'humanité.

LE FONDS INTERNATIONAL DES NATIONS UNIES POUR LE SECOURS À L'ENFANCE

L'ŒUVRE POSITIVE accomplie par le Fonds international des Nations Unies pour le secours à l'enfance (FISE) figure parmi les efforts les plus utiles et les plus consolants que l'Organisation des Nations Unies ait fournis sur le plan de la collaboration internationale. Il est vrai que les travaux du Fonds n'ont pas échappé tout à fait aux contestations et aux déceptions qui caractérisent bien souvent les entreprises des Nations Unies, mais l'esprit de coopération qui s'est affirmé en faveur de l'enfance a permis de les réduire au minimum. Plus de 154 millions de dollars (É.-U.) ont été distribués en quatre ans et demi pour soulager les souffrances de l'enfance dans toutes les parties du monde.

Le Fonds a été créé en vertu d'une résolution adoptée pendant la première session de l'Assemblée générale en décembre 1946, en vue de poursuivre les travaux de l'Administration de secours et de rétablissement des Nations Unies (UNRRA) dans le domaine de la protection de l'enfance. Ainsi que le prescrit son mandat, le Fonds doit utiliser ses ressources en vue:

- a) de porter secours aux enfants et aux adolescents des pays victimes d'agression et afin d'assurer leur rééducation;
- b) de porter secours aux enfants et aux adolescents des pays bénéficiant jusqu'ici des secours de l'UNRRA.

Sur l'initiative de certains pays conscients des possibilités lointaines d'un tel organisme international, une troisième clause chargeant le FISE d'assurer « l'hygiène de l'enfance en général » fut insérée dans le mandat.

Contributions au Fonds

A l'exception du reliquat d'avoirs de quelque 32 millions de dollars dont il hérita de l'UNRRA, le Fonds a été alimenté par des contributions volontaires provenant des gouvernements et de sources privées. Les contributions que les gouvernements ont jusqu'ici versées ou promis de verser s'élèvent à 108 millions. Les dons faits au Fonds par le Canada n'ont été dépassés que par ceux des États-Unis et de l'Australie. En comptant les \$500,000 approuvés par le Parlement au cours de la session qui vient de se terminer, la contribution du Gouvernement canadien depuis la création du Fonds atteint le chiffre global de \$7,475,050. En réponse aux appels dirigés vers les sources privées, les Canadiens ont versé un montant supplémentaire de \$1,525,878, ce qui porte à \$9,000,928 le total des contributions canadiennes.

Le Fonds est dirigé par un Conseil d'administration de vingt-six nations, dont le Canada fait partie. Le Canada a exercé la présidence du comité du programme (dix membres), chaque année, de 1948 à 1950 inclusivement, et celle du Conseil d'administration en 1951. Mme D. B. Sinclair, adjointe administrative au sous-ministre du Bien-être social, qui représente le Canada auprès du Fonds depuis sa création, est maintenant présidente du Conseil d'administration. Une quinzaine de Canadiens, soit un septième des membres du personnel, font partie des services administratifs du Fonds, soit au siège soit à l'extérieur. Le FISE est sous la direction d'un Américain, M. Maurice Pate.

Dès ses débuts, le Fonds international de secours à l'enfance a dû faire face à des besoins beaucoup plus grands que ceux qu'il pouvait espérer satisfaire. La diversité des conditions exigeait évidemment une grande souplesse, mais il fallut établir quelques principes fondamentaux applicables à toutes les opérations: les secours de-

vaient être accordés selon les besoins et sans distinction de race, de religion, de nationalité ou d'opinions politiques; la contribution du Fonds devait comporter une contre-partie de la part du gouvernement du pays bénéficiaire; les programmes devaient être conçus de façon à assurer de façon durable le bien-être de l'enfance; chaque gouvernement bénéficiaire devait permettre au Fonds d'envoyer dans son pays des employés internationaux chargés d'aider à l'élaboration du programme et d'en surveiller l'exécution.

Le Fonds attache la plus grande importance à l'effort du pays secouru. Le gouvernement bénéficiaire doit être disposé à élaborer et à appliquer un plan que le FISE sera en mesure de compléter. Les ressources du Fonds sont affectées à l'achat de fournitures et de services qu'il est impossible de se procurer dans le pays en cause, faute des devises étrangères nécessaires. Cette règle souffre cependant des exceptions dans le cas des désastres (comme le récent tremblement de terre en Equateur) où des circonstances exceptionnelles exigent des secours immédiats pour conserver la vie et la santé.

Programmes inaugurés en 1947

Les premiers programmes, inaugurés en 1947, ont consisté dans la mise en oeuvre de vastes plans d'alimentation dans les pays d'Europe. Au moment où ces plans étaient en plein essor, en 1949, le FISE contribuait à assurer un repas par jour à plus de six millions d'enfants. La part du Fonds consistait à fournir des aliments de protection riches en protéine, dont le besoin se faisait gravement sentir: lait, viande, poisson, et huile de foie de morue. Le Canada en a fourni de grandes quantités. Des céréales et des légumes produits sur place servaient à compléter ces repas.

Il fallait une certaine ingéniosité pour utiliser les contributions versées par cinquante-trois nations, qui toutes, à l'exception de celle des États-Unis, devaient être affectées à l'achat de marchandises et de services dans les pays donateurs. Ce problème ne présentait guère de difficultés dans les pays qui, comme le Canada, disposaient d'un excédent de denrées alimentaires, mais ailleurs on a dû trouver d'autres moyens d'utiliser les fonds. C'est pour parer à cette difficulté que le Fonds adopta ses premiers programmes vestimentaires. L'Uruguay, par exemple, qui versa une généreuse contribution, n'avait pas d'excédent de denrées alimentaires. Il possédait cependant des quantités considérables de cuir, dont on se servit pour fournir des chaussures à un grand nombre d'enfants. De la même façon, la laine australienne fut employée pour confectionner des vêtements chauds. Le Danemark, qui ne disposait ni de vivres ni de matières premières, offrit des secours importants à condition que le Fonds envisage l'élaboration d'un programme d'immunisation générale contre la tuberculose qui exerçait de terribles ravages parmi la population enfantine de plusieurs parties du monde. D'après ses propres expériences en matière de vaccination au BCG, ce pays s'engageait à fournir non seulement le sérum, mais aussi des médecins et des infirmières compétentes pour commencer la campagne, et à former des équipes locales. La Norvège et Suède s'associèrent à cette campagne qui s'est étendue bien au delà de l'Europe et qui a permis jusqu'ici d'examiner vingt-sept millions d'enfants et d'en vacciner treize millions.

A la suite de ce premier programme d'hygiène, le Fonds a participé à l'adoption de mesures prophylactiques et à la lutte contre d'autres maladies contagieuses, comme le paludisme, la coqueluche, la diphtérie, les maladies vénériennes et le pian. Un Comité mixte, composé de représentants du FISE et de l'Organisation mondiale de la santé, a été créé et chargé des projets d'ordre médical. Tous ces projets ne peuvent être adoptés qu'après avoir reçu l'approbation des techniciens de l'OMS, et c'est l'OMS qui recrute au besoin le personnel technique nécessaire et, dans bien des cas, le rémunère. On use du même procédé lorsque les pro-

grammes du Fonds portent sur des domaines qui intéressent d'autres institutions spécialisées comme l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture ou le Département des questions sociales de l'ONU.

Aide à la production locale

Le FISE a également participé au développement de la production locale afin de rendre les pays indépendants des sources extérieures d'approvisionnement. C'est ainsi qu'il fournit à un certain nombre de pays le matériel nécessaire à la conservation du lait ou à la production d'insecticides, d'antibiotiques ou de sérum BCG.

Ce qui manque le plus à nombre de pays insuffisamment développés, ce sont les centres d'hygiène et de protection infantiles et maternelles, capables d'assurer une formation élémentaire en hygiène, en nutrition et en pédiatrie. Le FISE s'efforce de combler cette lacune en fournissant des infirmières-visiteuses, des assistantes sociales, un matériel de base et, dans certains cas, des moyens de transport. Il offre également des cours de formation dans le cadre de son programme. Certains de ces cours sont organisés dans les pays intéressés; parfois, on accorde des bourses qui permettent à certains sujets d'aller se former à l'étranger.

A mesure que la situation européenne s'améliorait, on insista de plus en plus pour que le FISE aide celles des régions insuffisamment développées où la maladie et la sous-alimentation sévissaient à l'état chronique chez les enfants. En conséquence, le Fonds en est venu graduellement à s'occuper surtout de la troisième partie de son mandat: « l'hygiène de l'enfance en général ». La tâche qu'accomplit le Fonds international de secours à l'enfance s'étend maintenant à toutes les parties du monde et, depuis 1947, des allocations sont octroyées à soixante-quatre pays ou territoires situés en Europe, en Amérique latine, en Asie, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Si impressionnant qu'il soit, le présent compte rendu ne donne aucune idée du sort pitoyable des enfants eux-mêmes ni des difficultés que comporte le transport du personnel et des fournitures là où il faut recourir à la bicyclette, à l'âne et à l'éléphant, ni des problèmes administratifs qui se posent dans les pays dévastés par la guerre, récemment admis à l'indépendance ou insuffisamment développés, ni des coutumes et des superstitions anciennes qui entravent parfois les techniques modernes — autant de difficultés auxquelles le Fonds se heurte tous les jours.

L'avenir du FISE

La cinquième Assemblée générale des Nations Unies a décidé, à la suite d'un assez long débat sur l'avenir du Fonds international de secours à l'enfance, de prolonger l'existence de cet organisme, à titre d'institution temporaire, pour une période de trois ans, et d'étudier la possibilité de lui conférer ensuite un caractère permanent. Le Fonds poursuivra ses travaux sous la direction d'un nouveau conseil qui se compose des délégués des dix-huit pays représentés à la Commission des questions sociales et de huit membres désignés par le Conseil économique et social. Comme par le passé le Fonds vivra de contributions volontaires provenant des gouvernements et de sources privées. Dans la mesure où ces contributions lui seront versées, le Fonds, en collaboration avec d'autres organes des Nations Unies, continuera à soulager les souffrances de l'enfance.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES AU PARLEMENT

DÉCLARATIONS SUR LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

Corée

LE 25 JUIN, M. George A. Drew, chef de l'opposition, a cité une déclaration de M. Malik, sous-ministre des Affaires étrangères de l'U.R.S.S., concernant la possibilité de négocier une trêve et un double retrait du 38e parallèle, en Corée. Le Premier ministre, M. St-Laurent, a déclaré, entre autres choses, ce qui suit:

... Il ne fait pas de doute que, tout comme nous, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures considère cette déclaration comme un événement important. Les Nations Unies s'en occuperont, j'en suis sûr, sans tarder. Il serait peut-être utile de consigner la déclaration faite par le secrétaire général, M. Trygve Lie...*

On m'informe de plus que M. Entezam, président de l'Assemblée générale et aussi président de la Commission des bons offices, est venu de Washington à New-York en vue d'y entrer en relations avec les représentants des Nations Unies et de prendre immédiatement les initiatives qui seraient opportunes, et dans l'espoir qu'il s'agit d'une déclaration inspirée par un véritable désir de voir cesser les hostilités et de faire immédiatement retirer les troupes adverses de chaque côté du 38e parallèle.

Les députés apprendront sans doute avec intérêt que l'une des coupures que je me suis procurées signale qu'une émission radiophonique diffusée dans la capitale de la Chine communiste a rapporté cette déclaration de M. Malik. Il y est fait mention aussi d'un éditorial portant que, s'ils veulent mettre fin à la guerre, les États-Unis devraient sans tarder prendre les mesures justes et raisonnables, en vue d'un règlement pacifique, qu'ont proposées à maintes reprises la République populaire de Chine, l'Union soviétique et d'autres pays qui désirent la paix.

Il va de soi que la déclaration en cause était dans le même sens. Même l'exposé de M. Malik se calquait sur le modèle traditionnel: quatorze minutes d'invectives assez violentes, suivies de la déclaration d'une minute et demie qu'à son avis on pouvait maintenant régler le problème du conflit en Corée. Voilà la façon habituelle de l'U.R.S.S. d'avancer des propositions de ce genre, et nous avons déjà connu des cas où leurs insultes violentes ont prélué à des mesures vraiment sérieuses et destinées à donner des résultats. J'espère qu'en l'occurrence nous aurons un autre exemple du genre.

... Je n'ai que ceci à ajouter. Ce matin, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures confère avec le ministre des Affaires étrangères du Royaume-Uni, M. Herbert Morrison. En outre, notre ambassadeur à Washington a eu hier des entretiens avec le secrétaire d'État là-bas, et il en a d'autres aujourd'hui. On examine soigneusement le texte de la déclaration, et rien n'indique qu'on la repoussera. Nous l'examinerons dans l'espoir sincère, du moins de notre part, qu'elle donnera quelque résultat.

Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord

Le 19 juin, le Canada et les autres parties au Traité de l'Atlantique-Nord ont signé un accord intitulé "Convention entre les États parties au Traité de l'Atlantique-Nord sur le statut de leurs forces" ou, dans sa forme abrégée, "Convention concernant les forces de l'OTAN". Le Premier ministre, M. St-Laurent, afin de renseigner les députés, a déposé le même jour le texte de la Convention sur le bureau de la Chambre. Il s'est alors exprimé en ces termes:

... Cette Convention précise les droits et obligations des États parties au Traité de l'Atlantique-Nord en ce qui concerne les troupes desdits pays en poste dans d'autres États membres de l'OTAN ou les traversant. Cette Convention est subordonnée à la ratification. Il va sans dire qu'elle sera soumise au Parlement avant d'être ratifiée, mais elle ne lui sera pas soumise à cette session-ci.

* Cette déclaration figure à la page 235 du présent numéro d'*Affaires extérieures*.

Dès le début, je tiens à souligner que la Convention n'a rien à voir avec l'envoi éventuel de troupes outre-mer, non plus qu'avec le commandement des troupes unifiées de l'OTAN. Elle vise uniquement les lois et règlements qui régiront les troupes après qu'elles auront été envoyées, de consentement mutuel, dans un autre pays signataire du Traité de l'Atlantique-Nord.

Il s'agit d'une convention entièrement réciproque, qui assurera une protection précieuse aux militaires canadiens servant dans les forces unifiées. En même temps, les droits de l'État de séjour sont pleinement respectés. La Convention prévoit que « les membres d'une force... sont tenus de respecter les lois en vigueur dans l'État de séjour et de s'abstenir sur le territoire de cet État de toute activité incompatible avec l'esprit de la présente Convention et en particulier de toute activité politique ».

Le général Eisenhower, dans une déclaration communiquée aujourd'hui, affirme qu'il s'agit d'une convention très importante et qui revêt une grande signification pour les troupes unifiées placées sous son commandement.

Étant donné que le Parlement aura, en temps utile, amplement l'occasion de discuter la Convention en détail, je n'ai pas l'intention de retarder ses travaux en exposant chaque article. Je veux, cependant, donner la liste des principaux sujets visés à la Convention. Ce sont:

1. La compétence en matière criminelle ou disciplinaire des tribunaux militaires des troupes présentes dans un État de séjour et la compétence des tribunaux de cet État.
2. L'application des lois fiscales et des droits douaniers de l'État de séjour aux troupes présentes dans ce pays.
3. L'application des règlements d'immigration de l'État de séjour aux troupes présentes dans ce pays.
4. Le règlement des réclamations pour dommages ou blessures découlant d'actes posés par les troupes précitées.
5. L'obtention, par les troupes précitées, de marchandises, de locaux, de main-d'œuvre et de services de diverses sources dans l'État de séjour.
6. Le port d'uniformes et d'armes.

Ce bref exposé de la portée de la Convention fera comprendre aux honorables députés, j'en suis sûr, que les douze États parties, étant donné leurs lois et leurs régimes juridiques différents, devaient être prêts à faire des concessions pour en arriver à un accord quelconque. On s'est rendu compte que plusieurs États pourraient être obligés de modifier leurs lois du fait de la présence d'autres forces de l'OTAN dans leur milieu, mais on s'est efforcé de réduire au minimum la nécessité de ces changements législatifs. Les légistes du gouvernement canadien étudient la Convention en vue de déterminer si une mesure législative s'imposera et, dans le cas de l'affirmative, quelles en seront la portée et l'étendue. On s'attend que la question soit soumise au Parlement au cours de la prochaine session.

En terminant, j'aimerais citer la déclaration qu'a formulée aujourd'hui, à Londres, le président des suppléants au Conseil de l'Atlantique-Nord:

La Convention sur le statut des troupes, signée aujourd'hui par les États parties au Traité de l'Atlantique-Nord, constitue une importante addition au cadre de l'OTAN. A notre avis, nous avons mis au point une charte plurilatérale prévoyant le fondement uniforme et pratique, du point de vue administratif, de relations méthodiques, logiques et équitables entre les troupes d'un pays membre de l'OTAN et celles de tout autre pays adhérent à l'organisme, où elles peuvent être envoyées pour servir.

La Convention fait partie de l'effort collectif de défense et elle est essentielle à l'établissement d'une armée unifiée sous le commandement du général Eisenhower. Elle assure aux gouvernements et aux autorités militaires des méthodes simples et pratiques pour régler des relations complexes; aux troupes, une protection légale suffisante, et, en même temps, sans empiéter sur l'autorité du commandement militaire, elle reconnaît pleinement les droits et obligations, en temps de paix, du pouvoir civil dans les États de séjour.

La mise en œuvre de la défense collective en temps de paix exige que les troupes des divers pays qui font partie des troupes unifiées pour la défense de la région visée par le Traité de l'Atlantique-Nord, soient en poste dans divers autres pays. Il faut qu'elles soient libres de se mouvoir d'un pays à un autre, suivant les besoins de la stratégie et suivant les ordres du commandement suprême. Il est essentiel que des dispositions uniformes régissent leur statut dans les pays autres que le leur, ainsi que leurs rapports avec les autorités et la population de ces pays. La conclusion de cette Convention est une part importante de notre effort commun, en vue de mettre sur pied une force unifiée capable de maintenir la paix.

Commerce extérieur

Le 14 juin, la Chambre s'est formée en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère du Commerce. Au cours du débat, M. Howe, ministre du Commerce, a fait la déclaration suivante sur la politique économique du Gouvernement canadien:

... J'aimerais parler brièvement de notre politique commerciale. Depuis la fin de la guerre, le Gouvernement et, en particulier, le ministère du Commerce se sont efforcés d'accroître le volume du commerce canadien. Ils ont eu recours à divers moyens. L'Office des commissaires de commerce à l'étranger a été agrandi. Le Canada a appuyé des mesures internationales destinées à supprimer les entraves au commerce. Alors que le Canada souffrait d'une grave pénurie de dollars, le Gouvernement a tout fait pour encourager les exportations dans les pays de la zone du dollar et les importations en provenance des pays à monnaie instable. L'institution de la Foire internationale du commerce, en 1948, a été une autre manifestation de l'intérêt que le Gouvernement porte à l'expansion du volume de nos importations comme de nos exportations.

Ces efforts ont porté des fruits. Le commerce du Canada a pris une expansion que bien peu de gens croyaient possible. Notre balance commerciale est bien meilleure à l'égard des pays de la zone du dollar et du sterling. Cependant, elle diffère beaucoup de celle des dernières années. Nous sommes de nouveau sur le marché des vendeurs, en face d'une pénurie réelle ou éventuelle de certaines matières essentielles par suite des exigences du programme de défense, qui est soumis au jeu normal de la concurrence. En face de ce changement des perspectives commerciales, le Gouvernement examine de nouveau sa ligne de conduite afin de voir si elle est justifiée.

Nous en sommes venus à la conclusion que, même si les exigences de la défense priment tout, le Canada doit continuer de s'intéresser beaucoup au commerce extérieur. Le programme de la défense et les fortes dépenses de consommation et de production qui l'ont accompagné ont provoqué une augmentation considérable des importations. Il faut payer ces importations. Pour ce seul motif, nous ne pouvons pas négliger notre commerce d'exportation. Nous avons aussi un motif de portée plus lointaine. Nous espérons et croyons tous que la présente crise passera. Nous avons donc lieu de conserver et d'accroître le plus possible nos relations commerciales en prévision du jour où le Canada devra de nouveau trouver des acheteurs pour ses excédents.

En conséquence, comme je le disais cette année à l'ouverture de la Foire internationale du commerce, à Toronto:

Il n'y aura aucun relâchement général de nos efforts en vue d'intensifier le commerce d'exportation. Telle est la politique du ministère du Commerce et du Gouvernement du Canada. Nous avons à faire face à des difficultés spéciales en matière d'approvisionnement dans divers domaines du commerce d'exportation. Ces difficultés persisteront probablement. De ce que nous accordons la priorité aux besoins de la production de défense, il n'y a pas lieu de conclure que nous allons reléguer à l'arrière-plan le soin de maintenir notre commerce d'exportation ni que nous ne lui accorderons pas toute l'attention possible.

En mai, le comité permanent du commerce et des affaires économiques du Royaume-Uni et du Canada s'est réuni à Ottawa. Comme on l'a alors annoncé, le Royaume-Uni espère acheter du Canada une quantité beaucoup plus considérable de marchandises au cours de l'année prochaine. Nous désirons, pour notre part, que

le Royaume-Uni et la zone du sterling en général continuent d'exporter le plus possible au Canada. Les entretiens ont été très utiles. Nous espérons qu'ils auront pour résultat non seulement d'accroître sensiblement le volume de notre commerce avec le Royaume-Uni mais de contribuer à rétablir des relations commerciales normales entre la zone du sterling et le Canada, ce qui est notre objectif ultime.

Les entretiens avec le Royaume-Uni ont été suivis d'entretiens avec les Antilles britanniques. Il a toujours existé entre le Canada et les Antilles britanniques des rapports commerciaux étroits. L'imposition de restrictions aux importations du Canada dans ces îles a sans doute été la cause de beaucoup d'ennuis et de dérangements pour les importateurs et les exportateurs. L'établissement du plan d'élargissement du commerce, au début de cette année, a marqué un pas important en avant. Nous espérons qu'il sera suivi prochainement d'autres progrès dans le même sens.

Puis, une mission commerciale française a rencontré des représentants canadiens. Ce n'est pas la première fois que des entretiens franco-canadiens ont lieu au sujet du commerce. De fait, il se peut qu'ils deviennent un événement plus ou moins régulier. S'il n'est pas très considérable, notre commerce avec la France pourrait, néanmoins, s'étendre. Les entretiens de cette année avaient pour objet de déterminer la meilleure manière d'y arriver. Nous avons été frappés tout particulièrement de l'intérêt croissant que la France porte aux marchés canadiens.

Enfin, nous avons tenu des entretiens officieux avec une députation commerciale de la Nouvelle-Zélande dirigée par l'honorable C. M. Bowden. Tout comme les autres pays de la zone du sterling, la Nouvelle-Zélande a imposé des restrictions très rigoureuses aux importations du Canada et d'autres pays de la zone du dollar. Nous avons pu constater, au cours de nos entretiens avec M. Bowden, que la Nouvelle-Zélande s'intéresse, tout comme nous, au rétablissement de relations commerciales normales. La perspective d'atteindre ce but est meilleure qu'elle ne l'était.

Une autre preuve que le Gouvernement continue de s'intéresser au commerce, c'est la décision d'organiser de nouveau la Foire internationale du commerce, en 1952. A de nombreux points de vue, celle de cette année a été la mieux réussie depuis la première foire, tenue en 1948. Mais la mesure dans laquelle y ont participé les fabricants et les industriels canadiens est décevante. De plus, il y a pas mal d'incertitude quant aux effets des préparatifs de défense sur le commerce. En décidant d'organiser une foire l'an prochain, le Gouvernement prend certains risques. Mais, d'autre part, renoncer à la foire cette année aurait pu s'interpréter comme une preuve que le Gouvernement n'attache plus autant d'importance à l'expansion du commerce, ce qui aurait eu de regrettables répercussions au pays et à l'étranger. Y aura-t-il une foire après 1952? Cela dépend de la mesure dans laquelle les hommes d'affaires profiteront de l'occasion ainsi offerte de vendre leurs produits non seulement à l'étranger, mais à leurs voisins au pays.

En réponse à une question que lui posait M. H. H. Hatfield (député conservateur progressiste de Victoria-Carleton), M. Howe a déclaré plus loin:

Notre commerce avec le Venezuela est important et s'accroît sans cesse . . . En 1947, nos exportations au Venezuela étaient d'une valeur de \$12,988,625; en 1948, de \$16,934,563; en 1949, de \$27,688,637; en 1950, de \$25,456,741.

Nos importations du Venezuela, en 1947, ont été de 46 millions de dollars; en 1948, de 94 millions; en 1949, de 91 millions et en 1950, de 87 millions de dollars. Il va sans dire que ce sont surtout des huiles que nous importons du Venezuela. Ce pays devrait être un excellent marché pour le Canada puisque la balance commerciale est favorable au Venezuela.

Quant à Cuba, nos relations commerciales avec ce pays devraient s'améliorer beaucoup par suite de notre convention d'en importer chaque année 75,000 tonnes courtes de sucre.

M. Howard Green (député conservateur progressiste de Vancouver-Quadra) a cité au cours du débat une publication intitulée "Revue des affaires", livraison du 23 mai 1951, publiée par la Banque de Montréal. Les faits qu'elle expose indiquent, selon M. Green, "que la tendance défavorable de notre balance commerciale avec les États-Unis s'est fort accentuée au cours du premier trimestre de 1951, par rapport à l'année dernière, et que le déficit avec le monde entier est beaucoup plus élevé qu'en

1950". Sur ce point, M. Howe a dit:

Nos échanges avec les États-Unis sont déficitaires par suite de nos importations anormalement élevées en provenance de ce pays. Nos exportations vers les États-Unis sont beaucoup plus fortes qu'elles ne l'ont jamais été. Cependant, nos importations en provenance de ce pays sont anormalement élevées, par suite des quantités énormes de matériel de guerre que nous nous y procurons et du programme de placements énormes, largement supérieurs à tous les records précédemment enregistrés, qui se poursuit actuellement chez nous. Mais à part cela, la balance ne s'est pas beaucoup modifiée. Notre commerce avec la Grande-Bretagne est, à cet égard, à peu près ce qu'il était l'an dernier, ainsi que notre commerce avec les pays de la zone du sterling. Le commerce avec l'Amérique du Sud a beaucoup augmenté, mais la balance n'est pas défavorable. Elle n'a pas beaucoup changé. Les changements survenus intéressent notre commerce avec les États-Unis et proviennent de l'accroissement considérable de nos importations en provenance de ce pays. Je vois là une situation anormale. Notre situation financière est assez forte pour y résister, et je crois qu'elle se réglera une fois passée la vague de construction chez nous. Les mesures économiques que nous prenons en vue de freiner les immobilisations chez nous sont destinées précisément à mettre fin à l'état de choses sur lequel mon ami a attiré mon attention.

M. Green ayant demandé si "la situation du Canada, en ce qui concerne ces transactions, serait beaucoup plus mauvaise cette année que l'an dernier", M. Howe a répondu:

Elle sera moins équilibrée; autrement dit, notre compte avec les États-Unis accusera un plus gros déficit, et notre compte global accusera probablement aussi un déficit. Cela tient, bien entendu, à notre important programme de placements. Mon honorable ami comprendra que plus notre production sert à des fins de placement au pays même, moins il en reste pour l'exportation et plus forte est la tendance à l'accroissement des importations.

M. Rodney Adamson (député conservateur progressiste d'York-Ouest) a demandé à son tour à M. Howe d'expliquer deux points particuliers: l'absence de réciprocité dans les achats pour la défense aux États-Unis et les difficultés que créent les restrictions sur les changes. M. Howe a répondu:

Je n'ai aucun grief précis à formuler au sujet des achats en vue de la défense. Les États-Unis pouvaient nous vendre certains produits de guerre qu'ils avaient tout préparés pour la vente, en entrepôt pour ainsi dire. Les transactions ont donc été rapides. Nous n'avions rien de tel à livrer si rapidement. Nous avons cependant conclu des contrats qui seront remplis à mesure que notre productivité croîtra. Il n'y a pas d'équilibre entre les contrats, d'un côté et de l'autre, mais cet équilibre tend à s'établir. Je ne me préoccupe pas trop de la rupture d'équilibre amenée dans les changes par suite des contrats de guerre conclus entre les deux pays car le problème se réglera si l'on s'y applique vraiment. Tous les intéressés font actuellement leur possible dans ce domaine.

En consultant la statistique de notre commerce pour le premier trimestre, je constate que notre compte avec les États-Unis accuse un déficit de 100 millions de dollars, chiffre assez rapproché du déficit de notre commerce avec le reste du monde. Ce n'est pas très grave. Si le déficit continue au même rythme, il s'établira à 400 millions à la fin de l'année, ce qui n'aurait rien d'alarmant. Nos déficits ont déjà été beaucoup plus élevés. En 1947, il s'établissait à un milliard. Toutefois, c'est un état de choses dont nous ne nous réjouissons pas. Il serait possible, à notre avis, de remonter le courant en réduisant notre programme de placements et en supprimant les achats exagérés aux États-Unis.

En ce qui concerne les restrictions sur les changes, M. Howe a déclaré:

De ce côté-là, la situation s'améliore. Chaque fois que nous pouvons équilibrer notre commerce avec un pays étranger, il devient possible de relâcher les restrictions. Dans la plupart des pays avec lesquels nous faisons des affaires habituellement, les restrictions commerciales ont été adoucies dans une certaine mesure, pas aussi rapidement toutefois que nous le jugeons opportun. Nous insistons constamment sur le relâchement des mesures restrictives. On a réalisé quelque progrès et, croyons-nous, la tendance nous est favorable.

Je suis heureux de dire que nous avons terminé l'année 1950 avec une balance défavorable de notre commerce avec les autres pays de la zone du sterling. En d'autres termes, ces pays nous ont vendu plus de marchandises qu'ils n'en ont acheté de nous. Notre commerce avec le Royaume-Uni a accusé une légère balance en notre faveur, mais elle était beaucoup plus faible que jamais auparavant et accusait une lacune qui ne pose réellement aucun problème. Pour ce qui est de la balance commerciale entre le Canada et tout pays de la zone du sterling cependant, il n'y a aucun motif sérieux qui empêche de supprimer les entraves, et je crois qu'on devrait les faire disparaître beaucoup plus vite qu'on ne le fait.

Crédits du Ministère

Projet de traité de paix avec le Japon

Le 15 juin, lorsque la Chambre formée en Comité des subsides fut saisie des crédits du ministère des Affaires extérieures, un certain nombre de questions ont été soulevées. En ce qui concerne le projet de traité de paix avec le Japon, M. Pearson, secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, a fait un exposé dont nous citons de larges extraits:

... Le point de vue du Gouvernement à cet égard a été clairement manifesté à la Chambre qui, je l'espère, le partage. Nous sommes, en effet, favorables à la conclusion de ce traité, et cela, le plus tôt possible. Ainsi le Japon pourra être de nouveau admis dans la famille des nations et y jouer son rôle en tant que pays démocratique vigoureux, surtout dans les affaires asiatiques. C'est pourquoi nous avons fait bon accueil aux pourparlers déjà tenus et que, lorsqu'on nous a consultés, il y a quelques mois, sur les modalités de ces pourparlers, nous avons convenu, avec nos amis de Washington et de Londres, qu'il vaudrait peut-être mieux recourir, dans les circonstances actuelles, à des pourparlers diplomatiques dont l'initiative serait prise par les États-Unis et auxquels participeraient les autres États intéressés, qu'à une conférence générale... Ces pourparlers ont eu lieu et sont près d'aboutir.

Nous avons tenu un certain rôle dans toutes ces consultations et avons été mis au courant des événements dès qu'ils se produisaient. Nous n'avons certainement pas à nous plaindre des méthodes adoptées en vue de nous renseigner. M. Dulles a consulté notre représentant à Tokyo. J'étais à Washington hier. J'ai causé avec le secrétaire d'Etat adjoint qui dirige la division des affaires d'Extrême-Orient. Les fonctionnaires des États-Unis, du Royaume-Uni et du Canada ont tenu à Washington, il y a quelques semaines, des pourparlers officiels. Ces pourparlers ont repris à Ottawa quelques jours après avoir pris fin à Washington. La question a été discutée à Londres également. Il est exact de dire que nous avons été tenus au courant et que nous avons pris une part active assez raisonnable aux pourparlers qui ont mené à l'état de choses actuel.

Au début des négociations, les États-Unis ont adressé un avant-projet de traité aux gouvernements plus particulièrement intéressés. Nous avons commenté cet avant-projet le 1er et le 21 mai; nous avons exposé notre point de vue en assez grand détail à l'égard de chaque clause. Sur réception de l'avant-projet américain, le Royaume-Uni avait formulé certaines contre-propositions. Nous avons fait connaître, à Londres, notre point de vue à l'égard de ces contre-propositions. Ces jours derniers, des pourparlers ont eu lieu à Londres entre M. Dulles et le gouvernement du Royaume-Uni en vue de supprimer les divergences de vues nées au cours des discussions préliminaires entre les États-Unis et le Royaume-Uni à l'égard de ces questions. Les pourparlers ont abouti à une entente à peu près complète entre Londres et Washington. Je crois comprendre que, par suite de cette entente, les États-Unis et le Royaume-Uni présenteront conjointement un avant-projet qui sera soumis aux autres gouvernements intéressés, afin qu'ils présentent leurs observations. Une fois ces observations reçues, on espère conclure rapidement le traité de paix.

Il m'est plutôt difficile, ce matin, de vous faire part de notre attitude définitive relativement à l'accord, s'il s'agit bien d'un accord officiel, conclu à Londres. Comme nous n'avons pas encore reçu le texte officiel des entretiens qui ont eu lieu à Londres, je ne crois pas qu'il serait sage de ma part d'exprimer une opinion définitive à ce sujet avant d'avoir reçu ce texte. Bien entendu le comité et le Parlement savent qu'une couple de points contentieux ont surgi au cours de ces discussions. On en

a parlé ici ce matin. L'un a traité la participation de la Chine au traité de paix et l'autre au sort de l'île de Formose.

A l'égard du premier point, nous sommes d'avis qu'on doit retarder la question de la signature par la Chine d'un traité de paix japonais, sans préjudice de toute solution éventuelle. La raison en est bien évidente, car tous les membres du comité savent que les États-Unis ont reconnu un gouvernement chinois tandis que le Royaume-Uni en a reconnu un autre. Il serait difficile pour ces pays de s'entendre en ce moment au sujet de la signature par la Chine d'un traité de paix officiel avec le Japon. On a donc adopté, pour l'instant, ce moyen qui permettra de renvoyer la solution du problème à plus tard, sans préjudice, je l'espère, de toute solution satisfaisante et définitive.

De même, au sujet de la question de Formose, nous sommes tous d'avis, je crois, qu'il faut mettre un terme à la souveraineté du Japon à Formose. Je ne doute pas qu'on le fasse dans le traité de paix. Il est également assez évident que le règlement éventuel de la question de Formose ne peut s'effectuer présentement dans un projet de traité. Je ne crois pas pouvoir en dire plus long sur ce sujet pour l'instant.

On a soulevé une couple d'autres points relativement au traité proposé à l'égard du Japon. Le représentant de Peel (M. Graydon) a signalé la difficulté que nous avons à commencer avec le Japon avant la guerre et dit qu'il espérait que le traité tiendrait compte de cette difficulté. Je puis lui assurer que nous avons pleinement conscience de la situation. Nous savons que le commerce avec le Japon a suscité certaines difficultés avant la guerre, et j'espère que le traité rendra la situation plus facile à l'avenir. Nous nous sommes particulièrement intéressés aux articles du traité qui ont trait à la pêche. Afin d'étudier ces articles, le ministre des Pêcheries, accompagné de quelques-uns de ses hauts fonctionnaires, s'est rendu à Washington pour s'entretenir avec des représentants des États-Unis et du Royaume-Uni. Nous espérons qu'en conséquence les articles du traité qui se rattachent à la pêche seront satisfaisants pour le Canada.

M. Alistair Stewart (député CCF de Winnipeg-Nord) ayant demandé, au cours du même débat, si le projet de traité renfermait des dispositions de nature à assurer aux Japonais le bénéfice de certains privilèges démocratiques, M. Pearson a répondu:

Mon honorable ami voudrait que l'avant-projet comportât certaines garanties à l'égard des droits démocratiques, notamment le droit de réunion et autres. Je conçois ce point de vue. Bien que, pour des raisons évidentes, je ne veuille pas entrer maintenant dans les détails, je puis dire que ce point a été pris en considération au cours des pourparlers qui ont eu lieu.

Frais d'administration des Nations Unies

Je passe maintenant à deux questions qui ont été soulevées au cours de la discussion. Les députés de Peel et de Rosetown-Biggart (M. Coldwell) ont tous deux souligné l'opportunité de continuer à lutter, au sein des Nations Unies, pour que soit relevée la proportion des frais de cette organisation qu'acquitte l'U.R.S.S. Nous avons, comme l'a signalé le député de Peel, participé activement aux discussions en ce sens, et nous continuerons à le faire. Les proportions actuellement établies sont très injustes pour les autres États membres. Nous espérons faire de nouveaux progrès, au cours de la prochaine réunion, relativement au relèvement de la proportion qu'acquittent l'U.R.S.S. et ses satellites. Nous avons fait un peu de progrès en ce sens au cours de la dernière réunion, mais il en reste encore à faire. Nous n'abandonnerons pas la partie. Les députés que la question intéresse la verront exposée de façon assez détaillée à la page 150 du rapport du ministère sur le Canada et les Nations Unies.

Service international de Radio-Canada

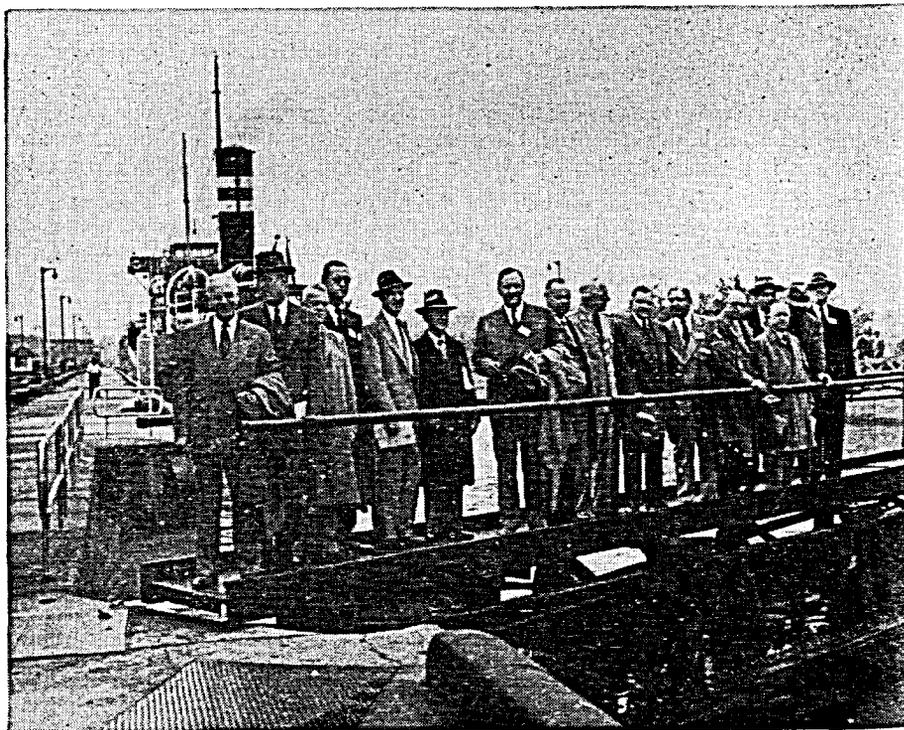
Les deux préopinants ont parlé du Service international de Radio-Canada. Cette question a été longuement exposée au comité. A ce sujet, j'ai fait une longue déclaration qui figure à la page 85 du compte rendu des délibérations. Nous cherchons à améliorer et à accroître nos relations avec le Service international de Radio-

Canada. De façon générale, les deux départements intéressés reconnaissent que ces relations donnent de bons résultats. Quant à nous, au ministère des Affaires extérieures, nous n'avons pas de plaintes à formuler à ce sujet. Nous sommes responsables de l'orientation de la ligne de conduite suivie dans les émissions radio-phoniques et, à ce chapitre, nous suivons toujours les émissions de près. J'espère que cela continuera ainsi.

Le député de Peel nous a conseillé d'étendre la portée de nos émissions au delà du rideau de fer. Etant donné les circonstances actuelles, je crois que tous les députés en voient l'importance. Cependant, il nous faudrait pour cela accroître nos dépenses considérablement. Il ne suffirait pas simplement d'emprunter les moyens qui servent actuellement à diffuser des émissions, mettons vers l'Amérique latine, pour diffuser vers l'Ukraine ou la Pologne. Il faudrait ajouter au Service international une autre organisation qui serait familière avec ce genre particulier d'émissions. Les émissions actuellement destinées à l'Amérique latine ont pour but de préparer le terrain à l'accroissement et à l'expansion de notre commerce. Les personnes qui s'occupent de ce travail ne pourraient pas se charger du genre d'émissions qui seraient destinées aux pays derrière le rideau de fer.

La canalisation du Saint-Laurent

Le député de Peel a parlé de la canalisation du Saint-Laurent. J'ai écouté ses remarques avec grand intérêt et je tiens à dire que le Gouvernement espère encore que cette vaste entreprise, qui serait avantageuse aux deux pays aux points de vue économique et politique et à d'autres égards, pourra être exécutée en collaboration par les deux pays. Nous conservons cet espoir; notre but est d'en arriver là. Nous serions vraiment déçus si ce but ne pouvait être atteint. Comme le dé-



**DES MEMBRES DU CONGRÈS AMÉRICAIN ÉTUDIENT SUR LES LIEUX
LE PROJET DE CANALISATION DU SAINT-LAURENT**

Des membres du Comité des travaux publics de la Chambre des représentants examinent les écluses de Thorold (Ontario), au cours d'une tournée d'inspection de six jours, consacrée au projet de canalisation des Grands Lacs et du Saint-Laurent.

puté, j'estime qu'il vaudrait mieux que le Parlement et le Gouvernement pussent savoir aussitôt que possible à quoi s'en tenir. Il serait regrettable qu'on nous tint indéfiniment dans un état d'indécision. Je compte donc que nos amis de Washington pourront en venir à une décision avant bien longtemps. L'attitude à prendre par le Canada dépendra sans aucun doute de la décision prise par Washington. Il ne conviendrait pas, je crois, que j'anticipe sur cette décision en formulant des propositions à l'égard des diverses solutions qui peuvent s'offrir. Je préfère donc ne pas insister là-dessus.

Service d'information canadien à l'étranger

M. Alistair Stewart (député CCF de Winnipeg-Nord) s'étant dit "dégouté et même inquiet" à la suite d'un voyage à Washington, de voir l'ignorance qui semble y régner au sujet du Canada, M. Pearson a répondu en ces termes:

Aucun député n'est plus que moi au courant du problème, j'imagine, puisque j'ai été affecté à Washington et à Ottawa. Le ministère examine la question très attentivement; à ce sujet, c'est avec un vif intérêt que nous avons pris connaissance du chapitre que la Commission royale d'enquête sur les arts, les sciences et les lettres consacre dans son rapport aux moyens de mieux faire connaître le Canada à l'étranger. C'est, à mon avis, un important but à atteindre. Pour ma part... je ne suis guère satisfait de ce que nous avons accompli jusqu'ici. Nous nous efforçons de faire le mieux possible, compte tenu des crédits que nous accorde le Parlement. J'espère que nous pourrions accroître notre représentation à l'étranger, surtout en vue de la dissémination de renseignements sur le Canada, particulièrement aux États-Unis d'Amérique. Nous étudions en ce moment les moyens d'accroître le personnel de l'ambassade du Canada à Washington, à cette fin. J'espère que nous pourrions prendre des mesures en ce sens avant longtemps.

Commission consultative du Commonwealth

En ce qui concerne le poste III des prévisions budgétaires, soit les \$400,000 destinés à la Commission consultative du Commonwealth pour le sud et le sud-est de l'Asie (assistance technique), M. Pearson a déclaré:

Je crois l'avoir déjà dit lorsque nous avons étudié la question de l'assistance économique au sud-est de l'Asie, un comité consultatif a été institué et fonctionne déjà; il comprend des représentants de l'Australie, du Canada, de Ceylan, de l'Inde, de la Nouvelle-Zélande, du Pakistan et du Royaume-Uni. Ce comité s'occupe des fonctions administratives et exécutives qui découlent de notre décision d'accorder à ces pays de l'assistance technique: vérification des entreprises à l'égard desquelles on voudrait que nous accordions de l'aide, échange de techniciens, et ainsi de suite.

... Il a été extrêmement difficile de se procurer un nombre suffisant de techniciens pour s'occuper de ces initiatives. Ces techniciens, le comité le comprendra, font l'objet d'une forte demande chez nous, à l'heure actuelle. Ce comité consultatif et les organismes de notre propre gouvernement qui s'intéressent à cette question, ont bien de la difficulté à se procurer des techniciens compétents, mais nous espérons être en mesure de réaliser des progrès dans ce domaine.

... Nous comptons qu'une partie considérable de ce montant servira à faire venir des étudiants au Canada pour y suivre des cours de technique ou de génie. Au cours des dix-huit derniers mois, quarante-six étudiants de quatre pays, surtout de l'Inde et du Pakistan, ont été placés dans des industries canadiennes, grâce à des ententes conclues avec les pays intéressés. Nous encourageons également, au chapitre de l'assistance technique, l'établissement d'étudiants de ces pays dans les universités canadiennes. Nous avons déjà réalisé certains progrès à cet égard. Nous payons les dépenses des étudiants pendant leur séjour ici, de même que leurs frais de transport au Canada aller et retour.

Allemagne occidentale

M. J. H. Blackmore (député du Crédit Social, Lethbridge) a posé la question suivante:

Premièrement, le ministre voudrait-il dire à la Chambre quelles mesures le Canada prend ou a prises pour se placer sur un pied de paix avec l'Allemagne occidentale? Deuxièmement, le ministre juge-t-il qu'il serait possible et opportun d'établir avec l'Allemagne occidentale des relations cordiales qui justifieraient l'établissement d'une ambassade canadienne en ce pays? Troisièmement, a-t-on déjà pris des dispositions en prévision d'un tel geste?

M. Pearson a répondu:

Le 26 octobre dernier, le Gouvernement a annoncé* son intention de mettre fin à l'état de guerre qui existe avec l'Allemagne dès que nous pourrons le faire de concert avec nos amis et alliés. Depuis cette date, nous suivons de près les démarches accomplies en ce sens par les puissances occupantes et la République fédérale d'Allemagne. Avant que nous ou que les puissances occupantes puissions prendre de plus amples mesures, il était indispensable que la République fédérale d'Allemagne adoptât certaines lois supprimant toute mention de l'état de guerre. C'est ce qu'a fait la Chambre Basse, le *Bundestag*, le 30 mai 1951, et la Chambre Haute, le 8 juin à peine. On s'attend que cette loi allemande soit promulguée d'ici à quelques jours.

Aussitôt que la nouvelle loi allemande aura été promulguée, le Canada, ainsi que d'autres pays encore théoriquement en guerre avec l'Allemagne, seront libres de mettre fin à cet état de guerre. Au Canada, cette formalité prendra la forme d'une proclamation dans la *Gazette du Canada*.

Je devrais rappeler ici, je crois, que la déclaration du 26 octobre 1950, que j'ai mentionnée, dit clairement qu'une telle action sera tout à fait différente de tout règlement définitif de paix avec l'Allemagne. Les obligations de l'Allemagne à l'égard de questions comme les dettes, réclamations et autres de même nature, n'en seront nullement touchées. Afin que la cessation de l'état de guerre coïncide le plus possible avec une action similaire de la part des puissances occupantes, nous consultons Londres, Paris et Washington quant à leurs intentions dès que les Allemands auront agi. A tout événement, il semble que la législation nécessaire aura été adoptée par le gouvernement de l'Allemagne occidentale avant la fin de juin. Je crois donc que ce n'est qu'une question de jours avant que le Canada soit en mesure de mettre fin à l'état de guerre avec l'Allemagne.

... Une fois ce changement technique accompli, la mission canadienne à Bonn sera élevée au statut d'ambassade, et le chef de cette mission présentera ses lettres de créance, à titre d'ambassadeur canadien, près la République fédérale d'Allemagne.

Accords fiscaux avec la Suède et la France

Le 13 juin, le ministre du Revenu national, M. McCann, a présenté à la Chambre des communes trois projets de loi relatifs à des accords fiscaux conclus avec la Suède (bill n° 372) et avec la France (bills nos 373 et 374). Ces projets de loi ont été adoptés en deuxième et troisième lecture le 18 juin.

La « Ming Sung Industrial Company »

Un très long débat sur la *Ming Sung Industrial Company* et sur certains vaisseaux construits et immatriculés au Canada, qui naviguent dans les eaux chinoises, a été provoqué à la Chambre, le 14 juin, par une interpellation de M. G. R. Pearkes (député conservateur progressiste de Nanaimo). M. Howe a répondu au nom du Gouvernement. Le lendemain 15 juin, MM. Pearkes, Pearson, Drew, Diefenbaker, Green, Graydon, Adamson, Fulton, Harkness et Browne (Saint-Jean-Ouest) ont repris le débat. A la demande de M. Drew, M. Howe a déposé la correspondance pertinente le 18 juin et, le lendemain 19 juin, M. Pearkes a posé de nouvelles questions à ce sujet. Plus tard le même jour, MM. Drew, St-Laurent, Pearkes, Green et Macdonnell ont de nouveau poursuivi le débat pendant assez longtemps. Le 20 juin, la Chambre a rejeté par 143 voix contre 28 une motion présentée par M. Green au nom de M. Diefenbaker. Avant la mise aux voix, MM. St-Laurent et Drew ont fait chacun

* Communiqué N° 76 du Ministère, 26 octobre 1950.

une déclaration. Le 21 juin, M. Chevrier a annoncé à la Chambre qu'il avait reçu de Hong-Kong certains renseignements demandés par M. Pearkes. Le 25 juin, M. McIlraith a répondu à quelques questions qu'avait posées M. Fulton au sujet de la construction et du financement des navires en cause et, le 29 juin, M. St-Laurent a répondu à de nouvelles questions posées par MM. Diefenbaker et Pearkes. Le Premier ministre a clos le débat le 30 juin par une dernière déclaration sur le sujet.

Conseil de l'Europe

Le 25 juin, M. l'Orateur de la Chambre a fait la déclaration suivante:

J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu du président de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, M. P.-H. Spaak, une communication invitant le Parlement à envoyer des observateurs à la session du Conseil qui s'ouvrira le 24 septembre prochain.

Le 27 juin, en réponse à une interpellation de M. Gordon Graydon (député conservateur progressiste de Peel) relative à cette invitation, le Premier ministre, M. St-Laurent, a déclaré ce qui suit:

. . . . Il s'agit d'une invitation qui, ainsi que vous l'avez annoncé, monsieur l'Orateur, a été adressée, non pas au Gouvernement du Canada mais au Parlement du Canada. Bien entendu, si nous acceptons l'invitation, j'imagine qu'il faudrait affecter un montant pour défrayer le voyage de la délégation qui s'y rendrait en vue de représenter le Parlement, et que le Gouvernement devrait prendre la responsabilité de formuler la recommandation voulue au Parlement. A cause de cela et de l'intérêt que comporte la question, le Gouvernement l'a étudiée, mais il n'a pas encore pris de décision. Il y a beaucoup d'éléments sur lesquels nous cherchons à obtenir plus d'éclaircissements. A cette fin, nous sommes en communication avec nos représentants, tant à Londres qu'à Washington.

Un des éléments à prendre en considération, c'est que ce Conseil de l'Europe est apparemment constitué, non de représentants des gouvernements des pays intéressés, mais des groupes nationaux de plusieurs pays d'Europe. C'est peut-être une bonne chose, mais c'est une innovation, car les initiatives du Conseil ne peuvent qu'avoir de profonds effets sur la politique étrangère de tous ces pays. Sous notre régime parlementaire, la politique étrangère relève habituellement du gouvernement du pays, et c'est habituellement le ministère des Affaires étrangères qui s'en occupe. Il semble que ce soit là une nouvelle façon d'étudier ces questions qui présentent un si grand intérêt pour les populations et les gouvernements de tous les pays libres du monde.

Il est un autre point qui nous a causé quelque souci. C'est que l'invitation adressée au Parlement du Canada diffère, quant à la forme, de celle qui a été adressée aux Chambres du Congrès des États-Unis. Celles-ci ont été invitées à nommer une délégation qui rencontrera une délégation du Conseil de l'Europe et tiendra des pourparlers avec elle, tandis que notre Parlement a été invité, par l'entremise de Votre Honneur, à envoyer des observateurs qui assisteront aux réunions du Conseil lui-même. Nous sommes curieux de savoir s'il s'agit d'une distinction voulue ou d'une simple différence accidentelle dans le libellé de l'invitation. Si l'on a agi ainsi à dessein, nous aimerions savoir pourquoi on fait cette distinction. Nous cherchons également à savoir si les Parlements d'autres pays du Commonwealth ont reçu une invitation semblable à celle qui a été adressée au Parlement du Canada.

Il reste aussi qu'en principe il s'agit d'un Conseil de l'Europe. Depuis longtemps, il existe une union panaméricaine des républiques de l'hémisphère occidental, et jamais des observateurs de l'extérieur n'ont assisté à ses réunions. A vrai dire, nous n'avons jamais fait partie de ce groupe, du fait de nos traditions monarchiques. Si le conseil a pour but la constitution d'une fédération d'États européens, je dois dire qu'au moment des conférences de Charlottetown ou de Québec, préparatoires à notre confédération à nous, il n'y avait pas d'observateurs, pas plus qu'il n'y en avait lorsqu'il a été question de l'Union avec Terre-Neuve. Nous cherchons à étudier toutes les incidences possibles de l'invitation transmise au Parlement.

Il y a là-dedans un élément plutôt incommode; c'est que cette réunion doit commencer le 24 septembre alors que nous envisageons de tenir une importante ses-

sion de notre propre Parlement au début d'octobre. Mais ce ne serait probablement pas une difficulté insurmontable, pas plus d'ailleurs que celle qui proviendrait de ce que, à cette époque-là de l'année, nous envoyons d'ordinaire une délégation aux réunions des Nations Unies.

Nous n'avons pas encore reçu tous les renseignements et éclaircissements voulus pour nous décider à recommander au Parlement de voter un crédit en vue de notre participation officielle aux travaux de cet organisme. Mais la réunion aura lieu avant que le Parlement se réunisse de nouveau, et si nous croyons devoir prendre la responsabilité d'adresser une recommandation au Parlement, dans les crédits supplémentaires ou autrement, lorsque le Parlement se réunira de nouveau, je crois que ce devrait être une délégation représentant tous les partis dont se compose la Chambre et non seulement le parti ministériel. D'ailleurs, je compte étudier la question avec le chef de l'opposition.

Comité permanent de la Chambre des communes pour les Affaires extérieures

Ce comité a examiné les crédits du Ministère au cours de six séances qui se sont échelonnées du 17 mai au 6 juin. Les principaux témoins entendus furent M. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et M. Heeney, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui, à l'occasion, étaient accompagnés de fonctionnaires du Ministère.

Le 22 mai, M. Pearson a fait une déclaration générale sur la situation internationale et a été interrogé sur les sujets suivants:

1. Formose
2. Projet de traité avec le Japon
3. Crise coréenne
4. Admission de nouveaux membres au Pacte de l'Atlantique-Nord
5. Question iranienne
6. Allemagne occidentale, son réarmement et la corrélation de ce réarmement avec la défense de l'Europe
7. Programmes et personnel du Service international de Radio-Canada
8. Union panaméricaine
9. Relations du Canada avec les États-Unis
10. Répartition des commandements par le Conseil de l'Atlantique-Nord
11. Nature de l'Armée européenne
12. Expédition de matériel stratégique à Hong-Kong et à la Chine.

Le 25 mai, M. Pearson a continué l'examen des questions soulevées à la séance antérieure. Il a été interrogé sur les sujets suivants:

1. Représentation du Canada à l'étranger
2. Rapports militaires émanant de Corée
3. Offres d'assistance à la Corée du Sud
4. Organisation du Conseil de l'Atlantique-Nord
5. Division de l'Information des Nations Unies
6. Reconnaissance du Gouvernement de Pékin
7. Résolution des Nations Unies concernant le 38^e parallèle et les propositions de trêve en Corée
8. Allocutions radiodiffusées de la Corée du Nord par Nora Rodd
9. Projet de canalisation du Saint-Laurent
10. Participation de la Russie à l'Organisation des Nations Unies
11. Moyens d'atterrissage à Goose-Bay et projets d'accord à ce sujet
12. Commission de relèvement des Nations Unies.

Le 28 mai, M. Heeney a fait distribuer aux membres du comité un tableau comparatif des crédits à l'étude. Il a formulé des observations d'ordre général et répondu à diverses questions concernant le personnel du ministère des Affaires extérieures et les mutations de ce personnel, le Bureau des passeports et les locaux des services canadiens à l'étranger.

Le comité a discuté assez longuement la question de la représentation du Canada aux Nations Unies et, particulièrement, la nomination des délégués et des conseillers parlementaires. On a souligné à ce propos les avantages qu'un certain nombre de parlementaires ont retirés d'une visite à Lake-Success, en mai 1947, lors de la deuxième session de l'Assemblée générale.

Le 30 mai, M. Pearson a été interrogé sur le Service international de Radio-Canada, sur la délivrance des passeports et sur l'allocution radiodiffusée qu'il a prononcée le 26 mai*, ainsi que sur le compte rendu qu'en a donné le *New York Times*. Il a aussi répondu à diverses questions concernant la situation tibétaine, la Chine communiste, la désignation du chef de la délégation permanente auprès des Nations Unies à New-York, et le statut des ambassadeurs.

M. Heeney a été appelé de nouveau le 6 juin.

Il a déposé des réponses supplémentaires aux questions antérieurement posées sur les sujets suivants:

1. La Division de l'Information des Nations Unies;
2. Le statut des réfugiés et des apatrides; l'Organisation internationale pour les réfugiés et ses relations avec le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés;
3. Les abonnements au bulletin mensuel du ministère des Affaires extérieures;
4. La délivrance des passeports spéciaux.

M. Heeney a lu des déclarations supplémentaires sur les passeports valables pour la zone d'occupation soviétique en Autriche et sur le statut des hauts commissaires dans les pays du Commonwealth, ainsi qu'une déclaration sur la Commission mixte internationale.

Le comité a présenté trois rapports à la Chambre. Le premier avait trait au règlement intérieur du comité, et le troisième était constitué des procès-verbaux et témoignages. Le second rapport, présenté le 13 juin, est ainsi conçu:

Le Comité permanent des Affaires extérieures demande la permission de présenter son

DEUXIÈME RAPPORT

La Chambre a adopté l'ordre suivant le lundi 14 mai:

Que les postes 84 à 111 inclus, et le poste 566 du budget principal des dépenses de 1951-1952 soient soustraits au Comité des subsides et déferés audit Comité, sans préjudice toutefois des pouvoirs du Comité des subsides au sujet du vote des deniers publics.

Votre Comité a étudié les crédits susmentionnés et les a approuvés.

Votre Comité recommande que le Gouvernement continue ses efforts en vue de remédier à la disette de vivres de l'Inde au moyen de produits alimentaires actuellement en disponibilité et qui sont acceptables par l'Inde.

Votre Comité recommande aussi qu'à l'avenir les délégations canadiennes à l'Assemblée générale des Nations Unies continuent à insister pour que les contributions budgétaires de l'Union soviétique et des pays associés soient accrues à des niveaux qui représentent mieux leur capacité respective de payer.

Votre Comité recommande de plus que des relations plus étroites soient établies entre le Ministère des Affaires extérieures et le Service international de la Société Radio-Canada en vue d'assurer, dans l'intérêt de la liberté dans le monde, le plus d'efficacité possible dans les émissions destinées aux populations à l'arrière du rideau de fer.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

J. A. BRADETTE

* Publiée dans la série de documents du Ministère intitulée *Déclarations et discours*, sous le numéro 51/23; on peut en obtenir des exemplaires en s'adressant à la Division de l'Information du ministère des Affaires extérieures, à Ottawa.

LE CANADA ET LES NATIONS UNIES

Le Conseil de tutelle

LA NEUVIÈME SESSION du Conseil de tutelle, qui s'est ouverte le 5 juin, se poursuit encore à Flushing Meadow (New-York). Bien qu'aucun des rapports n'ait encore été publié, cette session a déjà donné lieu à certains faits intéressants. Le Conseil a jusqu'à présent examiné des rapports sur la Somalie, le Tanganyika et le Ruanda-Urundi.

Sir Alan Burns, représentant du Royaume-Uni, a été élu président du Conseil, et M. Awni Khalidy, représentant de l'Irak, vice-président.

Le Conseil a souhaité la bienvenue au représentant de l'Italie, M. Gastone Guidotti, qui occupe son siège en vertu du fait que l'Italie est chargée de l'administration du territoire sous tutelle de la Somalie. M. Guidotti participe aux discussions, mais il n'a pas voix délibérative. C'est la première fois que l'Italie est représentée dans un des grands organes des Nations Unies.

Le Conseil a étudié le premier rapport présenté par l'Italie sur l'administration de la Somalie. Comme il s'agit d'un territoire très arriéré, on a reconnu que la tâche de la puissance administrante en Somalie était des plus difficiles. Le représentant de l'Italie a signalé, entre autres, le bas niveau culturel des Somalis, leur manque de maturité politique, la primitivité de leur régime social et les conditions économiques extrêmement défavorables du territoire. La majorité des membres du Conseil ont admis que l'Italie avait fait un excellent début dans son administration de la Somalie, et plusieurs délégations ont félicité M. Guidotti d'avoir si bien exposé la situation.

Le Conseil a ensuite étudié le rapport sur le Tanganyika présenté par le Royaume-Uni. Le représentant du Royaume-Uni a souligné que les autorités britanniques avaient certes réalisé des progrès dans ce territoire, mais que leurs efforts avaient été frustrés par la sécheresse. Plusieurs délégués ont fait des observations et demandé des renseignements sur l'échec du plan de culture de l'arachide appliqué par le Gouvernement du Royaume-Uni. On a convenu que le territoire avait fait de nouveaux progrès sous le rapport de l'éducation et vers l'établissement d'un gouvernement local.

Le Conseil a examiné ensuite le rapport de la Belgique sur l'administration du Ruanda-Urundi. Le représentant belge a signalé que dans ce territoire, comme dans plusieurs parties de l'Est africain, l'un des problèmes les plus ardues réside dans la difficulté de limiter l'élevage des bestiaux. Les indigènes mesurent le prestige social d'un individu au nombre de bestiaux qu'il possède; aussi y a-t-il souvent trop de bestiaux dans les pâturages et les habitants s'appauvrissent-ils en persistant à en garder plus qu'ils n'en peuvent nourrir. Le rapport insiste également sur la difficulté que présente la mise en oeuvre des principes démocratiques au sein d'une population partiellement illettrée. Relatant les péripéties d'une élection tenue dans ce territoire, le représentant de la Belgique a mentionné les moyens ingénieux que les autorités avaient été forcées de prendre pour simplifier les formalités tout en leur conservant leur caractère d'impartialité. La majorité des membres du Conseil se sont accordés à dire que le Gouvernement belge faisait oeuvre éminemment utile au Ruanda-Urundi.

En général, les délibérations se sont déroulées dans une atmosphère de tolérance, les questions ont été posées avec à-propos et méthode, et les critiques ont été constructives. Somme toute, malgré les divergences habituelles d'opinions, les membres du Conseil ont compris la continuité et la complexité des problèmes qui se posent aux autorités administrantes, non moins que l'impossibilité d'en dégager des solutions simples et rapides.

Les autres questions dont le Conseil sera saisi à sa prochaine session portent notamment sur l'assistance et le relèvement en Corée, les problèmes que soulèvent les pénuries de denrées alimentaires et la famine dans plusieurs régions, les méthodes de financement international de l'émigration européenne, les questions relatives aux fonctions du haut commissaire pour les réfugiés, les rapports et les vœux des neuf commissions techniques du Conseil et de ses trois commissions économiques régionales, les rapports des institutions spécialisées et la question de la coordination de leurs travaux. Le Conseil devra aussi donner suite au rapport d'un comité spécial qu'il a établi l'an dernier pour étudier l'organisation et le fonctionnement du Conseil économique et social et de ses commissions. Ce comité spécial présente une série de recommandations qui visent à simplifier la structure du Conseil et à établir des méthodes de travail plus efficaces et plus économiques.

Conseil économique et social

La treizième session du Conseil économique et social aura lieu à Genève du 30 juillet au 21 septembre 1951. M. Jean Lesage, député aux Communes et adjoint parlementaire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, dirigera la délégation canadienne. M. James Sinclair, député aux Communes et adjoint parlementaire au ministre des Finances, en sera le chef suppléant. Ils auront pour conseillers des fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures et du ministère des Finances. L'ordre du jour de cette réunion du Conseil est fort chargé: il comprend cinquante-sept points se rattachant à de nombreux problèmes économiques, sociaux et humanitaires d'ordre international, ainsi qu'à la coordination des programmes et des travaux de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées.

Dans le domaine économique, le Conseil reprendra l'examen de la situation économique mondiale au point où il l'avait laissé à sa réunion précédente. Il prendra connaissance des mesures adoptées par les divers gouvernements, en conformité d'une résolution votée à la douzième session, pour assurer une production suffisante et une répartition équitable des marchandises dans le monde, pour régler le prix des produits essentiels qui font l'objet des échanges internationaux et pour contenir les tendances vers l'inflation provoquées par les programmes actuels de réarmement et de défense. Il accordera une attention toute particulière aux chapitres du Rapport du secrétariat sur l'économie mondiale en 1949-1950, qui traitent de la situation économique du Moyen-Orient et de l'Afrique, et il examinera les facteurs afférents à la création de commissions économiques pour ces deux régions. Le Conseil sera aussi saisi de rapports courants sur la mise en oeuvre des programmes d'assistance technique des Nations Unies. Il étudiera les recommandations récemment présentées par un groupe d'experts indépendants dans un rapport intitulé « Mesures pour le développement économique des pays insuffisamment développés », dont l'objet est de hâter le développement économique et d'en assurer le financement.

Sur le plan humanitaire et social, plusieurs points importants et d'intérêt varié figurent à l'ordre du jour, notamment un projet de convention sur la liberté de l'information, dont le texte a été rédigé par un comité spécial établi l'automne dernier au cours de la cinquième session de l'Assemblée générale. Dans ces dernières années, les Nations Unies ont tenté à plusieurs reprises de se mettre d'accord sur les principes fondamentaux de la liberté de l'information, mais à cause de la grande divergence de vues qui existe, même parmi les nations libres, sur cette question importante et épineuse, il est extrêmement difficile d'en arriver à un texte qui soit acceptable.

Le projet de pacte relatif aux droits de l'homme provoquera sans doute lui aussi un assez long débat. Ici encore, les diverses conceptions des libertés et des droits fondamentaux de l'homme et des moyens à prendre pour les faire valoir sont loin de faciliter l'accord sur un texte commun. La rédaction du projet de pacte ressortit

à la Commission des droits de l'homme du Conseil, qui y travaille depuis plus de deux ans. Au cours de sa dernière session, la Commission s'est conformée aux instructions de l'Assemblée générale en ajoutant au texte primitif, qui ne visait que les droits civils, une série d'articles qui définissent les droits sociaux, économiques et culturels. Ces nouveaux aspects du pacte donneront sans doute lieu à d'autres désaccords et, selon toute probabilité, contribueront une fois de plus à retarder l'adoption d'un texte définitif.

Programmes d'assistance technique

Le Secrétaire général des Nations Unies vient de publier un rapport sur les progrès réalisés, au cours des neuf premiers mois d'administration conjointe, dans l'exécution des programmes d'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies. Ce rapport souligne que l'ONU et les pays membres, à mesure qu'ils acquièrent de l'expérience, surmontent peu à peu les difficultés inhérentes à la mise en oeuvre d'un programme international comportant des négociations avec de nombreux pays et le recrutement de spécialistes dans le monde entier. On s'applique en ce moment à fixer les modalités et à établir les contacts nécessaires à l'exécution des programmes. Toutefois, le rapport ne laisse aucunement entendre que les programmes répondent pleinement aux besoins. Parmi les problèmes qu'il reste à résoudre figurent notamment les retards qu'on apporte à fournir les experts et les installations demandées, ainsi que l'insuffisance des programmes de développement économique dans un grand nombre de pays solliciteurs.

L'importance de la participation canadienne aux programmes des Nations Unies ressort très nettement du rapport. Sur un total de 125 experts installés dans les pays qui avaient demandé de l'aide technique, 33 sont originaires des États-Unis, 14 des Pays-Bas, 12 du Royaume-Uni et 9 du Canada, qui se place par conséquent au quatrième rang. (Depuis la publication du rapport, deux autres experts canadiens ont été nommés à l'Administration de l'assistance technique: M. George P. Melrose, qui dirigera une nouvelle mission d'assistance technique au Salvador, et M. Benjamin Higgins, qui fera partie de la mission d'assistance technique en Libye en qualité d'économiste principal.) Parmi les pays qui se sont engagés à accueillir des étudiants dans le cadre du Programme de bourses, pour la période du 1er janvier au 31 mai 1951, le Canada occupe également la quatrième place. En effet, sur les 400 candidats envoyés dans 24 pays, 108 se sont rendus en Angleterre, 77 aux États-Unis, 43 en France et 33 au Canada.

NOMINATIONS ET MUTATIONS

M. E. H. Norman, des bureaux du ministère à Ottawa, est affecté à la délégation permanente du Canada aux Nations Unies, le 25 juin.

M. J. George, des bureaux du ministère à Ottawa, est affecté à la délégation permanente du Canada aux Nations Unies, le 29 juin.

M. W. G. M. Olivier, des bureaux du ministère à Ottawa, est affecté à la délégation permanente du Canada aux Nations Unies, le 29 juin.

Mlle M. Gordon, des bureaux du ministère à Ottawa, est affectée au consulat général du Canada à New-York, le 12 juin.

Les fonctionnaires suivants sont entrés au ministère des Affaires extérieures: M. F. H. Soward (11 juin); M. René Garneau (15 juin).

NOMINATIONS ET DÉPLACEMENTS DE REPRÉSENTANTS D'AUTRES PAYS

Service diplomatique

Nominations

Son Excellence M. R. R. Saksena, haut commissaire de l'Inde, le 11 juin.

M. Frederick E. Farnsworth, deuxième secrétaire, ambassade des États-Unis d'Amérique, le 5 juin.

M. le brigadier J. B. Kriegler, C.B.E., conseiller militaire et conseiller de l'air, haut commissariat de l'Union Sud-Africaine, le 11 juin. Il est aussi attaché militaire à l'ambassade Sud-Africaine à Washington et réside dans cette ville.

M. le commandant S. L. Bosch, A.F.C., conseiller militaire et conseiller de l'air adjoint, haut commissariat de l'Union Sud-Africaine, le 11 juin. Il est aussi attaché de l'air à l'ambassade Sud-Africaine à Washington et réside dans cette ville.

M. M. P. Brancart, attaché, ambassade de Belgique, le 11 juin.

M. Alexandre Botchkarev, attaché, ambassade de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques, le 14 juin.

Départs

M. le commandeur Juan Manuel Castro-Hart, attaché naval, ambassade du Pérou, le 28 mai.

M. William L. Kilcoin, premier secrétaire, ambassade des États-Unis d'Amérique, le 1er juin.

M. G. P. Hampshire, secrétaire (finance), haut commissariat du Royaume-Uni, le 5 juin.

M. Huseyin Kunter, attaché commercial, ambassade de Turquie, le 15 juin.

M. le capitaine de vaisseau Abel R. Trebino, attaché naval adjoint, ambassade de l'Argentine, le 25 juin.

M. Kechin Wang, deuxième secrétaire, ambassade de Chine, a été promu au rang de premier secrétaire, le 1er mai.

M. Emin Boysan, attaché commercial adjoint, ambassade de Turquie, a été promu au rang d'attaché commercial le 15 juin.

Son Excellence M. le vicomte du Parc, ambassadeur de Belgique, a quitté Ottawa le 20 juin pour un congé dans son pays jusqu'au début de septembre. Durant son absence, M. le baron Pierre de Gaiffier d'Hestroy, conseiller, est chargé d'affaires ad interim.

M. le major Edouard de Vicq de Cumplich, attaché militaire et attaché de l'air, ambassade de Belgique, a été promu au rang de lieutenant-colonel, le 25 juin.

Service consulaire

Reconnaisances provisoires

M. Vinicio da Veiga, consul du Brésil à Toronto, le 7 juin.

M. Carl O. Hawthorne, consul des États-Unis d'Amérique à Edmonton, le 7 juin.

M. Frederick E. Farnsworth, consul des États-Unis d'Amérique à Ottawa, le 13 juin. M. Farnsworth est aussi deuxième secrétaire à l'ambassade.

M. François de Vial, consul général de France à Québec, le 14 juin.

M. Albert E. Clattenburg, consul des États-Unis d'Amérique à Montréal, le 25 juin.

M. Robert A. McKinnon, vice-consul des États-Unis d'Amérique à Halifax, le 25 juin.

Départs

M. William L. Kilcoin, consul des États-Unis d'Amérique à Ottawa, le 1er juin. M. Kilcoin était aussi premier secrétaire à l'ambassade.

M. Paul C. Seddicum, consul des États-Unis d'Amérique à Edmonton, le 8 juin.

M. Robert John MacQuaid, vice-consul des États-Unis d'Amérique à Montréal, le 15 juin.

M. Edward P. Prince, vice-consul des États-Unis d'Amérique à Montréal, le 22 juin.

M. Knut Orre, conseiller à la légation et consul général suppléant à Montréal, est parti le 12 juin pour un congé en Norvège jusqu'au début d'octobre. Durant son absence, M. Asbjorn Slordahl, premier secrétaire à la légation et vice-consul à Montréal dirige le consulat général.

M. H. M. El-Hakeem a repris ses fonctions de consul général d'Égypte à Ottawa, le 21 juin, à son retour d'une visite dans son pays.

Service commercial

M. E. A. Allen, commissaire de commerce du Royaume-Uni à Toronto, le 16 juin. M. Allen occupera provisoirement un poste à Montréal avant d'assumer ses fonctions à Toronto.

REPRÉSENTANTS DU CANADA AUX RÉUNIONS INTERNATIONALES

(Liste des conférences internationales auxquelles le Canada s'est fait représenter en juin 1951 et de celles auxquelles il pourra participer à l'avenir; les conférences antérieures figurent dans les numéros précédents d'« Affaires extérieures ».)

Commissions et organismes permanents

(Cette liste n'est publiée qu'une fois l'an. Dans l'intervalle, seuls les commissions et organismes permanents de formation récente seront énumérés. Voir dernière liste complète dans « Affaires extérieures » de janvier 1951.)

Conférences de juin 1951

Conférence chargée d'étudier la création d'une armée européenne (Paris), depuis le 15 février. Observateur: le général G. P. Vanier, ambassadeur du Canada à Paris; premier conseiller politique: M. Jean Chapdelaine, de la Mission canadienne à Bonn (Allemagne); conseiller: le brigadier R. W. Moncel, du haut commissariat du Canada à Londres.

Conférence sur la défense passive (Bruxelles), depuis le 31 mai. Observateur: M. E. A. McCusker, député et adjoint parlementaire au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Quatrième session de la Commission du recensement des Amériques en 1950 (Washington), du 2 au 8 juin. M. D. H. Jones, du Bureau fédéral de la Statistique.

Cinquième session de l'Assemblée de l'OACI (Montréal), du 5 au 10 juin. Chef de la délégation: M. C. S. Booth, représentant permanent du Canada au Conseil de l'OACI à Montréal; délégués: M. A. L. Pattison, représentant du Canada auprès de la Commission de navigation aérienne de l'OACI, à Montréal; M. G. W. Nadeau, de la Commission des transports aériens; conseillers: MM. S. Pollock et W. F. Stone, du ministère des Finances; M. J. A. Irwin, du ministère des Affaires extérieures.

Trente-quatrième session de la Conférence de l'OIT (Genève), du 6 au 30 juin. Délégué du Gouvernement et chef de la délégation: M. A. MacNamara, sous-ministre du Travail; délégué suppléant du Gouvernement et chef suppléant de la délégation: M. Paul Goulet,

adjoint au sous-ministre du Travail; délégué suppléant du Gouvernement: M. N. F. H. Berlis, de la délégation permanente du Canada auprès du Bureau européen des Nations Unies à Genève; conseillers des délégués du Gouvernement: M. C. A. L. Murchison, de la Commission de l'assurance-chômage; M. B. Wilson, de la Commission canadienne des relations ouvrières; M. J. W. Willard, du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social; conseiller des délégués du Gouvernement et secrétaire de la délégation: M. J. Mainwaring, du ministère du Travail. Délégué des patrons: M. H. Taylor, de la *National Carbon Company* (Toronto); conseillers du délégué des patrons: M. J. H. Brace, de la *Bell Telephone Company of Canada* (Montréal); M. H. W. Macdonnell, de l'Association des manufacturiers canadiens (Toronto); M. A. C. Ross, de l'Association canadienne de la construction. Délégué des ouvriers: M. Claude Jodoin, du Congrès canadien des métiers et du travail (Montréal); conseillers du délégué des ouvriers: M. J. B. Ward, du Comité fédéral mixte de législation des fraternités de cheminots; M. J. A. Whitebone, du Congrès canadien des métiers et du travail, Saint-Jean (N.-B.); M. F.-X. Légaré, de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada, Rimouski (P.Q.). Observateur du Gouvernement de la province de Québec: l'hon. Antonio Barrette, ministre du Travail, Québec.

Commission technique de transit de l'Union postale universelle (Entresina, Suisse), du 6 au 19 juin. M. W. J. Turnbull, sous-

ministre des Postes; MM. E. J. Underwood et H. N. Pearl, du ministère des Postes.

Vingt-sixième session du Conseil exécutif de l'UNESCO (Paris), du 7 au 16 juin. M. Victor Doré, ministre du Canada à Berne (Suisse).

Congrès international des actuaires (Scheveningen), du 11 au 16 juin. M. K. R. MacGregor, du département des assurances.

Commission internationale de la police criminelle (Lisbonne), du 11 au 15 juin. Le major J. A. Wright, du haut commissariat du Canada à Londres.

Douzième session du Conseil de l'OAA (Rome), du 11 au 25 juin. M. C. S. H. Barton, adjoint spécial au ministre de l'Agriculture; conseiller: M. S. G. MacDonald, de l'Ambassade du Canada à Rome.

Commission mixte internationale (session exécutive) (Montréal), à partir du 15 juin. Président: le général A. G. L. McNaughton; l'hon. G. Spence (Regina); M. J. L. Danseur (Montréal).

Treizième Congrès international de médecine et pharmacie militaires (Paris), du 17 au 23 juin. Le brigadier W. L. Coke, directeur général des Services médicaux; le colonel E. M. Wansbrough, directeur général des Services dentaires.

Sixième session de la Conférence générale de l'UNESCO (Paris), du 18 juin au 11 juillet. Président: M. Victor Doré, ministre du Canada en Suisse; vice-président: M. E. D. McGreer, chargé d'affaires de la Légation du Canada à Varsovie; délégués: M. W. K. Lamb, archiviste fédéral; M. W. P. J. O'Meara, sous-secrétaire d'État adjoint; délégué suppléant: M. L. A. D. Stephens, de l'ambassade du Canada à La Haye; conseiller: M. A. B. Hockin, du ministère des Finances; conseiller et secrétaire: M. J. E. Thibault, du ministère des Affaires extérieures.

Réunion du Comité des spécialistes de l'UNESCO pour les droits d'auteur (Paris), à partir du 18 juin. M. W. P. J. O'Meara, sous-secrétaire d'État adjoint.

Conférence du Commonwealth pour la défense (Londres), à partir du 21 juin. Observateur: M. L. D. Wilgress, haut commissaire du Canada à Londres; conseillers: le major général S. F. Clark, président de l'état-major mixte canadien (Londres); M. S. Rae, du haut commissariat du Canada à Londres.

Quatorzième Conférence de l'Office international de documentation de médecine militaire (Vichy), les 24 et 25 juin. Le brigadier W. L. Coke, directeur général des Services médicaux; le colonel E. M. Wansbrough, directeur général des Services dentaires.

Conférences de juillet et août

(Les conférences ou congrès suivants sont ceux auxquels le Gouvernement canadien a été invité. Il ne s'ensuit pas nécessairement que le Canada y participera.)

Conférence de plénipotentiaires—Convention relative aux réfugiés et Protocole relatif aux apatrides (Genève), du 2 au 20 juillet.

Neuvième Conférence internationale de l'administration (Bruxelles), du 5 au 11 juillet.

Conférence d'experts du Commonwealth en relevés techniques (Londres), du 9 au 20 juillet.

Assemblée générale de l'Union internationale de physique pure et appliquée (Copenhague), du 10 au 14 juillet.

Institut international de la soudure (Londres et Oxford), du 14 au 21 juillet.

Groupes d'études de l'UNESCO (Paris), du 18 juillet au 17 août.

Quatrième Congrès international de la mer (Ostende), du 20 au 22 juillet.

Commission des questions économiques du Conseil économique et social (Genève), du

23 au 28 juillet.

Treizième session du Conseil économique et social (Genève), du 30 juillet au 21 septembre.

Neuvième Congrès mondial de l'aviculture (Paris), du 2 au 9 août.

Deuxième Conférence de technologie mécanique du bois de l'OAA (Igl, Autriche), du 6 au 9 août.

Conférence extraordinaire sur l'administration radiophonique (UIT) (Genève), le 16 août.

Neuvième Congrès international d'entomologie (Amsterdam), du 17 au 24 août.

Union internationale de géodésie et de géophysique (Bruxelles), le 21 août.

Comité du bois de la CEE (Genève), du 28 août au 1er septembre.

Huitième Congrès de l'Institut international de réfrigération (Londres), août.

PUBLICATIONS COURANTES

(A se procurer chez l'Imprimeur du Roi)

Représentants du Canada à l'extérieur et Représentants des autres pays au Canada, le 15 juin 1951 (prix: 25c.).

DECLARATIONS ET DISCOURS

On peut obtenir de la Division de l'Information du ministère des Affaires extérieures, Ottawa (Canada), les textes suivants qui sont diffusés tant au Canada qu'à l'étranger:

Aspects of Canadian External Policy, déclaration faite le 14 mai 1951, à la Chambre des communes, par M. L. B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, au cours d'un débat sur la politique extérieure du Canada (N° 51/21).

The Idea of Citizenship, allocution prononcée, le 21 mai 1951, par M. L. B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, au Club Rotary d'Ottawa, à l'occasion du passage dans la capitale de cent trente-deux collégiens et collégiennes de toutes les parties du Canada (N° 51/22).

The Price of Peace, allocution de M. L. B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, radiodiffusée le 26 mai 1951 dans le cadre d'une série organisée par les Nations Unies sur ce thème (N° 51/23).

Foreign Trade in a Time of Partial Peace, discours prononcé, le 5 juin 1951, par M. L. B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, à la Foire internationale de Toronto (N° 51/24).

Association pour la défense de la liberté,

discours prononcé par le Premier ministre du Canada, M. L.-S. St-Laurent, le 11 juin 1951, à la collation des grades de l'Université Northwestern, à Evanston (Illinois) (N° 51/25).

Les textes suivants ne sont diffusés qu'à l'étranger:

The Royal Commission on National Development in the Arts, Letters and Science, discours prononcé par le très honorable Vincent Massey, C.P., C.H., le 11 juin 1951, au *Canadian Club* de Montréal (N° 51/26).

Canada's Contribution to the Strength of the Free World, allocution prononcée le 13 juin 1951 par M. C. D. Howe, ministre de la Production de défense, à la réunion semestrielle de l'*American Society of Mechanical Engineers*, à Toronto (N° 51/27).

The Organization and Work of the Department of Defence Production, déclaration faite le 14 juin 1951, à la Chambre des communes, par le ministre de la Production de défense, M. C. D. Howe (N° 51/28).

DOCUMENTS DES NATIONS UNIES SUR DES SUJETS D'ACTUALITÉ*

a) Documents polycopiés:

† *Rapport de la Commission des droits de l'homme sur sa septième session*; le 24 mai 1951; document E/1992, E/CN.4/640; 172 pp.

Commission des questions économiques, de l'emploi et du développement économique—Mise en oeuvre de la politique du plein emploi (Réponses des gouvernements au questionnaire sur le plein emploi, relatif à la période 1950-1951, envoyé conformément aux résolutions 221 (E(IX)) et 290 (XI) du Conseil économique et social et portant sur les normes de plein emploi, les tendances et les objectifs de l'économie, les politiques d'ordre économique, les problèmes que posent les balances des paiements et les décisions que ces problèmes appellent; le 26 mars 1951; document E/CN.1/81; 299 pp.

b) Publications imprimées:

Rapport final du Fonds international des Nations Unies pour le secours à l'enfance, 11 décembre 1946 — 31 décembre 1950; le 22 janvier 1951; document E/1908; 56 pp.; 40c.; Conseil économique et social; documents officiels, douzième ses-

sion, supplément no 3.

Résolutions de la douzième session (20 février — 21 mars 1951) du Conseil économique et social; le 3 mai 1951; document E/1987; 26 pp.; (bilingue); 30c.; documents officiels du Conseil économique et social, douzième session, supplément no 1.

Nationalité de la femme mariée (Rapport présenté par le secrétaire général) le 29 novembre 1950; document E/CN.6/126/Rev.1, E/CN.6/129/Rev.1; 72 pp.; 50c.; numéro de vente: 1950.IV.12.

Organisation mondiale de la santé

a) *Travaux de l'Organisation mondiale de la santé 1950* (Rapport annuel du directeur général à l'Assemblée mondiale de la santé et aux Nations Unies); Actes officiels no 30; Genève, avril 1951; 202 pp.

b) *Conseil exécutif, septième session tenue à Genève du 22 janvier au 5 février 1951* (Partie I — Résolutions et décisions, annexes); Genève, avril 1951; 86 pp.; Actes officiels no 32.

c) *Rapport financier 1er janvier — 31 décembre 1950 et Rapport du Commissaire aux comptes*; Genève, avril 1951; 55 pp.; Actes officiels no 34.

* On peut se procurer les documents imprimés à la Ryerson Press (299 ouest, rue Queen, Toronto), agent de vente des publications des Nations Unies au Canada. Les documents polycopiés ne sont fournis que par le Secrétariat des Nations Unies, Lake-Success (New-York), contre abonnement annuel. Publications et documents peuvent être consultés aux bibliothèques dont la liste apparaît à la page 395 du numéro de septembre d' "Affaires extérieures".

† La version anglaise ne sera disponible que lorsque l'avis en sera donné dans un numéro subséquent d' "Affaires extérieures".



AFFAIRES EXTÉRIEURES

Volume 3

Août 1951

N° 8

	PAGE
La crise coréenne.....	278
Le plan Schuman.....	283
L'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord.....	290
Le Canada et les Nations Unies.....	294
Fin de l'état de guerre avec l'Allemagne.....	295
Annnonce d'une réunion de l'OTAN.....	296
Nominations et mutations.....	297
Nominations et déplacements de représentants d'autres pays.....	297
Représentants du Canada aux réunions internationales.....	298
Documents des Nations Unies sur des sujets d'actualité.....	299
Déclarations et discours.....	300

Sous le titre *Affaires extérieures*, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international. Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: UN DOLLAR par année (étudiants: 50c.) franco. Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur du Roi, Ottawa (Canada).

Ministère des Affaires extérieures
Ottawa, Canada

LA CRISE CORÉENNE

Éclaircissements sur la proposition Malik

AU COURS DE LA SEMAINE qui a suivi la proposition d'un règlement pacifique en Corée faite par le délégué de l'Union soviétique aux Nations Unies, les milieux intéressés en ont discuté et analysé tous les aspects, pour le cas où elle comporterait une ouverture de paix.

Le Gouvernement américain s'est efforcé d'obtenir, à New-York et à Moscou, des éclaircissements sur certains aspects de la déclaration que M. Malik a faite le 23 juin. Le 28 du même mois, il publiait les résultats de son enquête dans le communiqué suivant:

M. Gromyko, sous-ministre des Affaires étrangères, a reçu hier après-midi l'ambassadeur des États-Unis à Moscou. En discutant la déclaration de M. Malik, M. Gromyko a indiqué qu'il appartiendrait aux représentants militaires du Commandement unifié et du Commandement de la République coréenne d'une part, et aux représentants militaires du Commandement nord-coréen et des « Unités de Volontaires chinois » d'autre part, de négocier l'armistice envisagé dans cette déclaration. M. Gromyko a fait ressortir que l'armistice comporterait une trêve et se limiterait à des questions d'intérêt strictement militaire, et ne toucherait à aucun problème d'ordre politique ou territorial; les représentants militaires discuteraient la question des garanties possibles contre une reprise des hostilités.

Au delà de la conclusion d'un armistice, le Gouvernement soviétique n'envisage aucune mesure particulière pour assurer le règlement pacifique auquel M. Malik fait allusion. M. Gromyko a cependant indiqué qu'il appartiendrait aux parties en présence en Corée de déterminer la nature des arrangements à prendre ultérieurement en vue d'un règlement politique et territorial. Il a dit que le Gouvernement soviétique ne savait pas ce que le régime communiste chinois pensait de la déclaration de M. Malik.

On étudie actuellement la portée que peuvent avoir les observations de M. Gromyko. Le département d'État confère à ce sujet avec les représentants des autres pays qui ont en Corée des contingents militaires sous les ordres du Commandement unifié.

Pourparlers d'armistice amorcés par le commandant des Nations Unies

Le 29 juin, Washington a fait connaître que le commandant des Nations Unies avait été autorisé à faire les démarches nécessaires pour négocier une suspension d'armes avec le commandant des forces ennemies en Corée. Le lendemain, le général Ridgway a envoyé le message suivant au commandant en chef des forces communistes:

Il est venu à ma connaissance que vous souhaiteriez une réunion en vue de discuter un armistice comportant la cessation des hostilités et de toute action militaire en Corée, ainsi que des garanties satisfaisantes quant à l'observation de cet armistice.

Je suis disposé à désigner mon représentant dès que vous m'aurez fait savoir qu'une telle réunion entre dans vos vues. Je suggérerai alors également la date à laquelle il pourrait rencontrer votre propre représentant. Je propose que l'entrevue ait lieu à bord d'un vaisseau-hôpital danois en rade de Wonsan.

La réponse ennemie a été radiodiffusée le jour suivant par la radio de Pékin:

Le général Kim Il Sung, commandant suprême de l'Armée du peuple de Corée, et le général Peng Teh-Huai, commandant des Volontaires chinois, ont conjointement rendu publique aujourd'hui une notification répondant à la communication du général

Ridgway, commandant en chef des Forces des Nations Unies, et qui est ainsi conçue:

Général Ridgway, commandant en chef des Forces des Nations Unies:

Votre déclaration du 30 juin de cette année concernant des négociations de paix nous est parvenue. Nous sommes autorisés à vous faire savoir que nous consentons à rencontrer votre représentant afin de tenir des pourparlers concernant la cessation de l'action militaire et l'établissement de la paix.

Nous proposons que la rencontre ait lieu dans la région de Kaesong, au 38^e parallèle. Si vous acceptez, nos représentants seront prêts à rencontrer vos délégués entre le 10 et le 15 juillet 1951.

Le général Ridgway a répondu le 3 juillet qu'il consentait à ce que la réunion eût lieu à Kaesong le 10 juillet, ou plus tôt. Les troupes des Nations Unies ayant pénétré dans cette ville vers la fin de juin et l'ayant trouvée sans défenseurs communistes, le Commandement unifié a probablement jugé qu'elle répondait aux conditions de neutralité nécessaires pour la discussion d'un armistice.

Première réunion le 10 juillet

A la suite d'une rencontre préliminaire entre les officiers de liaison des deux parties, qui eut lieu le 8 juillet, les représentants officiels des commandements opposés se sont réunis pour la première fois le 10 juillet. La délégation des Nations Unies, dirigée par le vice-amiral C. T. Joy, se composait de quatre officiers américains et d'un officier de l'Armée de la République coréenne. La délégation communiste comprenait deux officiers de l'Armée nord-coréenne et deux officiers des forces communistes chinoises. Dans son discours d'ouverture, le chef de la délégation des Nations Unies a fait ressortir que le succès des négociations dépendait avant tout de la bonne foi des délégations, affirmant l'intention qu'avait sa délégation d'agir en toute bonne foi. L'amiral Joy a exposé le mandat de sa délégation, en soulignant son caractère militaire, dans les termes suivants:

La délégation du Commandement des Nations Unies est disposée à faire sa part dans la recherche, avec les représentants des forces communistes en Corée, d'un accord d'armistice assurant la cessation des hostilités dans ce pays dans des conditions propres à en prévenir la reprise. C'est là le seul objet de la présence de notre délégation ici. Nous discuterons les problèmes d'ordre militaire qui se posent en Corée à ce sujet.

Notre délégation ne discutera aucune question d'ordre politique ou économique. Elle ne discutera aucun problème d'ordre militaire étranger à la Corée.

Les communistes consentent à neutraliser la zone de Kaesong

Dès la première réunion officielle, et même dès la rencontre préliminaire, les représentants du Commandement des Nations Unies se sont aperçus qu'une condition essentielle manquait pour que les délibérations pussent se dérouler d'une façon satisfaisante: Kaesong n'était pas zone neutre. Dans l'intervalle qui s'était écoulé entre les reconnaissances des Nations Unies et la première réunion, des forces communistes avaient pénétré dans cette zone. Dès lors, la presse et la radio communistes peignirent les représentants du général Ridgway comme les émissaires d'une armée vaincue implorant la paix. Lorsque des gardes communistes eurent refusé de permettre à un courrier des Nations Unies de quitter Kaesong et à un groupe de journalistes d'y entrer, le général Ridgway a fait savoir aux commandants communistes que ses représentants ne participeraient plus aux réunions tant que Kaesong ne serait pas effectivement neutralisé et que les deux délégations ne se verraient pas effectivement sur le même pied. Quelques jours plus tard, le Commandement communiste s'est plié à cette exigence et les pourparlers ont repris.

Interruption des discussions sur un point capital

Au cours du mois de juillet, les négociations d'armistice ont été consacrées à la préparation d'un ordre du jour pour l'ensemble des délibérations. Une discussion préliminaire ayant amené quelques compromis, la conférence, à sa sixième réunion, celle du 18 juillet, a réalisé l'accord sur tous les points sauf un. Le communiqué des Nations Unies a annoncé ce jour là que: «... Une question importante restait à décider quand la Conférence a clos sa réunion de la journée. L'accord sur ce point primordial est essentiel au succès de la première partie des négociations. »

Le secrétaire d'Etat des Etats-Unis a révélé et expliqué le lendemain le point dont il s'agissait. Dans une déclaration écrite, M. Acheson a dit:

La délégation communiste à Kaesong a soulevé, au sujet de l'armistice, la question du rappel de Corée de toutes les forces étrangères. La délégation du Commandement des Nations Unies a déclaré qu'elle ne pouvait pas aborder cette question qui, en raison de son caractère politique, ne peut être réglée que par les Nations Unies et les gouvernements intéressés.

Il ne s'agit pas d'argumenter sur la nature politique ou militaire de la question. Les forces des Nations Unies sont en Corée sur l'ordre des gouvernements qui les y ont envoyées à la demande des Nations Unies. Elles y sont pour repousser l'agression et pour y restaurer la paix et la sécurité internationales.

S'il intervient un armistice effectif, des forces des Nations Unies devront demeurer en Corée jusqu'à ce qu'une paix véritable y ait été solidement établie et que le peuple de Corée soit assuré de pouvoir, libéré de la crainte de l'agression, travailler à édifier son avenir. Les circonstances et, en particulier, la loyauté avec laquelle l'armistice sera respecté détermineront l'importance des forces des Nations Unies qui resteront en Corée.

Les voisins de la Corée savent que la présence des troupes des Nations Unies en Corée ne constitue pour eux aucun danger, aucune menace. Les déclarations réitérées de la politique des Nations Unies et, assurément, la nature même de cette organisation leur fournissent des garanties tout à fait suffisantes sur ce point.

Une fois déjà, les troupes étrangères ont quitté la Corée en exécution d'un plan des Nations Unies qui visait à régler définitivement le problème coréen. Les communistes se sont ri de cet effort et ont commis une agression contre la République de Corée. Le peuple coréen peut être assuré que la répétition d'un tel acte ne sera pas tolérée.

Le 24 juillet, le secrétaire de la Défense des Etats-Unis a réaffirmé publiquement la détermination des Nations Unies de ne pas transiger sur cette question fondamentale. Le général Marshall, pour sa part, est allé plus loin, révélant les conditions que le Gouvernement des Etats-Unis considère comme indispensables à la conclusion d'un armistice en Corée.

Si les pourparlers reprennent et portent enfin sur l'objet même d'un accord d'armistice, il faudra s'entendre sur une ligne militaire qui pourrait être défendue en cas de nouvelles hostilités; il faudra s'entendre pour ne pas renforcer les troupes actuellement en Corée; il faudra prévoir une surveillance efficace et des inspections par des représentants des deux parties en vue de prévenir tout préparatif d'attaque par surprise et afin de permettre aux deux parties de continuer à montrer leur bonne foi; il faudra en venir à un accord satisfaisant au sujet des prisonniers de guerre. Ce sont là les conditions fondamentales d'un armistice, sur lesquelles il importe de se mettre d'accord avant de chercher un règlement définitif du problème coréen.

Accord sur l'ordre du jour

Après un ajournement de quatre jours demandé par la délégation communiste, la Conférence s'est réunie le 25 juillet pour essayer de nouveau d'arrêter un ordre du jour. La délégation communiste a présenté, à cette réunion, une nouvelle proposition

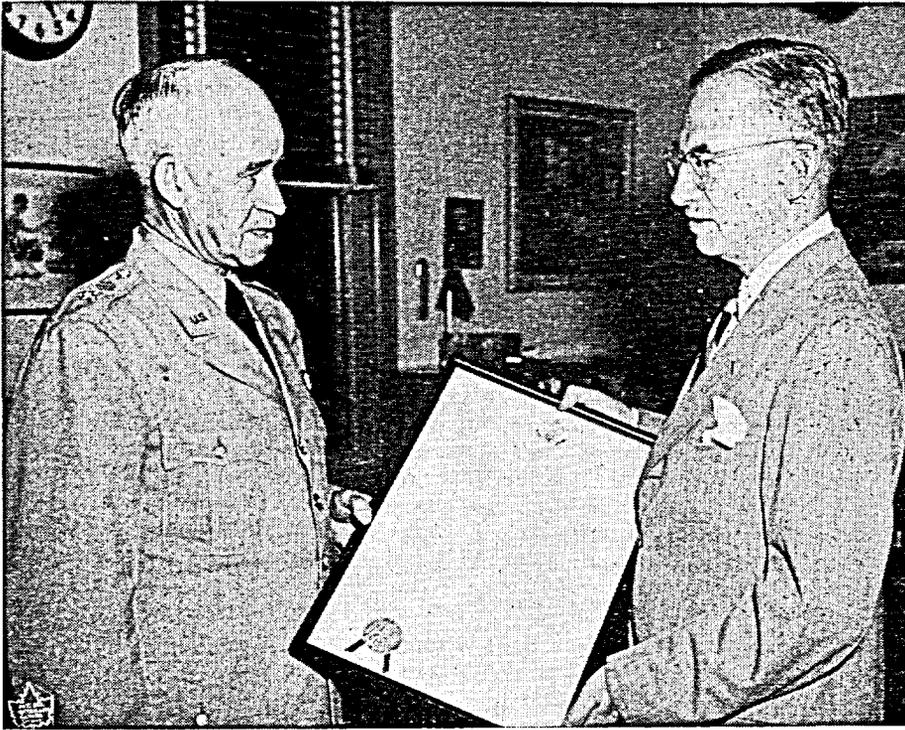


Photo: Défense nationale

REMISE D'UNE CITATION PRÉSIDENTIELLE

Lors de son passage à Ottawa, le général Omar Bradley (à gauche), président des chefs conjoints d'état-major des États-Unis, a remis à M. Brooke Claxton, ministre de la Défense nationale, la citation présidentielle officielle du 2^e Bataillon d'infanterie légère canadienne « Princess Patricia ». Le Président Truman avait récemment cité ce bataillon à l'ordre du jour « pour son héroïsme extraordinaire et la façon remarquable dont il s'est acquitté de sa mission de combat au cours d'une action contre l'ennemi près de Kapyong, en Corée, les 24 et 25 avril 1951 ».

relative au point controversé du rappel des troupes étrangères. La délégation des Nations Unies ayant, le lendemain, accepté cette nouvelle proposition, la phase préliminaire de la Conférence, c'est-à-dire l'élaboration de l'ordre du jour, s'est trouvée terminée. Dans un communiqué sur la séance du 26 juillet, les Nations Unies ont fait connaître que l'ordre du jour serait le suivant:

- 1) Adoption de l'ordre du jour;
- 2) Fixation d'une ligne militaire de démarcation entre les deux camps afin d'en venir à établir une zone démilitarisée, condition indispensable de la cessation des hostilités en Corée;
- 3) Adoption de mesures concrètes en vue d'une suspension d'armes et d'un armistice en Corée, prévoyant notamment la composition, les pouvoirs et les fonctions d'un organisme de surveillance, chargé de faire appliquer les conditions de la suspension d'armes et de l'armistice;
- 4) Adoption de dispositions relatives aux prisonniers de guerre;
- 5) Présentation de recommandations aux gouvernements des pays intéressés de part et d'autre.

L'adoption d'un ordre du jour n'est qu'un premier pas

Le communiqué des Nations Unies soulignait que l'accord conclu ce jour-là avait pour seul objet d'énumérer les points que les négociateurs discuteraient, et qu'il faudrait d'abord résoudre les problèmes d'intérêt capital avant qu'un accord d'armistice pût intervenir et le combat cesser. En expliquant cette distinction, le communiqué indiquait qu'il ne fallait pas trop compter sur la fin prochaine des hostilités:

S'étant mises d'accord sur l'ordre du jour, les délégations sont maintenant en mesure de discuter les conditions proprement dites d'un armistice militaire. Il reste à résoudre, au cours de ces discussions, plusieurs problèmes de première importance. Il est beaucoup trop tôt pour prédire soit le succès des discussions, soit leur durée. Des pourparlers préliminaires, engagés immédiatement après l'adoption de l'ordre du jour, ont porté sur les moyens à employer pour mettre fin le plus tôt possible à l'effusion de sang en Corée.

Il faut se rendre compte que la commune acceptation d'un ordre du jour n'est qu'un premier pas vers l'objectif final d'un armistice militaire et de la suspension d'armes qui en est le corollaire, et que cet objectif doit être atteint dans des conditions comportant toutes les assurances que l'on peut raisonnablement exiger contre une reprise des hostilités.

Plusieurs points fondamentaux se posent, dans le cadre de l'ordre du jour, sur lesquels l'accord devra se faire et qui sont actuellement matière à des divergences très prononcées.

La conférence aborde les questions essentielles

A sa réunion du 27 juillet, la conférence a commencé l'examen du second point de l'ordre du jour, c'est-à-dire la fixation d'une ligne de démarcation et d'une zone démilitarisée séparant les forces en présence. A la fin du mois, on en était encore à trouver une ligne jugée acceptable par les deux parties.

Accalmie dans les opérations

Au début du mois, des opérations de patrouille avaient succédé, des deux côtés, aux combats antérieurs, les armées cherchant à se renseigner sur la situation et les effectifs de l'ennemi ainsi que sur ses intentions. Plusieurs jours durant, les avions de reconnaissance des Nations Unies ont signalé une circulation intense de camions en direction sud, ce qui indiquait un renforcement des troupes ennemies.

Après l'accord des commandements adverses pour négocier un armistice, les opérations terrestres ont accusé un ralentissement sensible, mais l'activité aérienne des forces des Nations Unies s'est poursuivie comme auparavant.

LE PLAN SCHUMAN

LÉ 9 MAI 1950, à la veille de la réunion, à Londres, des trois ministres des Affaires étrangères de l'Ouest, le Gouvernement français fit une déclaration par laquelle il proposait que toute la production de charbon et d'acier de la France et de l'Allemagne fût mise sous une haute autorité commune dans une organisation ouverte à la participation des autres pays d'Europe. Cette proposition, d'une portée immense, fut accueillie avec un vif intérêt, non seulement par les pays directement intéressés, mais par le monde entier. En Allemagne, le chancelier Adenauer la qualifia de « proposition magnanime ». Aux États-Unis, le Président Truman en fit l'éloge comme d'« un acte de grande politique constructive », dont son pays était enchanté. Le secrétaire d'État, M. Acheson, souligna « avec une sympathique approbation l'importance et l'ambitieuse ampleur de cette initiative française ». A la Chambre des communes du Royaume-Uni, M. Attlee déclara que le projet français était « une notable contribution au règlement du grand problème de l'Europe », qui est la rentrée de l'Allemagne dans la communauté des nations européennes. Au Canada, M. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, vit dans l'offre française une « manifestation des ressources d'imagination que déploient les pays de l'Europe occidentale pour résoudre leurs problèmes. Nous ne pouvons que souhaiter, ajoutait M. Pearson, que cet effort soit couronné de succès, à la fois sur le plan politique et sur le plan économique ».

Politique française

Bien que tout à fait inattendue et marquant une façon toute nouvelle d'aborder le problème allemand, la proposition française désignée sous le nom de plan Schuman (d'après M. Robert Schuman, ministre des Affaires étrangères de France) suivait la ligne de la politique étrangère d'après-guerre de ce pays. En effet, depuis 1945, l'un des grands objectifs de la politique française a été de favoriser par tous les moyens possibles l'intégration de l'Europe occidentale. Le premier pas, encore timide, dans cette voie se traduisit par une tentative de coordonner l'ensemble de l'économie française et de l'économie britannique, dans l'espoir que les deux pays formeraient un noyau autour duquel l'Europe occidentale pourrait s'organiser. Le traité de Dunkerque, signé en 1947 par le Royaume-Uni et la France, établissait les moyens d'intégrer et de coordonner les divers aspects de la vie des deux pays; ces buts furent plus tard étendus par le pacte de Bruxelles aux trois pays du Benelux. L'aspiration de la France vers une intégration de l'Europe occidentale reçut une satisfaction plus concrète quand fut créé, sur les instances particulières du Gouvernement français, le Conseil de l'Europe. Le Gouvernement français a constamment cherché à faire attribuer, au sein de ce Conseil, des pouvoirs réels à l'Assemblée consultative, afin qu'elle devint graduellement le parlement d'une Europe occidentale fédérale. Mais, à mesure que la situation mondiale évoluait, il devint clair que ni l'Union occidentale envisagée par le pacte de Bruxelles ni le Conseil de l'Europe ne pouvaient à eux seuls réaliser l'intégration politique et économique de l'Europe occidentale. Aussi commença-t-on à perdre les espoirs qu'avaient suscités ces deux tentatives. La proposition de M. Schuman mit fin au désenchantement et ramena l'optimisme. En offrant à l'Allemagne, non seulement un statut égal, mais une étroite association dans l'exploitation des charbonnages et des aciéries des deux pays, la proposition française ouvrait la voie à une solution transcendant les difficiles problèmes de l'Occident. Pour la France comme pour l'Allemagne, le projet Schuman promettait plus qu'une simple amélioration de l'économie et de la sécurité; il leur rendait confiance en elles-mêmes en leur traçant une grande mission historique à accomplir.

Nouvelle perspective de l'intégration européenne

Fait d'une égale importance, la proposition française, par la combinaison de certains traits des points de vue fédéraliste et fonctionnaliste qu'on avait acceptés

jusqu'alors, rendait possible une façon entièrement nouvelle d'envisager l'intégration européenne. La déclaration du 9 mai 1950 de M. Schuman l'indiquait très nettement:

L'Europe ne se fera pas d'un coup ni dans une construction d'ensemble: elle se fera par des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait. Le rassemblement des nations européennes exige que l'opposition séculaire de la France et de l'Allemagne soit éliminée. L'action entreprise doit toucher au premier chef la France et l'Allemagne. Dans ce dessein, le Gouvernement français propose de porter immédiatement l'action sur un point limité mais décisif. Le Gouvernement français propose de placer l'ensemble de la production franco-allemande de charbon et d'acier sous une haute autorité commune dans une organisation ouverte à la participation des autres pays d'Europe . . . cette proposition réalisera les premières assises concrètes d'une fédération européenne indispensable à la préservation de la paix.

La première phrase de cette citation énonce la thèse fonctionnaliste. A cette doctrine, cependant, vient s'ajouter l'acceptation de la condition essentielle du fédéralisme: l'abandon de la souveraineté nationale. Même limité, cet abandon est réel dans le plan Schuman et porte sur un secteur décisif; au surplus, son but clairement énoncé est de conduire à une fédération européenne.

Accueil en Allemagne

Dans l'ensemble, l'Allemagne a fait un accueil enthousiaste aux propositions françaises. Depuis 1945, les partisans de l'intégration et de la fédéralisation de l'Europe occidentale étaient de plus en plus nombreux dans ce pays. Le chancelier fédéral, M. Adenauer, était convaincu que la réconciliation avec la France serait le meilleur moyen d'y arriver.

En même temps, ce qui est d'ailleurs compréhensible, les Allemands ont vu dans le plan Schuman un moyen de retrouver leur souveraineté nationale et de se remettre sur un pied d'égalité avec les autres pays de l'Europe occidentale. D'une façon plus précise, les Allemands ont espéré que le plan Schuman leur permettrait de se soustraire à l'Autorité internationale de la Ruhr, universellement impopulaire, et ferait abolir les restrictions quantitatives à la production allemande de charbon et d'acier. D'autre part, il semble probable que la France ait vu dans le plan Schuman le meilleur moyen de se protéger contre l'Allemagne, d'une manière acceptable par ce pays et en même temps conforme aux intérêts plus vastes du maintien de la paix en Occident. De la sorte, bien que l'attitude de la France et de l'Allemagne à l'égard du plan Schuman reposât en partie sur un mobile intéressé, elle procédait aussi d'un désir sincère et intelligent de coopération européenne de la part des gouvernants des deux pays.

Attitude britannique

Quoique l'Allemagne fût le seul pays nommément visé par la proposition Schuman, celle-ci s'adressait de même aux autres États européens, parmi lesquels le Royaume-Uni est le plus important, politiquement et économiquement. La déclaration Schuman prit le Gouvernement britannique par surprise, car le Gouvernement français, pour assurer l'effet dramatique souhaité, n'avait pas consulté ses partenaires de l'Union occidentale. Il s'ensuivit entre les deux pays une série de pourparlers diplomatiques; puis le Royaume-Uni décida de ne pas déléguer de représentants à la conférence convoquée à Paris par la France pour donner suite à la proposition Schuman, dont les principes avaient déjà reçu l'adhésion des gouvernements des six pays participants: France, Allemagne, Belgique, Italie, Pays-Bas et Luxembourg.

Les mobiles de la décision britannique étaient d'ordres divers. Les milieux politiques du Royaume-Uni ne pouvaient se mettre d'accord pour accepter à l'avance les principes fondamentaux d'abandon de la souveraineté à une autorité supranationale, tels que les avait posés le premier communiqué français. La proposition

française n'assurait pas suffisamment, semblait-il, le contrôle démocratique de la Haute Autorité projetée, et par conséquent répondait mal aux principes démocratiques traditionnels de l'Angleterre. Au surplus, les pouvoirs politiques conférés à la Haute Autorité paraissaient excessifs, les ordonnances de celle-ci pouvant être imposées en dépit de la volonté d'un pays membre et empêcher la mise en œuvre des programmes intérieurs de ce pays. Tout comme au sein du Conseil de l'Europe, le Gouvernement britannique préférait un régime d'accords intergouvernementaux à l'institution d'une autorité supranationale.

Sur le plan économique, à la différence des autres pays intéressés, le Royaume-Uni ne se sentait pas obligé par les mêmes nécessités géographiques à coordonner ses industries avec celles d'autres pays. Sa consommation nationale de charbon s'accroissant, tandis que sa production diminuait, il comptait de moins en moins sur les marchés de l'Europe continentale pour écouler ses excédents. En entrant dans la communauté Schuman, il eût dû partager avec d'autres ses meilleurs marchés et ses meilleures sources d'approvisionnement, sans rien recevoir d'appréciable en retour.

Au point de vue social, on craignait que la participation à un projet entraînant l'uniformisation des conditions de travail ne nécessitât un abaissement du niveau des salaires en Grande-Bretagne. Comme le Gouvernement était déjà engagé dans une politique de limitation des salaires qui soulevait une vive opposition dans les milieux syndicalistes, toute nouvelle diminution eût été inacceptable. On craignait aussi que les plans britanniques relatifs à la structure sociale et industrielle de la Grande-Bretagne et à l'embauchage intégral ne fussent compromis par la participation au plan Schuman, qui eût placé la production d'acier et de charbon du pays sur un marché libre en concurrence avec des nations qui n'avaient pas les mêmes objectifs.

En dépit de sa décision de ne pas prendre part à la conférence de Paris, le Gouvernement britannique tint à déclarer sans équivoque que le Royaume-Uni ne mettrait pas d'entraves aux efforts des six pays pour transposer dans le concret les principes de la déclaration Schuman; il exprima le vœu « que les pourparlers internationaux de Paris aboutissent à une ère nouvelle dans les relations franco-allemandes, dont les bienfaits se feraient sentir dans toute l'Europe ».

Institutions du Plan

L'ampleur des buts énoncés dans la déclaration Schuman suffit à expliquer la longueur et la difficulté des négociations entre les six pays qui avaient donné leur adhésion aux principes contenus dans la proposition Schuman. Après dix mois de pourparlers, le 18 avril 1951, les ministres des Affaires étrangères de France, d'Italie, d'Allemagne occidentale et des pays du Benelux ont signé le « Traité instituant une communauté européenne du charbon et de l'acier ». Le Traité renferme deux parties : le Traité proprement dit et une Convention relative aux dispositions transitoires. Celle-ci prévoit la mise en application du Traité en deux périodes : une période préparatoire qui durera six mois et une période de transition de cinq ans, à compter de la date de l'établissement d'un marché commun pour le charbon. Le Traité prévoit quatre institutions principales : la Haute Autorité, à laquelle est adjoint un Comité consultatif; un Conseil des ministres; une Assemblée commune et une Cour de justice.

Selon la conception originale du plan Schuman, l'organe le plus important créé par le Traité sera la « Haute Autorité ». C'est un collège investi d'une autorité exécutive et qui a pour tâche d'assurer la réalisation des buts énoncés dans le Traité. La Haute Autorité se compose de neuf membres qui seront désignés par le Conseil des ministres pour un mandat de six ans se renouvelant par tiers tous les deux ans, par voie de remplacement ou de réélection. Les membres de la Haute Autorité ne sont pas les mandataires de tel ou tel pays ou groupe de pays, mais de l'ensemble

de la Communauté, représenté par l'Assemblée. La Haute Autorité publiera chaque année, un mois au plus tard avant la réunion de l'Assemblée et pour le soumettre à celle-ci, un rapport général sur ses travaux.

Le « Comité consultatif », chargé d'aider et de conseiller la Haute Autorité, se composera d'au moins trente et d'au plus cinquante et un membres représentant en nombre égal les producteurs, les travailleurs, les consommateurs et les marchands. Le Conseil des ministres choisira ces membres un à un d'après des listes présentées par des organisations représentatives. Celles-ci ne pourront toutefois donner aux personnes choisies d'après leurs listes ni instructions ni mandat. Le Comité consultatif se réunira, soit à la demande de la Haute Autorité, soit à celle de la majorité de ses membres désireux d'étudier un problème particulier. La Haute Autorité sera tenue de consulter le Comité consultatif dans diverses circonstances prévues par le Traité.

Le « Conseil des ministres » est un organe très important, qui se composera d'un ministre de chaque pays participant. Le Président de ce Conseil le convoquera à la demande de l'un des pays membres ou de la Haute Autorité. Cet organe sera particulièrement chargé de coordonner et de mettre en harmonie l'activité de la Haute Autorité avec la politique générale des pays membres. La procédure de vote du Conseil est inspirée de trois principes: aucun pays n'aura droit de veto; la France et l'Allemagne n'auront pas un vote prépondérant sur celui des quatre autres pays, ni les quatre pays secondaires sur la France et l'Allemagne. Le Conseil aura des pouvoirs de contrôle à l'égard de la Haute Autorité dans un certain nombre de cas particuliers, comme l'application par la Haute Autorité d'un système de contingentement de la production en temps de dépression économique et de rationnement en temps de pénuries, la restriction des exportations aux pays non membres, l'établissement de tarifs minimums et maximums, l'institution de restrictions quantitatives contre les pays non membres. Il aura aussi le pouvoir de décider de l'admission de nouveaux pays désireux d'entrer dans la Communauté. Il n'aura pas toutefois le pouvoir de forcer la Haute Autorité à démissionner collectivement.

« L'Assemblée » commune se composera de 78 membres, dont la France, l'Allemagne et l'Italie fourniront chacune 18, la Belgique et les Pays-Bas respectivement 10, et le Luxembourg 4. Les parlements nationaux éliront chaque année ces représentants parmi leurs membres et, de préférence, parmi ceux qu'ils délègueront au Conseil de l'Europe. La fonction principale de l'Assemblée sera d'exercer un contrôle démocratique sur la Haute Autorité; elle se réunira dans ce but, une fois par année, en session publique, afin d'examiner le rapport de la Haute Autorité, à laquelle elle pourra poser des questions de vive voix ou par écrit. Le rejet du rapport par une majorité des deux tiers représentant plus de la moitié du nombre total des membres de l'Assemblée commune, entraînera la démission collective de la Haute Autorité. L'Assemblée pourra aussi être convoquée en session spéciale pour se prononcer sur des questions soumises par le Conseil des ministres.

La « Cour de justice », dont le rôle est essentiel, est chargée de faire appliquer la loi en ce qui concerne l'interprétation et l'exécution du Traité. Elle se composera de sept juges, nommés chacun pour six ans du consentement commun des gouvernements des pays membres. Elle connaîtra des recours en appel introduits par les pays membres, par le Conseil des ministres ou encore par une compagnie ou une association, contre les décisions ou les recommandations de la Haute Autorité. Inversement, elle pourra annuler, à la demande de l'un des États membres ou de la Haute Autorité, les résolutions de l'Assemblée commune ou celles du Conseil des ministres.

Dispositions d'ordre économique et social

Le projet français prévoyait à l'origine un traité limité à l'établissement des institutions nécessaires et qui n'aborderait les problèmes sociaux et économiques qu'en termes larges et généraux, laissant à la Haute Autorité le soin d'arrêter les

détails. Les délégués du Benelux se sont opposés à cette conception, demandant que les questions d'ordre économique et social soient réglées en commun par les gouvernements et fassent l'objet de dispositions minutieuses du Traité. En conséquence, les délégués se sont mis d'accord sur une série de dispositions relatives aux sujets suivants: établissement du marché commun, organisation financière de la Communauté, placements de fonds, recherche technique, reconversion des industries et réemploi de la main-d'œuvre déplacée, production et prix, politique commerciale à l'égard des pays non participants, transports, cartels, trusts et monopoles.

En ce qui concerne le marché commun, les délégués se sont entendus pour abolir immédiatement tous les droits de douane, licences à l'importation et restrictions quantitatives frappant les échanges de charbon et d'acier entre les six pays membres, de telle sorte que le marché commun pourra commencer d'exister dès qu'entreront en vigueur les dispositions de la période de transition.

La Haute Autorité sera autorisée à se procurer des fonds par le prélèvement d'un impôt ne dépassant pas 1 p. 100 de la valeur annuelle moyenne de la production, ou encore en faisant des emprunts ou en recevant des dons. Par exemple, l'ACE pourrait octroyer une somme à la Haute Autorité. Les fonds ainsi obtenus permettront d'acquitter les frais administratifs de la Communauté, de pousser la recherche technique, de contribuer à la modernisation des usines existantes et au financement d'usines nouvelles, de mettre en œuvre des programmes d'utilisation de la main-d'œuvre déplacée par la création du marché commun ou par l'adoption de nouvelles techniques; ils permettront aussi, par l'allocation de subsides non remboursables, de stabiliser, de loger et d'entretenir cette main-d'œuvre déplacée au cours de la période de transition. La Haute Autorité garantira également des prêts accordés à des entreprises particulières.

Une caisse spéciale de compensation facilitera, pendant la période de transition, l'intégration dans le marché commun de certaines houillères nationales (Belgique et Italie) dont le coût d'exploitation est élevé. Ce fonds sera alimenté par un impôt de 1.5 p. 100 prélevé sur les recettes brutes des producteurs dans les pays (Allemagne occidentale et Pays-Bas) où le prix coûtant moyen est inférieur à la moyenne générale de la Communauté. Pour recevoir l'aide de la Caisse de compensation, les gouvernements des pays bénéficiaires devront fournir eux-mêmes un montant au moins égal à celui de l'aide reçue.

Les règlements sur les changes entre les six pays seront adoucis. Les programmes de placements de fonds se rattachant aux industries du charbon et de l'acier devront être notifiés au préalable à la Haute Autorité. Les prix continueront à être fixés par chaque entreprise, mais on espère qu'ils seront aussi bas que le permettront l'établissement d'une provision raisonnable pour la dépréciation et un rendement suffisant des capitaux engagés. En temps normal, on aura recours à des moyens indirects pour influer sur la production. Il est prévu qu'on devra notifier à la Haute Autorité tout accord commercial envisagé avec des pays non participants et relatif au charbon et à l'acier. On prévoit l'harmonisation des tarifs douaniers; le Conseil des ministres pourra fixer des tarifs minimums et maximums. Il sera interdit d'imposer des taux et des conditions de transport différentiels. Les six pays participants s'efforceront de soustraire les dispositions du Traité à l'application de la clause de la nation la plus favorisée.

Les ententes et méthodes concertées qui pourraient restreindre ou dénaturer la concurrence devront faire l'objet d'une autorisation de la Haute Autorité. Les délégués allemands ont donné leur assentiment à cette disposition à la suite d'un compromis intervenu à Bonn entre M. McCloy, haut-commissaire des États-Unis, et le chancelier Adenauer, sur la décentralisation et la *décartellisation* de la Ruhr. Il a été convenu que l'agence allemande de vente du charbon sera dissoute d'ici au 1er octobre 1952, sauf deux sursis de six mois chacun prévus pour le cas où la Communauté européenne ne serait pas encore réalisée à la date fixée. En outre,

l'industrie allemande de l'acier sera déconcentrée en vingt-quatre entreprises, mais elle continuera de produire elle-même jusqu'à 75 p. 100 du charbon et du coke dont elle a besoin.

Considérations générales

Lorsque M. Schuman formula, il y a un peu plus d'un an, sa proposition désormais historique, on exprima la crainte, particulièrement en Grande-Bretagne, que la Haute Autorité ne reçût trop de pouvoirs discrétionnaires. Le Traité, qui a été signé récemment par les ministres des Affaires étrangères des six puissances, a cependant considérablement restreint les pouvoirs dont on voulait d'abord investir la Haute Autorité. On peut même dire que la question se pose maintenant de savoir si la Haute Autorité aura suffisamment de pouvoirs pour réaliser les buts politiques et économiques du Plan. Le Traité énonce expressément que la Haute Autorité « accomplit sa mission avec des interventions limitées ». En plus d'être sous la dépendance politique de l'Assemblée, elle est contre-balançée par le Conseil des ministres. Certains des pouvoirs qui devaient à l'origine appartenir à la Haute Autorité ont été conférés au Conseil. Dans d'autres cas, l'action de la Haute Autorité est soumise à l'assentiment du Conseil.

La création du Conseil des ministres, en rétablissant une certaine mesure de contrôle par les gouvernements, marque un adoucissement de l'abandon de souveraineté nationale qu'on envisageait l'an dernier. Il ne faut cependant pas s'exagérer l'importance de cet adoucissement, car aucun pays n'a droit de veto au sein du Conseil: la procédure de vote qui a été adoptée représente une victoire sensible pour le point de vue fédéraliste. Le Conseil, d'autre part, est peut-être le meilleur endroit où faire valoir les points de vue nationaux, qui ne peuvent que se modérer dans un organisme à caractère international. Le Conseil épargnera ainsi à la Haute Autorité de sérieux conflits avec les gouvernements nationaux.

Le Traité prévoit la création de cinq institutions, mais on ne peut savoir à l'avance de quelle façon il sera appliqué dans la pratique. Le principe fédéraliste d'un abandon partiel de la souveraineté nationale, allié à la doctrine du partage des pouvoirs, a produit une constitution plutôt négative que positive. Le Traité prive les gouvernements nationaux de certains pouvoirs qu'il ne rend intacts à aucun organisme. Le succès de cette constitution dépendra dans une grande mesure de la personnalité même des membres de la Haute Autorité, aussi bien que du fonctionnement du Plan dans la pratique et de son influence sur les rapports entre la Haute Autorité et le Conseil des ministres et sur les pouvoirs respectifs de ces deux organismes. De toute façon, il n'y avait sans doute pas d'autre moyen de concilier les intérêts nationaux divergents et le concept d'une autorité supranationale. A la vérité, il est surprenant que la Haute Autorité ait reçu une si forte partie des pouvoirs étendus qu'on projetait à l'origine de lui conférer.

On admet généralement que, mise à part l'importance vitale des buts politiques du plan Schuman, son succès ou sa faillite dépendra des résultats qu'il donnera sur le plan économique. L'objet économique du Plan est de rationaliser sur une échelle internationale les industries européennes du charbon et de l'acier en établissant pour leurs productions un marché commun.

Le Traité est toutefois moins ambitieux à cet égard qu'on ne l'avait conçu à l'origine. Il devait d'abord assurer et organiser l'embauchage intégral; or la Haute Autorité, par l'intermédiaire du Conseil des ministres, se contentera d'harmoniser ses mesures avec celles des Etats membres afin d'effectuer le raccord des placements de fonds dans les périodes creuses de la demande. De même, on a renoncé à l'objectif original d'une péréquation des salaires dans les houillères et les aciéries des six pays. Les salaires ne pourront faire l'objet d'une intervention de la Haute Autorité, et l'on reconnaît aux pays membres le droit de les abaisser par le moyen d'une dévaluation. On a aussi renoncé à réaliser la péréquation des tarifs de trans-

port, bien que toute mesure de discrimination soit interdite. De la même façon, on a refusé à la Haute Autorité le pouvoir d'empêcher les entreprises de faire des placements considérés comme non rentables, pourvu que les fonds placés proviennent des ressources mêmes de l'entreprise.

Le point de vue canadien

Les buts politiques et économiques généraux du plan Schuman, qui sont de hâter l'intégration de l'Europe occidentale, de mettre fin à la traditionnelle rivalité franco-allemande et d'établir un vaste marché commun pour le charbon et l'acier ont été accueillis au Canada par une approbation générale. A la Chambre des communes, le 22 février 1950, le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. Pearson, avait déjà déclaré, citant sa déclaration de la Conférence de Colombo:

Nous accueillons avec joie la perspective du resserrement des liens économiques entre les pays de l'Europe occidentale. On pourrait en attendre un accroissement de la puissance militaire des pays démocratiques intéressés. En outre, l'élimination de toute production non rentable et l'augmentation du rendement rapprocheraient le jour où ils pourront désormais se passer d'une aide financière extraordinaire de l'étranger. Sans compter que les pays occupés et ravagés par la guerre retrouveraient cette confiance en eux-mêmes qui leur est aujourd'hui plus indispensable que les dollars américains. Une fois de plus, l'Europe occidentale pourrait aspirer à jouer dans le monde le rôle auquel lui donnent droit son histoire et le sens pratique des peuples qui l'habitent.

Ces paroles, prononcées avant que fût proposé le pool des industries européennes du charbon et de l'acier, présageaient dès lors l'attitude officielle qu'adopterait le Canada à l'égard du plan Schuman. Au sujet de ce Plan même, M. Pearson déclara à la Chambre, le 5 juin 1950:

Il pourra contribuer dans une large mesure à la liquidation de la rivalité plusieurs fois séculaire qui, opposant la Gaule à la Germanie, a tant assombri l'histoire européenne. Voilà la façon nouvelle dont les Européens entendent résoudre leurs problèmes. Nous en souhaitons la réussite, tant sur le plan politique que sur le plan économique.

En ce qui concerne le point de vue du Royaume-Uni sur le plan Schuman, M. Pearson fit le 4 septembre 1950, à la Chambre des communes, la déclaration suivante:

... Nous lui avons dit officieusement (au Gouvernement du Royaume-Uni) que, à notre avis, c'était un plan de grande portée, dont l'importance était peut-être plus grande du point de vue politique que du point de vue économique et que, quelles que fussent les difficultés économiques entravant sa réalisation, ... il serait peu sage de la part d'un gouvernement de ne pas accepter le principe à la base de ce plan, en vue de favoriser la coordination politique et économique des pays de l'Europe occidentale. Il serait peu sage en particulier de ne pas faire tout ce qui est de nature à encourager les Français dans toute proposition qui peut apaiser le conflit séculaire entre les Français et les Teutons.

Enfin, le 2 février 1951, M. Pearson insista de nouveau, en des termes qui s'appliquent bien au plan Schuman, sur l'intérêt militaire et politique qu'offre pour le Canada la question de l'unité européenne:

En ce qui regarde l'Europe occidentale, la zone la plus importante de notre première ligne de défense, je le répète, l'effort requis est en partie militaire et en partie politique, au sens le plus étendu de cette expression. Les nations libres d'Europe savent parfaitement que leur sécurité et leur prospérité dépendent dans une large mesure de l'unité qu'elles pourront réaliser entre elles ... N'y eût-il que cette seule raison de poursuivre avec zèle ces projets d'unification européenne, le problème de l'Allemagne elle-même rendrait impérieuse la nécessité de quelque forme d'unité européenne. Si l'Allemagne démocratique doit jouer un rôle constructif dans une Europe libre, il est essentiel qu'elle le fasse dans les cadres d'une Europe collaborant librement en vue de se rapprocher davantage sur le triple plan économique, politique et militaire.

L'ORGANISATION DU TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE-NORD

Allocution prononcée le 25 juin 1951, à Londres, par M. L. B. Pearson, secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, devant les Suppléants du Conseil de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord.

JE SUIS TRÈS HEUREUX de l'occasion qui m'est offerte de voir à l'oeuvre les Suppléants du Conseil de l'Atlantique-Nord. La décision de créer cet organisme est l'une des plus sages que le Conseil ait prises. Par son importance, elle peut se comparer à celle qui visait à établir une armée intégrée sous le commandement du général Eisenhower.

A la réunion du Conseil qui a eu lieu ici il y a treize mois, on a pu constater que le degré de coordination nécessaire au succès de l'OTAN exigeait des réunions plus fréquentes que n'en pouvaient tenir les ministres. Depuis lors, la diversité, la complexité et la difficulté des problèmes de l'Organisation n'ont cessé de s'accroître. Il n'est guère possible d'exagérer le rôle des Suppléants, non seulement lorsqu'il s'agit de résoudre ces problèmes un à un, mais aussi lorsqu'il s'agit d'assurer la continuité et la direction de l'ensemble de l'OTAN. Toutefois, pour s'acquitter de leurs importantes fonctions, les Suppléants doivent recevoir de leurs gouvernements un appui se traduisant par une délégation d'autorité effective. Il leur faut également l'impulsion que ne manque pas, d'ailleurs, de leur donner leur président, M. Spofford.

A mon avis, l'attribut le plus important, peut-être, des Suppléants est le mandat qu'ils ont reçu de délibérer sur les aspects multiples et interdépendants de la tâche que constitue la coordination de l'effort civil de l'OTAN, compte tenu de ses rapports avec les organes militaires prévus par le Traité. Vous avez sûrement dû, au cours de vos travaux, étudier des problèmes militaires, économiques et politiques d'une grande importance et d'une grande diversité, et vous vous y êtes attaqués avec une adhésion qui rappelle les meilleures traditions de la « solidarité ministérielle ». Sans doute votre groupe a-t-il des responsabilités bien différentes de celles des Cabinets de nos gouvernements. Il n'en existe pas moins des points de similitude entre l'un et les autres. En effet, même si votre activité ne donne lieu de votre part qu'à des recommandations, celles-ci ont un très grand poids, car il est bien improbable qu'une ligne d'action proposée unanimement par votre Conseil soit jamais rejetée par un gouvernement membre de l'OTAN. C'est dire quelles grandes responsabilités s'attachent à vos délibérations. Raison de plus d'établir un lien effectif entre les Suppléants du Conseil et les institutions subordonnées de l'OTAN, afin que vos recommandations aux gouvernements ne soient jamais formulées qu'après examen des meilleurs conseils techniques. Ancien fonctionnaire moi-même, je connais la valeur du travail de préparation et des conseils techniques qui doivent précéder toute décision définitive. J'estime, par conséquent, que les mesures prises récemment pour consolider l'Organisation par la création du Bureau de production de défense et de la Commission financière et économique, ainsi que les plans qui doivent, me dit-on, renforcer le personnel international, faciliteront beaucoup votre travail au cours des mois prochains.

Réorganisation de l'OTAN

Il va sans dire que l'importance des Suppléants a grandi depuis le remaniement des échelons supérieurs de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord, annoncé le mois dernier. Le Gouvernement canadien est heureux qu'après une étude soignée, faite en commun, des problèmes en cause, les propositions qu'il avait faites dans ce sens aient reçu l'approbation des Suppléants et de leurs gouvernements respectifs. La nouvelle structure de l'Organisation est plus simple que l'ancienne. Les tâches y sont plus nettement réparties. Quoiqu'un bon système d'organisation ne doive jamais

être une fin en soi, celui qu'on vient de mettre sur pied aidera, sans aucun doute, nos gouvernements à accomplir la mission que leur impose le Traité, et sur l'accomplissement de laquelle comptent si fort tous les peuples du monde.

Défense collective — Force intégrée

Il y a à peine plus de deux ans que le Traité de l'Atlantique-Nord a été signé, et moins de deux ans qu'il est entré en vigueur. Déjà, pourtant, nous avons réalisé beaucoup de choses. L'OTAN a travaillé à la tâche particulièrement difficile que constitue d'édification d'un système de défense collective dès le temps de paix. Les graves problèmes que pose la création d'une force intégrée en Europe n'ont-ils pas tendance à nous faire oublier l'importance historique et dramatique de cette décision? Je pense qu'il faudrait remonter loin dans l'histoire pour trouver un précédent à l'intégration en une force internationale, dès le temps de paix, d'unités provenant d'un si grand nombre de nations.

A la vérité, il serait tragique que nous ne réussissions pas à mener à bien cette entreprise, d'une façon efficace et expéditive. Notre existence même comme sociétés politiques libres serait en péril, car c'est seulement par une puissance militaire collective que nous pourrions tenir en respect les forces éventuelles d'agression et nous assurer ainsi le loisir et la possibilité d'établir la paix sur des fondements plus solides que ceux de la seule force.

Nous avons déjà mis deux ans à cette tâche. Dans la perspective de l'histoire, c'était bien peu de temps pour faire tout ce que nous avons fait. Mais, si l'on songe au danger qui nous menace, ces deux années sont déjà beaucoup, et nous devons déplorer de n'avoir pu faire davantage.

Notre impatience d'agir nous offre du moins l'espoir de nouveaux progrès. Mais elle présente aussi un danger qui peut nous diviser et nous affaiblir: le danger des comparaisons désobligeantes et de l'irritation qui s'ensuit. Nous devons nous faire mutuellement confiance quant à notre désir et à notre détermination de rendre cette coalition efficace, sur une base large et équitable. La confiance, toutefois, ne vit que de résultats concrets. Si mon propre pays, par exemple, ne supporte pas sa juste part du fardeau, toute notre association en sera affaiblie, et non pas seulement dans un sens matériel. Cela s'applique à tous. Aussi devons-nous analyser nos difficultés et échanger nos opinions en toute franchise. De même, nous devons comprendre nos problèmes réciproques et savoir apprécier toutes les difficultés qui pourraient survenir. A cet égard, les Suppléants peuvent avoir un grand rôle à jouer. Grâce au sentiment d'amicale solidarité qui s'est développé parmi vous, il vous sera possible et même facile de discuter sans arrière-pensée et sans crainte de récriminations ultérieures. Vous pouvez également expliquer à vos gouvernements respectifs la situation et l'attitude des autres membres lorsqu'il s'élève des difficultés et, de la sorte, aider à les résoudre.

Conception plus large de la communauté nord-atlantique

Même si la mise sur pied de la défense collective représente actuellement la tâche principale de l'OTAN, le gouvernement et le peuple canadiens ne voient pas dans le Traité une alliance militaire pure et simple. Les Canadiens veulent y voir l'expression de la réalité concrète de la communauté nord-atlantique et celle en même temps de la détermination de cette communauté de renforcer ses institutions libres, d'établir chez elle des conditions de stabilité et de bien-être, et de défendre la liberté de chacun de ses membres. Notre défense commune est la fin immédiate et urgente du Traité de l'Atlantique-Nord. Mais nous aurions tort de perdre de vue son objectif plus vaste qui consiste, en définitive, à créer dans la région de l'Atlantique-Nord une grande communauté de nations libres. En face d'un danger commun, sous le coup d'une menace impitoyable contre notre existence même, nos douze nations atlantiques se sont associées et ont mis leurs ressources en commun pour survivre. A cette

fin, nous avons créé de nouvelles institutions et, ce qui importe peut-être encore davantage, nous avons tous à coeur de nous en servir. Leur activité ne s'exerce pas uniquement dans le domaine militaire, mais aussi sur le plan économique et politique. Dans notre lutte contre le danger imminent qui menace notre sécurité, nous acquérons peu à peu une conscience nouvelle de l'unité atlantique, dont les résultats pourraient bien combler nos vœux et nos objectifs immédiats. N'aurions-nous pas, au cours de ces deux années, fait au moins les premiers pas vers quelque chose de plus grand et de plus concret, je veux dire une communauté véritable de l'Atlantique?

C'est là, bien entendu, un objectif lointain qui doit encore rester subordonné aux exigences de l'heure. Nous nous défendons contre un danger qui ne menace pas seulement une région, mais le monde entier. On ne peut nier que c'est l'agression de Corée qui nous a poussés à accélérer notre effort de défense dans la zone nord-atlantique. L'affaire de Corée nous a également démontré qu'une alliance atlantique ne peut se désintéresser des problèmes du Pacifique. Il n'est guère utile de souligner ici les difficultés qui se dressent devant nous, ni la corrélation de ces difficultés entre elles, ni la nécessité d'étudier avec circonspection chaque nouvelle démarche pouvant influencer sur l'activité éventuelle de notre organisation. Il y a un an, les puissances de l'OTAN se sont engagées dans une politique qui tendait à prévenir toute nouvelle expansion soviétique, à un moment où les forces de l'Occident n'étaient vraiment pas en mesure de le faire et où l'on ne pouvait à peu près pas prévoir ce que seraient les réactions de l'U.R.S.S. Cette politique a produit son effet. Grâce à un accroissement peut-être inégal, mais régulier, de la puissance de l'Occident, notre groupe dans son ensemble se trouve assurément aujourd'hui en meilleure posture qu'au début. Il ne s'ensuit pas que nous avons surmonté les dangers qui pèsent sur le monde, ni que les puissances de l'OTAN peuvent se permettre d'assumer de nouvelles obligations sans examiner au préalable, et avec soin, chaque nouvelle proposition en fonction de nos moyens militaires, lesquels prennent de l'ampleur mais ne sont pas encore suffisants, ni sans se consulter réciproquement sur tous les aspects des problèmes politiques qui se posent. Comme nous approchons d'une phase que toutes les parties au Traité jugent particulièrement dangereuse, il nous incombe de prendre de nouvelles décisions en pleine connaissance de cause, tant sur le plan politique que sur le plan stratégique, Avant de prendre ces décisions, toutefois, nous devons souvent en peser les conséquences immédiates et lointaines.

Un autre danger qui nous menace réside en ce que le cours des événements et les manoeuvres des stratèges communistes détourneront peut-être notre attention de la région qui doit, à mon avis, continuer à faire l'objet d'une de nos principales préoccupations: l'Europe occidentale. Ces derniers mois, l'attention mondiale s'est portée surtout vers l'Extrême-Orient et, plus récemment encore, vers le Moyen-Orient, en raison de la crise iranienne et de la nécessité de déterminer le rôle de la Grèce et de la Turquie par rapport au plan de défense de l'Occident. Même si la main de l'Union soviétique se retrouve derrière les difficultés du Moyen-Orient, on ne peut lui attribuer le fait même de l'existence de ces problèmes; mais la situation se prête admirablement à l'habitude qu'a l'U.R.S.S. de pêcher en eau trouble et de détourner l'attention mondiale des régions les plus importantes. Nous devrions peut-être nous rappeler plus souvent que c'est la nécessité de protéger l'Europe occidentale et le Royaume-Uni, marches orientales de la collectivité atlantique, qui a d'abord inspiré la création de l'OTAN et qui en reste encore le principal objectif. Il ne s'agit pas de nier que le Moyen-Orient et d'autres régions nous posent des problèmes très graves, ni qu'il est urgent d'assurer à telle ou telle région vitale les moyens de renforcer sa résistance à l'agression. Mais ces tâches, nécessaires bien qu'accessoire, ne doivent pas détourner notre intérêt de la région que nous nous sommes particulièrement engagés à défendre, non plus que des objectifs suprêmes de notre alliance.

Pour conclure, permettez-moi de vous féliciter de l'important apport des Suppléments à la réalisation des objectifs tant prochains que lointains de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord.

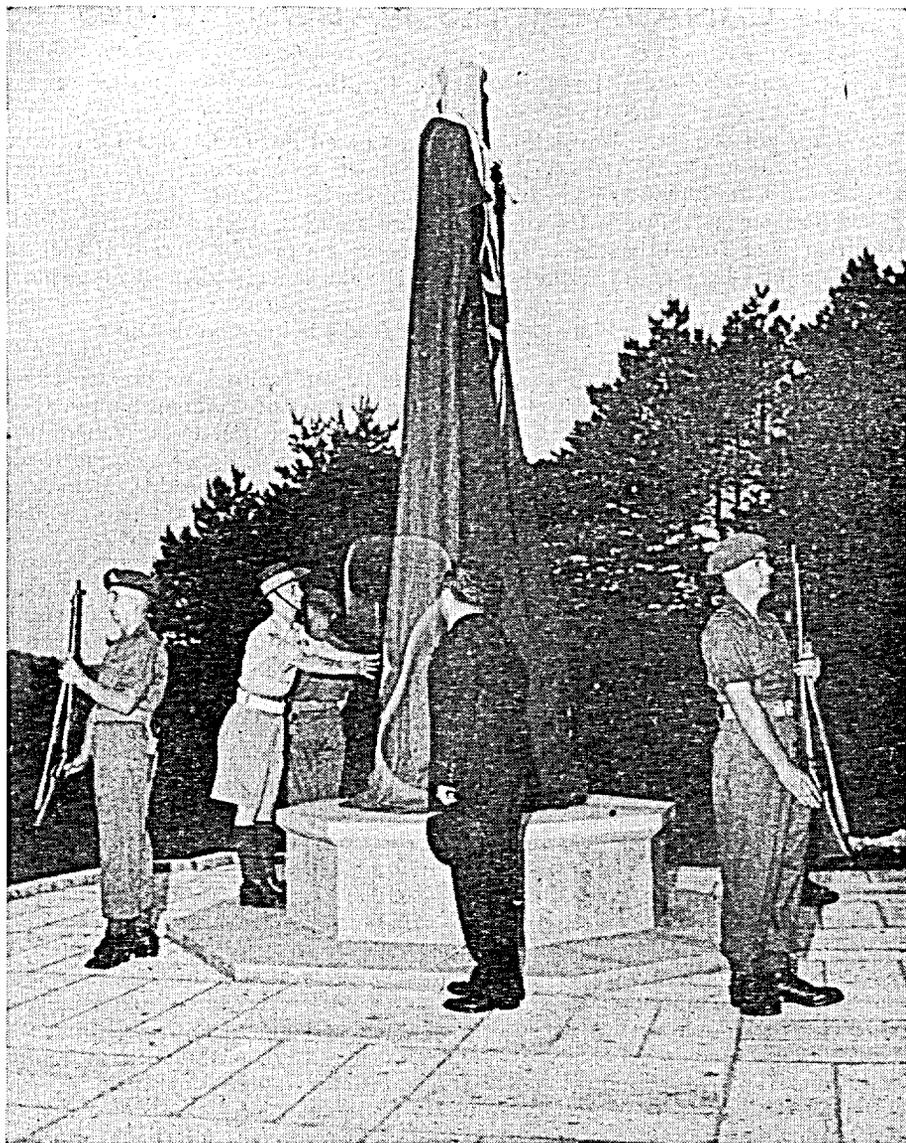


Photo: Armée des États-Unis

HOMMAGE AUX CANADIENS MORTS AU JAPON AU COURS DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE

Une Croix du Sacrifice, érigée par la Commission impériale des sépultures de guerre, à Hodogaya, près de Yokohama (Japon), devant les tombes de cent cinquante soldats canadiens morts sur les champs de bataille de la seconde guerre mondiale, a été dévoilée le 12 juin 1951 par le chef de la Mission canadienne de liaison au Japon, M. A. R. Menzies, et le chef de la Mission néo-zélandaise au Japon, M. R. S. Challis, au cours d'une cérémonie qui a marqué l'achèvement du cimetière du Commonwealth britannique. La croix est en granit et haute de quinze pieds; elle porte de chaque côté un glaive en bronze, incliné, qui symbolise le sacrifice des militaires canadiens et néo-zélandais morts à la guerre. Des soldats du dépôt de renforts de la 25e Brigade d'infanterie canadienne en garnison à Kure et du Régiment néo-zélandais d'artillerie de campagne montaient la garde près du monument. Après la cérémonie, M. Menzies a déposé une couronne de fleurs au nom du Gouvernement canadien, et le brigadier F.-J. Fleury, chef de la Mission militaire en Extrême-Orient, au nom de la Légion canadienne.

LE CANADA ET LES NATIONS UNIES

Le Conseil de tutelle

AU COURS DE LA neuvième session du Conseil de tutelle, qui a eu lieu à Flushing Meadow (N.-Y.) et s'est close le 30 juillet, les puissances administrantes ont présenté leurs rapports, pour 1949 et 1950, sur les territoires placés sous leur tutelle: Tanganyika, Ruanda-Urundi, Cameroun français, Cameroun britannique, Togo français et Togo britannique. L'Italie a déposé son premier rapport annuel sur l'administration du nouveau territoire sous tutelle de Somalie. Les divers comités (Développement économique rural, Pétitions, Unions administratives) ont soumis leurs rapports au Conseil. Celui-ci a notamment étudié la question des Éhoués.

Le Conseil a consacré la plus grande partie de son temps à un examen minutieux des rapports qui lui avaient été soumis par les puissances administrantes. C'est probablement dans ce long enchaînement de discussions et d'analyses, matière première des vœux contenus dans son rapport final à l'Assemblée générale, que réside la fonction la plus importante du Conseil de tutelle. Dans l'ensemble, le ton des débats a été modéré, les critiques ont été constructives et les rapports, bien présentés.

Une bonne partie des délibérations a gravité autour des moyens à prendre pour faire progresser l'éducation chez les habitants des territoires sous tutelle. Chaque puissance administrante a exposé les obstacles qui s'opposent au recrutement d'instituteurs compétents. Grâce aux programmes de formation professionnelle et d'éducation des adultes, il a été possible de suppléer dans une certaine mesure à l'absence à peu près totale d'enseignement officiel au sein de populations nombreuses et, pour la plupart, illettrées. On espère que les nouvelles techniques introduites dans l'enseignement par l'image auront pour effet de hâter le progrès de l'enseignement dans les territoires en question.

Avenir des tribus éhouées

Il semble bien que l'avenir du groupe des tribus éhouées constitue l'un des problèmes les plus compliqués dont le Conseil ait encore été saisi. Les Éhoués (environ un million d'habitants, répartis entre la Côte de l'Or et le Togo britannique et le Togo français), qui sont l'un des peuples les plus évolués de l'Afrique occidentale, souhaitent aujourd'hui l'unification de leur patrie. Mais cette unification s'annonce fort difficile au double point de vue économique et administratif. La principale question qui se pose est celle de savoir à qui en confier l'administration: à la France, au Royaume-Uni, à un condominium des deux ou aux Nations Unies? Un élément qui complique encore les choses, c'est que les Éhoués eux-mêmes ne sont pas d'accord et que chaque groupe politique a des idées bien arrêtées sur l'union projetée. En ce qui concerne le Togo britannique et le Togo français, le Royaume-Uni et la France ont recommandé au Conseil la création d'un conseil conjoint, ne jouissant d'aucun pouvoir exécutif ou législatif, qui servirait de lien entre les Éhoués de l'un et l'autre côté de la frontière. Le Conseil a adopté cette recommandation en y ajoutant une disposition qui invite les puissances administrantes à faire en sorte que les attributions du Conseil conjoint soient « suffisamment larges » pour l'autoriser à connaître des aspects politiques, économiques et sociaux de la question éhouée.

La majorité des membres du Conseil ont reconnu que des progrès notables avaient été réalisés, pendant la période considérée, dans chacun des territoires sous tutelle. On s'est rendu compte de l'ampleur de la tâche confiée aux puissances qui administrent ces territoires, non moins que de l'infinie complexité de problèmes dont la solution exigera un effort soutenu et patient.

La question la plus litigieuse dont l'Assemblée générale sera saisie à sa prochaine session est celle de la requête que l'Italie a présentée pour obtenir voix délibérative au Conseil. La Somalie sera administrée par l'Italie pendant les dix prochaines années, mais l'Italie, n'étant pas membre des Nations Unies, n'a pas voix délibérative au Conseil ni le droit d'y prendre séance, sauf lorsque les affaires de la Somalie viennent sur le tapis. L'admission de l'Italie au Conseil de tutelle à titre de membre votant nécessiterait vraisemblablement l'élection à cet organisme d'une autre puissance non administrante qui servirait à contre-balancer le nombre des puissances administrantes. Il est probable que cette question va provoquer un débat prolongé à l'Assemblée générale.

Comme on ignore à quelle date l'Assemblée générale clora sa sixième session, le Conseil de tutelle a décidé de tenir à Paris une courte réunion spéciale afin de fixer la date à laquelle s'ouvrira sa session de 1952.

FIN DE L'ÉTAT DE GUERRE AVEC L'ALLEMAGNE

Le ministère des Affaires extérieures a annoncé, le 10 juillet, qu'une proclamation royale publiée dans la Gazette du Canada du 10 juillet 1951 a mis fin à l'état de guerre avec l'Allemagne.

Bien que la déclaration du 5 juin 1945 concernant la reddition sans condition du Reich allemand ait mis fin aux hostilités, il n'a pas été possible depuis lors de conclure un traité de paix qui réglât les questions relatives à l'Allemagne et dues à l'état de guerre. Tenant compte de ce fait, le Gouvernement canadien a fait connaître en octobre dernier son intention de prendre des dispositions pour mettre fin à l'état de guerre avec l'Allemagne dès qu'il serait en mesure de le faire.

L'acte par lequel le Canada met fin à l'état de guerre avec l'Allemagne ne préjuge pas les décisions relatives aux questions nées de la guerre avec l'Allemagne qu'il reste à déterminer par un futur traité de paix ou par d'autres accords avec l'Allemagne, non plus qu'il n'affecte de quelque façon que ce soit les accords et déclarations alliés concernant les organes de contrôle créés pour l'Allemagne depuis sa reddition. Le règlement des réclamations canadiennes contre l'Allemagne auxquelles la guerre a donné lieu n'est pas mis en cause.

L'acte posé par le Canada signifie simplement que, en ce qui concerne le droit public et privé du Canada, l'état de guerre n'existe plus entre le Canada et l'Allemagne, et les ressortissants allemands ne sont plus considérés comme des étrangers ennemis. Le Gouvernement canadien se réserve encore le droit de retenir tous fonds ou biens dévolus au Séquestre en vertu des Règlements du Canada sur le commerce avec l'ennemi, mais on se rappellera que, depuis le 29 décembre 1949, il n'a été mis aucun obstacle à la reprise des rapports commerciaux et financiers entre personnes au Canada et personnes en Allemagne, ou à l'acquisition de biens qui n'avaient pas jusqu'à cette date été soumis à un contrôle. Cet état de choses demeure inchangé.

L'honorable T. C. Davis, c.r., a présenté, le 16 août, au Président Théodore Heuss, ses lettres de créance à titre d'ambassadeur du Canada près la République fédérale d'Allemagne.

Monsieur Davis était accrédité depuis le 22 juin 1950 auprès de la Haute Commission alliée, à Bonn, à titre de chef de la Mission canadienne. La transformation de cette mission en une ambassade marque la reprise des relations diplomatiques directes entre les deux pays.

ANNONCE D'UNE RÉUNION DE L'OTAN

Le ministère des Affaires extérieures a annoncé le 3 août que le Conseil de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord se réunirait à Ottawa à partir du 15 septembre. De son côté l'OTAN publiait à la même date l'avis suivant:

M. Paul Van Zeeland, ministre des Affaires étrangères de Belgique et président du Conseil, annonce aujourd'hui que le Conseil de l'Atlantique-Nord tiendra à l'automne deux réunions. Antérieurement à la session annuelle ordinaire qui doit avoir lieu à Rome à la fin d'octobre, le Conseil se réunira à Ottawa le 15 septembre, en vue d'étudier les problèmes qu'il sera en mesure de discuter alors et à l'égard desquels il lui sera possible de prendre des décisions.

Dans son communiqué, le Ministère ajoutait:

Le Gouvernement canadien est heureux que la capitale du pays ait été choisie pour servir de siège à la réunion du Conseil et il accueillera avec plaisir au Canada les délégations nationales des onze autres membres de l'OTAN. Il n'y a guère lieu d'insister sur l'importance qu'il y a d'organiser la défense collective de la région nord-atlantique et de resserrer les liens qui unissent ses membres. Dès la signature du traité, le Canada s'est parfaitement rendu compte de la nécessité de poursuivre cette tâche d'une façon effective et expéditive. La réunion annoncée aura pour effet de souligner la détermination de tous les pays membres de l'OTAN de soutenir l'élan qui a déjà été donné, afin que la puissance de la région nord-atlantique devienne bientôt telle qu'elle puisse tenir en respect les forces de tout agresseur éventuel.

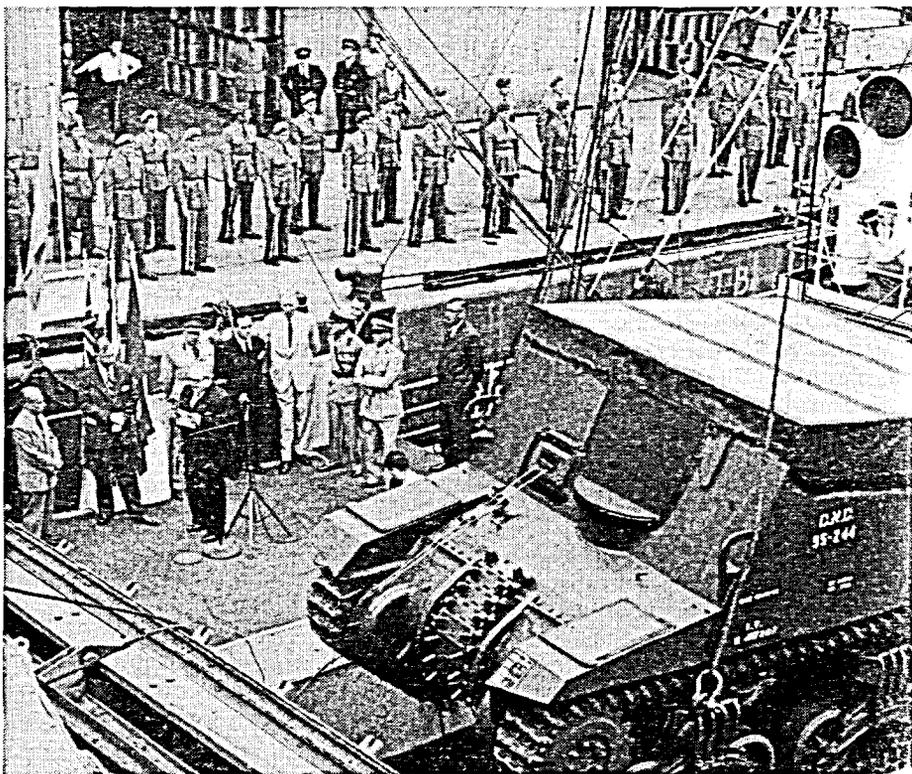


Photo: Défense nationale

LE CANADA ENVOIE DES ARMES À L'ITALIE

Dans le cadre de son programme de fourniture d'armements et de matériel de guerre aux autres membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord, le Canada a mis des autocanons, notamment, à la disposition de l'Italie. Une cérémonie s'est déroulée à cette occasion sur les quais de Montréal. On voit de gauche à droite: M. Jean Désy, ambassadeur du Canada en Italie; M. Brooke Claxton, ministre de la Défense nationale; Son Excellence M. Mario di Stefano, ambassadeur d'Italie au Canada.

NOMINATIONS ET MUTATIONS

M. J. W. Holmes, de la délégation permanente du Canada aux Nations Unies à New-York, est affecté aux bureaux d'Ottawa, le 2 juillet 1951, et de là au Collège national de défense de Kingston, le 18 juillet 1951.

M. J. B. C. Watkins, de l'ambassade du Canada en U.R.S.S., est affecté aux bureaux d'Ottawa, le 11 juillet 1951.

M. W. G. Stark, de l'ambassade du Canada au Brésil, est affecté aux bureaux d'Ottawa, le 3 juillet 1951.

M. M. A. Crowe, de l'ambassade du Canada en U.R.S.S., est affecté aux bureaux d'Ottawa, le 3 juillet, 1951.

M. H. H. Carter, de la délégation permanente du Canada aux Nations Unies, est affecté aux bureaux d'Ottawa, le 16 juillet 1951.

M. B. A. Keith, du consulat général du Canada à New-York, est affecté aux bureaux d'Ottawa, le 16 juillet 1951.

NOMINATIONS ET DÉPLACEMENTS DE REPRÉSENTANTS D'AUTRES PAYS

Service diplomatique

Nominations

M. Richard E. Kleinhaus, attaché commercial et consul, ambassade des États-Unis d'Amérique, le 18 juin. M. Kleinhaus était auparavant consul à Montréal.

M. le chef d'escadrille L. A. Popham, R.A.F., conseiller de l'air adjoint, haut commissariat du Royaume-Uni, le 13 juillet.

M. J. H. Weir, secrétaire adjoint, haut commissariat de la Nouvelle-Zélande, le 18 juillet.

Départ

M. B. S. Lendrum, secrétaire adjoint, haut commissariat de la Nouvelle-Zélande, le 28 juin.

Son Excellence l'honorable Stanley Woodward, ambassadeur des États-Unis d'Amérique, est parti en vacances le 5 juillet. En attendant son retour, M. Don C. Bliss, ministre, est chargé d'affaires ad interim.

Son Excellence M. le docteur Agustin Nores Martinez, ambassadeur de l'Argentine, est parti le 6 juillet pour des vacances en Argentine. Durant son absence, M. Gaston Zapata Quesada, conseiller, est chargé d'affaires ad interim.

Son Excellence M. le docteur Rade Pribicevic, ambassadeur agréé de la Yougoslavie, a visité Vancouver du 8 au 25 juillet. Du-

rant son absence, M. Slavko Zecevic, premier secrétaire, était chargé d'affaires ad interim.

M. Eugeniusz Markowski a repris ses fonctions de conseiller et chargé d'affaires à la légation de Pologne le 11 juillet, à son retour d'un voyage en Pologne.

M. Zdenek Roskot a repris ses fonctions de deuxième secrétaire et chargé d'affaires ad interim à la légation de Tchécoslovaquie le 15 juillet, à son retour de vacances dans son pays.

Son Excellence M. Sean Murphy, ambassadeur de l'Irlande, est parti le 14 juillet pour des vacances aux États-Unis. M. John O'Brien, secrétaire, est chargé d'affaires ad interim durant l'absence de M. Murphy.

Son Excellence M. Per Wijkman, ministre de Suède, est parti le 18 juillet pour deux semaines de vacances. Durant son absence, M. J. Sigge de Lilliehook, deuxième secrétaire, est chargé d'affaires ad interim.

Son Excellence M. A. H. J. Lovink, ambassadeur des Pays-Bas, est parti le 20 juillet pour trois semaines de vacances. En attendant son retour, M. M. J. van Schreven, conseiller, est chargé d'affaires ad interim.

Son Excellence M. le docteur Victor Nef, ministre de Suisse, est parti le 23 juillet pour des vacances dans son pays. M. Emile Bisang, conseiller, est chargé d'affaires ad interim durant l'absence du ministre.

Service consulaire

Reconnaisances provisoires

M. Thomas J. B. Wenner, consul des États-Unis d'Amérique à Montréal, le 10 juillet.

M. Mahmoud Rachid, consul de l'Égypte à Ottawa, le 20 juillet.

M. Richard E. Kleinhans, consul des États-Unis d'Amérique à Ottawa, le 23 juillet. M. Kleinhans est aussi attaché commercial à l'ambassade.

M. Ricardo Almanza Gordo, consul du Mexique à Vancouver, le 26 juillet.

M. Gonzalo Carillo, vice-consul du Venezuela à Montréal, le 26 juillet.

M. Kingdon W. Swayne, vice-consul des États-Unis d'Amérique à Toronto, le 26 juillet.

Départ

M. Charles C. Adams, vice-consul des États-Unis d'Amérique à Halifax, le 30 juin.

M. Laurence C. Frank, consul général des États-Unis d'Amérique à Winnipeg est en vacances du 13 juillet au 13 août. Durant son absence M. Mulford A. Colebrook, consul, dirige le consulat général.

M. Sebastian Emilio Valverde, consul général de la République Dominicaine à Ottawa est parti le 26 juillet pour deux semaines de vacances dans son pays.

Service commercial

Nomination

M. L. R. Rogers, commissaire de commerce adjoint du Royaume-Uni à Toronto, le 16 juillet.

M. A. P. Timms, commissaire de commerce du Royaume-Uni à Toronto a été transféré à Vancouver où il remplira les mêmes fonctions.

REPRÉSENTANTS DU CANADA AUX RÉUNIONS INTERNATIONALES

(Liste des conférences internationales auxquelles le Canada s'est fait représenter en juillet 1951 et de celles auxquelles il pourra participer à l'avenir; les conférences antérieures figurent dans les numéros précédents d'« Affaires extérieures ».)

Commissions et organismes permanents

(Cette liste n'est publiée qu'une fois l'an. Dans l'intervalle, seuls les commissions et organismes permanents de formation récente seront énumérés. Voir dernière liste complète dans « Affaires extérieures » de janvier 1951.)

Conférences du mois de juillet 1951

Conférence chargée d'étudier la création d'une armée européenne (Paris), depuis le 15 février. Observateur: le général Georges-P. Vanier, ambassadeur du Canada à Paris; premier conseiller politique: M. Jean Chapdelaine, de la mission canadienne à Bonn; conseiller: le brigadier R.-W. Moncel, du haut commissariat du Canada au Royaume-Uni.

Conférence de plénipotentiaires—Convention relative aux réfugiés et Protocole relatif aux apatrides (ECOSOC) (Genève), du 2 au 25 juillet. M. L. G. Chance, du ministère des Affaires extérieures; M. K. D. McIlwraith, de la délégation permanente du Canada auprès du Bureau européen des Nations Unies à Genève.

Neuvième Conférence internationale de l'Administration (Bruxelles), du 5 au 11 juillet. M. V. L. Chapin, de l'ambassade du Canada à Bruxelles (observateur).

Conférence d'experts du Commonwealth en relevés techniques (Londres), du 9 au 20 juillet. Le lieutenant-colonel C. H. Smith, du ministère de la Défense nationale; M. P. E. Palmer, du ministère des Mines et des Relevés techniques; M. J. P. Messervey, sous-ministre des Mines de Nouvelle-Écosse.

Assemblée générale de l'Union internationale de physique pure et appliquée (Copenhague), du 10 au 14 juillet. M. L. E. Howlett, du Conseil national de recherches.

Institut international de la soudure (Londres et Oxford), du 14 au 21 juillet. M. H. J. Nichols, du ministère des Mines et des Relevés techniques.

Groupe d'étude de l'UNESCO (Paris), du 18 au 23 juillet. M. J. W. Watson, du ministère des Mines et des Relevés techniques (observateur).

Quatrième Congrès international de la mer (Ostende), du 20 au 22 juillet. M. V. L. Chapin, de l'ambassade du Canada à Bruxelles (observateur).

Commission internationale de la chasse à la baleine (Capetown) depuis le 23 juillet. M. G. R. Clark, sous-ministre adjoint des Pêcheries.

Comité économique du Conseil économique et social (Genève), depuis le 23 juillet. M. J. Sinclair, député et adjoint parlementaire au ministre des Finances; conseiller: M. S. S. Reisman, du ministère des Finances.

Treizième session du Conseil économique et social (Genève), depuis le 30 juillet. Représentant: M. Jean Lesage, député et adjoint parlementaire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures; représentant suppléant: M. J. Sinclair, député et adjoint parlementaire au ministre des Finances; premier conseiller: M. E. B. Rogers, chargé d'affaires par intérim à la légation du Canada à Prague; conseillers: M. N. F. H. Berlis, de la délé-

gation permanente du Canada auprès du Bureau européen des Nations Unies à Genève; Mlle B. M. Meagher, du ministère des Affaires extérieures; M. S. S. Reisman, du ministère des Finances; M. L. A. D. Stephens, de l'ambassade du Canada à La Haye; secrétaire: M. K. D. McIlwraith, de la délégation permanente du Canada auprès du Bureau européen des Nations Unies à Genève.

Conférences d'août et de septembre

(La mention d'une conférence ou d'un congrès dans la liste ci-dessous signifie seulement que le Gouvernement canadien a été invité à y participer. Il ne s'ensuit pas que l'invitation a été ou sera acceptée.)

Neuvième Congrès mondial de l'aviculture (Paris), du 2 au 9 août.

Deuxième Conférence de technologie mécanique du bois de l'OAA (Igls, Autriche), du 6 au 19 août.

Conférence extraordinaire sur l'administration radiophonique (UIT) (Genève), le 16 août.

Neuvième Congrès international d'entomologie (Amsterdam), du 17 au 24 août.

Union internationale de géodésie et de géophysique (Bruxelles), le 21 août.

Congrès régional de la fièvre aphteuse (OAA) (Panama), le 21 août.

Huitième session du Comité du bois de la CEE (Genève), du 28 août au 1er septembre.

Huitième Congrès de l'Institut international de réfrigération (Londres), du 29 août au 11 septembre.

Quatorzième Conférence sur la comptabilité (Leamington, Angleterre), du 3 au 8 septembre.

Voyage d'études sur l'incendie en forêt (États-Unis), du 4 septembre au 12 octobre.

Sous-comité du règlement intérieur et des méthodes de travail du Comité juridique de l'OACI (Madrid), le 8 septembre.

Congrès international de gérontologie (Saint-Louis), du 9 au 14 septembre.

Cinquième Congrès mondial de la Société internationale pour le bien-être des infirmes (Stockholm), du 10 au 14 septembre.

Huitième session du Comité juridique de l'OACI (Madrid), le 11 septembre.

Congrès de la recherche relative au bâtiment (Londres), du 11 au 20 septembre.

Conférence mondiale sur la documentation (Rome), du 15 au 21 septembre.

Sixième session des Parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (Genève), le 17 septembre.

Conférence mondiale sur le tabac (Amsterdam), du 17 au 24 septembre.

Conférence internationale des sourds-muets (Rome), du 19 au 23 septembre.

Congrès international de l'anesthésie (Paris) du 20 au 22 septembre.

Quatorzième congrès de la Société internationale de chirurgie (Paris), du 24 au 29 septembre.

DOCUMENTS DES NATIONS UNIES SUR DES SUJETS D'ACTUALITÉ*

a) Documents photocopiés:

Rapport de la Commission des transports et des communications (cinquième session, 10-28 mars 1951); le 5 avril 1951; document E/1980, E/CN.2/117; 51 pp.

Rapport du Comité spécial de l'esclavage (deuxième session); le 4 mai 1951; document E/1988, E/AC.33/13; 40 pp.

Premier rapport du Comité spécial chargé d'étudier l'Organisation et le fonctionnement du Conseil et de ses commissions; le 28 mai 1951; document E/1995, E/AC.34/23; 40 pp.

Rapport de la Commission de la condition de la femme (cinquième session, 30 avril - 14 mai 1951); le 28 mai 1951; document E/1997, E/CN.6/175; 50 pp.

* On peut se procurer les publications imprimées à la Ryerson Press (299 ouest, rue Queen, Toronto), agent de vente des publications des Nations Unies au Canada. Les documents photocopiés ne sont fournis que par le Secrétariat des Nations Unies, Lake-Success (New-York), contre abonnement annuel. Publications et documents peuvent être consultés aux bibliothèques dont la liste apparaît à la page 395 du numéro de septembre de "Affaires extérieures."

Rapport de la Commission des stupéfiants (sixième session); le 1er juin 1951; document E/1998, E/CN.7/227; 101 pp.

Relations des organisations intergouvernementales avec l'Organisation des Nations Unies et avec les institutions spécialisées (Liste des organisations intergouvernementales dans les domaines économique et social, édition 1951); le 4 juin 1951; document E/1999; 64 pp.

Organisation internationale pour les réfugiés—Troisième rapport annuel aux Nations Unies; le 6 juin 1951; document E/2005; 41 pp.

Rapport de la Commission des questions économiques, de l'emploi et du développement économique (sixième session); le 7 juin 1951; document E/2006, E/CN.1/86; 20 pp.

Assistance et relèvement en Corée (Rapport du Secrétaire général); le 25 juin 1951; document E/2032; 29 pp.

b) Publications imprimées:

Le programme élargi d'assistance technique en vue du développement économique des pays insuffisamment développés (Brochure explicative publiée au nom des organisations suivantes: ONU, OIT, OAA, UNESCO, OAI, OMS, Banque internationale pour la reconstruction et le développement, et Fonds monétaire international); document TAB/I; 33 pp. (Publiée par le Bureau de l'Assistance technique, Organisation des Nations Unies, New-York, 1951).

Protocole de Torquay annexé à l'Accord général sur les Tarifs douaniers et le Commerce et Listes des Concessions tarifaires de Torquay (Les Parties Contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le Commerce, Genève, mai 1951); \$7.00; numéro de vente: GATT/1951-1.

Annuaire des droits de l'homme pour 1948; 615 pp.; \$6.00; numéro de vente: 1950.XIV.4.

DECLARATIONS ET DISCOURS

On peut obtenir de la Division de l'Information du ministère des Affaires extérieures, Ottawa (Canada), le texte suivant, qui est diffusé tant au Canada qu'à l'étranger:

L'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord, allocution de M. L. B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, pronon-

cée à une réunion des Suppléants du Conseil de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord, à Londres, le 25 juin 1951 (N° 51/30).

Les textes suivants ne sont diffusés qu'à l'étranger:

National Defence Planning, allocution de M. Brooke Claxton, ministre de la Défense nationale, prononcée devant le Club Kiwanis d'Ottawa le 26 juin 1951 (N°51/29).

Martin, diffusée par Radio-Canada le 3 juillet 1951 (N° 51/31).

Nouveau programme de sécurité de la vieillesse, causerie du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. Paul

L'organisation et le travail du ministère de la Production de défense, déclaration du ministre de la Production de défense, M. C. D. Howe, faite à la Chambre des communes le 14 juin 1951 (N° 51/28).



AFFAIRES EXTÉRIEURES

Volume 3

Septembre 1951

N° 9

	PAGE
Réunion du Conseil de l'Atlantique-Nord.....	302
Le CARC et le Plan d'instruction aérienne de l'OTAN.....	304
La crise coréenne.....	306
Quelques aspects de l'occupation au Japon.....	309
Le Conseil de l'Europe et l'unité européenne.....	313
Le Plan de Colombo — Faits nouveaux.....	317
Le Canada et les Nations Unies.....	319
Nominations et mutations.....	321
Nominations et déplacements de représentants d'autres pays.....	321
Représentants du Canada aux réunions internationales.....	322
Accords internationaux conclus par le Canada.....	323
Publications	324
Documents des Nations Unies sur des sujets d'actualité.....	324

Sous le titre *Affaires extérieures*, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international. Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: UN DOLLAR par année (étudiants: 50c.) franco. Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur du Roi, Ottawa (Canada).

Ministère des Affaires extérieures
Ottawa, Canada

RÉUNION DU CONSEIL DE L'ATLANTIQUE-NORD

par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures,

M. L. B. Pearson.

LE 15 SEPTEMBRE, le Conseil de l'Atlantique-Nord, rouage fondamental de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord, a inauguré sa session d'Ottawa. Il se réunira de nouveau à Rome avant la fin de l'année, probablement en novembre. Ces conférences périodiques viennent nous rappeler à quel point l'OTAN contribue aujourd'hui à sauvegarder la paix et la sécurité du monde occidental.

Pour la première fois, la session du Conseil de l'Atlantique-Nord réunit la plupart des ministres des Affaires étrangères, de la Défense et des Finances des douze pays membres de l'OTAN. C'est là une conséquence directe du remaniement de l'OTAN auquel on a décidé de procéder au début de l'année et à l'occasion duquel l'initiative canadienne a joué un rôle de premier plan. Depuis cette réorganisation, le Conseil est l'unique et suprême organe ministériel de l'OTAN; il comprend non seulement celui qui était prévu par le Traité, mais aussi deux anciens comités: le Comité de défense et le Comité de défense économique et financier. En qualité d'unique autorité dirigeante de l'OTAN, le nouveau Conseil pourra sans doute résoudre avec succès et célérité tous les problèmes dont il sera saisi.

Il n'est peut-être pas hors de propos de rappeler ici le but de ces conférences. Aux termes du Traité, il appartient au Conseil d'étudier « toutes les questions relatives à l'application du Traité ». C'est là un mandat étendu, qui permet au Conseil d'aborder tous les aspects de la défense et de la collaboration nord-atlantique. Il ne faut pas oublier d'autre part que le travail courant incombe aux différents organes de l'OTAN: aux suppléants du Conseil sur le plan politique, au Groupe permanent sur le plan militaire, au Bureau de production de défense sur le plan de la production et à la Commission financière et économique sur le plan économique. La principale fonction du Conseil consiste donc à fournir aux dirigeants des pays atlantiques l'occasion de consultations intimes. Ces consultations peuvent servir à des fins diverses: l'examen des progrès réalisés par l'Organisation, l'établissement des grandes lignes de son action future, ou l'étude et l'adoption de mesures particulières. Au cours des conférences du Conseil, la tâche capitale des ministres est de s'assurer que l'OTAN reste fidèle aux objectifs qui ont motivé sa création. Ce n'est pas nécessairement un travail spectaculaire. Il ne donne pas toujours lieu à de grandes décisions; tout dépend de la situation internationale. Les sessions du Conseil participent en quelque sorte des réunions d'un conseil d'administration, où ce sont les réalisations plutôt que la publicité qui servent de critère pour juger des progrès de l'organisation.

Il convient également, pour mieux saisir toute la portée de ces conférences, de résumer les buts fondamentaux que les signataires du Traité de l'Atlantique-Nord avaient à l'esprit en avril 1949. Les espoirs de paix universelle que nourrissait le monde au lendemain de la guerre firent place au désenchantement et à l'anxiété à mesure que la détermination de l'Union soviétique de poursuivre ses visées impérialistes devint par trop manifeste. En face de la menace d'agression communiste, il était clair que seule une alliance née de l'énergie des peuples libres et possédant une puissance militaire suffisante pour détourner un agresseur éventuel pourrait sauvegarder les libres institutions du monde occidental. C'est dans cet esprit que les premiers signataires du Traité de l'Atlantique-Nord se sont unis pour assurer leur défense collective et préserver la paix et la sécurité. Ainsi que ses termes en font foi, le Traité de l'Atlantique-Nord s'affirme donc dès l'origine comme une alliance défensive. C'est la paix, et non la guerre, qu'il recherche. Comme le gendarme, il est le gardien de la paix toujours prêt à empêcher, au besoin, toute tentative de troubler la sécurité du monde occidental.



Photo: Capital Press

DÉLÉGATION DU CANADA À L'OTAN

La délégation du Canada à la réunion du Conseil de l'Atlantique-Nord, tenue à Ottawa, était dirigée par M. L. B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures (à gauche); M. Brooke Claxton, ministre de la Défense (au centre); et M. D. C. Abbott, ministre des Finances (à droite).

Pour maintenir la paix dans le monde actuel, il va de soi qu'il faut être fort. C'est pourquoi, au cours des deux dernières années, le principal souci des pays de l'Atlantique-Nord a été de développer en commun leur puissance militaire, ce qui a entraîné un effort de défense accru de la part de chaque pays membre et imposé, en conséquence, des sacrifices à chacun d'entre nous. La liberté n'est pas un bien qu'on acquiert au rabais, et la tâche de rendre la communauté atlantique assez puissante pour empêcher tout agresseur éventuel de réduire le monde libre à l'esclavage exigera d'autres sacrifices pour le triomphe de la cause commune.

De pair avec les efforts de défense toujours plus grands de ses membres, l'OTAN a pris des mesures importantes pour organiser et coordonner les divers programmes nationaux. On a créé en Europe une armée intégrée, dont le commandement suprême a été confié à l'un des soldats les plus distingués de notre temps, le général Eisenhower. Le commandant suprême a établi son quartier général, mieux connu sous la désignation abrégée de SHAPE, aux portes de Paris, et les cadres de son commandement s'élargissent de jour en jour. Chaque pays de l'OTAN fournit des forces à cette armée selon ses moyens. Les diverses parties du monde libre témoignent ainsi de leur détermination de s'unir afin de se protéger.

Même si elle constitue actuellement la principale tâche de l'OTAN, l'organisation de la défense collective ne doit pas nous faire perdre de vue les autres objectifs du pacte atlantique. Le Traité de l'Atlantique-Nord est plus qu'une simple alliance défensive, si importante que soit cette alliance. C'est le noyau d'une véritable communauté atlantique de nations libres, où l'on s'efforcera tout particulièrement de rendre plus étroite la collaboration politique, et meilleure la situation économique et sociale. Il importe de ne laisser passer aucune occasion de faciliter l'œuvre créatrice qui consiste à raffermir les institutions existantes et à en mettre d'autres sur pied qui contribueront à édifier cette communauté. Nous ne pouvons pas nous permettre d'adopter une attitude de carence sur cette question, car, si nous voulons qu'une fédération de l'Atlantique-Nord se forme un jour, c'est maintenant qu'il importe d'en asseoir solidement les fondations. Il faut donc développer le sentiment de la communauté parmi les nations de l'Atlantique-Nord, même si l'union, qui en est l'objectif final, paraît encore un but assez lointain.

LE CARC ET LE PLAN D'INSTRUCTION AÉRIENNE DE L'OTAN

L'EXPÉRIENCE que le Corps d'aviation royal canadien a acquise, au cours de la seconde guerre mondiale, dans l'exécution du Plan d'entraînement aérien du Commonwealth fait présager que le Canada sera l'un des principaux centres d'instruction aérienne de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord.

Il ne fait aucun doute que le Plan d'entraînement aérien du Commonwealth a été l'un des éléments importants de la participation du Canada à l'effort des Alliés dans la guerre contre les puissances de l'Axe. Fondé sur un accord signé en décembre 1939 par les Gouvernements d'Australie, de Nouvelle-Zélande, du Royaume-Uni et du Canada, ce plan s'est transformé avec le temps en un harmonieux système d'instruction aérienne qui, à son apogée en janvier 1944, comptait soixante-treize écoles d'aviation et qui a formé au cours de son existence plus de 131,000 aviateurs.

Le Canada offre des avantages particuliers pour la mise en œuvre d'un plan d'instruction aérienne comme celui-là. Ses jeunes gens se sont révélés d'excellents aviateurs; le pays possède de vastes plaines éloignées des grandes agglomérations; la diversité de son climat habitue les aviateurs à naviguer par tous les temps; l'immensité de son territoire relativement peu peuplé le rendrait moins vulnérable aux bombardements que d'autres pays de l'OTAN.

Des pilotes sont à l'instruction dans toutes les parties du pays

L'expansion du système de défense de l'Occident pour parer au danger d'agression a donné un regain d'importance aux moyens dont dispose le Canada pour former des pilotes et des navigateurs de premier ordre. Au cours d'une réunion de l'OTAN, tenue à Paris en mars 1950, le ministre de la Défense, M. Brooke Claxton, a offert de confier aux écoles du CARC l'instruction des aspirants aviateurs des pays signataires, le Canada se chargeant des frais d'instruction et s'engageant en outre à fournir les vivres, le logement et le transport, de même que les soins médicaux et dentaires. Cette offre fut acceptée et les premières recrues arrivèrent au Canada en juillet 1950.

Après un cours d'orientation préparatoire au vol qui se donne à London (Ontario), et qui comporte des leçons de langue, l'enseignement de la géographie et des usages du Canada, ainsi qu'une initiation générale aux méthodes d'instruction du CARC, les cadets passent à Centralia (Ont.) pour suivre des cours de pilotage, ou à Summerside (Ile-du-Prince-Edouard) pour apprendre la navigation.

L'esprit de compréhension et de coopération qui anime instructeurs et élèves a permis d'éviter les obstacles qu'auraient pu susciter les différences de langue, de rang et de coutumes. En mai 1951, les premiers gradués recevaient leurs ailes d'aviateur. A la fin de la première phase du plan, plus de cent aviateurs venus d'Italie, de Belgique, de France, de Norvège et des Pays-Bas portaient des ailes de pilote et de navigateur du CARC spécialement conçues pour les gradués de l'OTAN.

Reconnu comme une réussite par tous les pays participants, le plan d'entraînement de l'OTAN est actuellement en voie d'extension. Le Canada se propose de former annuellement 1,400 cadets de l'OTAN. Le groupe permanent de l'OTAN à Washington a demandé que, pour le reste de l'année, l'attention se concentre principalement sur les recrues du Royaume-Uni, mais que l'an prochain une part plus large soit faite aux autres aspirants de l'OTAN.

En vue de se préparer au rôle qu'il doit jouer dans cet important programme d'instruction et afin de faire honneur à l'engagement qu'a pris le Canada de fournir



Photo: Défense nationale

DES PILOTES DE L'OTAN S'ENTRAÎNENT AU CANADA

Des pilotes de la Norvège, de la Belgique, du Canada, de l'Italie et des Pays-Bas reçoivent leur instruction à Centralia (Ont.) en exécution d'un programme d'entraînement aérien au Canada arrêté par l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord.

Onze escadrilles à l'armée européenne intégrée, le CARC a rouvert certaines de ses écoles d'aviation du temps de guerre et accéléré tout son programme d'instruction aérienne. Il a établi à Winnipeg (Man.) une deuxième grande école de navigation aérienne, où des cadets du Royaume-Uni et du Canada ont déjà commencé à suivre un cours de trente-six semaines. A l'automne, des Norvégiens, des Français, des Belges, des Italiens et des Hollandais viendront se joindre à eux; il en arrivera beaucoup plus encore en 1952, y compris des recrues du Danemark.

Centres d'instruction de l'Ouest

Outre Centralia (Ont.), où les premiers pilotes de l'OTAN ont reçu leur formation, on a ouvert des écoles de pilotage à Gimli (Man.), à Claresholm et Penhold (Alberta) et à Moose-Jaw (Saskatchewan). Il y aura également des écoles supérieures d'aviation à Saskatoon (Sask.) et à Portage-la-Prairie (Man.), de même qu'une école de tir aérien à Macdonald (Man.). Les projets prévoient l'élévation éventuelle de l'école de Gimli au rang d'école supérieure d'aviation.

En plus de fabriquer un grand nombre d'avions, le Canada est provisoirement forcé d'en acheter plusieurs aux États-Unis. Des bombardiers bimoteurs Mitchell sont employés comme avions-écoles de transition pour enseigner la manœuvre des appareils multimoteurs, tandis que les avions d'instruction T-33, réplique biplace du Shooting-Star F-80 servent d'appareils d'entraînement aux futurs pilotes d'avions à réaction. Le T-33, de même que le Sabre F-86, de conception américaine, et le Canuck CF-100 sont construits au pays.

LA CRISE CORÉENNE

PENDANT LE MOIS D'AÔÛT, les représentants des Nations Unies et des armées communistes ont poursuivi les négociations qu'ils avaient entreprises à Kaesong, le 27 juillet, au sujet du premier des quatre points essentiels de l'ordre du jour de la conférence d'armistice: « fixation d'une ligne de démarcation militaire entre les deux armées de façon à créer une zone démilitarisée, condition indispensable à la cessation des hostilités en Corée ». A la fin du mois, les pourparlers en étaient encore au même point qu'au début, et la question de fond se posait toujours de savoir si la suspension d'armes devait s'opérer à la ligne de feu ou sur le 38^e parallèle.

Tentatives pour sortir de l'impasse

A la mi-août, la délégation des Nations Unies proposa la création d'une sous-commission mixte, composée de délégués et du personnel nécessaire, avec mission de « faire des recommandations aux deux délégations sur les moyens et mesures à prendre pour sortir de la présente impasse ». La délégation communiste accepta cette proposition et, plusieurs jours de suite, deux membres de chaque groupe se réunirent dans une atmosphère d'où les sentiments hostiles semblaient bannis et que l'on qualifia par la suite de plus bienveillante et plus prometteuse que celle de la Conférence d'armistice. Cependant, la sous-commission ne fit aucun progrès vers la solution du problème.

Les négociations languissent, tandis que le combat redouble de violence

Les pourparlers d'armistice ont été suspendus deux fois pendant le mois d'août, lorsqu'on prétendit que la neutralité de Kaesong avait été violée. La première fois, les entretiens reprirent moins de six jours plus tard, mais à la fin du mois la seconde interruption durait déjà depuis huit jours. Ce temps d'arrêt dans les négociations d'armistice coïncida avec une recrudescence d'activité militaire. Avions et navires de guerre des Nations Unies intensifièrent leur attaque sur les cibles de la Corée du Nord et, au cours de rudes combats sur toute la longueur du front, les forces terrestres des Nations Unies s'emparèrent d'importantes collines. La ligne de bataille n'a cependant pas subi de changement appréciable.

Les communistes violent la neutralité de Kaesong

Le 4 août, la délégation des Nations Unies vit défilér dans le secteur de la conférence des troupes communistes, dont l'effectif pouvait équivaloir à une compagnie d'infanterie et qui portaient des fusils, des pistolets, des grenades, des armes automatiques et des mortiers.

Le lendemain, le commandant des Nations Unies radiodiffusait un message à l'adresse des commandants communistes, dans lequel il passait en revue les arrangements déjà intervenus pour garantir la neutralité de la zone réservée à la conférence, et terminait son allocution en ces termes:

J'appelle maintenant votre attention sur cette violation flagrante des garanties que j'avais exigées et que vous aviez données. La délégation des Nations Unies est disposée à poursuivre les entretiens dès qu'elle aura reçu une explication satisfaisante de cette violation et l'assurance qu'elle ne se renouvellera pas. Entre temps, la délégation demeurera à l'intérieur des lignes des Nations Unies. J'attends votre réponse.

Les commandants communistes donnèrent, le lendemain, l'explication et l'assurance requises; la partie la plus importante de leur message se trouve dans les lignes suivantes:

Afin que nos réunions ne soient plus entravées par des incidents d'une nature aussi banale et fortuite, nous avons une fois de plus ordonné aux gardes de la zone neutre de Kaesong d'observer strictement l'accord du 14 juillet et de veiller à éviter de nouvelles violations de l'accord.

En apprenant que les commandants communistes qualifiaient d'incident « banal et fortuit » la violation de l'accord de neutralité, le général Ridgway se vit dans l'obligation d'exiger de nouvelles garanties. Aussi, après avoir opposé un démenti à la version communiste de l'incident, le général ajouta-t-il dans sa réponse :

Il est bien entendu que si j'accepte la reprise des pourparlers d'armistice, c'est à la seule condition que vous vous conformiez strictement aux garanties déjà données au sujet de la neutralisation de la zone de Kaesong. Toute nouvelle violation sera considérée comme un acte prémédité de votre part pour mettre fin aux négociations d'armistice. J'attends votre acceptation.

Le 9 août, les commandants communistes acceptèrent cette condition, et le lendemain les deux délégations reprenaient leurs entretiens.

Les communistes suspendent les négociations

Les négociations furent interrompues pour la seconde fois pendant le mois, le 23 août, quand les communistes alléguèrent qu'un avion des Nations Unies avait attaqué la zone des réunions d'armistice à Kaesong dans la nuit du 22 au 23 août. Moins de trois heures après cette prétendue attaque, un officier de liaison communiste signifiait, texte en main, à un officier de liaison des Nations Unies, que toutes les réunions étaient « abandonnées à partir de maintenant ».

Point culminant d'une série d'accusations communistes

Cette accusation venait à la suite de plusieurs autres protestations communistes, dont les deux plus graves voulaient que des membres du personnel des Nations Unies eussent attiré une patrouille chinoise dans une embuscade dans la région de Kaesong, le 19 août, et tué le chef de la patrouille, et qu'à plusieurs reprises, des avions des Nations Unies eussent attaqué les véhicules de la délégation communiste sans se soucier des drapeaux blancs qu'arboraient ces voitures.

La délégation des Nations Unies nia que les troupes des Nations Unies eussent attaqué la patrouille chinoise et rappela aux communistes qu'un avis préalable du départ et de l'itinéraire de tous les véhicules étaient nécessaires pour les protéger contre les attaques aériennes. La délégation rejeta également les accusations antérieures selon lesquelles des patrouilles des Nations Unies auraient violé la neutralité de la région de Kaesong et proposa, mais en vain, la création d'un « comité mixte permanent de la zone neutre de Kaesong », chargé de faire des inspections périodiques de la zone et d'enquêter sur place sur les incidents signalés.

Dans leur protestation officielle contre la prétendue attaque aérienne sur Kaesong, les commandants communistes déclarèrent ce qui suit :

Nous espérons que les pourparlers de paix pourront se poursuivre sans heurt et que les deux parties pourront en arriver à un accord juste et raisonnable... Notre délégation se voit dans l'obligation de suspendre les pourparlers de paix à compter du 23 août afin de vous laisser le temps de régler ce grave incident avec tout le soin nécessaire... Vous serez tenus responsables de toutes les conséquences que pourrait entraîner la rupture des pourparlers... Nous attendons de vous une réponse satisfaisante.

Le commandant des Nations Unies repousse les accusations

Le 25 août, le général Ridgway repoussa énergiquement les accusations communistes au sujet du bombardement et des autres violations de la zone neutralisée de Kaesong par les Nations Unies. Il déclara notamment :

Cette dernière allégation qui vient s'ajouter à la liste des prétendus incidents provoqués par des éléments du commandement des Nations Unies, est tellement fausse, si ridicule et si manifestement montée de toutes pièces pour les besoins de desseins contestables, qu'elle ne mérite même pas de réponse.

... C'est avec une évidence bien plus éclatante encore qu'au cours de vos précédentes comédies que la toute dernière prétendue violation a été mise de l'avant pour les besoins de votre insidieuse propagande. Néanmoins, conformément à notre fidélité constante aux règles de la probité, j'ai, dans ce cas comme dans tous les autres, fait procéder à une enquête approfondie de vos accusations.

Mes officiers supérieurs de l'armée, de la marine et de l'aviation m'ont individuellement certifié par écrit qu'aucun de leurs éléments n'a violé, ou n'a eu la possibilité de violer, la zone neutre de Kaesong, ni dans ce cas ni dans aucun autre cas se rattachant aux prétendues violations que vous signalez.

... Les allégations que renfermaient vos récentes communications au sujet d'un prétendu tir sur Pan-Mum-Jom, d'une prétendue embuscade dressée le 19 août par les forces des Nations Unies et d'un prétendu bombardement le mercredi soir 22 août, sont niées catégoriquement comme autant de faussetés méchantes ne reposant sur aucun fait.

Lorsque vous serez disposés à mettre fin à la suspension des négociations d'armistice que vous avez proclamée le 23 août, je donnerai instructions à mes représentants de rencontrer les vôtres en vue d'en arriver à une convention d'armistice raisonnable.

En réponse à ce message, les commandants communistes reprirent leur série d'allégations, accusèrent le général Ridgway de fabriquer des incidents propres à rompre les pourparlers de trêve, et de calomnier les communistes; le tout se terminait ainsi :

Nous vous proposons de nouveau par les présentes que cet acte de provocation grave soit réglé par vous, compte tenu de la gravité de la situation. Ce n'est qu'à cette condition qu'il sera possible de garantir la poursuite des négociations en vue d'un accord d'armistice juste et raisonnable.

Nous exigeons d'autre part que vos officiers de liaison se rendent à Kaesong afin de procéder avec les nôtres à une nouvelle enquête sur l'incident du 22 août, date à laquelle votre aviation a bombardé les environs de la résidence de notre délégation, et d'établir bien nettement encore une fois le bien-fondé de notre protestation.

La reprise des entretiens ne dépend que des communistes

Le lendemain 29 août, le commandant des Nations Unies repoussait l'idée d'une nouvelle enquête sur les incidents de Kaesong que réclamaient les communistes. « Une nouvelle enquête après ce laps de temps », déclarait-il, « ne ferait que prolonger le retard injustifiable subi par les négociations d'armistice ». Il faisait également observer qu'au cours de la première enquête, quelques heures après le prétendu bombardement opéré dans la nuit du 22 août, un officier de liaison communiste avait « repoussé nettement les demandes de mon officier de liaison de poursuivre l'enquête de jour et de laisser sur place les prétendues pièces à conviction ». Il terminait son bref message aux commandants communistes en réitérant sa déclaration antérieure, savoir qu'on pourrait reprendre les négociations lorsqu'ils seraient disposés à lever la suspension annoncée le 23 août.

QUELQUES ASPECTS DE L'OCCUPATION AU JAPON

LE 2 SEPTEMBRE 1945, à bord du cuirassé américain *Missouri*, mouillé dans la baie de Tokio, le général Douglas MacArthur, commandant suprême pour les puissances alliées (CSPA), dirigea la délégation qui reçut, au nom des puissances alliées en guerre avec le Japon, l'Instrument de reddition signé par les représentants de l'Empereur du Japon et de son gouvernement. L'Instrument stipulait la reddition sans conditions des forces armées du Japon, l'exécution de tous les ordres du CSPA, l'acceptation des conditions de la proclamation de Potsdam et la reconnaissance par l'Empereur du fait que lui-même et son gouvernement étaient désormais placés sous l'autorité du commandant suprême. Cette cérémonie, qui marqua le début de l'occupation alliée du Japon, réalisait en même temps la première d'une série de décisions prises par les puissances alliées pour assurer leur coopération dans toutes les décisions relatives au Japon.

Le Caire, Yalta et Potsdam

En novembre 1943, la Conférence du Caire entre le Président Roosevelt, le Premier ministre Churchill et le généralissime Tchang-Kai-Tchek, avait posé comme but de guerre la reddition sans conditions du Japon. Lorsque se réunirent à Yalta, en février 1945, les dirigeants du Royaume-Uni, des États-Unis et de l'Union soviétique, celle-ci consentit à prendre part à la guerre contre le Japon. Cinq mois plus tard, les chefs de ces pays se réunissaient de nouveau à Potsdam. L'un des buts de leur rencontre était de préciser les conditions de la capitulation du Japon. L'Union soviétique n'étant pas encore en guerre avec le Japon, cette tâche fut accomplie par les États-Unis, le Royaume-Uni et la Chine. Le gouvernement chinois n'était pas représenté à la conférence, mais il adhéra par la suite à la proclamation de Potsdam. Ce document réaffirmait la décision prise au Caire d'exiger du Japon la reddition sans conditions, l'élimination des partisans du militarisme aveugle qui avaient fourvoyé le Japon, le désarmement des forces japonaises, le raffermissement des tendances démocratiques du peuple japonais et l'occupation du pays par les puissances alliées jusqu'à ce que les buts de la déclaration eussent été atteints et que fût établi, « en conformité de la volonté librement exprimée du peuple japonais, un gouvernement responsable à tendances pacifiques ». Le 14 août 1945, le Président Truman annonçait que le Gouvernement japonais avait accepté intégralement la déclaration de Potsdam, et nommait le général MacArthur commandant suprême pour les puissances alliées, le chargeant de mettre à exécution la reddition du Japon.

Objectifs de l'occupation

Le commandant suprême recevait au début de septembre un exposé de la « politique des États-Unis à l'égard du Japon juste après la reddition ». Ce document fixait les objectifs suivants à la politique des États-Unis à l'égard du Japon: premièrement, s'assurer que le Japon ne deviendrait plus une menace pour la paix et la sécurité du monde et, deuxièmement, travailler à établir éventuellement un gouvernement pacifique et responsable qui respecterait les lois des autres États. Pour atteindre ces buts, on limiterait fondamentalement la souveraineté du Japon aux quatre îles principales de son territoire, on le désarmerait complètement et on éliminerait de sa vie politique, économique et sociale l'autorité des militaristes; on inspirerait à sa population le goût des libertés individuelles et le respect des droits fondamentaux de l'homme et on lui assurerait la possibilité de mettre elle-même sur pied une économie viable de temps de paix.

Caractère de l'occupation

L'occupation militaire du Japon aurait le caractère d'une opération menée au nom des principales puissances alliées agissant dans l'intérêt des Nations Unies en guerre avec le Japon, et le commandant suprême serait désigné par les États-Unis. On espérait réussir, par voie de consultations à établir une politique d'occupation qui satisferait les principales puissances alliées, mais il était entendu qu'en cas de divergences d'opinions entre ces puissances, les vues des États-Unis prévaudraient.

Le commandant suprême, qui exercerait son autorité par l'intermédiaire des institutions gouvernementales du Japon, y compris l'Empereur, ne serait cependant pas tenu, de ce fait, de soutenir l'Empereur ou toute autre autorité gouvernementale. On favoriserait les initiatives des Japonais qui viseraient à modifier le caractère féodal et autoritaire de leur forme de gouvernement.

Le désarmement et la démilitarisation du Japon seraient réalisés promptement. Les partisans actifs du militarisme et de l'ultra-nationalisme seraient exclus de la vie publique et leurs organisations retranchées de la société japonaise. On ferait passer en jugement les présumés coupables de crimes de guerre.

En vue de favoriser le règne des principes démocratiques, le commandant suprême assurerait la liberté des cultes et encouragerait la formation de partis politiques démocratiques jouissant du droit de réunion et de discussion publique. Les lois établissant des distinctions injustes entre les races, les nationalités, les croyances religieuses ou les opinions politiques seraient abrogées; les prisonniers politiques seraient libérés; les organes judiciaires, juridiques et policiers seraient réformés, puis orientés graduellement vers la protection des libertés individuelles et des droits civils.

Les assises de la puissance militaire du Japon seraient détruites et l'on encouragerait le développement d'organisations démocratiques chez les ouvriers, les industriels et les agriculteurs. Afin de renforcer les dispositions pacifiques des Japonais, le commandant suprême exclurait des postes de commande tous les individus qui n'orienteraient pas l'effort économique japonais vers des fins exclusivement pacifiques, et il donnerait son appui à un programme de dissolution des coalitions industrielles et bancaires qui avaient dominé jusqu'alors la plus grande partie du commerce et de l'industrie du Japon.

Les réparations pour l'agression japonaise consisteraient dans la cession des biens situés en dehors des territoires qui resteraient au Japon ainsi que des biens et du matériel de production non nécessaires à son économie de paix.

Le Japon serait autorisé à reprendre ses échanges internationaux sur un pied normal, mais le commandant suprême pour les puissances alliées contrôlerait, pendant l'occupation, les importations et les exportations, ainsi que les changes et les opérations financières.

La Commission consultative pour l'Extrême-Orient

Entre temps, le Gouvernement des États-Unis avait entamé des négociations en vue de former une Commission consultative pour l'Extrême-Orient, chargée de formuler des recommandations quant à la politique applicable au Japon occupé. Ces négociations aboutirent à l'établissement d'un organisme composé de représentants de l'Australie, du Canada, de la Chine, des États-Unis, de la France, de la Nouvelle-Zélande, des Pays-Bas, des Philippines et du Royaume-Uni, dont une réunion eut lieu le 30 octobre à Washington. L'Union soviétique refusa de participer au travail de la Commission en raison de son caractère purement consultatif. Cet obstacle qui s'opposait à la collaboration soviétique fut écarté en

décembre 1945, à la réunion de Moscou des ministres des Affaires étrangères. Les États-Unis, l'Union soviétique et le Royaume-Uni conclurent alors, avec le consentement de la Chine, un accord portant création à Washington d'une Commission pour l'Extrême-Orient, destinée à remplacer l'organisme consultatif antérieur. Les membres du nouvel organisme étaient les mêmes que ceux de l'ancien avec, en plus, les représentants de l'Union soviétique et de l'Inde, mais il était possible d'en augmenter le nombre par voie d'accord.

Le mandat de la Commission pour l'Extrême-Orient assignait à celle-ci deux fonctions principales: premièrement, « formuler la politique, les principes et les normes dans le cadre desquels le Japon pourrait remplir les obligations que lui imposait l'acte de reddition » et deuxièmement, « réviser, à la requête d'un membre quelconque, toute directive donnée au commandant suprême pour les puissances alliées, ou toute action entreprise par le commandant suprême et mettant en cause des décisions de principe relevant de la compétence de la Commission ».

Le mandat disposait également que la Commission respecterait les rouages administratifs établis au Japon. Le Gouvernement des États-Unis préparerait des directives conformes aux décisions de principe de la Commission et les transmettrait au commandant suprême, qui aurait pour mission de les appliquer. Au cas où interviendraient des questions urgentes non prévues par les décisions de principe de la Commission, le Gouvernement des États-Unis serait autorisé à émettre des directives provisoires à l'adresse du CSPA, en attendant que la Commission prenne des mesures appropriées. Néanmoins, toute directive comportant des modifications fondamentales de la structure constitutionnelle du Japon ou du régime de contrôle serait soumise à l'approbation préalable de la Commission.

La Commission prendrait ses décisions à la majorité de ses membres, à condition qu'elles soient approuvées à la fois par les représentants des États-Unis, du Royaume-Uni, de l'Union soviétique et de la Chine.

Le Conseil allié pour le Japon

L'accord de Moscou précisait également le mandat d'un Conseil allié pour le Japon. Cet organisme, présidé par le commandant suprême ou son suppléant, représentant en même temps les États-Unis, et composé en outre d'un représentant de l'U.R.S.S., d'un représentant de la Chine et d'un autre membre représentant à la fois le Royaume-Uni, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et l'Inde, siégerait à Tokio, où il consulterait et conseillerait le commandant suprême. Si celui-ci avait eu davantage recours aux services du Conseil et si le représentant soviétique s'était montré moins intransigeant, le Conseil aurait pu se rendre très utile. Mais en fait, cet organe du régime d'occupation est resté inefficace.

Le dispositif de la collaboration interalliée à l'égard du Japon était conçu de façon à laisser aux États-Unis la responsabilité première de l'occupation. Chacune des quatre grandes puissances avait droit de veto sur les décisions de principe adoptées par la majorité des membres de la Commission pour l'Extrême-Orient, mais les États-Unis étaient, dans une large mesure, libres d'agir par voie de directives provisoires. De plus il s'est trouvé que les deux commandants suprêmes pour les puissances alliées étaient également commandants en chef des forces américaines en Extrême-Orient. A ce titre, ils prenaient en même temps les ordres de Washington. Mais si les États-Unis fournissaient la majeure partie des troupes d'occupation, une armée composée de troupes du Commonwealth, sous les ordres d'un général australien, a longtemps pris part à l'occupation du Japon. Le Canada, toutefois, n'a pas fourni de contingent aux garnisons alliées.

Jusqu'à l'établissement de la Commission pour l'Extrême-Orient, les États-Unis avaient donné trente-six directives au commandant suprême. Ensuite, la Commis-

sion adopta pour politique d'occupation celle même que les Etats-Unis avaient appliquée dès le lendemain de la reddition. Les autres décisions qu'elle a prises ont porté sur des points particuliers, dont certains avaient déjà fait l'objet de directives américaines.

Mise en oeuvre de la politique d'occupation

A l'intérieur du Japon, le CSPA applique cette politique en adressant au Gouvernement japonais des directives et des mémoires exprimant ses desiderata. Les directeurs de ses diverses sections traitent avec les ministres japonais correspondants et les conseillent oralement ou par écrit. Le Gouvernement japonais exécute les volontés du commandant suprême soit en rendant des décrets-lois, soit en faisant voter des lois par l'assemblée législative, selon les circonstances. En sa qualité de commandant en chef pour l'Extrême-Orient, le commandant suprême pour les puissances alliées (CSPA) s'est servi de l'organisation militaire américaine au Japon pour surveiller la mise en oeuvre de ses volontés par le Gouvernement japonais. Parmi les services d'état-major les plus importants du Grand Quartier Général, il convient de noter les suivants: la Section économique et scientifique, à laquelle ressortissent les questions économiques, industrielles, financières et scientifiques; la Section de l'information civile et de l'éducation, qui s'occupe des différents moyens d'information publique ainsi que de l'éducation et des cultes; la Section des Ressources naturelles, qui a pour domaine l'agriculture, la sylviculture, la pêche et l'exploitation minière; la Section du gouvernement, qui surveille les institutions publiques du Japon; et la Section diplomatique, qui fait office de ministère des Affaires étrangères du Japon.

Le commandant suprême a rapidement accompli celles de ses tâches qui avaient trait à la cessation de la guerre. La plupart des soldats nippons ont été rapatriés et le pays a été entièrement désarmé. A la fin de l'année 1948, une Cour internationale des crimes de guerre, au sein de laquelle le juge McDougall représentait le Canada, avait jugé et condamné les principaux criminels de guerre japonais. Les personnalités militaires, politiques et industrielles qui s'étaient identifiées avec la politique d'agression nipponne avaient été écartées de la vie publique.

D'autre part, le CSPA a entrepris de favoriser d'importantes réformes sur les plans politique, social et économique qui réduit le rôle de l'Empereur à la représentation symbolique de l'Etat, institue un gouvernement responsable, garantit les droits civils et établit le principe de l'autonomie locale. La police a été décentralisée, tandis qu'on réformait, les rouages administratifs du gouvernement et le régime scolaire, et qu'on prononçait la dissolution des monopoles industriels. Le CSPA encourageait en même temps la formation de syndicats ouvriers et protégeait les droits des travailleurs. Une réforme agraire faisait accéder à la propriété du sol la plupart des agriculteurs japonais.

Au printemps 1947, le commandant suprême a informé la presse que l'occupation avait virtuellement atteint les objectifs que s'étaient proposés les Alliés, à l'exception du relèvement économique. Depuis 1948, le CSPA a donc fait passer le principal effort de l'occupation du domaine de la réforme à celui d'une politique visant à rétablir la production industrielle du Japon à son niveau d'avant-guerre. Ce changement a entraîné l'arrêt des fournitures au titre des réparations, dont certaines avaient déjà été faites, et le maintien des secours américains. Après six ans d'occupation, le Japon arrive à la signature du traité de paix avec un budget équilibré, une économie en voie de rétablissement et toutes les caractéristiques juridiques d'une démocratie.

LE CONSEIL DE L'EUROPE ET L'UNITÉ EUROPÉENNE

IL Y A DEUX ANS, un groupe de pays européens décidèrent de donner une expression au vœu d'unité qui se dessinait alors en Europe et qui ne s'est pas démenti depuis. Le Conseil de l'Europe, résultat de cette initiative, a tenté récemment de nouer des liens avec un certain nombre de pays non européens, notamment le Canada. Dans ce contexte, il semble utile d'examiner de plus près le Conseil de l'Europe, de voir quels objectifs lui ont été fixés et dans quelle mesure il les a réalisés.

Il importe d'abord de bien distinguer entre les buts des gouvernements qui ont fondé le Conseil de l'Europe et les objectifs visés par plusieurs de ses partisans les plus ardents. Après deux années seulement, il serait injuste de juger du succès de cet instrument politique d'après des normes auxquelles on ne songeait même pas au moment de sa création, mais on peut raisonnablement noter la mesure dans laquelle il a évolué, et étudier, autant qu'il est possible de le faire après un si court laps de temps, le sens qu'a pris son évolution.

Objectif du Conseil de l'Europe

Le Statut que les dix gouvernements fondateurs adoptèrent en mai 1949 et qui, avec quelques modifications rédactionnelles, est demeuré jusqu'à ce jour l'acte constitutif du Conseil, assigne pour objectif au nouvel organisme la réalisation d'« une union plus étroite entre ses membres, afin de sauvegarder et de promouvoir les idéaux et les principes qui sont leur patrimoine commun et de favoriser leur progrès économique et social ».

Ces objectifs, on entendait les atteindre en examinant les problèmes communs, en concluant des accords et en adoptant des mesures collectives dans les domaines économique, social, culturel, scientifique, juridique et administratif, de même qu'en élargissant le cadre des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Pour un organisme parlementaire normal, ce programme constituerait une tâche impressionnante, mais les moyens par lesquels le Conseil devait réaliser ces fins ne comportaient pas, comme nous l'avons vu, l'action législative. La composition du Conseil et les pouvoirs de ses organes constituants (voir *Affaires extérieures*, volume 2, no 5, mai 1950) ne permettaient pas une méthode aussi directe. C'est cette limitation des pouvoirs du Conseil qui fit l'objet de ses premiers débats, peut-être les plus animés. L'Assemblée consultative, à caractère largement « populaire », passa la majeure partie des deux premières années de son existence à tenter de se libérer du veto de la « chambre haute », l'organe « gouvernemental » qu'est le Conseil des ministres. En même temps, elle cherchait à faire abolir la règle de l'unanimité au sein du Conseil des ministres.

Fédéralistes et Fonctionnalistes

Les tenants de l'école dite de l'« Union immédiate », qui préconisaient l'action directe en vue de la fédération de l'Europe, se rallièrent derrière l'Assemblée consultative et finirent par être désignés sous le nom de *Fédéralistes*. Les autres, qui estimaient que le Conseil devait d'abord faire ses preuves et ne prendre le pouvoir que graduellement, furent les *Fonctionnalistes*. La fin visée, qui était de resserrer l'unité européenne, n'a jamais été mise en question, puisqu'elle était à la base même de l'expérience de Strasbourg.

Dès la première réunion de l'Assemblée consultative et jusqu'à la fin de sa seconde session, en novembre 1950, les *Fédéralistes* s'en sont pris à la constitution

du Conseil avec autant d'énergie que d'habileté. La réforme du Statut était leur objectif avoué. Plusieurs *Fédéralistes* souhaitaient un changement radical qui eût transformé en fait le Conseil de l'Europe en une législature vraiment européenne, dont l'Assemblée consultative eût été l'organe prédominant. Ils réclamaient pour le Conseil des « fonctions limitées mais des pouvoirs véritables ». Parmi les propositions les moins radicales, celle qui attira le plus l'attention fut le « Protocole » de M. R. W. G. MacKay, député travailliste du Royaume-Uni et membre de l'Assemblée consultative. La proposition MacKay visait à transformer le Conseil de l'Europe en une législature sans étendre ses pouvoirs, mais en rendant facile l'extension de ses pouvoirs au cas où les gouvernements des pays membres viendraient à la souhaiter. Le « Protocole » aurait assuré au Conseil un fonctionnement plus souple et modifié sa composition et son règlement intérieur de manière à les assimiler davantage à ceux des parlements nationaux.

Avant la première partie de la troisième session, en mai 1951, le Conseil des ministres se refusa à envisager toute modification fondamentale du Statut. Ce refus s'opposait à la fois au Protocole MacKay et au plan non moins ingénieux qu'avait proposé M. La Malfa, d'Italie. A la suite de cette décision, pendant la première moitié de la troisième session, certains *Fédéralistes* ardents, non seulement reconurent que le fonctionnalisme avait prévalu, mais prétendirent qu'à vouloir continuer la lutte en faveur d'une fédération en règle et de réformes de structure du Statut on ne ferait que desservir la cause de l'unité européenne. Avec une énergie presque égale à celle qu'ils avaient déployée dans leurs efforts antérieurs, ils s'appliquèrent à réaliser l'unité européenne dans autant de domaines que possible. Ils se disaient évidemment qu'une fois réalisée l'unité européenne dans un nombre appréciable de secteurs, les formes extérieures de l'unité finiraient par s'imposer. Cette nouvelle manière de voir souleva la question de la méthode à suivre pour créer ces unités partielles. L'Europe devrait-elle, dans le cadre de ces institutions spécialisées, être considérée non seulement du point de vue fonctionnel mais aussi du point de vue de ses divisions géographiques? L'unité européenne ne souffrirait-elle pas d'une autorité spécialisée, par exemple dans le domaine de l'agriculture, qui s'exercerait uniquement sur la partie de l'Europe qui aurait consenti à accepter une autorité supranationale? Certains assurèrent que des accords partiels, bien loin d'unir l'Europe, la diviseraient peut-être encore davantage. La faveur que connut le plan Schuman ne fut sans doute pas étrangère à l'abandon de cette discussion; on convint généralement à Strasbourg que des unifications partielles étaient inévitables, mais on insista pour qu'il fût toujours possible à d'autres États membres d'y adhérer éventuellement si l'expérience des premiers participants les y encourageait.

Projets de conventions

A sa dernière session, l'Assemblée déploya une grande énergie dans ce sens; elle eut à étudier divers projets de conventions tendant à établir des autorités internationales du transport et de l'agriculture, de même que des conventions pour la coordination des politiques nationales concernant le plein emploi, les réfugiés, l'achat des matières premières, la main-d'œuvre et la sécurité sociale, les douanes, le contrôle des changes, les systèmes monétaires, les relations postales et les télécommunications. Le Conseil avait déjà adopté et soumis aux États membres une Convention sur les droits de l'homme.

Questions relatives à la défense

Quant à la défense, domaine que le Statut soustrait à la compétence du Conseil, l'Assemblée consultative a beaucoup évolué et progressé. Sans que le Statut soit modifié, le Conseil a examiné des questions relatives à la défense, considérant que bien peu des sujets étudiés pouvaient l'être, dans les circonstances, en dehors

du contexte de la défense européenne. L'Assemblée s'est efforcée d'exclure de ses délibérations les problèmes techniques, tactiques et stratégiques, mais la question de la standardisation des armes, qui a retenu son attention à un moment donné, a montré l'impossibilité, même dans ces cas-là, de s'en tenir rigoureusement à la ligne de démarcation.

Ayant pris le parti de constituer des autorités européennes spécialisées, le Conseil s'est efforcé de les rattacher à un organisme qui pourrait coordonner leurs travaux et grâce auquel il serait possible de protéger les intérêts des pays qui, sans faire partie des autorités spécialisées, en subissent néanmoins l'influence. Le Conseil a déjà établi des relations directes avec l'OECE, qui lui présente un rapport annuel. Le plan Schuman lui est apparu comme un élément de première importance et l'Assemblée consultative a cherché un moyen d'y associer le Conseil. Un protocole au projet de traité sur le plan Schuman, relatif au charbon et à l'acier, prévoit dans une certaine mesure une telle association en disposant que les membres de l'assemblée de la communauté du charbon et de l'acier pourront être choisis parmi les membres de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe. Une fois ratifié, le Traité sera déposé auprès du secrétaire général du Conseil et les rapports annuels de la communauté du charbon et de l'acier seront, aux termes du protocole, présentés à l'Assemblée consultative. Si cette procédure est adoptée et étendue au plan Pleven, relatif à une armée européenne, ainsi qu'à d'autres autorités européennes similaires, le rôle du Conseil de l'Europe dans l'unification du continent apparaîtra très nettement. Il pourra rendre publique et examiner l'activité de ces différentes organisations et, de la sorte, protéger dans une certaine mesure les intérêts des parties intéressées non participantes.

Deux années de réalisations

Cet historique permet de voir ce que le Conseil a accompli au cours de ses deux années d'existence pour favoriser l'unité de l'Europe, réaliser les idéaux et les principes de la civilisation européenne et faciliter le progrès économique et social du continent. On peut examiner son action sous trois chefs: les mesures pratiques directement attribuables au Conseil; l'influence qu'il a exercée sur des mouvements tendant à réaliser ces idéaux, même si ces mouvements étaient indépendants de Strasbourg; enfin, l'aptitude du Conseil de l'Europe à atteindre les objectifs qui lui ont été assignés.

En raison de sa structure, le Conseil de l'Europe doit se borner à faire des recommandations, et seulement des recommandations qui seront jugées acceptables par les gouvernements qui exercent une influence décisive au sein du Conseil des ministres. Il est donc improbable qu'il pose de son propre chef bien des actes directs. Comme le dit le nom même de l'Assemblée consultative, cette chambre « populaire » n'est pas destinée à agir elle-même mais à donner des conseils ainsi qu'à user de son influence. Aussi les réalisations effectives du Conseil de l'Europe sont-elles peu nombreuses et peu susceptibles d'avoir des répercussions sensibles sur l'« édification de l'Europe ». Ainsi, dès sa première session, l'Assemblée consultative avait tâché d'obtenir l'émission d'un timbre-poste européen, symbole et présage de l'unité européenne. Plusieurs ont voulu mesurer l'utilité du Conseil au peu de succès de ce projet. Cet échec dans une entreprise sans portée pratique a découragé beaucoup de ceux qui voyaient dans le Conseil un organisme d'action européenne, ce qui n'était pas dans l'intention des gouvernements qui l'ont fondé. Les adversaires des *Fédéralistes* ont prétendu que, pour prendre cette mesure « insignifiante », il eût fallu réviser le Statut même du Conseil de l'Europe.

L'intervention la plus directe qui soit permise au Conseil est la préparation de conventions ou de recommandations à soumettre aux gouvernements des États membres. Quand un document peut franchir les barrières de l'Assemblée consul-

tative, qui est comme une synthèse de la composition démocratique des divers parlements nationaux, et du Conseil des ministres, formé de membres responsables des gouvernements, il n'y a plus guère d'obstacles qui l'empêchent d'être ratifié par les gouvernements et les parlements nationaux. Le document le plus important qui ait été présenté jusqu'ici au nom du Conseil de l'Europe est la Convention sur les droits de l'homme, document qui se rapproche de celui des Nations Unies mais renferme quelques traits particuliers, dont l'un est une disposition relative à l'établissement d'une cour internationale devant laquelle les citoyens des États adhérents pourraient interjeter appel dans certaines circonstances. C'est déjà là une réalisation d'une portée immense, même s'il reste à obtenir la ratification des États membres pour que la convention entre en vigueur.

Problèmes de procédure

Le nombre même et la diversité des propositions présentées à l'Assemblée consultative prouvent que celle-ci n'a pas encore résolu tous ses problèmes de procédure. Elle a perdu beaucoup de temps et d'énergie à prendre connaissance des monceaux de documents présentés par ses membres. C'est dire qu'elle n'a pu aborder que superficiellement nombre de questions très importantes qui lui étaient soumises. La valeur des résolutions qu'elle a adoptées à ce sujet en a évidemment souffert. On envisage actuellement une révision du règlement intérieur de l'Assemblée, et il est hors de doute que cette difficulté fera l'objet d'un examen sérieux.

Il est impossible d'affirmer avec certitude que le Conseil de l'Europe a exercé une influence sur d'autres mouvements à caractère européen. Ainsi, par exemple, on dit souvent à Strasbourg que le plan Pleven, relatif à l'armée européenne, a été inspiré par la résolution de M. Winston Churchill adoptée à la session d'août 1950 de l'Assemblée. Avant que M. Schuman eût proposé la création d'une communauté européenne de l'acier et du charbon, on avait déjà discuté des propositions analogues à Strasbourg. Si l'on pouvait établir une relation directe entre le Conseil et ces initiatives, l'utilité du Conseil serait facile à démontrer. Il y a cependant d'autres questions d'intérêt européen qui retiennent moins l'attention que ces projets audacieux mais qui peuvent à la longue avoir une importance égale pour l'unification européenne. On discerne déjà à Strasbourg les éléments de ce que l'on pourrait appeler une opinion européenne. A mesure que se répandra et se développera cette opinion, son influence se fera sentir et les perspectives de l'unité européenne en seront meilleures. Déjà, à Strasbourg, il faudrait du courage pour oser discuter une question en se plaçant au seul point de vue de l'intérêt national. D'ailleurs, même le principe autrefois sacré de l'inviolabilité de la compétence nationale a été mis au rancart, et la politique intérieure de tous les États membres est fréquemment prise à partie. La plus utile peut-être de toutes les contributions impondérables du Conseil à l'unité européenne réside en ce que les débats de l'Assemblée consultative permettent d'exprimer et de comprendre divers points de vue sur un grand nombre de problèmes nationaux et internationaux.

LE PLAN DE COLOMBO — FAITS NOUVEAUX

LE GOUVERNEMENT canadien a pris dernièrement plusieurs mesures concrètes pour la mise en oeuvre du plan de Colombo.

Selon toute apparence, presque toute la somme de 25 millions de dollars votée par le Parlement au titre de l'aide économique prévue par le Plan sera répartie entre l'Inde et le Pakistan; le premier de ces pays recevra environ les trois cinquièmes de cette somme et le second, les deux cinquièmes.

En ce qui concerne le Pakistan, on a conclu un accord sur un certain nombre de projets déterminés qui seront exécutés dans ce pays avec l'aide du Canada, au cours de la première année du plan de Colombo. Ces projets, dont le coût global se chiffre par environ 10 millions, comportent notamment des travaux importants et la fourniture de biens d'équipement (camions à bascule, moteurs, pompes, etc.), se rapportant à la mise en route d'un vaste plan de colonisation dans la région de Thal, des travaux d'expérimentation et de démonstration dans le domaine de l'élevage, de même que certaines installations électriques et de transport. Si, pour une raison ou pour une autre, l'un de ces projets se révèle irréalisable, d'autres lui seront substitués dans le cadre du programme.

En ce qui concerne l'Inde, des représentants des deux pays continuent de discuter la forme précise que doit prendre l'aide du Canada. Le résultat de leurs pourparlers sera vraisemblablement annoncé d'ici à quelques semaines.

L'Inde et le Pakistan ont arrêté de concert une « déclaration de principes » où sont énoncées les méthodes qui seront suivies dans l'affectation des fonds aux différents projets.

On a déjà jeté les bases de l'aide canadienne, mais il reste encore beaucoup à faire avant que les plans actuels prennent une forme concrète. C'est à cette fin qu'on a retenu les services de M. R. G. Nik Cavell, qui a été nommé administrateur de la nouvelle Division de coopération économique et technique d'ordre international, au ministère du Commerce.

M. Cavell contrôlera tous les engagements canadiens relatifs à l'aide économique fournie en vertu du plan de Colombo, ainsi que le service d'assistance technique qui existe déjà depuis quelques mois au sein du ministère du Commerce. De lui relève aussi la participation canadienne au programme d'assistance technique des Nations Unies (voir *Affaires Extérieures* de juillet 1951, p. 272).

En sa qualité de président du comité exécutif de l'Institut canadien des affaires internationales, M. Cavell est bien connu de ceux qui s'intéressent à la politique mondiale. Au cours de ses nombreuses missions à l'étranger, M. Cavell a passé vingt ans en Orient, soit comme fonctionnaire, soit comme représentant d'entreprises privées. Comme le déclarait M. Howe en annonçant sa nomination, « la connaissance approfondie de l'Orient que possède M. Cavell lui sera particulièrement utile pour remplir le nouveau poste qu'on lui confie ».

L'arrivée au pays d'étudiants, de professeurs et de techniciens indiens, pakistanais et cingalais marque les premiers résultats tangibles de la participation du Canada au Programme de coopération technique de Colombo. A titre de contribution à ce programme, le Gouvernement canadien a accordé soixante bourses d'études et de perfectionnement aux pays de cette région et leurs missions techniques (agriculture, ponts et chaussées, aménagement hydro-électrique) commencent à arriver au Canada. En outre, le Gouvernement canadien s'est engagé à fournir des experts et des techniciens aux pays de cette région qui lui en feraient la de-



Photo: Capital Press

ASSISTANCE TECHNIQUE SOUS LE RÉGIME DU PLAN DE COLOMBO

Les membres d'une mission agricole du Pakistan, venue au Canada aux termes du Programme de coopération technique du plan de Colombo pour le développement économique du Sud et du Sud-Est asiatiques, examinent les blés d'un champ d'essai à la Ferme centrale d'Ottawa. De gauche à droite: M. A. M. Sial, ministre de l'Agriculture et de l'Éducation, de l'État du Khaipur; M. T. J. Brook, directeur du Service d'assistance technique au ministère du Commerce, à Ottawa; M. K. A. Rahman, directeur de l'Agriculture et doyen de l'instruction universitaire de l'Université du Punjab (Lahore); M. C. H. Goulden, chef de la Division des céréales du ministère de l'Agriculture à Ottawa; et M. S. Hedayetullah, directeur de l'Agriculture (Bengale-Est).

mande soit directement, soit par l'entremise du Bureau de coopération technique de Colombo.

Onze professeurs et étudiants de l'Inde, six du Pakistan et un de Ceylan sont déjà arrivés au Canada. Les quarante-deux autres sont attendus vers le 1er octobre, c'est-à-dire pour le début de l'année universitaire. Les professeurs feront des stages dans divers ministères fédéraux et provinciaux, tandis que les étudiants s'inscriront aux universités du pays, de Halifax à Victoria.

Une mission agricole et une mission des ponts et chaussées, composées l'une et l'autre de fonctionnaires supérieurs des gouvernements de l'Inde et du Pakistan, font actuellement une tournée d'étude dans l'Ouest canadien. Une mission d'aménagement hydro-électrique, qui passera huit semaines au pays et dont les membres font partie des services hydro-électriques de l'Inde et du Pakistan, a commencé à visiter les installations canadiennes. Ces missions, qui comptent dix membres chacune, séjourneront environ deux mois au Canada.

Un expert en ichtyologie a quitté le Canada pour Colombo, à la demande des autorités cingalaises, en vue d'aider au développement de l'industrie de la pêche dans leurs pays. Un ingénieur en réfrigération ira bientôt le rejoindre.

LE CANADA ET LES NATIONS UNIES

Le Conseil économique et social

LA TREIZIÈME SESSION du Conseil économique et social, qui s'est ouverte le 30 juillet, se poursuit à Genève; ses travaux ne se termineront probablement que fin septembre. Le président du Conseil, M. Hernan Santa Cruz, a déclaré dans son discours d'ouverture que, si les événements politiques des quelques derniers mois ont projeté un rayon d'espoir sur la situation mondiale, l'avenir que les Nations Unies ont à envisager dans le domaine économique et social est « extrêmement déprimant ». Il a formulé le souhait que, dans l'étude des diverses questions d'importance fondamentale inscrites à son ordre du jour, le Conseil ne se contente pas de solutions faciles qui n'auraient aucune répercussion sur la vie économique du monde et ne trouveraient aucun écho dans l'opinion publique. M. Santa Cruz s'est dit fermement convaincu que la survivance du Conseil, en tant qu'organisme capable d'exercer une influence mondiale, dépendrait de sa manière d'envisager le financement du développement économique et l'angoissant problème de la famine qui afflige de vastes régions et frappe des millions d'êtres humains.

A la fin d'août, le Conseil avait abordé environ la moitié des cinquante-sept points inscrits à son ordre du jour. Il avait examiné et approuvé, avec de légères modifications dans certains cas, la plupart des rapports ordinaires présentés par ses commissions techniques et par les institutions spécialisées. Il avait aussi adopté des résolutions sur deux grandes questions: le financement du développement économique et l'examen de la situation économique mondiale.

Financement du développement économique

Dans son examen du problème relatif au financement du développement économique, le Conseil s'est inspiré d'un rapport intitulé « Mesures à prendre pour assurer le développement économique des pays insuffisamment développés », qui a été rédigé récemment par un groupe d'experts indépendants nommés par le Secrétaire général. La résolution du Conseil, qui renferme plusieurs des recommandations des experts, insiste sur le besoin qu'ont les pays insuffisamment développés de créer des conditions propres à assurer la mobilisation de leurs ressources nationales et à attirer les capitaux privés de l'étranger; elle reconnaît formellement, pour la première fois, que dans certains pays et dans certaines circonstances le financement d'entreprises de base non rentables peut exiger une aide de l'extérieur. Elle charge la Banque internationale d'examiner la question de savoir si l'établissement d'une société internationale de finance, qui ferait des placements en actions et prêterait aux entreprises privées exerçant leur activité dans les pays insuffisamment développés, aurait vraiment pour effet d'accélérer le développement économique.

D'autre part, le Conseil s'est vu dans l'impossibilité, pour le moment, de souscrire à la recommandation des experts visant à créer une autorité internationale de développement, chargée de répartir des subventions entre les pays économiquement faibles et de les aider à préparer et appliquer leurs programmes de développement économique. Il a également rejeté une proposition chilienne demandant la constitution d'un fonds spécial pour l'octroi de subventions aux pays insuffisamment développés. Néanmoins, la résolution définitive adoptée par le Conseil, et que le Canada a appuyée parce qu'elle offre un compromis satisfaisant, précise que les propositions visant à constituer un fonds spécial et une autorité internationale de développement ne sont en principe ni agréées ni repoussées. Le représentant du Canada a déclaré que le Canada, tout en comprenant parfaitement les besoins et les aspirations des pays moins évolués, croit que les organismes existants, comme la Banque internationale, peuvent sûrement mener à bien le financement du développement économique. Le Canada

s'est donc opposé à la création, dans les circonstances, d'un nouvel organisme international.

Le Conseil a repris l'examen de la situation économique mondiale qu'il avait entamé à Santiago, lors de sa douzième session. L'étude de cette question a porté sur les mesures prises par les divers pays pour combattre l'inflation, accroître la production et coopérer à la répartition des matières rares. La résolution du Conseil sur le sujet recommande instamment aux membres des Nations Unies de continuer leurs efforts en vue de résoudre les problèmes économiques que posent les préparatifs de défense.

Le Moyen-Orient et l'Afrique

Le Conseil s'est arrêté en particulier sur la situation économique du Moyen-Orient et de l'Afrique et sur la proposition tendant à établir des commissions économiques pour ces deux régions. En raison des troubles politiques qui sévissent dans cette partie du monde, le Liban, la Syrie et l'Irak ont demandé au Conseil de différer une fois de plus la création d'une commission économique pour le Moyen-Orient, requête que le Conseil a agréée. Les Philippines ont présenté une résolution prévoyant l'institution d'un comité spécial composé de puissances administrantes et non administrantes et chargé d'examiner les facteurs susceptibles d'influer sur la création d'une commission économique pour l'Afrique, mais cette proposition a été repoussée à une voix de majorité. Le débat sur l'Afrique a donné lieu à un échange de propos assez acerbes tant entre les pays du Kominform et les pays de l'Ouest qu'entre les pays européens ayant des intérêts coloniaux en Afrique et les pays insuffisamment développés, notamment l'Inde, selon lesquels il faudrait faire davantage pour venir en aide aux populations accablées de ce continent.

NOMINATIONS ET MUTATIONS

M. J. D. Foote, de la légation du Canada en Pologne, est affecté aux bureaux d'Ottawa, le 30 juillet 1951.

NOMINATIONS ET DÉPLACEMENTS DE REPRÉSENTANTS D'AUTRES PAYS

Service diplomatique

Nominations

M. K. S. Weston, O.B.E., secrétaire (finances), haut commissariat du Royaume-Uni, le 7 août.

M. Iqbal Ahmed Akhund, troisième secrétaire, haut commissariat du Pakistan, le 9 août.

M. Tevfik Dündar Saraçoğlu, troisième secrétaire, ambassade de Turquie, le 15 août.

M. le chef d'escadrille L. McArdle, D.F.C., conseiller de l'air adjoint, haut commissariat du Royaume-Uni, le 31 août.

Départs

M. Kenan Cökart, conseiller, ambassade de Turquie, le 15 août.

Mlle Silvia Shelton, deuxième secrétaire, ambassade de Cuba, le 13 août.

M. Guy Pérez Cisneros, attaché commercial, ambassade de Cuba, le 13 août.

M. Carlos Guillermo O'Grady, secrétaire ouvrier, ambassade d'Argentine, à la fin d'août.

Son Excellence M. Sean Murphy, ambassadeur d'Irlande, a repris la direction de l'ambassade le 4 août à son retour de vacances aux États-Unis.

Son Excellence l'honorable Stanley Woodward, ambassadeur des États-Unis d'Amérique, a repris la direction de l'ambassade le 5 août à son retour de vacances.

Son Excellence M. le docteur Agustin Nores Martinez, ambassadeur d'Argentine, a repris la direction de l'ambassade le 6 août à son retour d'un voyage en Argentine.

Son Excellence M. Cesar Montero de Bustamante a cessé officiellement de remplir les fonctions de ministre de l'Uruguay au Canada le 7 août. M. de Bustamante avait quitté Ottawa en novembre dernier pour son pays. En attendant l'arrivée d'un successeur, M. Luis A. Soto est chargé d'affaires ad interim.

Son Excellence M. Per Wijkman, ministre de Suède, a repris la direction de la légation le 16 août à son retour d'un voyage en Suède.

L'adresse du haut commissariat de l'Inde est maintenant: 200, rue MacLaren (Téléphone: 2-3549).

Service consulaire

Reconnaissances provisoires

M. Lewis Dean Brown, consul des États-Unis d'Amérique à Ottawa, le 13 août. M. Brown était auparavant vice-consul. Il est aussi deuxième secrétaire à l'ambassade.

M. Eric Low, agent consulaire honoraire du Brésil à Vancouver, le 13 août.

M. Xavier W. Eilers, vice-consul des États-Unis d'Amérique à Montréal, le 13 août.

M. le docteur Frederick Riedl-Riedenstein, consul général de l'Autriche à Ottawa, le 13 août.

M. Ralph Johnson, vice-consul honoraire suppléant de Suède à Prince-Rupert, le 16 août.

M. le docteur José Ramon Hernandez Lebron, consul général de la République Dominicaine à Ottawa, le 28 août.

M. Antonio Rosell Carbonell, consul de Cuba à Halifax, le 28 août. Il était auparavant consul à Montréal.

Départs

M. Sebastian Emilio Valverde, consul géné-

ral de la République Dominicaine à Ottawa, le 26 juillet.

M. Benjamin C. Trevino, consul du Mexique à Vancouver, à la fin de juillet.

M. Zygmunt Ziemiński, consul de Pologne à Winnipeg, a résigné ses fonctions le 16 août.

M. A. Brooksbank, vice-consul honoraire de Suède à Prince-Rupert, est parti le 1er juillet pour un congé de six mois. Durant son absence M. Ralph Johnson sera vice-consul honoraire suppléant.

M. le docteur Werner Dankwort, consul général de la République fédérale d'Allemagne à Ottawa, est parti le 22 août pour un voyage d'environ un mois dans les provinces de l'ouest du Canada. Durant son absence, M. le docteur J. F. Ritter, consul, dirige le consulat général.

M. Joao Severiano da Fonseca Hermes, fils, consul général du Brésil à Montréal, est parti le 18 août en vacances dans son pays. Durant son absence, M. Milton Faria, consul, dirige le consulat général.

REPRÉSENTANTS DU CANADA AUX RÉUNIONS INTERNATIONALES

(Liste des conférences internationales auxquelles le Canada s'est fait représenter en août 1951 et de celles auxquelles il pourra participer à l'avenir; les conférences antérieures figurent dans les numéros précédents d'« Affaires extérieures ».)

La Section des Conférences internationales du ministère des Affaires extérieures est chargée de recevoir les invitations aux conférences internationales et d'y répondre, mais c'est le Conseil des ministres, sur la recommandation des ministères intéressés, qui décide si le Canada prendra part à ces conférences.

Commissions et organismes permanents

(Cette liste n'est publiée qu'une fois l'an. Dans l'intervalle, seuls les commissions et organismes permanents de formation récente seront énumérés. Voir dernière liste complète dans « Affaires extérieures » de janvier 1951.)

Conférences d'août 1951

Conférence chargée d'étudier la création d'une armée européenne (Paris), depuis le 15 février. Observateur: le général G.-P. Vanier, ambassadeur du Canada à Paris; premier conseiller politique: M. Jean Chapdelaine, de l'ambassade du Canada à Bonn (Allemagne); conseiller: le brigadier R. W. Moncel, du haut commissariat du Canada à Londres.

Treizième session du Conseil économique et social (Genève), depuis le 30 juillet. Représentant: M. Jean Lesage, député et adjoint parlementaire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures; représentant suppléant: M. J. Sinclair, député et adjoint parlementaire au ministre des Finances; premier conseiller: M. E. B. Rogers, chargé d'affaires *ad interim*, de la légation du Canada à Prague; conseillers: M. N. F. H. Berlis, de la délégation permanente du Canada auprès du Bureau européen des Nations Unies à Genève; Mlle B. M. Meagher, du ministère des Affaires extérieures; M. S. S. Reisman, du ministère des Finances; M. L. A. D. Stephens, de l'ambassade du Canada à La Haye; secrétaire: M. K. D. McIlwraith, de la délégation permanente du Canada auprès du Bureau européen des Nations Unies à Genève.

Neuvième congrès mondial de l'aviculture (Paris), du 2 au 9 août. MM. H. S. Gutteridge et J.-E. Hénault, du ministère de l'Agriculture; M. J. R. Cavers, du Collège d'agriculture de l'Ontario (Guelph); M. F. L. Wood, du ministère de l'Agriculture (Fredericton, N.-B.); M. A. Gratton, du Collège d'agriculture d'Oka (Oka, P.Q.).

Deuxième Conférence de technologie mécanique du bois de l'OAA (Igls, Autriche), du 6 au 19 août. M. W. E. Wakefield, du ministère des Ressources et du Développement économique.

Conférence extraordinaire sur l'administration radiophonique (UIT) (Genève), depuis le 16 août. Chef de la délégation: M. C. J. Acton, du ministère des Transports; délégués: MM. A. J. Dawson et C. M. Brant, du ministère des Transports; le major W. H.

Finch, le lieutenant-commander R. H. Dunbar et le chef d'escadrille W. D. Benton, du ministère de la Défense nationale; M. E. P. Black, de l'ambassade du Canada à Moscou; conseiller: M. F. P. Johnson, de la Société Radio-Canada.

Neuvième congrès international d'entomologie (Amsterdam), du 17 au 24 août. M. H. Martin, du ministère de l'Agriculture (Londres); MM. R. Glen, J. J. de Gryse et G. E. Shewell, du ministère de l'Agriculture; M. C. W. Farstad, du ministère de l'Agriculture (Lethbridge, Alb.).

Union internationale de géodésie et de géophysique (Bruxelles), depuis le 21 août. M. J. E. R. Ross, géodésiste fédéral suppléant; M. J. L. Rannie, géodésiste fédéral; M. C. S. Beals, astronome fédéral; M. P. D. Baird, de l'Institut de l'Arctique de l'Amérique du Nord; M. B. W. Currie, de l'Université de Saskatchewan; M. F. T. Davies, du Conseil de recherches pour la défense; M. W. L. Ford, du Conseil de recherches pour la marine (Halifax); M. E. W. Gowan, de l'Université d'Alberta; M. E. K. Hare, de l'Université McGill; M. R. F. Leggett, du Conseil national de recherches; MM. G. D. Garland et J. T. Wilson, de l'Université de Toronto.

Congrès régional de la fièvre aphteuse (OAA) (Panama), depuis le 21 août. M. O. Hall, du ministère de l'Agriculture.

Huitième session du Comité du bois de la CEE (Genève), du 28 août au 1er septembre. M. R. D. Roe, commissaire de commerce du Gouvernement canadien à Londres (observateur).

Huitième congrès de l'Institut international de réfrigération (Comité exécutif et Conférence générale) (Londres), du 29 août au 11 septembre. M. W. H. Cook, du ministère de l'Agriculture; M. O. C. Young, du Conseil de recherches sur les pêcheries; MM. J. G. Malloch et J. G. Robertson, du haut commissariat du Canada à Londres.

Conférences de septembre et d'octobre

(La mention d'une conférence ou d'un congrès dans la liste ci-dessous signifie seulement que le Gouvernement canadien a été invité à y participer. Il ne s'ensuit pas que l'invitation a été ou sera acceptée.)

Premier congrès international de radiographie de masse (Sondalo, Italie), du 1er au 3 septembre.

Quatorzième Conférence d'apiculture (Leamington, Angleterre), du 2 au 8 septembre.

Douzième session du congrès de chimie pure et appliquée et seizième session de la Conférence générale de l'Union internationale de la chimie (New-York et Washington), du 3 au 13 septembre.

Voyage d'études sur l'incendie en forêt (OAA) (Washington), du 4 septembre au 12 octobre.

Conférence en vue de la conclusion d'un traité de paix avec le Japon (San-Francisco), à partir du 4 septembre.

Comité du règlement intérieur et des méthodes de travail de la Commission juridique de l'OACI (Madrid), à partir du 8 septembre.

Congrès international de gérontologie (Saint-Louis), du 9 au 14 septembre.

Cinquième congrès mondial de la Société internationale pour le bien-être des infirmes (Stockholm), du 10 au 14 septembre.

Congrès international de fonderie (Bruxelles) du 10 au 14 septembre.

Huitième session de la Commission juridique de l'OACI (Madrid), à partir du 11 septembre.

Congrès de recherches en bâtiment (Londres) du 11 au 20 septembre.

Conférence mondiale de documentation (Rome), du 15 au 21 septembre.

Conseil de l'Atlantique-Nord (Ottawa), à partir du 15 septembre.

Sixième session des Parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (Genève), à partir du 17 septembre.

Conférence mondiale du tabac (Amsterdam), du 17 au 24 septembre.

Conférence internationale des sourds-muets (Rome), du 19 au 23 septembre.

Union internationale pour la protection de la nature (Comité technique) (La Haye), du 19 au 22 septembre.

Congrès international de l'anesthésiologie (Paris), du 20 au 22 septembre.

Quatorzième congrès de la Société internationale de chirurgie (Paris), du 24 au 29 septembre.

Sixième réunion du Groupe d'études international sur l'étain (Rome), à partir du 24 septembre.

Convention internationale pour la protection des plantes (OAA) (Rome), du 25 au 27 septembre.

Conférence préliminaire sur les migrations (OIT) (Naples), du 2 au 16 octobre.

Deuxième session du comité exécutif de l'Organisation météorologique mondiale (Lausanne), à partir du 3 octobre.

Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient — Conférence régionale pour le développement du commerce (Singapour), du 9 au 18 octobre.

Sixième Conférence internationale et Assemblée générale de l'Union internationale des organismes officiels de tourisme (Athènes), du 9 au 12 octobre.

Premier congrès international d'anatomie et de technique chirurgicale (Mexico), du 10 au 14 octobre.

Congrès mondial de métallurgie (Déroit), du 15 au 19 octobre.

Soixante-dix-neuvième réunion annuelle de l'Association américaine de la Santé publique (San-Francisco), à partir du 15 octobre.

Dixième session du comité exécutif de l'OIR (Genève), à partir du 18 octobre.

Premier congrès panaméricain de médecine vétérinaire (Lima, Pérou), du 20 au 26 octobre.

Huitième session du Conseil général de l'OIR (Genève), à partir du 22 octobre.

Troisième session du Comité permanent de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques (Paris), du 25 au 27 octobre.

Cinquième réunion du Conseil des transports aériens du Pacifique-Sud (Wellington), à partir du 29 octobre.

Statistiques des pêches de l'OAA (Rome), du 29 octobre au 3 novembre.

Auditeurs généraux du Commonwealth (Londres), en octobre.

Conseil de l'Atlantique-Nord (annuel) (Rome), en octobre.

ACCORDS INTERNATIONAUX CONCLUS PAR LE CANADA

MULTILATÉRAUX

Convention entre les États parties au Traité de l'Atlantique-Nord sur le statut de leurs forces. Signée par le Canada le 19 juin 1951.

Convention d'union de Paris du 20 mars 1883 pour la protection de la propriété industrielle, révisée à Bruxelles, le 14 décembre 1900, à Washington, le 2 juin 1911, à La Haye, le 6 novembre 1925, et à Londres, le 2 juin 1934. L'accession du Canada a eu lieu le 26 juin 1951.

BELGIQUE

Accord entre les gouvernements du Commonwealth et le gouvernement de Belgique concernant les cimetières, tombes et monuments de guerre du commonwealth britannique en territoire belge. Signé à Bruxelles le 20 juillet 1951.

IRLANDE

Échange de notes entre le Canada et l'Irlande modifiant l'annexe à l'accord aérien du 8 août 1947. Signées à Dublin le 9 juillet 1951.

PAYS-BAS

Accord entre les gouvernements du Commonwealth et le gouvernement néerlandais concernant les cimetières, tombes et monuments de guerre du commonwealth britannique en territoire néerlandais. Signé à La Haye le 10 juillet 1951.

PUBLICATIONS

Le corps diplomatique et les représentants consulaires à Ottawa, le 15 août.

Recueil des Traités 1950, N° 4: Échange de notes entre le Canada et la Norvège constituant un accord sur les conditions à remplir par les voyageurs non immigrants des deux pays pour l'obtention de visas, signées à Ottawa les 4 et 13 mars 1950 (prix: 10c.). Textes anglais et français.

Recueil des Traités 1950, N° 10: Convention internationale pour les pêcheries de l'Atlantique nord-ouest. Ouverte à la signature à Washington (D.C.), le 8 février 1949. Ratification canadienne déposée le 3 juillet 1950 (prix: 25c.). Textes anglais et français.

Recueil des Traités 1947, N° 12: Accord entre le Canada et le Portugal au sujet de services aériens entre les territoires canadien et portugais, signé à Lisbonne le 25 avril 1947 (prix: 10c.). Texte français.

Recueil des Traités 1946, N° 12: Échange de notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique constituant un accord relatif au transfert d'installations et de matériel de défense, signées à Ottawa le 30 mars 1946 (prix: 15c.). Texte français.

DOCUMENTS DES NATIONS UNIES SUR DES SUJETS D'ACTUALITÉ*

a) Documents polycopiés:

Rapport de la Commission de la population (sixième session, 23 avril - 4 mai 1951); le 18 mai 1951; document E/1989, E/CN.9/88; 36 pp.

Rapport annuel de la Commission économique pour l'Europe, 16 juin 1950 - 13 juin 1951; le 13 juin 1951; document E/2002, E/ECE/130; 76 pp.

Recettes provenant de la vente des fournitures de l'UNRRA (Rapport du Secrétaire général); le 11 juin 1951; document E/2016; 27 pp.

Études sur la situation économique de l'Europe en 1950; le 10 mai 1951; document E/ECE/128; 77 pp.; *le problème de l'inflation*; le 19 mai 1951; document E/ECE/128/Add.1; 70 pp.

b) Publications imprimées:

Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine - Rapport périodique général et rapport complémentaire (pour la période allant du 11 décembre 1949 au 23 octobre 1950); 1951; document E/1367/Rev.1; 29 pp.; 30 c.; documents officiels de l'Assemblée générale, cinquième session, supplément no 18.

Aide aux réfugiés de Palestine - Rapport intérimaire du Directeur de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient; document A/1451/Rev.1; 25 pp.; 25 c.; documents officiels de l'Assemblée générale, cinquième session, supplément no 19.

Rapport financier et comptes pour l'exercice terminé le 31 décembre 1950 et Rapport du Comité des Commissaires aux comptes; document A/1800; 38 pp.; 30 c.; documents officiels de l'Assemblée générale, sixième session, supplément no 6.

* On peut se procurer les publications imprimées à la Ryerson Press (299 ouest, rue Queen, Toronto), agent de vente des publications des Nations Unies au Canada. Les documents polycopiés ne sont fournis que par le Secrétariat des Nations Unies, Lake-Success (New-York), contre abonnement annuel. Publications et documents peuvent être consultés aux bibliothèques dont la liste apparaît à la page 395 du numéro de septembre 1950 d' "Affaires extérieures."



AFFAIRES EXTÉRIEURES

Volume 3

Octobre 1951

N° 10

	PAGE
Réunion du Conseil de l'Atlantique-Nord.....	326
La crise coréenne	332
Le traité de paix japonais.....	334
L'occupation de l'Allemagne.....	337
L'évolution de la politique étrangère du Canada.....	343
Le Canada et les Nations Unies.....	348
Nominations et mutations.....	351
Nominations et déplacements de représentants d'autres pays.....	351
Représentants du Canada aux réunions internationales.....	352
Déclarations et discours.....	354
Publications	354
Représentants du Canada à l'extérieur.....	355

Sous le titre *Affaires extérieures*, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international. Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: UN DOLLAR par année (étudiants: 50c.) franco. Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur du Roi, Ottawa (Canada).

Ministère des Affaires extérieures
Ottawa, Canada

1951

REUNION DU CONSEIL DE L'ATLANTIQUE- NORD À OTTAWA, SEPTEMBRE 1951

LA SEPTIÈME session du Conseil de l'Atlantique-Nord a eu lieu à Ottawa du 15 au 20 septembre. Même si elle n'a pris aucune décision retentissante, elle a révélé au monde, par le développement continu d'une large collaboration entre les pays membres, que l'Alliance nord-atlantique est bien vivante et qu'elle est résolue à trouver une solution commune à nos problèmes. Le fait que le Conseil se réunissait ainsi pour la septième fois, depuis deux ans que le Traité est entré en vigueur, démontre que ses membres commencent à considérer ces réunions comme un rouage normal de leur activité internationale, et non pas seulement comme des conférences exceptionnelles que l'on convoque en temps de crise. La session d'Ottawa a été la première à laquelle les pays participants aient délégué à la fois leurs ministres des Affaires étrangères, ceux de la Défense nationale et ceux des Finances, afin d'y discuter en commun leurs problèmes; il convenait qu'il en fût ainsi, d'autant plus que le Canada avait été le premier à préconiser la réorganisation du Conseil d'une façon permettant d'y adjoindre le Comité des ministres de la Défense et celui des ministres des Finances.

Buts du Traité

Depuis la signature du Traité, en 1949, on a pu reconnaître à celui-ci un but immédiat et un but médiate. Son but immédiat est d'augmenter notre puissance militaire jusqu'à ce que nous connaissions la sécurité que n'a pu nous procurer la fin des hostilités. On a déjà réalisé de grands progrès dans cette voie. Le général Eisenhower commande actuellement en Europe occidentale un noyau d'armée bien existant, et le Conseil a étudié la question de renforcer cette armée jusqu'à ce qu'elle devienne l'instrument préventif que nous souhaitons. Malgré les progrès réalisés, ces problèmes demeurent considérables. Le Conseil a entendu les rapports des services spéciaux qui en ont étudié certains aspects particuliers; tout en continuant de viser d'abord au renforcement de leur puissance militaire, les pays d'Europe occidentale ont fait nettement ressortir que, dans l'effort de défense commun, ils doivent éviter de surcharger leurs économies respectives. Le problème, en effet, est double: établir en toute hâte l'armée la plus forte possible, mais sans compromettre l'économie vitale des pays membres.

Le Conseil a reconnu que ces problèmes ne sauraient se résoudre par l'application d'une simple formule d'experts; aussi a-t-il préconisé des négociations, sur un plan politique et économique aussi vaste que possible, dont le but serait de répartir les charges militaires selon la capacité des divers pays membres. A cette fin, le Conseil a formé une commission provisoire; chacun des douze pays membres, y sera représenté par un ministre ou une personne en rapports étroits avec son gouvernement. Cette commission est chargée de procéder à une analyse coordonnée des plans de défense. On espère ainsi qu'un plan militairement acceptable pour la défense de l'Europe occidentale sera conçu dans les limites des moyens dont disposent les pays membres. Le Canada a désigné pour le représenter son ministre des Finances, M. D. C. Abbott. Le Comité, qui a ouvert ses délibérations dès le début d'octobre, à Paris, devra présenter son rapport avant le 1er décembre de cette année.

Admission de la Grèce et de la Turquie

Le Conseil a pris une autre décision d'une portée immense pour la défense de la région de l'Atlantique-Nord: il a recommandé l'admission de la Grèce et de la Turquie. Il n'a pu faire qu'une recommandation à ce sujet car il n'a pas de pouvoirs exécutifs; ce sont les pays membres qui prendront eux-mêmes la décision législative

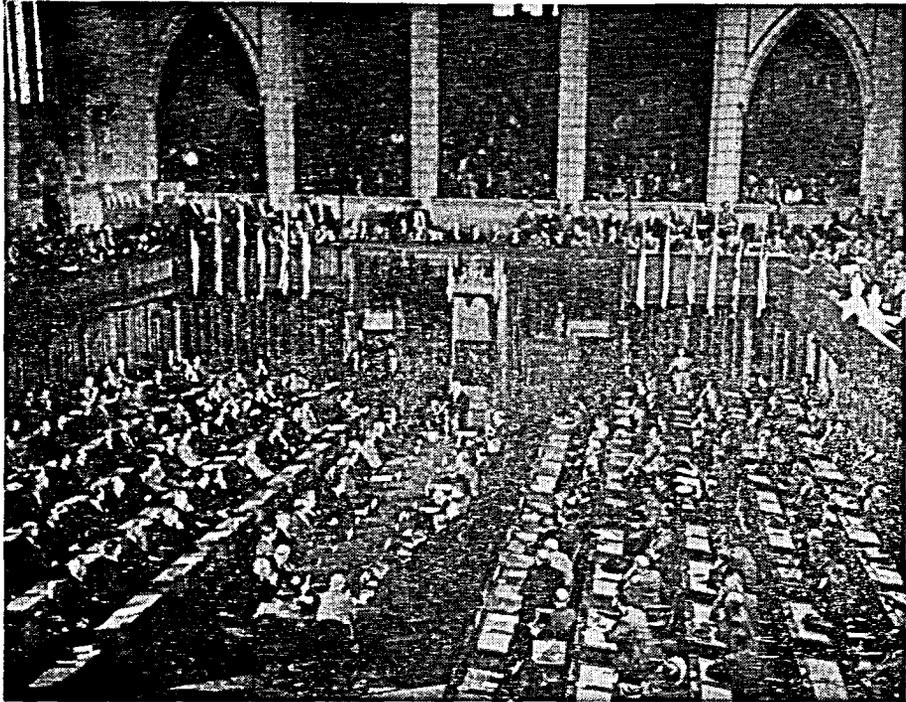


Photo: ONF

RÉUNION DU CONSEIL DE L'OTAN À OTTAWA

M. Paul van Zeeland, ministre des Affaires étrangères de Belgique et Président du Conseil de l'OTAN, prononce une allocution devant les délégués des pays atlantiques, lors de l'ouverture de la conférence d'Ottawa, dans l'enceinte de la Chambre des communes.

qu'autorise la constitution de chacun. Ces deux pays, dont la contribution à la sécurité du flanc oriental de la région nord-atlantique pourra devenir de première importance, seront ensuite invités à se joindre à l'Organisation.

La décision d'admettre ces deux nouveaux membres — ce qui étend sensiblement la région du Traité — a été unanime, comme toutes les décisions du Conseil. Toutefois, on sait qu'une franche discussion préalable n'avait pas révélé chez tous les membres un égal empressement à accueillir ces pays dans l'Alliance nord-atlantique. On a fini, en tout cas, par s'accorder, ce qui est une preuve de la confiance et de l'esprit de collaboration qui caractérisent ces réunions. Il est évident que les pays qui auraient préféré une autre solution que celle qui consistait à offrir à la Turquie et à la Grèce d'être membres de plein droit de l'Alliance ont surtout songé à ne pas retarder le développement de la communauté de l'Atlantique-Nord, l'un des buts lointains de l'Alliance qui s'est révélé en l'occurrence l'un des mobiles les plus sains et les plus susceptibles de déterminer le Conseil à prendre des décisions unanimes.

« Communauté atlantique »

On a souvent recours, en parlant de l'OTAN à l'expression « communauté atlantique »; ces mots figurent bien à l'article II du Traité, mais il faut admettre qu'on ne s'est jamais fait une idée très nette de leur sens. Même si l'expression est vague, il ne s'ensuit pas que l'idée soit chimérique, théorique et irréalisable. Elle est vague parce que la voie suivie par la communauté doit rester peu définie, son développement étant sans cesse déterminé par des décisions communes et non pas par un programme fixe avec lequel il faudrait faire cadrer chaque nouvelle étape. On a pu

se rendre compte, au cours de la réunion d'Ottawa, qu'on avait jeté les fondements d'un système permettant aux pays membres de nouer entre eux des liens plus étroits que ceux qui réunissent généralement les Etats souverains.

On a compris qu'il serait utile de bien mettre en valeur l'existence de cette base de collaboration en étudiant dès maintenant les moyens d'étendre le domaine dans lequel régneront la coordination des politiques étrangères et une coopération plus étroite sur les plans économique, financier et social pour promouvoir le bien-être des populations de l'Atlantique-Nord. On a créé un comité ministériel de cinq membres, composé de représentants de la Belgique, du Canada, de l'Italie, des Pays-Bas et de la Norvège, et dont le premier rapport sera soumis à la prochaine réunion, en novembre. En créant ce Comité, on a reconnu que la Communauté atlantique ne doit pas être une association fermée, mais un noyau de nations travaillant de concert, ce qu'elles font d'ailleurs avec grand succès. Il est évident qu'on ne vise ni à rompre ni à relâcher des liens établis comme ceux qui unissent le Royaume-Uni et le Canada au sein du Commonwealth. On s'est également rendu compte que les buts que l'on se propose ne seront pas atteints rapidement et que la hâte ne mènerait qu'à un échec. Aussi les mesures prises à Ottawa ne sont-elles que le début d'un lent processus qui finira peut-être par rapprocher les pays membres. Afin de souligner l'importance que le Conseil attache à cette évolution, on a publié à la fin de la session une déclaration spéciale décrivant ces étapes vers l'établissement d'une communauté de l'Atlantique-Nord. On en trouvera le texte à la page 330.

Examen de rapports

En plus de prendre des décisions sur ces problèmes de première importance, le Conseil a reçu et examiné les rapports de ses divers comités spécialisés et a désigné à ceux-ci les nouveaux domaines sur lesquels devra porter leur enquête. Dans le domaine purement militaire, chaque membre, à l'exception de l'Islande, a présenté un rapport sur les progrès de sa défense nationale. Ces exposés seront étudiés par le Comité militaire et les commandements des régions militaires, puis feront l'objet de rapports définitifs à la prochaine réunion du Conseil.

Les Suppléants du Conseil ont siégé fréquemment pendant la session du Conseil de l'Atlantique et, tout en continuant à fournir à celui-ci une aide précieuse sous la forme de travaux préliminaires et documentaires en vue de ses discussions, ils ont eu l'occasion de régler certains problèmes particuliers. Parmi ces problèmes, on en relève un qui a trait au financement d'un programme immédiat d'infrastructure aérienne; il s'agit de travaux de construction propres à faciliter les communications aériennes, ainsi que d'aménagements destinés à l'appui aérien des troupes terrestres.

Avant de clore sa session, le Conseil a décidé de se réunir plus fréquemment et à intervalles réguliers, afin de mieux formuler et orienter la politique de l'Organisation du Traité.

La prochaine réunion aura lieu à Rome, probablement à la fin novembre. A l'issue de la conférence, le ministre des Affaires étrangères de Belgique, M. Van Zee-land, a remis la présidence à M. Pearson, le Canada succédant à la Belgique dans l'ordre de préséance alphabétique.

Le communiqué suivant a été publié à la fin de la session du Conseil:

COMMUNIQUÉ PUBLIÉ À L'ISSUE DE LA SEPTIÈME SESSION DU CONSEIL DE L'ATLANTIQUE-NORD, OTTAWA, LE 20 SEPTEMBRE 1951

1. La septième session du Conseil de l'Atlantique-Nord a pris fin. Au cours de celle-ci, pour la première fois, les Gouvernements des Etats membres étaient représentés par les ministres des Affaires étrangères, les ministres de la Défense et les ministres des Finances ou des Affaires économiques. La nouvelle composition du Conseil montre que la coordination des efforts porte sur des domaines de plus en plus étendus.

2. A l'occasion d'un échange de vues sur la situation mondiale, le Conseil a constaté que, dans un monde où la tension persiste, la Communauté atlantique dispose d'une force croissante justifiant une confiance accrue. Le Conseil a été tenu au courant par les puissances d'occupation des progrès accomplis dans les pourparlers relatifs à l'établissement d'une nouvelle base de relations avec la République fédérale allemande. Il a été informé d'autre part de la déclaration faite par les trois ministres des Affaires étrangères à la suite de leur entrevue de Washington, aux termes de laquelle ceux-ci ont accueilli avec satisfaction le projet de création d'une communauté européenne de défense dont l'Allemagne ferait partie.

3. Le Conseil, considérant que la sécurité de la région de l'Atlantique-Nord serait renforcée par l'accession de la Grèce et de la Turquie au Traité de l'Atlantique-Nord, s'est déclaré d'accord pour recommander aux Gouvernements membres, sous réserve de l'approbation de leurs Parlements nationaux, conformément à leurs procédures législatives respectives, d'inviter le Royaume de Grèce et la République de Turquie à accéder au Traité.

4. Le Conseil a examiné les rapports qui lui ont été soumis par les organismes militaires et civils du Pacte:

- a) Le Groupe permanent a présenté un rapport sur la mise en place et le développement de la force unifiée commandée par le général Eisenhower, ainsi que sur d'autres questions d'ordre militaire;
- b) Le Bureau de production de défense a présenté un rapport sur les problèmes relatifs à l'accroissement de la production; il a suggéré la manière dont ces problèmes devraient être traités;
- c) Dans son rapport, le Bureau économique et financier a analysé l'incidence économique et financière de l'effort de défense atlantique. Il s'est particulièrement attaché à exposer le problème de la répartition équitable des charges;
- d) Le Conseil des Suppléants, qui est l'organisme de travail permanent du Pacte, a présenté un rapport sur son activité dans le domaine politique et en ce qui concerne les problèmes d'organisation et d'administration. Il a exposé les mesures prises pour assurer une meilleure coordination entre les institutions du Pacte;
- e) Le Président du Conseil des Suppléants a résumé les questions principales qui se posent à l'Organisation; il a suggéré les mesures à prendre pour les résoudre.

En conclusion de l'étude de ces rapports, le Conseil a donné des directives aux diverses institutions au sujet de la poursuite de leurs travaux.

5. Tous les Gouvernements membres ont reconnu que leur effort commun doit tendre à porter leurs forces de défense à un niveau suffisant; ils ont reconnu également que le maintien d'une économie suffisamment saine et stable, indispensable pour soutenir cet effort, constitue un objectif non moins important. Les rapports du Bureau de production de défense et du Bureau économique et financier, ainsi que la discussion qui s'est instituée à leur sujet ont mis en évidence un certain nombre de difficultés dans le domaine de la production et dans le domaine économique. Les pays membres reconnaissent que ces difficultés doivent être surmontées si l'on veut poursuivre et développer les efforts qui ont été entrepris pour renforcer le monde libre. Le Conseil a constaté l'existence d'un danger d'inflation, ainsi que les charges pesant sur les balances des paiements du fait de l'accroissement des efforts de défense; il a constaté également que les problèmes de prix et de répartition des matières premières rendent plus difficile la réalisation d'une défense efficace. Les Ministres ont reconnu que l'effort que les pays membres poursuivent en commun leur impose de s'attaquer en commun à ces problèmes. Ils sont convenus de prendre individuellement et collectivement les mesures qui leur paraîtront propres à les résoudre.

6. Dans ces conditions, une Commission du Conseil a été créée, à titre temporaire, en vue d'entreprendre immédiatement l'analyse des questions que pose la nécessité de concilier, d'une part, les exigences de la sécurité extérieure, en particulier dans le but de réaliser un plan OTAN militairement acceptable pour la défense de l'Europe occidentale, et, d'autre part, les possibilités réelles politico-économiques des pays membres.

7. Les Gouvernements membres ont fait rapport au Conseil sur l'état de l'effort de défense de leurs pays. Ces rapports ont été transmis aux organismes militaires et aux commandements compétents aux fins d'étude et de recommandations en vue d'accroître l'efficacité et la disponibilité immédiates des forces.

8. Le Conseil a constaté l'accord des Suppléants relatif au financement du programme d'infrastructure des bases aériennes, des installations de télécommunications et de certains aménagements nécessaires aux forces armées. Les travaux seront poursuivis avec diligence.

9. Le Conseil a publié une déclaration distincte soulignant l'importance que les Gouvernements membres attachent au progrès de la Communauté atlantique, en vue non seulement de sauvegarder leurs libertés et leurs traditions communes sur une base d'égalité, mais encore d'affermir leurs institutions démocratiques et de promouvoir le bien-être de leurs peuples. Cette déclaration fait état de la création d'un Comité ministériel chargé d'étudier les mesures générales qui pourraient être prises à cette fin et de faire des recommandations appropriées.

10. Afin de rendre son action plus efficace, le Conseil, s'acquittant des responsabilités qui lui incombent, en tant qu'institution chargée d'élaborer la politique et de présider au fonctionnement de l'Organisation, a décidé de tenir des sessions plus fréquentes et plus régulières. Afin de poursuivre l'étude des problèmes qui ont été discutés au cours de la septième session, il a été convenu que la question de la date de la prochaine réunion du Conseil, qui doit se tenir à Rome, ferait l'objet d'une décision des Suppléants du Conseil.

DÉCLARATION AU SUJET DE LA COMMUNAUTÉ NORD-ATLANTIQUE, PUBLIÉE À L'ISSUE DE LA SEPTIÈME SESSION DU CONSEIL DE L'ATLANTIQUE-NORD, OTTAWA, LE 20 SEPTEMBRE 1951

Les peuples de la Communauté nord-atlantique se sont unis par le Traité de l'Atlantique-Nord pour préserver leurs libertés et pour développer leur héritage commun de démocratie et de liberté et le règne du droit. Au cours des deux dernières années, depuis que le Traité est entré en vigueur, les pays nord-atlantiques se sont rapprochés dans un effort de défense commune. Ils continueront à travailler en étroite coopération pour renforcer la communauté nord-atlantique. Tous les obstacles qui s'opposent à une telle coopération sur un plan d'égalité devraient être supprimés.

Les tentatives constantes qui ont été faites et qui sont faites à l'heure actuelle pour diviser les peuples de la communauté nord-atlantique échoueront. Ceux qui font ces tentatives ne comprennent pas la nature ou la force des liens étroits qui unissent les peuples libres de la communauté nord-atlantique. La préservation de la paix est l'essence même de cette communauté, et la liberté de discussion qui y prévaut sur les meilleurs moyens d'atteindre ce but est une source de renforcement constant.

C'est la situation internationale menaçante qui a poussé les douze nations nord-atlantiques à s'unir formellement par le Traité de l'Atlantique-Nord, pour construire une force capable de préserver leurs libertés. Une série de prétendues offres de paix, aussi vagues dans leurs termes qu'elles sont obscures dans leur substance, sont faites de temps à autre. Les membres de la communauté nord-atlantique jugeront de la valeur de ces offres par les actes qui les suivront. Ils ne repousseront jamais aucune offre sincère de paix, mais ne se laisseront pas détourner de la création de leur force défensive par de vaines paroles de paix.

Le renforcement, au cours de ces deux dernières années, de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord a fait naître dans l'esprit des pays qui y participent une claire conscience de leurs intérêts et de leurs idéaux communs. Il existe au sein de la communauté nord-atlantique un désir réel de se conformer à certaines nécessités particulières, dans tous les domaines où une collaboration étroite peut servir le bien-être de la communauté.

Une des possibilités de développement de la communauté nord-atlantique peut être trouvée dans l'article II du Traité de l'Atlantique-Nord, qui déclare:

Les Parties contribueront au développement de relations internationales pacifiques et amicales renforçant leurs libres institutions, en assurant une meilleure compréhension des principes sur lesquels ces institutions sont fondées et en développant les conditions propres à en assurer la stabilité et le bien-être. Elles s'efforceront d'éliminer toute opposition dans leurs politiques économiques internationales et encourageront la collaboration économique entre chacune d'entre elles ou entre toutes.

La nette perception de la direction dans laquelle est engagée la communauté facilitera sans doute l'action à entreprendre pour atteindre le but énoncé ci-dessus.

En conséquence, le Conseil a décidé de créer un Comité ministériel composé des représentants de la Belgique, du Canada, de l'Italie, de la Norvège et des Pays-Bas, chargé d'étudier le renforcement de la communauté nord-atlantique et, en particulier, la mise en œuvre de l'article II du Traité de l'Atlantique-Nord.

En particulier, le Comité, assisté par le Conseil des Suppléants, étudiera les questions suivantes, sur lesquelles il présentera ses recommandations au Conseil:

- a) Coordination et consultations fréquentes sur les questions de politique étrangère, en ayant particulièrement en vue les mesures propres à promouvoir la paix;
- b) Coopération économique, financière et sociale plus étroite, en vue de promouvoir et d'assurer des conditions de stabilité économique et de bien-être, pendant comme après la présente période d'effort de défense, au sein de l'Organisation de l'OTAN, ou par l'intermédiaire d'autres organismes;
- c) Collaboration dans le domaine culturel et dans celui de l'information publique.

C'est de cette façon, entre autres, que le Conseil développera la force interne de la communauté nord-atlantique, tout en évitant que ses travaux ne fassent double emploi avec ceux des autres organisations internationales qui poursuivent les mêmes buts.

Le Conseil souscrit au récent manifeste de l'Organisation européenne de coopération économique, qui a instamment demandé à tous les membres de la communauté européenne d'accroître leur production et d'accomplir l'effort que les circonstances exigent.

En développant la communauté nord-atlantique, le Conseil agirait en plein accord avec les buts et les principes de la Charte des Nations Unies et chercherait à les renforcer. Car c'est seulement par le travail et par une claire compréhension de la part de tous les peuples libres que la cause de la liberté et de la démocratie pourra résister à tout défi qui lui serait porté.

LA CRISE CORÉENNE

LES POURPARLERS d'armistice de Kaesong sont demeurés en suspens pendant tout le mois de septembre. Les commandants communistes ont continué, depuis le milieu d'août, à accuser les troupes des Nations Unies d'avoir violé la neutralité de Kaesong. Vers la mi-septembre, ils en étaient à onze accusations différentes et demandaient que le commandant des Nations Unies prit la responsabilité de chacun de ces incidents, ce qu'il fit dans le cas de la onzième, relative au bombardement par un avion des Nations Unies du lieu où se tenait la Conférence, à Kaesong. La note remise aux commandants communistes disait: « Le commandement des Nations Unies regrette cette violation de la neutralité convenue, résultat d'une erreur de navigation du pilote. Des mesures disciplinaires appropriées sont prises à ce sujet. » Les autres accusations ont été dénoncées par le général Ridgway comme « étant dénuées de fondement et intentionnellement fausses ».

Possibilité de la reprise des négociations

A la fin d'une note énergique, en date du 6 septembre, au sujet des prétendues violations de la neutralité de Kaesong par les forces des Nations Unies, le général Ridgway proposa que « nos officiers de liaison se rencontrent immédiatement au pont de Pan-Mum-Jom afin de choisir un nouvel endroit où les négociations puissent se continuer sans interruptions ». Les commandants communistes répondirent six jours plus tard que, si le commandant des Nations Unies n'examinait pas « consciencieusement et avec le sens de sa responsabilité » les diverses accusations, il semblait inutile de changer le lieu des pourparlers, puisque les violations par le commandement des Nations Unies se continueraient sans aucun doute.

Vers le milieu du mois, le général Ridgway fit savoir de nouveau qu'il était disposé à reprendre les pourparlers, sans mentionner expressément sa demande antérieure concernant le lieu des réunions; il proposait que les officiers de liaison « discutent les conditions qui permettront aux deux parties de reprendre les pourparlers d'armistice ».

Le 19 septembre, les commandants communistes acceptèrent la proposition du général Ridgway concernant une rencontre des officiers de liaison. Ils proposaient néanmoins que « les délégués des deux côtés reprennent immédiatement les négociations d'armistice à Kaesong, sans qu'il soit besoin d'aucune autre discussion sur les conditions », et que les officiers de liaison se consultent uniquement sur « le jour et l'heure de la reprise des négociations ». Ils disaient en même temps qu'ils avaient pris cette décision « parce que votre camp a exprimé son regret du dernier incident dans lequel les forces des Nations Unies ont violé la zone neutre de Kaesong, et parce qu'il se montre disposé à prendre une attitude de responsabilité en ce qui concerne les violations de l'accord sur la neutralité de la zone de Kaesong ».

Les officiers de liaison ne s'entendent pas

Avant la première rencontre des officiers de liaison qui eut lieu le 24 septembre, un nouvel échange de messages a permis aux commandants belligérants de définir leurs positions; leur désaccord était très marqué sur la portée exacte à donner aux réunions préliminaires et sur la responsabilité des violations de la neutralité. Le général Ridgway a nié que des cas de prétendues violations fussent sans solution et que ces prétendues violations rendissent impossible la poursuite des négociations. Il a déclaré qu'il avait donné l'ordre à ses officiers de liaison de veiller à ce que les conditions de la reprise des négociations « fassent l'objet d'un examen attentif dans toute discussion éventuelle ». Les commandants communistes, de leur côté, ont insisté pour que le commandement des Nations Unies accepte la responsabilité de toutes les prétendues violations de la zone neutre, et ils ont proposé qu'« des mesures appro-

priées soient adoptées d'un commun accord, après la reprise des pourparlers de Kaesong, afin que soient réglés les incidents qui restent encore sans solution ». Ils ont répété que leurs officiers de liaison ne discuteraient que le jour et l'heure de la reprise des négociations à Kaesong.

Plusieurs rencontres ayant eu lieu entre les officiers de liaison sans qu'ils puissent se mettre d'accord, le commandant des Nations Unies proposa le 27 septembre aux commandants communistes que les deux délégations se réunissent le plus tôt possible à un point situé à peu près à mi-chemin entre les lignes de feu, dans le voisinage de Songhyon-ni, à quelques milles au sud-est de Kaesong; ils reprendraient là la discussion d'une ligne de démarcation et d'une zone de démilitarisation aussitôt après la discussion qui pourrait être nécessaire pour préciser les dispositions matérielles et de sécurité à prendre au lieu même des réunions. A la fin du mois, on ne s'était pas encore entendu sur la reprise des pourparlers relatifs à la trêve elle-même.

Pendant ce temps-là sur le champ de bataille, le combat gagnait en ampleur et en intensité; de nombreux engagements locaux se déroulaient sur les collines situées stratégiquement; de la mer et du haut des airs, les forces des Nations Unies soumettaient à un bombardement nourri diverses cibles de la Corée du Nord.

LES CANADIENS EN CHINE

Le ministère des Affaires extérieures a annoncé le 10 septembre que le Chargé d'affaires du Royaume-Uni à Pékin avait fait, le 1er septembre, des représentations au ministre des Affaires étrangères du Gouvernement central du Peuple de la République populaire de Chine, lui exprimant la vive inquiétude que cause au Gouvernement canadien la ligne de conduite suivie par la Chine à l'égard des Canadiens, et le priant de voir à ce que des mesures soient prises prochainement pour améliorer cet état de choses. Comme le Canada n'est pas représenté à Pékin, le Gouvernement canadien a eu recours aux bons offices du Chargé d'affaires du Royaume-Uni.

Des représentations ont été faites en avril au sujet de l'arrestation de ressortissants du Royaume-Uni, de l'Australie, du Canada et des États-Unis, et au sujet de leur détention au secret sans qu'on ait fourni aucune raison de leur arrestation. Néanmoins, cet état de choses s'est encore aggravé depuis. Les arrestations et les détentions arbitraires pour des périodes indéfinies sans que les familles, les amis ou les représentants nationaux puissent communiquer avec les intéressés n'ont pas cessé. Des missionnaires des diverses confessions religieuses et d'autres personnes qui depuis des années se consacrent aux œuvres sociales en Chine ont eu à souffrir de durs traitements. En outre, les ressortissants étrangers de toutes classes qui demandent des permis d'entrée ou de sortie sont en butte à des difficultés et à des retards de toutes sortes.

Le traitement infligé aux Canadiens en Chine est un sujet d'anxiété constante pour le Gouvernement canadien, qui a été heureux de pouvoir s'associer à la démarche du Chargé d'affaires du Royaume-Uni auprès du Gouvernement de Pékin, démarche faite au nom des Gouvernements du Royaume-Uni, du Canada, de l'Australie et des États-Unis.

On se rappellera que sept Canadiens sont aux arrêts en Chine. Cinq religieuses de l'Immaculée-Conception sont détenues à Canton; le docteur Stewart Allen, missionnaire-médecin de l'Église Unie est détenu à Szechwan; Monseigneur l'évêque C. M. O'Gara, de l'Ordre des Passionistes a été arrêté à Yuanling et l'on rapporte qu'il est actuellement à l'hôpital mais sans indiquer qu'il a été relâché.

LE TRAITÉ DE PAIX JAPONAIS

Déclaration faite par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson, à la Conférence de San-Francisco pour la signature du traité de paix japonais, le 7 septembre 1951.

A peu près tout ayant été dit ce qu'on pouvait dire du projet de traité qui nous est soumis, il est impossible d'en parler en termes nouveaux. Je n'en ai pas moins le devoir et le privilège de dire quelques mots au nom de la délégation que je dirige.

Deux délégations se sont attaquées à cette Charte avec la logique biscornue et antinomique qu'on leur connaît et qui ne saurait convaincre que des gens prévenus. Quoi qu'il en soit, les déclarations des délégations de l'URSS et de la Tchécoslovaquie ne sont pas destinées surtout à cette conférence, pas plus à la vérité qu'elles ne visent surtout le traité de paix avec le Japon. On trouve bien peu convaincantes les doléances de ces deux délégations contre la procédure adoptée pour la négociation et la rédaction du traité, quand on songe que ce sont précisément les tactiques destructives et dilatoires de leurs Gouvernements qui ont rendu nécessaire cette procédure sans contredit exceptionnelle, mais sans laquelle il n'y aurait pas eu de traité.

Mon Gouvernement accepte ce traité et il va le signer. Ainsi que l'ont souligné plusieurs des orateurs qui m'ont précédé, le traité n'est pas parfait, pas plus d'ailleurs qu'aucun autre document humain. Mais c'est un traité de bonne qualité que, à notre avis, nous ne saurions améliorer, dussions-nous passer deux ou trois mois à le discuter autour d'une table de conférence dans cette ville agréable et hospitalière de San-Francisco. Le traité met fin à l'état de guerre entre le Japon et la grande majorité des pays que l'agression japonaise a entraînés dans le conflit et dont quelques-uns ont été cruellement éprouvés par cette agression. A ce titre, il constitue non pas simplement un discours sur la paix, mais un véritable acte de paix.

Mon pays, le Canada, ne demande pas mieux que d'entretenir des relations amicales avec le Japon et toutes les nations de la région du Pacifique, car géographiquement le Canada est une puissance du Pacifique aussi bien que de l'Atlantique. Si, par le passé, les problèmes européens ont paru plus urgents et plus lourds de conséquences à la plupart des Canadiens, les événements tragiques des vingt dernières années, notamment l'agression communiste de l'an dernier en Corée, ont amené tous mes compatriotes, et non pas seulement ceux de la côte du Pacifique, à se rendre compte qu'il ne nous suffit pas, pour échapper à la guerre ou aux menaces de guerre dans le Pacifique, de porter nos regards et de centrer nos plans sur l'Atlantique. Il y a des cimetières militaires canadiens en Asie comme il y en a dans les Flandres. Je sais que j'exprime les vues de l'immense majorité de mes compatriotes en disant que je me réjouis de cette fin officielle et juridique de la guerre avec le Japon, non seulement à cause du fait lui-même mais davantage encore parce qu'elle marque un pas vers la paix et la sécurité dans le Pacifique. En outre, nous sommes heureux de tendre la main, dans un esprit de réconciliation, au peuple japonais qui a lui-même tellement souffert de la politique de ses anciens chefs militaires. Nous suivrons avec un intérêt sympathique les efforts qu'il continuera de déployer pour se doter d'un mode de vie libre, pacifique et prospère, et ce sera sans doute notre meilleure garantie contre la renaissance du militarisme agressif au Japon, garantie plus sûre peut-être—et l'histoire semble le démontrer—que tout ce que nous pourrions stipuler dans le traité lui-même.

Estimant depuis quelques années déjà qu'il serait fort souhaitable de conclure un traité de paix avec le Japon, le Gouvernement canadien n'a pas cessé de soutenir les efforts tentés dans ce sens. Chaque conférence et chaque consultation n'ont fait que nous persuader toujours davantage de la nécessité de saisir toute occasion qui pourrait amener un règlement rapide et approprié de la question japonaise. Les témoignages dont nous disposons nous ont convaincus, il y a déjà des mois, que la tâche essentielle de l'occupation, sous l'admirable direction du général MacArthur,

avait été menée à bonne fin. Le désarmement et la démobilisation étaient choses accomplies, et le Japon se trouvait aiguillé sur la voie du gouvernement libre et responsable. Il nous semblait donc, comme il semblait à bien d'autres, que seul le peuple japonais lui-même pouvait désormais poursuivre l'entreprise en s'efforçant d'apporter ses propres solutions à ses problèmes politiques et économiques, avec le concours que lui vaudraient naturellement des relations amicales avec ses ennemis d'antan.

De même que l'occupation s'est déroulée dans une atmosphère de modération, de justice et de direction amicale, ainsi le traité de paix lui-même, comme on s'est plu à le répéter à cette tribune, est juste, même généreux, et tout sentiment de rancœur ou de représaille en est exclu. Je félicite les principaux auteurs de ce texte, le Gouvernement des États-Unis (en particulier M. John Foster Dulles) et le Gouvernement du Royaume-Uni d'avoir conçu un instrument où la hauteur de vues s'allie à la clairvoyance et à la magnanimité.

Les États-Unis, en tant que principale puissance occupante, n'auraient certes pas outrepassé leurs droits en prolongeant l'occupation du Japon. Néanmoins, ils se sont efforcés sincèrement et depuis de longs mois de convoquer une conférence de paix qui redonnerait au Japon sa liberté et sa pleine souveraineté et l'affranchirait de tout état de sujétion et d'infériorité. C'est là une politique à la fois généreuse et réaliste. Les Canadiens, qui entretiennent depuis si longtemps des relations étroites et amicales avec leurs voisins, ne pouvaient s'attendre à nulle autre attitude de la part du grand pays qui est l'hôte de cette Conférence. Je tiens aussi à préciser que mon Gouvernement a eu amplement l'occasion de dire ce qu'il pensait des divers projets qui ont été rédigés. Les modifications que nous avons recommandées ont été mûrement examinées par les autres Gouvernements, et si elles n'ont pas toutes été acceptées, comme il fallait malheureusement s'y attendre, les plus importantes ont quand même été incorporées dans le projet que nous avons sous les yeux. Nous éprouvons donc le sentiment d'avoir participé directement à l'élaboration de ce traité.

J'ai parlé en termes généraux de l'importance que le Canada attache à un règlement pacifique avec le Japon. Permettez-moi maintenant de m'arrêter un instant sur un ou deux points du traité qui présentent pour mon pays un intérêt particulier. Aux termes du traité, le Japon s'engage à entamer des négociations avec les puissances alliées intéressées, en vue de conclure certains accords en matière de pêche. Le Canada mettra cette disposition en œuvre en tâchant de réaliser au plus tôt un accord avec le Gouvernement japonais sur cette question. Ai-je besoin d'ajouter que notre désir d'élaborer cet arrangement ne s'inspire d'aucun sentiment de discrimination, d'exception ou de récrimination. D'ailleurs, mon Gouvernement considère que les engagements exprimés dans les lettres relatives aux pêcheries qu'ont échangées MM. Yoshida et Dulles le 7 février 1951, et dont l'effet a été étendu à toutes les parties intéressées le 13 juillet 1951, devront rester en vigueur jusqu'à ce qu'intervienne entre le Canada et le Japon une convention sur les pêcheries.

En ce qui concerne les questions commerciales en général, le Japon accepte, aux termes du traité, de se conformer aux procédés équitables qui doivent présider aux échanges internationaux. Mon Gouvernement a le ferme espoir que le Japon évitera à l'avenir, dans ses relations commerciales avec les autres pays, certains procédés d'avant-guerre qu'une grande partie des autres nations commerçantes condamnaient déjà à cette époque. Le Canada ne tient nullement à ce que des mesures d'exception ou des obstacles inutiles viennent entraver le cours normal du commerce japonais. Bien au contraire, à titre de nation commerçante, nous souhaitons voir le Japon exploiter à fond toutes ses possibilités d'échanges. D'ailleurs, le simple bon sens exige que nous préférions un Japon prospère à un Japon pauvre. Mais cette prospérité ne pourra jamais, à la longue, s'établir ni même s'appuyer sur des méthodes de commerce que les autres nations jugent déloyales et contre lesquelles elles seraient forcées de se protéger si l'on commettait l'erreur de les adopter.

Pour en venir à un autre sujet, ma délégation, comme bien d'autres, regrette vivement que la Chine, cette grande nation dont le sort est inextricablement lié à celui du Japon, ne soit pas représentée ici. Toutefois, la responsabilité de cette absence retombe uniquement sur le Gouvernement de Pékin. Si ce régime n'avait pas pris part à l'agression qu'avaient déjà commise les forces communistes de la Corée du Nord, s'il s'était appliqué à décourager cette agression au lieu de l'épauler, il aurait pu être à cette conférence le porte-parole de la Chine. Le Gouvernement de Pékin devra se rendre compte qu'il ne peut ni entrer en trombe aux Nations Unies ni imposer par la violence et les menaces sa présence à une conférence dont le but principal est de faire la paix avec le Japon.

Notre regret de voir que l'attitude du régime de Pékin a rendu impossible la présence de la Chine à une conférence de cette nature est d'autant plus vif que le Japon, à titre d'importante nation d'Extrême-Orient, ne peut se dissocier du continent asiatique. L'industrie et le sens de l'épargne de sa population, de même que son riche patrimoine culturel et technique, permettront bientôt au Japon de jouer de nouveau un rôle de premier plan dans les affaires d'Asie. Puisse ce rôle être bien-faisant, ami du progrès et pacifique. Nous avons raison d'espérer qu'il en sera ainsi, à moins que ses voisins continentaux ne fassent échec par leurs objections ou leurs complots au droit du Japon à la sécurité et au développement économique. Le traité représente la consécration de ce droit par les nations amies qui le signeront. Il atteste la confiance que les pays du monde mettent maintenant dans la capacité du Japon de façonner sa propre destinée sous le signe d'une collaboration paisible avec ses amis. Il traduit également la sagesse et le sens foncièrement démocratique dont témoignent le Gouvernement et le peuple américains en refusant de s'engager dans des menées impérialistes qui transformeraient le Japon en simple annexe des États-Unis, ou qui tendraient, d'une façon plus subtile peut-être, à refaire le Japon à l'image de l'Amérique. Cette politique, nous l'avons vue à l'œuvre en Europe orientale, mais elle répugne à tout peuple libre. Les peuples libres n'ont pas seulement le droit de diriger paisiblement leur destinée, mais aussi celui de choisir les moyens d'y arriver. Ils ne peuvent enrichir le vaste patrimoine culturel et scientifique de l'humanité que si on leur permet de vivre à l'abri des ingérences de l'étranger.

Les occidentaux feraient donc bien de ne pas mesurer trop sévèrement le progrès du Japon à l'aune de leur évolution nationale. Les hommes arrivent à la vérité par des sentiers fort divers et ils peuvent s'acheminer vers une société vouée à la tolérance et à la paix en suivant des voies bien différentes. Les Japonais savent pour l'avoir cruellement éprouvé ce qu'entraîne la folie tragique d'une guerre d'agression; ils ont appris que le succès immédiat qui procède de la supériorité militaire n'est pas la victoire, mais simplement le prologue d'une catastrophe. Espérons que certains voisins continentaux du Japon tireront profit de cette leçon.

Par ce traité, les deux côtés s'assurent des avantages tangibles, mais pas aux dépens l'un de l'autre. Après six longues années d'attente patiente et disciplinée, le Japon se verra restituer le droit d'être traité en égal par toutes les autres puissances du monde. De leur côté, les nations alliées font d'un ennemi un ami qui, espérons-nous, mettra tout en œuvre pour assurer le maintien de la paix et de la sécurité, ainsi que le prolongement de la communauté internationale dans la zone du Pacifique.

Aux jours sombres qu'a traversés le Japon vers la fin de son régime d'isolement féodal, il y a à peu près un siècle, Sakuma Shozan, homme de lettres et patriote japonais, écrivait qu'à vingt ans, il savait que les hommes étaient solidaires dans la province; à trente ans, qu'ils étaient liés les uns aux autres dans le cadre de la nation; à quarante, qu'ils avaient une destinée commune au sein d'un monde indivisible.

Au nom du peuple et du gouvernement canadiens, la délégation du Canada exprime l'espoir que ce traité, contrairement à tant d'autres intervenus entre vainqueurs et vaincus, constituera le fondement solide de la collaboration d'une « nation indivisible », le Japon, avec d'autres pays amis à la recherche d'un « monde indivisible » reposant sur la prospérité et la paix.

L'OCCUPATION DE L'ALLEMAGNE (1945-1951)

L'ÉTAT DE GUERRE entre le Canada et l'Allemagne s'est officiellement terminé le 10 juillet 1951.* A cette occasion, il ne semble pas inutile de présenter, en insistant surtout sur la zone occidentale, une brève revue chronologique et analytique des événements survenus au cours de l'occupation qui a suivi la reddition sans conditions du haut commandement allemand, les 7 et 8 mai 1945, et qui se poursuit encore à l'heure actuelle.

L'Allemagne est située au coeur de l'Europe, et l'Europe est au centre de la tension qui existe aujourd'hui entre l'Orient et l'Occident. C'est pourquoi la réussite ou l'échec de l'occupation alliée sera la pierre de touche des efforts entrepris pour intégrer l'Europe dans le monde libre.

Zones orientale et occidentale

Quadripartite au début, l'occupation a connu plusieurs phases caractérisées surtout par l'intransigeance de l'URSS, qui ne tarda pas à rendre toute entente impossible entre les quatre puissances occupantes et finit par provoquer la division actuelle de l'Allemagne en deux parties: la zone orientale, dominée par les Soviétiques, et les trois secteurs occidentaux qui forment maintenant la République fédérale de l'Allemagne de l'Ouest. En réalité, l'occupation d'un pays par un autre, après la cessation des hostilités qui ont existé entre eux, est rarement tâche facile; et l'occupation de l'Allemagne par quatre grandes puissances n'a pas manqué être particulièrement difficile. Ainsi qu'on pouvait s'y attendre, les Allemands ne se soumièrent pas de bonne grâce à l'obligation d'obéir à quatre maîtres, étant donné surtout que ceux-ci, comme il arrive assez souvent, ne s'entendaient pas sur les commandements à donner. Cette occupation ne fut guère prise au Royaume-Uni, en France et aux États-Unis, où le contribuable s'éleva dès le début contre cette onéreuse entreprise. Malheureusement, au cours des deux premières années, la presse s'empara de certains abus de pouvoir qu'elle monta en épingle sans toujours reconnaître le travail ardu et désintéressé qu'accomplissait le personnel des puissances occupantes pour tâcher de redonner un semblant de vie normale à cette loque qu'était devenue l'Allemagne. Il n'est que juste de rappeler en 1951 que la tâche qui, en 1945, attendait les armées victorieuses des Alliées et de l'Union soviétique était incontestablement formidable. A la fin de la guerre, l'Allemagne était politiquement, économiquement, moralement et spirituellement effondrée. Les grandes villes étaient en ruines, il n'existait plus aucun gouvernement régulier, les personnes déplacées erraient dans les campagnes ou s'entassaient dans des barraquements insalubres, les vivres se faisaient rares, les transports étaient désorganisés et les nécessités élémentaires de la vie civile faisaient défaut. Mettre de l'ordre dans ce chaos représentait une œuvre immense à laquelle les armées d'occupation se sont attaquées avec une énergie et, dans l'ensemble, avec une conscience à laquelle on n'a guère rendu hommage.

Le 5 juin 1945, les gouvernements du Royaume-Uni, des États-Unis, de la France et de l'URSS prenaient le pouvoir suprême en Allemagne. A l'exclusion des régions situées à l'est de la ligne Oder-Neisse, l'Allemagne fut partagée en quatre zones, dont chacune devait être administrée par une des quatre puissances. L'agglomération berlinoise fut divisée en quatre secteurs, un pour chacune des puissances occupantes, et placée sous l'autorité commune d'une commission (la Kommandantur alliée).

Commission de contrôle interalliée

Afin de formuler et de coordonner la politique applicable à l'ensemble de l'Allemagne, on créa au cours du même mois la Commission de contrôle interalliée. Cet organisme comprenait:

* Voir *Affaires extérieures* d'août 1951, p. 295.

- a) un Conseil de contrôle composé des quatre commandants en chef;
- b) un Comité de coordination, que formaient leurs quatre suppléants,
- c) un personnel de contrôle réparti en douze divisions ou directions, au sein desquelles les quatre puissances étaient également représentées. Les décisions du Conseil de contrôle et de ses organismes quadripartis devaient être prises à l'unanimité. La liaison avec les autres gouvernements des Nations Unies était assurée par des missions militaires accréditées auprès du Conseil.

A l'échelon du Conseil de contrôle, on finit par se mettre d'accord en principe sur la démilitarisation, la réforme judiciaire, les réparations, les contingents industriels, les avoirs allemands à l'étranger, les impôts, la réglementation des recherches scientifiques et le châtimement des criminels de guerre. Mais il fut impossible de réaliser l'accord sur l'organisation de la main-d'œuvre, les partis politiques nationaux, la centralisation de l'administration économique, le commerce intérieur et extérieur, la monnaie, la réforme agraire, l'éducation ainsi que sur beaucoup d'autres problèmes.

La déclaration de Potsdam (2 août 1945) avait posé les principes politiques et économiques qui devaient régir l'Allemagne pendant la première période du contrôle et portait sur les réparations, les frontières de l'Allemagne orientale, le transfert des Allemands de l'est de la ligne Oder-Neisse, ainsi que le châtimement des criminels de guerre. En conséquence de l'Accord de Potsdam, un mouvement de migration massive entre l'ouest et l'est de l'Allemagne allait poser, et pose encore aujourd'hui, l'un des problèmes les plus graves que l'Allemagne occidentale ait jamais eu à résoudre.

Pacte anglo-américain sur la fusion des deux zones

L'unanimité des quatre puissances s'étant révélée de plus en plus illusoire au cours de 1946, le Royaume-Uni et les États-Unis commencèrent peu à peu à fusionner leurs politiques. D'avril à juillet, le Conseil des ministres des Affaires étrangères se réunit à Paris, sans toutefois pouvoir parvenir à un accord; en septembre, le secrétaire d'État américain, M. Byrnes, traduisait, dans son discours de Stuttgart, la pensée d'un grand nombre lorsqu'il déclarait: « En ce qui concerne maintes questions de première importance, le Conseil de contrôle ne gouverne pas plus l'Allemagne qu'il ne permet à l'Allemagne de se gouverner ». Du 4 novembre 1946 au 31 janvier 1947, le Conseil des ministres des Affaires étrangères se réunit à nouveau, sans réaliser plus de progrès sur la question allemande. Le 2 janvier, intervenait le Pacte anglo-américain sur la fusion des deux zones. Quant aux autres zones, elles se séparaient de plus en plus, tandis que chacune des quatre s'appliquait avec vigueur à organiser sa propre vie politique. Des élections régionales eurent lieu au cours de l'année dans tous les secteurs.

Durant l'année 1947, ce sont les problèmes d'ordre économique qui dominèrent la scène allemande. La rigueur de l'hiver obligea de nombreuses industries à fermer leurs portes et provoqua une pénurie critique de combustible. Les vivres étant rares, les gouvernements militaires américain et anglais eurent beaucoup de mal à assurer la distribution de quelques maigres rations à la population allemande. Au mois de mai, la bizonie était dotée d'un conseil économique chargé d'élaborer un plan pour relever le niveau de l'industrie. Au cours de ses deux autres réunions, l'une à Moscou en mars, l'autre à Londres de novembre à décembre, le Conseil des ministres des Affaires étrangères vit encore échouer ses tentatives de concilier les divergences toujours croissantes entre la politique de l'URSS et celle des puissances occidentales. Le 17 décembre, les États-Unis et le Royaume-Uni signaient un accord répartissant le contrôle à exercer sur l'économie de la bizonie en proportion des frais supportés par chacun des deux pays, ce qui assurait la prédominance aux États-Unis du point de vue économique.

L'année 1948 marque, à plusieurs égards, un tournant dans l'histoire de l'occupation, car c'est au cours de cette année que s'opère la scission définitive entre l'Allemagne de l'est et l'Allemagne de l'ouest. Au début de mars, l'Allemagne occidentale possédait déjà un office mixte d'importation et d'exportation, une administration économique bizonale, une Haute Cour bizonale, ainsi que la *Bank Deutscher Laender* (Banque des provinces allemandes).

Entre temps, les rapports entre l'Union soviétique et les trois autres puissances du Conseil de contrôle allié avaient empiré de jour en jour depuis le début de l'année. En janvier, des difficultés s'élevaient au sujet de la loi sur la surveillance des Allemands dangereux et des directives invitant les quatre puissances à prendre des mesures pour rapatrier tous les prisonniers de guerre. En février, le maréchal Sokolovsky, représentant de l'URSS, avait reproché aux Anglais de ne pas avoir démilitarisé leur zone et aux deux pays anglo-saxons d'avoir créé une Administration bizonale. Le 10 mars, Sokolovsky accusait les puissances occidentales de n'avoir pas reconnu dans leur zone le SED, parti socialiste unifié dominé par les communistes. Au cours de la réunion du 20 mars, le même Sokolovsky tentait de soumettre au Conseil la déclaration formulée à Prague par les ministres des Affaires étrangères de Tchécoslovaquie, de Pologne et de Yougoslavie, et qui constituait en fait une attaque contre la politique des puissances occidentales en Allemagne. Les représentants de ces dernières refusèrent d'étudier cette déclaration en donnant pour raison qu'elle était adressée à leurs gouvernements respectifs et non pas au Conseil de contrôle allié. Le délégué soviétique exigea dès lors d'être mis au courant de tous les accords concernant l'Allemagne de l'ouest conclus à Londres par les trois puissances occidentales en février et en mars 1948. N'ayant pas immédiatement obtenu satisfaction sur ce point, il donna lecture d'une longue déclaration dans laquelle il répétait toutes les anciennes accusations contre la politique et l'attitude des Alliés en Allemagne. Sans attendre la réponse de ses collègues, il se leva en disant : « Je ne vois aucune raison de prolonger cette réunion, je la déclare ajournée », et il quitta la salle. Ainsi prenait fin le Conseil de contrôle allié, et en même temps le gouvernement quadriparti en Allemagne. Le 16 juin, les représentants soviétiques se retiraient de la Kommandantur alliée (qui a cependant repris sa tâche à titre de commission tripartite le 21 décembre 1948 et qui fonctionne encore). Le 31 mars, l'Union soviétique entreprenait le blocus de Berlin qui fut heureusement mis en échec par le désormais historique pont aérien établi le 25 juin. Ce blocus ne devait se terminer définitivement que le 12 mai 1949.

Cette victoire politique de l'Occident fut suivie en juin 1948 de la réussite d'une grande réforme monétaire, qui améliora la situation économique de l'Allemagne occidentale d'une façon quasi miraculeuse, au dire des témoins de l'époque. Depuis lors, en dépit de difficultés intermittentes dans le domaine de la balance des paiements, le relèvement de l'Allemagne occidentale a continué d'être un objet d'étonnement pour le monde entier.

Les Accords de Londres, annoncés en juin 1948, entre les puissances de l'Ouest et les pays du Benelux donnèrent lieu en septembre de la même année à un événement très important: la réunion à Bonn d'un Conseil parlementaire composé des représentants élus par chacun des onze *Länder* et chargé de rédiger une constitution pour l'Allemagne occidentale. Ce sont également les Accords de Londres qui ont rendu possible en 1948 l'établissement de l'Autorité internationale de la Ruhr, de l'Office militaire de sécurité destiné à prévenir toute renaissance du militarisme allemand, de même que la participation des zones occidentales au plan de relèvement européen. Ainsi donc, pendant que la reprise économique se poursuivait, les puissances de l'Ouest s'appliquaient à jeter les bases d'un gouvernement démocratique.

Premières élections

Cette évolution se continua pendant toute l'année 1949. En juin, la Haute Commission alliée, créée à Paris, venait mettre fin au régime militaire. Dans les mois précédents, la constitution du gouvernement de l'Allemagne occidentale avait été adoptée par le Conseil parlementaire, approuvée par les gouverneurs militaires et ratifiée par les gouvernements des *Länder*, puis finalement promulguée. Le 14 août, deux mois après la promulgation de la loi électorale, avaient lieu les premières élections de la République fédérale.† Les résultats définitifs révélèrent que 78,5 p. 100 des 31,179,422 électeurs inscrits avaient exercé leur droit de vote. Sur les 402 sièges du Parlement fédéral (*Bundestag*), le CDU/CSU en remporta 139, le SPD 131 et le FDP/DVP, 52.‡ M. Konrad Adenauer, démocrate chrétien, devint le Chancelier fédéral, tandis que le professeur Theodor Heuss fut élu Président de la République fédérale.

Le 21 septembre 1949, le statut d'occupation entra en vigueur. Ce complément nécessaire de la constitution fédérale définissait les relations des puissances occupantes avec le Gouvernement allemand et énumérait les pouvoirs que la Haute Commission alliée se réservait.* La France ayant consenti, par suite des Accords de Washington d'avril 1949, à la fusion des trois zones, le statut d'occupation créait des obligations aux trois puissances de l'Ouest. La France avait aussi adhéré en avril 1949 à la politique des industries limitées ou interdites. Fin novembre l'accord intervenu entre la Haute Commission alliée et le chancelier de la République fédérale d'Allemagne et connu sous le nom de Protocole du Petersberg marquait un nouveau pas dans la voie du transfert au Gouvernement allemand de l'entière responsabilité de la conduite des affaires nationales.

Au cours des premiers mois de 1950, le conflit survenu entre l'Est et l'Ouest domina les événements politiques de la République fédérale. Le haut commissaire américain (en février) et le Gouvernement allemand (en mars) proposèrent tous deux la tenue d'élections dans toute l'Allemagne, mais leur proposition fut repoussée par le « front national » de la zone orientale, appuyé par les Soviétiques. Dans le même temps, la République fédérale commençait à donner certains signes que la gratitude allemande pour les concessions accordées par les puissances occupantes prenait la forme d'une « attente fébrile de nouvelles faveurs ».

C'est alors que débutèrent les préparatifs destinés à ouvrir des consulats allemands à l'étranger et à faire admettre l'Allemagne occidentale dans quelques institutions internationales. L'opposition allemande à la politique française à l'égard de la Sarre révéla l'existence d'un nationalisme latent, et le démantèlement demeura un sujet d'anxiété pour le Gouvernement et la Haute Commission alliée. Les principales attaques contre le démantèlement furent déclenchées par les sociaux-démocrates (SPD), sous l'impétueuse direction du docteur Kurt Schumacher. Pour des raisons différentes, le parti communiste, sous la conduite de Max Reimann, emboîta le pas. Le mécontentement suscité par l'occupation se donna plus librement cours, notamment en ce qui concernait le droit de rejeter les décisions législatives et le coût de l'occupation.

† Voir *Affaires extérieures* de septembre 1949, pp. 3-8.

‡ CDU - Parti chrétien démocrate;

CSU - (Bavière) Parti chrétien-social;

SPD - Parti social-démocrate (Sozial-demokratische Partei Deutschlands);

FDP - Parti libéral-démocrate;

DVP - Parti populaire démocrate (Demokratische Volks-Partei).

* A cause de la situation spéciale de Berlin, les puissances de l'Ouest avaient publié en mai 1949 une déclaration de principes qui garantissait, dans le cadre de la constitution temporaire, les pouvoirs du gouvernement municipal, établissait les domaines où ces pouvoirs étaient réservés à la Kommandantur alliée et assuraient à tous la jouissance des droits civils.

Le 1er avril, le Comité des ministres du Conseil de l'Europe invitait la République fédérale allemande à devenir membre associé du Conseil. Le 25 mai, la Chambre Haute acceptait en principe l'invitation et, le 15 juin, la Chambre Basse en faisait autant. Le même mois, les États-Unis et le Royaume-Uni consentaient à accueillir des consuls généraux allemands.

Réconciliation avec les nations libres

C'est ainsi qu'en 1950, l'Allemagne occidentale s'était progressivement réconciliée avec la famille des nations libres. La proposition du plan Schuman ouvrit la voie à un rapprochement franco-allemand devant éventuellement aboutir à l'intégration. Le relèvement économique de l'Allemagne suivait son cours, mais les problèmes que soulevaient les réfugiés, le chômage et le manque de capitaux de placement étaient encore loin d'être résolus, malgré l'accroissement général de la production industrielle dans tous les pays de l'Europe occidentale, dû en partie à un effort de défense anticipé. Le rejet par les Soviets des propositions de l'Ouest visant à tenir des élections dans l'ensemble de l'agglomération berlinoise, ainsi que leur refus de répondre aux recommandations des ministres des Affaires étrangères en vue d'unifier l'Allemagne contribuèrent à élargir davantage le fossé qui séparait déjà les deux Allemagnes. Le rassemblement des FDJ (Jeunes communistes libres d'Allemagne) qui eut lieu à Berlin à la Pentecôte rappela brutalement au monde que la jeunesse de la zone orientale était attirée vers le bercail communiste.

Au mois d'octobre, les ministres des Affaires étrangères du Bloc soviétique énonçaient à Prague certaines conditions de l'unification de l'Allemagne, que les puissances occidentales et le Gouvernement allemand jugèrent inacceptables. Les Soviets, comme le Gouvernement de l'Allemagne orientale, activèrent alors leur propagande pour empêcher le réarmement de l'Allemagne de l'Ouest et diviser ainsi les puissances occidentales. Quelques manifestations organisées ici et là par les communistes dans les zones occidentales causèrent certain émoi sans toutefois atteindre leur but. L'Union soviétique et les trois puissances occidentales s'accusèrent mutuellement de remilitariser leurs zones respectives. En novembre, M. Grotewohl, ministre-président de la soi-disant République démocratique allemande, forma un gouvernement destiné à remplacer l'autorité provisoire qui en avait tenu lieu dans la zone orientale jusqu'aux élections intervenues en octobre 1950. Au mois de décembre, ce régime promulgua la « Loi pour la protection de la paix », qui réprimait par des sanctions sévères, allant jusqu'à la peine de mort, des actions comme la propagande en faveur d'« actes d'agression », de la renaissance du militarisme et de l'emploi des armes atomiques.

A la suite des décisions prises à Bruxelles par le Conseil de l'Atlantique-Nord, en novembre 1950, les hauts commissaires furent autorisés à discuter avec le gouvernement fédéral les propositions du Conseil tendant à associer l'Allemagne à la défense de l'Occident.* Bien que le Gouvernement de la République fédérale eût nettement pris position aux côtés des Puissances occidentales, il se trouva bon nombre de voix discordantes, surtout parmi les neutralistes, les disciples du pasteur Niemöller et divers groupes néo-nazis; une grande partie de ces protestations sont dues à la crainte très réelle que l'Allemagne ne devienne une nouvelle Corée. Le parti SPD, tout en reconnaissant que l'Allemagne devait faire partie de l'Occident, insistait pour qu'on lui permit de s'y rallier à ses propres conditions!

Cette revue succincte des événements nous amène à l'année 1951. Voici comment le sixième rapport trimestriel du haut commissaire des États-Unis, M. McCloy, résume les trois premiers mois de l'année:

* Ces discussions se sont poursuivies de façon intermittente parallèlement à la Conférence pour la création d'une armée européenne, qui s'ouvrit le 15 février 1951, à Paris.

La signature provisoire du plan Schuman, la promulgation du premier instrument de révision du statut d'occupation et le sentiment d'unité nationale dont a fait preuve le Parlement de l'Allemagne occidentale en repoussant la proposition de la zone orientale en vue d'unifier aux conditions communistes l'est et l'ouest de l'Allemagne témoignent des progrès importants réalisés au cours du dernier trimestre vers l'intégration de la République fédérale dans l'Europe libre, de sa marche accélérée vers la souveraineté nationale et de son évolution vers la maturité politique. Les heureux effets de ces événements ont été quelque peu assombrés par l'altération de la situation économique allemande . . . *

A la fin de mars 1951, la Haute Commission alliée a décidé d'adoucir les contrôles industriels imposés aux termes de l'Accord sur les industries limitées ou interdites, dont il a déjà été fait mention dans cet article. Les pourparlers relatifs à la substitution éventuelle d'une certaine forme d'accord contractuel au statut d'occupation se sont également poursuivis avec succès, tandis que l'examen de la contribution de l'Allemagne fédérale à la défense de l'Ouest s'est continué tant à Bonn qu'à Paris.

Crise économique

Malheureusement, l'accroissement de la dette en monnaie étrangère de l'Allemagne de l'Ouest envers l'Union européenne de paiements provoqua en février une crise économique, qui a amené le Gouvernement fédéral à élaborer un programme plus réaliste. Le double but de ce programme est de relever le niveau du rendement industriel et de l'emploi en accroissant la production de charbon et d'autres matières de base et en fournissant les capitaux requis, et d'améliorer la situation de la balance des paiements par l'augmentation des exportations et la limitation des importations à un niveau permettant d'en effectuer le règlement avec les recettes à venir des exportations et l'aide extérieure.

Pendant toute cette période, la propagande communiste a continué à faire rage, à un tel point qu'on a pu se demander à un certain moment si le Congrès mondial de la Paix, qui s'est réuni à Berlin en février, n'allait pas devenir le rival soviétique de l'Organisation des Nations Unies.

En avril, on a présenté puis adopté une loi tendant à faire appliquer l'accord intervenu entre le chancelier Adenauer et les représentants de la direction ouvrière concernant la question du *Mitbestimmungsrecht*** dans le cas des charbonnages et des industries du fer et de l'acier.

En mai, l'Allemagne occidentale est devenue membre titulaire du Conseil de l'Europe et le chancelier Adenauer a énergiquement préconisé, au Conseil de l'Assemblée consultative, une solution du problème des réfugiés sur le plan international. En juin, les deux Chambres de la République fédérale ont adopté une loi faisant disparaître de la législation allemande toute allusion à l'état de guerre. Les puissances occupantes et les autres pays avaient désormais la voie libre pour mettre fin à l'état de guerre avec l'Allemagne, ce qui fut fait, sans préjudice du futur traité de paix, par les trois puissances occupantes et certains autres pays, le 9 juillet 1951 ou vers cette date. Ainsi qu'il est dit au début de cet article, le Canada a mis fin à l'état de guerre le 10 juillet 1951.

* Sixième rapport trimestriel sur l'Allemagne: Haut Commissariat des États-Unis en Allemagne, pp. III-IV.

** *Mitbestimmungsrecht*, littéralement droit de co-décision, est l'expression employée par les syndicats allemands pour désigner le droit des ouvriers à prendre part, sur un pied d'égalité avec la direction, aux décisions visant l'usine où ils travaillent.

L'ÉVOLUTION DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE DU CANADA*

Par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson

EN MAI DERNIER, un contingent additionnel de 5,500 hommes arrivait du Canada en Corée pour se joindre au régiment d'infanterie légère de la Princesse Patricia, qui faisait déjà partie des troupes des Nations Unies. Une autre brigade-groupe qui est actuellement à l'instruction à Valcartier, près Québec, ira vraisemblablement d'ici à la fin de l'année grossir les rangs de l'armée atlantique du général Eisenhower, en Europe occidentale. La présence de nos troupes dans des régions aussi éloignées du sol canadien, à une époque que l'on peut tout juste dire une époque de paix, éclaire sans doute mieux que quoi que ce soit l'orientation qu'a prise la politique étrangère du Canada.

A certains égards, la transformation de notre politique étrangère est aussi remarquable que celle, analogue mais d'une importance immensément plus grande, de la politique étrangère des États-Unis. L'abandon par les États-Unis de leur politique d'isolement — qui a déjà donné lieu à un grand nombre de gestes politiques de la plus haute inspiration — est l'un des faits importants de l'histoire contemporaine. Il faut dire que, malgré cette brusque transition, divers aspects de l'expérience américaine préparaient quelque peu les États-Unis aux énormes responsabilités qui leur incombent maintenant. Il y a au moins un demi-siècle que les États-Unis sont devenus une grande puissance. Au cours de cette période, en plus d'avoir des possessions outre-mer, ils ont exercé dans plusieurs parties du monde une grande influence politique. Leur politique économique et commerciale, depuis longtemps déjà, avait des répercussions partout. Au surplus, leur puissance est maintenant aussi grande que leurs responsabilités. Ils sont incontestablement à la tête de la coalition des États libres.

Le Canada, lui, n'est pas une grande puissance. Il n'a même pas de possessions outre-mer. Ce n'est qu'occasionnellement que sa voix peut peser d'une façon sensible sur la politique du monde libre. L'explication première de la position actuelle du Canada dans les affaires internationales, comme celle des problèmes propres à la diplomatie canadienne, réside en ce que, malgré ces limites à sa puissance et à son influence, il a accepté de lourdes responsabilités internationales.

Jusqu'à la seconde guerre mondiale, l'activité des gouvernements canadiens en matière de relations extérieures visait avant tout à donner au Canada le statut de nation parmi les autres pays du monde. Mais la période qui suivit le succès de ces efforts (et au cours de laquelle il fut théoriquement possible pour le Canada de rester neutre dans une guerre générale) a été de brève durée: en fait, du début des années 30 au 10 septembre 1939, date de la déclaration de guerre du Canada à l'Allemagne. Dès lors, pendant six ans, le Canada a consacré toutes ses ressources à la poursuite de la guerre mondiale; par la suite, il s'est trouvé de plus en plus engagé dans les problèmes mondiaux; plus récemment, enfin, il a assumé en matière de sécurité collective des obligations aux lointaines conséquences. Pendant toutes ces années, les questions intéressant notre statut national ont dû céder le pas aux exigences de la sécurité nationale et de l'action internationale orientée vers la sécurité collective. C'est la même situation qu'ont connue d'autres États qui participaient depuis bien plus longtemps aux affaires internationales.

La principale raison de la prédominance que prend ainsi la sécurité nationale et collective, c'est la menace de l'impérialisme soviétique. La gravité du danger s'est

* Début d'un article reproduit, en deux tranches, du numéro d'octobre 1951 de *Foreign Affairs*, revue publiée par le *Council on Foreign Relations*, à New-York. La seconde partie paraîtra dans le numéro de novembre d'*Affaires extérieures*.

dévoilée par phases, et de telle sorte qu'il est impossible aujourd'hui, à tout pays qui sait le prix de la liberté, de n'en pas voir et mesurer l'immensité. Le danger est en effet complexe et multiple. Complexe, parce que le communisme international est devenu l'arme de l'impérialisme soviétique. Multiple, parce que la conspiration à laquelle nous devons faire face opère tantôt au moyen d'une propagande habile, tantôt par l'espionnage et la diffusion d'idées subversives, tantôt encore par la menace de la force, et même, comme en Corée, par une agression militaire non déguisée. Une telle menace, il est évident, n'appelle pas seulement de la vigueur mais aussi de la sagesse et de la souplesse. Mais la nécessité de recourir à des tactiques diverses ne doit pas nous faire perdre de vue le fait brutal que l'agression militaire est au nombre des stratagèmes soviétiques; si la force d'expansion de l'impérialisme soviétique donne lieu à une attaque armée contre d'autres pays, il faudra lui opposer une résistance collective et armée. Aussi les forces militaires du monde libre doivent-elles être accrues pour faire équilibre à celles, beaucoup plus grandes, dont disposent l'Union soviétique et ses satellites. Mais, chose encore plus importante, on se rend compte que la création d'une force militaire suffisante, établie collectivement et pour des fins collectives, est désormais notre meilleur espoir d'empêcher de nouveaux actes d'agression de la part de l'Union soviétique. Aussi clairement que tout autre peuple, les Canadiens perçoivent le danger que font courir les visées impérialistes du Kremlin à leur propre liberté, de même qu'à la cause de la liberté dans le monde. C'est pourquoi aucun secteur important de l'opinion canadienne ne prêche une politique d'isolement ou de « neutralisme ». Tous les partis font corps pour soutenir les efforts que déploie le Canada, de concert avec les autres pays membres de l'OTAN ou des Nations Unies, en vue de sauvegarder la paix par la constitution d'une puissance collective suffisante pour décourager toute agression.

II

La participation du Canada à cet effort international concerté ne serait pas possible sans notre remarquable expansion industrielle des dix dernières années. Au cours de la seconde guerre mondiale, la naissance de nouvelles industries a considérablement élargi les bases de la production canadienne. Notre économie, depuis 1945, a fait preuve d'une exceptionnelle souplesse d'adaptation. Les bouleversements commerciaux engendrés par la guerre ont inévitablement causé des difficultés à notre pays, dont l'économie repose en grande partie sur le commerce extérieur. Néanmoins, bien que les marchés traditionnels du Canada se soient contractés, nous avons pu trouver de nouveaux débouchés aux États-Unis et ailleurs. En même temps, le Canada s'attaque à l'exploitation de nouvelles et immenses ressources naturelles, comme le pétrole de l'Alberta et le fer du Labrador. Les progrès qu'a réalisés le Canada dans le domaine de l'énergie atomique offrent peut-être le meilleur témoignage de son accession à la maturité industrielle. Les ressources naturelles du pays, ainsi que ses savants et ses techniciens, ont rendu possible la construction d'une usine d'énergie atomique à Chalk-River, en Ontario, où se trouve maintenant la pile atomique peut-être la plus perfectionnée qui soit à l'heure actuelle.

Dès avant que l'aggravation de la situation internationale eût amené le Canada à accentuer son effort de défense, l'expansion et la solidité de l'économie canadienne avaient rendu possible la poursuite à l'étranger d'une vigoureuse politique économique. Ainsi, de 1946 à 1951, la contribution du Canada au relèvement et au développement d'autres pays s'est chiffrée à deux milliards de dollars, dont la majeure partie a consisté en prêts au Royaume-Uni ainsi qu'à d'autres pays de l'Europe occidentale. Ces prêts, pour une part, étaient destinés à financer l'achat des surplus d'exportation du Canada dans l'après-guerre immédiat et à prévenir la dislocation de l'économie nationale qui se serait produite si nos clients habituels avaient dû, faute de devises nécessaires, réduire radicalement leurs importations du Canada. Ces prêts devaient aussi, dans l'esprit des Canadiens, aider à restaurer sur le plan mondial une économie multilatérale fondée sur des politiques commerciales libérales et non discriminatoires

et sur la stabilité des changes, ce qui rendrait possible dans tous les pays une expansion commerciale soutenue et le maintien de l'embauchage à un haut niveau.

Bien que les prêts du Canada à l'étranger pendant la période d'après-guerre aient favorisé surtout l'Europe occidentale, une partie en a été affectée à l'Extrême-Orient. C'est ainsi que des prêts ont été consentis à la Chine et à l'Indonésie; déjà, au cours de la guerre, le Gouvernement nationaliste de la Chine avait d'ailleurs bénéficié du plan canadien d'aide mutuelle.

C'est en mettant au point les modalités de ces transactions que le Gouvernement canadien a pris contact pour la première fois avec les grands problèmes d'Extrême-Orient. Depuis trois ans, ces problèmes le préoccupent de plus en plus et s'imposent à l'attention du Parlement et du Gouvernement canadiens. Il est aussi remarquable de noter l'intérêt croissant que leur portent le public et la presse. Dans nos relations avec l'Extrême-Orient, ce n'est pas un nouveau chapitre que nous ouvrons, mais un nouveau volume, car jusqu'à ces derniers temps l'Asie restait pour la plupart des Canadiens un livre fermé. L'une de nos provinces, pourtant, est située sur la côte du Pacifique, et c'est par ses ports qu'ont passé pendant des années les missionnaires, hommes d'affaires et voyageurs qui se rendaient en Extrême-Orient ou en revenaient. Le Canada avait déjà une légation à Tokio bien avant la guerre, et d'importants intérêts économiques au Japon. Le Gouvernement canadien avait pris part à un certain nombre de négociations ayant trait aux affaires commerciales ou missionnaires et à l'immigration asiatique. Mais aucune de ces questions ne lui imposait l'obligation d'adopter une ligne d'action générale qui pût s'appeler une politique d'Extrême-Orient.

La participation active du Canada au plan de Colombo pour le développement du sud et du sud-est de l'Asie marque bien la profondeur de l'évolution qui s'est produite. A la différence de l'aide financière accordée antérieurement par le Canada, la participation au plan de Colombo ne vise directement aucun avantage économique; nos surplus exportables sont en effet épuisés, et tout don ou prêt consenti vient désormais en concurrence avec les besoins de notre propre développement économique. Le but de la participation du Canada au plan de Colombo est purement et simplement d'aider à relever le niveau de vie de certains peuples amis, de l'autre hémisphère, dont le bien-être et la stabilité importent à l'ensemble du monde libre dont nous faisons nous-mêmes partie.

Ainsi que le laisse deviner la région sur laquelle porte le plan de Colombo, c'est surtout par la voie du sous-continent indien que le Canada a été amené à envisager les problèmes asiatiques. En effet, l'Inde, le Pakistan et Ceylan font tous trois partie du Commonwealth, et les Canadiens ont suivi d'un oeil attentif et sympathique la conquête de leur indépendance. Les précédents tirés de l'histoire constitutionnelle du Canada ont joué un certain rôle lorsque l'Inde et le Pakistan ont acquis la souveraineté en 1947; de plus, lors d'une conférence du Commonwealth, tenue en avril 1949, le Gouvernement canadien a présenté certaines propositions qui ont aidé à trouver une formule permettant à l'Inde de rester dans le Commonwealth même après être devenue république. La réunion des ministres des Affaires étrangères du Commonwealth qui a eu lieu à Colombo en janvier 1950 — la première conférence du Commonwealth qui se soit tenue en Asie et qui ait examiné surtout des problèmes asiatiques — a non seulement témoigné du succès de l'évolution constitutionnelle qui s'était accomplie, mais a aussi fourni au Canada et aux autres pays du Commonwealth une nouvelle occasion de mieux connaître les problèmes d'Extrême-Orient.

Il convient de souligner l'importance du rôle exercé par le Commonwealth des Nations dans le renouvellement d'intérêt que le Canada a manifesté à l'égard de l'Extrême-Orient. Dans ces dernières années, l'attitude du Canada envers le Commonwealth est entrée, je pense, dans une nouvelle phase. Au cours de la

période où les chefs politiques canadiens réalisaient et consolidaient l'autonomie du Canada dans le domaine des relations extérieures, il était peut-être naturel que l'appréciation des liens qui unissent les pays du Commonwealth n'allât pas, en certains milieux, sans une forte dose de circonspection. Ce manque de confiance fut entretenu par des propositions périodiques tendant à créer un système centralisé qui aurait donné la forme d'institution à la coopération très étroite et continue, mais souvent officieuse, qui existait déjà entre les membres du Commonwealth, propositions qui avaient surtout pour objet, de l'avis de plusieurs de leurs tenants, de permettre à tous les pays du Commonwealth d'avoir une politique étrangère unique. Le Canada s'est toujours opposé à ces propositions, tant parce qu'aux yeux de bien des Canadiens l'action collective paraissait alors exposée à subir trop fortement l'influence des intérêts impériaux, que parce que de tels arrangements au sein du Commonwealth semblaient devoir être un obstacle à une collaboration plus étroite avec les États-Unis. L'opinion publique du Canada est, à mon avis, toujours aussi fermement opposée à un Commonwealth centralisé, quoique ce soit pour d'autres raisons qui découlent de l'évolution des circonstances actuelles. Ce n'est plus cependant un problème sérieux, car avec ses trois membres asiatiques, le nouveau Commonwealth se prête encore moins que l'ancien aux propositions de centralisation.

Dans tous les pays qui en font partie, on saisit bien, je pense, la nature du Commonwealth d'aujourd'hui; c'est pour cette raison que la réserve et la méfiance qui ont caractérisé l'attitude du Canada dans le passé sont maintenant en grande partie dissipées. D'un autre côté, les Canadiens ont découvert des avantages nouveaux et positifs dans leur adhésion à cette grande famille de nations libres. L'échange constant de renseignements et de consultations qui s'accomplit entre les diverses parties du Commonwealth moderne en constitue pour ainsi dire l'influx vital et permet au Canada d'entretenir des relations étroites et amicales non seulement avec le Royaume-Uni et les autres pays du Commonwealth qui partagent avec nous l'héritage de la civilisation occidentale, mais aussi avec quelques-uns des pays les plus importants de l'Asie. Dans un monde aussi tiraillé par la division et la mésentente que le nôtre, ce n'est pas, ce me semble, un mince avantage que les chefs de l'Asie et de l'Occident puissent siéger ensemble aux conférences du Commonwealth dans une atmosphère d'intimité et de complète égalité. Il y a certes d'autres liens entre les pays de l'Asie et de l'Occident, et j'espère qu'il y en aura beaucoup plus avec le temps. Mais parmi ceux qui existent déjà, le Commonwealth des Nations est, à mon avis, le plus important. Aussi importe-t-il de le maintenir, dans l'intérêt non seulement de ses membres mais aussi de tous les États libres.

III

C'est donc grâce au Commonwealth que le Canada en est venu à s'intéresser davantage à l'Asie. Nous reconnaissons que le progrès de la liberté en Asie regarde en premier lieu les peuples asiatiques eux-mêmes. Cependant, les pays de l'Ouest peuvent faire beaucoup, soit pour en favoriser, soit pour en entraver la marche; et il est évidemment capital que leurs plans visent à encourager la création d'institutions politiques libres solidement établies sur la prospérité sociale et économique. Si l'agression, la sottise ou l'inertie venaient à faire tomber l'ensemble de l'Asie sous le joug communiste, le monde libre subirait une mutilation tragique et serait même exposé à des dangers plus graves encore que ceux qu'il court aujourd'hui. La question de savoir ce que doivent faire les pays de l'Occident, y compris le Canada, est d'autant plus difficile que le panorama asiatique est immense et fort embrouillé, du moins aux yeux de l'Occident. Il s'en détache cependant quelques points de repère sur lesquels le Gouvernement canadien s'est guidé pour élaborer sa politique. En premier lieu, dans certains pays asiatiques, comme ailleurs, des changements sociaux s'imposent. Il importe donc que l'action des pays de l'Occi-

dent ne gêne en rien les changements que l'opinion asiatique estime nécessaires et souhaitables. Deuxièmement, le niveau de vie de presque toute l'Asie est pitoyablement bas. Si l'on veut que le citoyen moyen, homme ou femme, des pays libres de l'Asie ressente de l'attachement pour les nouvelles institutions politiques dont il s'est doté, il faut lui donner l'espoir qu'il en retirera lui-même des avantages tangibles sous forme d'aliments, de vêtements, de logements et de protection contre la maladie, ce qui ne peut s'accomplir sans que les pays les plus riches et les plus industrialisés de l'Occident soient disposés à collaborer. Il convient cependant d'ajouter en toute franchise que l'aide économique extérieure ne sera pas très efficace si les animosités politiques qui divisent les pays asiatiques les empêchent de tirer le meilleur parti possible de leurs ressources propres dans l'oeuvre du développement économique. Troisièmement, il importe d'encourager les pays d'Asie à contribuer dans une large mesure au règlement des nombreuses questions politiques irritantes qui réclament une solution. On ne saurait sans danger fermer les yeux sur la vaste imbrication des races, des religions et des cultures des pays d'Asie, car c'est un fait dont on pourra très utilement tenir compte dans la recherche d'un règlement stable et acceptable des problèmes asiatiques. Quatrièmement, ce sont probablement les éléments nationalistes qui exercent aujourd'hui la plus forte influence sur l'opinion asiatique. La conquête de l'indépendance a été pour ces pays la condition essentielle de tout progrès futur. C'est pourquoi tout acte de l'Ouest qui pourrait être interprété comme la manifestation d'un désir de voir ces pays retourner à la subordination ou au colonialisme serait profondément offensant. L'égalité absolue est désormais la seule base possible de relations amicales entre les pays de l'Est et ceux de l'Ouest. Gardons-nous de laisser le communisme devenir le champion reconnu du nationalisme et de l'égalité raciale en Asie.

Les Canadiens ont édifié une nation qui repose sur la coexistence de deux cultures différentes. Voilà, à mon sens, un principe qui se révélera peut-être aussi important que la doctrine de l'universalité des droits de l'homme dans l'établissement de relations satisfaisantes et fructueuses entre l'Asie et l'Occident. Il ne faut certes pas perdre de vue que la civilisation occidentale ne représente aujourd'hui qu'une des civilisations indépendantes répandues dans le monde. Après une léthargie de plusieurs siècles, les civilisations d'Extrême-Orient, qui étaient longtemps demeurées en repos ou subjuguées, se réveillent. Elles ont eu un glorieux passé. Elles ont gardé leur propre sens des valeurs et elles réclament le droit de s'épanouir à leur guise. La renaissance dans un milieu politique moderne de ces vieilles civilisations, avec leurs traditions respectives, ne peut qu'enrichir la vie de l'humanité tout entière.

Si l'Occident réussit à convaincre les peuples de l'Asie que sa politique n'est pas dictée par des idées d'orgueil ou de domination, mais qu'elle vise à créer un monde où les civilisations extrême-orientales pourront s'épanouir librement; si nous pouvons leur démontrer que l'action collective contre l'agression ne signifie ni l'encouragement de la réaction ni l'opposition à un changement nécessaire, je crois que nous serons assurés de conserver l'amitié de ceux des pays asiatiques qui sont encore libres. Nous pouvons également pousser la hardiesse jusqu'à espérer que le peuple chinois ne sera pas indéfiniment disposé à voir ses intérêts nationaux subordonnés aux intérêts impérialistes de la Russie et que l'actuelle alliance contre nature entre le nationalisme chinois et l'impérialisme soviétique se rompra. Nous ne devons pas cependant, dans notre détermination à faire face à la menace de l'agression communiste en Asie ou ailleurs, nous laisser entraîner ou induire dans des mesures qui nous lieraient aux forces réactionnaires ou qui nous empêcheraient de reconnaître les aspirations tâtonnantes de millions d'Asiatiques vers l'abondance et la liberté.

LE CANADA ET LES NATIONS UNIES

La prochaine session de l'Assemblée générale

LA SIXIÈME session ordinaire de l'Assemblée générale s'ouvrira le mardi 6 novembre au Palais de Chaillot, à Paris. L'ordre du jour provisoire, qui porte cinquante-huit points différents, s'allongera peut-être encore.

La crise coréenne va certainement jouer un rôle de premier plan à Paris. Il serait oiseux, toutefois, de faire dès maintenant des pronostics sur la nature des débats qui se dérouleront à l'Assemblée à ce sujet, du moins jusqu'à ce que l'on connaisse les résultats des pourparlers actuels de trêve. De toute façon, il ne peut y avoir de doute sur l'importance que l'Assemblée devra accorder au problème des secours à ce pays ravagé par la guerre et au problème de son relèvement.

Maintien de la sécurité collective

D'autres points de l'ordre du jour feront sûrement ressortir des problèmes fondamentaux relatifs aux fonctions des Nations Unies en ce qui concerne le maintien de la sécurité collective. Une question au sujet de laquelle une décision s'impose, par exemple, est celle de savoir si l'actuelle Commission chargée des mesures collectives poursuivra ses études sous une forme quelconque ou si cet organisme, créé par la résolution dite de « l'Union pour le maintien de la Paix », sera dissous. Il en va de même de la Commission d'observation pour la paix, qui doit également son existence à cette résolution. La Commission a été créée pour observer la situation dans toute région où il existe un état de tension internationale dont la prolongation pourrait constituer un danger pour le maintien la paix. Elle n'a encore délégué aucun observateur.

La prochaine session verra probablement un nouveau débat sur le désarmement et la réglementation de l'énergie atomique. Le premier problème à résoudre est celui-ci: une seule commission, responsable envers le Conseil de sécurité, ne devrait-elle pas assumer les fonctions qu'exercent à l'heure actuelle la Commission de l'énergie atomique et celle des armements de type classique? On ne peut toutefois s'attendre que les délibérations sur ces problèmes essentiels soient confinés au domaine étroit du rôle des divers organismes.

Un certain nombre de points qui figurent à l'ordre du jour de cette session ont déjà, au moins une fois, fait l'objet d'une discussion de l'Assemblée. La question des droits de l'homme sera sûrement examinée sous plusieurs angles, notamment sous celui du traitement des indigènes dans les territoires dépendants, et peut-être aussi du point de vue de la violation des droits fondamentaux de l'homme dans plusieurs pays balkaniques. Le problème palestinien est, une fois de plus, à l'ordre du jour. Une fois de plus aussi, le Gouvernement de l'Union Sud-Africaine sera invité à expliquer son attitude en ce qui concerne le statut du Sud-Ouest africain et le traitement des personnes d'origine indienne établies en Afrique du Sud. La Commission spéciale des Nations Unies pour les Balkans vient d'achever son rapport destiné à l'Assemblée. L'avenir de cet organisme, qui fut établi pour observer les violations de la frontière de Grèce commises par les voisins septentrionaux de ce pays, sera également l'un des sujets politiques importants dont l'Assemblée sera saisie.

Questions économiques et sociales

Dans les domaines économique et social, l'Assemblée devra étudier plusieurs questions qui lui ont été déférées par la récente session du Conseil économique et social. Les plus importantes de ces questions seront le financement du développement économique des pays insuffisamment développés, le projet de pacte relatif aux droits

de l'homme et l'assistance technique aux régions insuffisamment développées. L'Assemblée examinera également les recommandations formulées par le Conseil économique et social dans le but de coordonner les lignes d'action et les travaux des Nations Unies et des institutions spécialisées en vue d'accroître leur utilité et éviter tout double emploi. Un autre sujet d'une importance pressante, c'est l'assistance aux innombrables réfugiés et personnes déplacées, dans diverses parties du monde. Ce problème toujours renaissant se pose avec une nouvelle acuité à la suite des opérations militaires en Corée où, depuis l'année dernière, un si grand nombre de réfugiés ont vu leurs foyers détruits.

D'autres points de l'ordre du jour concernent la tutelle, ainsi que certaines questions juridiques et financières. Deux de ces points donneront sans doute lieu à des débats animés, notamment la participation de l'Italie au Conseil de tutelle et le barème des contributions des pays membres au budget des Nations Unies.

Enfin, l'Assemblée devra élire trois pays membres au Conseil de sécurité et six au Conseil économique et social. Les élections à la Cour internationale de justice auront également lieu au cours de cette session.

Le Conseil économique et social

La treizième session du Conseil économique et social s'est ajournée le 21 septembre 1951. Un compte rendu des travaux accomplis pendant le mois d'août a paru dans le numéro de septembre d'*Affaires extérieures*. Le Conseil a, depuis, examiné un certain nombre de problèmes importants.

Questions économiques

Dans le domaine économique, le Conseil a passé en revue le travail accompli par les Nations Unies et les institutions spécialisées en matière d'assistance technique. Il a approuvé la participation limitée de l'Union internationale des télécommunications et de l'Organisation météorologique mondiale à la mise en œuvre du programme élargi d'assistance technique, et pris des dispositions en vue du financement de ce programme en 1952. Il s'est également engagé à donner dorénavant une interprétation plus large aux règles qui régissent la fourniture des approvisionnements et des accessoires nécessaires aux projets d'instruction et de démonstration.

Sur l'initiative de la délégation des États-Unis, qui a affirmé qu'un certain nombre de cartels internationaux d'avant-guerre étaient en train de renaître, le Conseil a étudié les mesures d'ordre international qu'il y aurait lieu de prendre à ce sujet. Il a réaffirmé les principes relatifs aux pratiques commerciales restrictives énoncés dans la Charte de La Havane relative à une Organisation internationale du commerce. Le Conseil a aussi créé un comité spécial de neuf membres, dont le Canada fait partie, chargé de formuler des propositions visant l'application de ces principes sur le plan international.

Questions sociales et humanitaires

Sous la rubrique des questions sociales et humanitaires, le Conseil devait notamment décider si la Convention relative à la liberté de l'information, rédigée par un comité spécial que l'Assemblée générale avait nommé en 1950, était satisfaisante et s'il y avait lieu de convoquer une conférence plénipotentiaire pour compléter et signer ce projet de convention. Ayant rejeté une proposition, présentée par la France, le Chili et l'Inde, qui recommandait la tenue d'une telle conférence, le Conseil a adopté une résolution, formulée par le Canada, le Pérou et le Royaume-Uni, énonçant qu'une profonde divergence de vues sur les restrictions et les limitations que l'on peut légitimement imposer à la liberté de l'information rendait provisoirement impossible la conclusion d'une convention acceptable par la plupart des pays. Le Conseil se

ralliait ainsi à la position du Gouvernement canadien à l'égard du projet de convention, ainsi qu'aux vues exprimées au Gouvernement canadien par les principales agences de presse, de radio et de cinéma du Canada.

Une partie du débat sur la liberté de l'information a été consacrée à l'affaire Oatis. Après un long échange de propos acerbes, surtout entre les États-Unis d'une part, et la Tchécoslovaquie, la Pologne et l'U.R.S.S. de l'autre, le Conseil a appuyé une résolution américaine exprimant le « souci extrême que lui cause toute action gouvernementale qui exclut systématiquement les correspondants de presse de bonne foi » et recommandant énergiquement que les contraintes imposées à ces correspondants « soient levées et que soient révoquées les condamnations comportant des peines arbitraires ».

Le Conseil a également été saisi d'un rapport de la Commission des droits de l'homme concernant le projet de Pacte international relatif aux droits de l'homme. Par suite des difficultés que la Commission a éprouvées en tentant de formuler les droits économiques, sociaux et culturels, le Conseil a décidé de prier l'Assemblée générale de reprendre l'examen de ses instructions antérieures visant à fondre en un seul pacte les articles sur ces droits et les articles sur les droits civils et politiques. Tout en reconnaissant l'importance des droits économiques, sociaux et culturels, la délégation canadienne a déclaré qu'il serait très difficile de les formuler de manière à donner lieu à des recours exécutoires. Elle a donc exprimé l'avis que les Nations Unies devraient, à l'heure actuelle, s'appliquer à rédiger un pacte sur les droits politiques et civils.

Le Conseil a pris acte d'un rapport du Secrétaire général sur les méthodes relatives au financement international de l'émigration européenne. Il s'est cependant abstenu de donner suite aux importantes recommandations du Secrétaire général avant la Conférence sur les migrations qui devait avoir lieu à Naples, en octobre, sous les auspices de l'Organisation internationale du Travail.

Le Conseil a également pris acte d'un rapport du Secrétaire général sur les mesures destinées à secourir et à relever la Corée. Ce rapport énumère les offres de secours à la population civile, y compris la somme de \$7,250,000 que le Canada a déjà fournie à l'Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée. Le Conseil a de nouveau exprimé l'espoir que tous les membres de l'ONU pourront, dans la mesure où leurs ressources le permettent, verser leur contribution à cette Agence.

Réorganisation du Conseil

En dernier lieu, le Conseil a pris certaines décisions tendant à simplifier ses rouages et à organiser son travail d'une manière plus efficace. Il a notamment aboli les organismes suivants: la Commission des questions économiques, de l'emploi et du développement économique, la Sous-Commission des sondages statistiques, la Sous-Commission de la liberté de l'information et la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités. La Commission des droits de l'homme et la Commission des stupéfiants continueront de se réunir une fois l'an, tandis que les autres commissions techniques se réuniront désormais tous les deux ans. Les trois commissions économiques régionales (Europe, Amérique latine et Asie et Extrême-Orient) sont maintenues, mais leurs attributions sont légèrement modifiées. Quant au Conseil lui-même, il continuera de tenir deux sessions ordinaires par année, la seconde devant s'ajourner au moins six semaines avant la réunion de l'Assemblée générale. Le Conseil reprendra ensuite ses travaux en décembre pour arrêter le programme de l'année suivante d'après les nouvelles instructions que l'Assemblée lui aura données.

NOMINATIONS ET MUTATIONS

- M. Marcel Cadioux, des bureaux d'Ottawa, est affecté à l'ambassade du Canada en France, le 21 septembre 1951.
- M. H. F. Davis, du Collège national de défense de Kingston, est affecté aux bureaux d'Ottawa, le 26 août 1951.
- Mlle F. M. Carlisle, des bureaux d'Ottawa, est affectée à l'ambassade du Canada au Mexique, le 1er septembre 1951.
- M. G. P. Kidd, des bureaux d'Ottawa, est affecté au Collège national de défense de Kingston, le 1er septembre 1951.
- M. Jean-Louis Delisle, des bureaux d'Ottawa, est affecté au consulat général du Canada à Boston, le 13 septembre 1951.
- M. Georges Charpentier, des bureaux d'Ottawa, est affecté au haut commissariat du Canada en Australie, le 19 septembre 1951.
- M. Christian Hardy, des bureaux d'Ottawa, est affecté au consulat général du Canada à Chicago, le 15 septembre 1951.
- M. E. H. Gilmour, des bureaux d'Ottawa, est affecté à l'ambassade du Canada aux États-Unis, le 15 septembre 1951.

NOMINATIONS ET DÉPLACEMENTS DE REPRÉSENTANTS D'AUTRES PAYS

Service diplomatique

Nominations

M. José de Oswaldo de Meira Penna, deuxième secrétaire, ambassade du Brésil, le 6 septembre.

M. Raul José de Sa Barbosa, troisième secrétaire, ambassade du Brésil, le 6 septembre.

M. le capitaine de vaisseau Roberto A. Cabrera, attaché naval adjoint, ambassade d'Argentine, le 7 septembre.

M. Jacques François Lorilleux, attaché commercial, ambassade de France, le 8 septembre.

M. le lieutenant-colonel Mario de Perdigao Coelho, attaché de l'air adjoint, ambassade du Brésil, le 13 septembre.

Mlle Rukmini Menon, deuxième secrétaire,

haut commissariat de l'Inde, le 26 septembre.

Départs

M. H. H. Woodward, secrétaire, haut commissariat de l'Union Sud-Africaine, le 4 septembre.

M. Fernando Ramos de Alencar, premier secrétaire, ambassade du Brésil, à la fin de septembre.

Son Excellence M. le vicomte du Parc, ambassadeur de Belgique, a repris la direction de l'ambassade le 1er septembre, à son retour de vacances en Belgique.

Son Excellence M. Primo Villa Michel, ambassadeur du Mexique, est parti le 10 septembre pour une visite dans son pays. Durant son absence, M. Luis Fernandez MacGregor, conseiller, est chargé d'affaires *ad interim*.

Consulaire

Émissions d'exequatur

M. John C. L. Allen, consul honoraire du Thailand à Toronto, le 27 août.

M. Ellis A. Bonnet, consul des États-Unis d'Amérique à Saint-Jean, Terre-Neuve, le 27 août.

M. Arthur Henry Carson, consul honoraire du Thailand à Vancouver, le 27 août.

M. François de Vial, consul général de France à Québec, le 27 août.

M. Ricardo Almanza Gordo, consul du Mexique à Vancouver, le 27 août.

M. Frederick W. Hinke, consul des États-Unis d'Amérique à Victoria, le 27 août.

M. Vernon V. Hukee, vice-consul des États-Unis d'Amérique à Toronto, le 27 août.

M. Perry N. Jester, consul général des États-Unis d'Amérique à Hamilton, le 27 août.

M. Eugene H. Johnson, consul des États-Unis d'Amérique à Regina, le 27 août.

M. Ernest de W. Mayer, consul des États-Unis d'Amérique à Québec, le 27 août.

M. Eduardo Prado Meyer, consul du Mexique à Toronto, le 27 août.

M. Horatio T. Mooers, consul général des États-Unis d'Amérique à Saint-Jean, Terre-Neuve, le 27 août.

M. Ernesto Anselmo Nogues, consul d'Argentine à Montréal, le 27 août.

M. Guy Radenac, consul de France à Vancouver, le 27 août.

Reconnaissance définitive

M. Norman E. Lamb, vice-consul des États-Unis d'Amérique à Ottawa, le 16 août.

Reconnaissances provisoires

M. Andrew E. Hanney, vice-consul des États-Unis d'Amérique à Montréal, le 6 septembre.

Mlle Eva Taylor, vice-consul des États-Unis d'Amérique à Ottawa, le 15 septembre.

M. Ernst Wanner, consul suppléant de Suisse à Winnipeg, le 15 septembre.

Départs

M. Jay F. Steinmetz, vice-consul des États-

Unis d'Amérique à Ottawa, le 20 août.

M. Francis C. Jordan, consul des États-Unis d'Amérique à Québec, le 24 août.

M. Edwin A. Steiner, consul suppléant de Suisse à Winnipeg, le 11 septembre.

M. William A. Just, vice-consul des États-Unis d'Amérique à Ottawa, le 13 septembre.

M. D. V. Klein, consul honoraire du Danemark à Toronto, le 25 septembre.

M. C. C. Busch, consul honoraire du Danemark à Vancouver, le 25 septembre.

M. Perry N. Jester, consul général des États-Unis d'Amérique à Hamilton, a été absent du 31 août au 24 septembre. Durant cette période de temps, M. G. Edward Reynolds, vice-consul à Toronto, a pris la direction du bureau à Hamilton.

La nomination de M. John H. Morris comme vice-consul des États-Unis d'Amérique à Saint-Jean, Terre-Neuve, a été cancellée.

REPRÉSENTANTS DU CANADA AUX RÉUNIONS INTERNATIONALES

(Liste des conférences internationales auxquelles le Canada s'est fait représenter en septembre 1951 et de celles auxquelles il pourra participer à l'avenir; les conférences antérieures figurent dans les numéros précédents d'« Affaires extérieures ».)

(La section des conférences internationales du ministère des Affaires extérieures est chargée de recevoir les invitations aux conférences internationales et d'y répondre, mais c'est le Conseil des ministres, sur la recommandation des ministères intéressés, qui décide si le Canada prendra part à ces conférences.)

Commission et organismes permanents

(Cette liste n'est publiée qu'une fois l'an. Dans l'intervalle, seuls les commissions et organismes permanents de formation récente seront énumérés. Voir dernière liste complète dans « Affaires extérieures » de janvier 1951.)

Conférences de septembre 1951

Conférence chargée d'étudier la création d'une armée européenne (Paris), depuis le 15 février. Observateur: le général George P. Vanier, ambassadeur du Canada à Paris; premier conseiller politique: M. Jean Chapelaine, de l'ambassade du Canada à Bonn (Allemagne); conseiller: le brigadier R. W. Moncel, du haut commissariat du Canada à Londres.

Treizième session du Conseil économique et social (Genève), depuis le 30 juillet. Représentant: M. Jean Lesage, député et adjoint parlementaire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures; représentant suppléant: M. J. Sinclair, député et adjoint parlementaire au ministre des Finances; premier conseiller: M. E. B. Rogers, chargé d'affaires ad interim de la légation du Canada à Prague; conseillers: M. N. F. H. Berlis, de la délégation permanente du Canada auprès du Bureau européen des Nations Unies à Genève; Mlle B. M.

Meagher, du ministère des Affaires extérieures; MM. S. S. Reisman et W. J. Callaghan, du ministère des Finances; M. L. A. D. Stephens, de l'ambassade du Canada à La Haye; secrétaire: M. K. D. McIlwraith, de la délégation permanente du Canada auprès du Bureau européen des Nations Unies à Genève.

Huitième congrès de l'Institut international de réfrigération (Comité exécutif et Conférence générale) (Londres), du 29 août au 11 septembre. M. W. H. Cook, du ministère de l'Agriculture; M. O. C. Young, du Conseil de recherches sur les pêcheries; MM. J. G. Malloch et J. G. Robertson, du haut commissariat du Canada à Londres.

Premier congrès international de radiographie de masse (Sondalo, Italie), du 1er au 3 septembre. Le docteur M. J. M. LaSalle, des Services médicaux de l'immigration canadienne à Rome (observateur).

Douzième session du congrès de chimie pure et appliquée et seizième session de la Conférence générale de l'Union internationale de la chimie (New-York et Washington), du 3 au 13 septembre. M. E. W. R. Steacie, du Conseil national de recherches.

Réunion d'experts sur les normes médicales de l'immigration (OIT-OMS) (Rome) du 3 au 6 septembre. Le docteur H. B. Jeffs, du haut commissariat du Canada à Londres.

Voyage d'études sur l'incendie en forêt (OAA) (Washington), du 4 septembre au 12 octobre. M. J. C. MacLeod, du ministère des Ressources et du Développement économique; M. T. E. Mackey, du ministère des Terres et Forêts de la province d'Ontario.

Conférence en vue de la conclusion d'un traité de paix avec le Japon (San-Francisco), du 4 au 8 septembre. Délégués: M. L. B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures; M. R. W. Mayhew, ministre des Pêcheries; premier conseiller: M. E. H. Norman, représentant suppléant du Canada auprès de la délégation permanente du Canada aux Nations Unies à New-York; M. P. T. Molson, adjoint exécutif au chef de la délégation; secrétaire: M. J. J. McCardle, du ministère des Affaires extérieures.

Comité du règlement intérieur et des méthodes de travail de la Commission juridique de l'OACI (Madrid), depuis le 8 septembre. M. C. S. Booth, membre du Conseil pour le Canada.

Cinquième congrès mondial de la Société internationale pour le bien-être des infirmes (Stockholm), du 10 au 14 septembre. M. H. C. Hudson, de la Commission d'assurance-chômage.

Congrès international de fonderie (Bruxelles), du 10 au 14 septembre. M. J. E. Rehder, du ministère des Mines et des Relevés techniques.

Huitième session de la Commission juridique de l'OACI (Madrid), depuis le 11 septembre. M. C. S. Booth, membre du Conseil pour le Canada; M. G.-W. Nadeau, de la Commission des transports aériens.

Congrès de recherches en bâtiment (Londres), du 11 septembre au 16 octobre. M. R. F. Leggett, du Conseil national de recherches; M. M. F. Goudge, du ministère des Mines et des Relevés techniques.

Cinquième Conférence sur les principes afférents à la déclassification des secrets atomiques (Washington), du 14 au 15 septembre. MM. W. B. Lewis, L. G. Cook et C. W. E. Walker, représentants du Projet canadien sur l'énergie atomique.

Conseil de l'Atlantique-Nord (Ottawa), du 15 au 20 septembre. Délégués: M. L. B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures; M. B. Claxton, ministre de la Défense nationale; M. D. C. Abbott, ministre

des Finances; conseillers: du ministère des Affaires extérieures — M. A. D. P. Heeney, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures; M. D. Wilgress, haut commissaire du Canada à Londres et membre du Conseil des suppléants de l'OTAN; M. Jean Désy, ambassadeur du Canada à Rome; MM. H. O. Moran et C. S. A. Ritchie, sous-secrétaires d'État adjoints; MM. R. A. Mackay, A. F. W. Plumtre, A. G. S. Griffin, R. Campbell et Jean Côté; du ministère de la Défense nationale — M. R. O. Campney, adjoint parlementaire au ministre de la Défense nationale; M. C. M. Drury, sous-ministre; le lieutenant-général C. Foulkes, président des chefs d'état-major; le commodore H. S. Raynor; le commodore de l'Air C. L. Annis; du ministère des Finances — M. W. C. Clark, sous-ministre; M. R. B. Bryce, sous-ministre adjoint; MM. J. J. Deutsch et J. F. Parkinson; du ministère de la Production pour la défense — M. M. W. Mackenzie, sous-ministre; M. H. R. MacMillan; chargé des relations avec la presse: M. A. C. Anderson, du ministère des Affaires extérieures; secrétaire: M. H. F. Davis, du ministère des Affaires extérieures.

Conférence mondiale du tabac (Amsterdam), du 17 au 24 septembre. Délégué: M. N. A. Macrae, du ministère de l'Agriculture; M. R. J. Haslam, de la Ferme expérimentale de Harrow (Ont.).

Sixième session des Parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (Genève), depuis le 17 septembre. Président: M. C. D. Howe, ministre du Commerce; président suppléant: M. C. M. Isbister, du ministère du Commerce; conseiller parlementaire: M. J. Sinclair, député et adjoint parlementaire au ministre des Finances; délégués: M. Louis Couillard, délégué permanent du Canada à l'OECE à Paris; MM. W. J. Callaghan et S. S. Reisman, du ministère des Finances; M. Schwarzman, du ministère du Commerce; secrétaire: M. M. K. Goldschlag, du ministère des Affaires extérieures.

Sixième réunion du Groupe d'études international sur l'étain (Rome), depuis le 24 septembre. Délégué: M. V. L. Chapin, de l'ambassade du Canada à Bruxelles.

Cinquième réunion de l'Organisation pan-américaine d'hygiène de l'OMS (Washington), du 24 septembre au 2 octobre. Observateur: M. R. W. A. Dunn, de l'ambassade du Canada à Washington.

Réunion des ministres de l'approvisionnement du Commonwealth (Londres), du 24 au 29 septembre: M. C. D. Howe, ministre de la Production de la défense; M. T. N. Beaupré, adjoint spécial au sous-ministre de la Production de la défense; M. R. P. Bower, du haut commissariat du Canada à Londres.

Convention internationale pour la protection des plantes de l'OAA (Rome), du 25 au 27 septembre: M. W. N. Keenan, du ministère de l'Agriculture.

Conférences d'octobre et de novembre

Conférence préliminaire sur les migrations (OIT) (Naples), du 2 au 16 octobre.

Deuxième réunion du comité exécutif de l'Organisation météorologique mondiale (Lausanne), le 3 octobre.

Cinquième congrès américain et quatrième congrès mexicain sur l'urologie (Mexico), du 8 au 23 octobre.

Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient—Conférence régionale pour le développement du commerce (Singapour), du 9 au 18 octobre.

Sixième Conférence internationale et Assemblée générale de l'Union internationale des organismes de tourisme (Athènes), du 9 au 12 octobre.

Congrès mondial de métallurgie (Détroit), du 15 au 19 octobre.

Soixante-dix-neuvième réunion annuelle de l'Association américaine de la Santé publique (San-Francisco), le 15 octobre.

Assemblée consultative du Conseil de l'Europe (Strasbourg), le 14 octobre.

Dixième session du comité exécutif de l'OIIR (Genève), le 18 octobre.

Premier congrès panaméricain de médecine vétérinaire (Lima), du 20 au 26 octobre.

Huitième session du Conseil général de l'OIIR (Genève), le 22 octobre.

Troisième session du Comité permanent de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques (Paris), du 25 au 27 octobre.

Première convention interaméricaine sur les ressources minérales (Mexico), du 29 octobre au 4 novembre.

Comité du programme de l'UNICEF (Paris), le 29 octobre.

Cinquième réunion du Conseil des transports aériens du Pacifique-Sud (Wellington, N.-Z.), le 29 octobre.

Statistiques des pêches de l'OOA (Rome), du 29 octobre au 3 novembre.

Auditeurs généraux du Commonwealth (Londres), en octobre.

Conseil de l'Atlantique-Nord (annuel) (Rome), en octobre et novembre.

Sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies (Paris), depuis le 4 novembre.

Exécutif de l'UNICEF (Paris), le 4 novembre.

Conférence des statisticiens du Commonwealth britannique (Canberra), du 12 au 24 novembre.

Treizième session du Conseil de l'OOA (Rome), du 12 au 17 novembre.

Cent dix-septième session de l'Organe directeur de l'OIT (Genève), du 14 au 24 novembre.

Sixième session de la Conférence de l'OOA (Rome), le 19 novembre.

Problèmes techniques relatifs à l'aspect alimentaire de la défense passive (Londres), du 21 novembre au 13 décembre.

DÉCLARATIONS ET DISCOURS

On peut obtenir de la Division de l'Information du ministère des Affaires extérieures, Ottawa (Canada), les textes suivants, qui sont diffusés tant au Canada qu'à l'étranger.

La liberté de l'Information, déclaration de M. Jean Lesage, chef de la délégation du Canada à la 13e session du Conseil économique et social des Nations Unies, faite à Genève le 13 août 1951 (N° 51/32).

Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, allocution du ministre du Commerce, prononcée à la 6e session des Parties contractantes à l'Accord général sur les ta-

rifs douaniers et le commerce, à Genève, le 17 septembre 1951 (N° 51/33).

Réunion d'Ottawa du Conseil de l'Atlantique-Nord, extraits d'une allocution du secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson, radiodiffusée sur le réseau Trans-Canada de la Société Radio-Canada, le 21 septembre 1951 (N° 51/34).

PUBLICATIONS

Représentants du Canada à l'extérieur et Représentants des autres pays au Canada, le 15 septembre 1951 (prix: 25 c.).

REPRÉSENTANTS DU CANADA À L'EXTÉRIEUR

(Cette liste paraît maintenant trimestriellement.)

Allemagne.....	Ambassadeur.....	Bonn (14 Zittelmannstrasse).
	Chef de la mission militaire à Berlin.	Berlin (Commonwealth House, 40 Johannesberger Strasse).
	Consul.....	Francfort (145 Fuerstenberger Strasse).
Argentine.....	Ambassadeur.....	Buenos-Aires (Bartolomé Mitre, 478).
Australie.....	Haut commissaire.....	Canberra (State Circle).
	Conseiller commercial.....	Melbourne (83 William Street).
	Conseiller commercial.....	Sydney (City Mutual Life Building).
Belgique.....	Ambassadeur.....	Bruxelles (46, rue Montoyer).
Brésil.....	Ambassadeur.....	Rio-de-Janeiro (Avenida Presidente Wilson, 165).
	Consul et Commissaire de commerce	Sao-Paulo (Edificio Alois, rua 7 de Abril, 252).
Chili.....	Ambassadeur.....	Santiago (Bank of London and South America Building).
Chine.....	Consul général.....	Changhai (27 The Bund).
Colombie.....	Commissaire de commerce.....	Bogota (Calle 19, N° 6-39, cinquième étage).
Congo Belge.....	Commissaire de commerce.....	Léopoldville (Casier postal N° 373).
Cuba.....	Ambassadeur.....	La Havane (Avenida de las Misiones N° 17).
Danemark.....	Ministre.....	Copenhague (Osterbrogade 26).
Egypte.....	Commissaire de commerce.....	Le Caire (Osiris Building, Sharia Walda, Kasr-el-Doubara).
Espagne.....	Commissaire de commerce.....	Madrid (Avenida José Antonio, 70).
Etats-Unis.....	Ambassadeur.....	Washington (1746 Massachusetts Ave.).
	Consul général.....	Boston (532 Little Building).
	Consul général.....	New-York (620 Fifth Avenue).
	Consul général.....	Chicago (Daily News Building).
	Vice-consul honoraire.....	Portland, Maine (503, 120 Exchange Street).
	Consul.....	Détroit (1035 Penobscot Building).
	Consul général.....	San-Francisco (400 Montgomery St.).
	Commissaire de commerce.....	Los-Angeles (Associated Realty Building).
Finlande.....	Ministre.....	Stockholm (Strandvagen 7-C).
France.....	Ambassadeur.....	Paris (72, avenue Foch).
Grèce.....	Ambassadeur.....	Athènes (31, boulevard de la Reine Sophie).
Guatemala.....	Commissaire de commerce.....	Guatemala (28 sud, Cinquième avenue).
Hong-Kong.....	Commissaire de commerce.....	Hong-Kong (Hong Kong Bank Building).
Inde.....	Haut commissaire.....	Nouvelle-Delhi (4 Aurangzeb Road).
	Secrétaire commercial.....	Bombay (Gresham Assurance House).
Islande.....	Ministre.....	Oslo (Fridtjof Nansens Plass 5).
Irlande.....	Ambassadeur.....	Dublin (92 Merrion Square West).
Italie.....	Ambassadeur.....	Rome (Via Saverio Mercadante, 15).

Jamaïque.....	Commissaire de commerce.....	Kingston (Canadian Bank of Commerce Chambers).
Japon.....	Chef de la mission de liaison.....	Tokyo (16 Omote-Machi, 3 Chome, Minato-Ku).
Luxembourg.....	Ministre.....	Bruxelles (Ambassade du Canada).
Mexique.....	Ambassadeur.....	Mexico (Paseo de la Reforma N° 1).
Norvège.....	Ministre.....	Oslo (Fridtjof Nansens Plass 5).
Nouvelle-Zélande.....	Haut commissaire.....	Wellington (Government Life Insurance Building).
Pakistan.....	Haut commissaire.....	Karachi (Hôtel Métropole).
	Secrétaire commercial	Karachi (Hôtel Métropole).
Pays-Bas.....	Ambassadeur.....	La Haye (Sophialaan 1A).
Pérou.....	Ambassadeur.....	Lima (Edificio Boza, Plaza San Martin).
Philippines.....	Consul général et commissaire de commerce	Manille (Tuason Building, 8-12 Escolta).
Pologne.....	Chargé d'affaires.....	Varsovie (Hôtel Bristol).
Portugal.....	Consul général suppléant et commissaire de commerce.	Lisbonne (Rua Rodrigo da Fonseca, 103).
Royaume-Uni.....	Haut commissaire.....	Londres (Canada House).
	Commissaire de commerce.....	Liverpool (Martins Bank Building).
	Commissaire de commerce.....	Belfast (36 Victoria Square).
Singapour.....	Commissaire de commerce.....	Singapour (Pièce D-5, Union Building).
Suède.....	Ministre.....	Stockholm (Strandvagen 7-C).
Suisse.....	Ministre.....	Berne (Thunstrasse 95).
Tchécoslovaquie.....	Chargé d'affaires.....	Prague 2 (Krakowska 22).
Trinidad.....	Commissaire de commerce.....	Port-d'Espagne (43 St. Vincent Street).
Turquie.....	Ambassadeur.....	Ankara (11, Ayranci Baglari, Kavaklidere).
	Secrétaire commercial	Istamboul (Istiklal Caddesi, Kismet Han N° 3/4, Beyoglu).
Union Sud-Africaine.....	Haut commissaire.....	Pretoria (4, Barclays Bank Building).
	Commissaire de commerce.....	Cape-Town (Grand Parade Centre Building, Adderley Street).
	Commissaire de commerce.....	Johannesburg (Mutual Building).
U.R.S.S.....	Chargé d'affaires par intérim.....	Moscou (23 Starokonyushny Pereulok).
Venezuela.....	Consul général.....	Caracas (8° Peso, Edificio America).
Yougoslavie.....	Ambassadeur.....	Belgrade (Sv. Markovica 20).
Nations Unies.....	Délégué permanent.....	New-York (Pièce 504, 620 Fifth Avenue).
	Délégué permanent.....	Genève (La Pelouse, Palais des Nations).
OECE*.....	Représentant.....	Paris 16e (a/s Ambassade du Canada).

*Organisation européenne de coopération économique.



AFFAIRES EXTÉRIEURES

Volume 3

Novembre 1951

N° 11

	PAGE
Revue de la situation internationale.....	358
La crise coréenne.....	373
Dirigisme culturel en U.R.S.S.....	375
Les prévisions budgétaires.....	379
L'évolution de la politique étrangère du Canada.....	382
Les Affaires extérieures au Parlement:	
Déclarations sur la politique du gouvernement.....	386
Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord.....	392
Le Canada et les Nations Unies.....	394
Nominations et mutations.....	396
Nominations et déplacements de représentants d'autres pays.....	396
Représentants du Canada aux réunions internationales.....	398
Déclarations et discours.....	400
Documents des Nations Unies sur des sujets d'actualité.....	400

Sous le titre *Affaires extérieures*, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international. Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: UN DOLLAR par année (étudiants: 50c.) franco. Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur du Roi, Ottawa (Canada).

Ministère des Affaires extérieures
Ottawa, Canada

REVUE DE LA SITUATION INTERNATIONALE

Déclaration du secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson, à la Chambre des communes le 22 octobre 1951

Rapports avec les États-Unis

En faisant ce que je pourrais appeler un tour d'horizon, il importe, je pense, de parler avant tout de nos rapports avec nos plus proches voisins, les États-Unis. Les problèmes qui, de jour en jour, surgissent entre nos deux pays deviennent de plus en plus complexes, de plus en plus nombreux et de plus en plus importants. Il reste que, dans presque tous les cas, les deux intéressés s'y attaquent avec le désir d'y trouver des solutions justes et satisfaisantes pour l'un comme pour l'autre. Il est naturel que ces contacts entre nos deux pays, notamment dans le domaine de la défense et du matériel de défense, aient augmenté à mesure que nous nous engageons, avec d'autres États, dans une coalition étroitement unie pour la sauvegarde de la paix. Les États-Unis sont les chefs puissants de cette coalition, et cela ne me semble pas faire de doute, à quelque point de vue qu'on se place.

Évidemment, il est tout à fait normal que le Canada s'intéresse beaucoup à cette direction et à la puissance qui la fournit. Il n'y a pas longtemps, le spectre qui hantait les artisans de la politique canadienne dans ce domaine des affaires étrangères, c'était l'indifférence possible des États-Unis à l'endroit des efforts internationaux destinés à protéger la paix contre l'agression nazie et fasciste. Nous nous inquiétons maintenant de ce que les États-Unis puissent juger nécessaire de poursuivre, au sein de la coalition, des programmes que les autres membres ne sauraient accepter de tout cœur, ou encore que la collaboration insuffisante des autres membres de la coalition puisse à ce point décourager la bonne volonté des Américains et compromettre leurs efforts que Washington se décide, un malheureux jour, à agir seul.

Tout gouvernement canadien doit donc s'efforcer d'empêcher que se produise l'une ou l'autre de ces éventualités regrettables. Cela peut consister parfois à exprimer, sans ambages, son propre point de vue ailleurs, y compris, bien sûr, à Washington même. C'est là, de fait, l'un des grands principes de la diplomatie canadienne. Il découle de ce fait inéluctable qu'aucun pays n'a moins de chances que le Canada de se soustraire à l'effet des politiques et des décisions américaines. Nous devons reconnaître, cependant,—nous n'y manquons pas, j'en suis sûr,—qu'une pareille diplomatie, reposant à ce point sur l'influence que nous exerçons sur les grandes puissances, ne peut réussir que si nos interventions sont modérées, sérieuses et pratiques, que si nous nous acquittons de nos obligations d'une façon qui nous mérite le respect de nos amis.

En outre, nous devons tous, au sein de la coalition, éviter les paroles, les gestes ou les attitudes qui pourraient affaiblir notre unité sans offrir d'avantage compensateur à l'intérêt national. Je n'entends pas par là que nous devrions dissimuler nos divergences en prétendant qu'il n'en a jamais existé. Dans toute coalition, de fait dans tous rapports entre voisins, il ne peut manquer de se présenter des divergences légitimes et, à moins qu'elles ne fassent l'objet d'un examen et d'une discussion franche, elles peuvent s'envenimer insidieusement et empoisonner ces relations. Cependant, il importe au premier chef—et je suis sûr que tous les députés sont de mon avis—qu'au cours des discussions sur nos divergences nous agissions avec calme et sincérité et que nous manifestations toujours un sens des responsabilités, un sens des proportions et même parfois, à mon avis, un sens de l'humour. Nos efforts doivent constamment tendre, non pas à marquer des succès au détriment l'un de l'autre, mais à en arriver à des solutions acceptées d'un commun accord.

Canalisation du Saint-Laurent

Dans nos relations avec les États-Unis, il est une question—celle de la canalisa-

tion du Saint-Laurent—au sujet de laquelle nous n'avons pu parvenir à une solution acceptée d'un commun accord. Nous aimerions que cette voie fluviale fût aménagée en tant qu'entreprise internationale, qu'elle témoignât de nos rapports de bon voisinage et de notre collaboration étroite. Cela, cependant, n'a pas été possible et les mesures—ou plutôt, l'absence des mesures—prises par le Congrès des États-Unis, qui s'est ajourné samedi dernier dans la soirée, indiquent à mon sens qu'il ne sera pas possible, dans un proche avenir, d'aboutir à un accord avec les États-Unis à ce sujet. Nous sommes donc prêts à recommander que le Canada procède à l'aménagement du Saint-Laurent et nous demanderons bientôt aux États-Unis, avec l'espoir d'être entendus, cette mesure de collaboration qui, ne l'oublions pas, est nécessaire en vertu du traité sur les eaux limitrophes.

Avant toute mise en œuvre du projet canadien, les mesures mentionnées ci-après s'imposent. Ainsi qu'il est indiqué dans le discours du trône prononcé à l'ouverture de la présente session du Parlement, le Canada doit formuler une loi autorisant la canalisation du Saint-Laurent et son aménagement hydro-électrique ainsi que la constitution d'un organisme approprié du gouvernement fédéral chargé de l'entreprise de canalisation. Un accord, dont les termes ont déjà été arrêtés, devra ensuite être conclu avec le gouvernement de l'Ontario en vue de permettre à la Commission d'énergie hydro-électrique de cette province de procéder en collaboration avec les autorités compétentes des États-Unis à l'aménagement hydro-électrique des rapides situés dans la partie internationale du Saint-Laurent, et d'établir la répartition des frais entre l'énergie et la navigation. La réalisation de ces aménagements hydro-électriques doit également donner lieu à une entente avec les autorités américaines quant au partage des responsabilités. De plus, bien que la situation est légèrement différente du fait que la partie internationale du Saint-Laurent s'arrête en deçà de la frontière du Québec, on prend des mesures en vue d'en arriver à une entente avec la province de Québec relativement aux aménagements hydro-électriques auxquels la canalisation du Saint-Laurent pourrait donner lieu dans cette province.

Enfin, au point de vue de l'initiative émanant du Canada, une demande de l'autorité ontarienne en vue d'installations hydro-électriques doit être transmise, pour fins d'approbation, à la Commission mixte internationale par le Gouvernement du Canada.

D'autre part, du côté des États-Unis,—et je parle ici de l'aménagement du canal canadien,—une décision doit être prise et approuvée par le Président, quant à l'organisme américain qui sera chargé de réaliser la partie américaine du projet d'aménagement hydro-électrique dans le secteur international du Saint-Laurent. C'est un problème complexe,—auquel de nombreuses considérations d'ordre politique ne sont probablement pas étrangères chez nos voisins,—un problème dont la solution demandera un certain délai; du moins, je ne crois pas qu'elle vienne du jour au lendemain.

En second lieu, pour ce qui est de l'initiative émanant des États-Unis, l'organisme à qui l'on confiera la réalisation de la partie américaine du projet d'aménagement hydro-électrique devra obtenir un permis de la Commission américaine de l'énergie. Avant d'accorder un tel permis, la commission tient des séances publiques auxquelles toutes les parties intéressées ont l'occasion de soumettre leurs vues.

En troisième lieu, en ce qui concerne encore les initiatives des États-Unis, une demande formulée par l'organisme responsable de l'aménagement aux États-Unis doit être soumise par le gouvernement des États-Unis à l'approbation de la Commission mixte internationale, de concert avec une demande semblable formulée par la province d'Ontario.

Pour ce qui est des initiatives du Canada, il sera donné suite sans aucun délai à toute mesure relevant du gouvernement fédéral. Je n'en dirai pas davantage cet après-midi bien que je puisse m'étendre sur nos relations avec nos grands amis du Sud, si j'en avais le temps.

Relations avec les pays du Commonwealth

Qu'il me soit maintenant permis de dire un mot de nos relations avec les pays du Commonwealth. Comme d'habitude, nos relations avec ces pays sont bonnes et amicales. Il y a échange complet de renseignements, et les consultations sont suffisantes. Nous sommes satisfaits de la situation actuelle. Toutefois, le député de Vancouver-Quadra a soulevé cette question l'autre soir. Or, qu'il me soit permis de le dire respectueusement, il est apparemment le chef de l'aile dynamique de son parti, en matière de politique étrangère, et il n'est pas satisfait de la situation actuelle. Jeudi dernier, il demandait que le Canada joue un rôle de premier plan—j'emploie ici ses propres termes—« pour rétablir cette association dans toute sa grandeur afin qu'elle redevienne la troisième puissance du monde ». Eh bien, à mon sens, on ne saurait guère tenter de refaire du Commonwealth une puissance mondiale à moins de centraliser les institutions politiques de ses membres, à moins d'avoir une seule autorité, une seule direction...

Le député croit-il vraiment que le Pakistan, l'Union sud-africaine et l'Inde consentiraient à s'unir afin de former une troisième puissance mondiale?

Il n'y a rien d'immuable dans le Commonwealth des nations britanniques ni dans l'attitude du Canada à l'endroit de cette association de nations. Cependant, nous nous orientons dans la direction proposée par le député. Notre attitude à l'endroit du Commonwealth a un peu changé ces dernières années. Pendant que les chefs politiques canadiens de tous les partis ont réalisé et consolidé notre autonomie en matière de politique intérieure d'abord, et plus tard, en matière de relations extérieures, il était naturel, dans bien des milieux, de faire preuve de circonspection tout en appréciant quand même la valeur des liens qui unissaient les pays du Commonwealth. Les propositions maintes fois répétées en faveur d'une centralisation qui aurait donné en quelque sorte un caractère d'institution à la collaboration étroite et soutenue, mais souvent officieuse, entre les membres du Commonwealth, ont motivé cette circonspection. Le Canada s'est toujours opposé à ces propositions parce que, pour beaucoup de Canadiens, il semblait à craindre que les intérêts impérialistes n'influent trop sur les décisions collectives et parce que des ententes de cette nature au sein du Commonwealth auraient pu nuire à une collaboration plus étroite avec les Etats-Unis. Bien que l'opinion canadienne soit aussi fortement opposée que jamais à un commonwealth distinct et centralisé, le problème a perdu toute sa gravité puisque la nouvelle association de nations, qui compte maintenant trois membres en Asie, se prête moins que l'ancienne aux idées de centralisation.

La nature du présent commonwealth, qui tient à l'entière liberté de ses membres et à l'obligation qu'ils ont acceptée d'étendre le plus possible leur collaboration, est aujourd'hui bien comprise de tous les pays qui en font partie. Pour cette raison, je crois que les réserves et les hésitations mêmes qui ont parfois marqué l'attitude du Canada, par le passé, ont largement disparu. A l'heure actuelle, les Canadiens sont en train de découvrir que leur participation à ce concert de pays libres leur apporte des avantages nouveaux et concrets. Le commonwealth actuel vit de l'échange de renseignements, de consultations libres et complètes et d'un désir de collaboration à la fois résolu et sincère. Cette association crée des liens amicaux et étroits, non seulement entre le Canada, le Royaume-Uni et les autres pays du Commonwealth qui ont hérité, avec lui, de la civilisation occidentale, mais encore avec certains des pays asiatiques les plus importants. Il ne faut pas compter pour rien, dans notre monde en proie aux divisions et aux mésententes, que les dirigeants occidentaux et asiatiques puissent siéger ensemble aux réunions du Commonwealth dans une atmosphère de complète et amicale égalité.

L'Asie et l'Occident sont encore reliés d'autres manières, et j'espère qu'avec le temps leurs liens deviendront bien plus nombreux. Parmi ceux qui existent actuelle-

ment, j'estime que le plus important est celui que forme le Commonwealth des nations. Le maintien en est essentiel, non seulement dans l'intérêt de ses membres mais encore de tous les États libres.

Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord

Nous nous réjouissons aussi de notre association avec un autre groupe de nations libres, celles qui font partie de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord. La septième réunion du Conseil de l'Organisation a eu lieu à Ottawa en septembre dernier. Nous sommes fiers de l'honneur qu'on nous a fait de choisir Ottawa pour le lieu de cette réunion. C'était la première fois que le Conseil de l'Atlantique-Nord se réunissait en vertu du nouveau décret le constituant conseil de gouvernements plutôt que simple conseil de ministres des Affaires étrangères. A cette occasion, les pays étaient représentés par deux ou trois membres de chaque gouvernement.

Ce fut une réunion réussie, et on y a aussi accompli, je crois, un travail considérable et précieux de préparation en vue de la prochaine réunion qui aura lieu à Rome vers la fin de novembre. Cette nouvelle réunion aura peut-être une plus grande importance encore que la dernière. Tous ceux qui ont eu l'avantage d'assister à la réunion, conviennent, je crois, que l'habitude de la consultation se répand au sein du groupe de l'Atlantique-Nord et qu'un sentiment de solidarité s'y fait jour. Nous en sommes venus à la conclusion que le Conseil doit se réunir, non seulement en vue de régler les crises, mais pour assurer une collaboration continue. Les réunions tenues à cette fin—et qui, a-t-on convenu, devraient être plus fréquentes que par le passé—devraient devenir aussi régulières que celles du Parlement.

A cette réunion, le Conseil a étudié les moyens à prendre pour atteindre deux objectifs de l'organisation nord-atlantique, l'un à brève échéance et l'autre à longue portée. L'objectif immédiat consiste à accroître notre sécurité à l'endroit de l'agression militaire, tandis que l'objectif à longue portée porte sur les moyens de favoriser la stabilité économique et sociale parmi toutes les nations de la collectivité nord-atlantique, et de resserrer les liens qui unissent ces nations. Pour ce qui est de l'objectif immédiat, nous avons rouvert l'examen de notre programme de défense et pris une décision importante qui a trait à ce programme. Nous avons conseillé d'admettre dans l'organisation nord-atlantique la Grèce et la Turquie. Notre représentant à Londres, le haut commissaire, a signé mercredi dernier, avec d'autres, un protocole rédigé à cette fin. Ce protocole sera soumis à l'approbation du Parlement avant d'être ratifié par le Gouvernement.

Il serait peut-être préférable de différer la discussion à cet égard, d'attendre afin de voir si d'autres pays encore plus directement intéressés que nous, les États-Unis, le Royaume-Uni et la France, le ratifieront. A mes yeux il est indiscutablement opportun d'associer de plus près la Grèce et la Turquie à notre plan de défense de l'Atlantique-Nord. Ces dernières années, l'un et l'autre de ces pays se sont tenus au premier plan de notre défense commune contre l'impérialisme et l'agression communistes. Ils ont prouvé leur fidélité à la cause de la liberté et de la sécurité collective, non seulement chez eux mais sur les collines et dans les plaines de Corée. On peut dire, je crois, qu'une attaque d'envergure sur l'un ou l'autre de ces pays affaiblirait gravement la défense de l'Europe occidentale et déclencherait probablement une guerre générale.

Le problème consiste donc à constituer dans les régions méditerranéennes une défense collective qui fasse renoncer à toute attaque. Certains membres de l'Organisation de l'Atlantique-Nord ont pensé que le meilleur moyen d'y parvenir serait d'établir un pacte de sécurité méditerranéenne, lié en quelque sorte au Traité de l'Atlantique-Nord. C'était une solution établie en dehors des cadres de l'OTAN que certains membres du conseil ont favorisé mais à laquelle d'autres, les États-

Unis en particulier, se sont opposés. De fait, les pays les plus intéressés à la question, la Turquie et la Grèce, de même que les autorités militaires de l'OTAN, s'y sont opposés. On peut prétendre que l'admission totale de ces pays dans le groupe de l'Atlantique-Nord sera de nature à accroître nos engagements. En principe, c'est exact, mais à mon avis cet accroissement est plus que compensé par le raffermissement de notre sécurité, puisque nous ajouterons grandement à notre force de défense collective, diminuant ainsi la possibilité d'une attaque contre l'un quelconque des membres de notre groupe.

De toute façon, l'augmentation de nos engagements, en l'occurrence, est plus théorique que réelle. Si la Grèce ou la Turquie étaient attaquées, il importerait vraiment peu, quant à l'extension du conflit, que ces pays fussent ou non membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord, qu'ils fussent ou non parties à un traité méditerranéen, ou qu'ils ne fussent liés que par leurs obligations existantes en vertu de traités. Je suis de ceux qui croient qu'il n'est pas sage, normalement, d'ajouter aux engagements précis de notre pays, au delà des engagements de portée générale que nous avons pris en vertu de la Charte des Nations Unies, lesquels, nous l'avons vu dans le cas de la Corée, sont passablement précis. Je reconnais qu'il ne serait pas sage d'ajouter encore à ces engagements précis, à moins que cette extension ne fût de nature à accroître la force défensive de la coalition et à renforcer la paix. Le Conseil a pensé que l'admission de la Grèce et de la Turquie dans son sein aurait ce résultat. Ce n'est pas là, à mon avis, une provocation à l'égard de tout pays qui ne songe pas à l'agression, pas plus que n'en est l'admission de la Norvège sur le flanc septentrional de la collectivité nord-atlantique.

De toute façon, la plus forte provocation pour l'impérialisme soviétique, ce n'est pas la puissance, mais la faiblesse. Karl Marx lui-même a dit que l'ours russe est capable de tout, surtout s'il sait que les autres animaux ne sont pas capables de rien. Les membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord pourront faire beaucoup plus pour la défense de la paix maintenant qu'ils peuvent compter sur l'aide de la Grèce et de la Turquie. J'espère bien que l'ours russe sera beaucoup moins puissant contre nous.

Au cours de cette réunion du Conseil, d'autres questions de défense ont été discutées. Le conseil a reçu le rapport du Bureau économique et financier et du Bureau de production de défense, relativement à deux autres modalités du problème que suscite la création de la puissance militaire nécessaire à la force unifiée du général Eisenhower en Europe occidentale. Le conseil a compris qu'il était temps de coordonner les études entreprises dans ce domaine par les organismes subordonnés du conseil, et que des consultations sur un plan politique élevé permettraient de concilier les aspects politique, économique et militaire du problème.

Il ne s'agit pas simplement de fournir des troupes. Les membres européens de l'Organisation nous l'ont déclaré clairement. Il faut aussi protéger la stabilité économique des Etats membres; c'est pourquoi le conseil a institué une commission provisoire des ministres afin de résoudre ce problème fondamental. Afin que l'on ne croie pas qu'il s'agit encore de rouages internationaux établis aux échelons supérieurs pour une durée indéfinie, il a été bien spécifié que cette commission n'était établie qu'à la seule fin de recommander la voie à suivre et de concilier

... d'une part, les exigences de la sécurité extérieure, en particulier dans le but de réaliser un plan OTAN militairement acceptable pour la défense de l'Europe occidentale, et, d'autre part, les possibilités réelles politico-économiques des pays membres.

Cette commission présentera ses conclusions à la prochaine réunion, qui aura lieu à Rome. Comme le Premier ministre l'a souligné, le ministre des Finances est membre de cette commission provisoire. Il a participé à la première réunion tenue à Paris le 9 octobre.

C'est tout ce qu'il y a à dire sur l'objectif immédiat. L'objectif à longue portée du Pacte de l'Atlantique-Nord a été également l'objet de débat beaucoup plus sérieux que par le passé, lors de cette réunion du comité. Il n'est personne qui n'ait reconnu qu'il ne s'agissait pas là d'un objectif de première importance. La première de nos préoccupations doit être la défense; il ne faut jamais l'oublier. Toutefois nous estimons qu'il serait bon d'étudier sérieusement les objectifs non militaires de l'OTAN, d'autant plus que certains d'entre eux ont un rapport direct avec le problème de la défense. Parmi ces objectifs, il faut compter le resserrement des liens entre les États membres, en vue de favoriser le bien-être, et la stabilité économique et sociale de tous. La réunion du Conseil a manifesté de plus en plus clairement que notamment les pays européens pour qui le fardeau économique de leur contribution à la défense commune est le plus lourd, avaient besoin qu'on leur assignât un objectif à longue échéance. La collaboration, la foi et la confiance qui importent tant au succès de l'Organisation sont à ce prix.

Pour ces pays, le problème ne consiste pas seulement à pourvoir à la défense militaire à même une abondance de ressources, mais il s'agit d'une lutte menée en temps de paix pour assurer leur stabilité, sinon leur survivance, après une période de grandes difficultés, de grandes épreuves et même de grandes destructions. Nous avons donc pensé qu'il importait pour cela de tenir compte des aspects non militaires du traité, définis à l'article II, et du renforcement de la communauté atlantique. On entend beaucoup parler de la « communauté atlantique », sans trop savoir ce que cela signifie. Je reconnais volontiers que je suis probablement l'un des plus enclins à employer cette expression sans avoir une idée très précise de l'évolution future de cette communauté. Ce manque de précision procède, selon moi, de ce que la communauté naît de la solution satisfaisante et pratique de problèmes communs, plutôt que d'une conception arrêtée d'une structure grandiose, encore que fragile. Je trouve cela heureux. A la réunion d'Ottawa, il était manifeste qu'un esprit collectif, comme je l'ai déjà dit, s'appuyait sur de solides assises, qu'il y aurait lieu d'affermir maintenant ces assises, qu'elles pourraient former la base de consultations plus étroites en matière de politique étrangère afin qu'aucun membre du groupement ne prenne ou, du moins, ne fasse part d'une décision avant d'avoir discuté le problème avec les autres membres.

Il a été jugé, en outre, que nous devrions nous efforcer de collaborer davantage dans le domaine économique, en vue d'affermir nos institutions libres et de favoriser une meilleure entente et de meilleures conditions entre nos différents peuples.

Afin de contribuer à ce résultat, un comité ministériel de cinq membres a été établi à Ottawa, au sein duquel sont représentés la Belgique, l'Italie, les Pays-Bas, la Norvège et le Canada. Il commencera sa tâche à Paris lundi prochain, bien qu'un groupe de fonctionnaires ait déjà effectué d'utiles travaux préparatoires à Londres sous la présidence d'un membre du ministère des Affaires extérieures. La présidence de ce comité ministériel m'échoit en ma qualité de prochain président du Conseil. Ainsi, comme l'a signalé le Premier ministre, je devrai assister à ses séances lorsque je serai en Europe pour les réunions de l'Assemblée des Nations Unies. Nous sommes heureux que ce comité ait été constitué, mais nous n'en attendons pas, ni devons-nous en attendre des résultats immédiats, ni même des résultats concrets avant quelque temps. De fait, il faudra des années, des décades, pour mettre au point la communauté de l'Atlantique. Ce n'est pas une raison toutefois de ne pas travailler ni d'élaborer des plans dès maintenant en vue d'atteindre cette noble fin.

C'est sûrement une tâche digne de nos meilleurs efforts et de notre plus grand zèle que de nous appliquer à établir une communauté des nations de l'Atlantique-Nord, au sein de laquelle toutes se partagent le précieux héritage du passé, toutes devront plus tard apporter leurs apports spéciaux, toutes se sont engagées à s'en-

traider. L'ambition d'instituer une telle société, forte, variée, solidement établie—mais non égocentrique ni fermée—et désireuse de s'enrichir au contact des autres civilisations constituée, ce me semble, un idéal bien propre à nous encourager et à nous aider à traverser nos difficultés actuelles.

Situation de l'Allemagne

Il est un grand État de l'Europe occidentale qui n'était pas représenté à notre réunion d'Ottawa, mais auquel nous ne pouvions nous empêcher de songer: l'Allemagne, pays qui a si largement contribué au progrès et, pour tout dire, à la destruction de la civilisation européenne.

A notre réunion de Rome, nous étudierons la question de l'association de l'Allemagne libre à notre défense commune et nous aurons peut-être à prendre alors des décisions de la plus haute importance.

Tous les députés, j'en suis sûr, savent pourquoi il a été impossible d'en arriver au règlement de la paix avec l'Allemagne. La principale, c'est que ce pays est toujours divisé en deux régions d'occupation et que l'U.R.S.S., qui en occupe une, refuse que l'unité allemande se fasse, sauf dans des conditions qui assurent la mainmise communiste—c'est-à-dire russe—sur le pays uni. L'unité, fondée sur la liberté et l'autonomie, devra se réaliser avant longtemps en Allemagne. Elle ne saurait se réaliser trop tôt, pourvu qu'elle soit établie sur une base convenable; mais il ne faut pas que cette unité se fasse de telle sorte que l'Allemagne unie soit forcée, à l'instar de la Pologne unie et de la Tchécoslovaquie, de devenir un satellite uni de la Russie.

En l'absence du règlement de la paix, tous conviendront, je crois, que cette nation, dont les progrès continus dans la voie de la démocratie et de la paix, ont tant d'importance pour nous tous et pour l'avenir de l'Europe, ne devrait pas rester indéfiniment dans sa situation actuelle. Nous gagnerions tous à ce que l'Allemagne soit encouragée à se charger de plus en plus de diriger ses propres destinées sur une base d'égalité mais non de domination dans la collectivité européenne. Nous nous réjouissons donc du progrès accompli dans le rapprochement de l'Allemagne occidentale et du monde libre, tant sur le plan politique que pour ce qui est de sa participation à la défense de l'Europe. Souhaitons aussi que réussissent les dispositions prises en vue d'établir de nouvelles relations contractuelles pour remplacer bientôt l'état actuel d'occupation, de façon à obtenir l'entière collaboration du peuple allemand. Il faut toutefois admettre que ce but ne sera peut-être pas facile à atteindre et qu'il faudra surmonter de nombreuses difficultés. Quelque souhaitable que soit l'intégration de l'Allemagne occidentale dans la collectivité européenne, nous ne devons pas oublier—les Allemands non plus ne doivent pas oublier—que cette collaboration suppose le partage des responsabilités et qu'il ne faut nullement encourager toute tendance allemande à considérer les négociations actuelles comme une occasion pour l'Allemagne d'obtenir des garanties absolues de sécurité ou de supposer que nous consentirons à payer n'importe quel prix pour obtenir l'aide de l'Allemagne dans la défense de l'Europe occidentale, même au point d'agréer complaisamment les tendances néo-nazies.

Le Moyen-Orient

Traversons maintenant la Méditerranée afin d'examiner brièvement la situation au Moyen-Orient, qui nous préoccupe vivement ce temps-ci et dont j'ai parlé de façon particulière à la Chambre la semaine dernière. Une crise vient d'éclater en Egypte aussitôt après que s'est posé en Iran—autre pays du Moyen-Orient—un problème qui a failli donner lieu à un conflit armé et qui, non réglé encore, constitue un danger latent de conflagration. Le conflit iranien du pétrole, qui couvait de-

puis longtemps, a pris un nouvel aspect quand, le 20 mars, le Parlement iranien a adopté la loi de nationalisation de l'industrie pétrolière. Par la suite, sont survenus l'immobilisation de toute l'industrie pétrolière de l'Iran, l'expulsion du sein de cette importante industrie de tous les employés britanniques et enfin l'appel de l'Angleterre au Conseil de sécurité des Nations Unies pour qu'il joue un rôle d'arbitre. Cet organisme a fourni une réponse si vague qu'il n'a guère ainsi acquis de prestige.

Je n'ai pas le temps de récapituler les événements des derniers mois au Moyen-Orient, en Iran, en Egypte ou ailleurs. Je ne m'arrêterai donc brièvement qu'à certains éléments qui expliquent l'agitation présente dans cette région stratégiquement importante du Moyen-Orient. Je m'efforcerai de les placer en regard du problème plus vaste encore de la sécurité du monde occidental. Les disputes iranienne et égyptienne ont plusieurs choses en commun; on peut dire que l'une a découlé de l'autre sur le plan émotif et peut-être même aussi sur le plan politique. Toutes deux se caractérisent par un manquement unilatéral à des promesses solennelles et mettent ainsi en danger l'édifice de la loi internationale. Toutes deux s'inspirent du désir naturel et justifiable, de la part d'États qui ont subi pendant longtemps l'intervention étrangère, d'affirmer leur droit de diriger eux-mêmes leurs affaires intérieures, au risque de causer un grand tort à leur propre cause dans la poursuite de cet objectif compréhensible.

Les événements du Moyen-Orient sont une autre manifestation, déformée celle-là, du réveil national qui, dans tant de pays de cette région du monde, a mené à la révolte contre les influences étrangères. Trop souvent, un nationalisme légitime a rapidement dégénéré en xénophobie active à tel point que la stabilité de tout le Moyen-Orient, et peut-être même aussi de l'Afrique du Nord, est maintenant gravement menacée d'être renversée par la force.

Il serait insensé de sous-estimer la force de ce mouvement et de se méprendre sur les sentiments dont il s'inspire. Ce qu'il y a de plus tragique pour ces pays, et de dangereux pour la paix du monde, c'est qu'ils refusent aveuglément de reconnaître que, dans leur désir de s'assurer la pleine direction de leurs propres affaires par l'élimination de toute influence étrangère, ils s'exposent à la pénétration et à l'absorption communistes qui pourraient les entraîner dans l'orbite soviétique.

Rien ne nous assure que les pays du Moyen-Orient sont capables de repousser une attaque extérieure et, vu l'état actuel de leur évolution économique, politique et sociale, on peut se demander s'ils sont en mesure de maintenir un niveau de stabilité intérieure leur permettant de résister victorieusement à l'implacable poussée communiste sans l'appui que l'Ouest peut et veut leur donner. Les déplorables conditions économiques et sociales qui règnent dans toute la région en font, au contraire, un terrain fertile où le communisme, qui a déjà réussi à s'approprier faussement les couleurs du nationalisme, se développera et finira par dominer, si rien ne vient contrarier son élan.

Il doit être bien clair qu'advenant une telle éventualité, les pays intéressés perdraient d'un seul coup l'indépendance qu'ils présentent comme leur seul objectif. Le Moyen-Orient présente une importance stratégique bien trop grande au point de vue de la défense de la région nord-atlantique pour que nous permettions qu'elle devienne une région de puissance négative ou qu'elle passe entre des mains hostiles.

Il est donc d'une importance capitale du point de vue de la sécurité de l'ensemble des pays libres, dont nous sommes, et dans l'intérêt des États du Moyen-Orient eux-mêmes, que la situation qui règne dans la région méditerranéenne soit stabilisée le plus rapidement possible et que le principe de la sécurité collective et de l'action collective soit étendu à cette région vitale. En réalité, comme je l'ai dit la semaine dernière à la Chambre, une proposition en ce sens a été faite au

gouvernement égyptien tout juste avant qu'il prit la décision que l'on sait. Nous le savons, aux termes du Traité de l'Atlantique-Nord, il n'existe aucune incompatibilité entre la participation active à un tel régime collectif et le plein exercice de la souveraineté nationale.

La Corée

Je passe maintenant, pour un instant, à l'Extrême-Orient, à la Corée où traîne en longueur une guerre pénible et sanglante que certains disent oubliée, mais que nous avons toujours présente à l'esprit. L'agresseur ne s'y montre nullement disposé à déposer les armes. Les troupes des Nations Unies cependant, qui représentent un plus grand nombre de pays que lorsque j'en ai parlé la dernière fois, démontrent, au prix de lourdes pertes pour elles-mêmes et de pertes plus lourdes encore pour l'ennemi, que l'agression ne paye pas.

L'optimisme qu'a fait naître provisoirement l'ouverture de négociations en vue de la suspension d'armes n'a pas duré longtemps; toutefois, les nouvelles des derniers jours sont plus encourageantes, et je souhaite que la période des manœuvres dilatoires des communistes soit maintenant révolue et qu'un armistice puisse être conclu. Certes les Nations Unies ne rejettent aucune proposition qui pourrait aboutir à la cessation des hostilités. Nous devons cependant user de prudence en face de toute proposition de ce genre soumise par le camp adverse.

Je pourrais ici paraphraser une parole historique. Notre devise en ce qui a trait à notre activité dans cette région pourrait bien être: « Ayons confiance en Kæsong mais restons sur nos gardes ». Il est juste de dire également que, dans ces pourparlers, le commandant suprême des troupes des Nations Unies en campagne, le général Ridgway, se comporte avec une habileté, une patience, une fermeté sans provocation qui force toute notre admiration.

Le problème de la Corée n'est qu'un des problèmes asiatiques qui se posent. Le gouvernement canadien est prêt à examiner les autres questions asiatiques avec tous les intérêts et à négocier la solution de ces problèmes par l'intermédiaire des Nations Unies.

Il serait vraiment dangereux que notre diplomatie soit figée à l'égard de l'Extrême-Orient, qu'elle manque de souplesse. C'est pourquoi nous devrions maintenir notre politique à l'égard de cette partie du monde aussi souple que possible. Toutefois,—et c'est important,—avant de passer à ces autres questions asiatiques prévues par la résolution des Nations Unies du mois de février dernier, que j'estime encore valide, il faut d'abord mettre fin à l'agression en Corée. C'est le danger immédiat et c'est notre objectif immédiat que de mettre fin à cette guerre à des conditions honorables. Si cet objectif est atteint, nous consentirons à étudier toute autre question asiatique qui découle de la situation existante.

Mais l'agression n'est pas le seul ennemi en Corée. L'ennemi, c'est aussi la faim, la pauvreté et la misère, la source et la force de ce communisme que les Russes ont utilisé dans d'autres pays à leurs fins indignes.

Je sais que les députés seront heureux et fiers d'apprendre qu'à l'égard du soulagement de la misère en Corée au cours de ces derniers mois, aucun pays n'a fait davantage que le Canada. De fait je ne pense pas qu'aucun pays ait fait plus que nous. Mais, quoi qu'il arrive en Corée, on peut dire, je crois, que la population a déjà perdu. Elle est désabusée et découragée. A cet égard, les Occidentaux ont aussi perdu; et ce n'est pas la moindre des tragédies découlant de l'agression en Corée.

Le plan de Colombo

A propos d'une importante question, celle de combattre le communisme en luttant contre la misère, la faim et les privations en Asie, je dois dire quelques

mots — et peut-être devrais-je m'excuser de parler si longtemps — des progrès du plan de Colombo depuis la dernière session.

Le 14 mai dernier, je rapportais que, peu après que notre contribution de 25 millions de dollars eut été votée par notre Parlement, nous avons pris des mesures pour appliquer notre part du plan en demandant aux gouvernements de l'Inde et du Pakistan de déléguer des représentants en vue d'étudier avec eux les projets que nous pourrions financer, ou aider à financer, en tenant compte des initiatives que le Canada est le plus en mesure d'entreprendre.

Depuis, nous avons réalisé des progrès considérables et nous avons eu des entretiens avec des représentants de ces deux gouvernements. Pour ce qui est du Pakistan, auquel nous avons attribué environ les deux cinquièmes de la contribution totale, nous avons choisi plusieurs intéressants travaux. Je signale, entre autres choses, une ferme expérimentale d'élevage et d'illustration, que nous mettrons sur pied de concert avec la Nouvelle-Zélande et l'Australie. Le Canada fournira des instruments aratoires destinés à cette ferme. Il y a ensuite une entreprise d'irrigation pour laquelle nous fournirons probablement des pompes; puis un important projet de colonisation et d'établissement dans la région Thal du Pendjab, pour lequel nous fournirons des camions à bascule, des moteurs, des pompes, des appareils électriques et de transport.

Pour ce qui est de l'Inde, comme je l'ai donné à entendre dans mon exposé antérieur, le gouvernement de ce pays nous a demandé de lui fournir, sous forme de blé, une forte partie de notre contribution qui lui est destinée. Nous avons accédé à sa demande. Le premier rapport relatif au plan de Colombo prévoyait clairement l'envoi de denrées alimentaires; les secours que nous apporterons à l'Inde dans ce domaine l'aideront grandement à enrayer la famine et à raffermir d'une manière fondamentale son économie.

Le gouvernement de l'Inde se propose d'instituer ce qu'on appelle des fonds de contre-partie. La valeur en roupies du blé que nous leur fournissons servira à financer l'exécution des travaux qu'ils entreprennent en vertu du Plan. Ces fonds serviront à acheter du matériel aux Indes et à payer des ouvriers indigènes. Nous poursuivons présentement, de concert avec les autorités de l'Inde, l'étude des travaux qui exigent des fonds de l'étranger et auxquels nous pourrions consacrer des crédits, outre ceux qui servent à l'achat du blé. Un de ces travaux concernerait l'irrigation de certains terrains dans l'ouest du Bengale, qui accroîtrait la production de riz dans cette région de famine.

Le traité de paix avec le Japon

Je ne puis terminer mes remarques sur cette partie du monde sans dire quelques mots, aussi brefs que possible, sur le traité de paix avec le Japon. Autrement, l'honorable représentant de Vancouver-Quadra s'y méprendrait. Je tiens donc à dire quelques mots de ce traité qui a été signé à San-Francisco, le 8 septembre. La conférence avait été convoquée pour signer et non pour négocier un traité. La signature n'a eu lieu qu'après onze mois de sérieuses discussions diplomatiques au cours desquelles tous les gouvernements intéressés y compris celui de l'U.R.S.S. avaient eu amplement l'occasion de s'exprimer. Nous avons de fait présenté nos vues sur l'ébauche que nous avait communiquée le gouvernement des États-Unis, vues qui ont entraîné des modifications. Tous les changements proposés n'ont pas cependant été introduits mais, dans un traité de ce genre, il est impossible de joindre l'unanimité à la perfection.

Dans l'ensemble, les délégués du Canada ont jugé qu'il s'agissait là d'un bon traité. Sans doute y a-t-il eu d'importantes omissions dans la liste des pays représentés à San-Francisco, notamment la Chine et l'Inde. Le cas de la Chine est

facile à comprendre. Si on avait invité les représentants du gouvernement chinois de Formose à participer aux travaux de la conférence, certaines délégations ne se seraient pas présentées; d'autre part, si on avait invité les représentants du régime communiste chinois, d'autres délégations auraient refusé de venir. La solution qui s'imposait, dans cette conjoncture, c'était de remettre à plus tard l'examen du problème de la représentation chinoise et de l'adhésion de la Chine au traité. Nous avons également regretté que l'Inde n'ait pas jugé bon d'assister à la conférence pour des motifs qui ont semblé excellents à son gouvernement.

Mais il y avait à San-Francisco d'autres nations asiatiques libres; elles ont exprimé on ne peut plus clairement leur avis. En signant le traité, nous l'avons signé comme un traité inspiré par un désir de réconciliation, et non par des sentiments de vengeance. Sans doute le traité laisse le Japon un pays bien moins puissant qu'il ne l'était avant d'entrer en guerre; mais c'est tout à fait dans l'ordre. On lui a enlevé toutes ses possessions insulaires extérieures, ne lui laissant que ses quatre îles principales. On a, très justement et intelligemment, réduit ses possibilités de nouveau recours à l'agression. Mais, quoique le traité ait affaibli le Japon, il ne l'a ni écrasé ni, j'espère, aigri. J'aime croire aussi que ce traité est un traité mettant fin à une guerre mais ne renfermant pas en soi le germe de guerres futures. Nous n'en savons rien, c'est entendu, avec certitude, et nous pourrions rester sans le savoir pendant des années. Lorsqu'on signe un traité de ce genre, il faut courir un risque, après avoir essayé de tout prévoir; mais, en face des autres éventualités, ces risques valaient cette fois la peine d'être courus.

Le traité fait rentrer le Japon au sein de la famille des nations libres du Pacifique et lui donne l'occasion de servir là-bas la cause de la paix et de la sécurité. Nous espérons qu'il profitera de cette occasion. A tout événement, que nous ayons conclu un traité ou non, nous ne pouvions compter pour rien 83 millions de personnes disciplinées, frugales, laborieuses et intelligentes.

Nous avons encore certains intérêts spéciaux dans le traité et nous les avons exposés à la conférence. Nous avons exprimé l'espoir que le Japon ne retourne pas, dans le domaine du commerce international, à certaines pratiques d'avant-guerre qui avaient tant nui à tant de pays, y compris le nôtre. Nous étions intéressés aussi à la question des pêcheries. A un certain moment, nous avons espéré que le traité de paix comprendrait un accord sur les pêcheries, mais cela n'a pas été possible. Toutefois, le traité renfermait une disposition enjoignant au Japon d'entamer des pourparlers avec les Etats-Unis et le Canada en vue de la conclusion d'un accord relatif aux pêcheries. Ces pourparlers se poursuivent depuis la conclusion du traité. On a réalisé des progrès satisfaisants, et j'espère que la question pourra faire l'objet d'un communiqué d'ici à un ou deux jours.

Le traité est maintenant prêt à être ratifié. Avant de le soumettre à l'approbation du Parlement, avant qu'il soit ratifié, je crois qu'il serait sage de notre part d'attendre afin de voir ce qui arrivera à Tokio et à Washington, particulièrement à Tokio où le parlement japonais l'étudie en ce moment. Ce traité ouvre un nouveau chapitre dans nos relations avec le Japon. J'espère qu'il sera plus heureux que celui qui vient de se clore. Je crois qu'il ouvre aussi un nouveau chapitre en ce qui concerne la sécurité du Pacifique. Cette sécurité intéresse le Canada tout autant que la sécurité de l'Atlantique.

Maintien de la paix dans le Pacifique

On demandera peut-être, comme on l'a déjà fait, pourquoi nous ne cherchons pas à assurer la paix dans le Pacifique au moyen d'un pacte comme nous avons essayé de l'assurer dans l'Atlantique. Quelques heures après avoir signé le traité de paix avec le Japon, les Etats-Unis ont signé un pacte de défense avec le Japon. Dernièrement, le 30 août dernier, je crois, ils ont signé un pacte de défense avec les Philip-

pinés. Le 1^{er} septembre dernier, ils ont signé une entente de sécurité avec la Nouvelle-Zélande et l'Australie. Mais aucune de ces ententes, ni même l'entente tripartite que j'ai mentionnée en dernier lieu, ne constitue ce qu'on pourrait appeler un pacte du Pacifique.

M. Truman a dit que l'accord de sécurité conclu entre la Nouvelle-Zélande, l'Australie et les États-Unis constitue un premier pas naturel vers le maintien de la paix dans le Pacifique, et c'est exact. Il diffère du Pacte de l'Atlantique-Nord d'une autre façon. Les obligations assumées en vertu de cet accord tripartite sont mentionnées à l'article 4, ainsi conçu:

Qu'une attaque armée lancée dans la zone du Pacifique contre l'un quelconque des signataires constituerait un danger pour sa paix et sa sécurité propres et déclare qu'il prendrait des mesures afin de faire face au danger commun conformément à ses dispositions constitutionnelles.

En ce qui nous concerne, je crois que pour l'instant nous pourrions, sans conclure de pacte du Pacifique, accepter presque cette obligation envers la plupart des pays dont la sécurité dans le Pacifique nous intéresse. Mais ce n'est pas là un pacte du Pacifique, ce qui porte le député de Vancouver-Quadra à demander pourquoi nous ne prenons pas l'initiative dans la négociation d'un pacte du Pacifique. Sans chercher pour l'instant à savoir si le Canada serait justifié à prendre l'initiative dans ce domaine, je considère qu'il serait impossible actuellement de négocier un pacte du Pacifique semblable à celui de l'Atlantique-Nord. La meilleure preuve à l'appui de cette affirmation, c'est que les États-Unis ont conclu des accords séparés avec le Japon, les Philippines, la Nouvelle-Zélande et l'Australie. Si les États-Unis ont conclu des accords distincts avec ces pays, c'est qu'à leur avis un accord général n'était ni souhaitable ni réalisable.

Le raisonnement du gouvernement américain et des autres gouvernements dont on a parlé me paraît judicieux. Si on voulait, en ce moment, négocier un pacte général du Pacifique, qui inviterait-on à y participer et qui n'y inviterait-on pas? Inviterait-on le gouvernement de Tchang-Kai-Tchek à Formose à adhérer à un pacte qui correspondrait, pour le Pacifique, à ce qu'est le pacte Atlantique ailleurs? Mais si on ne voulait pas inviter ce gouvernement-là, certains gouvernements trouveraient-ils ce procédé très raisonnable? Inclurait-on les trois États indochinois? La Thaïlande? N'importe quel État asiatique qui voudrait bien adhérer au pacte? Sinon, comment pourrait-on les exclure contre leur gré?

A mon sens, toute tentative en vue d'en arriver, à l'heure actuelle, à un accord général de ce genre dans le Pacifique, loin de la renforcer, affaiblirait la sécurité dans le Pacifique. Je puis, cependant, assurer à la Chambre que le Gouvernement s'intéresse au premier chef à la sécurité dans le Pacifique. La géographie et la politique font du Canada un pays du Pacifique. Nous désirons donc jouer le rôle politique, économique et diplomatique qui nous revient dans le Pacifique, car cette région prend sans cesse plus d'importance pour notre pays.

Dans une allocution qu'a évoquée l'autre jour le député de Vancouver-Quadra et que j'ai prononcée, à Vancouver, immédiatement après la signature du traité de paix avec le Japon, j'ai dit:

Nous avons maintenant dans le Pacifique certains accords de défense. Les États-Unis et le Japon en ont un. Les États-Unis et les Philippines en ont un. Les États-Unis, l'Australie et la Nouvelle-Zélande en ont un. Le Canada et les États-Unis, tous deux puissances du Pacifique, en ont un. Il se peut que nous puissions un jour réunir ces divers accords en un pacte général du Pacifique. Quand viendra ce jour, . . .

Je ne crois pas qu'il soit venu.

. . . le Canada, j'en suis sûr, montrera qu'il comprend l'importance de la sécurité collective dans le Pacifique, comme il l'a fait pour l'Atlantique-Nord.

Les Nations-Unies

Le dernier sujet que je traiterai—j'aurais peut-être dû en parler au début—porte sur nos relations actuelles avec l'organisme qui, malgré ses faiblesses et les déceptions qu'il a suscitées, reste notre meilleur espoir de paix. Je veux parler de l'Organisation des Nations Unies. Je me dois, avant de terminer cet exposé de dire au moins un mot de l'Organisation des Nations Unies dont l'Assemblée doit se réunir sous peu à Paris. Les délégués du Canada ont déjà été désignés conformément à ce que j'estime être l'utile principe de la représentation de tous les partis. La réunion prochaine de l'Assemblée peut avoir d'importantes conséquences. L'Assemblée sera saisie de plusieurs questions importantes. Plus importante encore que les sujets à débattre, il y a l'impression ressentie au sein de la plupart des délégations que l'Organisation des Nations Unies est parvenue à la croisée des chemins ou s'en approche.

Deux tendances actuelles me portent à parler de la sorte. L'une est représentée par la division du monde en blocs opposés et d'intérêts contraires, comme on a pu s'en rendre compte au cours des deux dernières sessions, chaque fois qu'il y a eu débat. Un tel état de choses ne peut se perpétuer sans réduire l'utilité du rôle de l'Assemblée, en tant qu'organisme universel. Le monde occidental, bien entendu, n'est pas le premier responsable de cette tendance, mais quiconque en est responsable contribue à affaiblir les fondements de notre organisme mondial, lequel court ainsi le danger de ne devenir qu'une arme dans la guerre froide. Il nous faut nous tenir en garde contre ce péril, car si l'Organisation en vient là, ce sera le signe d'une transformation complète de l'idéal que nous envisagions quand nous avons signé la Charte, à une époque qui nous semble maintenant bien lointaine.

Un autre danger, qui me paraît, lui aussi, grandissant, c'est que certains membres des Nations Unies—ce ne sont pas toujours ceux qui s'appliquent le plus à répandre les principes dont s'inspire l'Organisation—envisagent presque avec mépris les résolutions des Nations Unies. Quand ces propositions vont à l'encontre de leur politique nationale, ils en font fi. Si la coutume s'établit de passer outre à toute résolution qui ne cadre pas avec le programme d'un État membre, les Nations Unies subiront avant très longtemps le sort de la Société des Nations. Il faut donc faire vigilance et chercher, par les moyens à notre disposition, à empêcher cette pratique de s'implanter.

Parmi les résultats plus positifs, notons que, durant l'année écoulée depuis la dernière assemblée, les Nations Unies ont démontré ce qu'elles peuvent faire, en résistant à l'agression en Corée. Le 29 avril 1948, le Premier ministre disait, à la Chambre:

Notre foi dans l'Organisation des Nations Unies, en tant qu'organisme efficace pour le maintien de la paix et de la sécurité, a été assez fortement ébranlée.

Il ajoutait cependant:

Mais ce qui n'a pas été ébranlé, c'est notre résolution d'en faire, ou de réaliser dans ses cadres, un organisme efficace en vue de ces fins.

A mesure que le Conseil de sécurité perdait de son efficacité, nous, du Canada, avons essayé de donner suite à cet esprit de résolution en appuyant les mesures prises au sein même de l'Assemblée de l'Organisation des Nations Unies en vue de la mettre mieux en mesure de faire face, d'une manière efficace, à toute agression reconnue dont elle pourrait être saisie. Toutefois, bien plus remarquable que n'importe quelle résolution ou mesure de ce genre prise par l'Assemblée est l'application du principe de la résistance collective à l'agression par ceux qui combattent actuellement pour les Nations Unies en Corée. L'affaire de Corée a fourni aux nations libres un certain nombre de leçons qui, dans la suite, pourront être d'un grand bienfait pour les Nations Unies, pourvu qu'on les étudie avec soin et qu'on les interprète avec exactitude. Il

ne fait aucun doute que la première application du principe de la sécurité collective—au sujet de laquelle je me montre assez optimiste—a renforcé le principe de la sécurité collective et, en fait, l'Organisation des Nations Unies elle-même.

Cette organisation recèle des éléments de danger et des éléments d'espoir; j'espère qu'au cours de la prochaine assemblée, nous pourrons faire quelque chose pour renforcer les éléments d'espoir et faire reculer les éléments de danger. Je crois et n'ai jamais cessé de croire, et la plupart des membres de cette Chambre croient aussi que le Canada a besoin de la sécurité collective; en conséquence, je pense que nous devrions appuyer toutes les mesures sérieuses et raisonnables qui tendent à la réaliser. J'ajouterai que, même s'il y a lieu de condamner et de repousser l'agression sous toutes ses formes et dans tous les pays, il nous faut comprendre, à l'heure actuelle,—et ici je songe en particulier à la leçon de Corée,—que le monde libre n'a peut-être pas la puissance nécessaire pour appliquer efficacement dans toutes les parties du monde ce principe de sécurité collective. Par suite de la dissipation des forces qu'entraînerait l'application de la thèse de la sécurité collective universelle et illimitée, si elle était poussée trop loin, peut-être n'y aurait-il de sécurité nulle part. Par ailleurs, tout manquement à défendre la sécurité collective porterait un rude coup aux espoirs des millions d'hommes qui ont mis leur confiance dans les Nations Unies.

Il y a donc là pour nous un dilemme. Ceux d'entre nous qui ont des responsabilités en la matière doivent donc user de beaucoup de prudence chaque fois qu'il s'agit de décider de la meilleure façon d'appliquer ce principe de sécurité collective sans nous affaiblir fatalement à l'égard d'autres épreuves peut-être plus rudes. Il s'agit donc essentiellement de bien peser les facteurs politiques, stratégiques et moraux que présente tout problème particulier.

Résumé de la situation internationale

... Avant de terminer, je répondrai au désir de la Chambre, j'en suis sûr, en formulant quelques observations générales sur la situation, en exprimant mon avis sur l'avenir immédiat. C'est mon avis que, ces six derniers mois, il s'est produit une légère amélioration générale dans la situation internationale. Je doute, cependant, que la tension mondiale se soit sensiblement relâchée. Il est vrai, je crois, que dans les pays de l'Europe occidentale que j'ai eu l'avantage de visiter cet été, où j'ai pu m'entretenir des perspectives, des dangers avec ceux qui s'occupent des affaires étrangères, le moral est meilleur; les craintes tenaces et pressantes d'une agression militaire immédiate semblent s'être quelque peu atténuées. Toutefois, à cette amélioration possible de la situation dans une région s'opposent les dangers qui grandissent, comme je l'ai signalé, au Moyen-Orient, le fait qu'en Extrême-Orient les forces agressives de l'impérialisme communiste demeurent aussi actives et intraitables que jamais. Même en Europe occidentale, le danger d'une agression militaire subsiste toujours, les difficultés d'ordre économique et social constituent une menace constante à la stabilité, une menace que les forces de l'impérialisme soviétique ne laisseront pas d'exploiter le plus possible.

De plus, si la situation purement militaire s'est améliorée dans la région européenne, c'est, à mon avis, parce que tout pays actuellement tenté de rompre la paix a sûrement compris qu'un groupe de pays libres s'associent pour résister à toute agression de cette nature et reposent sur un terrain plus solide. La conclusion qui s'en dégage c'est donc qu'il ne faut pas diminuer nos efforts, mais aller de l'avant sans défaillance et avec la détermination de mener la tâche jusqu'au bout.

Il y a toutefois deux genres d'agression à redouter. Il y a l'agression militaire, se manifestant par les armes, mais il y a aussi l'agression sociale et économique, qui se révèle par l'activité subversive du communisme international. Quant à la première, l'agression militaire, notre faiblesse militaire—et en comparaison des forces de terre et de l'air des Soviétiques les nôtres sont encore faibles—a été une tentation perpétuelle

d'agression soviétique. En accroissant notre puissance militaire, comme nous l'avons fait, et heureusement, pour éloigner cette tentation, nous devons évidemment—et je crois que ceci s'applique surtout aux pays européens—prendre garde de ne pas nous affaiblir nous-mêmes inutilement dans le domaine économique et social, ce qui encouragerait l'autre genre d'agression. Comment dorénavant maintenir cet équilibre souhaitable entre la puissance militaire, la stabilité économique et le progrès social, voilà probablement le plus important problème du monde libre d'aujourd'hui. On ne le résoudra que par une action coopérative qui tienne compte de tous les facteurs moraux, sociaux et économiques, aussi bien que militaires, dont découle la force.

Il se peut fort bien que l'Union soviétique, impressionnée par l'action des Nations Unies en Corée, et sachant que les puissances de l'Ouest disposent d'une force encore plus grande, voudra, pour des raisons de tactique, éviter un véritable conflit, préférant saper notre puissance par d'autres moyens. Elle cherchera, peut-être—d'ailleurs elle l'a déjà fait avec quelque succès—à nous décevoir et à nous diviser par de fausses campagnes de paix, en exploitant nos difficultés économiques et sociales. Bref, comme on l'a déjà si bien dit, au lieu de nous trancher la gorge, elle mettra peut-être du poison dans notre soupe.

Il importe, je crois, que les nations libres prennent les mesures nécessaires afin de parer à ce danger aussi bien qu'à la menace d'une agression armée. Ainsi, nous ne devrions jamais perdre l'occasion d'affirmer—et la chose nous est peut-être plus évidente qu'à d'autres—que nous ne voulons que la paix; que si les membres de l'OTAN, par exemple, sont déterminés à accentuer leur programme de défense, nonobstant les menaces de guerre ou les fausses promesses de paix, leur but premier sera toujours d'éviter la guerre et non pas de combattre. Nous voulons à tout prix éviter la venue prochaine d'un jour J. Nous devons souligner notre désir d'employer notre énergie et nos richesses non pas en vue de nous armer, mais bien d'assurer, d'une manière pacifique, le progrès social et économique d'un monde dans lequel les armes ne seront pas nécessaires.

Devant la situation actuelle, il se peut que si nous atteignons nos objectifs de défense avant, mettons, la fin de 1954, nous ayons alors dépassé la période la plus dangereuse. Mais elle pourra être suivie de la phase plus longue du conflit, qui pourra durer de nombreuses années; ce sera un peu comme un marathon par rapport à une course de vitesse. Il faudra alors de la discipline, de la fermeté et de la persévérance; il faudra aussi résister à la tentation d'adopter la ligne de conduite ou même la tactique de ceux qui voudraient nous détruire. Il nous faut non seulement maintenir, en tant que partie intégrante de notre vie nationale, l'effort de défense nécessaire, mais également prouver à nos gens et à ceux des autres pays que notre civilisation et notre mode de vie méritent ces efforts.

La création d'une force militaire et sociale sur un plan de courte et de longue durée constitue maintenant une partie importante de la politique de tout pays libre. La bonne entente et la confiance mutuelles sont nécessaires pour atteindre ces objectifs. Ce travail peut être entravé par le sentiment que tous ne partagent pas également le fardeau de la défense; cela peut résulter aussi du sentiment que le fardeau de l'existence n'est pas réparti également.

Cette association des nations du monde libre doit donc se fonder sur le respect, la bonne entente et l'entraide. Les forces qui l'étaient deviennent de jour en jour plus considérables. Cette puissance nous permet de nous défendre, s'il le faut. Elle nous permet aussi, si nous en avons l'occasion, de négocier. Les gouvernements et les peuples du monde libre ont donc arrêté un programme qui, grâce à l'emploi judicieux et mesuré de la puissance, au sens pratique et à la sincérité des négociations, doit nous conduire à une paix établie sur des bases plus solides que celle dont nous jouissons en ce moment. C'est le programme que le gouvernement dans sa politique étrangère et, à vrai dire, le Parlement et la population ne négligeront rien pour appliquer.

LA CRISE CORÉENNE

APRÈS que sa première proposition en vue d'une reprise des négociations de trêve à Songhyon-ni eut été rejetée, le général Ridgway proposa, le 4 octobre, que les délégués de l'adversaire choisissent un endroit situé à mi-chemin entre les lignes de feu des deux armées. L'ennemi, qui s'était d'abord refusé à prendre part aux pourparlers en dehors de Kæsong, finit, devant l'insistance du général Ridgway, par consentir à ce qu'une réunion des officiers de liaison ait lieu à Pan-Mun-Jom, localité située à six milles au sud de Kæsong, où les négociateurs avaient souvent par le passé échangé des messages. Le général Ridgway se rallia à ce choix, parce qu'il estimait que Pan-Mun-Jom répondait à la « condition fondamentale de l'égalité de circulation et de surveillance ».

Le 8 octobre, l'ennemi proposa que les deux parties se chargent d'assurer la sécurité de la zone neutre entourant le lieu de la conférence et accepta de discuter les conditions devant régir la reprise des réunions. C'était là une nouvelle concession de la part de l'ennemi, qui avait précédemment maintenu que les négociations principales devaient reprendre à l'endroit où elles avaient été abandonnées le 22 août.

Conduite des négociations futures

Les officiers de liaison discutèrent longuement la superficie de la zone neutre et le texte des conditions nécessaires à la reprise des négociations. Pendant les entretiens, l'ennemi accusa les Nations Unies d'avoir déclenché contre Kæsong et Pan-Mun-Jom une attaque aérienne au cours de laquelle un Coréen avait été tué et un autre blessé. Le général Ridgway reconnut le bien-fondé de cette accusation et promit de prendre des mesures disciplinaires. Enfin, le 22 octobre, les deux parties se mirent d'accord sur les points suivants relatifs à la conduite des négociations futures:

1. L'endroit exact où sera reprise la conférence des délégations se trouvera aux environs de Pan-Mun-Jom.

2. La zone de la conférence sera délimitée par un cercle d'un rayon de 10,000 verges qui aura pour centre le lieu même de la conférence.

3. Aucune action hostile ne sera entreprise par les forces armées des deux parties, y compris toutes les unités régulières et irrégulières, ainsi que les personnes armées appartenant aux forces terrestres, navales ou aériennes, contre la zone de la conférence telle qu'elle est définie ci-dessus.

4. A l'exception de la police militaire prévue ci-après, aucune personne armée appartenant à l'une ou l'autre partie ne sera autorisée à pénétrer dans la zone de la conférence. Des officiers désignés à cette fin par les deux parties seront conjointement chargés d'assurer la sécurité et le maintien de l'ordre dans cette zone. Chacune des parties fournira un détachement de police militaire composé de deux officiers et de quinze hommes qui auront pour mission d'aider à l'accomplissement de ces fonctions tant que les délégations se trouveront dans la zone de la conférence. Lorsque les délégations des deux parties s'absenteront de cette zone, un officier et cinq hommes choisis parmi les membres de la police militaire de chacune des parties y resteront de service. Les membres de la police militaire seront munis d'armes portatives seulement: pistolets, fusils et carabines.

5. Les deux délégations et leurs suites auront libre accès à la zone de la conférence de Pan-Mun-Jom et pourront y circuler librement. La composition de chacune des délégations sera celle qu'auront déterminée leurs chefs respectifs.

6. Les facilités matérielles ainsi que les moyens de communication et les dispositions administratives concernant les négociations et la zone de la conférence seront établis d'un commun accord par les officiers de liaison des deux parties. La délégation de l'Armée populaire de Corée et des Volontaires de la République populaire de Chine aura pour tâche de trouver un endroit commun propre à servir de lieu de réunion aux deux délégations et d'aménager l'intérieur de la salle de conférence. Une fois ces dispositions prises, chaque délégation fournira ses propres installations.



Photo: Défense nationale

LES BLESSÉS DE LA GUERRE DE CORÉE À OTTAWA

Le 1^{er} novembre, Ottawa était l'hôte d'un groupe de blessés représentant les dix-neuf pays qui combattent sous les drapeaux des Nations Unies en Corée. Pendant leur séjour dans la capitale, ce groupe d'anciens combattants, dont fait partie le caporal Jean-Raymond Roy, de Montréal, membre de la brigade canadienne en Corée, a été reçu par le Premier ministre, le ministre de la Défense nationale et les chefs de l'opposition au Parlement.

Les combattants examinent ici, dans la Chapelle du souvenir du Parlement, le Livre d'or des soldats canadiens tombés au champ d'honneur au cours de la première guerre mondiale. De gauche à droite, le sergent Molla Kebede, ÉTHIOPIE; le soldat Jushal Both, INDE; le major Goreko, GRÈCE; le chauffeur Chuch Haridhi, THAÏLANDE; le sergent chef Celerino Mabao, PHILIPPINES; le caporal Richard A. Baldwin, Houston (Texas), ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE; le sergent-major Anthony Herbert, Hermine (Penn.), ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE; le sergent-major Mamoushet Goshime, ÉTHIOPIE; le sergent Ziya Buras, TURQUIE; le matelot Francisco M. Guzman, COLOMBIE; le quartier-maître Kim Chun Bea, Séoul, CORÉE.

7. Les troupes de l'une et de l'autre partie, y compris les unités régulières et irrégulières et les personnes armées appartenant aux forces terrestres, navales et aériennes, s'abstiendront de tout acte hostile contre la zone circulaire s'étendant sur un rayon de trois milles autour du cercle de circulation de Kæsong, contre la zone de campement de la délégation du Commandement des Nations Unies se trouvant à l'intérieur d'un cercle dont le rayon de trois milles a pour centre le point indiqué sur la carte ci-jointe, et contre la région s'étendant à deux cents mètres de chaque côté de la route de Kæsong-Pan-Mun-Jom-Munsan.

8. La date et l'heure de la reprise de la conférence des délégués seront fixées de concert par les officiers de liaison des deux parties.

La première réunion plénière des négociateurs eut lieu le 25 octobre.

Opérations militaires

Pendant tout le mois d'octobre, les forces des Nations Unies ont poursuivi leurs attaques aériennes contre les voies de communication de la Corée du Nord. En ce qui concerne les opérations terrestres, la majeure partie des combats se sont déroulés sur la partie est du front central, où les armées des Nations Unies ont lancé une série d'attaques à objectif limité.

DIRIGISME CULTUREL EN U.R.S.S.

NOUS REPRODUISONS ICI des extraits de certains textes soviétiques officiels pour faire voir à quel point les arts et la littérature, en U.R.S.S., sont astreints aux normes établies par le parti politique au pouvoir. Les soviétiques ont entrepris en 1946 une nouvelle campagne en vue de subordonner toute activité artistique aux fins de l'État. L'un des premiers actes auxquels ait donné lieu cette campagne a été la promulgation d'un décret, cité en partie plus loin, qui visait les revues *Zvezda* et *Leningrad*. Le décret fut explicité par un discours d'Andrei Zhdanov, alors membre du Politburo du parti communiste, qui joua un rôle de premier plan dans l'affermissement de l'autorité du parti en ces matières. Bien que Zhdanov soit mort depuis, la campagne se poursuit toujours. Les autres extraits reproduits ci-dessous se rapportent à la musique (1948) et au théâtre (1949).

Ces déclarations visent nommément un ou deux écrivains ou musiciens et deux revues, mais il est clair qu'elles constituent un avertissement à tous les écrivains et musiciens ainsi qu'aux publications littéraires. Les personnes et les revues désignées ont été choisies à titre d'exemples au moment où les décrets étaient rendus. Par la suite, bien d'autres ont été critiquées d'une façon analogue. L'extrait reproduit d'un article de la *Pravda*, organe officiel du Comité central du parti communiste, montre bien le genre de directives que publient de temps à autre la *Pravda* et les autres journaux officiels. Ces critiques sont en même temps révélatrices de l'autorité qui s'exerce dans tout le domaine de la culture et de la science.

Décret du P.C.U.S.

Le 14 août, le Comité central du P.C.U.S.(b)⁽¹⁾ publiait un décret « Au sujet des revues *Zvezda* et *Leningrad* », dont les citations qui suivent indiquent le ton et la teneur :

Le Comité central du P.C.U.S.(b) remarque que les revues littéraires et artistiques *Zvezda* et *Leningrad*, publiées à Leningrad, sont dirigées d'une façon tout à fait répréhensible.

La revue *Zvezda*, à côté d'œuvres intéressantes et réussies d'écrivains soviétiques, a publié récemment plusieurs écrits dépourvus d'idées et pernicieux au point de vue idéologique. La plus grave erreur de *Zvezda* est d'accorder une tribune littéraire à l'écrivain Zoshchenko, dont les œuvres sont étrangères à la littérature soviétique. La direction de *Zvezda* n'ignore pas que Zoshchenko se spécialise depuis longtemps dans des écrits vides, ineptes et insignifiants, qui proposent une attitude corruptrice de négation des idées, de trivialité et d'indifférence à l'égard de la politique, visant par là à désorienter notre jeunesse ainsi qu'à empoisonner sa conscience. La plus récente nouvelle publiée par Zoshchenko, « Les aventures d'un singe » (*Zvezda*, nos 5-6, 1946) n'est qu'une vulgaire satire de la vie et du peuple soviétiques. Zoshchenko représente les usages et le peuple de l'U.R.S.S. sous une forme monstrueusement caricaturale, calomniant le peuple par des accusations de primitivité, d'inculture, de stupidité et lui attribuant des goûts et des manières de Philistins. Zoshchenko mêle à la description qu'en voyou malaisant il fait de votre vie, des attaques contre le régime soviétique . . .

La revue *Zvezda* popularise ouvertement les œuvres de la femme de lettres Akhmatova, dont la personnalité littéraire et socio-politique est depuis longtemps connue de la société soviétique. Akhmatova est une représentante typique de cette poésie creuse qui est étrangère à notre peuple. Ses poèmes, imbus d'un esprit de pessimisme et de décadence, exprimant les goûts de la vieille poésie de boudoir, qui n'a jamais dépassé les attitudes de l'esthétique décadente des bourgeois et des aristocrates — « l'art pour l'art » — et n'a jamais tendu la main au peuple pour le faire progresser, sont préjudiciables à l'éducation de notre jeunesse et ne peuvent être tolérés dans la littérature soviétique . . .

(1) Parti communiste de l'Union soviétique (bolchéviks).

La direction de la revue *Leningrad*, comme celle de la revue *Zvezda*, a commis de graves erreurs en publiant de nombreuses œuvres empreintes d'un esprit d'obséquiosité à l'égard de tout ce qui est étranger . . .

Est-il possible que *Zvezda* et *Leningrad*, publiées dans la ville héroïque si bien connue pour ses traditions révolutionnaires avancées, dans la ville qui a toujours été une pépinière d'idées avancées et de culture avancée, aient permis à des écrits apolitiques, dénués d'idées et étrangers à la littérature soviétique, de se glisser dans leurs pages? Quelle est la portée exacte des erreurs commises par la direction de *Zvezda* et par celle de *Leningrad*?

Les employés supérieurs de ces revues, et au premier chef leurs directeurs, les camarades Sayanov et Likharev, ont perdu de vue cette thèse du léninisme que nos revues, même scientifiques ou artistiques, ne peuvent pas être apolitiques. Ils ont oublié que nos revues sont, entre les mains de l'État soviétique, un puissant instrument d'éducation du peuple soviétique et, en particulier, de la jeunesse, et que pour cette raison elles doivent être guidées par le phénomène qui embrasse toute la base vitale de la structure soviétique: sa politique. Le système soviétique ne peut pas tolérer que sa jeunesse soit formée dans un esprit d'apathie à l'égard de la politique soviétique, dans un esprit d'irrévérence et d'absence d'idées.

La force de la littérature soviétique, qui est la littérature la plus avancée du monde, tient à ce qu'elle est une littérature pour laquelle il n'y a pas et ne peut pas y avoir d'autres intérêts que ceux du peuple et de l'État . . .

Pour cette raison, toute exhortation à la neutralité idéologique, à l'indifférence politique, à « l'art pour l'art », est étrangère à la littérature soviétique, préjudiciable aux intérêts du peuple et de l'État soviétique, et ne peut avoir sa place dans nos revues . . .

Le Comité central du P.C.U.S.(b) décrète ce qui suit:

La direction de *Zvezda*, le bureau de l'Union des écrivains soviétiques et l'administration de la propagande du Comité central du P.C.U.S.(b) prendront des mesures pour éliminer complètement les erreurs et faiblesses de la revue visée dans notre décret, corriger l'orientation de la revue et lui assurer un haut niveau idéologique et artistique, tout en interdisant les pages de cette revue aux œuvres de Zoshchenko, d'Akhmatova et des autres qui leur ressemblent . . .

Le rapport Zhdanov

Vers le même temps, Zhdanov adressait à l'*Aktiv*⁽¹⁾ du Parti à Leningrad ainsi qu'à une assemblée d'écrivains de Leningrad un long exposé des torts de ces deux revues. Il disséquait et ridiculisait sans pitié les contes drolatiques de Zoshchenko et le lyrisme très personnel d'Akhmatova, puis citait les critiques de Lénine contre les ouvrages littéraires qui ne servent pas le parti et, par conséquent, le peuple; il déclarait ensuite que les meilleures traditions de la littérature soviétique étaient le prolongement des meilleures traditions de la littérature russe du XIX^e siècle, créées par « nos grands démocrates révolutionnaires — Biélinky, Dobrolioubov, Tchernichevski, Saltykov-Chtchédrine, développées par Plekhanov et scientifiquement élaborées et assises sur des bases solides par Lénine et par Staline »; il définissait enfin les désirs du Comité central en ces termes:

Camarades, qu'exige et que souhaite le Comité central? Le Comité central du Parti veut que l'*Aktiv* et les écrivains de Leningrad comprennent bien qu'il est nécessaire à l'heure actuelle d'élever à un haut niveau notre travail d'idéation. Il incombe à la jeune génération soviétique d'accroître l'énergie et la puissance du progrès socialiste et soviétique, en utilisant pleinement les forces motrices de la société soviétique en vue d'un épanouissement sans égal de notre bien-être et de notre culture. Pour cette grande tâche, il faut rendre la jeune génération ferme, courageuse, impavide devant les obstacles, prête à les regarder en face et à les surmonter. Il faut que notre

(1) Les membres actifs

peuple soit un peuple instruit, qu'il ait des idéaux très élevés de même que des aspirations et des goûts intellectuels et moraux non moins élevés. Aussi notre littérature et nos revues ne doivent-elles pas se dérober à la tâche du moment, mais aider au contraire le Parti et le peuple à former la jeunesse dans un esprit de dévouement suprême au progrès soviétique, dans un esprit de service total des intérêts du peuple.

Quelques jours plus tard, l'*Aktiv* du Parti à Leningrad prit connaissance du rapport Zhdanov et adopta une longue et humble résolution en harmonie avec le rapport. Les écrivains de Leningrad furent ensuite convoqués en assemblée extraordinaire pour souscrire au décret. Si des voix se sont élevées pour défendre le populaire humoriste Zoshchenko et la poétesse très douée qu'est Akhmatova, le procès-verbal n'en dit rien.

Décret relatif à la musique

Le 10 février 1948, le Comité central du P.C.U.S.(b) rendit un décret, cité partiellement ci-dessous, qui appliquait au domaine de la musique les principes énoncés dans le décret relatif aux revues *Zvezda* et *Leningrad*:

Dès 1936, les déformations formalistes et antipopulaires que manifeste l'œuvre de D. Chostakovitch firent l'objet de vives critiques dans la *Pravda*, organe du Comité central du P.C.U.S.(b), lorsque fut joué l'opéra de ce compositeur intitulé *Lady Macbeth de Mtsensk*; on ne manqua pas de montrer à cette occasion les torts que causait cette tendance, le danger qu'elle comportait et ses effets sur l'évolution de la musique soviétique . . .

En dépit de cette mise en garde et des instructions qu'avait données le Comité central du P.C.U.S. (b) dans ses décisions concernant les revues *Zvezda* et *Leningrad*, le film « *Bolshaya Zhizn* », le répertoire des théâtres et les mesures propres à les améliorer, il ne s'est fait aucune réorganisation de la musique soviétique . . . La situation est particulièrement déplorable dans le domaine des œuvres symphoniques et des opéras. Les compositeurs obéissent à des tendances formalistes et antipopulaires. Ces tendances ont trouvé leur expression la plus caractéristique chez certains compositeurs, notamment D. Chostakovitch, S. Prokofiev, A. Khatchatourian, V. Chiébaline, G. Popov, N. Myaskovski, et d'autres encore, dont les œuvres révèlent d'une façon particulièrement nette cette décomposition formaliste et ces penchants antidémocratiques qui sont étrangers au peuple soviétique et à ses goûts artistiques. Les traits marquants de cette musique sont la négation des principes fondamentaux de la musique classique; la mise en valeur de l'atonalité et des dissonances, considérées comme l'expression du « progrès » et de l'« innovation » dans l'évolution de la forme musicale; le rejet des bases les plus importantes de la composition musicale, comme la mélodie; une prédilection pour les combinaisons confuses et névropathiques, qui font de la musique une cacophonie, une accumulation de sons chaotiques. Cette musique exhale le même relent que les œuvres contemporaines d'inspiration moderniste et bourgeoise d'Europe et d'Amérique, qui reflètent la pourriture de la culture bourgeoise, la négation complète de l'art musical, l'impasse dans laquelle elle s'est fourvoyée. . . .

Le Comité central du P.C.U.S. (b) est d'avis que la situation lamentable qui règne sur le front de la musique soviétique résulte des principes fautifs préconisés, en matière de musique soviétique, par le Comité des arts, attaché au Conseil des ministres de l'U.R.S.S., et par le Comité d'organisation de l'Union des compositeurs soviétiques. . . .

Le Comité central du P.C.U.S.(b) décrète donc qu'il y a lieu:

1° De condamner la tendance formaliste de la musique soviétique comme antipopulaire et menant en fait à la liquidation de la musique.

2° De donner instruction à la division de la propagande et de l'agitation du Comité central et du Comité des arts de redresser la situation de la musique soviétique, d'éliminer les défaillances indiquées dans le présent décret du Comité central, et d'assurer l'évolution de la musique soviétique dans un sens réaliste.

Critique théâtrale

La critique de la création artistique de tout ordre, guidée dès lors par les décrets précités, s'est poursuivie sous la forme d'articles inspirés paraissant dans la *Pravda* et dans d'autres périodiques influents. Les extraits suivants d'un article intitulé « Un Groupe de critiques de théâtre antipatriotiques », publié par la *Pravda* du 28 janvier 1949, nous en fournissent un exemple :

Un groupe antipatriotique s'est formé dans les milieux de la critique théâtrale. Il se compose de certains disciples de l'esthétisme bourgeois qui s'infiltrèrent dans notre presse et agissent en toute liberté dans les pages de la revue *Théâtre* et du journal *Art soviétique*. Ces critiques ont perdu le sens de leur responsabilité envers le peuple. Ils hébergent un esprit cosmopolite sans patrie qui répugne profondément à l'homme soviétique et qui lui est hostile. Ils mettent obstacle à l'avancement de la littérature soviétique; la fierté soviétique nationale leur est un sentiment étranger.

Ces critiques tentent de jeter le discrédit sur les phénomènes progressifs qui marquent notre littérature et notre art; ils s'attaquent avec fureur précisément aux œuvres qui ont une fin patriotique et politique, alléguant leur prétendue imperfection artistique. On se rappellera à ce propos les attaques que lançaient les adversaires de notre idéologie contre les œuvres du grand écrivain Maxime Gorki et contre des œuvres aussi réussies que « Un Amour d'été », de K. Tréniév, et d'autres encore

Comment certains critiques ont-ils accueilli les déclarations du Parti relatives au répertoire de nos théâtres et aux mesures visant à l'améliorer? La sévère et juste critique du Parti les a-t-elle incités à réfléchir sur leur attitude? Ces critiques se sont-ils critiqués eux-mêmes?

Non. Ils n'ont pas voulu s'examiner d'un point de vue critique. Ils ont eu peur de découvrir leur propre et complète faillite idéologique. Mais ils n'ont rien fait non plus pour enrayer l'action antipatriotique de leur coterie, contrevenant dès lors aux instructions expresses du Parti. Certains meneurs de ce groupe se sont retranchés dans les commissions poussièreuses de la Société syndicale du théâtre. Ayant rassemblé là leurs amis, ils ont commencé à fabriquer une fausse « opinion publique » contre les nouvelles pièces soviétiques, et en fait contre l'ensemble du répertoire soviétique

Sifflant et calomniant, cherchant à constituer une sorte de résistance littéraire clandestine, ils ont diffamé tout ce qu'il y a de meilleur dans le théâtre soviétique. Ils n'ont pas eu le moindre éloge pour des pièces comme « La Grande Force », « Un Type de Moscou », « Notre pain quotidien », « Grand Destin ». Les pièces qui ont mérité le prix Staline attirèrent tout particulièrement leurs sarcasmes et leurs calomnies.

Il est certain qu'un bon nombre de pièces de notre répertoire courant ne manquent pas de défauts. Elles peuvent, naturellement, faire l'objet de critiques créatives, exprimées dans un esprit de camaraderie au double point de vue idéologique et artistique. Mais ce n'est pas à un tel niveau de critique que s'élevaient les ragots de ces esthètes. Ils blâmaient ces pièces dans leur totalité, et précisément parce qu'en dépit de leurs défauts elles sont imprégnées d'une attitude idéologique et d'un sens des principes qui sont proprement soviétiques; parce qu'elles soulèvent des problèmes politiques de première importance; parce qu'elles aident le Parti et le peuple soviétiques dans leur lutte contre l'encensement des choses bourgeoises et étrangères, dans leur combat contre la bureaucratie, la gabegie, le triomphe de l'intérêt privé sur l'intérêt social. Toutes ces pièces inculquent au spectateur le patriotisme soviétique et s'efforcent de faire voir sur la scène de la représentation artistique, tout ce qui est nouveau et progressif, tout ce qui naît actuellement dans la société soviétique

La tâche primordiale qui incombe à la critique du Parti est l'écrasement idéologique de ce groupe de critiques dramatiques dénués de patriotisme.

LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

CHACQUE ANNÉE à pareille époque, le Ministère doit s'occuper de déterminer les sommes dont il aura besoin pour poursuivre sa tâche durant l'année financière commençant environ six mois plus tard, c'est-à-dire le 1^{er} avril suivant.

En d'autres termes, nous devons prévoir les dépenses qu'il faudra engager au cours des dix-huit mois à venir, non seulement à Ottawa, mais dans trente-quatre pays disséminés dans toutes les régions du globe, où le prix des fournitures et services oscille d'une façon inquiétante et où les fluctuations des changes et les réévaluations de devises peuvent, du jour au lendemain, faire crouler nos prévisions.

Au mieux, nous ne pouvons aligner que des chiffres approximatifs. Mais nous nous efforçons d'établir une approximation aussi juste que possible, car, tout autant que les contribuables, nous tenons à ce que les prévisions budgétaires correspondent autant que possible aux dépenses qui seront effectivement engagées.

Avant de parler de la préparation des prévisions, il serait peut-être bon d'exposer brièvement la façon dont elles sont établies, ainsi que les diverses restrictions qui interviennent avant qu'elles soient définitivement approuvées. Il faut se rappeler que le Parlement ne vote pas une somme globale pour la conduite des affaires extérieures du pays, laissant au Ministère le soin de la répartir comme bon lui semble entre ses divers services. Au contraire, il étiquette toutes les sommes qui composent le budget afin d'assurer l'affectation de chacune à un besoin particulier. C'est ainsi qu'il a voté en juin dernier non pas la somme globale de \$11,701,395 pour assurer le fonctionnement du Ministère et acquitter les contributions du Canada à certains organismes internationaux, mais bien \$2,272,597 pour le fonctionnement du Ministère à Ottawa; \$4,492,816 pour le fonctionnement du Ministère à l'étranger; \$225,000 pour la représentation du Canada aux conférences internationales; \$15,000 pour venir en aide aux Canadiens dans le besoin à l'étranger; et ainsi de suite pour trente-sept chapitres absolument distincts, appelés crédits et dont chacun représente une fonction définie du Ministère et doit faire l'objet d'un examen particulier. En outre, les virements de crédit sont rigoureusement subordonnés à l'autorisation du Parlement.

Pour cette raison, à défaut d'autre, il est nécessaire d'établir les prévisions pour chaque crédit.

Répartition préalable

On peut donc dire que le contrôle qu'exerce le Parlement sur la somme votée à chaque ministère s'étend au moindre crédit. Il va de soi qu'il serait difficile au Parlement de faire une étude intelligente des crédits si l'on ne soumettait à son examen que le total des crédits demandés. Afin de fournir au Parlement les renseignements complémentaires dont il a besoin, le Budget imprimé indique en détail les principales rubriques de chaque crédit, — répartition préalable, — sous lesquelles s'inscriront les dépenses proprement dites. Par exemple, le crédit affecté au fonctionnement du Ministère à l'étranger comprend quinze rubriques, dont les suivantes: traitements, frais de déplacement et de déménagement, services téléphonique et télégraphique et autres services de communications, location et réparation d'immeubles. La répartition préalable ne permet pas seulement au Parlement de connaître les divers éléments qui entrent dans le total du crédit; elle lui sert aussi d'instrument pour contrôler les dépenses des ministères. La répartition préalable est approuvée par le Conseil du Trésor, qui est un comité du Conseil des ministres, sans l'assentiment duquel aucune somme ne peut être transportée d'une rubrique à une autre, le virement ne pouvant intervenir que s'il existe sous une rubrique d'un même crédit un excédent qu'il est permis d'emprunter. Il ne faut pas oublier, en effet, que le montant total du crédit lui-même ne peut être dépassé sans l'assentiment du Parlement.

Cette raison suffit à elle seule pour obliger les ministères à établir des prévisions non seulement pour chaque crédit mais également pour chaque rubrique de la répartition préalable.

Articles de dépenses

En fait, la comptabilité du Ministère et, par suite, ses prévisions budgétaires comportent des subdivisions de dépenses plus poussées que la répartition préalable. Ces prévisions détaillées s'appellent articles de dépense. Ainsi, le crédit « Administration » réserve par répartition préalable la somme de \$203,200 aux services téléphonique et télégraphique et autres services de communications. Ce montant se décompose en quatre articles de dépense: téléphone, télégraphe, télétype et transport du courrier diplomatique; car l'expérience a démontré la nécessité de comptabiliser sous ces quatre articles les dépenses allouées au premier stade, afin que chaque groupe de dépenses puisse être examiné séparément.

Les crédits eux-mêmes sont donc décomposés en autant de subdivisions qu'on le juge nécessaire et pratique. Près d'une centaine de ces articles de dépense distincts représentent les rouages uniformes de la machine comptable du Ministère. Il est vrai qu'ils ne sont pas tous applicables à un même crédit, mais il s'en rencontre suffisamment dans chaque crédit pour fournir les détails jugés nécessaires à une vérification satisfaisante des dépenses. Par exemple, les dépenses engagées tous les mois par chacune de nos missions de l'étranger sont fractionnées en quarante-sept articles différents. Nous estimons que cette répartition est assez détaillée pour les besoins actuels de notre comptabilité. Si nous voulions encore plus de détails, nous n'aurions qu'à établir de nouveaux articles de dépense pour obtenir les précisions voulues.

La méthode la plus satisfaisante d'évaluer les dépenses est de descendre jusqu'aux plus petits détails. Toute autre façon de procéder reviendrait à fixer un chiffre hypothétique. Ce chiffre serait peut-être exact mais, même s'il l'était, il serait absolument impossible de le défendre. Et l'on sait avec quelle rigueur les prévisions budgétaires sont ensuite examinées, d'abord par le Conseil du Trésor, puis par le Comité permanent des Affaires extérieures, et en dernier lieu par le Parlement lui-même.

Préparation des prévisions budgétaires

Nous sommes donc à l'époque de l'année où la Division des finances, chargée notamment de coordonner la préparation des prévisions budgétaires, invite toutes les Divisions du Ministère qui ont des projets comportant une dépense, et toutes nos missions de l'étranger à faire connaître leurs besoins et à les justifier en détail. Ce travail exige une étude approfondie, surtout de la part de nos missions de l'étranger qui sont priées d'établir leurs prévisions d'après les quarante-sept articles de dépense des crédits ouverts annuellement à leur intention. Afin de les guider, le Ministère prépare un état des fonds que la mission a dépensés au titre de chacune de ces rubriques pendant le dernier exercice et le premier semestre de l'année financière en cours. Chaque mission doit prévoir le montant dont elle aura besoin dans chaque cas pour le reste de l'exercice, et — en se fondant sur le chiffre des dépenses courantes et l'allure locale des prix — les sommes jugées nécessaires pour l'année financière commençant le 1^{er} avril suivant. Ces prévisions doivent porter non seulement sur les dépenses courantes, mais aussi sur les dépenses envisagées au compte de capital: frais de construction, de réparation et d'ameublement.

Pendant que ce travail se poursuit dans nos missions de l'étranger, les Divisions de l'administration centrale d'Ottawa s'emploient elles aussi à faire des calculs et à supputer leurs besoins financiers. Ainsi, la Division des Nations Unies réunit tous les renseignements qui se rattachent aux contributions que doit verser le Gouvernement canadien à l'Organisation des Nations Unies et à ses institutions spécialisées. La Division économique, qui est au courant des projets du Gouvernement en matière de politique internationale, notamment en ce qui concerne l'aide aux pays insuffisamment

développés, dresse son programme pour l'année à venir. La Division du personnel et la Division de l'organisation et de l'effectif examinent les besoins du Ministère en ce qui concerne le personnel, les traitements et les allocations. La Section des conférences internationales calcule le montant qu'exigera la participation du Canada aux conférences prévues pour l'année suivante. La Division des fournitures et des propriétés, à laquelle il incombe de prévoir les dépenses relevant au compte capital des missions à l'étranger, doit trier les requêtes et les classer par ordre de priorité, car toutes les améliorations souhaitables à nos immeubles de l'étranger ne peuvent ni ne doivent être entreprises en une seule année. Et ainsi de suite dans tout le Ministère.

Une fois cette documentation réunie, la Division des finances prépare un état général des besoins financiers du Ministère, appuyé de tous les renseignements possibles. Cette masse de chiffres est ensuite soumise à l'examen du Sous-Secrétaire et du Ministre, qui les mettent en harmonie avec les plans du Ministère et la politique financière générale du Gouvernement. Lorsqu'on s'est mis d'accord sur le total, le Ministre transmet les prévisions à son collègue du ministère des Finances qui, au moment voulu, l'invite à se présenter devant le Conseil du Trésor, afin d'apporter les éclaircissements dont celui-ci pourrait avoir besoin touchant les sommes demandées pour la prochaine année financière. Lorsque le Conseil du Trésor a donné son agrément, les prévisions budgétaires sont prêtes à être imprimées et, du moins en ce qui concerne le Ministère, à subir l'examen qu'en feront ultérieurement, d'abord, le Comité permanent des Affaires extérieures de la Chambre des communes qui fait une étude minutieuse de ces chiffres et, en dernier lieu, le Parlement.

ENTRÉE AU CANADA DES CITOYENS DU PAKISTAN

Le ministère des Affaires extérieures annonce aujourd'hui qu'un accord en matière d'immigration a été conclu entre les Gouvernements du Pakistan et du Canada. L'accord, qui prend la forme d'un échange de notes intervenu à Karachi, entre en vigueur immédiatement. La note du Canada a été signée par M. Geoffrey S. Murray, haut commissaire suppléant du Canada au Pakistan, et la note du Pakistan par l'honorable Chaudri Muhammad Zafrulla Khan, ministre des Affaires étrangères et des relations du Commonwealth.

L'accord, auquel l'un ou l'autre Gouvernement peut mettre fin sur préavis de six mois, est ainsi conçu:

- 1) Au cours de la période de douze mois commençant le 1^{er} jour de janvier 1951, et dans chaque période consécutive de douze mois par la suite, cent citoyens du Pakistan, sans distinction de sexe ni d'âge seront autorisés à entrer au Canada pour s'y établir pourvu qu'ils satisfassent aux dispositions de la loi de l'immigration du Canada.
- 2) Outre les citoyens du Pakistan autorisés à entrer au Canada pour s'y établir en conformité du paragraphe 1) ci-dessus, tout citoyen du Pakistan qui peut d'autre façon satisfaire aux dispositions de la loi de l'immigration du Canada pourra être admis à venir s'établir au Canada si ledit citoyen est le mari, l'épouse ou l'enfant célibataire âgé de moins de 21 ans d'un citoyen canadien légalement admis et résident au Canada, et si les mesures prises au Canada en vue de son établissement sont jugées satisfaisantes par les autorités canadiennes.
- 3) Les dispositions du décret du Conseil C.P. 2115, en date du 16^e jour de septembre 1930, modifié par le décret du conseil C.P. 6229 du 23^e jour de décembre 1950, ne s'appliqueront pas aux citoyens du Pakistan.
- 4) Les paragraphes précédents n'auront aucun effet sur l'entrée au Canada de citoyens du Pakistan à titre de non-immigrants.

Cet accord est presque identique à celui qui a déjà été conclu cette année avec le Gouvernement de l'Inde.

L'ÉVOLUTION DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE DU CANADA*

Par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, M. L. B. Pearson

IV

LA POLITIQUE NORD-ATLANTIQUE du Canada nous touche de plus près, car l'Atlantique-Nord comprend les trois pays avec lesquels nous sommes le plus liés aux points de vue historique, politique et même géographique; le Royaume-Uni, les États-Unis et la France. Notre politique consiste à favoriser la réunion d'un groupe cohérent d'États qui coopéreront étroitement dans tous les domaines d'activité. Ce but n'est ni proche ni facile à atteindre, et nous n'y parviendrons jamais si nous ne pouvons renouveler et maintenir la vigueur et le caractère progressif de la civilisation occidentale qui nous est commune, et en renforcer les forces unificatrices.

Le dynamisme intellectuel de l'Occident a édifié des cathédrales, des systèmes philosophiques et des avions à réaction. Il a repoussé très loin les frontières des connaissances humaines et diffusé dans le monde entier la science et le commerce de l'Ouest. Les États nationaux qui se sont formés au cours de cette évolution ont quelquefois, par leurs rivalités, risqué de détruire la civilisation même dont ils participaient. Néanmoins, malgré toutes leurs guerres, ils ont toujours reconnu qu'ils possédaient beaucoup de choses en commun. Tous admettent, par exemple, ce qu'ils doivent à la spéculation grecque, aux prophéties des Hébreux, au droit romain et à la foi chrétienne. Les pays du nouveau monde participent tous de ces traditions et jouent un rôle dans la même civilisation. Les Canadiens n'oublieront sûrement jamais ce fait, puisqu'ils ont en Europe deux mères patries. Avec l'une, nous avons maintenu, de notre plein gré, un lien politique. Avec l'autre, nous avons conservé d'étroites relations culturelles. Tout le long du Saint-Laurent, les clochers des églises, au cœur des villages, nous rappellent que Paris et Chartres font partie de notre héritage au même titre que Londres et Cantorbéry.

La richesse matérielle, intellectuelle et morale de cette civilisation commune, encore qu'une partie en ait été dilapidée, demeure immense. C'est assurément une tâche digne de nos plus nobles efforts et de notre plus grand zèle que de travailler à établir une communauté des pays nord-atlantiques à laquelle chaque membre, en plus de bénéficier de ce magnifique héritage du passé, apporterait un peu de son propre patrimoine tout en restant lié aux autres par un engagement de secours mutuel. Une telle société, forte, diverse et solidement assise, mais non pas égocentrique ni fermée, désireuse au contraire de progresser au contact d'autres civilisations, voilà, semble-t-il, un idéal qui peut nous soutenir et nous reconforter au milieu des difficultés de l'heure.

Nul pays n'a plus à attendre que le Canada du succès de ce grand mouvement, car nous sommes à la fois Américains du Nord et Européens. Avant la dernière guerre, la crainte constante des dirigeants canadiens était de voir les États-Unis se dissocier des efforts déployés par le Royaume-Uni et la France pour préserver la paix contre l'agression nazie et fasciste. Aujourd'hui, leur crainte est que les États-Unis ne se sentent obligés de poursuivre, au sein de notre coalition, des politiques auxquelles les autres membres ne pourront se rallier sans réserve, ou que, devant le manque de collaboration des autres pays membres, ils ne se découragent au point que Washington décide d'« aller seul son chemin ». Quel que soit le parti au pouvoir, le Gouvernement canadien s'appliquera toujours à conjurer ces dangers, ce qui l'obligera parfois à parler franc et net à Londres ou à Paris et plus encore à Washington, pôle actuel de la puissance. C'est là la règle cardinale de la diplomatie canadienne. Elle se fonde sur le fait inéluctable qu'aucun pays au monde n'a moins de chances que le

* Suite et fin d'un article reproduit en deux parties du numéro d'octobre 1951 de *Foreign Affairs*, revue publiée par le *Council on Foreign Relations*, à New-York. La première partie de cet article a paru dans le numéro d'octobre d'*Affaires extérieures*.

Canada d'échapper aux conséquences de la politique et des décisions américaines. Si Washington « allait seul son chemin », où donc irait Ottawa?

Nous reconnaissons toutefois qu'une diplomatie de ce genre, parce qu'elle compte avant tout sur l'influence que le Canada peut exercer auprès des grandes puissances, ne peut avoir de succès que si nos interventions restent modérées, réfléchies et constructives et si nous agissons, dans l'exécution de nos engagements, d'une façon qui appelle et mérite le respect de nos partenaires de la coalition. Pour nous, l'essence même de la coalition de l'Atlantique-Nord et de l'esprit de communauté qu'elle éveille progressivement, c'est que la collaboration qu'elle rend possible jette un pont sur l'océan.

Bien qu'elle ait des racines profondes dans la nature même des choses, la communauté nord-atlantique, en tant qu'association inspiratrice de loyauté et de zèle, est encore dans l'enfance. Elle n'est aujourd'hui qu'à l'état embryonnaire et, pour autant que je sache, elle ne figure qu'une seule fois dans un acte international, soit à l'Article II du Traité de l'Atlantique-Nord. Le Gouvernement canadien compte beaucoup sur cet article, où il voit la garantie d'une collaboration éventuelle embrassant d'autres domaines que celui de la défense militaire.

Il se peut que, parallèlement au développement de la communauté de l'Atlantique-Nord, un groupement encore plus étroit se forme en Europe occidentale. Il ne manque pas d'arguments convaincants en faveur d'une coopération plus intime entre les pays de cette région, qui leur permettrait de faire taire de vieux antagonismes et d'accroître leur rendement économique par l'élargissement des marchés. Il appartient aux pays d'Europe d'examiner eux-mêmes les avantages qu'ils pourraient retirer d'une telle intégration.

Le Gouvernement canadien suit avec un vif et sympathique intérêt ce mouvement d'unité européenne. Nous espérons, toutefois, qu'il se développera dans le cadre du mouvement plus ample visant à créer une communauté nord-atlantique. Il est trop tôt pour affirmer qu'une telle communauté s'édifierait plus vite si les pays de l'Europe occidentale se réunissaient les premiers dans une étroite association, ou s'ils se groupaient dans la communauté de l'Atlantique-Nord en tant qu'entités nationales gardant chacune le même degré de souveraineté que les États-Unis et le Canada. Néanmoins, il nous semble d'ores et déjà évident que la création en Europe occidentale d'un bloc commercial fermé, aux prix probablement élevés, ne serait ni sage ni fructueuse. Il est également clair que toute tentative de former dans l'Europe de l'Ouest un groupe politique solide et neutre, qui affaiblirait ou même briserait les liens de défense qui unissent, à l'heure actuelle, l'Amérique du Nord à l'Europe occidentale, constituerait à la longue un désastre aussi bien pour l'Europe que pour la cause de la liberté elle-même. Elle constituerait aussi un danger pour l'Amérique du Nord, puisqu'aux yeux du Gouvernement canadien l'Europe occidentale a une plus grande importance stratégique qu'aucune autre région du globe. C'est d'ailleurs l'appréciation de son importance stratégique plus que toute autre chose qui nous a fait souscrire aux obligations d'ordre militaire que comporte le Traité de l'Atlantique-Nord.

Le Canada voit dans ses engagements envers l'OTAN un moyen de fixer dans le concret la doctrine générale de la sécurité collective que renferme la Charte des Nations Unies. Le premier article de la Charte énonce l'obligation universelle qu'ont tous les pays membres des Nations Unies, de « prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écarter les menaces à la paix et de réprimer tout acte d'agression ou autre rupture de la paix ». Il importe que nous fassions honneur à cette obligation si nous voulons maintenir le moral des pays exposés et que ne se répète pas la triste histoire des années trente, au cours desquelles l'agresseur a pu abattre une à une ses nombreuses victimes. D'autre part, dans l'état de choses actuel, où la puissance militaire du monde libre, tout en s'accroissant, reste encore beaucoup plus faible, dans plusieurs de ses éléments importants, que la force militaire de l'adversaire et tandis que nous traversons un crépuscule qui n'est ni la paix ni la guerre, nous ne saurions interpréter l'engagement général qu'énonce la Charte

comme une obligation rigide d'opposer automatiquement l'ensemble de nos forces militaires à toute agression où qu'elle se produise. Si l'on admettait en théorie une intervention collective illimitée sur n'importe quel théâtre, on finirait dans la pratique par n'avoir de sécurité réelle nulle part. Tout en reconnaissant toujours l'agression pour ce qu'elle est et tout en prenant contre elle des mesures appropriées, nous devons toujours user de discernement dans chaque cas particulier, afin de déterminer la façon précise dont l'obligation de sécurité collective peut le plus efficacement entrer en jeu pour empêcher les agresseurs d'exploiter les dispositions de la Charte de façon à disperser outre mesure les forces encore insuffisantes du monde libre. Il est certaines régions, évidemment, où l'agression devra se heurter à l'opposition automatique de toutes nos ressources militaires. Afin d'assurer la protection de ces régions-là, il est nécessaire que l'obligation générale énoncée dans la Charte soit précisée davantage et rendue plus rigoureuse. On ne saurait mieux y arriver qu'en concluant des pactes de sécurité applicables à certaines régions particulières; c'est là, d'ailleurs, le but immédiat du Traité de l'Atlantique-Nord.

La nécessité de choisir avec discernement la façon la plus efficace de satisfaire aux obligations que la Charte nous impose en matière de sécurité ne signifie pas que nous puissions jamais nous permettre de fermer les yeux sur tel ou tel acte d'agression, ni de distinguer entre les victimes éventuelles celles qu'il faudra secourir de celles qu'on abandonnera à leur destin. Il ne s'ensuit pas non plus qu'il existe une loi pour les forts et une loi pour les faibles. Cette nécessité signifie au contraire que la responsabilité de défendre le monde libre dans les circonstances actuelles est tellement grave que ceux sur qui elle repose devront faire preuve des plus hautes qualités d'intelligence et d'une grande délicatesse de conscience en choisissant l'endroit où les forces limitées dont ils disposent entreront en jeu. Ce principe n'offre peut-être pour le moment qu'un intérêt spéculatif, puisqu'une attaque d'envergure à main armée, où qu'elle se produise, pourrait fort bien provoquer une guerre générale et que l'une des tâches les plus pressantes de la diplomatie consiste à convaincre les agresseurs éventuels que, s'ils se jettent sur leurs voisins, ils doivent s'attendre à des représailles immédiates. Mais il s'est déjà rencontré des situations, même cette année, où la nécessité d'user de discernement s'est révélée de première importance; et il est fort possible que pareilles situations se reproduisent.

V

N'allons pas conclure de là que le Gouvernement canadien soit, ou ait déjà été, tenté d'abandonner le principe de la sécurité collective. Les faits sont là. Le contingent que nous avons fourni aux forces des Nations Unies en Corée est le troisième en importance de tous ceux qu'ont offerts les membres de l'ONU. C'est précisément pour sauvegarder le principe de la sécurité collective que nos troupes, nos navires et nos avions se sont rendus en Corée. C'est également à cette fin que nous avons pris l'engagement de poster des éléments de brigade et onze escadrilles d'avions en Europe occidentale.

Que l'on ne s'imagine pas non plus que nous avons perdu confiance dans l'Organisation des Nations Unies. Nous croyons que les Nations Unies ont toujours un rôle primordial à jouer en matière de sécurité et nous nous réjouissons de l'enquête qui se poursuit actuellement, aux termes de la résolution relative à l'« Union pour le maintien de la paix » adoptée en novembre dernier, sur les moyens à prendre pour que l'Organisation puisse exercer ce rôle de façon plus expéditive et plus efficace que par le passé. Je sais que l'ONU a d'autres fonctions importantes à remplir. Mais si elle ne parvient pas à s'affirmer en tant qu'organisme de sécurité, il est probable que sa vitalité sera gravement compromise. Sous l'énergique et ferme impulsion des États-Unis, l'ONU a relevé le défi en Corée et donné sa mesure comme moyen d'organiser la résistance collective à l'agression. Il ne faut pas compter, toutefois, que la théorie de la sécurité collective puisse passer dans la pratique sans que se dressent certains obstacles ou que se posent certains problèmes. L'un de ces problèmes est, à mon avis, de savoir tirer le meilleur parti possible des ressources militaires, grandissantes mais

encore restreintes, dont disposent les pays libres pour assurer le maintien de la sécurité mondiale.

Un autre problème qui s'est posé dès la première tentative d'organiser la sécurité collective à grande échelle consiste à trouver un mode d'association qui assurerait une direction satisfaisante tout en laissant aux pays qui fournissent des forces militaires le sentiment bien net de leur participation. Le même problème s'est présenté dans le cas de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord. Le Canada, tout comme ses alliés, a vraiment à cœur d'y trouver une solution. Le domaine de nos intérêts à l'étranger et l'étendue de nos engagements militaires se développent presque à vue d'œil depuis quelques mois, et un tel état de choses ne peut pas se produire sans engendrer quelque malaise. Ce malaise ne se dissipera et la participation du Canada n'atteindra sa plénitude que si les Canadiens ont la conviction que la part qu'ils prennent aux décisions capitales dont l'adoption s'impose est proportionnée à l'importance de leur contribution. Or il doit en être ainsi pour de nombreux autres pays. A la vérité, c'est une condition à laquelle tous les pays qui, à l'instar du mien, ont volontairement et sincèrement accepté la direction des États-Unis, attachent une très grande importance.

Est-il tâche plus difficile que celle de mener une coalition de nations amies mais libres, qui sont convenues de certains buts, mais qui ne s'entendent pas toujours sur la façon de les atteindre? Ainsi que l'histoire nous l'enseigne, l'art de conduire une coalition en temps de guerre est déjà bien difficile; il l'est encore davantage en temps de paix quand l'absence de danger extérieur grossit l'importance des petits conflits d'intérêts et de prestige entre les divers alliés. Mais là où il devient le plus difficile, c'est à une époque de « paix partielle », — ou si vous le préférez, de « fausse paix », — comme à l'heure actuelle, où la sécurité est réellement menacée, mais où le consentement à l'effort et au sacrifice qui accompagne toute organisation militaire totale en vue de la survivance ne peut être maintenu qu'au prix de grands efforts. Le problème se complique de la nécessité de fonder notre association sur le principe de l'égalité souveraineté des États, qu'il est parfois difficile de concilier avec l'inégalité de la puissance et de la responsabilité des États en cause. Pour accorder la réalité à la théorie, il nous faudra à tous de la modération, du discernement et de la tolérance, sans compter une vue des choses qui dépasse nos frontières nationales.

M. Acheson a très heureusement résumé cette question lorsqu'il a dit le 29 juin, à Washington, que « la sphère des responsabilités où s'exerce notre action comporte des intérêts beaucoup plus vastes que ceux qui nous sont propres . . . » Les Canadiens restent persuadés que ces responsabilités et un pareil mode d'association librement acceptée prendront avec le temps de plus en plus de consistance. Animés de cette confiance, ils continueront de concourir à l'établissement d'un monde pacifique où la liberté ne courra aucun danger.

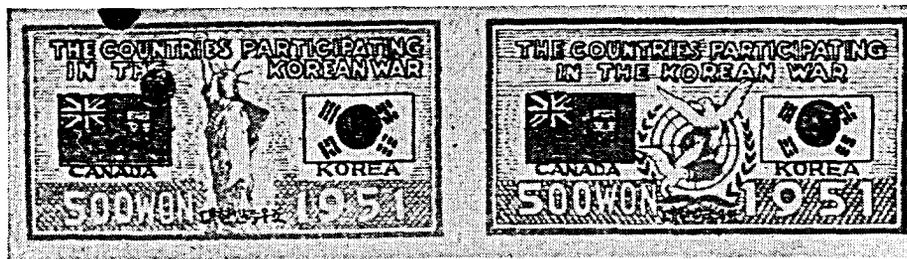


Photo: Défense nationale

TIMBRES CORÉENS EN L'HONNEUR DU CANADA

La République de Corée a émis une série de deux timbres destinés à honorer le Canada en tant que membre du groupe des dix-neuf pays qui ont envoyé des forces armées en Corée pour combattre l'agression communiste. Créés par Park Moon Cho, de la Section postale coréenne, l'un de ces timbres de 500 wons est bleu clair, couleur des Nations Unies qui symbolise le ciel, tandis que l'autre qui est vert pastel représente les fruits de la terre.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES AU PARLEMENT

DECLARATIONS SUR LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

Discours du trône

DANS le discours du trône qui a été lu, le 9 octobre 1951, à l'ouverture de la 5^e session du 21^e Parlement, le Gouvernement faisait connaître son intention d'introduire dans les débats de la Chambre les questions de politique extérieure suivantes:

- 1) Contribution du Canada à la cause des Nations Unies en Corée;
- 2) Mesures prises par le Canada pour s'acquitter de ses obligations dans le cadre de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord;
- 3) Ratification d'un protocole permettant d'inviter la Grèce et la Turquie à se joindre à l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord;
- 4) Aménagement de la voie fluviale du Saint-Laurent par le Canada seulement.

M. Cauchon (libéral, de Beauharnois), premier orateur qui discuta ces questions, a ouvert, le 12 octobre, le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. M. J.A. Simmons lui a succédé dans l'après-midi du même jour. Au cours de la semaine, les orateurs suivants ont traité les mêmes sujets:

15 octobre — M. Drew (conservateur progressiste, de Carleton)
M. Coldwell (CCF, de Rosetown)
M. McIvor (libéral, de Fort-William)
M. Gillis (CCF, de Cap-Breton-Sud)

16 octobre — M. Brooks (conservateur progressiste, de Royal)

17 octobre — M. Bruneau (libéral, de Prescott)
M. Dinsdale (conservateur progressiste, de Brandon)
M. Wright (CCF, de Melfort)
M. LaCroix (libéral, de Québec-Montmorency)

18 octobre — M. MacLean (libéral, de Huron-Perth)
M. Green (conservateur progressiste, de Vancouver-Quadra)

19 octobre — M. Campney (libéral, de Vancouver-Centre)
M. Riley (libéral, de Saint-Jean-Albert)
M. Argue (CCF, de Assiniboia)

24 octobre — M. Gibson (indépendant, de Comox-Alberni)
M. Boivin (libéral, de Shefford)

29 octobre — M. Boisvert (libéral, de Nicolet-Yamaska).

Politique extérieure

Le 22 octobre, M. St-Laurent a proposé la motion suivante:

Que la Chambre approuve la continuation de la participation du Canada aux efforts tentés par l'entremise des Nations Unies en vue d'établir une paix internationale, et, notamment, de vaincre l'agression et de rétablir la paix en Corée, et, par les pays qui sont parties au Traité de l'Atlantique-Nord, en vue d'empêcher l'agression et de contribuer à la stabilité et au bien-être dans la région de l'Atlantique-Nord.

Le Premier ministre a ensuite passé en revue les faits nouveaux qui, au cours de la session précédente, ont marqué la politique du Canada à l'égard de la guerre

de Corée et de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord. M. St-Laurent a poursuivi en ces termes:

Si notre programme n'a rien de particulièrement nouveau, si les députés ne sont appelés à approuver aucun changement, aucune expansion de la politique actuelle... il reste que les événements mondiaux, ceux surtout des deux dernières années, obligent le Canada, de concert avec d'autres nations libres, à adopter, en ce qui a trait à ses relations extérieures, des mesures fondamentalement nouvelles...

Dans la région de l'Atlantique-Nord, nous nous sommes engagés à envoyer des troupes outre-mer en temps de paix, ce qui certes est quelque chose de nouveau. Ces troupes canadiennes prendront place au sein d'une armée internationale destinée à prévenir l'agression, à constituer une sauvegarde pour la paix de la région de l'Atlantique-Nord et une garantie pour la sécurité du Canada même...

Il nous a semblé qu'en affirmant qu'elle appuie de tout coeur et, j'ose l'espérer, à l'unanimité, les efforts du Canada en vue d'assurer la paix et la sécurité dans le monde, la Chambre encouragerait nos troupes en Corée, celles aussi que nous enverrons prochainement en Europe, et affermirait la position de ceux qui représenteront le Canada à ces réunions internationales.

En appuyant la motion du Premier ministre, M. Pearson a annoncé son intention de donner à la Chambre « un exposé général de la situation internationale actuelle » et de discuter « certains événements qui se sont produits dans ce domaine » depuis la dernière session.*

Pacte du Pacifique

Revenant à la question d'un « Pacte du Pacifique », déjà discutée dans sa déclaration du jour précédent, et traitée dans les discours de MM. Macdonnell, Green, Graydon et Hees, M. Pearson a déclaré le 23 octobre:

Mais on ne peut songer à la possibilité d'un tel pacte du Pacifique sans tenir compte d'un fait important, savoir que les pays les plus directement intéressés à la sécurité générale dans la région du Pacifique estiment que le moment n'est pas encore venu de prendre une telle initiative. Alors que les États-Unis et le Royaume-Uni ne croient pas possible d'en arriver à ce genre de pacte du Pacifique dans la conjoncture actuelle, convient-il que nous cherchions à les amener à changer d'avis? Comme je le signalais hier, si les États-Unis avaient cru opportun, dans les circonstances actuelles, de recourir à un pacte de ce genre pour assurer la sécurité du Pacifique, ils n'auraient pas conclu des pactes distincts avec la République des Philippines et les Dominions d'Australie et de Nouvelle-Zélande. Ayant plus d'une fois débattu cette question avec des représentants de ces gouvernements, car nous prenons au sérieux cette question du pacte du Pacifique, je ne doute pas que l'une des raisons qui les portent à croire qu'il n'est pas utile dans les circonstances actuelles d'entamer des pourparlers en vue de conclure un pacte de ce genre, c'est qu'il leur faudrait immédiatement répondre à la question que j'ai posée hier: quels pays faudrait-il inclure dans ce pacte et lesquels exclure? Il y a certains pays de la région du Pacifique qui s'attendraient certes à adhérer à un tel traité général du Pacifique, et certains gouvernements croient que la participation de ces pays en ce moment à une telle entente ne serait pas favorable à la sécurité générale dans le Pacifique. C'est pourquoi nous n'avons pas fait les premiers pas vers la réalisation d'un pacte du Pacifique de ce genre. Mais nous avons, plus d'une fois, débattu cette question avec les gouvernements intéressés.

Traité de paix japonais

Répondant à une interpellation de M. Coldwell concernant l'exposé du point de vue canadien sur le Traité de paix japonais au Gouvernement des États-Unis, qui a pris l'initiative à cet égard, M. Pearson a déclaré entre autres choses ce qui suit:

* Pour le texte intégral de la déclaration de M. Pearson faite à la Chambre des Communes le 22 octobre, voir page 358 du présent numéro.

Tout d'abord, on a adopté une procédure absolument inusitée pour ce qui est de la préparation du traité. A notre avis et de l'avis d'autres gouvernements, nous aurions mieux fait de suivre la méthode traditionnelle, c'est-à-dire inviter tous les intéressés à des pourparlers...

Le traité négocié au cours d'une conférence de ce genre serait soit un traité auquel l'U.R.S.S. adhérerait complètement, soit un traité inexistant. Telle est la leçon que nous avons su dégager des longues discussions à bâtons rompus qui ont marqué les négociations relatives au traité avec l'Autriche, ainsi qu'avec l'Allemagne. Cette manière de procéder aurait occasionné des délais indéfinis. Comme la plupart d'entre nous étaient d'avis qu'il convenait de mettre fin le plus tôt possible à l'état de guerre avec le Japon, le Gouvernement des États-Unis a décidé, avec l'approbation de la majorité des autres gouvernements, d'entamer la discussion sur le plan diplomatique en vue de connaître les vues des gouvernements intéressés et d'aboutir à l'accord le plus étendu possible. C'est alors que l'avant-projet a été signé...

Corée

Dans ses observations sur la situation en Corée, voici ce que le Ministre a déclaré au sujet de l'apport canadien au plan des Nations Unies pour le relèvement de la Corée:

Le programme de soulagement de la misère en Corée proposé par les Nations Unies comportait la participation de tous les membres. Jusqu'ici, l'effort du Canada dépasse celui de tout autre pays. Je ne veux nullement dire que les États-Unis ne fournissent pas plus que le Canada à cet égard en Corée. Ils le font, toutefois, à titre d'appoint aux opérations militaires et c'est le genre d'aide que nous avons vue en Europe depuis 1945. J'aurais dû éclaircir ce point hier, parce qu'il ne serait pas juste à l'égard des efforts que déploient les États-Unis dans ce domaine de laisser entendre que leur participation ne dépasse pas celle de tout autre pays en dehors des Nations Unies. Mais, en vertu de la résolution adoptée par les Nations Unies en vue de secourir les Coréens, le Canada comme je l'ai dit, a accompli plus que n'importe quel autre pays. Les États-Unis, cependant, ont voté des crédits très considérables qui n'ont pas été affectés encore.

M. Pearson a dit à M. Diefenbaker que la contribution du Canada s'élevait à « environ 8 millions de dollars » et, au sujet de la contribution des États-Unis, il a ajouté:

Au titre de secours militaires en Corée, les États-Unis ont versé bien davantage, sous forme de crédits militaires. Je crois me souvenir que les États-Unis ont autorisé l'affectation d'un montant voisin de 75 ou 100 millions à titre de secours versés par les Nations Unies. Une grande partie des fonds dont dispose l'organisme de secours pour la Corée provient du Canada.

Réarmement allemand

En ce qui concerne le réarmement de l'Allemagne dont M. Coldwell avait parlé dans son discours, le Ministre s'est exprimé en ces termes:

En cette affaire, nous avons suivi avec le plus vif intérêt, à l'instar de tous les autres gouvernements, les projets qui ont pour but la constitution d'une armée européenne placée sous une direction européenne plutôt que sous une direction civile nationale... Au début, certains gouvernements, même celui du Royaume-Uni, éprouvait des hésitations à l'endroit de cette initiative car on estimait qu'elle pourrait retarder indéfiniment la constitution d'une armée intégrée de l'Atlantique-Nord. Mais les progrès accomplis depuis six mois ont dissipé ces doutes et ces hésitations...

Les seuls grands obstacles à l'heureuse conclusion de ces pourparlers, sont l'importance du contingent allemand que renfermera l'armée européenne et le genre de contrôle supra-national que les gouvernements européens exerceront sur elle. Ma conviction personnelle est qu'il y a là une initiative utile, qui aidera beaucoup à la paix de l'Europe. Si nous pouvons amener des Allemands, des Français, des

Belges et des Néerlandais à servir dans la même armée européenne, non pas sous une autorité nationale mais sous une autorité européenne, nous aurons fait un grand pas vers l'apaisement de la haine éternelle qui sépare Gaulois et Germains. En même temps, une armée européenne ne suffit pas. Cette armée européenne finirait, à son tour, par s'intégrer. C'est une expression que nous semblons employer beaucoup de nos jours pour désigner les forces de l'Atlantique-Nord. Il ne devrait pas exister de distinction de ce genre entre une armée européenne, d'une part, et l'armée du général Eisenhower, d'autre part.

Politique de Défense nationale

Engagement du Canada envers l'OTAN

Le 18 octobre, rappelant les passages du discours du trône qui faisaient connaître la contribution du Canada aux forces commandées par le général Eisenhower en Europe, le ministre de la Défense nationale a lu et déposé l'arrêté en conseil C.P. 5598, qui prévoit le maintien d'une unité militaire spéciale à cette fin. M. Claxton a poursuivi en ces termes:

En ce moment, on est à prendre des dispositions préliminaires en vue du transport de la brigade, qui doit s'effectuer à partir du début de novembre pour se terminer vers la mi-décembre.

La 27^e brigade d'infanterie canadienne, dès le moment de son arrivée en Europe, sera incorporée à l'armée intégrée commandée par le général Eisenhower. Elle sera cantonnée en Allemagne, à des fins de défense, conformément au Traité de l'Atlantique-Nord, du consentement du Haut Commissariat allié lequel se trouve être, en ce moment, l'autorité compétente en matière de défense en Allemagne.

Des dispositions ont été prises en vue du groupement de la brigade canadienne avec les forces britanniques, belges et hollandaises. Elle occupera un secteur dans la région de Hanovre.

La 410^e escadrille du CARC dotée d'appareils F-86 Sabre, partira le mois prochain sur le *Magnificent* à destination de l'Angleterre. Cette escadrille, ainsi que d'autres qui la suivront plus tard, sera basée sur le terrain de North-Luffenham dans les Midlands, jusqu'à ce qu'on ait aménagé des terrains et autres installations en Europe occidentale.

Représentation du Canada près le Vatican

Le 24 octobre, M. Gagnon (indépendant, de Chicoutimi) a demandé au Gouvernement s'il songeait à nommer un représentant auprès du Vatican. M. Pearson a répondu ce qui suit:

A l'occasion, le Gouvernement étudie la question d'établir des relations diplomatiques directes avec les États souverains auprès desquels le Canada n'a pas de mission diplomatique à l'heure actuelle. Évidemment, le Vatican est du nombre.

Mort de Liaquat Ali Khan

Au sujet de l'assassinat du Premier ministre du Pakistan, M. St-Laurent a déclaré:

La nouvelle de cet effroyable et tragique événement m'a bouleversé, et je suis sûr que tous les membres de la Chambre ont éprouvé le même sentiment. J'ai rencontré M. Liaquat Ali Khan en plusieurs circonstances, et je me rappelle avec plaisir d'avoir été son hôte lors de sa visite au pays au printemps de 1950. Les députés se rappelleront l'éloquent discours qu'il a prononcé ici devant les deux Chambres du parlement réunies, à la fin de mai 1950. Il nous avait parlé du Pakistan, du Commonwealth et de l'avenir.

La Chambre s'étant levée pour observer un silence respectueux, M. Drew, M. Coldwell et M. Low ont ensuite exprimé leurs condoléances.

Traité anglo-égyptien

Le 16 octobre, en réponse à une interpellation de M. Green sur l'attitude du Canada à l'égard de l'abrogation unilatérale par l'Égypte du Traité anglo-égyptien de 1936, M. Pearson a déclaré ce qui suit:

La situation dont parle mon honorable ami est en fait bien délicate actuellement et elle est grandement sujette à explosion. Je ne pense pas qu'une déclaration de ma part, actuellement, en réponse à une question, puisse être utile. Je considérerai cependant la question posée comme un avis et, s'il se trouve quelque chose d'utile à dire sur le sujet, je le dirai dès que j'en aurai l'occasion.

Le 19 octobre, M. Pearson a fait la déclaration suivante au sujet de la situation actuelle en Égypte et dans la zone du canal de Suez:

Pour que les députés puissent saisir toute la portée des événements d'Égypte, il convient sans doute que je dise quelques mots des faits historiques qui ont abouti à la crise actuelle. Il importe d'abord de se rappeler que, au moment où l'Égypte a cessé d'être un protectorat, en 1922, année où elle a proclamé son indépendance, la question du Soudan et celle des intérêts défensifs de la Grande-Bretagne en Égypte n'avaient cependant pas été réglées. Elles ont fait l'objet de divergences de vues entre les deux gouvernements intéressés jusqu'à ce que l'invasion de l'Éthiopie, en 1935, mène la guerre aux portes mêmes de l'Égypte et conduise directement à la signature du traité anglo-égyptien de 1936.

Le traité, qui devait expirer en 1956, avait pour objet de mettre fin à l'occupation militaire de l'Égypte et de la remplacer par une alliance permanente entre le Royaume-Uni et l'Égypte aux fins d'assistance mutuelle, en temps de paix comme en temps de guerre. Le traité autorisait également le maintien des troupes du Royaume-Uni dans la zone du canal de Suez — et ici j'en cite un passage — « jusqu'au moment où les parties intéressées conviendront que l'armée égyptienne est en mesure, grâce à ses propres ressources, d'assurer la liberté et l'entière sécurité de la navigation dans le canal ». Ce traité, celui de 1936, a également maintenu l'administration du Soudan dans les conditions qu'avait établies le Condominium anglo-égyptien de 1899.

Durant la seconde guerre mondiale, le traité a joué un rôle très important dans l'obtention de la victoire finale sur les puissances de l'axe, grâce aux installations et services, en Égypte, qu'il a placés à la disposition des Alliés. Toutefois, à mesure que la guerre s'éloignait de l'Égypte, les revendications de la population égyptienne exigeant les disparitions des dernières entraves à son indépendance se sont ranimées et ont conduit l'Égypte à saisir de cette affaire le Conseil de sécurité des Nations Unies, au début de l'année 1947. Les débats intervenus au sein de cette assemblée n'ont pas eu de résultats pratiques.

Avec le retour du gouvernement Wafd qui a repris le pouvoir en 1950, l'Égypte s'est donné comme objectif déclaré l'évacuation complète des troupes du Royaume-Uni, cantonnées dans la zone du canal et l'unification de la vallée du Nil, y compris le Soudan, sous la couronne égyptienne. Refusant de réviser le traité conjointement avec le Royaume-Uni et, plus récemment encore, d'entrer, sur un pied d'égalité, dans un système de défense collective intéressant l'ensemble du Moyen-Orient, le gouvernement de l'Égypte a poursuivi ses objectifs nationaux jusqu'au point où, il y a quelques jours, il a dénoncé ses traités avec le Royaume-Uni.

La décision prise à Ottawa il y a quelques semaines d'inviter la Grèce et la Turquie à adhérer au Traité de l'Atlantique-Nord reconnaît implicitement que la défense du Moyen-Orient est essentielle au succès de la défense de l'Europe et de l'Atlantique-Nord. La seconde guerre mondiale l'a d'ailleurs nettement démontré. C'est pour le même motif qu'on a également décidé d'établir au Moyen-Orient une région militaire distincte qui, grâce à la collaboration, en temps de paix, des pays qui s'y trouvent, et des autres pays directement intéressés à la défense de la région, pourra se préparer convenablement à en assurer la défense en temps de guerre.

Les pays directement intéressés qu'on a invités à participer à la défense militaire du Moyen-Orient comprennent l'Australie, la Nouvelle-Zélande et l'Afrique

du Sud. Ces propositions, qui ont été soumises au gouvernement de l'Égypte avant la dénonciation du traité, auraient annulé le traité et mis fin au régime actuel en vertu duquel le Royaume-Uni est responsable de la sécurité de la zone du canal. Le gouvernement égyptien a rejeté ces propositions et peu après, soit la semaine dernière, il a adopté l'attitude que l'on sait.

Quant au gouvernement canadien, il regrette extrêmement que le gouvernement égyptien ait pris des mesures pour répudier le traité anglo-égyptien de 1936, d'autant qu'au moment de la répudiation on examinait avec le gouvernement égyptien d'autres dispositions.

Le secrétaire d'État des États-Unis a déjà déclaré invalide cette répudiation, de même que celle des accords de 1899 relatifs au Soudan. Nous sommes de cette opinion.

La situation qui s'est produite dans la zone du canal de Suez est extrêmement tendue et peut constituer une menace pour la paix générale. C'est pourquoi le gouvernement canadien s'unit à d'autres gouvernements pour souhaiter sincèrement qu'on fasse tout ce qui est possible pour éviter une rupture de la paix et pour en arriver à une entente satisfaisante en vue de la sécurité de la zone.

Le Gouvernement a été heureux de recevoir du Royaume-Uni l'assurance qu'il continuera, comme on pouvait s'y attendre, de faire tout en son pouvoir pour éviter des incidents et des actes de violence. Le gouvernement canadien est d'avis qu'il importe au plus haut degré pour la sécurité du monde libre, voire pour le maintien de la paix même, que rien ne soit fait en vue de modifier par la force le régime actuel en vertu duquel le Royaume-Uni est responsable de la défense de la zone du canal de Suez. Ces vues ont été communiquées au gouvernement du Royaume-Uni.



Photo: Capital Press

LA VISITE ROYALE

Au moment où la princesse Elizabeth descend du train royal, au débarcadère « Island Park », à Ottawa, le Premier ministre, M. St-Laurent, lui présente le ministre du Commerce, M. C. D. Howe.

ORGANISATION DU TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE-NORD

LÉ MINISTÈRE des Affaires extérieures a fait connaître le 15 octobre le texte d'un projet de Protocole au Traité de l'Atlantique-Nord concernant l'accèsion de la Grèce et de la Turquie,* qui a été adopté par les Suppléants du Conseil de l'Atlantique-Nord et rendu public simultanément dans toutes les capitales de l'OTAN le même jour. Le Parlement canadien sera invité en temps utile à en approuver la ratification. Lorsque les douze signataires actuels du Traité auront dûment signé et ratifié le Protocole, les gouvernements de Grèce et de Turquie seront définitivement invités à accéder au Traité de l'Atlantique-Nord.

PROTOCOLE ADDITIONNEL AU TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE-NORD SUR L'ACCESSION DE LA GRÈCE ET DE LA TURQUIE

Les parties au Traité de l'Atlantique-Nord, signé le 4 avril 1949 à Washington,

Assurées que l'accèsion du Royaume de Grèce et de la République de Turquie au Traité de l'Atlantique-Nord permettra d'augmenter la sécurité de la région de l'Atlantique-Nord,

Conviennent de ce qui suit:

ARTICLE I

Dès la mise en vigueur de ce Protocole, le gouvernement des États-Unis d'Amérique enverra, au nom de toutes les parties, au gouvernement du Royaume de Grèce et au gouvernement de la République de Turquie, une invitation à adhérer au Traité de l'Atlantique-Nord tel qu'il serait modifié par l'article II du présent protocole. Conformément à l'article 10 du Traité, le Royaume de Grèce et la République de Turquie deviendront l'un et l'autre parties à ce traité à la date du dépôt de leur instrument d'accèsion auprès du gouvernement des États-Unis d'Amérique.

ARTICLE II

Si la République de Turquie devient partie au Traité de l'Atlantique-Nord, l'article 6 du Traité sera, à compter de la date du dépôt par le gouvernement de la République de Turquie de son instrument d'accèsion auprès du gouvernement des États-Unis d'Amérique modifié comme suit:

Pour l'application de l'article 5, est considérée comme une attaque armée contre une ou plusieurs des parties une attaque armée

- (i) Contre le territoire de l'une d'elles en Europe ou en Amérique du Nord, contre les départements français d'Algérie, contre le territoire de la Turquie ou contre les îles placées sous la juridiction de l'une des parties dans la région de l'Atlantique-Nord au nord du tropique du Cancer;
- (ii) Contre les forces, navires ou aéronefs de l'une des parties, se trouvant sur ces territoires ainsi qu'en toute autre région de l'Europe dans laquelle les forces d'occupation de l'une des parties étaient stationnées à la date à laquelle le Traité est entré en vigueur, ou se trouvant sur la mer Méditerranée ou dans la région de l'Atlantique-Nord au nord du tropique du Cancer, ou au-dessus de ceux-ci.

ARTICLE III

Le présent Protocole entrera en vigueur lorsque toutes les parties au Traité de l'Atlantique-Nord auront notifié leur approbation au gouvernement des États-Unis

* Voir *Affaires extérieures* d'octobre, p. 326.

d'Amérique. Le gouvernement des États-Unis d'Amérique informera toutes les parties au Traité de l'Atlantique-Nord de la date de réception de chacune de ces notifications et de la date d'entrée en vigueur du présent Protocole.

ARTICLE IV

Le présent Protocole, dont les textes en français et anglais font également foi, sera déposé dans les archives du gouvernement des États-Unis d'Amérique. Des copies certifiées conformes seront transmises par celui-ci aux gouvernements de toutes les autres parties au Traité de l'Atlantique-Nord.

En foi de quoi, les plénipotentiaires désignés ci-dessous ont signé le présent protocole.

Fait à le 19.....

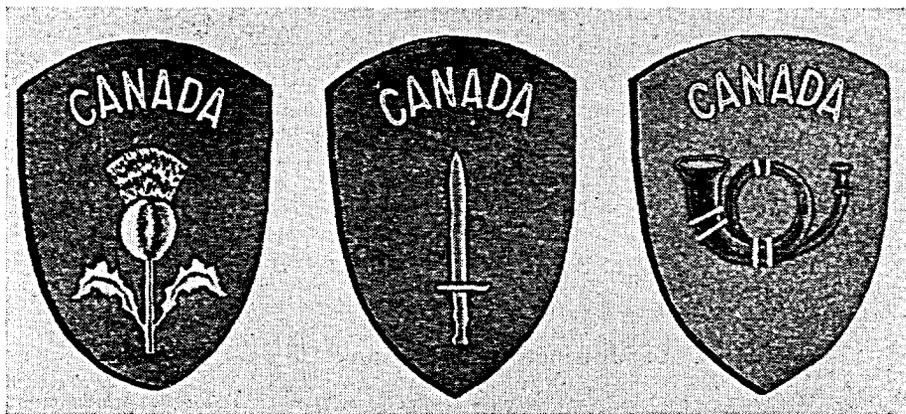


Photo: Défense nationale

INSIGNE D'ÉPAULE POUR LES FORCES CANADIENNES DE L'OTAN

On voit ici les insignes d'épaule que porteront les membres des trois principaux bataillons de la nouvelle 27^e brigade d'infanterie du Canada en Europe. A gauche, apparaît l'insigne du « 1st Canadian Highland Battalion »; au centre, celui du 1^{er} bataillon d'infanterie canadien; à droite, celui du 1^{er} bataillon des Fusiliers canadiens. Les autres unités de la brigade porteront le même insigne gris français sans autre indication au-dessous du mot « CANADA ».

LE CANADA ET LES NATIONS UNIES

La sixième session de l'Assemblée générale

LA SIXIÈME SESSION ordinaire de l'Assemblée générale s'est ouverte à Paris le 6 novembre. Le numéro d'octobre d'*Affaires extérieures* renfermait un résumé des points les plus importants qui figuraient à l'ordre du jour provisoire. Depuis, neuf autres points y ont été ajoutés. L'Assemblée a la faculté d'inscrire à son ordre du jour tous autres points qu'elle juge être d'un caractère « important et urgent ».

L'ordre du jour supplémentaire renferme plusieurs sujets importants: admission de nouveaux membres; prétendue violation de la Charte et de la Déclaration des droits de l'homme au Maroc; projet de protocole relatif au statut des apatrides; mesures financières et économiques à l'égard de l'Erythrée découlant du traité de paix avec l'Italie; révision du règlement intérieur de l'Assemblée relativement aux questions d'ordre juridique et de rédaction.

Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures est le chef de la délégation canadienne. Les autres représentants sont:

L'honorable S. S. Garson, député, ministre de la Justice et chef suppléant de la délégation;

Le sénateur J.-R. Hurtubise, M.D., C.M.;

M. Maurice Bourget, député aux Communes;

M^{me} R. J. Marshall, LL.D., ancienne présidente du *National Council of Women*.

Les représentants suppléants du Canada sont:

M. Colin Bennett, député aux Communes;

M. T. A. Stone, ministre du Canada en Suède;

M. D. M. Johnson, représentant permanent du Canada auprès des Nations Unies;

M. R. M. Macdonnell, ministre à l'ambassade du Canada à Paris;

M. J. F. Parkinson, représentant du Canada auprès de l'OECE et du Bureau économique et financier de l'OTAN.

Deux conseillers parlementaires font aussi partie de la délégation:

M. F. H. Larson, député aux Communes;

Le major-général G. R. Pearkes, V.C., C.B.E., D.S.O., M.C., député aux Communes.

La Journée des Nations Unies

Le 24 octobre, Journée des Nations Unies, le drapeau de l'ONU a flotté toute la journée devant l'édifice du Parlement à Ottawa. Dans une déclaration qu'il a faite à cette occasion, le Premier ministre s'est exprimé en ces termes:

Les citoyens de toutes les nations célèbrent aujourd'hui le sixième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Charte des Nations Unies qui a inauguré un régime de coopération internationale sans précédent dans l'histoire du monde. Cet anniversaire est d'autant plus significatif qu'il arrive à un moment où les Nations Unies traversent une crise prolongée. Depuis seize mois, le principe du recours à des mesures collectives efficaces destinées à maintenir la paix et la sécurité est mis à l'épreuve en Corée. En s'opposant à l'agression en cet endroit, les Nations Unies ont réconforté les peuples menacés dans d'autres parties du monde, tout en faisant un pas en avant dans ce long acheminement vers la paix universelle.

Dans d'autres domaines, les Nations Unies et les diverses institutions spécialisées multiplient leurs efforts pour relever les niveaux de vie, améliorer la santé, développer l'autonomie dans les régions coloniales et assurer le respect des droits



Photo: Nations Unies

PARIS, LIEU DE RÉUNION DE LA SIXIÈME SESSION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

A l'ouverture de la sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, on hisse le drapeau de l'ONU à un mât devant le Palais de Chaillot, à Paris. Des bâtiments spéciaux ont été construits pour abriter les salles de l'Assemblée et le Secrétariat des Nations Unies. On aperçoit à l'arrière-plan l'édifice même du Palais de Chaillot.

de l'homme et des libertés fondamentales. Les programmes internationaux d'assistance technique prennent une ampleur croissante. La tâche qui reste à accomplir n'en est pas moins énorme. L'indigence, la maladie et l'ignorance ont toujours été les grands facteurs de méfiance et de guerre; aussi est-il regrettable que les pays du Kominform se soient refusés à épauler les initiatives qui visent à édifier un monde meilleur. Néanmoins, le Canada continuera, de concert avec les autres pays libres, à soutenir effectivement l'action des Nations Unies.

Plusieurs indices nous permettent d'affirmer que le Canada a grandi sur le plan des affaires mondiales du fait de sa participation aux travaux des Nations Unies. D'un autre côté, cette participation comporte des responsabilités pour chacun d'entre nous. Nous reconnaissons qu'elle est révolue l'époque où notre pays, ou tout autre pays, pouvait se permettre de méconnaître ses obligations d'ordre international. L'appui de chaque Canadien aux idéaux et aux objectifs des Nations Unies, de même qu'à ceux du Commonwealth et de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord, constitue en fait le meilleur moyen, sinon le seul, d'éviter une autre guerre mondiale.

NOMINATIONS ET MUTATIONS

M. Paul Beaulieu, du consulat général du Canada à Boston, est affecté aux bureaux d'Ottawa, le 2 octobre 1951.

M. H. F. Clark, des bureaux d'Ottawa, est affecté à l'ambassade du Canada en France, le 4 octobre 1951.

M. G. E. Cox, de l'ambassade du Canada aux États-Unis, est affecté aux bureaux d'Ottawa, le 1er octobre 1951.

M. J. W. L. H. LaVigne, de l'ambassade du Canada aux États-Unis, est affecté aux bureaux d'Ottawa, le 1^{er} octobre 1951.

M. J. D. Foote est affecté aux bureaux d'Ottawa, le 9 octobre 1951, après son congé au pays, à la suite d'un séjour à Varsovie.

M. Paul Tremblay, des bureaux d'Ottawa, est affecté à l'ambassade du Canada aux Pays-Bas, le 8 octobre 1951.

M. R. P. Cameron est affecté aux bureaux d'Ottawa, le 17 septembre 1951, après son congé au pays, à la suite d'un séjour à La Havane.

M. D. V. LePan, des bureaux d'Ottawa, est affecté à l'ambassade du Canada aux États-Unis, le 13 octobre 1951.

M. Gilles Scotte, de l'ambassade du Canada au Mexique, est affecté aux bureaux d'Ottawa, le 15 octobre 1951.

M. C. H. West, du consulat général du Canada à Chicago, est affecté aux bureaux d'Ottawa, le 22 octobre 1951.

NOMINATIONS ET DÉPLACEMENTS DE REPRÉSENTANTS D'AUTRES PAYS

Service diplomatique

Nominations

M. le colonel Constantin Provorov, attaché militaire de l'Air, ambassade de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques, le 6 octobre.

M. le commandant d'escadre P. C. Webb, D.F.C., conseiller de l'Air adjoint haut commissariat du Royaume-Uni, le 7 octobre.

M. Traugott Johannes Endemann, secrétaire, haut commissariat de l'Union Sud-Africaine, le 10 octobre.

M. Nicolas Fieschi, attaché, ambassade de France, le 11 octobre.

M. Michal Krycun, deuxième secrétaire, légation de Pologne, le 12 octobre.

M. le major Otakar Taschner, attaché militaire et de l'Air, légation de Tchécoslovaquie, le 16 octobre.

M. Hendrik Albertus Geldenhuys, secrétaire adjoint, haut commissariat de l'Union Sud-Africaine, le 17 octobre.

M. Edgar Enrique Perez Colman, deuxième secrétaire, ambassade d'Argentine, le 19 octobre. Il était auparavant consul à Québec.

Départs

M. le commandant d'escadre S. G. Birch, O.B.E., conseiller de l'Air adjoint, haut commissariat du Royaume-Uni, le 19 septembre.

M. le colonel Guigorgui G. Kolikov, attaché militaire, ambassade de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques, le 24 septembre.

M. le docteur Miroslav Mares a résigné ses fonctions d'attaché commercial à la légation de Tchécoslovaquie, le 5 octobre.

M. Dmitri Moussine, deuxième secrétaire, ambassade de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques, le 9 octobre.

M. André Rousselet, attaché, ambassade de France, le 11 octobre.

Son Excellence M. le docteur Rade Pribicevic, ambassadeur désigné de Yougoslavie, a quitté Ottawa le 14 octobre pour retourner dans son pays. En attendant l'arrivée d'un successeur, M. Slavko Zecevic, premier secrétaire, est chargé d'affaires *ad interim*.

M. le colonel Sanko Susnjar, attaché militaire, naval et de l'Air, ambassade de Yougoslavie, le 16 octobre.

M. Gaston Zapata Quesada, conseiller, ambassade d'Argentine, le 19 octobre.

M. N. Best, secrétaire adjoint, haut commissariat de l'Union Sud-Africaine, le 21 octobre.

M. S. D. Kalelkar, attaché d'information, haut commissariat de l'Inde, le 25 octobre.

Son Excellence M. Hubert Guérin, ambassadeur de France, a quitté Ottawa le 18 octobre pour un congé en France. Durant son absence, M. François de Laboulaye, conseiller, est chargé d'affaires *ad interim*.

Son Excellence M. Liu Chieh, ambassadeur de Chine, a quitté Ottawa le 24 octobre pour Paris, France, où il assistera à la sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Durant son absence, M. Kechin

Wang, premier secrétaire, est chargé d'affaires *ad interim*.

Son Excellence M. le docteur Victor Nef, ministre de Suisse, a repris la direction de la légation le 24 octobre à son retour d'un voyage dans son pays.

M. Luis Ibarguen, troisième secrétaire, ambassade du Mexique, a été promu au rang de deuxième secrétaire, à compter du 1^{er} septembre.

Service consulaire

Emissions d'exequatur

Mlle Dorothy M. Barker, vice-consul des États-Unis d'Amérique à Montréal, le 19 octobre.

M. Albert E. Clattenburg, fils, consul des États-Unis d'Amérique à Montréal, le 19 octobre.

M. Vinicio da Veiga, consul du Brésil à Toronto, le 19 octobre.

M. Richard E. Kleinhaus, consul des États-Unis d'Amérique à Ottawa, le 19 octobre.

M. Robert A. McKinnon, vice-consul des États-Unis d'Amérique à Halifax, le 19 octobre.

M. Stefanos Rockanas, vice-consul de Grèce à Toronto, le 19 octobre.

M. Carlos Buzzoni Villela, consul général du Chili à Montréal, le 19 octobre.

Reconnaisances définitives

M. George A. Berkley, vice-consul des États-Unis d'Amérique à Ottawa, le 15 octobre.

M. Xavier W. Eilers, vice-consul des États-Unis d'Amérique à Montréal, le 15 octobre.

Mlle Eva Taylor, vice-consul des États-Unis d'Amérique à Ottawa, le 19 octobre.

M. Ralph C. Fratzke, vice-consul des États-Unis d'Amérique à Windsor, le 19 octobre.

Reconnaisances provisoires

M. Ray Neil Bryson, consul honoraire du Danemark à Toronto, le 15 octobre.

M. George J. Haering, consul général des États-Unis d'Amérique à Toronto, le 16 octobre.

M. Albert W. Scott, consul des États-Unis d'Amérique à Montréal, le 16 octobre.

M. William Espinosa y Dominguez, consul de Cuba à Montréal, le 16 octobre.

Mme Louise O. deCourcy O'Grady, vice-consul des États-Unis d'Amérique à Montréal, le 16 octobre.

M. Leonard E. Thompson, vice-consul des États-Unis d'Amérique à Toronto, le 16 octobre.

Mlle Mildred V. Deike, vice-consul des États-Unis d'Amérique à Toronto, le 19 octobre.

Baron Kurt F. J. Paumann, vice-consul honoraire d'Autriche à Ottawa, le 19 octobre.

M. Donald F. Hunter, consul honoraire du Portugal à Toronto, le 24 octobre.

M. Jose Vicente Ayestaran, vice-consul d'Argentine à Montréal, le 31 octobre.

Départs

M. E. M. Petersen, vice-consul du Danemark à Montréal, le 9 octobre.

M. Fernando Carderera, consul d'Espagne à Montréal, le 14 octobre.

M. Tulio de la Rúa, consul d'Argentine à Toronto, le 19 octobre.

M. Manuel Lezica, consul d'Argentine à Vancouver, le 19 octobre. En attendant la nomination d'un successeur, M. Jose Alberto Caballero, vice-consul, dirige le consulat.

M. Ignacio E. Pico Estrada, vice-consul d'Argentine à Montréal, le 19 octobre.

M. le docteur Frederick Riedl-Riedenstein, consul général d'Autriche à Ottawa, à la fin d'octobre. En attendant la nomination d'un successeur, M. le baron Kurt F. J. Paumann, vice-consul honoraire, dirige le consulat général.

M. le docteur Francisco Villagran a repris ses fonctions de consul général du Mexique à Montréal le 1^{er} octobre, à son retour d'un congé dans son pays.

REPRÉSENTANTS DU CANADA AUX RÉUNIONS INTERNATIONALES

(Liste des conférences internationales auxquelles le Canada s'est fait représenter en octobre 1951 et de celles auxquelles il pourra participer à l'avenir; les conférences antérieures figurent dans les numéros précédents d'« Affaires extérieures ».)

(La section des conférences internationales du ministère des Affaires extérieures est chargée de recevoir les invitations aux conférences internationales et d'y répondre, mais c'est le Conseil des ministres, sur la recommandation des ministères intéressés, qui décide si le Canada prendra part à ces conférences.)

Commissions et organismes permanents

(Cette liste n'est publiée qu'une fois l'an. Dans l'intervalle, seuls les commissions et organismes permanents de formation récente seront énumérés. Voir dernière liste complète dans « Affaires extérieures » de janvier 1951.)

Conférences d'octobre 1951

Conférence chargée d'étudier la création d'une armée européenne (Paris), depuis le 15 février. Observateur: le major-général G. P. Vanier, ambassadeur du Canada en France; premier conseiller politique; M. Jean Chapelaine, de l'ambassade du Canada à Bonn; conseiller: le brigadier R. W. Moncel, du haut commissariat du Canada à Londres.

Conférence extraordinaire sur l'administration radiophonique (UIT) (Genève), depuis le 16 août. Chef de la délégation: M. C. J. Acton, du ministère des Transports; délégués: MM. A. J. Dawson et C. M. Brant, du ministère des Transports; le major W. H. Finch, le lieutenant-commander R. H. Dunbar et le chef d'escadrille W. D. Benton, du ministère de la Défense nationale; M. E. P. Black, de l'ambassade du Canada à Moscou; conseiller: M. F. P. Johnson, de la Société Radio-Canada.

Voyage d'études sur l'incendie en forêt (OAA) (Washington), du 4 septembre au 12 octobre. M. J. C. MacLeod, du ministère des Ressources et du Développement économique; M. T. E. Mackey, du ministère des Terres et Forêts de la province d'Ontario.

Congrès de recherches en bâtiment (Londres), du 11 septembre au 16 octobre. M. R. F. Leggett, du Conseil national de recherches; M. M. F. Goudge, du ministère des Mines et des Relevés techniques.

Sixième session des Parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (Genève), depuis le 17 septembre. Président: M. C. D. Howe, ministre du Commerce; président suppléant: M. C. M. Isbister, du ministère du Commerce; conseiller parlementaire: M. J. Sinclair, député et adjoint parlementaire du ministre des Finances; délégués: M. Louis Couillard, suppléant du délégué permanent du Canada auprès de l'OECE à Paris; MM. W. J. Callaghan et S. S. Reisman, du ministère des Finances; M. M. Schwarzman, du ministère du Commerce; secrétaire: M. M. K. Goldschlag, du ministère des Affaires extérieures.

Cinquième réunion de l'Organisation pan-américaine d'hygiène (OMS) (Washington) du 24 septembre au 2 octobre. M. R. W. A. Dunn, de l'ambassade du Canada à Washington (à titre d'observateur).

Conférence préliminaire sur les migrations (OIT) (Naples), du 2 au 16 octobre. Chef de la délégation: M. C. E. S. Smith, du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration; représentants: M. S. H. McLaren, du ministère du Travail; M. N. F. H. Berlis, de la délégation permanente du Canada auprès du Bureau européen des Nations Unies à Genève; M. Jean Boucher, du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration.

Deuxième réunion du comité exécutif de l'Organisation météorologique mondiale (Lausanne), depuis le 3 octobre. M. A. Thomson, du ministère des Transports, Toronto.

Congrès annuel de l'Association des chirurgiens militaires (Chicago), du 8 au 10 octobre. Le chirurgien-commander W. J. Elliot et le chirurgien-commander K. A. Hunter; le capitaine de groupe A. A. G. Corbet et le chef d'escadrille F. M. Oakes, du ministère de la Défense nationale.

Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord—Commission temporaire chargée de l'analyse coordonnée des plans de défense (Paris), depuis le 9 octobre. M. D. C. Abbott, ministre des Finances; conseillers: le général C. Foulkes, président du comité des chefs d'état-major; M. J. F. Parkinson, représentant du Canada auprès de l'OECE à Paris; M. J. J. Deutsch, du ministère des Finances; M. E. A. Ritchie, du haut commissariat du Canada à Londres.

Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient—Conférence régionale pour le développement du commerce (Singapour), du 9 au 18 octobre. Délégué: M. D. S. Armstrong, commissaire de commerce du Canada à Singapour.

Sixième conférence internationale et Assemblée générale de l'Union internationale

des organismes officiels de tourisme (Athènes) du 9 au 12 octobre. M. Marcel Blais, de l'ambassade du Canada à Athènes (à titre d'observateur).

Congrès mondial de métallurgie (Détruit), du 15 au 19 octobre. Représentants du Gouvernement canadien: MM. H. J. Nichols et J. Convey, du ministère des Mines et des Relevés techniques.

Soixante-dix-neuvième réunion annuelle de l'Association américaine de la santé publique (San-Francisco), depuis le 15 octobre. Représentant: le lieutenant-commander J. W. Rogers, du ministère de la Défense nationale.

Assemblée consultative du Conseil de l'Europe (Strasbourg), depuis le 15 octobre. Observateur officiel: M. T. C. Davis, ambassadeur du Canada en Allemagne.

Réunion des auditeurs généraux du Commonwealth (Londres), du 15 au 19 octobre. M. R. Watson Sellar, auditeur général du Canada; M. G. A. Morrison, du bureau de l'auditeur général du Canada.

Dixième session du comité exécutif de l'OIR (Genève), depuis le 18 octobre. Délégués: M. G. L. Magann, ambassadeur du Canada en Grèce; M. Jean Boucher, du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration.

Huitième session du conseil général de l'OIR (Genève), depuis le 22 octobre. Chef de la délégation: M. G. L. Magann, ambassadeur du Canada en Grèce; délégués: M. Jean Boucher, du ministère de la Citoyenneté

et de l'Immigration; M. N. F. H. Berlis, de la délégation permanente du Canada auprès du Bureau européen des Nations Unies à Genève; M. S. H. McLaren, de la Commission de l'assurance-chômage.

Trente-sixième session de l'Organe de contrôle des stupéfiants (Genève), du 22 au 27 octobre. M. C. H. L. Sharman, du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

Troisième session du Comité permanent de l'Union internationale pour la protection des oeuvres littéraires et artistiques (Paris), du 25 au 27 octobre. M. Victor Doré, ministre du Canada en Suisse.

Première convention interaméricaine sur les ressources minérales (Mexico), du 29 octobre au 4 novembre. M. McClelland, du ministère des Mines et des Relevés techniques.

Comité du programme du FISE (Paris), depuis le 29 octobre. Mme D. B. Sinclair, du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

Cinquième réunion du Conseil des transports aériens du Pacifique-Sud (Wellington, N.-Z.), à partir du 29 octobre. M. R. Rive, haut commissaire du Canada à Wellington; M. J. R. Maybee, du haut commissariat du Canada en Nouvelle-Zélande.

Conseil international du blé (Lisbonne), depuis le 30 octobre. Délégué: M. G. H. McIvor, de la Commission canadienne du blé; suppléant: M. J. B. Lawrie, de la Commission canadienne du blé.

Conférences de novembre et de décembre

(La mention d'une conférence ou d'un congrès dans la liste ci-dessous signifie seulement que le Gouvernement canadien a été invité à y participer. Il ne s'ensuit pas que l'invitation a été ou sera acceptée. Les dates indiquées sont sujettes à révision.)

Conférence en vue de la conclusion d'un traité sur les pêcheries avec le Japon (Tokio), à partir du 5 novembre.

Sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies (Paris), à partir du 6 novembre.

Conseil exécutif du FISE. (Paris), à partir du 8 novembre.

Conférence des statisticiens du Commonwealth (Canberra), du 12 au 24 novembre.

Treizième session du Conseil de l'OAA (Rome), du 12 au 17 novembre.

Cent dix-septième session de l'Organe directeur de l'OIT (Genève), à partir du 14 novembre.

Septième conférence internationale de l'Association interaméricaine du barreau (Montevideo), du 21 novembre au 2 décembre.

Conseil de l'Atlantique-Nord—Comité militaire (Rome), du 17 au 24 novembre.

Sixième session de la Conférence de l'OAA (Rome), à partir du 19 novembre.

Conférence de la statistique de la morbidité (OAA) (Genève), du 21 au 26 novembre.

Troisième session de la Division de la facilitation du transport aérien international (OACI) (Buenos-Aires), à partir du 21 novembre.

Conseil de l'Atlantique-Nord (Rome), à partir du 24 novembre.

Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord—Comité de la communauté nord-atlantique (Londres ou Paris), novembre.

Deuxième congrès panaméricain de la pharmacie (Lima), du 1er au 8 décembre.

Comité de liaison des historiens officiels de la médecine (Nouvelle-Delhi), du 3 au 19 décembre.

Quatrième session de la Commission des

transports internes de l'OIT (Genève), du 4 au 15 décembre.

Vingt-septième session de l'Institut international de statistique (Nouvelle-Delhi), du 5 au 11 décembre.

Sous-commission des sondages statistiques des Nations Unies (Cons. écon. et soc.) (Nouvelle-Delhi), du 5 au 11 décembre.

Réunion d'experts sur le travail féminin (OIT) (Genève), du 11 au 15 décembre.

Fédération mondiale pour la santé mentale — Quatrième congrès international de la santé mentale (Mexico), à partir du 11 décembre.

Fédération mondiale pour la santé mentale — Quatrième réunion annuelle (Mexico), du 12 au 19 décembre.

DECLARATIONS ET DISCOURS

On peut obtenir de la Division de l'Information du ministère des Affaires extérieures, Ottawa (Canada), les textes suivants, qui sont diffusés tant au Canada qu'à l'étranger:

Perspectives nord-atlantiques, allocution de M. Jules Léger, sous-secrétaire d'Etat adjoint aux Affaires extérieures, prononcée devant le Club Richelieu de Montréal, le 6 septembre 1951 (N° 51/35).

Technical Assistance and the Colombo Plan, allocution de M. R. C. Nik Cavell, administrateur de la Division de la coopération internationale dans le domaine économique et technique, du ministère du Commerce, prononcée devant une réunion com-

mune de l'Association des importateurs et négociants canadiens, de l'Association des exportateurs canadiens et de l'Institut canadien des affaires internationales, à Toronto, le 5 octobre 1951 (N° 51/38).

The Japanese Peace Conference, allocution de M. R. W. Mayhew, ministre des Pêcheries, prononcée devant l'Association pour les Nations Unies, à Toronto, le 2 octobre 1951 (N° 51/39).

Les textes suivants ne sont diffusés qu'à l'étranger:

Recent Developments in Canada's Foreign Trade, allocution de M. W. F. Bull, sous-ministre du Commerce, prononcée devant l'Association des exportateurs canadiens, à Montréal, le 20 septembre 1951 (N° 51/36).

Transportation and Industrial Development, allocution de M. Lionel Chevrier, ministre des Transports, prononcée devant la Chambre de commerce cadette de Toronto, à Toronto, le 25 septembre 1951 (N° 51/37).

DOCUMENTS DES NATIONS UNIES SUR DES SUJETS D'ACTUALITÉ*

a) Documents photocopiés:

Exposé historique des travaux de la Société des Nations dans le domaine du désarmement, 1920-1937; le 18 juin 1951; document A/AC.50/2; 130 pp.; annexes: A/AC.50/2/Add.1, 87 pp.

Deuxième rapport sur la haute mer par J. P. A. François (Rapporteur); le 10 avril 1951; document A/CN.4/42; 78 pp.

Rapport de la Commission de statistique (sixième session), 7-18 mai 1951; le 31 mai 1951; document E/1994, E/CN.3/139; 42 pp.

Programme d'assistance technique des Nations Unies (Rapport du Secrétaire général); le 6 juin 1951; document E/2001; 88 pp.

Rapport du Conseil d'administration du fonds

international des Nations Unies pour le secours à l'enfance; le 20 juin 1951; document E/2013, E/ICEF/178/Rev.1; 78 pp.

Rapport annuel de la Commission économique pour l'Amérique latine; le 15 juin 1951; document E/2021, E/CN.12/266; 180 pp.

b) Publications imprimées:

Commission des finances publiques (Rapport sur la troisième session, 7-17 mai 1951); le 31 mai 1951; document E/1993, E/CN.8/62; 12 pp.; 15c.; Conseil économique et social, documents officiels: troisième session, supplément no 3.

Étude économique sur l'Asie et l'Extrême-Orient 1949; le 25 juin 1950; document E/CN.11/260; 564 pp.; \$3.00; numéro de vente: 1950.II.F.1 (Département des questions économiques).

* On peut se procurer les publications imprimées à la Ryerson Press (299 ouest, rue Queen, Toronto), agent de vente des publications des Nations Unies au Canada. Les documents photocopiés ne sont fournis que par le Secrétariat des Nations Unies, Lake-Success (New-York), contre abonnement annuel. Publications et documents peuvent être consultés aux bibliothèques dont la liste apparaît à la page 395 du numéro de septembre 1950 d' "Affaires extérieures."



AFFAIRES EXTÉRIEURES

Volume 3

Décembre 1951

N^o 12

	PAGE
Le rôle de l'Amérique du Nord dans le monde d'aujourd'hui.....	402
L'Exposition de Colombo.....	408
Arrivée des Forces canadiennes de l'OTAN en Europe.....	411
La crise coréenne.....	415
Impressions du Japon sur le film canadien.....	417
Les Affaires extérieures au Parlement: Déclarations sur la politique du gouvernement.....	418
Le Canada et les Nations Unies.....	423
Nominations et mutations.....	430
Nominations et déplacements de représentants d'autres pays.....	430
Représentants du Canada aux réunions internationales.....	431
Documents des Nations Unies sur des sujets d'actualité.....	433
Publications	434
Déclarations et discours.....	434
Index du volume 3	435

Sous le titre *Affaires extérieures*, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international. Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: UN DOLLAR par année (étudiants: 50c.) franco. Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur du Roi, Ottawa (Canada).

Ministère des Affaires extérieures
Ottawa, Canada

LE RÔLE DE L'AMÉRIQUE DU NORD DANS LE MONDE D'AUJOURD'HUI

Allocution prononcée par le très honorable Louis-S. St-Laurent, Premier ministre du Canada, à l'« Economie Club » de New-York, le 19 novembre 1951.

... J'ai choisi ce sujet, « Le rôle de l'Amérique du Nord dans le monde d'aujourd'hui », non pas parce que je suis capable d'en parler avec autant d'autorité que bon nombre d'Américains, mais parce que, étant Canadien, je l'envisage forcément d'un point de vue quelque peu différent. J'ai cru qu'une étude du rôle de l'Amérique du Nord dans le monde, à la façon dont les Canadiens conçoivent ce rôle, contribuerait peut-être à préciser la situation du point de vue propre aux Etats-Unis.

Il n'y a parmi nous, en Amérique du Nord, que les plus aveugles qui ne se rendent pas compte que les événements qui se déroulent dans le reste du monde nous touchent directement. Naturellement, il reste vrai jusqu'à un certain point que l'Amérique du Nord s'est toujours intéressée à ce qui se passait dans les autres parties du monde, tout comme il reste vrai — depuis Colomb — que les Nord-Américains se sont toujours ressentis des changements vraiment importants qui s'opéraient en dehors de notre hémisphère. C'est le degré d'intérêt qui a varié.

Avant 1914, la plupart des Nord-Américains, qu'ils fussent des Etats-Unis ou du Canada, n'éprouvaient pas le besoin d'accorder une grande attention aux événements qui se déroulaient outre-Atlantique ou au delà du Pacifique. Et nous ne sentions guère d'obligations à l'égard des questions internationales qui se posaient en dehors de notre hémisphère. Cette attitude tenait à des raisons historiques aussi bien que géographiques. Lorsque, au XVIII^e siècle, les treize colonies anglaises du littoral atlantique rompirent leurs liens politiques avec l'Angleterre et fondèrent les Etats-Unis, la nouvelle nation tourna le dos à l'Europe pour s'orienter vers l'Ouest où s'étendait un continent presque vide. L'énergie débordante des premiers colons de votre pays, et des centaines de milliers d'autres qui les rejoignirent par la suite, se concentra alors sur l'édification d'une communauté libre et grandissante en Amérique du Nord. Tout ce que vous demandiez à l'Europe, c'était de vous laisser tranquilles, de vous laisser en paix, de vous laisser vivre votre vie à votre façon, c'est-à-dire suivant ce que l'on est maintenant convenu d'appeler « le mode de vie américain ».

Au Canada, notre évolution a suivi une route quelque peu différente. Au moment de votre guerre de l'Indépendance, la population du Canada était presque exclusivement de langue française. Il n'y avait qu'une douzaine d'années que la vallée du Saint-Laurent avait été cédée à la Couronne britannique, et les chefs de votre révolution s'attendaient à voir les Canadiens de langue française appuyer spontanément leur révolte contre les Anglais. Cet appui leur fut refusé pour plusieurs raisons, et notamment parce que l'ennemi traditionnel du Canadien français moyen du XVIII^e siècle n'était pas la lointaine nation anglaise d'au delà de l'Atlantique, mais les Anglais de Boston et de la Nouvelle-Angleterre, les Anglais d'Albany et de la vallée de l'Hudson, avec qui il était à couteau tiré depuis un siècle et demi.

Quoi qu'il en soit, le Canada ne s'associa pas à votre révolution. Nous avons conservé nos liens avec la Couronne britannique, et des centaines de réfugiés de votre guerre de l'Indépendance s'acheminèrent vers le nord pour jeter les bases du Canada anglais. Au Canada ces immigrants reçurent le nom de Loyalistes. Mais, tout en étant bien déterminés à maintenir les rapports politiques de leur nouveau pays avec la vieille Angleterre, la plupart étaient non moins déterminés à diriger eux-mêmes leurs propres affaires.

La liberté politique que vous avez gagnée d'un seul coup par une révolution, nous l'avons édiflée plus lentement au cours d'une évolution progressive. Sans rompre les liens qui nous rattachent à la Couronne britannique, nous avons transformé un groupe de petites colonies éparses en une seule nation qui s'étend comme la vôtre de l'Atlantique au Pacifique et qui est tout aussi libre que les États-Unis. Mais la continuité du lien qui nous rattachait à la Couronne britannique nous a gardés, spirituellement, plus proches de l'Europe que vous. Quand éclata la première guerre mondiale, en 1914, le statut international de notre pays en faisait automatiquement un belligérant. Mais nous n'étions tenus à rien de plus. Si nous avons participé activement aux opérations, c'est parce que les représentants librement élus de notre propre population en ont ainsi décidé au Parlement d'Ottawa. Aux yeux d'un grand nombre, cette décision était toute naturelle en raison des attaches de sentiment qui nous unissaient à la mère patrie; pour d'autres, nombreux eux aussi, et dès avant que les États-Unis ne le reconnussent eux-mêmes, il était clair que la dignité humaine serait bannie du monde si la clique militaire d'Allemagne n'apprenait pas à ses dépens la futilité de la guerre.

On pourra toujours discuter, je pense bien, sur la question de savoir si l'indépendance et la souveraineté des États-Unis et du Canada auraient été immédiatement menacées dans l'hypothèse où les États-Unis ne seraient pas entrés dans la guerre en 1917 et où les Allemands auraient gagné la guerre. Ce sont là, d'ailleurs, deux hypothèses qu'au Canada nous disjoignons volontiers. Ce qui est sûr en tout cas, c'est qu'une défaite des Alliés, en 1917 ou en 1918, aurait laissé les Américains du Nord dans un monde beaucoup moins serein que celui d'avant 1914.

Après la première Grande Guerre, comme beaucoup se le rappellent, le premier élan d'enthousiasme pour la Société des Nations fut bientôt suivi d'un sentiment de désillusion et d'isolement. Dans notre pays, beaucoup de gens ont pensé que la participation au conflit avait été une erreur, que la guerre n'avait rien réglé et qu'à l'avenir le parti le plus sûr pour le peuple américain serait de tourner le dos résolument aux Européens et de les laisser se débrouiller seuls. Le Canada a fait partie de la Société des Nations; mais, si nous n'en avons jamais démissionné, il reste que notre enthousiasme à nous aussi a baissé. Nous avons connu de notre côté la tentation de l'isolement qui l'a emporté chez vous.

Quand la guerre a éclaté de nouveau, en 1939, le statut du Canada n'était plus le même. Nous ne nous sommes pas trouvés automatiquement en guerre; il nous a fallu en prendre nous-mêmes la décision, et de droit et de fait. Nous avons donc décidé de participer à la guerre, mais pour beaucoup d'entre nous ce fut bien à contre-cœur et avec certaines appréhensions. Bien de nos gens se sont demandé avec inquiétude si le Canada était destiné à sacrifier ainsi, à chaque génération, la fleur de sa jeunesse dans les interminables querelles des Européens. En même temps, nous partagions toute votre horreur pour le régime qu'Hitler imposait à l'Allemagne et pour ses agressions brutales contre les voisins du Reich. Nous ne pouvions croire qu'il serait possible à aucun pays de vivre en sécurité tant que durerait le régime nazi. Le danger qui menaçait notre société nord-américaine devint encore plus clair lorsque le Japon, par son attaque contre Pearl Harbor, vous a entraînés à votre tour dans la lutte en proclamant à la face du monde son espoir de nous vaincre tous avec l'aide de l'Allemagne et de l'Italie. Nous savions qu'ils ne pouvaient pas réussir, mais nous n'en avons pas moins été ainsi, deux fois en une seule génération, entraînés dans des guerres dont nous n'étions nullement responsables, que nous ne voulions pas et qui nous ont forcés à mobiliser toutes nos ressources. Certains ont pensé qu'avec plus de prévoyance il aurait été possible d'éviter ces guerres; chose certaine, nous n'avions rien fait pour mettre le feu aux poudres, mais néanmoins nous n'avions pas pu rester à l'écart.

Pour ce qui est du Canada, je puis dire qu'en 1945 l'immense majorité de notre population était convaincue que la seule façon de nous épargner la participation aux

guerres mondiales était de travailler à l'établissement d'un monde dans lequel il n'y aurait plus de guerre. J'en puis parler avec assurance pour le Canada, car nous avons débattu ces questions dans notre Parlement, et ce n'est qu'après avoir virtuellement réalisé l'unanimité sur ces points, que nous avons envoyé à San-Francisco une délégation, composée de représentants de nos principaux partis politiques, pour prendre part à la fondation de l'Organisation des Nations Unies. La principale raison de notre unanimité de 1945, c'est précisément que nous n'avions pu échapper aux guerres de 1914 et de 1939 et que vous n'y aviez pas échappés non plus. Notre conviction a été bien raffermie encore par le changement quasi révolutionnaire qui s'est produit dans l'opinion publique des États-Unis entre 1940 et 1945.

La Conférence de San-Francisco avait été convoquée par votre Président. Votre Gouvernement avait pris sous son égide le projet d'une organisation mondiale chargée de maintenir la paix et la sécurité dans le monde, et ce projet avait déjà reçu l'appui des meilleurs éléments de vos deux grands partis politiques.

Ce nous fut un réconfort d'apprendre que vos conclusions rejoignaient les nôtres et que vous étiez d'avis à votre tour que les États-Unis ne pouvaient pas une fois de plus tourner le dos au reste du monde, mais devaient au contraire prendre la première place dans les affaires internationales.

Bien des gens estiment que la convocation de la Conférence de San-Francisco et la fondation des Nations Unies, dont les États-Unis sont le membre le plus important, représentent dans votre politique étrangère une véritable révolution. J'ose vous dire que cette manière de voir est superficielle. Le changement révolutionnaire n'existe que dans la méthode employée. L'objectif fondamental de la politique étrangère des États-Unis n'a pas véritablement changé.

J'ai dit au commencement de mon discours que le but véritable des fondateurs de votre nation avait été d'obtenir que le reste du monde laissât ce pays créer en paix une société libre et grandissante sur notre continent. Je pense que c'est encore là le véritable but que poursuit le peuple américain, et je sais que c'est le but véritable du peuple canadien. Nous ne voulons dominer personne et nous ne voulons faire peser notre influence nulle part. Mais nous ne voulons pas laisser les événements prendre une tournure telle que nous nous trouvions pour une troisième fois, comme en 1914 et en 1939, sans autre choix possible que de participer à une guerre mondiale.

A mon avis, ce n'est pas le but qui a changé, mais la méthode. Peut-être, aux États-Unis vos espoirs ont-ils été plus prononcés que les nôtres, mais nous avons tous partagé cet espoir que, si nous nous mêlions tout simplement de nos affaires et n'empiétons pas sur les droits des autres, nous pourrions rester en paix. Nous nous rendons compte maintenant que, pour avoir la paix, les populations et les gouvernements de ce continent n'ont rien de mieux à faire qu'à prendre des mesures positives et soutenues en vue de prévenir une autre guerre.

On prétendra peut-être, eu égard à ce qui est arrivé en Corée, que nous avons déjà failli à la tâche. La population de ce malheureux pays n'a certainement pas connu la paix. Mais notre intervention dans cette partie du globe vise à empêcher l'agression de dégénérer en un grand conflit mondial.

La paix demeure notre but, mais nous comprenons qu'il nous faudra prendre d'autres moyens pour y parvenir. Pour l'immense majorité des Nord-Américains, des deux côtés de la frontière, le maintien de la paix est l'œuvre la plus importante qui nous incombe ou qui puisse nous incomber. Il y a là une question d'intérêt national de premier plan, tant pour les États-Unis que pour le Canada.

Il est sans doute juste de dire que, si une guerre mondiale venait à éclater en 1951, d'autres pays situés dans l'ancien monde seraient plus exposés que notre continent aux ravages et aux dévastations, encore que nous ne puissions assurément pas nous attendre à en sortir indemnes. Mais, d'autre part, nous, qui habitons le conti-

ment nord-américain, sommes aujourd'hui les gens les plus privilégiés du monde. Ayant énormément à perdre du fait de la dévastation et de la désorganisation qu'entraînerait une guerre mondiale, nous avons les meilleures raisons de l'empêcher. Chaque fois que nous faisons un effort positif pour empêcher la guerre, nous faisons inévitablement ce que le seul agresseur éventuel d'importance peut considérer comme une provocation. Voilà un genre de risque calculé que les hommes d'affaires et les économistes comprennent parfaitement. En tout cas, il n'y a vraiment pas d'autre parti à prendre. Nous savons ce qui s'est produit quand nous n'étions pas prêts à courir cette sorte de risque.

Au cours des toutes premières années qui ont suivi San-Francisco, nous avons, malgré tout, continué d'espérer que les grandes puissances des Nations Unies, chargées de la tâche capitale de maintenir la paix et la sécurité dans le monde, coopèreraient à cette fin. Mais la perspective d'une telle coopération s'est graduellement évanouie parce que l'une des grandes puissances semblait nourrir d'autres intentions. Et beaucoup de Canadiens, de même que beaucoup d'Américains et de citoyens de l'Europe occidentale, ont constaté que le seul espoir de sécurité immédiate et le seul moyen d'éviter une autre guerre mondiale résidaient dans la fusion et l'expansion des ressources militaires, économiques et morales des nations qui voulaient sincèrement la paix et qui disposaient d'assez de ressources humaines ou matérielles pour participer à une alliance capable de maintenir la paix.

C'est ce sentiment croissant de l'intérêt commun qui fut à l'origine de l'Alliance nord-atlantique. Le but militaire de cette association est de constituer une force suffisante pour décourager l'agresseur qui aurait pu se fixer un jour *J*, de façon que ce jour *J* n'arrive jamais. Les États-Unis sont forcément l'élément prépondérant de cette association. L'Alliance nord-atlantique n'aurait jamais existé si votre pays n'en avait pas pris l'initiative. Et je crois qu'il n'y aurait jamais eu d'Alliance nord-atlantique qui vaille si l'initiative américaine ne s'était pas inspirée de la politique étrangère logique et clairvoyante que les États-Unis n'ont cessé de pratiquer depuis la fin de la guerre.

La participation des États-Unis aux affaires européennes a été un bienfait pour tous les peuples. L'aide américaine était indispensable pour assurer la survivance normale de la société européenne. Nous, Nord-Américains, des deux côtés de la frontière, avons peine à comprendre pourquoi certains Européens n'ont pas manifesté plus de gratitude et de reconnaissance pour ce que nous avons fait en faveur de l'Europe, et nous nous demandons parfois si l'effort valait le mal que nous nous sommes donné à cet égard. Mais sur le chapitre de la reconnaissance et de la gratitude je me demande si nous, de l'Amérique du Nord, sommes bien réalistes. Certes, nous sommes heureux de constater que notre politique extérieure a pour effet d'aider les autres nations, mais j'estime que nous devrions avoir la franchise d'admettre que le but fondamental de notre politique est de servir nos propres intérêts en tant que nations nord-américaines. Je crois que Washington et Ottawa (quand nous suivons des voies parallèles) envisagent leurs intérêts de loin, comme il se doit.

Ce qui justifie vraiment l'administration de demander aux contribuables des États-Unis de faire des prêts et des dons, d'assurer l'aide Marshall et l'appui militaire, c'est que toutes ces choses sont nécessaires si l'on veut que votre peuple ait des raisons valables d'espérer ne pas être obligé de supporter le fardeau infiniment plus lourd d'une nouvelle guerre mondiale. Ce que nous avons fait au Canada procède du même motif. Ce n'est pas par amour désintéressé pour les Anglais, les Français, les Hollandais, les Belges ou les Italiens ou nos alliés en général que nous nous efforçons de rétablir l'économie et la puissance militaire de l'Europe occidentale; nous le faisons dans le dessein d'assurer la sécurité et l'avenir des Américains et des Canadiens qui habitent le continent nord-américain. Nous voulons contribuer à fortifier nos amis et nos alliés d'Europe, parce que nous sommes tous logés à la même enseigne. Nous avons besoin les uns des autres.

A titre de Canadien, je puis vous assurer que la grande majorité de mes compatriotes ont admiré l'unité de détermination avec laquelle le Gouvernement des États-Unis, sous la direction du président Truman, du général Marshall et de M. Acheson, a orienté sa politique étrangère vers des objectifs que nous croyons essentiels à la sécurité du mode de vie nord-américain. Nous avons également admiré l'impartialité avec laquelle des Républicains aussi distingués que feu le sénateur Vandenberg, le gouverneur Dewey et M. John Foster Dulles ont épaulé les mesures prises par l'administration américaine pour atteindre ces objectifs. Nous savons à quel point la direction du moins militarisant des militaires, le général Eisenhower, a contribué à rallier les esprits de même qu'à guider les forces des nations de l'Atlantique-Nord. Malgré certaines divergences d'opinions qui intéressent la tactique, les autres nations libres n'ont rien à redire à la stratégie des chefs américains.

L'importance actuelle de l'Amérique du Nord dans le monde n'est pas quelque chose de transitoire. Elle représente, me semble-t-il, un certain décalage permanent dans l'équilibre réel des puissances dans le monde, quelque chose que l'on doit envisager pour plusieurs générations à venir, pourvu que la direction des hommes d'État nord-américains et la détermination des populations nord-américaines soient à la hauteur de la puissance dont nous disposons aujourd'hui. Même si j'emploie le qualificatif « nord-américain », et même si nous aimons et souhaitons être consultés, les Canadiens n'en sont pas moins assez réalistes pour savoir qu'il doit exister un juste rapport entre la puissance et la responsabilité et que seuls les États-Unis possèdent la puissance nécessaire pour soutenir la direction qui s'impose.

Le peuple américain n'a sûrement pas cherché à obtenir la position lourde de puissance et de responsabilités qu'il occupe actuellement dans le monde. Je suis certain que la plupart d'entre vous et, même, la plupart des Nord-Américains des deux côtés de la frontière se rappellent souvent avec nostalgie les jours d'avant 1914, où l'on jugeait prudent de se désintéresser des affaires internationales qui n'avaient pas notre hémisphère pour théâtre. Mais nous n'avons pas le choix, nous de l'Amérique du Nord. La seule alternative qui s'offre à vous comme à nous est la suivante: soit une direction sage, patiente et intelligente du monde libre par les États-Unis, soit un rapide rétrécissement géographique du monde libre, avec toutes les conséquences qui en découleraient, même si nous réussissions à conserver une certaine forme d'existence indépendante dans notre hémisphère occidental.

Dans un monde comme celui d'aujourd'hui, il n'y a pas de méthode rapide et facile d'assurer la paix ou quoi que ce soit que nous aimions à considérer comme une existence normale. Nous devons d'abord créer, et ensuite maintenir, peut-être pendant des générations, une puissance militaire telle qu'aucun agresseur n'osera se mesurer avec elle.

Nous ne pouvons pas escompter l'écroulement prochain du totalitarisme érigé derrière le rideau de fer. Nous devons nous faire à l'idée de vivre côte à côte avec ce système. Je ne suis pas certain que l'un des plus grands dangers auxquels nous serons exposés ne soit pas le danger d'agression mais la tentation d'écouter ceux qui croient tenir une solution rapide et facile de ce problème difficile.

Plusieurs diront peut-être que, si le communisme aspire à détruire notre mode de vie, nous devrions l'attaquer avant qu'il nous attaque lui-même et que la meilleure chose à faire est d'en finir avec l'inévitable. Ce raisonnement nous séduira sans doute de plus en plus à mesure que la puissance militaire du monde libre s'accroîtra. Peut-être même qu'au cours des prochaines années nous devons nous rappeler avant tout que notre but est d'empêcher une troisième guerre mondiale, non pas d'en gagner une.

Un de vos distingués diplomates a dit que « les États-Unis combattront au besoin pour sauver la liberté et la justice, mais qu'ils n'iront pas en guerre seulement parce que le chemin de la paix serait long et pénible ». Je n'ai aucun doute, ni vous non

plus, j'en suis sûr, que, si une épreuve de force nous était imposée par un agresseur, le monde libre saurait encore prendre le dessus. Mais il devrait y mettre un prix bien plus élevé encore que dans les guerres précédentes, et la victoire laisserait après elle des destructions, une désorganisation et une désolation si grandes que la civilisation même en serait menacée. C'est pourquoi nous ne devons jamais oublier que notre but véritable est d'être forts afin de prévenir la guerre. Il ne fait aucun doute que nous avons besoin de l'aide de nos partenaires européens. Il va sans dire que nous ne devons rien négliger pour nous attirer la sympathie et l'amitié des innombrables millions d'Asiatiques.

Mais si nous voulons que le monde libre vive en sécurité et qu'avec nos enfants et nos petits-enfants nous jouissions dans l'hémisphère occidental des bienfaits d'une société libre et progressive, nous de l'Amérique du Nord devons maintenant et pour longtemps encore assumer avec sagesse et avec patience les lourdes responsabilités qui sont inséparables de la puissance dont l'Amérique du Nord dispose dans le monde d'aujourd'hui.



Photo: Nations Unies

**LE REPRÉSENTANT PERMANENT DU CANADA
PRÉSENTE SES LETTRES DE CRÉANCE**

M. David M. Johnson, qui a été nommé récemment représentant du Canada auprès des Nations Unies, présente ses lettres de créance au Secrétaire général, M. Trygve Lie. Avant d'être nommé à ce poste, M. Johnson était haut commissaire du Canada au Pakistan.

L'EXPOSITION DE COLOMBO*

« Les Canadiens accueillent avec joie l'occasion que leur fournit le plan de Colombo de communiquer leurs connaissances techniques aux antiques civilisations du sud et du sud-est de l'Asie. Il devrait en résulter un enrichissement de notre vie à tous. »

C'EST EN CES TERMES, reproduits dans les principales langues de cette partie du monde (ourdou, hindi, tamoul, cingalais, anglais) à l'entrée du pavillon canadien de l'Exposition de Colombo, que le Premier ministre du Canada salue les peuples du sud et du sud-est de l'Asie. Ce pavillon présentera un tableau de notre pays et de ses ressources naturelles à ceux qui visiteront l'exposition. Celle-ci aura lieu en février prochain à Colombo (Ceylan) et marquera le premier anniversaire du plan co-opératif de Colombo pour le développement économique du sud et du sud-est asiatiques.

En témoignage de sa sympathie pour les aspirations des États de cette région récemment promus à l'indépendance, le Canada s'est empressé d'adhérer au plan de Colombo, qui prévoit une assistance économique et technique aux pays du sud et du sud-est de l'Asie. Le plan de Colombo se divise en deux programmes distincts: le premier, dispensateur de richesses productives, a pour objet de fournir les capitaux et le matériel requis pour l'exécution dans les pays de la région de certains projets déterminés; le second, dispensateur d'assistance technique, a pour objet d'aider les gouvernements de ces pays à mettre pleinement en valeur certaines ressources naturelles encore inexploitées, par le développement de la production alimentaire, le relèvement des niveaux de santé, l'amélioration des communications et des transports et la formation d'administrateurs compétents. Le plan de Colombo reposant essentiellement sur le principe de la coopération, on peut espérer que l'exposition de Ceylan permettra aux pays participants de faire connaître l'importance de l'aide déjà fournie et la contribution qu'ils comptent apporter, individuellement et collectivement, au développement économique du sud et du sud-est de l'Asie.

L'exposition, qui doit durer un mois, attirera probablement un million et demi de visiteurs, tant de Ceylan que des autres pays de la région. C'est Son Altesse Royale la princesse Elisabeth qui, lors de sa visite à Ceylan, inaugurerait officiellement l'exposition, au parc Victoria de Colombo.

Outre les pavillons nationaux des pays qui participent au plan de Colombo (Australie, Cambodge, Canada, Ceylan, Inde, Laos, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Royaume-Uni) et ceux des pays qui ont témoigné de l'intérêt au plan (Birmanie, Indonésie, Philippines, Thaïlande et Viet-nam), l'exposition comprendra une foire à caractère commercial, où les maisons d'affaires de tous ces pays ont été invitées à montrer leurs produits. Le Gouvernement de Ceylan, hôte de l'exposition, se réservera une partie du terrain pour faire connaître visuellement l'œuvre qu'il accomplit dans le domaine du bien-être économique et social. Une section des Beaux-Arts et un centre d'amusement seront aussi aménagés dans les quarante acres du champ de foire.

Le pavillon canadien

La Commission des expositions du Gouvernement canadien, qui a conçu et réalisé ce pavillon, a dû tenir compte de nombreuses difficultés d'ordre climatique, particulières aux pays tropicaux. Afin que les visiteurs du sud-est de l'Asie puissent se faire une idée concrète des matériaux canadiens, la Commission a décidé de préfabriquer le pavillon à Ottawa même. Le cachet moderne de l'architecture créera une ambiance nettement canadienne. L'aluminium employé dans la construction du pavillon ainsi que les lambris de sapin et de cèdre sont traités pour garder leur fini naturel. Afin d'assurer la ventilation, facteur important en pays tropical, une grande partie du bâtiment est laissée à ciel ouvert.

* Voir "Le Plan de Colombo—Faits nouveaux", septembre 1951, p. 317.

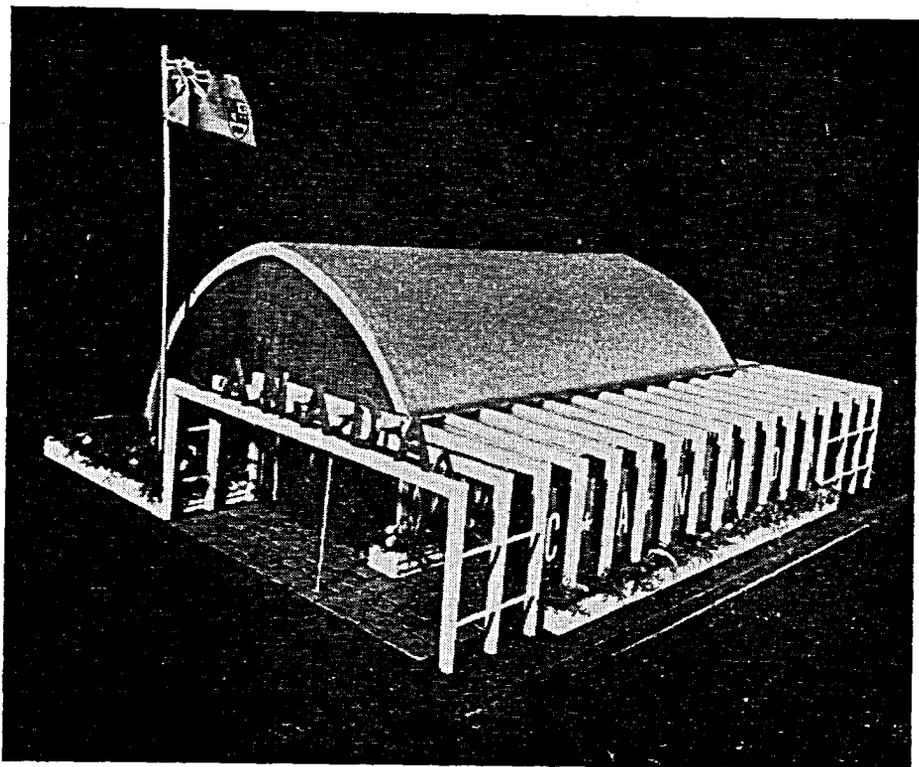


Photo: ONF

PAVILLON CANADIEN — EXPOSITION DE COLOMBO

Ci-dessus la maquette du pavillon canadien à l'Exposition de Colombo qui s'ouvrira en février 1952. Ce pavillon a été préfabriqué à Ottawa, pour expédition à Ceylan, par la Commission des expositions du gouvernement canadien.

L'ensemble canadien a été conçu d'après le thème suivant: « Formule d'organisation démocratique ». On a cherché à faire voir quelques-uns des problèmes que les Canadiens ont dû résoudre en édifiant leur nation, et à suggérer que certaines solutions canadiennes apportées à ces problèmes pourraient être utiles, du moins par analogie, aux pays du sud et du sud-est asiatiques qui préparent leur avenir.

A l'intérieur du pavillon sont dépeints divers aspects de l'agriculture au Canada: fabrication et utilisation du matériel agricole, fonctionnement des fermes expérimentales, méthodes de lutte contre l'érosion du sol, travaux d'irrigation, coopératives agricoles, programme radiophonique « Réveil rural ».

Au nombre des réalisations canadienne figurées dans la section agricole du pavillon, se détache la Ferme expérimentale centrale d'Ottawa, dont une maquette sous vitrine fait voir les bâtiments principaux, entourés de cultures facilement reconnaissables.

Le stand de la lutte contre l'érosion du sol, qui vient après celui de la Ferme expérimentale, représente quelques-unes des méthodes appliquées au Canada pour remédier à ce fléau universel. Des panneaux illustrés montrent nos méthodes de conservation des eaux, la culture par bandes alternantes et le labour côtoyé, ainsi que le reboisement, et soulignent que « le contrôle de l'érosion du sol est à la fois une aide au cultivateur et un legs aux générations futures ».

La section de l'énergie hydro-électrique présente un modèle, animé par un courant d'eau dans les passes-déversoirs, du grand barrage de l'Aluminum Company of Canada, à Shipshaw (capacité, 1,500,000 c.v.).

La section du génie expose une réduction du grand modèle de 400 pieds carrés du bas Fraser qui a été réalisé sur le terrain de l'Université de la Colombie-Britannique. Des ingénieurs canadiens procèdent actuellement, grâce au modèle original, à des expériences d'endiguement destiné à prévenir l'ensablement du delta. Ces expériences peuvent être d'une grande utilité pour les pays du sud et du sud-est de l'Asie qui aménagent de nouveaux ports.

Un dernier stand offre, sous forme de branches et de feuilles d'un arbre de santé stylisé, un schéma des services canadiens de santé et de bien-être social qui peuvent avoir quelque rapport avec les projets du plan de Colombo. On distribue là des brochures du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social relatives aux programmes d'hygiène du Canada. Quelques photographies d'une unité mobile de radiographie, d'une clinique pour enfants bien portants, d'une scène d'immunisation infantile et d'un centre d'artisanat de Terre-Neuve font connaître certains des services canadiens qui correspondent le mieux aux besoins les plus urgents des pays du sud et du sud-est de l'Asie.

Avant d'être expédié par mer à Ceylan, l'ensemble de la contribution canadienne à l'exposition a fait l'objet d'une « première » à Ottawa le 28 novembre. Le Directeur adjoint de la Commission des expositions du Gouvernement canadien, M. F. P. Cosgrove, et le représentant du Canada au Conseil de coopération technique à Colombo, M. Paul Sykes, se tiendront au pavillon canadien pendant toute la durée de l'exposition.

Ce pavillon a été conçu de façon à montrer aux peuples du sud et du sud-est de l'Asie quelle sorte d'assistance le Canada peut apporter à la solution de leurs problèmes, mais on a voulu en même temps mettre en relief le caractère essentiellement coopératif du plan de Colombo. Citons à cet égard le dernier paragraphe de la brochure que distribuera le personnel du pavillon canadien:

Si nous avons certaines choses à donner, ou encore à enseigner, nous avons aussi beaucoup à recevoir et à apprendre. Dans notre pays si vaste, nous avons appris une certaine façon de vivre et de prospérer; mais l'Orient et ses civilisations millénaires peuvent nous apporter beaucoup dans le domaine des choses impérissables qui réconfortent et enchantent l'esprit et le cœur. Nous aimerions connaître mieux votre art et vos richesses poétiques et philosophiques. Au Canada, nous avons appris à dompter un pays sauvage et à collaborer avec la nature pour édifier une prospérité matérielle; mais nous savons bien que cela ne saurait être une fin en soi. D'ailleurs, notre prospérité dépend en grande partie de la mesure dans laquelle nous pourrions partager nos ressources avec vous et avec les autres peuples du monde.

Lorsqu'il s'agit de techniques et de procédés destinés à accroître la production, vous pouvez dans plusieurs cas puiser chez nous; mais, pour savoir à quelles fins consacrer une plus grande part de notre prospérité matérielle, nous pouvons avec raison nous tourner vers vous, car, selon le vieux dicton, « de l'Orient vient la lumière ».

ARRIVÉE DES FORCES CANADIENNES DE L'OTAN EN EUROPE

LE 18 SEPTEMBRE, M. Claxton, ministre de la Défense nationale, annonçait, sous réserve de l'approbation du Parlement, que la 27^e Brigade d'infanterie canadienne passerait outre-mer pour faire partie de la Force intégrée de l'OTAN que commande le général Eisenhower.

Au cours de sa déclaration, M. Claxton a dit:

Dans un message envoyé à la fin de la semaine dernière, le général Eisenhower a exprimé sa profonde satisfaction à la nouvelle que la brigade canadienne serait disponible en 1951, et a souligné l'importance qu'il attachait à la contribution du Canada à l'Armée unifiée de l'OTAN, dans les circonstances actuelles. Il a ajouté que, pour des raisons d'ordre militaire, il était d'avis que la brigade devait être affectée au secteur septentrional de l'Armée, en compagnie des forces du Royaume-Uni, des Pays-Bas et de la Belgique, qu'elle pourrait s'installer là, convenablement, et avoir à sa disposition des régions d'entraînement appropriées. Le général a également déclaré qu'il verrait personnellement à ce que le contingent canadien soit bien accueilli et installé là-bas.

M. Claxton a ajouté que, sous réserve de l'approbation du Parlement, le Canada fournirait une division aérienne de onze escadrilles de chasse aux forces commandées par le général Eisenhower. Les trois premières de ces escadrilles demeureront au Royaume-Uni jusqu'à ce qu'on leur ait aménagé sur le continent les installations nécessaires.

Le 23 octobre, la Chambre des communes a adopté une résolution approuvant la participation du Canada à la Force intégrée. Cette résolution, votée également par le Sénat, se lit ainsi:

Que la Chambre approuve la continuation de la participation du Canada aux efforts tentés par l'entremise des Nations Unies en vue d'établir une paix internationale, et, notamment, de vaincre l'agression et de rétablir la paix en Corée, et, par les pays qui sont parties au Traité de l'Atlantique-Nord, en vue d'empêcher l'agression et de contribuer à la stabilité et au bien-être dans la région de l'Atlantique-Nord.

C'est à la suite de cette résolution qu'a pu commencer le transfert en Europe de la Brigade.

Le 21 novembre, sur la place de la *Stadhuis* de Rotterdam (Hollande), M. Claxton et le général Eisenhower souhaitaient la bienvenue à 1,500 hommes de la Brigade. Ce contingent, le troisième qui arrivait outre-mer, portait l'effectif de la Brigade en Europe à environ 2,350 hommes. Il se composait des unités suivantes: 1^{er} Bataillon d'infanterie canadienne; 58^e Escadron de campagne du Corps de génie royal canadien; 194^e Atelier d'infanterie du Service technique canadien de l'électricité et de la mécanique; une avant-garde du 79^e Régiment de campagne de l'artillerie royale canadienne; une section de réparation; un groupe de membres de la prévôté et un détachement du Corps dentaire.

Le mouvement vers l'Europe des 5,500 hommes qui composent la Brigade au complet s'est effectué au cours de novembre et de décembre en six traversées différentes; ils devraient pouvoir s'installer avant la fin de l'année dans les cantonnements qu'on leur prépare près de Hanovre.

Après une revue des troupes par le général Eisenhower, M. Claxton a prononcé les paroles suivantes:

C'est une date mémorable que celle du retour des forces canadiennes en Europe; cette fois, elles ne sont pas ici pour gagner la guerre mais pour la préve-

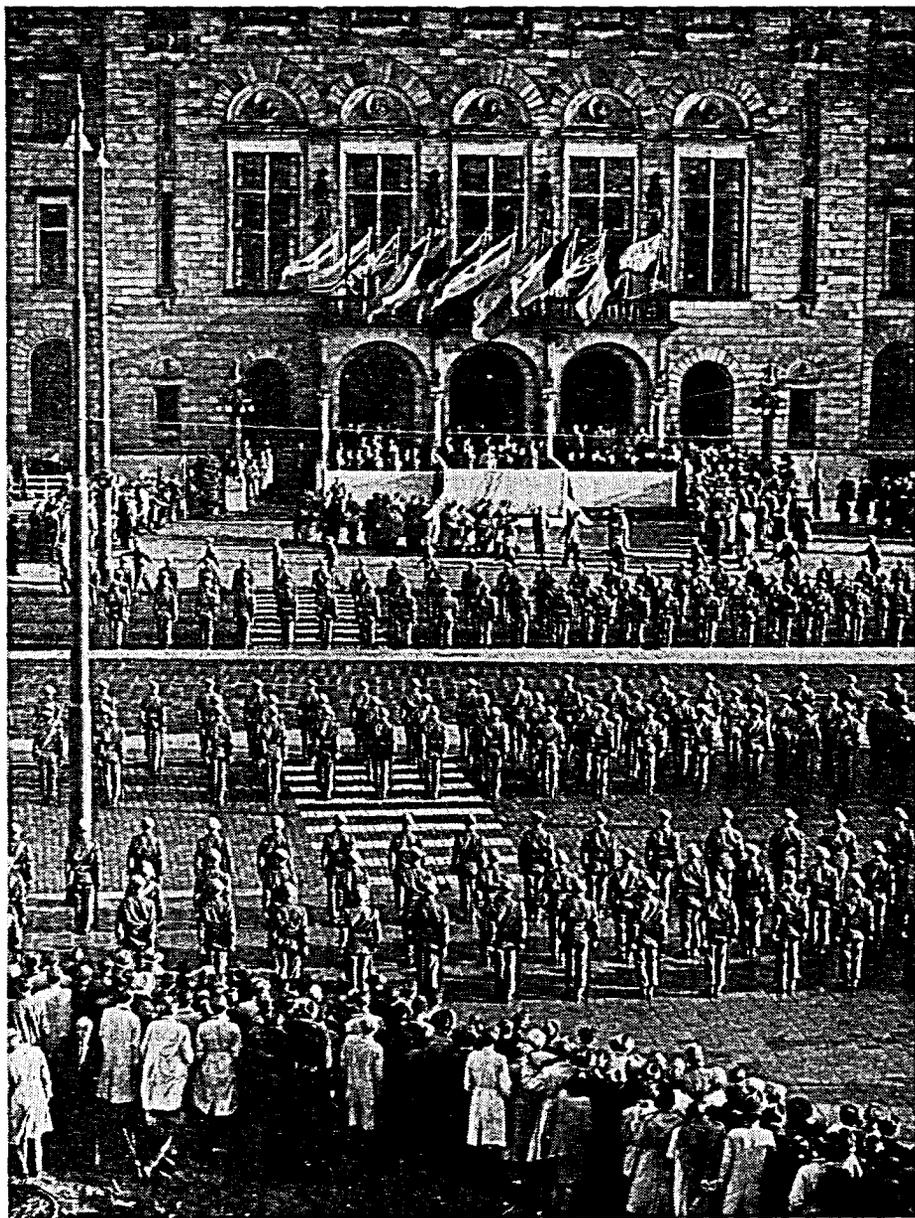


Photo: ANEFO

LA 27^e BRIGADE D'INFANTRIE CANADIENNE ARRIVE EN EUROPE

Le général Dwight D. Eisenhower, commandant suprême des forces de l'OTAN en Europe, et le ministre de la Défense nationale, M. Brooke Claxton, souhaitent la bienvenue aux membres de la 27^e Brigade d'infanterie canadienne devant l'hôtel de ville de Rotterdam.

nir, pour sauvegarder la paix et la liberté. Nos hommes sont fiers de se joindre à leurs camarades des autres pays du Traité de l'Atlantique-Nord en vue d'accomplir cette grande tâche.

Il est de bon augure que ces troupes arrivent par la Hollande, pays qui tient une large place dans le cœur des Canadiens. En leur nom, je tiens à dire à Sa Majesté la reine Juliana qu'ils n'ont pas oublié le temps qu'elle a passé au Canada pendant la dernière guerre.

Monsieur le Bourgmestre, il est heureux également que les troupes canadiennes arrivent ainsi par Rotterdam. Vous étiez déjà, à cette époque, bourgmestre de la ville et, mieux que quiconque, vous devez vous rappeler la grande marche triomphale du 8 mai 1945, lorsque Rotterdam fut libéré par les Canadiens, arrivés les premiers. Le Gouvernement hollandais, la ville de Rotterdam et les forces armées de votre pays méritent tous nos remerciements pour l'accueil chaleureux et hospitalier qu'ils nous ont réservé.

Soldats canadiens, on a vu partout dans l'uniforme du Canada un symbole de courage et un certificat de belle conduite. Vous portez à l'épaule le nom du Canada et c'est à vous qu'il appartient de maintenir l'honneur de ce nom. L'amour



Photo: Défense nationale

LE GÉNÉRAL EISENHOWER PASSE EN REVUE LES FORCES CANADIENNES

Le général Eisenhower passe en revue le 58^e Escadron de Campagne du Corps de génie royal canadien devant l'hôtel de ville de Rotterdam. Il est accompagné du ministre de la défense nationale, M. Brooke Claxton, et du major R. W. Potts (à gauche).

et l'appui des gens de toutes les parties de notre grand et cher pays vous sont acquis indéfectiblement. Bonne chance à tous!

Général Eisenhower, c'est sous votre éminente direction que les forces alliées, dont faisaient partie plusieurs Canadiens qui sont ici aujourd'hui, ont fait et gagné la guerre. Nous avons le bonheur de vous avoir encore une fois pour diriger l'édification de la puissance militaire collective dont nous avons besoin pour assurer cette paix que nous espérons avoir instaurée en gagnant la guerre. Les jeunes gens du Canada qui sont maintenant placés sous votre commandement apportent leurs bras au grand œuvre qui consiste à renforcer notre puissance commune pour la préservation de la paix, afin que les hommes, les femmes et les enfants d'Europe, et tous les peuples libres du monde, puissent jouir d'une vie meilleure qu'ils n'en ont jamais connu.

Le général Eisenhower a souhaité la bienvenue au contingent canadien en ces termes:

C'est pour moi un grand honneur de représenter ce matin tous les membres des forces du Traité de l'Atlantique-Nord qui sont confiées à mon commandement, et de souhaiter la plus cordiale bienvenue à votre magnifique Brigade. Chaque individu, du maréchal jusqu'à la recrue, vous souhaite la bienvenue, non seulement pour vous-mêmes, pour votre héroïsme sur les champs de bataille et pour vos actions d'éclat, mais parce que votre présence signifie que le Canada est avec nous, non seulement avec son industrie productive et toutes les ressources de son territoire, mais d'une façon active, dans la zone même où le danger pourrait survenir.

Ce matin, comme j'approchais de cette place, quelqu'un m'a demandé: « Mon général, quelle impression éprouvez-vous à revoir vos vieux amis les fantassins canadiens coiffés de bérêts rouges? » Je lui ai répondu: « Je suis toujours heureux de rencontrer l'infanterie canadienne. Je la connais bien. Si jamais une unité ou une formation a mérité de porter une coiffure de son choix, c'est bien l'infanterie canadienne. » Voilà comment on vous accueillera, où que vous alliez. Je sais que, de votre côté, vous représenterez dignement votre grand pays au sein de cette vaste organisation dont l'objet est de préserver la paix et la sécurité de tous les peuples pacifiques. Ni notre organisation ni ceux qui la composent ne feront quoi que ce soit de provocant, mais nous savons fort bien que la force nous permettra de nous protéger. C'est tout ce que nous entendons faire. En toute justice envers nous-mêmes, nous ne saurions faire moins.

A tous, encore une fois, je souhaite la bienvenue, une bonne période de service, beaucoup de succès et bonne chance.

LA CRISE CORÉENNE

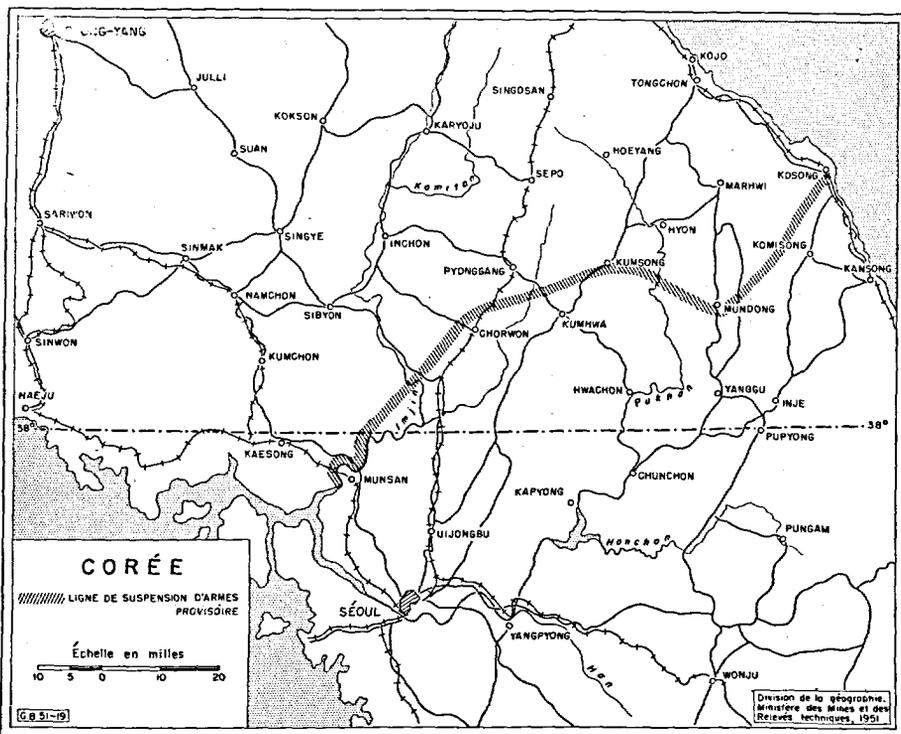
Reprise des négociations

L'accord réalisé le 25 octobre sur les règlements relatifs à la conduite des négociations futures fut immédiatement suivi d'une réunion des sous-délégations qui avait pour objet la reprise des discussions de fond sur la ligne de démarcation militaire. A cette réunion, les délégués chinois et nord-coréens cessèrent d'insister pour que la ligne de trêve soit établie au 38^e parallèle.

Ce changement d'attitude devait permettre aux sous-délégations de poursuivre les négociations et d'aboutir, après environ un mois de pourparlers, à l'accord suivant:

1. Le principe est accepté que la ligne réelle de contact entre les deux armées (déterminée selon le paragraphe 2 ou le paragraphe 3 suivant le cas) deviendra ligne de démarcation militaire, et qu'au moment spécifié dans l'accord d'armistice signé, les deux parties se retireront à deux kilomètres de cette ligne, de façon à établir une zone démilitarisée pour la durée de l'armistice militaire.

2. Si un accord d'armistice militaire est signé dans les trente jours après approbation, par les deux délégations en session plénière, de cet accord, et du tracé exact de la ligne de démarcation militaire et de la zone démilitarisée, déterminé par les sous-délégations conformément au principe énoncé ci-dessus et à la ligne de contact actuelle indiquée sur la carte ci-annexée et dans les notes explicatives, cette ligne et cette zone ne seront pas modifiées, quels que soient les changements intervenus dans la ligne de contact réelle.



Ligne de suspension d'armes établie, le 23 novembre 1951, par les négociateurs alliés et ennemis. Cette ligne deviendra effective si un accord d'armistice est signé dans les trente jours qui suivront le 23 novembre.

3. Étant donné que les hostilités continueront jusqu'à la signature d'un accord d'armistice, si cet accord n'est pas signé dans les trente jours qui suivront l'approbation par les deux délégations en séance plénière du présent accord et de l'emplacement exact de la ligne de démarcation militaire et de la zone démilitarisée, comme il est indiqué au paragraphe 2 ci-dessus, les sous-délégations réviseront, juste avant la signature de l'accord d'armistice, la ligne de démarcation susmentionnée et la zone démilitarisée en conformité des changements survenus dans la ligne de contact réelle, de sorte que la ligne de démarcation révisée coïncide exactement avec la ligne de contact juste avant la signature de l'accord d'armistice et qu'elle constitue la ligne de démarcation pour la durée de l'armistice militaire.

Le 27 novembre, les négociateurs approuvaient la ligne tracée par les sous-délégations aux termes de l'accord précité et entamaient la discussion de l'article 3 de l'ordre du jour: "Dispositions concrètes en vue de la réalisation d'une trêve et d'un armistice en Corée, y compris la composition, les pouvoirs et les attributions d'une commission de contrôle chargée de surveiller l'exécution des conditions de la trêve et de l'armistice". Mais les délégués sino-coréens ont refusé d'aborder l'examen de l'article 4 ("Dispositions relatives aux prisonniers de guerre") avant l'adoption des mesures prévues à l'article 3.

Opérations militaires

Pendant le mois de novembre, de nombreux et violents combats terrestres se sont déroulés en Corée, mais les positions n'ont accusé aucun changement notable. Vers la fin du mois, le Royal 22^e Régiment de la 25^e Brigade canadienne a soutenu des attaques particulièrement intenses. D'autre part, l'activité aérienne ennemie s'étant sensiblement accrue au cours du mois, le chef d'état-major des forces aériennes des États-Unis a donné l'avertissement suivant:

L'espace aérien entre le Yalou et Pyong-Yang, où nous pouvions auparavant circuler librement, est maintenant zone disputée et c'est là que va se jouer le sort de la guerre aérienne en Corée. C'est pourquoi j'ai déclaré récemment que la situation aérienne pourrait devenir grave et même critique. Il ne fait aucun doute que l'ennemi intensifie ses efforts aériens, malgré son acceptation forcée d'un arrêt des opérations terrestres. Et nous devons admettre que, s'il remporte la victoire aérienne, l'arrêt des opérations terrestres n'a guère de chances de durer.

Impressions du Japon sur le film canadien

Le film sert de plus en plus à faire mieux connaître le Canada dans le monde. Nos missions diplomatiques, consulaires et commerciales à l'étranger ne cessent de prêter ou de projeter, dans cinquante pays différents, des documentaires canadiens dont la plupart ont été réalisés par l'Office national du film. Au cours de l'année 1951, plus de quatre millions de personnes ont vu les films canadiens mis en circulation par nos missions. Les auditoires étaient très divers: des étudiants en agriculture à Karachi, des médecins et des psychologues à Mexico, des étudiants des Beaux-Arts à San-Francisco, des travailleurs d'usines à Naples, des écoliers en Malaisie...

La plupart des films sont montrés en classe ou dans des salles de conférences; à l'occasion, pourtant, les projections ont lieu dans les locaux moins conventionnels. Un rapport récent sur l'activité cinématographique de la Mission canadienne de liaison au Japon décrit d'une façon très vivante une série de projections de films canadiens qui eurent lieu dans un quartier pauvre de Tokio au cours du printemps et de l'été 1951. Voici un extrait de ce rapport:

Je voudrais dire un mot des efforts que déploie un membre japonais de notre personnel, M. K. Tasho, pour faire voir nos films à un plus grand nombre de ses compatriotes. Depuis trois mois, M. Tasho emprunte régulièrement nos films et notre appareil de projection, qu'il utilise dans l'arrondissement de Tokio où il habite. Un soir, l'un d'entre nous est allé voir comment se déroulaient ces représentations.

Le théâtre était une large impasse, pavée en ciment. Aucun siège, bien entendu. L'appareil de projection avait été soigneusement installé sur un chariot et l'électricité lui venait d'une petite salle de danse où tout s'était arrêté pour la durée du spectacle. On n'aurait pu imaginer assemblée plus diverse; les enfants s'y trouvaient dans une proportion qui devait être d'environ 5 à 2. L'impasse regorgeait de monde, comme d'ailleurs une bonne partie de la rue transversale, où deux agents de police assuraient la circulation. M. Tasho avait dû obtenir une permission spéciale de la police pour ses représentations en plein air, mais la collaboration des agents lui était totalement acquise.

Bien que la trame sonore fût probablement inintelligible à la plupart des auditeurs, un silence religieux régna toute la soirée. En intermède, M. Tasho résumait en japonais le scénario du film qui allait suivre. La séance dura plus de deux heures. Vers la fin, l'invité canadien se prit à craindre que l'assistance, fatiguée de rester debout, ne se dispersât subitement. C'est pourquoi, après chaque film, on demanda dès lors aux spectateurs s'ils en voulaient un autre; toujours la réponse était affirmative. Si quelqu'un en avait assez, personne ne le disait et personne ne se retirait. La séance prit fin seulement lorsque toutes les bandes y eurent passé.

La population de ce quartier est très pauvre et ne fréquente guère les cinémas. C'est dire quelle bonne œuvre sociale a accompli M. Tasho en lui procurant cette distraction. Les films ainsi projetés ont une utilité incontestable pour le rayonnement du nom canadien. Le chef de l'arrondissement où habite M. Tasho a tenu à se présenter personnellement à notre bureau pour nous remercier au nom des résidents de son quartier qui ont bénéficié de cette initiative.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES AU PARLEMENT

DÉCLARATIONS SUR LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord

Le 8 novembre, M. Alphonse Fournier a proposé au nom du secrétaire d'État aux Affaires extérieures que la Chambre se forme en comité pour approuver la résolution suivante:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure en vue de ratifier la convention sur le statut de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord, des représentants nationaux et du personnel international, et de pourvoir à l'exécution des obligations, devoirs et droits du Canada à cet égard.

Statut du personnel civil à l'étranger

Au sujet de cette motion, M. Jean Lesage, adjoint parlementaire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a déclaré ce qui suit:

L'objet de la résolution est de préparer les voies à la présentation d'un projet de loi visant à ratifier la convention sur les immunités et privilèges de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord, soit de l'Organisation elle-même et des représentants nationaux ainsi que du personnel international. La convention a été signée à Ottawa par tous les membres de l'OTAN le 20 septembre 1951. Elle prend généralement la forme d'un accord. La convention, en général, est conforme aux accords qui, depuis la convention générale des Nations Unies sur les privilèges et immunités, signée en 1946, ont été conclus, sous réserve de variantes plus ou moins importantes, afin de définir les privilèges et immunités de presque toutes les importantes organisations internationales. On s'est toutefois écarté à certains égards des précédents établis afin de répondre aux besoins particuliers de l'OTAN.

L'OTAN diffère d'autres organisations internationales en ce qu'elle a des organismes auxiliaires qui siègent de façon permanente dans plusieurs pays. Les autres organisations habituellement ne sont établies de façon permanente que dans le pays où elles ont leur siège. Il est d'usage, outre la convention générale définissant les privilèges et les immunités que tous les États membres doivent assurer, d'établir un accord spécial entre l'organisation qui a son siège dans un État membre et cet État. Je cite, à titre d'exemple d'un tel accord, l'accord intervenu entre le Canada et les Nations Unies relativement à l'Organisation de l'aviation civile internationale qui a son siège à Montréal.

Cet accord concernant le siège répond aux besoins particuliers de l'organisation dans le pays où elle a son siège. Il donne à tout représentant national établi de façon permanente dans ce pays, des privilèges plus larges que la convention générale. Comme l'OTAN a des organismes permanents dans plusieurs pays, on a jugé opportun d'inclure, dans l'accord général des dispositions surtout relatives aux représentants nationaux, qu'on trouve généralement dans une convention relative à un service central . . .

A la suite des commentaires de M. Coldwell (C.C.F., de Rosetown-Biggart) et de M. Fulford (libéral, de Leeds), la motion a été adoptée et la Chambre s'est formée en comité.

M. Pouliot (libéral, de Témiscouata), ayant fait quelques observations, M. Lesage a poursuivi en ces termes:

. . . Les membres du personnel international des Nations Unies, au Canada, sont peu nombreux. Il n'y a à peu près que les membres de l'Organisation de l'aviation civile internationale, dont le siège est à Montréal. Parfois, des représentants du Bureau international du Travail se trouvent au Canada, et je me demande s'il y a encore au pays des représentants de l'Organisation internationale pour les réfugiés.

Le projet de loi qui sera fondé sur le projet de résolution à l'étude a trait aux privilèges et immunités qui seront accordés aux membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord elle-même, c'est-à-dire à ses fonctionnaires et à ses représentants nationaux. De fait, le Conseil s'est réuni à Ottawa en septembre dernier, mais j'ignore quand il se réunira ici de nouveau. C'était la première fois que nous recevions les représentants nationaux de l'OTAN au Canada. Les trois principaux sièges de l'OTAN sont: Washington, Paris et Londres, et c'est là que se trouveront le personnel international et les représentants nationaux.

A l'heure actuelle, le personnel compte environ cent soixante-dix membres. Je ne puis dire combien bénéficieront de ces privilèges et immunités diplomatiques . . .

Statut des forces de l'OTAN à l'étranger

Le 15 novembre, M. Brooke Claxton, ministre de la Défense nationale, a proposé que la Chambre se forme en comité pour étudier la résolution suivante:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure en vue de ratifier une convention entre les États signataires du Traité de l'Atlantique-Nord sur le statut de leurs forces quand elles sont présentes sur le territoire de l'un d'eux; d'accorder, sur une base de réciprocité, aux membres de leur personnel présents dans un autre pays que le leur, certaines exonérations d'impôt sur le revenu, de droits de douane et de certains autres impôts; et de pourvoir au règlement des demandes d'indemnités à la suite de la mort, de blessures personnelles ou de dommages aux biens causés par la négligence de leurs membres.

La motion ayant été adoptée, la Chambre s'est formée en comité. M. Claxton a ouvert le débat sur la motion en déclarant notamment ce qui suit:

. . . Pour motiver ce projet de loi, je peux dire que si l'on ne mettait pas en vigueur tant au Canada que dans les autres pays une telle mesure, les troupes canadiennes et les troupes des autres nations de l'OTAN n'auraient, dans les pays alliés, pas plus de droits ni d'immunités que des touristes. Vis-à-vis des lois des pays étrangers où elles seraient présentes, ces troupes se trouveraient dans la même situation qu'un homme d'affaires en voyage. Cela s'appliquerait à leur statut à l'égard des passeports, de l'immigration, des services de santé, des impôts, de la douane et des lois civiles ou criminelles.

A cet égard, nous avons adopté la loi sur les forces en visite de la communauté britannique, 1933, qui contient les dispositions relatives aux forces armées du Commonwealth présentes au Canada. Les pays du Commonwealth ont adopté une loi semblable afin de nous accorder des droits et immunités réciproques. Nous avons également adopté en 1947 la loi sur les forces des États-Unis d'Amérique présentes au Canada qui se rapportait aux forces armées des États-Unis qui seraient présentes au Canada. Les forces canadiennes jouissent des mêmes droits aux États-Unis. Le projet de loi qui sera présenté est conforme aux principes de ces lois. Il comporte l'approbation de la convention et met en vigueur ces dispositions . . .

La 27^e brigade d'infanterie canadienne est en route pour l'Europe. Certains éléments sont déjà arrivés à destination mais, comme je l'ai dit, les unités principales commenceront à arriver vers le 20 ou le 21 novembre. Nous avons conclu avec le Gouvernement des Pays-Bas des accords en vue d'éliminer de telles formalités quand nos troupes traverseront ce pays. Nous nous sommes également entendus avec la haute commission alliée, organisme chargé de la défense en Allemagne occidentale, afin que nos troupes, même si ce ne sont pas des troupes d'occupation et même si elles ne sont chargées d'aucune mission de ce genre, bénéficient des mêmes privilèges et immunités que les troupes anglaises, américaines ou françaises cantonnées dans le pays depuis la fin de la guerre.

Corée

En réponse à une interpellation de M. Coldwell au sujet des négociations à la cessation des hostilités en Corée, le Premier ministre, M. St-Laurent, a déclaré ce qui suit, le 26 novembre:

... Des renseignements qu'on m'a communiqués il ressort que les sous-délégations des Nations Unies et les délégations ennemies réunies à Pan-Mun-Jom sont convenues du tracé de la ligne de contact entre les forces des Nations Unies et celles de l'ennemi, pour les 145 milles de largeur de la péninsule de Corée. Elles ont ainsi établi la délimitation d'une zone-tampon neutre qui s'étendrait sur deux kilomètres de profondeur des deux côtés de la ligne de contact et de laquelle les deux parties se retireraient advenant la signature d'un armistice dans les trente jours. Lorsqu'on nous a envoyé ce télégramme, on s'attendait qu'à la réunion qui devait se tenir à Pan-Mun-Jom à 11 heures mardi, heure de Corée, ce qui correspond à neuf heures du soir, heure normale de l'Est, aujourd'hui, les délégations complètes tomberaient d'accord sur les constatations de leurs sous-délégations.

Toutefois, avant qu'un cessez-le-feu puisse avoir lieu, il faudra que les délégations au complet se mettent d'accord sur des dispositions permettant l'inspection, afin que la trêve soit respectée, et visant l'échange de prisonniers. Il reste un autre article du programme à adopter; il s'agit des « recommandations aux gouvernements intéressés, de part et d'autre », dont on n'a pas encore parlé. Ce n'est que lorsque les négociateurs se seront mis d'accord sur les trois points à régler que le cessez-le-feu pourra officiellement être appliqué.

Les sous-délégations devaient se réunir à huit heures, heure normale de l'Est, afin de terminer le rapport qu'elles doivent présenter aux deux délégations au complet des deux camps. Les délégations au complet siègent probablement à l'heure actuelle. Elles étaient convoquées pour une heure qui correspondrait à neuf heures, heure normale de l'Est, aujourd'hui. On pense qu'elles sont actuellement en conférence au sujet de cette ligne de démarcation qui a été tracée sur plans avec notes explicatives.

On s'attend qu'elles adoptent cette ligne de démarcation. L'accord qui la concernait et qui a été signé le 23 novembre prévoyait que, lorsque le cessez-le-feu prendrait effet, chaque camp reculerait de deux kilomètres en profondeur à partir de cette ligne de démarcation qui deviendrait effectivement la ligne de démarcation si les autres points à l'ordre du jour étaient réglés au cours des trente jours suivant la ratification de la ligne de démarcation.

Si elles n'en venaient pas à une entente d'ici trente jours, elles n'en poursuivraient pas moins leurs négociations à l'égard de ces autres points et, lorsqu'elles en seraient arrivées à une entente à leur sujet, les sous-délégations réviseraient la ligne de démarcation suivant ce qui constituerait alors la ligne de contact entre les deux forces.

Le 30 novembre, le Premier ministre a répondu dans les termes suivants à une interpellation de M. Graydon (conservateur progressiste, de Peel) au sujet des ordres qui auraient été donnés en Corée relativement à la cessation des hostilités:

Je ne suis pas certain que la déclaration dont je dispose dissipe cette confusion. J'ai toutefois, à ce sujet, le texte de la déclaration formulée par le général Van Fleet au quartier général de la 8^e Armée des États-Unis, texte que m'a transmis notre ambassade de Washington. La déclaration est ainsi conçue:

Un résumé incomplet de directives militaires a donné lieu à des conjectures sans fondement au sujet d'un cessez-le-feu en Corée. Le 28 novembre 1951, le quartier général de la 8^e armée a publié un communiqué précisant explicitement qu'aucun ordre de cesser le feu n'a été donné en Corée. Je ne vois pas comment je pourrais être plus catégorique à ce propos qu'en répétant cette déclaration. Je puis ajouter à la déclaration en disant que certaines instructions militaires ont été transmises par mon quartier général aux échelons de corps d'armée et de divisions. Des comptes rendus de correspondants de guerre révèlent que, lorsque ces instructions ont été communiquées à certains éléments d'échelons inférieurs, on en a altéré le sens. Nous prenons actuellement des mesures afin de préciser le sens de ces instructions pour la gouverne des officiers et des hommes de troupe qui ont mal interprété les directives. Je ne suis pas en mesure de faire connaître la teneur de ces instructions, qui ont trait aux opérations futures de la 8^e armée. Toute-

fois, je puis affirmer sans ambages qu'il n'est nullement question dans ces instructions d'un ordre de cesser le feu en Corée.

James A. Van Fleet,
général, É.-U.A.

Débordement du Pô

M. Catherwood (conservateur progressiste, de Haldimand), ayant demandé le 26 novembre si le Gouvernement italien avait fait appel à l'aide du Gouvernement canadien en faveur des victimes des inondations du Pô et, dans l'affirmative, si le Gouvernement canadien se proposait de donner suite à cette requête, M. St-Laurent a déclaré ce qui suit:

Les deux questions appellent la même courte réponse: non. Cependant, je ne pense pas qu'il convienne d'être aussi bref. Il y a lieu, je crois, d'informer la Chambre que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, à titre de président du Conseil nord-atlantique, a envoyé à M. de Gasperi, Premier ministre d'Italie, le message suivant:

Je suis convaincu de me faire le porte-parole de tous les gouvernements qui font partie de l'OTAN en vous exprimant la profonde sympathie et la vive inquiétude que nous inspirent les épreuves et les tribulations dont la population de l'Italie septentrionale souffre actuellement par suite des désastreuses inondations du Pô. Les États associés à l'Italie dans le cadre de l'OTAN voudront, je le sais, collaborer par tous les moyens possibles pour apporter aide et assistance dans cette situation tragique et critique.

Je sais qu'on étudie avec soin les moyens de collaborer directement ou indirectement aux mesures de secours auxquelles participent déjà les troupes des États-Unis et du Royaume-Uni. Les États-Unis et le Royaume-Uni ont, en effet, des troupes postées près des lieux du désastre et l'aide que ces troupes ont pu apporter est très considérable. Dès que nous aurons des précisions sur ce dont on a le plus pressant besoin, — j'ai entendu dire que c'est de couvertures et de médicaments, — nous serons mieux en mesure de décider des dispositions que nous pouvons ou devons prendre.

Revenant sur le même sujet le lendemain, le Premier ministre a donné les renseignements suivants:

... Les membres de la Chambre ont sans doute appris, aux nouvelles de ce matin, que la Croix-Rouge canadienne, en plus d'expédier des approvisionnements provenant d'une réserve à Genève, enverra du Canada des fournitures d'une valeur de \$15,000. Ces approvisionnements comprennent des couvertures, des sous-vêtements de laine, des chaussures, du lait en poudre et des médicaments. La société a demandé au Gouvernement de faciliter le transport de ce matériel en Europe.

Je suis heureux d'informer la Chambre que le Gouvernement a mis aujourd'hui deux avions *North Star* à la disposition de la Croix-Rouge canadienne. Ces appareils livreront ce matériel à un aéroport européen qui n'a pas été encore désigné. Grâce à des ententes conclues par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) et le ministre de la Défense nationale (M. Claxton), qui assistent présentement à la réunion de l'OTAN à Rome, le grand quartier général des forces alliées en Europe s'est chargé de transporter ce matériel de n'importe quel aéroport désigné au lieu même du sinistre. . .

M. Drew a exprimé son approbation de l'attitude prise par le Gouvernement.

Service international de la Société Radio-Canada

Le 9 novembre, expliquant sa motion tendant à instituer un comité chargé d'étudier le rapport annuel de la Société Radio-Canada ainsi qu'une modification à la Loi de la radiodiffusion canadienne, M. J. J. McCann, ministre du Revenu national, a fait la déclaration suivante sur le travail du Service international de la Société Radio-Canada:

... Le comité voudra sans doute étudier aussi le travail du Service international que Radio-Canada dirige pour le compte de l'État. Ce service s'est maintenu sous un régime d'étroite collaboration avec le ministère des Affaires extérieures en matière de programme.

A la fin de l'année dernière, un service hebdomadaire a été inauguré à l'intention de la Finlande, qui a obtenu un succès remarquable auprès de ce pays. En février, après des pourparlers avec les autorités britanniques et américaines, on a inauguré un service à l'intention de la Russie. On ajoutera bientôt à ce service des émissions en ukrainien.

Les membres du comité aimeront peut-être examiner les textes radiodiffusés du Canada en quatorze langues de même que des témoignages de l'accueil qu'on leur fait. Il est malheureux, je crois, que pour une foule de Canadiens il soit difficile de capter ces émissions. Celles-ci, en effet, sont dirigées directement vers d'autres pays. On peut toutefois les capter assez nettement et assez régulièrement dans bien des régions, y compris la ville d'Ottawa.

La teneur de ces émissions n'a rien de secret. Le Service international de Radio-Canada est toujours heureux de montrer ses textes à toute personne sérieuse. D'autre part, on enregistre ce qui passe effectivement sur les ondes et on conserve les enregistrements pendant un certain temps. Le Service, il va de soi, est appelé à jouer, dans le domaine des affaires internationales, si tendues et si pleines de dangers, un rôle efficace. Les membres du comité seront tous vivement intéressés de voir de quelle manière le Service s'applique à cette tâche.



Photo: Capital Press

M. CASEY À OTTAWA

Le ministre des Affaires extérieures d'Australie, M. Richard G. Casey (deuxième à droite), accompagné du ministre de la Défense nationale, M. Brooke Claxton, cause avec des anciens combattants canadiens sur la Place de la Confédération, à Ottawa. M. Casey, rentrant en Australie après avoir pris part aux travaux de l'Assemblée générale des Nations Unies à Paris, a passé trois jours dans la capitale du Canada pour conférer avec les dirigeants du Gouvernement.

LE CANADA ET LES NATIONS UNIES

Clôture de la cinquième session de l'Assemblée générale

La cinquième session de l'Assemblée générale s'est terminée officiellement à Paris le 5 novembre 1951. Une question figurait encore à son ordre du jour: Rapport du comité spécial de l'Assemblée chargé d'examiner la question de la représentation de la Chine. Ce comité s'étant déclaré incapable dans les circonstances de présenter des recommandations, le président de la cinquième session, M. Entezam, a proposé qu'il soit « pris acte » de cette déclaration. La proposition des représentants de l'U.R.S.S. et de la Tchécoslovaquie, qui demandait au contraire de faire inscrire cette question à l'ordre du jour de la sixième session, a été rejetée, et la déclaration du comité spécial a été adoptée. Le président a ensuite prononcé la clôture de la cinquième session.

Sixième session de l'Assemblée générale*

Le lendemain 6 novembre, la sixième session de l'Assemblée générale s'ouvrait au Palais de Chaillot, à Paris. S'adressant aux représentants de soixante pays, le président sortant a passé en revue les événements de l'année écoulée et exprimé l'avis que pendant la durée de la cinquième session le monde avait été témoin d'une certaine détente dans les relations internationales. Le président de la République française, M. Vincent Auriol, a ensuite prononcé une allocution devant l'Assemblée. Après avoir souhaité la bienvenue aux délégations envoyées à Paris, il a invité les chefs des grandes puissances à s'efforcer d'atténuer les conflits mondiaux en organisant entre eux des entretiens particuliers, à Paris même, pendant la session de l'Assemblée.

Le représentant de l'U.R.S.S. a de nouveau proposé que la question de la représentation de la Chine soit inscrite à l'ordre du jour, mais sa proposition a été rejetée à une forte majorité lors d'une séance plénière ultérieure.

Élection du Bureau

Le Bureau de l'Assemblée générale se compose du président et des sept vice-présidents de l'Assemblée ainsi que des présidents des grandes commissions.

A la première séance de l'Assemblée, M. Louis Padilla Nervo (Mexique) a été élu président. Les représentants des pays suivants ont été élus aux sept postes de vice-président: France, États-Unis, Royaume-Uni, U.S.S.R., Chine, Yougoslavie et Irak.

Les nouveaux présidents des sept grandes commissions de l'Assemblée sont les suivants: M. Finn Moe, de Norvège, Première Commission (questions politiques et de sécurité); le prince Wan Waithayakon, de Thaïlande, Deuxième Commission (questions économiques et financières); Mme Ana Figueroa, du Chili, Troisième Commission (questions sociales); M. Max Henriquez-Urena, de la République Dominicaine, Quatrième Commission (tutelle); M. Thomas A. Stone, du Canada, Cinquième Commission (questions administratives et budgétaires); M. Manfred Lachs, de Pologne, Sixième Commission (questions juridiques); M. Selim Sarper, de Turquie, Commission politique spéciale.

Ordre du jour

Le Bureau de l'Assemblée a recommandé l'étude d'un ordre du jour qui comprend soixante-huit points. Plusieurs de ces points ont soulevé des protestations de

* Voir ordre du jour et composition de la délégation du Canada dans *Affaires Extérieures*, octobre 1951, p. 348 et novembre 1951, p. 394.

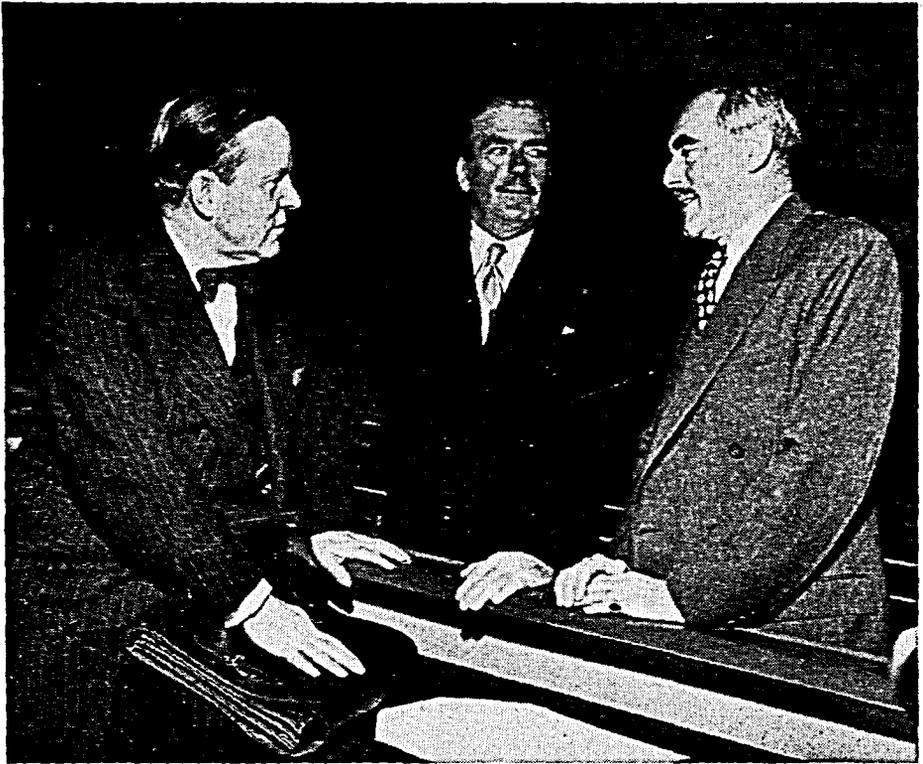


Photo: Rosenthal

ENTRETIEN AMICAL À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

A l'issue d'une séance de la sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies à Paris, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson, discute les choses de la conférence avec le ministre des Affaires étrangères du Royaume-Uni, M. Anthony Eden (au centre), et le secrétaire d'État des États-Unis, M. Dean Acheson (à droite).

la part des représentants du Kominform, notamment en ce qui concerne les accusations de la Chine nationaliste et de la Yougoslavie contre l'U.S.S.R. et la création d'une commission d'enquête sur les élections allemandes. Néanmoins, l'Assemblée générale s'est prononcée en faveur de l'inscription de tous les points à l'ordre du jour et a approuvé le rapport du Bureau. Elle a également décidé de suspendre ses délibérations du 23 décembre au 1^{er} janvier inclusivement.

Discussion générale

Les séances plénières que l'Assemblée a consacrées à la discussion générale ont porté en grande partie sur la question du désarmement (voir p. 426). Cependant, si toutes les délégations se sont attachées au problème de la paix et des moyens de la maintenir, un grand nombre de représentants ont souligné que le rôle des Nations Unies dans la mise en valeur des territoires insuffisamment développés pouvait contribuer dans une large mesure à la sauvegarde de la paix. M. R. G. Casey, ministre australien des Affaires extérieures, a exhorté l'Union soviétique à ne pas pousser la crise jusqu'à l'irréparable et déclaré que le but final des Nations Unies était « la prospérité collective ». Le délégué de l'Égypte a appelé l'attention sur les différends relatifs à la Palestine, au Maroc et au canal de Suez. Certaines délégations ont signalé que des nations méritantes n'étaient pas encore membres de l'Organisation des Nations Unies. M. Anthony Eden, secrétaire d'État aux Affaires étrangères du Royaume-Uni, a invité les représentants

à mettre un terme aux injures et aux paroles violentes et à s'appliquer sans passion à l'étude des graves problèmes avec lesquels l'Assemblée est aux prises.

Avant d'aborder la question du désarmement, M. Jean Acheson, secrétaire d'Etat des Etats-Unis, a rappelé que la cause de la paix avait réalisé des progrès tangibles au cours de l'année écoulée. Un traité de paix a été signé avec le Japon; la Commission des mesures collectives a solidement établi les fondements des mesures à prendre par l'entremise de l'ONU pour éviter l'agression; et la communauté atlantique a légitimement consolidé sa puissance pour mieux appuyer les principes des Nations Unies. Toutefois, a déclaré M. Acheson, il ne suffit pas de renforcer la puissance militaire; il ne faut négliger aucune occasion d'écartier les dangers de guerre et de satisfaire les besoins économiques et sociaux de tous les peuples. On pourrait atteindre ces objectifs s'il y avait moyen de délester les nations libres d'une partie du fardeau des armements.

Dans l'allocution qu'il a prononcée devant l'Assemblée, au cours de la discussion générale, M. Pearson, chef de la délégation du Canada, a signalé qu'il était nécessaire d'envisager d'une façon réaliste les problèmes qui se posent aux Nations Unies. Il a déclaré notamment:

Les Nations Unies demeurent notre dernier, notre meilleur gage de paix, mais le mot *dernier* l'emporte ici de plus en plus sur le mot *meilleur*. Il faudra mettre fin à cet état de choses si nous voulons que notre organisation mondiale demeure l'instrument efficace qui assurera la paix et favorisera la sécurité...

Si nous pouvons atteindre cet objectif, la scission tragique qui existe entre les grandes puissances, qui affaiblit et menace notre organisation mondiale, pourra être raccommodée; l'Organisation des Nations Unies acquerra une telle force et un tel prestige que plusieurs des points qui figurent à l'ordre du jour de l'Assemblée deviendront inconcevables. Si, au contraire, cette scission subsiste et se fait de plus en plus profonde et dangereuse, l'Organisation des Nations Unies, telle qu'elle existe actuellement, et telle qu'elle a été constituée à San-Francisco, pourrait fort bien disparaître. Si jamais cette éventualité venait à se réaliser, le risque d'une guerre pouvant entraîner la disparition de tout ce qui vaut la peine d'être conservé prendrait des proportions incommensurables. Puisse cette Assemblée, comme l'espère ma délégation, contribuer effectivement à nous éviter cette ultime catastrophe. Nos meilleurs efforts seront orientés dans ce sens.

M. Pearson a souligné les problèmes contre lesquels se butent les efforts constructifs des Nations Unies à cause du gouffre qui s'élargit sans cesse entre les deux blocs.

Plusieurs pays situés entre les deux blocs constituent ce que nous appelons des régions insuffisamment développées. Ils reçoivent déjà, et même de plus en plus, une certaine assistance technique de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que des secours d'ordre technique et économique de divers organismes du monde libre, notamment dans le cadre du plan de Colombo, initiative du Commonwealth auquel mon pays est fier de participer.

Si seulement le fardeau des programmes de défense pouvait être allégé, les pays et les territoires insuffisamment développés pourraient bénéficier, et bénéficierait effectivement, d'une aide beaucoup plus considérable dans le domaine de l'assistance technique et des travaux d'équipement.

Clôturent la discussion générale, le secrétaire général des Nations Unies, M. Trygve Lie, a exhorté les Nations Unies à poursuivre sans se lasser l'œuvre qu'ils ont entreprise pour instaurer la paix. Il a déclaré que la discussion générale avait mis en lumière « le profond désir qu'ont tous les peuples de se dégager du bourbier de crainte et de danger dans lequel ils se débattent présentement ». Il a rappelé les trois buts que s'efforcent d'atteindre les membres de l'ONU: réduction universelle des armements, sécurité collective et développement économique et social. Ces buts, a-t-il ajouté, sont universels et reçoivent l'appui de tous les

peuples. Aussi, est-il nécessaire de les envisager du point de vue universel propre aux Nations Unies. En terminant, le Secrétaire général a invité les chefs des délégations des États membres à profiter de l'occasion que leur offre l'Assemblée générale pour discuter ensemble directement, calmement et franchement leurs problèmes communs.

Débat sur le désarmement*

Le 7 novembre, le président Truman annonçait à la radio que les États-Unis avaient l'intention de présenter à l'Assemblée générale de nouvelles et importantes propositions sur la réglementation et la réduction des armements et des forces armées. Le même jour, une déclaration émanant des Gouvernements de la France du Royaume-Uni et des États-Unis apprenait au monde que ces trois puissances allaient patronner les nouvelles propositions, dont elles énonçaient les grandes lignes. Le 8 novembre, en ouvrant la discussion générale devant l'Assemblée, M. Acheson précisait la nature de ces propositions et demandait leur inscription à l'ordre du jour.

Au cours de la discussion générale, M. Vychinski s'est attaqué aux propositions triparties d'une manière à la fois méprisante et superficielle. Ses paroles ayant été mal accueillies, il a prononcé par la suite un deuxième discours dans lequel il a traité du plan avec plus de sérieux et soumis des contre-propositions à l'examen de l'Assemblée. Le plan triparti et le plan soviétique, qui figurent maintenant à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, ont été renvoyés à la Commission des questions politiques.

Le plan triparti recommande que la Commission de l'énergie atomique et la Commission des armements de type classique soient remplacées par une seule commission pour la réduction des armements, placée sous l'autorité du Conseil de sécurité. La nouvelle commission serait chargée de préparer un traité visant la réglementation, la limitation et la réduction équilibrée de toutes les forces armées et de tous les armements conformément à certains principes généraux. Parmi ceux-ci figureraient en premier lieu la révélation progressive et la vérification constante de toutes les forces armées et de tous les armements, cette vérification devant se fonder sur une inspection internationale efficace garantissant que les renseignements publiés sont suffisants et exacts. La commission formulerait des critères d'application générale concernant la limitation des forces armées et des armements nationaux, et établirait, dans le cadre des limites prescrites, une série de programmes nationaux concertés visant les forces armées et les armements que chaque pays pourrait conserver. Quant au traité, il comporterait, en ce qui concerne le contrôle international de l'énergie atomique, des dispositions aussi efficaces que le plan déjà approuvé par la majorité des États membres des Nations Unies en vue d'assurer l'interdiction des armes atomiques et l'emploi de l'énergie atomique pour des fins uniquement pacifiques. L'observation des modalités du programme de désarmement reposerait sur un ensemble de garanties suffisantes pour permettre de déceler promptement les violations tout en réduisant au minimum l'ingérence dans la vie nationale de chaque pays. Le traité ne pourrait entrer en vigueur qu'après avoir été ratifié par toutes les puissances ayant une grande importance militaire.

Les propositions soviétiques comprennent quatre points principaux. Le premier exige l'interdiction absolue des armes atomiques par voie de convention et l'instauration d'un contrôle rigoureux pour en assurer l'application. Le deuxième

* L'attitude du Canada à l'égard des propositions relatives au désarmement a été exposée à la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies par M. L. B. Pearson, chef de la délégation du Canada et secrétaire d'État aux Affaires extérieures. La déclaration de M. Pearson a été reproduite sous le numéro 51/47 dans la série *Statements and Speeches*, publications du Ministère que l'on peut se procurer en s'adressant à la Division de l'Information, ministère des Affaires extérieures, Ottawa.

demande aux cinq grandes puissances de réduire d'un tiers leurs forces armées. Le troisième prévoit la publication par tous les États d'informations complètes sur leurs forces armées, dans un délai d'un mois après l'interdiction des armes atomiques et la réduction des effectifs par les grandes puissances. Enfin, la résolution recommande l'établissement, dans le cadre du Conseil de sécurité, d'un organe de contrôle international dont le rôle serait de surveiller l'exécution de ces décisions.

Dans le discours qu'il a prononcé à l'appui des propositions occidentales, M. Eden a fait ressortir trois aspects nouveaux et importants du plan triparti: la réalisation par étapes successives du programme de désarmement en passant graduellement des mesures secondaires aux mesures essentielles; l'adoption de critères précis en vue de limiter les armements dans tous les pays; et l'inclusion des armes atomiques dans le plan général de désarmement. M. Vychinski s'est attaqué à deux points principaux des propositions occidentales en disant qu'elles ne prévoyaient pas l'interdiction absolue des armes atomiques et en soutenant qu'il s'agissait de mettre la charrue devant les bœufs que de prendre des dispositions pour la révélation progressive des armements et des forces armées avant d'interdire de telles armes ou de réduire les autres armements. Le délégué soviétique n'a fait aucun effort sérieux pour montrer que ses propositions renfermaient de nouvelles dispositions importantes, et c'est pour cette raison que son projet a été critiqué par les puissances occidentales. Celles-ci ont reproché notamment à l'Union soviétique de s'obstiner à rejeter des plans d'inspection propres à assurer l'observation de tout projet de contrôle qui pourrait être adopté.

Une nouvelle idée a été introduite dans le débat par la délégation indienne. Sir Benegal Rau a déposé un projet de résolution tendant à créer immédiatement un fonds des Nations Unies pour la reconstruction et la mise en valeur. Il a proposé que les gouvernements versent à un tel fonds une partie des deniers qu'ils affectent aujourd'hui aux armements. Même si ce projet n'a recueilli jusqu'ici que peu de suffrages, on ne saurait prédire quel sort lui est réservé.

Un projet de résolution qui a causé quelque étonnement aux grandes puissances a été présenté par l'Irak, le Pakistan et la Syrie. Ces pays ont proposé la création d'une sous-commission de la Commission des questions politiques, composée des représentants de la France, du Royaume-Uni, de l'U.R.S.S., et des États-Unis, sous la présidence de M. Padilla Nervo, président de l'Assemblée générale. Cette sous-commission serait chargée de formuler des « propositions arrêtées d'un commun accord pour le contrôle et la réduction des forces armées et des armements, et la suppression des armes atomiques et des autres armes de destruction massive ». La Commission des questions politiques a adopté cette résolution après y avoir ajouté un article invitant la sous-commission à lui présenter un rapport au plus tard le 10 décembre.

Commission spéciale des Nations Unies pour les Balkans

Le 20 novembre, la Commission politique spéciale a discuté deux résolutions relatives aux moyens propres à parer aux menaces contre la paix et la sécurité dans les Balkans. La première, présentée par la Grèce, approuvait le rapport de la CSNUB, félicitait cet organisme des travaux qu'il avait accomplis et demandait sa dissolution. La seconde, présentée conjointement par les États-Unis, la France, la Grèce, le Mexique et le Royaume-Uni, demandait la création, dans le cadre de la Commission pour l'observation de la paix, d'une sous-commission des Balkans composée de trois membres au moins et de cinq au plus, se réunissant au siège des Nations Unies et autorisée à envoyer des observateurs ou à se rendre elle-même dans « toute zone de tension internationale dans les Balkans, à la demande d'un ou plusieurs États intéressés » et à présenter un rapport à la Commission pour l'observation de la paix, de même qu'au Secrétaire général.

Ces deux résolutions ont été adoptées le 23 novembre par la Commission spéciale. Le Canada a voté avec la majorité dans les deux cas.

Rapatriement des enfants grecs

Le 1^{er} décembre 1950, l'Assemblée générale a adopté une résolution créant une Commission permanente pour le rapatriement des enfants grecs, composée de représentants du Pérou, des Philippines et de la Suède. La Commission permanente a reçu instructions de procéder à des échanges de vues avec les représentants des États qui donnent asile à des enfants grecs, en vue du prompt rapatriement de ces enfants. Depuis la création de la Commission permanente, il n'a été signalé aucun progrès dans ce sens. C'est pourquoi, le 26 novembre 1951, les représentants de ces trois États ont présenté à la Commission politique spéciale une résolution demandant que les Gouvernements intéressés soient invités à nommer des représentants chargés de conférer avec la Commission permanente à Paris, avant le 15 décembre si possible, et que l'étude de cette question soit différée jusqu'à ce que la Commission permanente puisse présenter un rapport sur la mise en œuvre de ces projets. Cette résolution a été adoptée, avec l'appui du Canada.

Questions sociales, humanitaires et culturelles

La Commission des questions sociales, humanitaires et culturelles (Troisième Commission) a commencé ses délibérations le 15 novembre. Le premier point de l'ordre du jour avait trait au chapitre IV du Rapport du Conseil économique et social (questions de bien-être social, Fonds international de secours à l'enfance, population, stupéfiants, etc.). La première résolution, qui a été adoptée sans avoir été mise aux voix, appelait l'attention de « tous les organes des Nations Unies intéressés au bien-être social » sur les besoins des victimes des inondations du nord de l'Italie. La Commission a également adopté une résolution invitant instamment tous les pays ainsi que les particuliers à contribuer au FISE en 1952, et une résolution précisant les mesures à prendre pour fournir des logements aux déshérités. Cependant, la plus importante résolution qui ait été adoptée est celle qu'ont présentée conjointement la France, le Pakistan et la Yougoslavie et qui invitait le Conseil économique et social à étudier par le détail les fonctions sociales de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées en vue de s'acquitter des diverses tâches sociales que lui confie la Charte et d'assurer la concentration efficace des efforts et des ressources sur ces problèmes sociaux. Cette résolution appelait aussi l'attention du Conseil économique et social sur le rapport relatif à la situation sociale universelle, qui doit être présenté à la Commission des questions sociales lors de sa prochaine session, et priait le Conseil d'élaborer un programme d'action pratique dans le domaine social d'après les conclusions de ce rapport. La résolution a été adoptée par 43 voix contre 5, les voix dissidentes étant celles du bloc soviétique.

Tutelle et territoires non autonomes

La question la plus importante qu'ait étudiée la Quatrième Commission (tutelle) au cours de la présente session de l'Assemblée générale est la proposition du Conseil de tutelle relative à la participation de l'Italie à cet organisme sur un pied d'égalité avec les autres membres. Les délégations de la France et du Guatemala ont présenté un projet de résolution par lequel l'Assemblée générale prend acte du fait que l'Italie a été chargée par les Nations Unies de l'administration du territoire sous tutelle de la Somalie et qu'elle s'acquitte de ses responsabilités à l'endroit des Nations Unies en tant que puissance administrante. Aux termes de la résolution, l'Assemblée générale estime que l'Italie doit être mise en mesure d'exercer ces responsabilités avec toute l'efficacité voulue et qu'il lui faut devenir

membre du Conseil de tutelle, et à cette fin être admis aux Nations Unies; la résolution recommande finalement au Conseil de sécurité de faire de l'admission de l'Italie l'objet d'un examen immédiat.

La Quatrième Commission a adopté cette résolution bipartite malgré les objections des pays du Kominform. Le Canada s'est prononcé avec la majorité. Parlant à l'appui de la résolution, le représentant du Canada à la Quatrième Commission a déclaré que l'Italie, bien que chargée des mêmes responsabilités et obligations que les autres États qui administrent des territoires sous tutelle, ne s'est pas vu conférer les mêmes droits et privilèges que ces autres États. Il a ajouté que, dans les circonstances, l'Organisation des Nations Unies n'avait qu'un seul moyen légal de faire disparaître cette anomalie, et que ce moyen était énoncé dans le projet de résolution. La résolution reconnaît que l'admission, aux termes de la Charte, ne peut être accordée que sur une recommandation de l'Assemblée renforcée d'une décision du Conseil de sécurité.

Au cours du débat sur la question des renseignements provenant des territoires non autonomes, les délégations de l'Irak et de l'Uruguay ont présenté des résolutions « réaffirmant le droit de la Commission de tutelle de discuter les questions politiques et les aspects politiques intéressant les territoires non autonomes ». Les puissances administrantes se sont énergiquement opposées à ces résolutions, affirmant que la Quatrième Commission n'est autorisée à discuter que les conditions économiques, sociales et éducatives des territoires non autonomes au sujet desquels des renseignements sont communiqués au Secrétaire général. Cependant, le président de la Commission ayant prié les membres de ne pas soulever de questions politiques pendant l'étude de ce point particulier, les deux résolutions ont été retirées.

La Commission de tutelle a approuvé un formulaire révisé pour la communication, par les puissances administrantes, de renseignements sur les territoires coloniaux dont ils ont la charge. Le rapport du comité spécial de l'Assemblée sur « les conditions économiques et les problèmes de développement dans les territoires non autonomes » a de même été adopté, sans modification.

Nomination d'une Commission de négociation:

Le 27 novembre, la Cinquième Commission (questions administratives et budgétaires) a adopté une résolution du Royaume-Uni et des États-Unis invitant le Président de l'Assemblée générale à nommer une Commission de négociation composée de sept membres, pour conférer, pendant la session en cours de l'Assemblée générale, avec les États membres et non membres au sujet des sommes que les gouvernements pourraient consentir à verser volontairement au titre de certains programmes approuvés par l'Assemblée mais pour lesquels le budget ordinaire des Nations Unies ne prévoit pas de fonds. Il s'agit des programmes d'aide aux réfugiés de Palestine et aux civils de Corée ainsi que du programme élargi d'assistance technique des Nations Unies et des institutions spécialisées.

NOMINATIONS ET MUTATIONS

Monsieur A. F. Broadbridge, des bureaux du ministère à Ottawa, est affecté au Consulat général à Chicago, le 15 novembre 1951.

NOMINATIONS ET DÉPLACEMENTS DE REPRÉSENTANTS D'AUTRES PAYS

Service diplomatique

Nominations

Son Excellence M. le docteur Werner Dankwort a présenté ses lettres de créance comme ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne le 8 novembre. Il était consul général à Ottawa depuis septembre 1950.

Les membres du personnel diplomatique de la nouvelle ambassade allemande sont:

M. le docteur J. F. Ritter, premier secrétaire. Il était auparavant consul à Ottawa.

M. Dietrich W. Keller, premier secrétaire (affaires commerciales).

M. le docteur H. C. Halter, deuxième secrétaire. Il était auparavant consul à Montréal.

M. Helmut Vitzthum von Eckstaedt, deuxième secrétaire (affaires commerciales). Il était auparavant consul à Ottawa.

M. le docteur Edgar Gerwin, deuxième secrétaire (affaires de presse).

M. Marcel Roellinghoff, deuxième secrétaire (affaires sociales).

M. le docteur W. D. Weiss, troisième secrétaire. Il était auparavant vice-consul à Ottawa.

M. Werner Gautier, troisième secrétaire (affaires commerciales). Il était auparavant vice-consul à Montréal.

M. Karl H. Berlet, troisième secrétaire (affaires commerciales).

M. le docteur W. Bammer, troisième secrétaire (affaires commerciales).

M. P. N. Agarwala, attaché d'information, haut commissariat de l'Inde, le 1^{er} novembre.

M. Grigori Ioanissian, deuxième secrétaire, ambassade de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques, le 1^{er} novembre.

M. le lieutenant-colonel Jens Holger Johansen, attaché militaire, légation du Danemark, le 7 novembre. Le lieutenant-colonel Johansen est aussi attaché militaire à l'ambassade

du Danemark à Washington et il résidera dans cette ville.

M. le lieutenant-colonel Poul Zigler, attaché de l'air, légation du Danemark, le 7 novembre. Le lieutenant-colonel Zigler est aussi attaché de l'air à l'ambassade du Danemark à Washington et il résidera dans cette ville.

M. le docteur Ruggero Farace, conseiller, ambassade d'Italie, à la fin de novembre.

Départs

Son Excellence M. Per Wijkman, ministre de Suède, le 26 novembre. En attendant la présentation des lettres de créance de son successeur, M. le docteur Klas Bööck, le chargé d'affaires *ad interim* est M. J. Sigge de Lilliehöök, deuxième secrétaire.

M. Luis Fernandez MacGregor, chargé d'affaires *ad interim* et conseiller, ambassade du Mexique à la fin d'octobre. En attendant le retour à Ottawa de l'ambassadeur, M. le docteur Ignacio D. Silva, troisième secrétaire, est chargé d'affaires *ad interim*.

Mlle J. E. Thomson, secrétaire officielle adjointe, haut commissariat de l'Australie, le 2 novembre.

M. Rolando Dalla Rosa Prati di Collecchio, conseiller, ambassade d'Italie, à la fin de novembre.

Son Excellence M. Urho Toivola, ministre de Finlande, est parti en vacances le 7 novembre. Durant son absence, M. Olavi Lahonen, deuxième secrétaire, est chargé d'affaires *ad interim*.

Son Excellence M. Hubert Guérin, ambassadeur de France, a repris la direction de l'ambassade le 13 novembre à son retour d'un congé en France.

Son Excellence l'honorable Stanley Woodward, ambassadeur des États-Unis d'Amérique, a été absent du 18 novembre au 4 décembre. M. Woodbury Willoughby, conseiller économique, a été chargé d'affaires *ad interim* du 18 au 26 novembre et M. Don C. Bliss, ministre, du 27 novembre au 4 décembre.

Service consulaire

Reconnaissances provisoires

M. Andrew E. Hanney, consul des États-Unis d'Amérique à Montréal, le 10 novembre. Il était auparavant vice-consul dans cette ville.

Mlle Dorothy M. Barker, vice-consul des États-Unis d'Amérique à Québec le 13 novembre. Elle était auparavant vice-consul à Montréal.

M. Pedro A. Estrada Mujica, vice-consul du Venezuela à Vancouver, le 23 novembre.

M. Arthur B. Corcoran, vice-consul des États-Unis d'Amérique à Edmonton, le 24 novembre.

M. Moshe Yuval, consul général suppléant

d'Israël à Montréal, le 30 novembre.

Départ

M. John I. Copeland, vice-consul des États-Unis d'Amérique à Saint-Jean, Terre-Neuve, le 14 novembre.

L'adresse du consulat général du Guatemala à Montréal est maintenant:

401, avenue Metcalfe, Westmount, Montréal. — Tél. Filtzroy 4540.

L'adresse du consulat général de la République Dominicaine à Ottawa est maintenant:

105, rue Cameron, Ottawa-Sud, Tél. 2-1439.

Service commercial

Nomination

M. Ronald B. Hines, commissaire de commerce adjoint de l'Australie à Vancouver, le 12 novembre.

Départs

M. F. R. Gullick, commissaire de commerce de l'Australie à Vancouver, le 12 novembre.

M. E. M. M. Partridge, commissaire de commerce du Royaume-Uni à Montréal, le 15 novembre.

REPRÉSENTANTS DU CANADA AUX RÉUNIONS INTERNATIONALES

(Liste des conférences internationales auxquelles le Canada s'est fait représenter en novembre 1951 et de celles auxquelles il pourra participer à l'avenir; les conférences antérieures figurent dans les numéros précédents d'« Affaires extérieures ».)

(La section des conférences internationales du ministère des Affaires extérieures est chargée de recevoir les invitations aux conférences internationales et d'y répondre, mais c'est le Conseil des ministres, sur la recommandation des ministères intéressés, qui décide si le Canada prendra part à ces conférences.)

Commissions et organismes permanents

(Cette liste n'est publiée qu'une fois l'an. Dans l'intervalle, seuls les commissions et organismes permanents de formation récente seront énumérés. Voir dernière liste complète dans « Affaires extérieures » de janvier 1951.)

Conférences de novembre 1951

Conférence chargée d'étudier la création d'une armée européenne (Paris), depuis le 15 février. Observateur: le major-général G.-P. Vanier, ambassadeur du Canada en France. Premier conseiller politique: M. Jean Chapdelaine, de l'ambassade du Canada à Bonn. Conseiller: le brigadier R. W. Moncel, du haut commissariat du Canada à Londres.

Conférence extraordinaire sur l'administration radiophonique (UIT) (Genève) depuis le 16 août. Chef de la délégation: M. C. J. Acton, du ministère des Transports. Délégués: MM. A. J. Dawson et C. M. Brant, du ministère des Transports; le major W. H. Finch, le lieutenant-commander R. H. Dun-

bar et le chef d'escadrille W. D. Benton, du ministère de la Défense nationale; M. E. P. Black, de l'ambassade du Canada à Moscou. Conseiller: M. F. P. Johnson, de la Société Radio-Canada.

Premier congrès interaméricain sur les ressources minérales (Mexico), du 29 octobre au 4 novembre. M. W. E. McClelland, du ministère des Mines et des Relevés techniques.

Conférence en vue de la conclusion d'un traité sur les pêcheries avec le Japon (Tokio), depuis le 5 novembre. Président: M. R. W. Mayhew, ministre des Pêcheries. Vice-président: M. S. Bates, sous-ministre des Pêche-

ries. Délégués: M. E. T. Applewhaite, député; M. J. L. Hart, directeur de la station biologique de Colombie-Britannique, Nanaïmo (C.-B.); M. S. V. Ozere, du ministère des Pêcheries; M. J. M. Buchanan, président du Salmon Canneries Operating Committee (Vancouver); M. A. R. Menzies, chef de la Mission canadienne de liaison au Japon.

Sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies (Paris), depuis le 6 novembre. Représentants: M. L. B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, chef de la délégation; M. S. S. Garson, ministre de la Justice, chef suppléant; le sénateur J.-R. Hurtubise; M. Bourget, député; M^{me} R. J. Marshall, ancienne présidente du Conseil national des femmes. Suppléants: M. C. Bennett, député; M. T. A. Stone, ministre du Canada en Suède; M. D. M. Johnson, représentant permanent du Canada auprès des Nations Unies à New-York; M. R. M. Macdonnell, de l'ambassade du Canada à Paris; M. J. F. Parkinson, représentant du Canada auprès de l'OECE à Paris. Conseillers parlementaires: M. F. H. Larson, député; le major-général G. R. Pearkes, député. Conseillers: M. A. C. Smith, de l'ambassade du Canada à Bruxelles; M. S. Pollock, du ministère des Finances; M. G. G. Crean, de l'ambassade du Canada à Belgrade; M. A. J. Pick, du ministère des Affaires extérieures; M. E.-A. Côté, du haut commissariat du Canada à Londres; M. L. A. D. Stephens, de l'ambassade du Canada à La Haye; M. N. F. H. Berlis, de la délégation permanente du Canada auprès du Bureau européen des Nations Unies à Genève; M. J. George de la délégation permanente du Canada auprès des Nations Unies à New-York; M. P. T. Molson, du ministère des Affaires extérieures; M. D. Stansfield, de l'ambassade du Canada à Moscou; M. H. B. O. Robinson, du ministère des Affaires extérieures; M. O. G. Stoner, de l'ambassade du Canada à Paris; M. J. J. McCardle, du ministère des Affaires extérieures. Attachés d'information: M. Fulgence Charpentier, de l'ambassade du Canada à Paris; M^{lle} M. Gordon, du Consulat du Canada à New-York. Secrétaire général: M. A.-R. Crépault, de la délégation permanente du Canada auprès des Nations Unies à New-York.

Conseil exécutif du FISE (Paris), depuis le 8 novembre. M^{me} D. B. Sinclair, du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

Conférence des statisticiens du Commonwealth (Canberra), du 12 au 24 novembre. M. H. Marshall, statisticien fédéral; MM. N. A. Keyfitz et F. H. Leacy, du Bureau fédéral de la statistique.

Treizième session du Conseil de l'OOA (Rome), du 12 au 17 novembre. Délégués: M. G. S. H. Barton, adjoint spécial au ministre de l'Agriculture; conseillers: M. S. C. Hudson, du ministère de l'Agriculture; M. S. G. Macdonald, de l'ambassade du Canada à Rome.

Cent dix-septième session de l'Organe directeur (y compris ses comités et commissions) de l'OIT (Genève), du 14 au 24 novembre. MM. P. Goulet et A. H. Brown, du ministère du Travail; M. K. D. McIlwraight, de la délégation permanente du Canada auprès du Bureau européen des Nations Unies à Genève.

Sixième session de la Conférence de l'OOA (Rome), depuis le 19 novembre. Membre: M. J. G. Gardiner, ministre de l'Agriculture. Suppléant: M. G. S. H. Barton, adjoint spécial au ministre de l'Agriculture. Membres adjoints: MM. S. C. Hudson et S.-J.-Chagnon, du ministère de l'Agriculture; M. D. A. Macdonald, du ministère des Ressources et du Développement économique; M. L. B. Pett, du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Conseillers: M. H. H. Hannam, de la Fédération canadienne de l'agriculture; M. A. B. Hockin, du haut commissariat du Canada à Londres; M. F. G. Hooton, du ministère des Affaires extérieures; M. S. G. Macdonald, de l'ambassade du Canada à Rome; M. J.-H. Tremblay, de l'ambassade du Canada à Paris; M. H. L. Trueman, du ministère de l'Agriculture.

Conseil de l'Atlantique-Nord - Comité militaire (Rome), depuis le 20 novembre. Délégué: le lieutenant-général C. Foulkes, chef de l'état-major. Conseillers: le vice-maréchal de l'air H. L. Campbell; le major-général J. D. Smith; le commodore de l'air C. L. Annis; le commodore H. S. Rayner. Adjoints: le major J.-O.-A. Letellier, le capitaine K. E. Mafat, du ministère de la Défense nationale.

Septième conférence internationale de l'Association interaméricaine du barreau (Montevideo), du 21 novembre au 2 décembre. M. J. W. T. Michel, commissaire des brevets.

Conférence de la statistique de la morbidité (OMS) (Genève) du 21 au 26 novembre. M. F. F. Harris, du Bureau fédéral de la Statistique.

Troisième session de la Division de la facilitation du transport aérien international (OACI) (Buenos-Aires), depuis le 21 novembre. Délégués: M. G. N. Bunker, du ministère du Revenu national; M. J. A. Irwin, du ministère des Affaires extérieures.

Conseil de l'Atlantique-Nord (Rome), depuis le 24 novembre. Délégués: M. L. B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures; M. B. Claxton, ministre de la Défense nationale; M. D. C. Abbott, ministre des Finances. Conseillers - ministère des Affaires extérieures: M. A. D. P. Heeney, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures; M. D. L. Wilgress, haut commissaire du Canada à Londres; M. Jean Désy, ambassadeur du Canada à Rome; MM. R. A. MacKay, A. F. W. Plumpre et A. J. Pick; ministère des Finances: M. J. F. Parkinson, représentant du Canada auprès de l'OECE; M. J. J. Deutsch; ministère de la Défense nationale: le lieutenant-général C. Foulkes, chef de l'état-major; le vice-maréchal de l'air H. L. Campbell; le major gé-

néral J. D. B. Smith; le commodore de l'air C. L. Annis; le commodore H. S. Rayner. Adjoints — ministère des Affaires extérieures: M. P. T. Molson; ministère de la Défense nationale: M. P. Paré; le major J.-O.-A. Letellier; le capitaine K. E. Moffat. Secrétaire: M. H. F. Davis, du ministère des Affaires extérieures.

Conférence spéciale sur les migrations (Bruxelles), depuis le 26 novembre. Chef de la délégation: M. C. E. S. Smith, du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration. Délégué: M. N. F. H. Berlis, de la délégation permanente du Canada auprès du Bureau européen des Nations Unies à Genève. Conseiller: M. P. W. Bird, de la Mission canadienne d'immigration en Allemagne.

Assemblée consultative du Conseil de l'Eu-

rope (Strasbourg), depuis le 26 novembre. Observateurs parlementaires: le sénateur J.-R. Hurtubise; le major-général G. R. Pearkes, député. Observateur officiel: M. T. C. Davis, ambassadeur du Canada en Allemagne.

Conférence tripartite sur le ravitaillement national en cas de guerre (Londres), du 26 novembre au 13 décembre. Chef de la délégation: le major-général F. F. Worthington, du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Délégués: MM. S. J. Bailey et L. B. Pett, du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social; M. G. B. Miller, du ministère de l'Agriculture; MM. D. A. B. Marshall, J. G. Malloch et J. F. Grandy, du haut commissariat du Canada à Londres; M. J. G. Armstrong, du Conseil de recherches pour la défense, ministère de la Défense nationale.

Conférences de décembre 1951 et de janvier 1952

(La mention d'une conférence ou d'un congrès dans la liste ci-dessous signifie seulement que le Gouvernement canadien a été invité à y participer. Il ne s'ensuit pas que l'invitation a été ou sera acceptée. Les dates indiquées sont sujettes à révision.)

Deuxième congrès panaméricain de la pharmacie (Lima), du 1^{er} au 8 décembre.

Conférence sur la statistique du commerce et de la balance des paiements (Panama) du 3 au 15 décembre.

Cinquième session du Comité d'experts de la standardisation biologique (OMS) (Genève), du 3 au 6 décembre.

Comité d'experts sur l'administration de l'hygiène publique (OMS) (Genève), du 3 au 6 décembre.

Quatrième session de la Commission des transports internes de l'OIT (Gênes) du 4 au 15 décembre.

Vingt-septième session de l'Institut international de statistique (Nouvelle-Delhi), du 5 au 18 décembre.

Réunion d'experts sur le travail féminin (OIT) (Genève), du 11 au 15 décembre.

Fédération mondiale pour la santé mentale — Quatrième congrès international de la santé mentale (Mexico), à partir du 11 décembre.

Fédération mondiale pour la santé mentale — Quatrième réunion annuelle (Mexico), du 12 au 19 décembre.

Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient (Birmanie), du 29 janvier au 9 février.

DOCUMENTS DES NATIONS UNIES SUR DES SUJETS D'ACTUALITÉ*

a) Documents polycopiés:

Mesures à prendre pour le développement économique des pays insuffisamment développés (Rapport d'un groupe d'experts nommés par le Secrétaire général des Nations Unies); le 23 juillet 1951; document E/1986; ST/ECA/10; 126 pp.

Financement international de l'émigration européenne (Rapport du Secrétaire général); le 18 juin 1951; document E/2019; 146 pp.

Situation économique mondiale — Développement économique des pays insuffisamment développés — Rapport existant entre les fluctuations des prix des produits pri-

maires et la possibilité pour les pays insuffisamment développés de se procurer des devises étrangères. (Rapport du Secrétaire général); le 5 juillet 1951; document E/2047; 137 pp. Tableaux: document E/2047/Add.1, 60 pp.

Rapport adressé au Conseil de sécurité par M. Frank P. Graham, représentant des Nations Unies auprès de l'Inde et du Pakistan; le 15 octobre 1951; document S/2375; 59 pp.

b) Publications imprimées:

Prévisions budgétaires pour l'exercice financier 1952 et annexe explicative; document

* On peut se procurer les publications imprimées à la Ryerson Press (299 ouest, rue Queen, Toronto), agent de vente des publications des Nations Unies au Canada. Les documents polycopiés ne sont fournis que par le Secrétariat des Nations Unies, Lake-Success (New-York), contre abonnement annuel. Publications et documents peuvent être consultés aux bibliothèques dont la liste apparaît à la page 395 du numéro de septembre 1950 d' "Affaires extérieures".

A/1812; 309 pp.; \$3.00; documents officiels de l'Assemblée générale: sixième session, supplément n° 5.

Rapport annuel du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation, 1^{er} juillet 1950 — 30 juin 1951; document A/1844; 228 pp.; \$2.00; documents officiels de l'Assemblée générale: sixième session, supplément n° 1.

Rapport du Comité des contributions; document A/1859; 6 pp.; 10 cents; documents officiels de l'Assemblée générale: sixième session, supplément n° 10.

Organisation mondiale de la santé — Conseil exécutif, huitième session, tenue à Genève du 1^{er} au 8 juin 1951 — Résolutions et décisions, annexes; octobre 1951; 48 pp.; 50 cents; Actes officiels n° 36.

PUBLICATIONS

(A se procurer chez l'Imprimeur du Roi)

Le corps diplomatique et les représentants consulaires à Ottawa, le 15 novembre 1951 (prix: 25c.).

DÉCLARATIONS ET DISCOURS

On peut obtenir de la Division de l'Information du ministère des Affaires extérieures, Ottawa (Canada), les textes suivants qui sont diffusés au Canada et à l'étranger:

The United Nations Today and Tomorrow, allocution de M. A. D. P. Heeney, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, prononcée lors d'un déjeuner mixte de l'Empire Club et de l'Association canadienne pour les Nations Unies (section de Toronto), à Toronto, le 25 octobre 1951 (N° 51/41).

Revue de la situation internationale, déclaration de M. L. B. Pearson, secrétaire d'État

aux Affaires extérieures, faite à la Chambre des communes, le 22 octobre 1951 (N° 51/42).

Canadian Statement at General Assembly, texte de la déclaration de M. L. B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures et président de la délégation du Canada à la sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, faite au cours de la discussion générale de l'Assemblée, à la séance plénière du 12 novembre 1951 (N° 51/46).

Les textes suivants ne sont diffusés qu'à l'étranger:

Canada's Defence Production Programme, déclaration de M. C. D. Howe, ministre de la Production de défense, faite à la Chambre des communes le 19 octobre 1951 (N° 51/40).

The Universities and the Public Service, extrait d'une allocution de M. A. D. P. Heeney, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, prononcée lors de l'inauguration du *United College* de Winnipeg, le 9 novembre 1951 (N° 51/43).

Transportation and Industrial Prepared-

ness, allocution de M. Lionel Chevrier, ministre des Transports, prononcée lors du dîner annuel de l'Association canadienne de préparation industrielle, à Toronto, le 9 novembre 1951 (N° 51/44).

Some Aspects of the Canadian Defence Production Programme, allocution de M. M. W. Mackenzie, sous-ministre de la Production de défense, prononcée à l'occasion de la réunion annuelle de l'Association canadienne de préparation industrielle, à Toronto, le 8 novembre 1951 (N° 51/45).

AFFAIRES EXTÉRIEURES

VOLUME 3 - 1951 • INDEX DES MATIÈRES

- Accords fiscaux
avec la Suède et la France, 266
- Accord général sur les tarifs
douaniers et le commerce (GATT), 197, 218
- Accords internationaux
- Bilatéraux:
- Belgique
Cimetières de guerre, 324
- Costa Rica
Modus vivendi commercial, 35
- Équateur
Modus vivendi commercial, 35
- États-Unis d'Amérique
Appareils radioélectriques, 147
Coordination de la défense passive, 228
Échange de main-d'œuvre, 228
- France
Doubles impositions, 147
Indemnisation des intérêts canadiens,
76
- Inde
Immigration, 76
- Irlande
Accord aérien, 324
- OACI
Siège de l'OACI, 228
- Pays-Bas
Cimetières de guerre, 324
- Suède
Doubles impositions, 228
- Turquie
Visas, 228
- Venezuela
Modus vivendi commercial, 35
- Multilatéraux:
- Avoirs ennemis, 228
Forces des États parties de l'OTAN, 257
Protection de la propriété individuelle,
324
Radiodiffusion en Amérique du Nord, 35
Tarifs douaniers et le commerce, 228
- Affaires extérieures (Comité permanent des),
268
- Affaires internationales (Déclaration générale
de M. Pearson sur les), 202
- Allemagne (Cessation de l'état de guerre avec
l') 103, 295
(L'occupation de l'), 337
(Réarmement de l'), 388
- Allemagne occidentale, 265
(La démocratie parlementaire en), 161
- Amérique du Nord (Le rôle de — dans le
monde d'aujourd'hui) (Allocution de M.
St-Laurent), 402
- Assistance technique (Programmes d'), 19, 272
- Association pour la défense de la liberté
(Allocution de M. St-Laurent), 249
- Atlantique-Nord, Conseil de l'
(Annonce de la réunion à Ottawa du), 296
(Déclaration de M. Claxton), 6
(Réunion à Ottawa du), 302, 326
- Atlantique-Nord, Organisation du Traité de
l' (OTAN), 7, 257, 290, 392, 418
(Arrivée des Forces canadiennes de l'—
en Europe), 411
- (Comité d'organisation de la marine mar-
chande de l'), 214, 224
(Convention concernant les forces de l'),
257
(Engagements du Canada envers l'), 389
(Le CARC et le Plan d'instruction aérien-
ne de l'), 304
(Remaniement de l'), 165
- Atlantique-Nord (Traité de l'), 174
- Auriol (Visite du Président — au Canada), 174
- Canada (Évolution de la politique étrangère
du), 343, 382
(Participation du — aux programmes
d'assistance technique), 19, 272
(Politique extérieure du) (Déclaration de
M. St-Laurent), 386
(Politique du — à l'égard de l'Extrême-
Orient) (Déclaration de M. Pearson), 38
(Service d'information du — à l'étranger),
265
- Canada, les Nations Unies et un monde divisé
en deux camps (Le) (Déclaration de M.
Pearson), 154
- Caraïbes (Les colonies britanniques des), 12
- Chine (Canadiens en), 132, 179
(Exportations de produits stratégiques à
la), 220
- Colombo (L'Exposition de), 408
- Colonies italiennes (Anciennes), 25
- Comité canado-américain d'organisation de la
mobilisation industrielle, 22
- Commerce des stupéfiants (Réglementation
internationale du), 80
- Commerce extérieur, 259
- Commission de l'énergie atomique et Com-
mission des armements de type classique,
23, 104
- Commission des mesures collectives, 105, 138,
181
- Commission mixte internationale (La), 90
- Commission royale et les relations culturelles
du Canada avec l'étranger, 245
- Commonwealth (Commission consultative
du), 265
(Conférence des ministres de la Défense
du), 219
(Réunion des Premiers ministres du), 58
- Communauté nord-atlantique (La) (Allocu-
tion de M. Pearson), 241
- Conférence internationale des matières pre-
mières, 135
- Conférences du mois, *passim*
- Conférence sur le commerce, 218
- Conseil de l'Atlantique-Nord
voir: Atlantique-Nord
- Conseil de l'Europe (Le), 267, 313
- Consultation des ministres des Affaires étran-
gères des États américains (Réunion de),
169
- Corée (Assistance à la), 29, 130
(Apport du Canada pour le relèvement
de la), 388
(Bases aériennes ennemies en Mandchou-
rie), 175

- Corée (Assistance à la) (suite)
 (Inauguration d'un cimetière des Nations Unies en), 172
 (Négociations en vue d'une trêve en), 257, 419
- Crise coréenne (La), 2, 47, 78, 118, 150, 190, 234, 278, 306, 332, 373, 415
- Déclarations et discours *passim*
- Désarmement (Débat sur le), 426
- Dirigisme culturel en U.R.S.S., 375
- Discours du trône (Le), 67, 386
- Documents des Nations Unies sur des sujets d'actualité, *passim*
- Extrême-Orient (Politique du Canada à l'égard de l'), 38
- Film canadien (Impressions du Japon sur le), 417
- Fonds international des Nations Unies pour le secours à l'enfance (FISE), 105, 254
- Forces du Canada au service des Nations Unies (Les), 221
- France (Les élections générales en), 238
 (Visite du président Auriol au Canada), 174
- Hobbema (Présentation du tableau de), 126
- Inde (La politique étrangère de l'), 121
 (Le Canada offre du blé à l'), 176
- Japon (Quelques aspects de l'occupation au), 309
 (Traité de paix avec le), 102, 262, 334, 387
- Jérusalem, 24
- Liaquat Ali Khan (Mort de), 389
- Lie, M. Trygve (Allocution de — à Ottawa), 192
- MacArthur (Le général), 178
- Mandchourie (Bases aériennes ennemies en), 175
- Massey (Rapport de la Commission)
voir: Commission royale, etc.
- Matières premières (Conférence internationale des), 135
- Ming Sung Industrial Company, 266
- Missionnaires canadiens en Chine (Arrestation de), 179
- Mobilisation industrielle (Comité canado-américain d'organisation de la), 22
- Nations Unies (Admission de nouveaux membres), 27
 (Budget et contributions), 28
 (Cimetière des — en Corée), 172
 (Commission de négociation), 429
 (Commission des mesures collectives), 105, 138, 181
 (Commission pour le rapatriement des enfants grecs), 427
 (Commission spéciale pour les Balkans), 427
 (Commissions de l'énergie atomique et des armements de type classique, Co-ordination des), 23, 104
 (Conseil de tutelle), 70, 104, 141, 270, 294, 428
 (Conseil économique et social), 105, 137, 271, 319, 349
 (Documents des), *passim*
 (Forces du Canada au service des), 221
 (Frais d'administration des), 263
 (Journée des), 394
 (Programme de relèvement de la Corée), 130
 (Représentation du Canada à l'Organisation des), 219
 (Troisième Commission), 428
 Nations Unies, Assemblée générale des
 (5^e session de l'), 23, 423
 (Lieu de réunion de la 6^e session de l'), 27, 140
 (6^e session de l'), 348, 394, 423
 Nominations et déplacements de représentants d'autres pays, *passim*
- Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord (OTAN), 7, 257, 290, 392, 418
- Organisation européenne de coopération économique (OECE), 63
- Organisation internationale pour les réfugiés, (OIR), 182
- Organisation météorologique mondiale (OMM), 106
- Organisation mondiale de la santé (OMS), 222
- Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (OAA), 133
- Pakistan (La politique étrangère du), 84
- Palestine (Réfugiés de), 24
- Passamaquoddy (Travaux de), 133
- Passeports (Règlements concernant les), 179
- Plan de Colombo (Le), 317
 (Apport du Canada au), 96
- Pô (Débordement du), 421
- Politique étrangère du Canada (Évolution de la), 343, 382
- Prévisions budgétaires (Les), 379
- Prisonniers de guerre, 23
- Publications, *passim*
- Publications courantes, 72, 183
- Radio-Canada (Service international de), 11, 232, 263, 421
- Réfugiés de Palestine, 24
- Réfugiés et apatrides, 28
- Représentants d'autres pays (Nominations et déplacements de), *passim*
- Représentants du Canada (à l'extérieur), *passim*
 (à l'Organisation des Nations Unies), 219
 (aux réunions internationales), *passim*
- Riddel, Robert Gerald (Mort de), 107
- Saint-Laurent (Canalisation du), 69, 209, 264
- Schuman (Le plan), 283
- Stupéfiants (Réglementation internationale du commerce des), 80
- Sud-Ouest africain, 26
- Terre-Neuve (Bases de — cédées à bail), 215
- Traité anglo-égyptien, 390
- Traité de paix avec le Japon, 102, 262, 334, 387
- Trente-huitième parallèle (Refranchissement du) 98, 128
- Union fédérale internationale (Proposition relative à une), 98
- U.R.S.S. (Dirigisme culturel en), 375
- Vatican (Représentation du Canada près le), 389
- Vingt-septième groupe de brigade d'infanterie canadienne, 214

